

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DE

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXXIX

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXIX

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

DEPUIS LE 10 MARS JUSQU'AU 10 AOÛT 1904 INCLUSIVEMENT

Dans la quatrième année du règne de notre Souverain
Seigneur, le Roi Edouard VII

ETANT LA 4^{ème} SESSION DU 9^{ème} PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1904

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1905

VOLUME XXXIX

JOURNAUX

NO 11

CHAMBRE DES COMMUNES

DE

CANADA

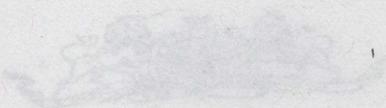
DEPUIS LE 10 MARS JUSQU'AU 10 AOÛT 1901 INCLUSIVE

PAR LA QUATRIÈME ANNÉE DU RÉGNE DE NOTRE SOUVERAIN
SÉJOURNANT LE ROI EDWARD VII

EST LE 10 MARS 1901 PAR LE PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1901

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
DÉPOSÉ PAR LE BUREAU D'IMPRESSION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 10 MARS 1901

1901

VOLUME XXIX

PROCLAMATIONS.

CANADA.



MINTO.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au troisième jour du mois de décembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, LUNDI, le ONZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOTT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans la dite Puissance, ce VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent trois, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA



MINTO.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au onzième jour de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOTT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dan la dite Puissance, ce HUITIÈME jour de JANVIER dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA



MINTO.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au vingt-deuxième jour du mois de février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considération, NOUS AVONS JUGÉ à PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIXIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit vingt-deuxième jour du mois de février prochain; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le DIXIÈME jour du mois de MARS prochain, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CONTENTS



1912

1911

1910

Introduction to the Probation Department of the State of New York
The Probation Department of the State of New York
The Probation Department of the State of New York

A Probation Department of the State of New York
The Probation Department of the State of New York
The Probation Department of the State of New York

The Probation Department of the State of New York
The Probation Department of the State of New York
The Probation Department of the State of New York

1909

1908

1907

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

Quatrième Session, Neuvième Parlement, 1904.

Jeudi, 10 mars 1904.

Le Parlement étant ce jour convoqué par proclamation (ci-annexée) pour la dépêche des affaires et les membres de la Chambre étant assemblés.

Le greffier donne à la Chambre communication de la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 9 mars 1904.

MONSIEUR,—J'ai ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député-gouverneur, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session du Parlement fédéral, jeudi, le 10 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) F. S. MAUDE, Major,
Secrétaire du Gouverneur général.

Le greffier
de la Chambre des Communes.

Un message est délivré par le capitaine Ernest J. Chambers, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

MESSIEURS,—Le juge en chef du Canada, en qualité de député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre au Sénat.
En conséquence, la Chambre se rend au Sénat, et alors l'Orateur du Sénat dit :—

*Honorables messieurs du Sénat, et
Messieurs de la Chambre des Communes,*

J'ai ordre de vous informer que Son Excellence, le Gouverneur général, ne juge pas à propos de faire connaître les causes de la convocation du présent Parlement de la Puissance du Canada, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes n'ait été choisi suivant la loi, mais demain, à trois heures de l'après-midi, les raisons de la convocation de ce Parlement seront données.

Et de retour ;

Le greffier se tenant sur les marches les plus basses du trône de l'Orateur, annonce qu'avis a été reçu des vacances suivantes survenues dans la représentation des districts électoraux de Bruce (D.E.), Hochelaga, Lambton, (D.E.), Montmagny, Queen-ouest, (I.P. E.), Saint-Jean (cité), Saint-Hyacinthe, Westmoreland, Rouville, Gaspé, Kamouraska et Guysborough.

Puissance du Canada }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, du district électoral de Bruce (division est), dans la province d'Ontario, par le décès de Henry Cargill, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce quinzième jour de janvier 1904.

VICTOR GEOFFRION, [L.S.]
Député pour le district électoral de Chambly-Verchères.

R. BICKERDIKE, [L.S.]
Député pour le district électoral de Saint-Laurent (Montréal.)

Puissance du Canada, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral d'Hochelaga, province de Québec, en conséquence de l'acceptation de la charge de juge puisné de la Cour Supérieure de la province de Québec, par Joseph Alexandre Camille Madore, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 15ème jour de janvier 1904.

VICTOR GEOFFRION, [L.S.]
Député pour le district électoral de Chambly-Verchères.

E. BICKERDIKE, [L.S.]
Député pour le district électoral de Saint-Laurent (Montréal.)

Puissance du Canada, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral du comté de Lambton, division est, par le décès de Oliver Simmons, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 15ème jour de janvier 1904.

VICTOR GEOFFRION, [L.S.]

Député pour le district électoral de Chambly-Verchères.

R. BICKERDIKE, [L.S.]

Député pour le district électoral de Saint-Laurent (Montréal).

Puissance du Canada, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, du district électoral de Montmagny, province de Québec, par le décès de Pierre Raymond Léonard Martineau, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux en la cité d'Ottawa, ce 15ème jour de janvier, 1904.

H. G. CARROLL, [L.S.]

Député pour le district électoral de Kamouraska.

E. BICKERDIKE, [L.S.]

Député pour le district électoral de Saint-Laurent (Montréal).

Puissance du Canada, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, du district de Queen-Ouest, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, par le décès de Donald Farquharson, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 15e jour de janvier 1904.

VICTOR GEOFFRION, [L.S.]

Député pour le district électoral de Chambly-Verchères.

E. BICKERDIKE, [L.S.]

Député pour le district électoral de Saint-Laurent (Montréal).

A l'honorable L. P. BRODEUR,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Je, Andrew George Blair, présentement de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, membre de la Chambre des Communes, représentant la division électorale de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, fais part de mon intention de résigner mon siège comme membre de la Chambre des Communes, en présence de l'honorable Michel Esdras Bernier, député pour le district électoral de Saint-Hyacinthe et Napoléon Antoine Belcourt, écuyer, député pour le district électoral de la cité d'Ottawa, qui sont témoins de ma signature souscrite et de mon sceau apposé ; je résigne présentement mon siège comme député.

En foi de quoi, j'ai signé et apposé mon sceau en présence des témoins ci-nommés, en la cité d'Ottawa, ce 27^e jour de décembre, A.D. 1903.

[L.S.] ANDREW GEORGE BLAIR.

Témoins :

M. E. BERNIER,
N. A. BELCOURT.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, du district de Saint-Hyacinthe province de Québec, en conséquence de l'acceptation de son représentant actuel, l'honorable Michel E. Bernier, d'une charge rétribuée sous la couronne (celle de commissaire de chemin de fer, sous l'Acte des chemins de fer, 1903).

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 19^e jour de janvier 1904.

N. A. BELCOURT, [L.S.]
Député pour le district électoral d'Ottawa.

CHARLES MARCIL, [L.S.]
Député pour le district électoral de Bonaventure.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, du district électoral de Westmoreland, province du Nouveau-Brunswick, en conséquence de l'acceptation de son représentant actuel, Henry R. Emmerson, écuyer, d'une charge rétribuée sous la couronne (celle de ministre des Chemins de fer et Canaux).

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 19^e jour de janvier 1904.

[L.S.] N. A. BELCOURT,
Député pour le district électoral d'Ottawa.

[L.S.] CHARLES MARCIL.
Député pour le district électoral de Bonaventure.

Puissance du Canada, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A HENRI G. LAMOTHE, Ecr.,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Nous vous enjoignons par le présent avis, d'avoir à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député devant servir dans le présent parlement, pour le district électoral de Rouville, province de Québec, au lieu de l'honorable Louis Philippe Brodeur, qui depuis son élection pour le dit district électoral, a accepté une charge rétribuée sous la Couronne (celle de ministre du Revenu de l'Intérieur.)

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce 19ème jour de janvier 1904.

CHARLES MARCIL, [L.S.]

Député pour le district électoral de Bonaventure.

ONESIPHORE TURGEON, [L.S.]

Député pour le district électoral de Gloucester.

Puissance du Canada, }
Savoir : }

A HENRI G. LAMOTHE, écuyer,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Nous vous enjoignons par le présent avis, d'avoir à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant siéger dans le présent parlement, pour le district électoral de Caspé, à la place de Rodolphe Lemieux, écuyer, dont le siège est devenu vacant par son acceptation de la charge de Solliciteur général du Canada.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 29ème jour de janvier 1904.

WILFRID LAURIER,

Député pour le district électoral de Québec-est.

R. PRÉFONTAINE.

Député pour le district électoral de Maisonneuve.

Puissance du Canada, }
Savoir : }

A HENRI G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Nous vous enjoignons par le présent avis, d'avoir à émettre un bref pour l'élection d'un membre devant siéger dans le présent parlement, pour le district électoral de Kamouraska, à la place de Henry George Carroll, écuyer, dont le siège est devenu vacant, en conséquence de son acceptation de la charge de juge de la cour Supérieure, province de Québec,

R. PRÉFONTAINE,

Député pour le district électoral de Maisonneuve.

WILFRID LAURIER.

Député pour le district électoral de Québec-sst.

Puissance du Canada, }
Savoir :

Au greffier de la Couronne en Chancellerie.

Nous soussignés, vous donnons avis par le présent, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, du district électoral de Guysborough dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en conséquence de l'acceptation de son représentant actuel, Duncan Cameron Fraser, écuyer, d'une charge rétribuée sous la Couronne (celle de juge).

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 10ème jour de février 1904.

WILFRID LAURIER, [L.S.]
Député pour le district électoral de Québec-est.

CLIFFORD SIFTON. [L.S.]
Député pour le district électoral de Brandon.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 3 février 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-neuvième jour de du mois de janvier dernier émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à J. Elie Gaboury, écuyer, N.P., de Saint-Césaire, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Rouville, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter de dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Louis Philippe Brodeur, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne, l'honorable Louis Philippe Brodeur, ministre du Revenu de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 3 février 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-neuvième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Joseph A. McQueen, écuyer, sherif de Dorchester, N.-B., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Westmoreland, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Henry R. Emmerson, écuyer, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne, l'honorable Henry Robert Emmerson a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 février 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-neuvième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Téléphore LeBel, écuier, notaire de Kamouraska, P.Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Kamouraska, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, au lieu et place de l'honorable Henry George Carroll, qui a accepté la charge de juge de la Cour Supérieure de la province de Québec, Ernest Lapointe, écuier, avocat de la ville de Fraserville a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOS. B. FLINT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE CANADA,
OTTAWA, le 29 février 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-troisième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Alexandre E. Michon, écuier, de Montmagny, P.Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Montmagny, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, au lieu et place de Pierre Raymond Léonard Martineau, écuier, décédé, Armand Lavergne, de la ville de Montmagny, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada

A THOMAS B. FLINT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 29 février 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt et unième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à John W. Kingston, écuier, de Watford, Ont., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Lambton, division est, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, au lieu et place de Oliver Simmons, écuier, décédé, Joseph E. Armstrong, de la ville de Petrolia a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 27 février 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-unième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à D. N. Labrie, écuyer, C.R., de Percé, P.Q., comme officier rapporteur pour le district électoral de Gaspé, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Rodolphe Lemieux, écuyer, qui a accepté une charge retribué sous la Couronne, l'honorable Rodolphe Lemieux, de la cité de Montréal, Solliciteur général du Canada, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 2 mars 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Joseph Aldéric Robillard, de Montréal, écuyer, avocat, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'Hochelaga, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Joseph Alexandre Camille Madore, écuyer, qui a accepté la charge de juge Puisné de la cour Supérieure de la province de Québec, Louis Alfred Adhémar Rivet, de la cité de Montréal, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE CANADA,
OTTAWA, 2 mars 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de janvier dernier émis, par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Joseph L. Cormier, écuyer, de Saint-Hyacinthe, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Michel E. Bernier, qui a accepté une charge retribué sous la Couronne, Jean-Baptiste Blanchet, de la cité de Saint-Hyacinthe, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 5 mars 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Rodolphe D. Latulippe, de Montréal, écuyer, agent, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Montréal, Saint-Jacques, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Joseph Brunet, écuyer, dont l'élection a été déclarée non-avenue, Honoré Gervais, de Montréal, écuyer, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE CANADA,
OTTAWA, le 8 mars 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt et unième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Robert Rankin Ritchie, de Saint-Jean, N.-B., écuyer, shérif, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Andrew George Blair, député démissionnaire, John Waterhouse Daniel, de la cité de Saint-Jean, N.-B., écuyer, médecin, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 8 mars 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt et unième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Ewen McDougall, de Charlottetown, I.P.-E., écuyer, shérif, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Queen-Ouest, dans la Province, de l'Île du Prince-Édouard, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieux et place de Donald Farquharson, écuyer, décédé, Horace Haszard, de Charlottetown, I.P.-E., écuyer, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes.
Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

OTTAWA, le 9 mars 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt et unième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le gouverneur général, et adressé à Daniel Sullivan, de Malcolm, Ont., écuyer, marchand, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Bruce, division est, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Henry Cargill, écuyer, décédé, James J. Donnelly, de Pinkerton, Ont., écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

L'honorable Louis Philippe Brodeur, député pour le district électoral de Rouville; l'honorable Henry Emmerson, député pour le district électoral de Westmoreland; l'honorable Rodolphe Lemieux, député pour le district électoral de Gaspé; Honoré Gervais, écuyer, député pour le district électoral de Montréal (Saint-Jacques); Ernest Lapointe, écuyer, député pour le district électoral de Kamouraska et Jean-Baptiste Blanchet, écuyer, député pour le district électoral de Saint-Hyacinthe, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, s'adressant alors au greffier, propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que Napoléon Antoine Belcourt, écuyer, député pour le district électoral de la cité d'Ottawa, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur.

Résolu, *nemine contradicente*, que Napoléon Antoine Belcourt, prenne le fauteuil de cette Chambre.

Napoléon Antoine Belcourt, écuyer, est alors conduit au fauteuil par Sir Wilfrid Laurier et Sir Richard J. Cartwright, et se tenant debout fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

Après quoi, il prend le fauteuil; et la masse qui était sous la table, est alors posée sur la table.

Alors, Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que cette Chambre s'ajourne jusqu'à demain à trois heures p.m.

Et la Chambre s'ajourne en conséquence.

Vendredi, 11 mars 1904.

PRIÈRE.

Un message est apporté par le capitaine Ernest J. Chambers, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. l'ORATEUR,

Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur.

Alors, l'honorable Orateur du Sénat dit :

M. l'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence, le gouverneur général, de vous assurer que vos paroles et actions recevront constamment de sa part, le plus favorable interprétation.

Et la Chambre étant de retour,—

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui ; et aussi qu'il a, au nom de la Chambre et pour elle réclamé, tous ses droits et privilèges, sur quoi Son Excellence a bien voulu dire qu'Elle lui accordait sans hésitation et avec plaisir, tous ses privilèges constitutionnels, ainsi qu'un prompt accès auprès de sa personne en toutes les occasions convenables, et qu'Elle interpréterait toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ces paroles et actions.

Ordonné, que M. Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées des certificats et rapports concernant les élections suivantes :—

District électoral de la division nord du comté de Grey ; et

District électoral de la division nord du comté d'Ontario.

Et les dits certificats et rapports sont lus comme suit, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journeaux de la Chambre :—

ELECTION CONTESTÉE DE LA DIVISION NORD DU COMTÉ DE GREY

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la division nord du comté de Grey, tenue les 17^e et 24^e jours de février, A.D. 1903.
Entre

SAMUEL H. L. PEARSON,

Pétitionnaire ;

et

T. J. THOMPSON,

Répondant.

Les soussignés, deux des juges de la Haute Cour de Justice, choisis pour l'instruction de la dite pétition, certifient par les présentes que, samedi, le quatorzième jour de novembre 1903, en la ville d'Owen-Sound et en présence des avocats des deux parties, nous avons tenu une cour pour la décision de la dite pétition.

Aucune preuve n'ayant été faite de la part du pétitionnaire, nous avons renvoyé la dite pétition, sans dépens, vu que l'avocat du répondant n'a présenté aucune demande quant aux frais.

Nous certifions de plus,—

(a) Qu'il n'a pas été prouvé devant nous que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection ou à sa connaissance ou avec son consentement.

(b) Qu'il n'a pas été prouvé lors de l'instruction que quelque personne ait pratiqué quelque manœuvre frauduleuse.

(c) Qu'en tant que nous sachions, il n'y a pas raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Donné à Osgoode-Hall, ce 23^e jour de novembre 1903.

J. A. BOYD, C.

HUGH MACMAHON, J.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE LA DIVISION NORD DU COMTÉ D'ONTARIO.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division nord du comté d'Ontario, tenue les 3e et 10e jours de mars, A.D. 1903.

Puissance du Canada, }
 Province d'Ontario, }
Savoir :

Entre

ROBERT A. SINCLAIR,
*Pétitionnaire ;*GEORGE D. GRANT,
Répondant.

Le 23e jour de novembre 1903.

A l'honorable Orateur
 de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Purvis Rochfort Street, et l'honorable Byron Moffatt Britton, juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, certifions que conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, nous avons tenu, le 14e jour de novembre 1903, une cour en la ville de Whitby, dans le comté d'Ontario, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus concernant la dite élection à laquelle le dit George D. Grant a été déclaré régulièrement élu.

Qu'aucune preuve n'ayant été produite à l'appui de la dite pétition, nous avons décidé et adjugé que le dit George D. Grant avait été régulièrement déclaré élu à la dite élection, et nous avons renvoyé la dite pétition.

Qu'aucune preuve n'ayant été produite comme susdit, il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre frauduleuse ait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection ou à sa connaissance ou avec son consentement, et que vu qu'aucune preuve n'a été produite comme susdit, il nous est impossible de dire s'il y a raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Qu'en dehors du fait qu'aucune preuve n'a été produite à l'appui de la dite pétition, nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition ; et nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

WM. P. R. STREET, J.

B. M. BRITTON, J.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendu ce jour auprès de Son excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :

*Honorables Messieurs du Sénat :**Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous rencontrant de nouveau au parlement, je dois tout d'abord exprimer avec vous notre profonde gratitude à la Providence bienfaisante, pour l'abondante récolte

dont le pays a été favorisé l'année dernière et pour la prospérité générale qui règne dans toutes les parties du Dominion.

Il est très satisfaisant de constater que le commerce du Canada, qui a été augmenté d'année en année d'une façon si remarquable depuis six ans, ne promet aucunement de se ralentir, et que le nombre de colons qui cherchent à s'établir au Manitoba et dans les Territoires est sans exemple dans l'histoire du pays. Ces deux faits de très haute importance portent irrésistiblement à conclure que longtemps avant que puisse s'achever la construction du chemin de fer transcontinental, autorisée par le Parlement à sa dernière session, l'urgente nécessité de ce chemin comme moyen de transporter les produits de l'Ouest à nos propres ports de l'Atlantique sera devenue manifeste, abstraction faite des nombreux avantages devant résulter de ce qu'on aura ouvert la partie nord des provinces de Québec et d'Ontario pour favoriser la colonisation et diverses entreprises.

La convention faite avec la Compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc-Pacifique par rapport à la construction d'un nouveau chemin de fer transcontinental contenait certaines stipulations qui, de fait, exigeaient que la Compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc du Canada devint partie à cette convention et assumât des obligations considérables à cet égard.

Un plus ample examen de cette convention par les représentants de la Compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc et par mon gouvernement a fait voir qu'il convenait d'ajouter au contrat certaines modifications qui, ayant été approuvées par mon gouvernement et ensuite par le conseil des directeurs et les actionnaires de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc, vous seront soumises pour être ratifiées.

La somme \$5,000,000 en espèces a été déposée à la Banque de Montréal conformément aux dispositions contenues dans la convention supplémentaire.

Il sera présenté un bill de la milice contenant plusieurs importantes modifications à la loi actuelle, modifications rendues nécessaires par suite de l'augmentation de l'effectif et destinées à en développer l'efficacité.

Copie de la décision déterminant la frontière entre le Dominion et l'Alaska, et d'autres documents se rattachant au débat seront déposés devant vous.

La grande étendue de terrain occupée par les nouveaux établissements qui se forment dans les Territoires va nécessiter l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et vous serez priés d'accorder votre autorisation à cette fin.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu excédera la dépense et que la différence sera consacrée à la réduction de la dette publique.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront bientôt déposées devant vous.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Vu la longue session de l'année dernière, pendant laquelle vous vous êtes occupés de tant de questions importantes, il n'est pas probable que, cette année, l'accomplissement de vos devoirs vous retienne ici bien longtemps. En tout cas, je vous recommande d'étudier avec le plus grand soin les sujets dont j'ai fait mention, et je prie Dieu de bénir vos travaux.

Louis Alfred Adhémar Rivet, écr., pour le district électoral d'Hochelaga ; Armand Lavergne, écr., pour le district électoral de Montmagny ; Horace Hazzard, écr., pour le district électoral de Queen-Ouest, I.P.-E. ; Joseph E. Armstrong, écr., pour le district électoral de la division est du comté de Lambton ; James J. Donnelly, écr., pour le district électoral de la division est du comté de Bruce ; et John Waterhouse Daniel, écr., pour le district électoral de Saint-Jean, N.-B. (cité), ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,
Ordonné,—que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux
Chambres du Canada soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,
Résolu, que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session
soient nommés pour les objets suivants:—1. Privilèges et Elections.—2. Lois expirantes.—
3. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4. Bills Privés.—5. Ordres Permanents.—
6. Impressions.—7. Comptes Publics.—8. Banques et Commerce.—9. Agriculture et
Colonisation; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les objets et choses
qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs
observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et
papiers.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,
Résolu, qu'un comité spécial de cinq membres soient nommé pour préparer et rap-
porter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités
permanents ordonnés par la Chambre ce jour; le dit comité devant se composer de Sir
Wilfrid Laurier, M. Borden (Halifax), Sir Richard J. Cartwright, M. Sutherland
(Oxford) et M. Haggart.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,
Résolu,—qu'un comité spécial composé de MM. Ball, Champagne, Charlton, Clarke,
Earle, Gervais, Holmes, LaRivière, Macdonald, Monet, Roche (Marquette), Russell,
Scott, Sutherland (Essex) et Taylor soit nommé pour contrôler le compte rendu officiel
des Débats de cette Chambre durant la présente session avec pouvoir de faire rapport
de temps à autre.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du
Parlement sur l'état de la bibliothèque du Parlement (*Document de la session No 33.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur,
un message de Son Excellence, le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son
Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres étant debout et décou-
verts, et il est comme suit:

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un contrat passé
entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Com-
pany*, en date du 8 mars 1904, modifiant sous quelques rapports les dispositions du
contrat entre Sa Majesté et Sir Charles Rivers Wilson et autres représentant la dite
compagnie. dont copie constitue l'annexe de l'Acte 3 Edouard VII, chapitre 71, et il le
recommande à la favorable considération de cette honorable Chambre. (*Document de la
session No 37.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 11 mars 1904.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir William Mulock.
Ordonné.—Que le message ci-dessus de Son Excellence, le Gouverneur général, et
les papiers qui l'accompagnent soient imprimés sans délai, et que l'article 99 du règle-
ment soit suspendu à cet effet.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 14 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Clarke,—la pétition de l'honorable Charles Algernon Parsons, de Newcastle-on-Tyne, comté de Northumberland, Angleterre.

Par M. Lemieux,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer Atlantique, Québec et de l'Ouest.

Par M. Lancaster,—la pétition du Conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine ; et la pétition du conseil municipal du village de Merritton, tous de l'Ontario.

Par M. Thompson (Haldimand et Monck),—la pétition de la Compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-ouest.

Par M. Ethier,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de la rivière Ottawa.

Par M. McCool,—la pétition de l'honorable George Bryson, de Fort Coulonge, comté de Pontiac et autres de l'Ontario et Québec.

Par M. Henderson,—la pétition de W. H. Speers, président et Robert Joyce, secrétaire de la loge Loyal Orange, N° 257, Bronte, Ontario.

Par M. Marcell (Bonaventure),—la pétition de Angus et Hugh McLean, de la cité de Buffalo, dans l'état de New-York, et autres de l'Ontario.

Par M. Stephens,—la pétition de J. R. Laird et autres, de Blenheim ; et la pétition de G. H. Cobbletick et autres, de la ville de Chatham, tous du comté de Kent, Ontario.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter au bill (N° 2) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (N° 3) modifiant de nouveau le Code criminel de 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (N° 4) modifiant l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil Privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres étant debout et découverts, et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du Conseil approuvée nommant le Très Honorable Sir Richard J. Cartwright, C.C.M.G.,

ministre du Commerce, l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, l'honorable James Sutherland, ministre des Travaux publics, et l'honorable Louis Philippe Brodeur, ministre du Revenu de l'intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes. "

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 11 mars 1904.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit discours.

M. Grant propose, secondé par M. Rivet, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du précieux discours qu'elle a bien voulu faire aux deux Chambres, savoir :

A SON EXCELLENCE le très honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Monk,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, — Que l'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, en réponse à son discours à l'ouverture de la session, aura la priorité sur toutes autres questions, à l'exception de la présentation des bills, jusqu'à épuisement du débat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et demie p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 15 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de J. B. Ferris et autres.

Par M. Galliher,—la pétition de la compagnie de chemin de fer de la rivière de la Chaudière ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Par M. Grant,—la pétition de la Compagnie d'estacades de la rivière aux Français (à responsabilité limitée).

Par M. McCreary,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par M. Geoffrion,—la pétition de Henriette Lamothe et autres, de la cité de Montréal et autres lieux.

Par M. Bennett,—la pétition de J. Hart, président, et D. Cameron, secrétaire de la *Shanty Bay Division*, des Fils de la Tempérance.

Par M. German,—la pétition de J. W. Norcroose et autres, d'Ontario et Québec ; la pétition du conseil municipal de la ville des Chutes de Niagara ; la pétition du conseil municipal de la ville de Thorold ; et deux pétitions du conseil municipal de la ville de Welland, tous de l'Ontario.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question proposée hier qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur la motion de M. Taylor, secondé par M. Wilmot,
Ordonné que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 16 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Champagne.—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de l'Ottawa du Nord et de l'Ouest.

Par M. McCarthy,—la pétition de l'hôpital général et de marine de Collingwood.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lus et reçues :

De l'honorable Charles Algernon Parsons, de Newcastle-on-Tyne, comté de Northumberland, Angleterre ; pour un acte à l'effet de faire revivre et de prolonger la durée de certain brevet relatif aux turbines à vapeur.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses premiers dix milles.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines lignes autorisées par le Parlement,—dont l'une s'étend depuis un point près New-Westminster jusqu'à Vancouver, C.B., et une autre qui se trouve dans la province de Québec.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest ; pour un acte demandant du délai pour l'achèvement de sa ligne ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa ; pour un acte demandant du délai pour l'achèvement de ses entreprises, et lui permettant de prolonger sa voie jusqu'à la cité d'Ottawa, et à d'autres fins.

De l'honorable Geo. Bryson, de Fort-Coulonge, comté de Pontiac, et autres, de Québec et Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Interprovincial.

De Angus et Hugh McLean, de la cité de Buffalo, Etat de New-York, et autres, d'Ontario ; pour une charte leur permettant de faire des affaires dans l'industrie du bois.

Du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine, et du conseil municipal du village de Merritton, tous d'Ontario ; demandant qu'il soit imposé un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

De W. H. Speers, président, et Robert Joyce, secrétaire, L. O. L., No 257, Bronte ; de J. R. Laird et autres, de Blenheim ; et de G. H. Cobblestick et autres, de Chatham, tous d'Ontario ; demandant la passation de mesures législatives ayant pour objet de mieux assurer l'observance du jour du Seigneur.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, vendredi, le 11 mars courant, fait rapport que le comité a préparé des listes des membres en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

No 1.—PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Alcorn, Barker, Bennett, Borden (Halifax), Brodeur, Bureau, Casgrain, Cowan, Dugas, Emmerson, Fitzpatrick, Geoffrion, German, Gourley, Grant, Guthrie, Haggart, Lancaster, Lapointe, LaRivière, Lavell, Lavergne (Montmagny), Lemieux, Lennox, Logan, MacKinnon, MacCarthy, McColl, McIsaac, Malouin, Monet, Monk, Morrison, Mulock (sir William), Northrup, Porter, Pringle, Rivet, Russell, Sifton, Sutherland (Essex), Tisdale, Wade et Ward.—44.

No 2.—LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Archambault, Avery, Bazinet, Bourbonnais, Casgrain, Christie, Copp, Earle, Ethier, Gauvreau, Gervais, Hale, Harwood, Haszard, Johnston (Cardwell), Logan, Lovell, McCool, McGowan, Matheson, Mayrand, Meigs, Morin, Robinson (Elgin), Seagram, Turgeon, et Vrooman.—27. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Alcorn, Angers, Archambault, Armstrong, Avery, Ball, Barker, Bazinet, Beith, Béland, Bell, Bennett, Bickerdike, Birkett, Blain, Blanchet, Borden (Sir Frederick), Bourassa, Boyd, Brock, Broder, Brodeur, Brown, Bruce, Bruneau, Bureau, Calvert, Calvin, Campbell, Carscallen, Casgrain, Champagne, Charlton, Christie, Clancy, Clare, Clarke, Cochrane, Copp, Costigan, Cowan, Culbert, Daniel, Davis, Delisle, Demers (Lévis), Donnelly, Douglas, Dugas, Dymont, Earle, Emmerson, Erb, Ethier, Fielding, Fitzpatrick, Fortier, Fowler, Gallery, Galliher, Ganong, Gauvreau, Geoffrion, German, Gervais, Gibson, Gilmour, Girard, Gou'd, Gourley, Grant, Guthrie, Hackett, Haggart, Hale, Harty, Harwood, Haszard, Henderson, Heyd, Holmes, Hughes (King's, I. P.-E.), Hughes (Victoria), Hyman, Ingram, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Cardwell), Johnston (Lambton), Kaulbach, Kemp, Kendrey, Kidd, Lancaster, Lang, Lapointe, Laurier (L'Assomption), Lavell, Lavergne (Drummond et Arth.), Law, Lefurgey, Lemieux, Lennox, Léonard, Lewis, Logan, Loy, Macdonald, Mackie, MacKinnon, Maclaren (Huntingdon), MacLaren (Perth), Maclean, Macpherson, McCarthy, McColl, McCool, McCormick, McCreary, McGowan, McGugan, McIntosh, McIsaac, McLennan, Malouin, Marciel (Bagot), Marciel (Bonaventure), Matheson, Mignault, Monet, Monk, Morin, Morrison, Mulock (sir William), Murray, Northrup, Oliver, Osler, Parmelee, Pope, Porter, Power, Préfontaine, Pringle, Proulx, Puttee, Reid (Grenville), Riley, Rivet, Robinson (Elgin), Robinson (Northumberland), Roche (Halifax), Roche (Marquette), Rosamond, Ross (Ontario), Ross (Rimouski), Ross (Victoria), Ross (Yukon), Rousseau, Russell, Schell, Scott, Sifton, Smith (Vancouver), Smith (Wentworth), Sproule, Stephens, Stewart, Sutherland (Essex), Sutherland (Oxford), Talbot, Tarte, Thompson (Haldimand et Monck), Thomson (Grey-Nord), Tisdale, Tobin, Tolmie, Tucker, Tupper (Sir Charles Hibbert), Turcot, Vrooman, Wade, Wallace, Ward, Wilmot, Wilson, et Wright.—186. Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-cinq membres.

No 4.—BILLS PRIVÉS.—Messieurs Alcorn, Avery, Ball, Béland, Bell, Bennett, Birkett, Bourbonnais, Brocif, Broder, Brodeur, Bruneau, Calvert, Carscallen, Casgrain, Cochrane, Cowan, Culbert, Daniel, Desjardins, Douglas, Dugas, Dymont, Earle, Ethier, Fitzpatrick, Galliher, Gauvreau, Gibson, Gilmour, Girard, Guthrie, Hackett, Harty, Hughes (Kings), Johnston (Cape-Breton), Kaulbach, Kendall, Kidd, Lapointe, LaRivière, Lavell, Lavergne (Drummond et Arthabaska), LeBlanc, Lemieux, Logan, Loy, Macdonald, MacKinnon, Maclean, McCool, McCreary, McGugan, Marciel (Bagot), Meigs, Mignault, Monet, Monk, Morin, Morrison, Pope, Power, Pringle, Proulx, Puttee, Roddick, Rosamond, Ross (Victoria), Russell, Schell, Stephens, Stewart, Sutherland (Essex), Sutherland (Oxford), Tobin, Tolton, Tucker, Turgeon et Wale.—79. Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.

No 5.—ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bell, Bazinet, Brown, Clancy, Clare, Copp, Davis, Demers (Lévis), Demers (St-Jean), Donnelly, Douglas, Erb, Fortier, Gallery, Grant, Guthrie, Hallidy, (Hughes (Victoria), Ingram, Johnston (Cap-Breton), Kaulbach, Kendall, Lancaster, Lang, Laurier (L'Assomption), Lavergne (Montmagny), Law, Lefurgey, Mackie, McEwen, McGugan, Marciel (Bagot), Matheson, Morin, Puttee, Reid (Ristigouche), Richardson, Roche (Marquette), Ross (Rimouski), Sherritt, Tolmie, Tolton, Tupper (sir C. Hibbert), Turgeon, Vrooman, Wilmot, Wilson et Wright.—50. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.—IMPRESSIONS.—Messieurs Bennett, Casgrain, Clarke, Davis, Holmes, Hughes (Victoria), Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), LaRivière, Lavergne (Drummond et Arthabaska), Loy, Maclean, McColl, Marciel (Bonaventure), Oliver, Parmelee, Préfontaine, Richardson, Scott, Sutherland (Oxford), Taylor, Thompson (Haldimand et Monck), et Tisdale.—24.

No 7.—COMPTES PUBLICS.—Messieurs Baker, Beith, Bell, Bennett, Bickerdike, Birkett, Blain, Borden (Sir Frederick), Campbell, Carbonneau, Cartwright (Sir Richard), Champagne, Clancy, Clare, Clarke, Cocrane, Costigan, Cowan, Daniel, Demers (St. Jean), Desjardins, Emmerson, Fielding, Fitzpatrick, Fowler, Geoffrion, German, Gould, Gourley, Haggart, Henderson, Holmes, Hughes (King's), Hughes (Victoria), Hyman, Kemp, Lancaster, Lapointe, Laurier (L'Assomption), LeBlanc, Lennox, Léonard, Loy, MacKinnon, Maclaren (Huntingdon), Macpherson, McColl, McCreary, McIsaac, Maloin, Monk, Morrison, Murray, Northrop, Oliver, Porter, Pringle, Riley, Rivet, Roche (Halifax), Ross (Ontario), Ross (Yukon), Sifton, Smith (Wentworth), Sproule, Tarte, Taylor, Thompson (Haldimand et Monck), Thomson (Grey-Nord), Turcot, Wade, Ward et Wilson—73. Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-un membres.

No 8.—BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Angers, Archambault, Armstrong, Avery, Barker, Beith, Béland, Bell, Bennett, Bickerdike, Birkett, Blain, Blanchet, Borden (Halifax), Borden (Sir Frederick), Bourrassa, Boyd, Brock, Brown, Bruce, Brunneau, Bureau, Calvert, Calvin, Campbell, Carbonneau, Carscallen, Cartwright (sir Richard), Casgrain, Champagne, Charlton, Christie, Clancy, Clarke, Cochrane, Copp, Costigan, Cowan, Culbert, Delisle, Demers (Lévis), Demers (St-Jean), Earle, Emmerson, Ethier, Fielding, Fowler, Galliher, Gallery, Ganong, Geoffrion, Gervais, Gibson, Gould, Gourley, Haggart, Harty, Haszard, Henderson, Heyd, Holmes, Hughes (King's), Hughes (Victoria), Hyman, Ingram, Johnston (Cap-Breton), Kaulbach, Kemp, Kendall, Kendrey, Lang, Laurier (Sir Wilfrid), Laurier (L'Assomption), Lavell, Law, Lefurgey, Lewis, Lovell, Loy, Maclaren (Huntingdon), McCarthy, McCormick, McEwen, McIsaac, McLennan, Malouin, Marcil (Bonaventure), Mignault, Monk, Morin, Murray, Osler, Paterson, Pope, Porter, Power, Préfontaine, Puttee, Reid (Grenville), Reid (Ristigouche), Richardson, Riley, Roche (Halifax), Rosamond, Ross (Ontario), Ross (Rimouski), Ross (Victoria), Ross (Yukon), Rousseau, Russell, Schell, Smith (Wentworth), Sproule, Stephens, Sutherland (Oxford), Talbot, Tarte, Taylor, Thompson (Haldimand et Monck), Thompson (Grey-Nord), Tisdale, Tobin, Tolmie, Tupper (sir C. Hibbert), Wade, Ward, Wilmot, Wilson, et Wright.—129. Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-un membres.

No 9.—AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Angers, Armstrong, Ball, Bazinet, Beith, Bell, Blain, Blanchet, Bourassa, Bourbonnais, Boyd, Broder, Brown, Bruce, Bureau, Calvert, Calvin, Carbonneau, Carscallen, Charlton, Clancy, Clare, Cochrane, Davis, Delisle, Desjardins, Donnelly, Douglas, Dugas, Dymont, Erb, Ethier, Fisher, Fortier, Galliher, Gauvreau, Gilmour, Girard, Gould, Grant, Guthrie, Hackett, Halliday, Harwood, Haszard, Henderson, Heyd, Hughes (Kings), Hughes (Victoria), Ingram, Johnston (Cardwell), Johnston (Lambton), Kendall, Kidd, Lang, La Rivière, Laurier (L'Assomption), Lavergne (Montmagny), LeBlanc, Lennox, Léonard, Lewis, Logan, Lovell, Loy, Macdonald, Mackie, Maclaren (Huntingdon), MacLaren (Perth), Macpherson, McColl, McCool, McCormick, McCreary, McEwen, McGowan, McGugan, McIntosh, McLennan, Marcil (Bagot), Matheson, Mayrand, Meigs, Morin, Mulock (sir William), Oliver, Parmelee, Pope, Proulx, Reid (Grenville), Reid (Ristigouche), Richardson, Robinson (Elgin), Robinson (Northumberland), Roche (Marquette), Rosamond, Ross (Ontario), Ross (Victoria), Rousseau, Schell, Seagram, Sherritt, Smith (Vancouver), Smith (Wentworth), Sproule, Stephens, Stewart, Talbot, Taylor, Thomson (Grey-Nord), Tobin, Tolmie, Tolton, Tucker, Turcot, Turgeon, Vrooman, Wade, Wallace, Wilmot, Wilson et Wright.—122. Et que le quorum du dit comité se compose de douze membres.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Sifton,

Résolu que cette Chambre concoure dans le comité spécial nommé pour préparer et faire rapport des listes des membres devant composer les différents comités de cette Chambre.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Sifton,

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir:—MM. Bennett, Casgrain, Clarke, Davis, Holmes, Hughes (Victoria), Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), La Rivière, Lavergne (Drummond et Arthabaska), Loy, Maclean, McColl, Marcil (Bonaventure), Oliver, Parmelee, Préfontaine, Richardson, Scott, Sutherland (Oxford), Taylor, Thompson (Haldimand et Monk) et Tisdale, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir William Mulock,

Résolu qu'un comité spécial composé de MM. Borden (Halifax), Bourassa, Brock, Brodeur, Calvert, Casgrain, Clancy, Clarke, Demers (Saint-Jean et Iberville), Heyd, Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), Laurier (sir Wilfrid), Monk, Russell, Scott et Wade soit nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concernent les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la Bibliothèque.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs de la dite résolution.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée lundi le 14 mars dernier, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir William Mulock,

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur Général,—Rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 24.*)

Aussi, il met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur Général,—Rapport du département du Travail pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 36.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année fiscale de 1903. (*Document de la session No 25.*)

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général.—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. (*Document de la session No 11.*)

M. Sutherland (Oxford), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport annuel du ministre des Travaux publics pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. (*Document de la session No 19.*)

Aussi, il met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport du département du Commerce pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. (*Document de la session No 10.*)

Et aussi, il met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année finissant le 31 décembre 1903. (*Document de la session No 29.*)

M. Fielding l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 2.*)

Aussi,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1903. (*Document de la session No 38.*)

Aussi,—Rejet par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre le commencement de la session de 1903 et de la session de 1904. (*Document de la session No 39.*)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1903-1904. (*Document de la session No 40.*)

Aussi,—Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 41.*)

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la compagnie d'amélioration d'Ottawa, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 42.*)

Et aussi,—Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1903 au 10 mars 1904. (*Document de la session No 43.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. Partie I, Accise, etc. (*Document de la session No 12.*)

Aussi,—Partie II, Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique, pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. (*Document de la session No 13.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence, le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres étant debout et découverts, et il est comme suit :

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1905, et conformé-

ment aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 3.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 14 mars 1904.

Sur motion de M. Feilding, secondé par M. Paterson.

- Ordonné que les dits message et budget soient référés au comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 17 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Geoffrion,—la pétition de la compagnie de chemin de fer de Montréal du Parc et de l'Île.

Par M. Oliver,—la pétition de l'honorable Hugh John Macdonald et autres, de Winnipeg et des Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Lancaster,—la pétition du conseil municipal du township de Grantham, comté de Lincoln, Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition de Robert James McDuff Rodger, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario.

Par M. Mackie,—la pétition de la compagnie de canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne.

Par M. Demers (Saint-Jean et Iberville),—La pétition de la *Real Estate Title Guarantee and Trust Company*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J. B. Ferris et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Campbellford, lac Ontario et Occidental.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Chaudière ; pour un acte demandant du délai pour achever ses lignes ferrées autorisées par le Parlement et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Anglaise ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement des sections orientale et occidentale de sa ligne ferrée et embranchements autorisés par le Parlement.

De la Compagnie d'Estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée) ; pour amender sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ; pour un acte l'autorisant à construire, acquérir et exploiter certains embranchements de chemins de fer.

De Henriette Lamothe et autres, de la cité de Montréal et autres lieux ; pour une charte sous le nom de Compagnie manufacturière et de force des rapides des Cèdres.

De J. W. Norcrosse et autres, d'Ontario et de Québec ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Thorold et du lac Erié.

Du conseil municipal de la ville de Niagara-Falls ; du conseil municipal de la ville de Thorold ; et du conseil municipal du comté de Welland, tous de l'Ontario ; demandant l'imposition d'un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

De J. Hart, président, et D. Cameron, secrétaire, de la division Shanty-Bay des Fils de la Tempérance ; demandant la passation d'une mesure législative à l'effet de mieux assurer l'observance du dimanche.

Du conseil municipal du comté de Welland, Ontario ; demandant que la loi actuelle sur les aubins soit modifiée.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste du service civil du Canada, pour l'année 1903. (*Document de la session No 30.*)

Aussi, il met devant la Chambre,—Ordonnances du Territoires du Yukon, passées par le conseil de ce Territoire au cours de l'année 1903. (*Document de la session No 44.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Rapport du commissaire de la police à cheval pour l'année 1903. (*Document de la session No 45.*)

Ordonné que Sir Frederick Borden ait la permission de présenter un bill (No 5) concernant la milice du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Reid (Grenville.)

Ordonné qu'il soit mis devant cette chambre,—Copie de toute correspondance, pétitions et autres documents en la possession du gouvernement, au sujet des accusations portées contre L. L. Gallagher, maître de poste à Wilton, comté de Lennox, Ontario, et la destitution de ce dernier.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Taylor.

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de la commission nommant Son Honneur le juge Britton et autres personnes commissaires pour faire une enquête sur la concession Treadgold et autres concessions dans le Territoire du Yukon, et de tout témoignages, exhibits, papiers et documents produits au cours de l'enquête faite par les dits commissaires, et de tous rapport ou rapports faits par les dits commissaires.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre, qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Smith (Wentworth) secondé par M. Henderson.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les données thermographiques prises à bord des steamers transatlantiques depuis janvier 1903, et indiquant,—

1. Le nom du steamer ;
2. La date de la mise en place du thermographe ;
3. La date à laquelle le steamer a quitté le port ;
4. Si le compartiment était (a) à air froid ; (b) à air frais ; (c) ou rafraîchi au moyen de ventilateurs mécaniques ; (d) ou par simple ventilation ordinaire, ou si les données ont été prises sur le pont ou autre endroit à l'abri des rayons du soleil ;
5. En quel endroit du compartiment était placé le thermographe.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Roche (Marquette).

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration salariés employés par le gouvernement fédéral depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1^{er} janvier 1904 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le salaire payé à chacun, le montant alloué à chacun pour ses dépenses, ainsi que le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chacun des dits agents.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Roche (Marquette).

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration employés à commission par le gouvernement fédéral dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis et en Europe, spécifiant chaque pays, et indiquant le chiffre de la commission payée, pour chaque immigrant à chaque agent, le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chaque agent, le montant d'argent payé à chaque agent à titre de commission, et le montant alloué à chaque agent pour ses dépenses, depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1^{er} janvier 1904.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Roche (Marquette).

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre, état donnant les noms et le nombre de fonctionnaires employés par le gouvernement du Canada en rapport avec l'immigration, le salaire de chacun, le montant d'argent dépensé en Canada pour des fins d'immigration pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903, les frais d'annonces, ainsi que le montant des dépenses pour édifices, et en quelles localités.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Bell.

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance, concernant la répartition du *scrip* des métis dans le Manitoba et les Territoires, jusqu'à date. Aussi, copie de tous rapports et décrets du conseil à cet effet.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Cochrane.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant la coupe du bois sur l'île Hope, dans la Baie Georgienne, par toutes personnes ou personnes quelconques pendant les années 1903 et 1904.

Sur motion de M. Smith (Wentworth), secondé par M. Blain.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, jusqu'à date, échangée entre le département de l'Agriculture et les compagnies de steamers au sujet de la ventilation artificielle de la cale des navires.

Sur motion de M. Smith (Wentworth), secondé par M. Blain.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes conventions intervenues depuis le 1^{er} janvier 1903 entre le gouvernement du Canada et toutes compagnies quelconques de steamers transatlantiques qui reçoivent un bonus ou une subvention du dit gouvernement.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Lennox.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tout arrêté en conseil, arrêté ministériel ou autre document nommant M. P. V. Savard, avocat, autrefois député, à une position sous le gouvernement, dans le cours des années 1902, 1903 ou 1904, de toute correspondance en rapport avec telle nomination ou s'y rattachant et de tous comptes, en détails, mémoires, etc., tant pour salaire et honoraires, que frais de voyage ou autres frais et dépenses produits par le dit P. V. Savard, et états montrant combien il lui a été payé.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. McCreary, secondé par M. Grant.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant dépensé par le gouvernement du Canada pour améliorer la navigation de la rivière Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. McCreary, secondé par M. Grant.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de concessions de fonds de bois accordés dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest entre les années 1878 et 1896, inclusivement, le nombre de milles compris dans ces concessions et le montant d'argent reçu par le gouvernement pour chaque mille, reçu pour les dites concessions. Aussi, un état indiquant le nombre de concessions similaires

accordées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et le montant, par mille, reçu pour les dites concessions.

Sur motion de M. Demers (Saint-Jean et Iberville) secondé par M. Angers.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, pétitions, réclamations et autres documents en la possession du gouvernement, relatifs aux dommages soufferts par les cultivateurs des comtés de Saint-Jean et Iberville et Missisquoi par les inondations de la rivière Richelieu.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Kemp.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de M. McLeod, I.C., sur la continuation du canal de la Vallée de la Trent entre le lac Rice et le lac Ontario.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Osler.

Résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant la vente ou la location de la propriété dite *The Garrison Common* à la cité de Toronto ou à quelques particuliers, et l'acquisition du terrain qui doit servir aux corps militaires permanents ; aussi, copie de tous décrets du conseil disposant de la propriété en premier lieu mentionnée et faisant l'acquisition du terrain devant servir à des fins militaires.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Osler, secondé par M. Clarke.

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance depuis le 1^{er} mars 1903, y compris les rapports, lettres et télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers ou ingénieurs ou autres personnes touchant les dommages causés par les eaux du lac Ontario à l'île faisant face à Toronto ; aussi, copie de tous ordres ou instructions émises au sujet des travaux nécessaires ou à faire pour protéger la dite île et le port de Toronto.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et quarante minutes P.M., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 18 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. Malouin,—la pétition de la compagnie de chemin de fer de Témiscouata.

Par M. Borden (Halifax),—la pétition de Robie Uniacke et Jairus Hart, syndics de la société dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie de canal à navires de Sainte-Clair et Erié.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certains prolongements et embranchements autorisés par le Parlement.

De l'Hôpital général et maritime de Collingwood ; pour amender l'article 3 de sa charte.

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de huit à cinq membres.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Richard J. Cartwright, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*, en date du huit mars 1904.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mise au courant de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu qu'à sa prochaine séance, cette Chambre, se formera en tel comité.

M. Copp, député du district électoral de Digby, soulève une question de privilège et donne des explications au sujet de certains faits personnels mentionnés par certains députés au cours du débat sur l'adresse.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille, deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion : Bureau du sous-receveur général :—Toronto, \$7,300 ; Montréal, \$5,800 ; Halifax, \$7,700 ; Saint-Jean, \$6,750 ; Winnipeg, \$6,000 ; Victoria \$4,450 ; Charletown, \$4,800. Caisses d'épargne rurales—Appointements, \$5,800 ; dépenses contingentes, \$1,250 ; commission pour paiement de l'intérêt sur la date publique. achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$31,500 ; Courtage sur achats d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,600 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets fédéraux, \$13,300 ; impressions de billets fédéraux, \$110,000 ; timbres anglais, frais de port, etc., \$10,600 ; impression, annonces, inspection, frais de messagerie et frais divers, y compris commutation

de droit de timbres, \$14,400 ; dépenses se rattachant à la conversion de la dette publique ; des paiements pourront être faits à des employés du service civil, nonobstant les dispositions des Actes du service civil et des pensions, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs Aikins, Bernier, sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., sir John Carling, C.C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Church, Cloran, Coffey, Dever, Dobson, Domville, Ellis, Fiset, Frost, Gibson, Legris, Macdonald (I.P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, Merner, Reid, Shehyn, Templeman et Watson, afin d'agir comme un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session avec le comité de la Chambre comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs Baker, Béique, de Boucherville, C.M.G., Drummond, Ferguson, Forget, Godbout, Gowan, C.M.G., sir William Hingston, chevalier, McHugh, sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Poirier, Scott, Thibaudeau (Rigaud), Thibaudeau (de la Vallière), Wood et Young, afin d'agir comme un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte de la Bibliothèque pour les deux Chambres.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et quarante minutes, p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 21 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Thompson (Haldimand et Monck),—la pétition du conseil municipal de la ville de Dunnville, Ontario.

Par M. Holmes,—la pétition de William Bell et autres, de la cité de Guelph et autres lieux ; la pétition de Alexander Shaw, C.R. et autres de la ville de Walkerton et autres lieux, tous de l'Ontario ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer de la Jonction de Guelph.

Par M. McCreary,—la pétition de la Compagnie d'assurance la Canadienne, contre l'incendie.

Par M. McLennan,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Nord.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal ; pour un acte modifiant les actes concernant son chemin et ses entreprises, prolongeant le délai fixé pour leur achèvement, et à d'autres fins.

De l'honorable Hugh John Macdonald et autres, de Winnipeg et des Territoires du Nord-Ouest ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, d'Athabaska et du Mackenzie.

De Robert James McDuff Rodger, de la cité de Toronto, Ontario, voyageur de commerce ; pour un acte de divorce d'avec sa femme, Nina Vivian Rodger (née Stanley).

De la Compagnie du canal de Montréal, d'Ottawa et de la Baie Georgienne ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et la fin de ses travaux.

De la Compagnie dite *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company* ; pour un acte lui permettant de faire affaire dans toute l'étendue du Canada, et ailleurs, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata ; pour un acte modifiant sa charte, lui donnant de nouveaux pouvoirs, et à d'autres fins.

De la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié ; pour un acte faisant revivre sa charte, en abrogeant l'article 28, et prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux autorisés par la dite charte.

De Robie Uniacke et Jairus Hart, syndics de la Société dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Bank* ; pour un acte modifiant le chapitre-114 de l'Acte concernant la dite société, augmentant ses pouvoirs pour faire des emprunts, changeant son nom, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du township de Grantham, comté de Lincoln, Ontario ; demandant l'imposition d'un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Sutherland (Essex).

Résolu que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre, pendant la présente session.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table,—Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement à la date du 31 décembre 1903. (*Document de la session No 48.*)

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Frederick W. Borden, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la milice canadienne.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et trente-cinq minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 22 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Clarke,—la pétition de l'Ecole du dimanche de l'église méthodiste de la rue Sherburne ; la pétition de la session de l'église St. Enock ; la pétition de la congrégation de l'église St. Marc, Cavanlee, Parkdale ; la pétition de l'église réformée épiscopaliennne de Christ ; la pétition du bureau de direction de l'église presbytérienne, St. Enock, tous de Toronto ; la pétition de l'Alliance du jour du Seigneur du Canada ; la pétition de l'Alliance du jour du Seigneur ; la pétition de la session et communicants de l'église Chalmers, Mont-Albert ; la pétition du bureau officiel trimestriel de l'église Métropolitaine ; la pétition de l'église presbytérienne du carré St. Jacques ; la pétition de la congrégation de l'église du Messie ; la pétition de l'église Baptiste de la rue du Parlement ; la pétition de l'église St. Jacques ; la pétition de l'église de l'Ascension ; la pétition de la session de l'église Presbytérienne de la rue Bloor ; la pétition du bureau officiel, trimestriel de l'église Méthodiste de Parkdale ; la pétition du bureau trimestriel de l'église méthodiste de la rue du Parlement ; la pétition de l'église Congrégationnelle du Nord ; la pétition du bureau officiel de l'église Méthodiste de la rue Yonge ; la pétition de l'église Méthodiste de la rue Crawford ; la pétition de l'église Presbytérienne de la rue Collife ; la pétition de l'église Méthodiste de la rue Bathurst, tous de Toronto ; la pétition de l'église St. André, Scarboro ; la pétition de la session et du bureau de l'église Presbytérienne de New-Beach ; la pétition de la congrégation de l'église Presbytérienne de Fernbank et Fisherville ; la pétition de l'église Méthodiste d'Egleington ; la pétition de l'église Baptiste-Zion d'Egleington ; et la pétition de l'église Méthodiste de Davisville.

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de la Session Fort Massey, Halifax ; la pétition de l'église Presbytérienne de Bedford ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne de Elmsdale et Hine Hiel, N.-E. ; la pétition du Bureau Officiel Trimestriel de l'église Méthodiste de Middleton ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne, New-Annan, N.-E. ; la pétition de la session de la première église Presbytérienne de Truro, N.-E. ; la de l'église St. Colomba, Marian Bridge, C.-B. ; la pétition de l'église Baptiste d'Oxford, N.-E. ; la pétition de la première église Presbytérienne de Truro, N.-E. ; la pétition de la paroisse Sainte-Trinité, Tangier, N.-E. ; la pétition de l'église Anglicane St-Jean, Wolfville, N.-E. ; la pétition de l'église Baptiste de Windsor, N.-E. ; la pétition de la Corporation de l'église du Christ, Windsor, N.-E. ; la pétition de la Haute Session Musquodoboit ; la pétition de la première Congrégation Presbytérienne, Taunton, N.-E. ; la pétition de l'Eglise Baptiste de Wolfville ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Wolfville ; la pétition de l'Eglise Baptiste de Weymouth, N.-E. ; la pétition du comité exécutif de l'église St-Mathieu, Halifax ; la pétition de la L. O. A. Canada, branche du détroit de Canseau, représentant Hawkesbury, Hastings, Mulgrave et Pointe-Tupper : la pétition de la branche de Lunenburg, N.-E. ; la pétition de l'Alliance du dimanche, branche Dartmouth ; la pétition de l'Alliance du Dimanche de Springhill, N.-E. ; la pétition de l'Alliance du Dimanche, branche Syding ; la pétition des membres de l'Eglise Méthodiste dans le circuit Rawdon Hants, N.-E. ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Springhill, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne Baussey ; la pétition de l'église Baptiste, Springhill, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne, rue Harbour ; la pétition de la Congrégation St-Andrew, Sydney, C.-B. ; la pétition de l'Eglise Méthodiste, Port Hood, C.-B. ; la pétition du bureau trimestriel de l'Eglise méthodiste, Truro ; la pétition de la paroisse de l'Eglise Anglicane, St-Paul, Port Morieu, C.-B. ; la pétition de la session de l'Eglise St-Andrew, Pictou, N.-E. ; la pétition de la branche officielle trimestrielle de

l'Église Méthodiste de Port Thornton ; la pétition des méthodistes de Port Hawkesbury ; la pétition de l'Église Baptiste de Wilmot-Mountain, Port-Lorne, N.-E. ; la pétition des membres de l'Église Baptiste Zion, Truro, N.-E. ; la pétition de la Congrégation de l'Église-Unies New-Glasgow, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste North-Temple, Ohio, Yarmouth, N.-E. ; la pétition de l'Église de la Pentecôte, Oxford, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Pleasantville, comté de Lunenburg, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Salem, Port Hawkesbury, N.-E. ; la pétition de l'Église Presbytérienne de Musquodoboit Harbour, N.-E. ; la pétition de la session de l'Église Knox, Pictou ; la pétition de l'Église Baptiste de Port Hillford, N.-E. ; la pétition des paroisses de Pugwash et Wallace ; la pétition de l'Église Méthodiste de Maitland, N.-E. ; la pétition de l'Église Congrégationnelle de Liverpool, N.-E. ; la pétition de la Congrégation de Clifton, N.-E. ; la pétition de la paroisse de Melford, Guysboro, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Lawrencetown, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne de Lorneville, N.-E. ; la pétition de l'Église Anglicane de Joggin Mines, N.-E. ; la pétition de l'Église Congrégationnelle, Kingsport, N.-E. ; la pétition de la paroisse de Bridgetown, N.-E. ; la pétition de l'Église Presbytérienne London Memorial, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Méthodiste, Canseau, N.-E. ; la pétition de l'Église Méthodiste, Bridgetown, N.-E. ; la pétition de la première Église Baptiste, Halifax, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Dartmouth, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Canseau, N.-E. ; la pétition de l'Église Presbytérienne de Chalmers, Halifax, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Canand, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne de Union Centre et Lochaber, N.-B. ; la pétition du bureau trimestriel de l'Église Méthodiste, Liverpool, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de Isaacs Harbour, N.-E. ; la pétition de l'Église Presbytérienne, Kentville, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste de North-East Margaree, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste, Bridgetown, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne, Petit Bras d'Or, N.-E. ; la pétition de l'Église St-James, Antigonish, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste, Annapolis Royal, N.-E. ; la pétition de la paroisse St-Luc, Annapolis Royal, N.-E. ; la pétition de l'Église Méthodiste, Amherst, N.-E. ; la pétition de la Congrégation de St-Colombin, Hopewell, N.-E. ; la pétition de l'Église Méthodiste du Dimanche, Bear River, N.-E. ; la pétition de l'Église Presbytérienne, Coburg Road, Halifax, N.-E. ; la pétition de l'Église St-James, Dartmouth, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste, Kentville, N.-E. ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne, St-Andrew, Annapolis, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste, Amherst, N.-E. ; la pétition de la Congrégation de l'Acadie, Londonnery, N.-E. ; la pétition de l'Église Union, Hopewell ; la pétition de l'Église Baptiste, de Bear River, Digby, N.-E. ; la pétition de l'Église Méthodiste de Tabarause, N.-E. ; la pétition de l'Église Zion Terrance ; la pétition de la Congrégation Méthodiste, Dartmouth, N.-E. ; la pétition de la paroisse St-John, Turo and Colchester, N.-E. ; la pétition de l'Église St-Mathew, Halifax, N.-E. ; la pétition de l'Église Baptiste, Galdboro, N.-E. ; la pétition de l'Église St-Mathew, North Sidney, N.-E. ; et la pétition de l'Église Baptiste, North Brookfield, N.-E.

Par M. German,—la pétition du conseil municipal du township de Pelham ; la pétition du conseil municipal du township de Sherbrooke ; la pétition du conseil municipal du township de Thorald ; la pétition du conseil municipal de la ville de Welland ; la pétition du conseil municipal du township de Louth ; et la pétition du conseil municipal du township de South Trimesley, tous de l'Ontario.

Par M. Armstrong,—la pétition de la cour Jolly, N° 538, O.T.F., de Mandarin ; et la pétition de l'Ordre Indépendant des Forestiers Oil City, tous de l'Ontario.

Par M. Thompson (Haldimand et Monck,—la pétition de l'Église Baptiste, Danville ; la pétition du bureau officiel de l'Église Méthodiste, Circuit Binbrook ; la pétition du bureau officiel trimestriel, Circuit Caledonia ; la pétition de l'Église Knox, Dunnville ; la pétition de l'Église Méthodiste, Haijersville ; la pétition de l'Église Baptiste, Haijersville ; la pétition de l'Église Presbytérienne, St-Andrew, Haijersville ; la pétition de l'Alliance du Dimanche, branche Ste-Catherine ; la pétition de l'Alliance du Dimanche, branche Niagara-sur-lac ; la pétition de l'Église Méthodiste de Cayuga-Sud ; la pétition de l'Église Méthodiste de Cayuga-Sud ; la pétition de l'exécutif de l'Alliance du Diman-

che de Dunnville ; la pétition de l'Alliance du Dimanche, branche Caledonia ; et la pétition de l'église anglaise York et St-Marc, tous de l'Ontario.

Par M. Bureau,—la pétition de l'église Méthodist, Trois-Rivières, Québec.

Par M. Ward,—la pétition de l'église Baptiste, Port-Hope, Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition de Medecine-Hat. n° 31 G.E.C. ; la pétition de l'Association A.O.U.W., de Medicine-Hat, Assiniboine ; la pétition de la Loge-Unie n° 29, A.F. et O.M., Brighton ; la pétition de la loge Lake, n° 215, A.F. et A.M. Ameliasbury ; la pétition de la loge Somersville n° 451 A.F. et A.M. ; la pétition de la Loge Keem, n° 374, A.F. et A.M. ; la pétition de la Loge St. John, A.F. et A.M. Vankluk Hill ; la pétition de la loge Maçonnique Drodney ; la pétition de la Loge Clemente, A.F. et A.M. ; la pétition de la Loge St-John, A.F. et A.M. Ingersol ; la pétition du Chapitre Midland n° 94, D. A. Maçons, Lindsay ; la pétition du Chapitre Royal Scarlet, A.F. et A.M., Toronto-Est ; la pétition du Roi Solomon R.B.P. n° 244 ; la pétition de Madoé, A.O.U.W. ; la pétition de St. George n° 128, A.O.U.W. ; la pétition de Vernon, A.O.U.W. ; la pétition de Stantren Loge Mansfield, n° 218 A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Huntsville, n° 205 A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Wan Vanschene n° 221 A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Sterling, n° 314, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Markdale, n° 141, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Canphillville A.O.U.W. ; la pétition du Chapitre Royal Scarlet, Toronto Junction ; la pétition de la Loge Canada ; la pétition de la A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Hillsdale, n° 226, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Hingston, n° 357, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Pictou, n° 126, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Shelburne A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Valetta A.O.U.W. ; la pétition de Newmarket, n° 84, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Antiquité de St. Thomas, n° 1, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Bowmanville n° 99, A. O.U.W. ; la pétition de la Loge Eureka, n° 388, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Royale n° 60, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Cobourg, n° 121, A.O.U.W. ; la pétition de la Loge Harrow, A.O.U.W., et la pétition de la Loge Underwood, n° 208, A.O.U.W., tous de l'Ontario.

Par M. Richardson,—la pétition de l'église Méthodiste, Meaford ; la pétition de l'église Méthodiste de Owen-Sound ; la pétition des congrégations des églises Presbytériennes de Hepworth, Shallow-Lake Cruickshank. la pétition de l'église Presbytérienne de Chalsworth ; la pétition de la congrégation des églises Presbytériennes de Leith et Annan ; la pétition de l'église Méthodiste, Chalsworth ; la pétition des paroisses de Cargil et Pemberton ; la pétition de l'église Knox, Clifford ; la pétition de l'église Guthrie, Harriston ; la pétition de l'église Erskine, Meaford ; la pétition du circuit Méthodiste de Moorefield ; la pétition de l'église Westminster, Mount Forest ; la pétition de l'église Presbytérienne de la rue Division, Ewen-Sound ; la pétition de l'église du Christ (Disciples) Owen-Sound ; la pétition des congrégations Amos et Knox Normandey ; la pétition de l'église St. Columba, Priceville ; la pétition de la paroisse Tullamore ; la pétition du Bureau trimestriel de l'église Méthodiste de Granp Valley ; la pétition de l'église Chalmers, Flesherton ; la pétition de l'Alliance du Dimanche de la branche d'Owen-Sound, Owen-Sound et Brookbolin ; la pétition des gérants et anciens de l'église Presbytérienne de Woodland ; la pétition des bureaux de session et de syndics Méthodistes de Wiarton ; la pétition de l'église Presbytérienne de St. Paul ; la pétition de l'église Méthodiste de Thornbury ; la pétition de l'église Baptiste de Thornbury ; la pétition de l'école méthodiste du dimanche de Thornbury ; la pétition du bureau officiel de session de l'église Méthodiste, Palmerston ; la pétition de l'église St. Paul, Palmerston ; la pétition du bureau d'administration de l'église Knox, Palmerston ; la pétition de l'église St. George (Eglise Anglicaine), Owen Sound ; la pétition de l'église Congrégationnelle Knox, Owen Sound ; et la pétition du bureau officiel de la première église Méthodiste, Owen Sound, tous de l'Ontario.

Par M. Holmes,—la pétition de la première église Baptiste Kamloops, C.-B. ; la pétition du Bureau de session Méthodiste de Foodwhich ; la pétition du Bureau officiel d'administration du Circuit de Fullerton ; la pétition de la Congrégation de l'église de Duff (Presbytérienne), Walton ; la pétition de la Congrégation de l'église Presbytérienne, Wroxter ; la pétition de l'église Méthodiste de Wingham ; la pétition de l'église Bap-

tiste de Wingham ; la pétition de la session de l'église Presbytérienne de Wingham ; la pétition de l'église Baptiste de Tiverton ; la pétition de la Congrégation de l'église Knox, Ripling ; la pétition de la Congrégation de l'église Knox, Paisley ; la pétition de l'église Presbytérienne, Port Elgin ; la pétition de l'église Méthodiste, circuit de Eden Grove, comté de Bruce ; la pétition de l'église Méthodiste de Hollande ; la pétition du Bureau officiel de session, circuit de Kemble ; la pétition de l'église Presbytérienne de Knox, Listowell ; la pétition de l'église Presbytérienne de Listowell ; la pétition de l'église Méthodiste de Markdale ; la pétition de l'église Presbytérienne de St. Andrew, Orangeville ; la pétition de l'église Méthodiste d'Orangeville ; la pétition de l'église Episcopaliennne de St. Marc, Orangeville ; la pétition de l'église Presbytérienne de Swinton ; la pétition de l'église de la Trinité de l'Association Evanqélique, Walkerton ; la pétition de l'église Baptiste de Walkerton ; la pétition du Bureau officiel de l'église Méthodiste, Walkerton ; la pétition de la Loge Sauble, n° 227 O. T. F. Tara ; la pétition de la Branche Scathampton de la A. D. D. ; la pétition de la branche Durham de la A. D. D. ; la pétition de la branche Listowell de la A. D. D. ; la pétition de l'église Méthodiste de Monkton ; la pétition de la Congrégation de l'église Evanqélique Centennial, Stratford ; la pétition de l'église Méthodiste Central, Stratford ; la pétition de la session de St. Andrew, Stratford ; la pétition de l'église St. Jacques, Stratford ; la pétition de l'église Méthodiste de St. Michael ; la pétition de l'église Méthodiste de Kirhton ; la pétition des Presbytériens de Avanton et Carlington ; la pétition de l'église de Wesley, Clinton ; la pétition de la branche Goderich de la A. D. D. ; la pétition du Bureau de l'église Méthodiste, Guswater ; la pétition des sessions des missions Presbytériennes de Varna Blakie ; la pétition du Bureau officiel de session de l'église Méthodiste, rue Victoria, Godrich ; la pétition de l'église Knox, Godrich ; la pétition des membres de l'église Presbytérienne de Erskine, Dangannon ; la pétition des membres du Bureau officiel de l'église Méthodiste, circuit de Bennville ; la pétition de l'église Méthodiste Auburn ; la pétition de l'église Méthodiste de la rue Ontario, Clinton ; la pétition des sessions de Auburn et Smith's Hill ; la pétition de l'église Méthodiste du circuit Woodfood ; la pétition de la session et de la Congrégation de Roxborough ; la pétition de la Congrégation de l'église de Melville, Brussels ; la pétition de la session de l'église Presbytérienne, Egmundville ; et la pétition des congrégations Presbytériennes de Fordwich et Garrie, comté de Huron, tous de l'Ontario.

Par M. Lovell,—la pétition de James Taylor, de la ville de Magog, du district de St-François, Québec, hôtelier.

Par M. Lancaster,—la pétition du conseil municipal du village de Port Dalhousie, Ontario.

Par M. Christie,—la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Lachute ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Lachute ; et la pétition de l'Eglise Baptiste de Lachute, tous de Québec.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil Privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Sentence arbitrale du Tribunal sur la délimitation de la frontière de l'Alaska. (*Document de la Session No 46*).

M. Fielding, l'un des membres du Conseil Privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1903 (vols. I et II.) (*Document de la Session No 1*).

M. Fisher, l'un des membres du Conseil Privé du Roi, met devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année expirée le 31 octobre 1903. (*Document de la Session No 15*).

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (N° 5) concernant la milice du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quinze minutes p. m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 23 mars 1904.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Oliver,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

Par M. Maclaren (Huntingdon),—la pétition de la A.D.D. branche de Huntingdon ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Rockburn et Gore ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne, Covey Hill et Russelltown ; la pétition de la Congrégation (Anglicane) de Saint-Jean, Huntingdon ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Huntingdon ; la pétition de la Congrégation (Anglicane) de Saint-Paul, Hinclinbrook ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Danville ; la pétition de l'Eglise Congrégationnelle de Danville ; la pétition de l'Eglise Congrégationnelle, Melbourne ; la pétition de l'Eglise Méthodiste, Windsor Mills ; la pétition de l'Eglise Sainte-Anne, Richemond ; la pétition de l'Eglise Anglaise de Windsor et de l'école du dimanche ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Chelsea ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne, Bristol ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne, rivière du Désert ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne et la branche de la A.D.D., Chelsea ; la pétition des Congrégations Presbytériennes de Cantly et Kirk's Ferry ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Saint-André, Fort Coulonge ; la pétition de la Congrégation Baptiste de Marshville ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne, Mission de Kennebec ; et la pétition de l'Eglise Méthodiste, Hudson-Heights, tous de Québec.

Par M. Sproule,—la pétition de la L.O.L. n° 1351 ; la pétition de la L.O.L. n° 1768 ; la pétition de la L.O.L. n° 831 ; la pétition de la B.D. L.O.L. n° 81 ; la pétition de la L.O.L. n° 1733 ; la pétition de la Boyne L.O.L. n° 922 ; la pétition de la L.O.L. n° 1099 ; la pétition de Varney L.O.L. n° 689 ; la pétition de Relessy, L.O.L. n° 1083 ; la pétition de Cameron L.O.L. n° 613 ; la pétition de la L.O.L. n° 1523 Rapid City ; la pétition de la L.O.L. n° 858 Essex ; la pétition de la L.O.L. n° 685 Shornburg ; la pétition de la L.O.L. n° 810 ; la pétition de la L.O.L. n° 200, Dufferin ; la pétition de la L.O.L. n° 1654 de Strathcona ; la pétition de la L.O.L. n° 1707 ; la pétition de la L.O. L. n° 57 de Kinburn.

Par M. Haszard,—la pétition de l'Eglise Méthodiste Alberton ; la pétition de l'Eglise Méthodiste Bedèque ; la pétition de la Congrégation Baptiste de Bedèque ; la pétition de la première Eglise Méthodiste, Charlottetown ; la pétition de l'Eglise Baptiste, Charlottetown ; la pétition du bureau sessionnel de l'Eglise Méthodiste de Souris ; la pétition des syndics de l'Eglise Méthodiste de Pleasant Valley ; la pétition de l'Eglise St. John, Crapaud ; la pétition de la cathédrale Saint-Pierre (Eglise d'Angleterre) Charlottetown, tous de l'Île du Prince-Edouard ; et la pétition des Congrégations Presbytériennes de Shemogue, Port-Elgin et Tidnish, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse,

Par M. Henderson,—la pétition de l'église Baptiste de Georgetown ; la pétition de la A. D. D., branche Acton ; la pétition de l'église Presbytérienne de Georgetown ; la pétition des membres du Bureau sessionnel de l'église Méthodiste, Acton : et la pétition de la session de l'église Knox, Acton, tous de l'Ontario.

Par M. Grant,—la pétition de la session de Coldwater ; la pétition de l'église Presbytérienne, Callander ; la pétition de l'église Presbytérienne, Collingwood ; la pétition de l'église Presbytérienne Knox, Bracebridge ; la pétition de l'église Méthodiste, Bracebridge, tous de l'Ontario.

Far M. Robinson (Elgin),—la pétition de l'église Presbytérienne, St-Jean, Port Stanley, Ontario.

Par M. Johnston (Lambton),—la pétition de la session Presbytérienne (Essex) ; la pétition du Bureau officiel de session, circuit Delaware ; la pétition de la Congrégation de l'Eglise de Duff, Dunnville, township de Elgin ; la pétition de l'Eglise Méthodiste Camlachie ; la pétition de l'Eglise Méthodiste, rue Park, Chatham ; la pétition du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste de Comber ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Bothwell ; la pétition des Bureaux de session et de régi de l'Eglise Presbytérienne Bleinheim ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne, Ailsa Craig ; la pétition de l'Eglise de la Trinité, Ailsa Craig, comté de Middlesex ; la pétition des Eglises Presbytériennes de Argyle et West-Lorne, desserte de London ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Ailsa Craig ; la pétition de l'Eglise Baptiste Arkona ; la pétition de l'Eglise Baptiste régulière, Ridgetown, la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Rodney ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Pétroléa ; la pétition de la Congrégation de l'Eglise St. Mary, Middlesex ; la pétition de l'Eglise Méthodiste, Leamington ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne Knox, Leamington ; la pétition de l'Eglise chrétienne de West-Lorne ; la pétition du Bureau sessionnel de l'Eglise Méthodiste de West-Lorne ; la pétition de l'Eglise Méthodiste, Watford ; la pétition de la session de Kirk de l'Eglise Presbytérienne de Woodville ; la pétition des Congrégations de Wyoming et Plymouth-sud ; la pétition de l'Eglise Baptiste de Wallaceburg ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Wyoming ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Thamesville ; la pétition de l'Eglise Méthodiste, circuit de Tredford, Conférence London ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Tilbury-est ; la pétition des Congrégations Presbytériennes de Thamesville et Turin ; la pétition des officiers de l'Eglise de la Trinité St-Thomas ; la pétition du Bureau officiel de session de l'Eglise Méthodiste de Strathroy ; la pétition de la Congrégation de Williams-ouest ; la pétition de la première église Méthodiste, St-Thomas ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Springfield, comté de Elgin ; la pétition de l'Eglise Knox, St-Thomas ; la pétition de l'Eglise du Christ (Anglicane) Pétrolia ; la pétition de la Congrégation de Oil City ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Grace, Essex ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Knox, Fingal ; la pétition de l'Eglise Congrégationnelle de Tilbury-est ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Glencoe ; la pétition du Bureau officiel de session de l'Eglise Méthodiste de l'avenue Washington ; la pétition du conseil des amis choisis de Sarnia ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Dresden ; la pétition de la A. D. D., branche de Pétrolia ; la pétition de la A. D. D., branche Fingal ; la pétition de la L. T. A., branche de Dutton ; la pétition de l'Eglise Congrégationnelle de France ; la pétition du Bureau sessionnel du conseil Guilds ; la pétition de l'Eglise St. James (Anglicane), Woodville ; la pétition du circuit de l'Eglise Méthodiste Kinton ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Newbury ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de New-Glasgow ; la pétition de l'Eglise St-André, Napier ; la pétition du circuit Méthodiste de Merlin ; la pétition de l'Eglise épiscopaliennne de Kingsville ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Kingsville ; la pétition du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste Centrale de Sarnia ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de St-Paul, Sarnia ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Marthaville ; la pétition de la Congrégation Presbytérienne de Forest ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Mandamin ; la pétition du Bureau sessionnel de Talbotville ; la pétition des Eglises Knox et St-Jean, Camlachie ; et la pétition du Bureau officiel de session de l'Eglise Méthodiste de Sarnia, tous de l'Ontario.

Par M. Christie,—la pétition de l'Eglise Baptiste, Thurso ; la pétition de la Congrégation de Wakefield et Masham ; la pétition de l'Eglise Congrégationnelle de St. Andrew ; et la pétition de la session de Kirk, Lost River et Lakeview, tous de Québec.

Par M. Holmes,—la pétition de la loge Islington, n° 151, Frédérickton, N.-B. ; la pétition de la A. D. D. Elmira ; la pétition de la A. D. D. branche de Guelph ; la pétition de la A. D. D. Hawkesville ; la pétition de la A. D. D. branche Preston ; la pétition des directeurs et officiers de l'Eglise Chalmers, Guelph ; la pétition de l'Association Ministérielle de Wellington-Est, Elora ; la pétition de l'Eglise de Gale, Elmira ; la pétition de l'Eglise de Chalmers, Winterbourne ; la pétition de l'Association Evangélique (Société) Elmira ; la pétition de la Session de l'Eglise Melville, Fergus ; la pétition de la Session

de l'Eglise St. André, Fergus ; la pétition de la première Eglise Baptiste, Guelph ; la pétition de l'Eglise Knox, Guelph ; la pétition de l'Eglise Zion, Guelph ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de la rue Norfolk, Guelph ; la pétition du Bureau Officiel de Session de l'Eglise Méthodiste Elora ; la pétition de la Session de l'Eglise Chalmers, Elora ; la pétition de l'Eglise Duff, Puslinch-est ; la pétition de l'Eglise Baptiste, Cheltenham ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de la Trinité, Berlin ; la pétition de la Conférence Sessionnelle de l'Eglise Evangélique, Berlin ; la pétition du Bureau Officiel de l'Eglise Méthodiste de la rue Dublin, Guelph ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne Unie, Galt ; la pétition du Pasteur de l'Eglise St. Jacques (Anglicane) Hespeler ; la pétition de l'Eglise Méthodiste Malton ; la pétition de l'Eglise Méthodiste New-Hambourg ; la pétition du Bureau des Finances des Frères Unis dans le Christ, New Dundee ; la pétition du Bureau Sessionnel de l'Eglise Méthodiste, Preston ; la pétition de l'Eglise Méthodiste de Waterloo ; la pétition de l'Eglise des Frères-Unis, Waterloo ; la pétition de l'Association Evangélique Waterloo et Bridgeport (Sociétés) ; la pétition de l'Eglise Presbytérienne de Waterloo ; la pétition de l'Eglise Congrégationnelle de Speedside ; la pétition de la Loge Kent n° 3, Toronto ; la pétition de la Loge Essex n° 4, Oshawa ; la pétition de la Loge Brighton S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Landsdowne n° 25, S.O.E.B.S., Peterboro ; la pétition de la Loge Prince Albert n° 61 S.O.E.B.S., Aylmer ; la pétition de la Loge Yorkshire n° 39, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Wolverhampton n° 128, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Newton n° 166, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Coventry n° 161, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Selby, n° 135, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Kimberly n° 248, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Nelson n° 43, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Barnstaple n° 224, S.O.E.B.S. ; la pétition de la Loge Worcester des Fils de l'Angleterre B.S., tous de l'Ontario ; la pétition de la Loge Albert n° 114, S.O.E., Albert Mines ; et la pétition de la Loge Clarence B.C.S.O.E.B.S., Lennoxville, tous de Québec.

Par M. Meigs,—la pétition du bureau officiel de l'église Méthodiste, Brome ; la pétition du bureau officiel de l'église méthodiste, Odelltown ; la pétition de l'église Méthodiste, circuit Dunham ; la pétition de l'église Congrégationnelle Emmanuel, Cowansville ; et la pétition du bureau officiel de l'église Méthodiste, Cowansville, tous de Québec.

Par M. McCreary,—la pétition de W. Tashack et autres de la paroisse de Kildonan ; la pétition de l'église Méthodiste, de Wesley, Selkirk ; et la pétition de l'église Presbytérienne de Selkirk, tous du Manitoba.

Par M. Ross (Victoria),—la pétition de l'église Earltown ; et la pétition des presbytériens de la société des Christian Endeavours, Sydney Mines, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Brown,—la pétition de l'église Presbytérienne de Beach Dridge ; la pétition de l'église Presbytérienne de English Diard et Howick ; et la pétition de l'église St. Paul, Ormstown, tous de Québec.

Par M. Lovell,—la pétition de l'église St. Mathias, Fitch Bay ; la pétition de la Congrégation de Massawippi et Hillhurst ; et la pétition du bureau officiel de session de l'église Méthodiste, Coaticook, tous de Québec.

Par M. Bickerdike,—la pétition de l'église Méthodiste de la rue de la Montagne, Montréal ; la pétition de l'église Presbytérienne Taylor, Montréal ; la pétition de l'église St. Andrew, Westmount ; la pétition de l'église Chalmers, Montréal ; la pétition de la première église Baptiste, Montréal ; la pétition de l'église Congrégationnelle de Bethléem, Montréal ; la pétition de l'église Baptiste Olivet, Montréal ; la pétition du bureau officiel de session de l'église Méthodiste de l'Avenue Mont-Royal, Montréal ; la pétition de l'église St. Martin, Montréal ; la pétition de l'église Méthodiste de l'Est, Montréal ; la pétition de l'église Méthodiste Centenaire, Montréal ; la pétition de la session Kirk de l'église St. Gabriel, Montréal ; la pétition de l'église Presbytérienne de St. Lambert ; la pétition de la congrégation de l'église Chalmers, Montréal ; la pétition du bureau officiel de session de l'église méthodiste de la rue Sherbrooke, Montréal ; la pétition de l'église Presbytérienne de la rue Cressent, Montréal ; la pétition de l'église Baptiste du Tabernacle, Montréal ; et la pétition de l'église méthodiste de Lachine, tous de Québec.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de la Congrégation Presbytérienne de New-Carlisle, Port Daniel et Bonaventure, de Québec.

Par M. Clancey,—la pétition du bureau officiel de session de l'église Méthodiste de Dresden, Ontario.

Par M. Sherritt,—la pétition de l'église Baptiste de la rue Maitland, London ; la pétition de l'église Baptiste de London-sud ; la pétition de la première église Congrégationnelle de London ; la pétition du bureau officiel de session de l'église Méthodiste, circuit de Oakland ; la pétition de l'église Presbytérienne de Knox, London ; la pétition de la première église Presbytérienne, London ; et la pétition de la première église Méthodiste, London, tous de l'Ontario.

Par M. Bruce,—la pétition de la cour Carleton No 643, O.F.C. ; la pétition de la cour Avan No. 883, O.F.C. ; la pétition de la cour Pierson No. 608, O.F.C. ; la pétition de la cour St. Mary, O.F.C. ; la pétition de la cour Conestoga No. 112, O.F.C. ; la pétition de la cour Kewsbridge, O.F.C. ; et la pétition de la cour Confidence No. 437, O.F.C., tous de l'Ontario.

Par M. Turcot,—la pétition des congrégations Presbytériennes de Inverness et Adderley, Québec.

Par M. McGowan,—la pétition des membres et des adhérents de l'église Méthodiste de Pansanby, Ontario.

Par M. Macpherson,—la pétition de Donald Greenfield Macdonald ; et la pétition de Frank Burnet, senior et autres, tous de la cité de Vancouver, C.-B.

Par M. Galliher,—la pétition de George W. Fowler de la ville de Essex, Nouveau-Brunswick ; et la pétition de John Hendry de la cité de Vancouver, C.-B.

Par M. Stewart,—la pétition de la compagnie de chemin de fer de Manitoba et Keewatin.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de Thomas Malcolm de la ville de Campbellton et autres de Edmundton, Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Alexander Shaw, C.R., et autres, de la ville de Walkerton et autres lieux, Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Walkerton à Lucknow.

De William Bell et autres, de la cité de Guelph et autres lieux, Ontario, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich.

De la Compagnie du chemin de fer de Junction de Guelph ; pour certaines modifications à sa charte et à ses amendements.

De la Compagnie Canadienne d'assurance contre l'incendie ; pour un acte à l'effet de réduire son capital et à d'autres fins.

De la Compagnie Canadienne du chemin de fer du Nord ; pour un acte l'autorisant à affermer ou acquérir les lignes et propriétés de la Compagnie du chemin de fer de prolongement vers le nord, ou de se fusionner avec la dite compagnie, et à d'autres fins.

Du conseil municipal de la ville de Dunville, Ontario ; demandant qu'il soit imposé un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

Ordonné que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (n° 6) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (n° 7) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au dépar.

tement du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier état (24 mars 1903) soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada. (*Document de la session No 47.*)

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Roche (Marquette).

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées, au cours de l'année fiscale 1900-01, aux travaux d'amélioration du port de Bronte se rapportant à la construction ou aux réparations de la jetée, en qualité de contremaîtres, commis des travaux, charpentiers, journaliers ou en toute autre qualité, et les divers gages payés à chacune d'elles. Aussi, un état donnant des renseignements semblables pour chacune des deux années fiscales suivantes, ainsi que pour le semestre expiré le 30 janvier 1904.

M. Maclaren (Huntingdon) propose, secondé par M. Richardson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution ;—Qu'il est expédient de présenter un bill à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

Vu qu'il n'y a pas de bills privés, l'ordre pour les bills publics est appelé.

M. McCarthy propose, secondé par M. Johnston (Cap Breton), que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant ; la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et demie p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 24 mars 1904.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Douglas,—36 pétitions de différents lieux dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par M. McIntosh ;—4 pétitions de différents lieux dans la province de Québec.

Par M. Macdonald,—la pétition de Jennie Davison Moore, de la cité d'Ottawa, épouse légitime de Henry Tiffany Moore, du village de Bridgewater, comté de Hastings, Ontario.

Par M. Wilson :—61 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Malouin ;—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Québec au lac Huron.

Par M. Grant ;—22 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Maclaren (Huntingdon) ;—3 pétitions de différents lieux dans la province de Québec.

Par M. McEwen :—28 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Beith,—61 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Blain ;—2 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Bazinet,—la pétition de la compagnie du chemin de fer et de colonisation de Joliet au lac Mannan.

Par M. Sherrit,—13 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Parmelee,—7 pétitions de différents lieux dans la province de Québec.

Par M. Daniel,—10 pétitions de différents lieux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Demers (St-Jean et Iberville),—la pétition de l'Union Internationale No. 1160, des charpentiers et menuisiers, Québec.

Par M. Bruce,—30 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Puttee,—76 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Wright,—48 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Macpherson,—26 pétitions de différents lieux dans la province de la Colombie-Britannique.

Par M. Sproule,—14 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Stewart,—53 pétitions de différents lieux dans la province du Manitoba.

Par M. Calvert,—la pétition de William Y. Montgomery et autres de la ville de Port Arthur, district de la baie du Tonnerre, Ontario.

Par M. Thompson (Haldimand et Monck),—18 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Ganong,—4 pétitions de différents lieux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Lefurgey,—la pétition de C. C. Mackintosh et autres de Prince-est, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Henderson,—6 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Costigan,—la pétition de la compagnie de chemin de fer de la vallée de Tobique.

Conformément à l'ordre du jour, des pétitions suivantes sont lues et reçues :

De James A. Taylor, de la ville de Magog, district de Saint-François, Québec, hôtelier ; pour un acte de divorce avec Mina Jane Parker, son épouse.

Du conseil municipal du township de Pelham ; du conseil municipal du township de Sherbroke ; du conseil municipal du township de Thorold ; du conseil municipal de la ville de Welland ; du conseil municipal du township de Louth ; du conseil municipal du township de Grimsby-Sud ; et du conseil municipal du village de Port-Dalhousie, tous de l'Ontario ; demandant l'imposition d'un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

De l'Ecole Méthodiste du Dimanche de la rue Sherbourne ; de l'Eglise St-Enoch ; de la Congrégation de l'Eglise Saint-Marc, Cavanlee, Markdale ; de l'Eglise du Christ, Episcopahenne réformée ; du Bureau de direction de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Enoch ; de l'Alliance du Dimanche du Canada ; de l'Alliance du Dimanche ; de la Session et des membres de l'Eglise Chalmer, Mt. Albert ; de l'Eglise Métropolitaine, bureau officiel de session ; de l'Eglise Presbytérienne St-Giles ; de l'Eglise Presbytérienne, Square St. James ; de la Congrégation de l'Eglise du Messie ; de l'Eglise Baptiste de la rue Parlement, de Toronto ; de l'Eglise Sainte-Anne, de Toronto ; de l'Eglise de l'Ascension ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne de la rue Bloor ; du Bureau officiel Méthodiste de Parkdale ; du Bureau de la session de l'Eglise Méthodiste de la rue Parlement ; de l'Eglise de la Congrégation Northern ; du bureau officiel de l'Eglise Méthodiste de la rue Yonge ; de l'Eglise Méthodiste de Crawford ; de l'Eglise Presbytérienne de la rue Collège ; de l'Eglise St. Andrew, Scarboro ; du Bureau de la Session de l'Eglise Presbytérienne de Kew-Beach ; de la Congrégation des Eglises Presbytériennes de Fernbank et Fisherville ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Bathurst ; de l'Eglise Méthodiste de Eglinton ; de l'Eglise Baptiste Zion, Eglinton ; de l'Eglise Méthodiste de Davisville, tous de Toronto et des environs ; de la Session de Fort-Marny, Halifax ; et de l'Eglise Presbytérienne de Medford ; de la Congrégation Presbytérienne de Elmsdale et de Nine-Mile-River ; du Bureau officiel de session de l'Eglise Méthodiste de Middleton ; de la Congrégation Presbytérienne de New-Annan ; de la Session de la Première Eglise Presbytérienne de Truro ; de l'Eglise St. Columba, Marian-Bridge ; de l'Eglise Baptiste à Oxford ; de la Première Eglise Presbytérienne à Truro ; de la paroisse de Sainte-Trinité, Tangier ; de l'Eglise d'Angleterre St. John, Wolfville ; de l'Eglise Baptiste, dans Windsor ; de la Corporation de l'Eglise du Christ, Windsor ; de la Session de Upper-Musquodoboit ; de la Première Congrégation Presbytérienne, Trenton ; de l'Eglise Baptiste Wolfville ; de l'Eglise Méthodiste Wolfville, de Wolfville ; de l'Eglise Baptiste de Weymouth ; du Comité exécutif de l'Eglise St. Mathews, Halifax ; de la Branche A.D.D., du détroit de Canso, Canada, représentant Hawkesbury, Hastings, Mulgrave et Port-Tupper ; de la Branche de Lunenburg ; de la Branche de Dartmouth de l'Alliance du Dimanche ; de l'Alliance du Dimanche de Springhill ; de l'Alliance du Dimanche de la branche de Sydney ; des Membres de l'Eglise Méthodiste du circuit de Rawdon, Hants ; de l'Eglise Méthodiste, Springhill ; de la Congrégation Presbytérienne de Ramsay ; de l'Eglise Baptiste à Springhill ; de la Congrégation Presbytérienne de Shut-Harbour ; de la Congrégation St. Andrew, Sydney ; de l'Eglise Méthodiste, Port-Hood ; du Bureau de session de l'Eglise Méthodiste de Truro ; de la paroisse Saint-Paul, Eglise Anglicane, Port-Morin, de la Session de l'Eglise St. Andrew, Pictou ; du Bureau officiel de session du circuit de Port-Thornton, Eglise Méthodiste ; de l'Eglise Méthodiste de Port-Hawkesbury ; de l'Eglise Baptiste de Wilmot-Mountain, Port-Lorne ; des Membres de l'Eglise Baptiste Zion, Truro ; de l'Eglise de la Congrégation-Unie, New-Glasgow ; de l'Eglise Baptiste North Temple, Ohio, Yarmouth ; de l'Eglise de la Pentecôte, Oxford ; de l'Eglise Baptiste, Pleasantville, comté de Lunenburg ; de l'Eglise Baptiste de Salem, Port-Hawkesbury ; de l'Eglise Presbytérienne, Musquodoboit-Harbour ; de la Session de l'Eglise Knox, Pictou ; de l'Eglise Baptiste de Port-Hillford ; des paroisses de Pugwash et Wallace ; de l'Eglise Baptiste de Parrsboro ; de l'Eglise Méthodiste de Maitland ; de l'Eglise Congrégationnelle de Liverpool ; de la Congrégation Clifton, de la paroisse de Medford, Guysboro ; de l'Eglise Baptiste, Lawrencetown ; de la Congrégation Presbytérienne, Lomeville ; de l'Eglise Anglicane Joggin-Mines ; de l'Eglise Congrégationnelle, Kingsport ; de la paroisse de Bridgetown ; de l'Eglise Presbytérienne Gordon Memorial, Bridgetown ; de la Congrégation Méthodiste, Canso ; de l'Eglise Méthodiste,

Bridgetown ; de la Première Eglise Baptiste, Halifax ; de l'Eglise Baptiste de Dartmouth ; de l'Eglise Baptiste de Canso ; de l'Eglise Presbytérienne Chalmers, Halifax ; de l'Eglise Baptiste de Canard ; de la Congrégation Presbytérienne de Union-Centre et Lochaber ; du Bureau de session de l'Eglise Méthodiste, Liverpool ; de l'Eglise Baptiste, Isaacs-Harbour ; de l'Eglise Presbytérienne, Kentville, de l'Eglise Baptiste de North-East-Margaree ; de l'Eglise Baptiste, Bridgetown ; de la Congrégation Presbytérienne, Petit-Bras-d'Or ; de l'Eglise Saint-Jacques, Antigonish ; de l'Eglise Baptiste, Annapolis-Royal ; de la paroisse de Saint-Luc, Annapolis-Royal ; de l'Eglise Méthodiste Amherst ; de la Congrégation St. Columba, Hopewell ; de l'Ecole du Dimanche Méthodiste, Bear-River ; de l'Eglise Presbytérienne de Coburg-Road ; de l'Eglise de St. James, Dartmouth ; de l'Eglise Baptiste, Kentville ; de la Congrégation Presbytérienne de St. Andrew, Annapolis ; de l'Eglise Baptiste, Amherst ; de la Congrégation Acadia, Londonderry ; de l'Eglise Union, Hopewell ; de l'Eglise Baptiste de Bear-River, comté de Digby ; de l'Eglise Méthodiste, Gabarouse ; de l'Eglise Zion, Ferrona ; de la Congrégation Méthodiste, Dartmouth ; de la paroisse St. John, Truro et Colchester ; de la Congrégation St. Mathew, Halifax ; de l'Eglise Baptiste, Goldboro ; de l'Eglise St. Mathew, Sydney-Nord ; de l'Eglise Baptiste, Brookfield-Nord, tous de la Nouvelle-Ecosse ; de la Cour Jolly, No. 538, O.I.F., de Maudamin ; de l'O.I.F., Oil-City ; de l'Eglise Baptiste de Dunnville ; du Bureau officiel, circuit de Binbrook, Eglise Méthodiste ; de l'Eglise Baptiste de Binbrook ; du Bureau officiel de session du circuit de Caledonia ; de l'Eglise Knox, de Dunnville ; de l'Eglise Méthodiste, de Hagersville ; de l'Eglise Baptiste, de Hagersville ; de l'Eglise Presbytérienne St. Andrew, de Hagersville ; de la Branche St. Catharines de l'Alliance du Dimanche ; de la Branche de l'Alliance du Dimanche Niagara-on-the-Lake ; de l'Eglise Evangélique de Cayuga-Sud ; de l'Eglise Méthodiste de Cayuga-Sud ; du Conseil exécutif de l'Alliance du Dimanche de Dunnville ; de l'Alliance du Dimanche de la Branche de Caledonia ; de l'Eglise Anglicane, York, et Saint-Marc, Seneca, tous de l'Ontario ; de l'Eglise Méthodiste de Trois-Rivières, Québec ; de l'Eglise Baptiste, de Port-Hope, Ontario ; de la Loge Medicine-Hat, No. 31, G.R.M. ; et de A.O.U.W., Medicine-Hat, Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, de la Loge-unis, No. 29, A.F. & A.M., Brighton ; de la Loge Lake, No 215, A.F. & A.M., Ameliasburg ; de la Loge Somerville, No 451, A.F. & A.M. ; de la Loge Keene, No 374, A.F. & A.M. ; de la Loge St. John, A.F. & A.M., Vankleek-Hill ; de la Loge Maçonique Rodney ; de la Loge Clémenti, A.F. & A.M. ; de la Loge St. John, A.F. & A.M., Ingersoll ; du Chapitre Midland, No 94, R.A. Maçons, Lindsay ; du Chapitre Royal Scarlet, A.F. & A.M. ; du Roi Solomon, R.B.P. ; No 244 ; de Madoc, A.O.U.W. ; de St. George ; de Vernon, A.O.U.W. ; de Stanton ; Loge Mansfield, No 228, A.O.U.W. ; de la A.O.U.W. ; de la loge Huntsville, No 205, A.O.U.W. ; de la Loge Waubashene, No 221, A.O.U.W. ; de la loge Sterling, No 314, A.O.U.W. ; de la Loge Markdale, No 141, A.O.U.W. ; de la Loge Campbellville, A.O.U.W. ; du Chapitre Royal Scarlet ; de la loge Canada, A.O.U.W., de la A.O.U.W. ; de la Loge Tweed, A.O.U.W. ; de la Loge Hillsdale, No 226, A.O.U.W. ; de la Loge Kingston, No 357, A.O.U.W. ; de la Loge Picton, No 126, A.O.U.W. ; de la Loge Shelburne, A.O.U.W. ; de la Loge Cullotta, A.O.U.W. ; de la Loge Newmarket, No 84, A.O.U.W. ; de la Loge Antiquité, de Saint-Thomas, No 1, A.O.U.W. ; de la Loge Bowmanville, No 99, A.O.U.W. ; de la Loge Eureka, No 388, A.O.U.W. ; de la Loge Royale, No 60, A.O.U.W. ; de la Loge Glengarry, No 410, A.O.U.W. ; de la Loge Coburge, No 121, A.O.U.W. ; de la Loge Strathroy, No 267, A.O.U.W., de la Loge Harrow, A.O.U.W. ; de la Loge Covenant, No 246, A.O.U.W. ; de la Loge Underwood, No 208, A.O.U.W. ; tous de l'Ontario ; de l'Eglise Méthodiste de Meaford ; de l'Eglise Méthodiste de Owen-Sound ; de la Congrégation des Eglises Presbytériennes à Hepworth, lac Shallow et Cruickshank ; de l'Eglise Presbytérienne de Chatsworth ; des Congrégations des Eglise Presbytériennes dans Leith et Annan ; de l'Eglise Méthodiste de Chatsworth ; des paroisses de Cargill et Pemberton ; de l'Eglise Knox, Clifford ; de l'Eglise Guthrie, Harriston ; de l'Eglise Erskine, Medford ; du Circuit Méthodiste de Moorefield ; de l'Eglise de Westminster, Mount-Forest ; de l'Eglise Presbytérienne de la rue Division, Owen-Sound ; de l'Eglise du Christ (Disciples, Owen-Sound ; des Congrégations Amos et

Knox Normanby ; de l'Eglise St. Columba, Priceville ; de la paroisse Tullamore ; du Bureau de session de l'Eglise Méthodiste de Grand-Valley ; de l'Eglise Chalmers, Flesherton ; de l'Alliance du Dimanche de la branche d'Owen-Sound, Owen-Sound et Brookholm ; des gérants et anciens de l'Eglise Presbytérienne de Woodland, comté de Grey ; des Bureaux de session et de syndics Méthodiste de Warton ; de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Paul, Thornbury ; de l'Eglise Méthodiste de Thornbury ; de l'Eglise Baptiste de Thornbury ; de l'Ecole Méthodiste du Dimanche de Thornbury ; du Bureau officiel de la session de l'Eglise Méthodiste, Palmerston ; de l'Eglise de Saint-Paul, Palmerston ; du Bureau d'administration de l'Eglise Knox, Palmerston ; de l'Eglise St. George (Eglise Anglicane), Owen-Sound ; de l'Eglise Méthodiste West, Owen-Sound ; de l'Eglise Congrégationnelle Knox, Owen-Sound ; du Bureau officiel de la Première Eglise Méthodiste, Owen-Sound, tous de l'Ontario ; de la Première Eglise Baptiste, Kamloops, Colombie-Britannique ; du Bureau de session Méthodiste de Fordwich ; du Bureau officiel d'administration du circuit de Fullerton ; de la Congrégation de l'Eglise de Duff (Presbytérienne, Walton ; de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne, Wroxeter ; de l'Eglise Méthodiste de Wingham ; de l'Eglise Baptiste de Wingham ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne de Wingham ; de l'Eglise Baptiste de Tiverton ; de l'Eglise Congrégationnelle Knox, Ripley ; de la Congrégation de l'Eglise Knox, Paisley ; de l'Eglise Presbytérienne, Port-Elgin ; de l'Association Evangélique, Port-Elgin ; de l'Eglise Méthodiste, circuit de Eden-Grove, comté de Bruce ; de l'Eglise Méthodiste de Hollande ; du Bureau officiel de session, circuit de Kemble ; de l'Eglise Presbytérienne Knox, Listowel ; de l'Eglise Méthodiste de Listowel ; de l'Eglise Méthodiste de Markdale ; de l'Eglise Presbytérienne St. Andrew, Orangeville ; de l'Eglise Méthodiste de Orangeville ; de l'Eglise Episcopaliennne Saint-Marc, Orangeville ; de l'Eglise Presbytérienne de Swintone-Park ; de l'Eglise de la Trinité et de l'Association Evangélique, Walkerton ; de l'Eglise Baptiste de Walkerton ; du Bureau officiel de session de l'Eglise Méthodiste de Walkerton ; de la Loge Sauble, n° 227, O.I.F., Tara ; de la Branche Southampton de la A.D.D. ; de l'Eglise Méthodiste de la branche Durham ; de la Branche Listowel de la A.D.D. ; de l'Eglise Méthodiste de Monkton ; de la Congrégation de l'Eglise Evangélique Centennial, Stratford ; de l'Eglise Méthodiste Central, Stratford ; de la Session St. Andrew, Stratford ; de l'Eglise Saint-Jacques, Stratford, de l'Eglise Méthodiste de Mitchell ; de l'Eglise Méthodiste de Kirkton ; des Presbytériens de Avonton et Carlington ; de l'Eglise de Wesley, Clinton ; de l'Alliance du Dimanche de la branche Goderich ; du Bureau de session de l'Eglise Méthodiste, Teeswater ; des Sessions des Missions Presbytériennes de Varna et Blakie ; du Bureau officiel de session de l'Eglise Méthodiste, rue Victoria, Goderich ; des Sessions de l'Eglise Knox, Goderich ; des membres de l'Eglise Presbytérienne de Erskine, Dungannon ; des membres du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, circuit de Bennville ; de l'Eglise Méthodiste Auburn ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Ontario, Clinton ; des Sessions de Auburn et Smith's-Hill ; de l'Eglise Méthodiste de circuit de Woodford ; des Session et Congrégation de Rixborough ; de la Congrégation de l'Eglise de Melville, Brussels ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne de Edmundville ; des Congrégations Presbytériennes de Fordwich et Gorrie, comté de Huron, tous de l'Ontario ; de l'Eglise Presbytérienne de Lachute ; de l'Eglise Méthodiste de Lachute ; de l'Eglise Baptiste de Lachute, tous de Québec ; demandant la passation de mesures législatives de nature à mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Douglas, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, demandant à la Chambre l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies, savoir :

De l'honorable Chas. A. Parsons ; pour un acte à l'effet de faire revivre et de prolonger la durée de certains brevets d'invention.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement des premiers dix milles de son chemin.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction des lignes ferrées qui suivent, savoir : (a) de New-Westminster à Vancouver, C.B., et (b) de la Jonction des Piles aux Chutes de Shawinigan, Qué.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest ; pour un acte prolongeant le délai pour l'achèvement de sa ligne

De Angus McLean et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie manufacturière et commerciale de Cascapédiac.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de certaines parties de sa ligne.

De la Compagnie des estacades de la rivière des Français ; pour un acte prolongeant la durée de sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de certaines parties de sa ligne.

De Robert J. McD. Rodger, pour un acte de divorce d'avec sa femme, Nina Vivian Rodger.

De la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

De la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié ; pour un acte modifiant sa charte.

De la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund* ; pour un acte étendant ses pouvoirs.

De J. B. Ferris et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Campbellford, du lac Ontario et de l'Ouest.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord Ouest ; pour un acte l'autorisant à construire certains embranchements de chemins de fer.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Stewart,

Résolu que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation et que la règle 31 au sujet des motions soit suspendue.

Sur motion de M. Wade, secondé par M. Monet.

Ordonné que les comptes publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903, et le rapport de l'Auditeur général (vols I et II) pour la même année, soient référés au comité des Comptes Publics.

Ordonné que M. Borden (Halifax) ait la permission de présenter un bill (No 8) concernant la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill (No 9) à l'effet de faire revivre et de modifier les actes concernant le canal à navires de Sainte-Claire et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Ross (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 10) constituant en corporation la Compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.

Il présente à la Chambre le dit bill, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 11) concernant la Compagnie méridionale de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Mackie ait la permission de présenter un bill (No 12) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Thompson (Haldimand et Monck) ait la permission de présenter un bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Thompson (Haldimand et Monck) ait la permission de présenter un bill (No 14) concernant la Compagnie de chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Champague ait la permission de présenter un bill (No 15) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No 16) concernant la Compagnie des Estacades de la rivière des Français, (à responsabilité limitée),

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 17) autorisant le commissaire des brevets à faire droit à l'honorable C. A. Parsons.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. McCreary ait la permission de présenter un bill (No 18) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Préfontaine, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, — Trente-sixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1903. — Marine—(*Document de la session No 21*).

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte des chemins de fer, 1903,

M. Lancaster propose, secondé par M. Blain, que le bill soit maintenant lu la seconde fois : Résolu dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Brodeur, que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et un débat s'ensuivant,
Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,
Ordonné que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No. 3) à l'effet de modifier le Code criminel, 1892,

M. Lancaster propose, secondé par M. Sproule, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant.
Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Wilmot,
Ordonné que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Sproule,
Résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence, de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tout contrats passés entre le gouvernement du Canada et aucune corporation, compagnie ou personne, au cours des derniers cinq ans, pour le transport des malles entre aucuns port ou ports sur le Saint-Laurent et le Royaume-Uni; et aussi, copie de tous contrats de même nature pour le transport des malles, pendant la même période, entre aucuns port ou ports de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick et le Royaume-Uni.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de Cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil: Bureau du Conseil privé du Roi pour le Canada—Appointements, \$35,610: dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Travaux publics—Appointements, \$52,150; dépenses casuelles, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille dollars—imputable sur le capital soit accordée à Sa Majesté pour Travaux publics: Edifices publics; Ottawa—Observatoire, \$35,000; Ottawa—Hôtel des monnaies, \$50,000; Ottawa—Musée Victoria et autres édifices, \$170,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le revenu, soit accordée à Sa Majesté pour Travaux publics: Edifices publics; Ile du Prince-Edouard: Charlottetown, édifice fédéral. Améliorations, agrandissement, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick: Campbellton—Edifice public, \$12,000; Richibouctou—Edifice public, \$3,500; Saint-Jean—Edifices fédéraux. Amélioration, réparation, etc., \$3,000; Saint-Jean—Station de quarantaine. Service de l'eau, drainage, chauffage, etc., \$20,000; Woodstock—Arsenal, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordé à Sa Majesté pour les Provinces Maritimes: Edifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quart P.M., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 25 mars 1904.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Calvert,—la pétition de Samuel Ritter Ickes et autres des cités de Brantford et Woodstock, Ontario.

Par M. Vrooman,—28 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Daniel,—10 pétitions de différents lieux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Cochrane,—36 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Thompson (Haldimand et Monck),—la pétition de Compagnie Impériale de prêts et de placements du Canada ; et la pétition du Conseil municipal du comté de Haldimand, Ontario.

Par M. Sproule,—17 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Macpherson,—la pétition de Benjamin B. Johnston et autres de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Puttee,—27 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Sherritt,—9 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Fowler,—7 pétitions de différents lieux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest ; pour certains amendements à sa charte et aux actes qui l'amendent.

De Donald Greenfield Macdonell, de Vancouver, Colombie Britannique ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'île de Vancouver.

De Frank Burnett, senior, et autres, de la cité de Vancouver, Colombie Britannique pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance contre l'incendie, de la Puissance du Canada.

De George W. Fowler, de la ville de Sussex, Nouveau-Brunswick, et autres d'Ontario et de la Colombie Britannique ; pour une charte sous le nom de Compagnie-d'amélioration de la rivière Thompson (à responsabilité limitée).

De John Hendry, de la cité de Vancouver, Colombie Britannique ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement des lignes de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria, et de l'Est.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de Kéwatin ; pour certains amendements à sa charte, et à d'autres fins.

De Thomas Malcolm, de la ville de Campbellton, et autres, d'Edmundston, N.B. ; pour un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer, etc., sur la rivière Ristigouche depuis un point à ou près Campbellton, N.-B., jusqu'à un point à ou près la Pointe à la Mission, Québec.

De la Loge d'Islington, No 151, Fredericton, Nouveau-Brunswick ; de la Congrégation Presbytérienne de Shemogue, Port-Elgin et Tidnish, dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ; de l'Eglise Méthodiste, Alberton ; de l'église Méthodiste, Bedeque ; de la Première Eglise Méthodiste, Charlottetown ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Souris ; des syndics de l'Eglise Méthodiste, Pleasant-Valley ; de l'Eglise Saint-Jean, Crapaud ; de la Cathédrale Saint-Pierre, Eglise Anglicane ; et de l'Eglise Baptiste, Charlottetown, tous de l'île du Prince-Edouard ; de la Société Presbytérienne Christian Endeavour Sydney Mines ; de la Congrégation Baptiste de Bedeque ; et de l'Eglise d'Earlton, tous de la Nouvelle-Ecosse ; de l'Eglise Presby-

térienne, Selkirk ; de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne de Selkirk ; et de R. W. Toshack et autres, de la paroisse de Kildonan, tons du Manitoba ; de la Session congrégationnelle de Lost-River et Lakeview ; de l'Eglise Congrégationnelle Saint-André ; de la Congrégation de Wakefield et Masham ; de l'Eglise Presbytérienne de Covey-Hill et Russelltown ; de la Congrégation Presbytérienne, Bristol ; de l'Eglise Presbytérienne, Rivière Désert ; de la Congrégation Presbytérienne et de la branche L.D.A., de Chelsea ; des Congrégations Presbytériennes de Cantley et Kirk's-Ferry ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Fort-Coulonge ; de la Mission de l'Eglise Presbytérienne, Kennébec ; de l'Eglise Presbytérienne de Beach-Ridge ; de l'Eglise Presbytérienne de English-River et Howick ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Lambert ; de l'Eglise Presbytérienne de la rue Crescent, Montréal ; de la Congrégation Presbytérienne de New-Carlisle, Port-Daniel, etc., Bonaventure ; de la Congrégation Presbytérienne de Inverness et Alderley ; de l'Eglise Méthodiste, Huntington ; de l'Eglise Méthodiste, Domville ; de l'Eglise Méthodiste, Windsor-Mills ; de l'Eglise Méthodiste de Chelsea ; de l'Eglise Méthodiste, Hudson-Heights ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Brome ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Odelltown ; de l'Eglise Méthodiste, circuit de Dunham ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Cowansville ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Coaticook ; de l'Eglise Méthodiste de la rue de la Montagne, Montréal ; de l'Eglise Presbytérienne Taylor, Montréal ; de l'Eglise Saint-Andrew, Westmount ; de l'Eglise Chalmers, Montréal ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de l'avenue Mont-Royal, Montréal ; de l'Eglise Méthodiste East-end Montréal ; de l'Eglise Méthodiste Centenary, Montréal ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de la rue Sherbrooke, Montréal ; de l'Eglise Méthodiste de Lachine ; de l'Eglise Congrégationnelle Emmanuel, Cowansville ; de l'Eglise Saint-Paul, Ormstown ; de l'Eglise Saint-Mathias, Fitch-Bay ; de la Congrégation de Massawippi et hillhunt ; de l'Eglise Congrégationnelle Bethléem, Montréal ; de l'Eglise Saint-Martin, Montréal ; de la session de l'Eglise Saint-Gabriel, Montréal ; de la Congrégation de Chalmers, Montréal ; de l'Eglise Anglicane et école du dimanche de Windsor ; de la Congrégation Saint-Paul, anglicane, Hinchies-Brook ; de la Congrégation St-Jean, Anglicane, Huntington ; de l'Eglise Sainte-Anne, Richmond ; de la branche Huntington de l'Alliance du Dimanche ; de la Congrégation Baptiste, de Marshville ; de l'Eglise Baptiste, Thurso ; de la Première Eglise Baptiste, Montréal ; de l'Eglise Baptiste Olivet, Montréal ; de l'Eglise Baptiste Tabernacle, Montréal, tous de Québec ; de la session Presbytérienne, Essex ; de l'Eglise Presbytérienne, Blenheim ; de l'Eglise Presbytérienne, Ailsa-Craig ; de l'Eglise Presbytérienne de Argyle et West-Lorne, presbytère de London ; de l'Eglise Presbytérienne de Rodney ; de l'Eglise Presbytérienne de Petrolea ; de l'Eglise Presbytérienne Knox, Leamington ; de la Session Kirk, Eglise Presbytérienne de Wordsville ; de l'Eglise Presbytérienne de Tilbury ; des Congrégations Presbytériennes de Thamesville et Turin ; de l'Eglise Presbytérienne Knox, Fingal ; de l'Eglise Presbytérienne de Glenco ; de l'Eglise Presbytérienne de Dresden ; de l'Eglise Presbytérienne de Newbury ; de l'Eglise Presbytérienne de New-Glasgow ; de l'Eglise Presbytérienne de Mandoumin ; de la Congrégation Presbytérienne de Forest ; de l'Eglise Presbytérienne de Marthaville ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Paul, Sarnia ; de l'Eglise Presbytérienne de Rockburn et Gore ; de la Congrégation Presbytérienne, Georgetown ; de l'Eglise Presbytérienne, Callender ; de l'Eglise Presbytérienne, Collingwood ; de l'Eglise Presbytérienne Knox, Bracebridge ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Jean, Port-Stanley ; de l'Eglise Presbytérienne Unie, Galt ; de l'Eglise Presbytérienne, Waterloo ; de l'Eglise Presbytérienne Knox, London ; de la Première Eglise Presbytérienne, London ; de l'Eglise Méthodiste, Camlachie ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Park, Chatham ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Comber ; de l'Eglise Méthodiste de Bothwell ; de l'Eglise Méthodiste, Ailsa-Craig ; de l'Eglise Méthodiste, Leamington ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste de West-Lorne ; de l'Eglise Méthodiste, Watford ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Wyoming ; de l'Eglise Méthodiste de Botany ; de l'Eglise Méthodiste de Thamesville ; de l'Eglise Méthodiste du circuit de Thedford, conférence de London ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Strathroy ; de l'Eglise Méthodiste West, Saint-Thomas ; de l'Eglise Méthodiste de Springfield, comté d'Elgin ; de l'Eglise Méthodiste Grace, Essex ; du Bureau officiel trimestriel de

l'Eglise Méthodiste de l'avenue Wellington ; de l'Eglise Méthodiste, circuit de Kintore ; de l'Eglise Méthodiste du circuit Merlin ; de l'Eglise Méthodiste de Kingsville ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste Central, Sarnia ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste à Sarnia ; des membres du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste de Acton ; de l'Eglise Méthodiste, Bracebridge ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Norfolk, Guelph ; du Bureau officiel trimestriel Méthodiste, Elora ; de l'Eglise Méthodiste Trinity, Berlin ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste de la rue Dublin, Guelph ; de l'Eglise Méthodiste, Galt ; de l'Eglise Méthodiste, Molton ; de l'Eglise Méthodiste, New-Hamburg ; du bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Preston ; de l'Eglise Méthodiste de Waterloo ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Dresden ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste du circuit de Oakland ; de la Première Eglise Méthodiste, London ; de l'Eglise Méthodiste, Ponsonby ; de l'Eglise Chrétienne de West-Lorne, London ; de l'Eglise Saint-André, Napier ; de la Session de l'Eglise Knox, Acton ; de l'Eglise Sainte-Marie, congrégation, Middlesex ; de l'Eglise Episcopaliennne, Kingsville ; des Eglises Knox et Saint-Jean, Kinlashie ; de l'Eglise Knox, Saint-Thomas ; de la branche Fingal ; de l'Alliance du Dimanche, branche Pétrolia ; de la Session Coldwater ; du Conseil des Amis Choisis de Sarnia ; de l'Eglise Christ, Anglicane, Pétrolia ; de l'Eglise Saint-Jacques, Anglicane, Woodville ; de l'Alliance du Dimanche, Elmira ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Guelph ; de l'Alliance du Dimanche de Hawkesville ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Aespeler ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Preston ; des anciens et directeurs de l'Eglise Chalmers, Guelph ; de l'Association Ministérielle de East-Wellington, Elora ; de l'Eglise Gale, Elmira ; de la Session de l'Eglise Melville, Fergus ; de la Session de l'Eglise St. Andrew, Fergus ; de l'Eglise Knox, Guelph ; de l'Eglise Zion, Guelph ; de la Session de l'Eglise Chalmers, Elora ; de l'Eglise Duff, East-Preslinch ; de la Conférence trimestrielle, Eglise Evangelique, Berlin ; du titulaire de l'Eglise Saint-Jacques d'Angleterre, Hespeler ; du Bureau financier des frères unis dans le Christ, New-Dundee ; du Bureau des frères unis, Waterloo ; de l'Association Evangelique, Waterloo ; et des Sociétés de Bridgeport de l'Eglise Congrégationnelle de Speedside ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Acton ; du Conseil de fabrique de l'Eglise Trinité Saint-Thomas ; de l'Eglise Trinité, Ailsa-Craig, comté de Middlesex ; des Bureaux de Sessions et des directeurs de Appin et Ekfrid Nord ; de l'Eglise Congrégationnelle Duff, township de Dunville, comté d'Elgin ; du Bureau officiel trimestriel, circuit de Delaware ; du Bureau trimestriel, circuit de Guild ; du Bureau trimestriel de Talbotvill ; de la Première Eglise Congrégationnelle de London ; de la Première Eglise Baptiste de Guelph ; de l'Eglise Baptiste, Cheltenham ; de l'Eglise Baptiste de la rue Maitland, London ; de l'Eglise Baptiste de London-Sud ; de l'Eglise Baptiste Régulière, Ridgetown ; de l'Eglise Baptiste de Arkona ; de l'Eglise Baptiste de Wallaceburg ; de l'Eglise Baptiste de Wyoming ; de l'Eglise Baptiste de Georgetown ; de la Loge Worcester, Fils d'Angleterre ; de la Loge Clarence, B.C., S.O.E., B.S., Lennoxville, Québec ; de la Loge Albert, No 114, S.O.E., Albert-Mines, Québec ; de la Loge Barnstaple, No 224, S.O.E., de la Loge Nelson, No 43, S.O.E., B.S. ; de la Loge Kimberly, No 248, S.O.E., B.S. ; de la Loge Salby, No 135, S.O.E., B.S. ; de la Loge Coventry, No 161, S.O.E., B.S. ; de la Loge Newton, No 166, S.O.E., B.S. ; de la Loge Wolverhampton, No 128, S.O.E., B.S. ; de la Loge Yorkshire, No 39, S.O.E., B.S. ; de la Loge Prince-Albert, No 61, S.O.E., B. S. ; Aylmer ; de la Loge Lansdowne, No 25, S.O.E., B.S., Peterborough ; de la Loge Brighton ; S.O.E., B.S. ; de la Loge Essex, No 4, Oshawa ; de la Loge Kent, No 3, Toronto ; de la L.O.L., No 1351 ; de la L.O.L., No 1768 ; de la L.O.L., No 831 ; de la B.D., L.O.L., No 81 ; de la L.O.L., No 1733 ; de la L.O.L., de Boyne, No 922 ; de la L.O.L., No 1099 ; de la L.O.L., de Varney, No 689 ; de la L.O.L., de Relessey, No 1083 ; de la L.O.L., de Cameron, No 613 ; de la L.O.L., de Rapid-City, No 1523 ; de la L.O.L., d'Essex, No 858 ; de la L.O.L., de Shombury, No 685 ; de la L.O.L., No 810 ; de la L.O.L., de Dufferin, No 200 ; de la L.O.L., de Strachona, No 1654 ; de la L.O.L., No 1707 ; de la L.O.L., de Kilburn, No 57 ; de la Cour Confidence, No 47, O.F.C. ; de la Cour Kensbridge, O.F.C. ; de la Cour Conestogan, No 112, O.F.C. ; de la Cour Sainte-Marie, O.F.C. ; de la Cour Pierson, No 608, O.F.C. ; de la Cour Avon, No 883, O.F.C. ; de la Cour Castleton, No 640, O.F.C. ; de la

Branche Dulton, L. T.A. ; des Congrégations de Wyoming et de Plympton-Sud ; de la Congrégation de West-Williams ; de la Congrégation de Oil City ; de l'Eglise Congrégationnelle de Tilbury-Est ; de l'Eglise Congrégationnelle de Frome, tous de l'Ontario, de l'Eglise Congrégationnelle de Danville ; de l'Eglise Congrégationnelle de Melbourne, tous de Québec ; demandant la passation de mesures législatives de nature à mieux assurer l'observance du dimanche.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Clarke.

Ordonné que le nom de M. Roche (Marquette) soit substitué à celui de M. Birkett, sur la liste du comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Clarke,

Ordonné que le nom de M. Birkett, soit substitué à celui de M. Roche (Marquette) dans le comité des Ordres permanents.

Ordonné, que M. Marcil (Bonaventure) ait la permission de présenter un bill (No 19) à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Marcil (Bonaventure) ait la permission de présenter un bill (No 20) constituant en corporation la Compagnie dite *The Cascapedia Manufacturing and Trading Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au mardi, 5 avril prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la milice du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité*).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars—imputable sur le revenu soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics : Edifices publics, Nouvelle-Ecosse : Halifax—Pavillon des immigrants. Construction d'un nouvel étage, 11,000 ; Halifax—Nouvel édifice public, \$100,000 ; Sydney—Edifice public. Agrandissement, \$24,000 ; Sydney-Mines—Edifice public, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures P.M., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, le 28 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. Guthrie,—la pétition de James Joseph Kenney et autres, de la cité de Toronto et autres lieux dans Ontario.

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Berlin, Waterloo, Wellesley et du lac Huron.

Par M. Wilson,—2 pétitions de Woodstock, Nouveau-Brunswick.

Par M. Daniel,—11 pétitions de différents lieux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Wilmot,—10 pétitions de différents lieux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Bureau,—la pétition Vivian Burrill, marchand de bois, et autres de Québec.

Par M. Holmes,—57 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Wade,—la pétition de W. H. Clarke et autres, d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

Par M. McCool,—6 pétitions de différents lieux dans la province d'Ontario.

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de la cour Amherst, O.F.I. No 3153, Amherst, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Jennie Davison Moore, de la cité d'Ottawa, épouse de Henry Tiffany Moore, du village de Bridgewater, comté de Hastings, Ontario ; pour un acte de divorce d'avec son mari.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Joliette au lac Manuan ; pour certains amendements à l'Acte 3 Edouard VII, chap. 135, concernant son chemin.

De William Y. Montgomery et autres, de la ville de Port-Arthur, district de la Baie du Tonnerre, Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer International et Méridional.

De la Compagnie du Chemin de fer de la Vallée de la Tobique ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie.

De Samuel Ritter Ickes et autres, des cités de Brantford et Woodstock, Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Brantford à Hamilton.

De Benjamin B. Johnson et autres, de la cité de Vancouver, Colombie Britannique ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Cheval Blanc à Alsek.

De la Compagnie Impériale de prêt et placement du Canada ; pour certains amendements à sa charte.

Du conseil municipal du comté de Haldimand, Ontario ; pour l'imposition d'un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

De l'Eglise Saint-Paul, Nelson ; de l'Eglise Knox, Dundas ; des paroisses de Boston et Glanford ; de l'Eglise W.B. ; de Joseph H. Graves et autres, Forks-Road ; de la Session de l'Eglise Saint-Paul, Ingersoll ; de l'Eglise Chrétienne de la rue Elisabeth, London ; de l'Eglise Congrégationnelle de Burford ; de la Congrégation de l'Eglise Chalmers ; de l'Eglise Saint-Jacques, Kingston ; de la Session de l'Eglise Saint-André,

Gananoque ; de la Cathédrale Saint-George, Kingston ; de la Congrégation de Saint-Jean, Eglise Anglicane, Lansdowne ; de la Mission Stella, Stella ; de l'Eglise Saint-Jacques, Tweed ; de l'Eglise Saint-Paul, Uffington ; de la paroisse de Tamworth ; de l'Eglise à Coldsprings ; de l'Eglise Saint-Jean, Portsmouth ; de la Congrégation Saint-Jean Sterling ; de la paroisse de Plevna ; de l'Eglise Saint-Jean, Pittsburgh ; du Circuit de Milford ; de l'Eglise Evangélique, Tavistock ; de l'Eglise Knox, Tavistock ; de Vieux Saint-Paul, Woodstock ; des Fils de la Tempérance, division d'Ontario, Toronto ; des Fils de la Tempérance, division de Cobourg ; des Fils de la Tempérance, division Excelsior, Toronto ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Freelon ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Ingersoll ; du Bureau trimestriel du Circuit de Streetsville ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Deseronto ; du Bureau trimestriel de Pointe-Traverse, Ile du Prince-Edouard, du Bureau trimestrielle du Circuit de Smithfield ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Newtonville ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Lansdowne ; du Bureau officiel trimestriel, circuit de Morven ; de la Loge Unwine, No 305, F. L. chauffeurs, Portage-du-Rat ; de la Loge Unité, No 47, F. des hommes d'équipe de chemins de fer, Saint-Thomas ; du Conseil des métiers et du travail, St. Catharines ; de la section des ouvriers constructeurs du Conseil du travail du district, Toronto ; de l'Ordre des conducteurs de chemins de fer, Lindsay ; de l'Union locale, No 96, voituriers, St. Catharines ; de la B. et M.I.U., No 16, Sault Sainte-Marie ; de l'Union des briquetiers et maçons, London ; de l'Union locale No 18, U.B. des charpentiers et menuisiers, Hamilton ; de la Loge des machinistes, Victoria, No 211, Carleton-Place ; de la U.B. des charpentiers, etc., No 38, St. Catharines ; de l'Union des ouvriers en bois unis, No 111, Guelph ; de l'Eglise Baptiste de Dundas ; du Conseil des Métiers et du Travail, Berlin ; de l'Eglise Baptiste, Jerseyville ; de l'Eglise Baptiste, Bathurst ; de l'Eglise Baptiste de Oshawa ; de l'Eglise Baptiste de la rue Union, Kingston ; de la Première Eglise Baptiste, Kingston ; de l'Eglise Baptiste, Whitby ; de l'Eglise Baptiste de Uxbridge ; de l'Eglise Baptiste de Colborne ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Baptiste, Burlington ; de l'Eglise Méthodiste, Dundas ; de l'Eglise Méthodiste, circuit de De-Cewsville, Ont. ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Colborne, London ; de la Congrégation Méthodiste, Newcastle ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Sydenham, Kingston ; de l'Eglise Méthodiste, circuit de Warkworth ; des syndics, Bureau de l'Eglise Méthodiste de Bath ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Port-Perry ; de l'Eglise Méthodiste de Stoffville ; de l'Eglise Méthodiste de Orono ; de l'Eglise Méthodiste Grace, Gananoque ; de l'Ecole du Dimanche de l'Eglise Méthodiste, Warkworth ; de la Congrégation Méthodiste, circuit de Cherry-Valley ; de l'Eglise Méthodiste, circuit de Melrose ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Dundas, Woodstock ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Tilsonburg ; de l'Eglise Méthodiste, Simcoe ; de la Loge Royal-Orange, No 1183 ; de la L.O.L. No 329, Novar ; de la L.O.L. No 176, Berkely ; de la L.O.L., Empire, No 227, Ottawa ; de l'Eglise Presbytérienne de Oakville ; de l'Eglise Presbytérienne de Kirkwood ; de l'Eglise Presbytérienne de Lynden et Flamborough-Ouest ; de l'Eglise Presbytérienne de Melville, Orangeville ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne de Drumbo ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Oxford-Est ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne, Princeton ; de l'Eglise Presbytérienne de Streetsville ; de l'Eglise Presbytérienne Cooke, Kingston ; de l'Eglise Presbytérienne de Oshawa ; de la Première Eglise Presbytérienne, Port-Hope ; de l'Eglise Presbytérienne de Newcastle ; de la Congrégation Presbytérienne, de Orono ; de l'Eglise Presbytérienne de Napanee ; de l'Eglise Presbytérienne de Sterling ; de l'Eglise Presbytérienne de Sunderland ; des gérants et anciens de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne Luther Nord ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Paul, Simcoe ; de l'Alliance du Dimanche locale, Workworth ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Gananoque ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Orono ; de l'Alliance du Dimanche, Deseronto ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Port-Perry ; de l'Alliance du Dimanche, Belleville ; de l'Alliance du Dimanche, Cobourg ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Port-Hope ; de la branche de Oakville, L.D.A. ; De la Session de l'Eglise Saint-André ; de l'Eglise Knox, Hamilton ; de l'Eglise Wesleyenne, Hamilton ; du Bureau

trimestriel de Carlyle ; de l'Eglise Elcho ; de l'Eglise Presbytérienne, Erskine ; de l'Eglise Congrégationnelle Zion, Ottawa ; de l'Eglise Saint-Georges, Ottawa ; de l'Eglise Mackay, Ottawa ; de l'Eglise Saint-André, Perth ; de la Congrégation de l'Eglise Knox, Perth ; de la Congrégation de Maberley ; de l'Eglise Saint-André, Ross ; de l'Eglise Knox, Vanleek Hill ; des Arrimeurs de Midland, Local No 199 ; de la Première Eglise Congrégationnelle, Hamilton ; du Bureau du circuit Hickson ; du circuit Kelonie ; Congrégation de Session de l'Eglise Burns, Zora et Brooksdale ; du Chapitre Arcanum, Warkworth ; de l'Eglise Knox, Shelburne ; de l'Eglise Saint-Luc, Creemore ; de l'Eglise Christ, Banda ; de l'Eglise Saint-Jacques, Lisle ; de la branche de Sherbrooke, L.O.A. ; de la Congrégation de Session de Alliston et Carluke ; de la Congrégation de l'Eglise Trinité (Anglicane), Aurora ; de l'Eglise Congrégationnelle de Barrie ; de la Congrégation de Saint-Paul, Beeton ; de la Division de Bethesada, No 372, Fils de Tempérance ; de la Division Keswick, No 221, Fils de Tempérance ; de la Division Granite, No 12, Fils de Tempérance ; de la Division de Bay Amity, No 244, Fils de Tempérance ; de la Division de Point Robinson, Fils de Tempérance ; de la Division Beaverdam, Fils de Tempérance ; de la Division de Brougham, No 104, Fils de Tempérance ; de la Division de Multon, No 295, Fils de Tempérance ; de la Division d'Avonbank, Fils de Tempérance ; de la Division de Blue Mt., No 198, Fils de Tempérance ; de la Division de Eastby, No 53, Fils de Tempérance ; de la Division de Horton, Fils de Tempérance ; Bureau officiel trimestriel du Circuit de Tapleystown ; du Bureau officiel du Circuit de Haley's Station, Méthodiste ; du Bureau de la rue Emerald, Hamilton ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste du Circuit de Sutton Ouest ; du Bureau officiel trimestriel de Yarker ; du Bureau trimestriel, Circuit de Bolton ; de la Division No 189, Fraternité des mécaniciens de locomotives, Belleville ; du Conseil de Saint-Jean, No 2, N. A. of M. E. ; de la Division de Hamilton, No 133, Fraternité des mécaniciens locaux ; de Lindsay B. of L. E., Division No 174 ; de la branche des Mécaniciens Amalgamés de Hamilton ; de la Loge de Windsor, No 421, de la Fraternité des Chauffeurs de locomotives ; des agents et des opérateurs du Grand Tronc employés en Canada ; des Membres du Système de la Division No 7, C. P. R., Ordre des Télégraphistes ; de la Division Hamilton, No 107, Association des Ouvriers en acier et électriciens de chemins de fer d'Amérique ; de l'Union des employés de chemin de fer de Toronto ; de la Division No 352, Ordre des conducteurs de chemins de fer ; de la Fraternité des garde-magasins de chemins de fer, C. P. R. ; Personnel du C. P. R. ; de la Loge Yorkton, No 197, M. of W. E. ; de la Loge No 147 de la Fraternité Internationale de Sections d'Equipe ; du Conseil des Métiers du Travail de Galt ; du Conseil des Métiers du Travail de Guelph ; de la Section des Métiers en métaux du Conseil du Travail du District, Toronto et des environs ; du Conseil du District de Toronto ; du Local No 73, Fraternité Unie des Ouvriers en Cuir pour harnais ; de l'Union des Barbiers de Sainte-Catherine, No 1 ; de l'Union des Barbiers de Vancouver ; de l'Union des Boulangers de Toronto, No 204 ; de la Loge des Ouvriers en papier de Hull, No. 35 ; de l'Union des Faiseurs de cigares de Brantford ; de l'Union Locale No 156, et T. U. of A., de Toronto Junction ; du Local des Presseurs No 188, W. T. W. A., Toronto ; de l'Union des Tailleurs No 235, J. T. W. of A., Sainte-Catherine ; de la Branche des Ouvriers Tailleurs de pierre A. S. S. de Cookston ; des Tailleurs de Granit, Toronto ; de l'Union des Imprimeurs Pressiers d'Ottawa, No 5 ; de l'Union des Assistants Imprimeurs Pressiers No 1, de Toronto ; de l'Union des Plâtriers de Brantford, O. P. J. A. ; de l'Union Locale, No 4, Union Protective Internationale des Constructeurs d'Amérique, Ottawa ; de l'Union B. et M. J. No 23, Sarnia ; de l'Union des Briquetiers et Maçons No 3 ; du Local No 30, Union Internationale des Tapissiers, Toronto ; de l'Union Typographique de Brantford ; de l'Union de Toronto, No 171, Fraternité Internationale des Forgerons ; de l'Association des Faiseurs de Modèles, de Toronto ; de la Loge Toronto, No 235, Machiniste ; des Machinistes Internationaux de Brantford, Local No 564 ; de l'Association Internationale des Machinistes, Loge Calgary, No 357 ; de l'Union des Ouvriers Barbiers, No 413, Galt ; de l'Union Locale No 969, des Charpentiers et des Menuisiers ; de la Fraternité Unie des Charpentiers et des Menuisiers ; du Conseil des Métiers et du Travail de Hamilton ; du Conseil des

Métiers et du Travail de Calgary ; du Conseil des Métiers et du Travail de Brantford ; du Conseil Baptiste de Westover ; de l'Eglise Baptiste, Perth ; de l'Eglise Baptiste de Carleton ; de l'Eglise Baptiste de Almonte ; de l'Eglise Baptiste de Vankleek Hill ; de l'Eglise Baptiste de Renfrew ; de l'Eglise Baptiste de Ferguson Ave., Hamilton ; de l'Eglise Baptiste de la rue Wentworth, Hamilton ; de l'Eglise East Zorra ; de l'Eglise Baptiste de Villa Nova ; de l'Eglise Baptiste Vittoria ; de l'Eglise Baptiste de Barrie ; de l'Eglise Baptiste de Bracebribge ; de l'Eglise Baptiste de Sherbrooke ; de la Cour Queen City, No 81, O. F. C., Toronto ; de la Cour Hominu's Mills No 547, O. F. C. ; de la Cour Angus, No 7, O. F. C. ; de la Cour Berkeley, No 483, O. F. C. ; de la Cour Royal Oak, O. F. C. ; de la Cour Croton, No 476, O. F. C. ; de la Cour Kintail, No 632, O. F. C. ; du Bureau Méthodiste de Cayuga ; des Eglises Méthodistes de Smithville, cinq en tout ; des Eglises Méthodistes de Zion Hill et Jerseyville ; des Eglises Méthodiste de Richmond, Fallowfield, Stittsville et Mansfield ; du Bureau Officiel de l'Eglise Méthodiste de Perth ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Circuit de Gower ; de l'Eglise Méthodiste de la rue MacLeod, Ottawa ; de l'Eglise Méthodiste, Circuit de Metcalfe ; de l'Eglise Méthodiste de Hintonburg ; de l'Eglise Méthodiste, Cary ; de l'Eglise Méthodiste de la Ligue Cobden et Queen ; de l'Eglise Méthodiste Grace, Arnprior ; de l'Eglise Méthodiste, Combermere ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste de Westmeath ; de l'Eglise Méthodiste, Vankleek-Hill ; de l'Eglise Méthodiste de Smith's Fall ; des Officiers de l'Eglise Méthodiste, Renfrew ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste Centenary, Hamilton ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste Zion Tabernacle ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Simcoe, Hamilton ; de l'Eglise Méthodiste de Beerford ; de l'Eglise Méthodiste, Circuit d'Eastwood ; de l'Eglise Méthodiste de Dansford ; de l'Eglise Méthodiste, Circuit du chemin Victoria ; de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste, chemin Victoria ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Dundalk ; du Bureau officiel de Chapleau, de l'Eglise Méthodiste ; de l'Eglise Méthodiste du Circuit de Coldwater ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste du Circuit de Bondhead ; de l'Eglise Méthodiste, Alliston ; de l'Eglise Méthodiste de Beetore, de l'Eglise Méthodiste, Sherbrooke, de la L.O.L., Princess Louise, No 97 ; de la L.O.L., Parkdale, No 207 de la L.O.L., Trenton, No 1584 ; de la L.O.L., Huntley, No 55 ; de la L.O.L., Dundalk, No 797 ; de la L.O.L., Carp, No 373 ; de la L.O.L., Brighton, No 867 ; de la L.O.L., No 160 ; de la L.O.L., Coronation, No 1786 ; de la L.O.L., Antrim, No 30 ; des Congrégations Presbytériennes de Richmond, Fallowfield et Goulbourne ; des Congrégations Presbytériennes d'Osgoode et Kinmore ; de l'Eglise Presbytérienne de la rue Bank, Ottawa ; de la Congrégation Presbytérienne de Matawatchan ; de l'Eglise Presbytérienne, Havre Fitzroy et Torbolton, comté de Carleton ; de l'Eglise Presbytérienne de Billings' Bridge ; de la Congrégation Presbytérienne de Russell ; de l'Eglise Presbytérienne de Vars et Bearbrook ; de l'Eglise Presbytérienne de White-Lake et Barnston ; de l'Eglise Presbytérienne de la Session d'Erskine, Hamilton ; de l'Eglise Presbytérienne de Tingwick ; de la Congrégation Presbytérienne de Cache-Bay ; de l'Eglise Presbytérienne d'Erskine, Dundalk et de la Sacristie de l'Eglise Knox, Presbytère d'Orangeville ; de l'Eglise Presbytérienne de Beeton ; de l'Eglise Presbytérienne de Churchill ; de la Congrégation Presbytérienne de Sturgeon-Falls, des Eglises First Essa Burns et du Presbytère Dum ; de l'Eglise Presbytérienne, Sherbrooke ; de l'Eglise Presbytérienne de Ponoka, branche Burlington ; de l'Alliance du Dimanche, branche Milton ; de l'Alliance du dimanche, branche Almonte ; de l'Alliance du Dimanche, branche Renfrew ; de l'Alliance du Dimanche de Sangerville ; de la L.D.A., branche de Perth ; de la L.D.A., branche Locale, Eganville ; de la L.D.A., branche de Carleton Place ; de la L.D.A., branche de Dundalk ; de la L.D.A., branche de Carnvale ; de la L.D.A., branche de Rosthern, Sask. ; de la Cour Wawanosh, O.F.L. ; de la Cour Catarqui, O.F.I., Cingston ; de la Cour Frontenac, O.F.I., Kingston ; de la Cour Gola, D.F.I., Deseronto ; de la Cour Isthmus, No 320, O.F.I., Newboro' ; de la Cour Sydney, No 83, O.F.I., Frankford ; de la Cour Rockland, O.F.I., Kincardine ; de la Cour Labanon, O.F.I., Toronto ; de la Cour Stormont, O.F.I., Cornwall ; de la Cour East-Lake,

O.F.I., Cherry-Valley; de la Cour Madawaska, O.F.I., Arnprior, de O.F.I., Wiarton; de la Cour Beauconsfield, No 80, O.F.I., Pakenham; de la Cour Coronation, No 982, O.F.C.; de la Cour Sunbuey, O.F.I., de la Cour Goderich, No 32, O.F.C.; de la Cour Briar, No 3078, O.F.I., de la Cour Tom O'Shanter, No 1022, O.F.I.; de la Cour Kippen, No 468, O.F.I., de la Cour Beechwood, No 1093, O.F.I., de la Cour Avonback, No 1219, O.F.I.; de la Cour Oro-Station, No 1493, O.F.I.; de la Cour Springbrook, No 36, O.F.I.; de la Cour Elgin, No 29, O.F.I.; de la Cour Fort-Stewart, No 3564, O.F.I.; de la Cour Bath, O.F.I.; de la Cour East-Angus, No 3829, O.F.I.; de la Cour Otonabee, No 1319, O.F.I.; de la Cour Graham, No 1266, O.F.I.; de la Cour Bracebridge, No 243, O.F.I.; de la Cour Puslinch, No 51, O.F.I.; de la Cour Newburgh, No 417, O.F.I.; de la Cour Granite, No 651, O.F.I.; de la Cour Germania, No 4017, O.F.I.; de la Cour Justice, No 644, O.F.I.; de la Cour Glen-Payne, No 373, O.F.I.; de la Cour Bradford, No 835, O.F.I.; de la Cour Argenteuil, No 1804, O.F.I.; de la Cour Brantford, No 503, O.F.I.; de la Cour Dorset, No 1403, O.F.I.; de la Cour Clover, No 1701, O.F.I.; de la Cour Priceville, No 476, O.F.I.; de la Cour Aberfoyle, No 297, O.F.I.; de la Cour Bromley, No 1446, O.F.I.; de la Cour de Wingham, No 505, O.F.I.; de la Cour de Lisgar, O.F.I.; de la Cour de Billings' Bridge, No 670, O.F.I.; de la Cour de Desbarats, O.F.I.; de la Cour de Cairn, No 3850, O.F.I.; de la Cour de Elmsley, No 388, O.F.I.; de la Cour d'Alberta, No 1116, O.F.I.; de la Cour de Cargill, O.F.C.; de la Cour de Omemee, O.F.C.; de la Cour de Antler, No 364, O.F.I.; de la Cour de Woodbine, No 100, O.F.C.; de la Cour de Wallace, No 96, O.F.C.; de la Cour de Seaforth, No 232, O.F.C.; de la Cour de l'Eglise d'Angleterre Saint-Paul, Lindsay; de l'Eglise Méthodiste, Hastings-Nord; de l'Eglise Baptiste de la rue Murry, Peterboro'; de l'Eglise Baptiste, Peterboro'; de l'Eglise Baptiste de Peterboro'; de la Loge Modèle Wyoming, No 147 O.F.I.; de la Loge Union, No 16, I.O.O.F., Sainte-Catherine; de la Loge Hayden, No 152, I.O.O.F., Norwick; de la Loge Saugeen, No 327, I.O.O.F., Markdale; de l'Eglise Alexandra, Brantford; de la Branche L.D.A., de Port-Rowan; des anciens et gérants de l'Eglise Presbytérienne de la rue Stanley, Ayr; de la Session de l'Eglise Presbytérienne de Zion, Brantford; de l'Eglise Méthodiste du Circuit de Belmont; de la paroisse de Saint-Jude, Brantford; de la Loge Gold Hill, No 261, I.O.O.F.; Portage-du-Rat; de la Loge Howard, No 53, I.O.O.F., Strathroy; de la Loge Mayflower, No 297, I.O.O.F., Parham; de la Loge Peterborough, I.O.O.F.; de la Loge Denovo, No 170, I.O.O.F., Port-Elgin; de la Loge Underwood, No 328, I.O.O.F., Underwood; de la Loge Granby, No 26, I.O.O.F.; de la Loge Thamesford, No 258, I.O.O.F.; de la Cour Evansville, No 1525, Wilmington Co.; de la Cour Vankleek Hill, No 571; du Conseil de Springfield; de E. L. de C. E., de Ridgeway; de la Société de l'Eglise de Guthrie, Société C. E.; de l'Eglise Baptiste d'Ingersoll; des Eglises Presbytériennes de Leaskdale et Zepher; de l'Eglise Saint-André, Peterborough; de l'Eglise Presbytérienne de Keene et Westwood; de l'Eglise Saint-André, Fenelon Falls; de l'Eglise Saint-André, Eglise Sonya de Saint-Paul, Peterborough; de Saint-Jean Evangéliste, Havelock; de l'Eglise Méthodiste, Saint-Georges, Peterborough; de l'Eglise Méthodiste de Roseneath; de l'Eglise Baptiste, Lindsay; de la Mission de l'Eglise Méthodiste, Blairton; de l'Eglise Méthodiste Saint-Paul, Bancroft; de L.O.L., No 492, Sainte-Marie; du Conseil de Pictou, R. T. de T.; de l'Eglise Méthodiste du Circuit de Port-Stanley; de la Cour de Beaverton, No 185, O.F.I.; de la Bande Shut-in Endeavour, Toronto; de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, Prescott; de la Cour Pride du Nord, Owen-Sound; de la Cour Kirr, No 898; de la L.O.F., Maynooth, No 1111; de la L.O.L., Revelstoke, No 1658; de la L.O.L., Lord Nelson, No 1611; de l'Union Ouvrière Fédérale, No 11334, Shankston; de l'Union Fédérale, No 17, Berlin; de la Loge Alpha, No 154, I.O.O.F., Almonte; de la Loge de la Vallée Saint-François, No 44, I.O.O.F., East Angus; de la Loge Midland, No 274, I.O.O.F.; de la Loge Melbourne, No 344, I.O.O.F.; de la Loge Crescent, No 104, I.O.O.F.; Hamilton; de la Loge Geneva, No 344, I.O.O.F., Orillia; de la Loge de la Baie Georgienne, No 219, I.O.O.F., Waubashene; de la Loge de la Baie Gore, No 34, I.O.O.F., Brantford; de la Loge de Toronto, No 71, I.O.O.F.; de l'Eglise Presbytérienne de Hastings; des Eglises

Presbytériennes de Warsaw et Cotesloe ; de l'Eglise Méthodiste de Hastings ; de la Loge Caledon, No 93, A.O.U.W. ; de la Mission Méthodiste de Vansickle et Cordova ; de l'Eglise Méthodiste de Mattawa ; de l'Eglise Méthodiste du Circuit de Marmora ; de l'Eglise Méthodiste de Lakefield ; de la Branche L.D.A., de Hastings ; de la Branche L.D.A., de Omamee ; de la Branche L.D.A., Lindsay ; de l'Eglise Baptiste de Balieboro ; de l'Eglise Baptiste de Campbellford ; de la Loge Gould, I.O.O.F. ; de la Loge Mt. Bridges, No 217, I.O.O.F. de la Loge Fraternité, No 264, I.O.O.F., Perth ; de la Loge de Norwood, No 262, I.O.O.F. ; de la Loge Lansdowne, No 270, I.O.O.F. ; de la Loge Bracebridge, No 251, I.O.O.F. ; de la Loge Star de Crampton, No 304, I.O.O.F. ; de la L.O.L. 857, de Queen City ; de la L.O.L. 114, de Omamee ; de la L.O.L. No 826 ; de la L.O.L. No 99 ; de la L.O.L. No 1328 ; de la L.O.L. No 1671 ; de la L.O.L. 218, de Bracebridge ; de la L.O.L. No 419, de Wesley ; de la L.O.L. No 210, de Meldrum ; de la L.O.L. No 103, de Ben Miller ; de la L.O.L. No 7 ; de la L.O.L. No 2, de Eldon ; de la L.O.L. No 468, de Ingoldsby ; de la Loge Iderton, No 234, I.O.O.F. ; de la Loge Alvinston, No 208, I.O.O.F. ; de la Loge de Chesley, No 221, I.O.O.F. ; de la Loge No 115, I.O.O.F., Brantford ; de la Loge Samaritan, No 35, I.O.O.F., Ingersoll ; de la Loge Unité, No 47, I.O.O.F., Hamilton ; de la Fédération Américaine du Travail Local No 5659 ; de la Loge Breton, No 64, P.W.A. ; de Tweeds Corps, S.A. ; du Conseil Victoria, No 21, du Conseil Union, No 56 ; de la Bibliothèque publique de Schreiber de la L.D.A., branche de Scotland et Oakland ; de la Session de l'Eglise Knox, Ayr, tous de l'Ontario ; de la Cour Pioneer, No 3097, O.F.I. ; de l'Union Internationale, No 1160, des charpentiers et menuisiers, Saint-Jean ; de la fraternité de B. et L.E., division No 558, Hadlow ; de la division No 187, I. B. des Sections d'équipe, Farnham, de la Loge No 206, I.B.M. de W.E., Saint-David de Lévis ; Conseil de la fédération des Métiers et du Travail de Québec et Lévis ; de l'Eglise Baptiste de Sawyerville ; de l'Eglise Baptiste de Québec ; de la Cour Queen, No 387, O.F.C., Lachute ; de l'Eglise Méthodiste de East-Angus ; de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste de Cookshire et ile de Brook ; de la Cour Craigen, No 543, O.F.I., Huntingdon ; de la Cour Chaudière-Curve, O.F.I. ; de la Cour Myrtle, No 5, O.F.I., Richmond ; de l'Alliance du Dimanche du Canada, branche de Québec ; de la Congrégation Presbytérienne de Grande-Allumette et lac Mégantic ; du Bureau officiel de la Congrégation Méthodiste de Québec ; de l'Eglise Méthodiste de Stukeley-Sud ; de la Cour Eustis, 1477, Capelton ; de la Loge Unité, No 8, I.O.O.F., Sherbrooke ; de la Loge Fraternity, No 21, I.O.O.F., Montréal, tous de Québec ; de C. C. Mackintosh et autres, de Prince-Est ; de la Fraternité-Union des charpentiers et menuisiers d'Amérique, Charlottetown ; de l'Eglise Méthodiste de Cap-Wolfe, tous de l'Île du Prince-Edouard ; de la B.L.E., Glace-Bay, division No 581 ; de la O.F.C., Cour Joe Howe, Truro ; de la O.F.C., Cour Evangéline, Port Greville ; de la O.F.C., Cour Hopewell, No 56, Hopewell ; de la O.F.I., Cour Acadia, No 102, Amaerst ; de la O.F.I., Cour Blomidon, Wolfville ; de la Loge Cumberland, No 5, Chevaliers de Pythias, Springhill ; de la Loge Maple Leaf, Chevaliers de Pythias, Westville ; de la L.O.L., Western Star, No 1513, de Apple-River ; de la L.O.L., Fulton, No 1751, Sydney ; de la O.F.C., Cour Grand, Yarmouth ; de l'union locale No 83, Halifax ; de la Loge Holdfast, Association Provinciale des Ouvriers ; Joggins-Mines ; de la Loge Pioneer, P.W.A., Springhill ; de la Loge Buller, P.W.A., Stellarton, tous de la Nouvelle-Ecosse ; de la O.F., Cour Ferryville, No 1619, Woodstock ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Jean, Saint-Jean ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste Zion, Saint-Jean ; de l'Eglise Méthodiste de Fairville ; de l'Eglise Méthodiste d'Albert ; de la Première Eglise Baptiste, Saint-Georges ; de l'Eglise Baptiste de la rue Union, Saint-Stephen ; de l'Union des mouleurs en fer, No 140, Sackville ; des équipes de sections, C.P.R., Eniskillen ; de l'Ordre des télégraphistes de chemin de fer, Dorchester ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de la rue Portland, Saint-Jean ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste de la rue Carmarthen, Saint-Jean ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste de la rue Exmouth, Saint-Jean ; de la Session Carleton, Saint-Jean ; de la Congrégation de Riverside ; de la Loge Moncton, No 594 ; de la Congrégation de tous les Saints, Saint-André ; de la paroisse Trinity, St. Stephen ; de l'Eglise Baptiste Kars, Downeyville ; de l'Eglise Baptiste du village de Hampton ; de l'Eglise Libre Baptiste, Sussex ;

de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Georges, de Bocabec et Pennfield ; de l'Eglise Baptiste, Sussex ; de la Congrégation de Sussex ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, circuit de Apahaqui ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Jacksonville ; de la branche L.D.A., de Campbellton ; de l'Eglise Baptiste Libre de Brighton et Hartland ; de l'Eglise Baptiste, Brighton ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Campbellton ; de l'Eglise Méthodiste Saint-Luc, Chatham ; de la Session et du Bureau des syndics de l'Eglise Saint-André, Chatham ; de l'Eglise Méthodiste, Dorchester ; de la Congrégation Presbytérienne de Flatlands ; de la Troisième Eglise Baptiste, Hillsboro' ; de la L.O.L. d'Enskillen, No. 36, tous du Nouveau-Brunswick ; de la cour Lulu, No 3700, O.F.I., Elburne de la Cour Domino, No 3518, O.F.I., Cumberland ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, New-Westminster ; de la Mission Presbytérienne Steveston, de Steveston ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, de Revelstoke ; de l'Eglise Presbytérienne Chalmers, New-Denver ; de l'Eglise Presbytérienne Knox, Grand-Forks ; de la Grande Loge Orangiste de la Colombie-Britannique ; de l'Eglise Méthodiste de Crambrock ; des Eglises Méthodistes, Enderly, Armstrong, Knobhill ; de l'Eglise Méthodiste, Fernie ; de l'Eglise Méthodiste, Kamloops ; de l'Eglise Méthodiste, Phœnix ; de l'Eglise Méthodiste Métropolitaine, Victoria ; de l'Eglise Méthodiste, Mission-City ; de l'Eglise Méthodiste, Grand-Forks ; de la Congrégation Méthodiste, Salmon-Arm ; du Bureau officiel trimestriel, Eglise Méthodiste, Revelstoke ; de l'Eglise Méthodiste, Trout-Lake ; de l'Eglise Méthodiste, Rossland ; de l'Eglise Méthodiste de la rue Haliburton, Nanaïmo ; du Bureau officiel trimestriel, Eglise Méthodiste, Ashcroft ; de la Session de la Congrégation de Richmond, Presbytère de la Synagogue de Westminster ; de Steveston, South-Arm et Eburne ; de la Session de la Congrégation Sainte-Colombie, Greenwood ; de la paroisse Saint-Barnabas, Victoria ; de l'Eglise Sainte-Marie, Sapperton, de l'Eglise Christ, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique ; de l'Eglise Christ, Winnipeg ; de l'Eglise Anglicane Saint-Luc, Souris ; de la Congrégation Luthérienne Bethléem et Bethany de Scandinavie et Danvers ; de l'Eglise Congrégationnelle Brandon, Brandon ; de l'Eglise Wesley, Winnipeg ; de la Branche de la L.D.A., Gladstone ; du Circuit Brandon-Hills, Brandon-Hills ; de l'Ecole du Dimanche Kerfoot, Petrel ; de l'Eglise Saint-André, Session, Winnipeg ; de la Branche de la L.D.A., Balduf ; de la Branche de la L.D.A., Deloraine ; de la Communauté de Wawasea ; de G. McIntyre et autres, Oak-River, de l'Eglise Holy-Trinity, Winnipeg ; de l'Eglise Congrégationnelle Centrale, Winnipeg ; du Bureau officiel trimestrielle de la Miami, Circuit, Manitoba ; de la Fraternité des Employés de chemins de fer de l'Amérique de la Loge Jubilee, No 6, Winnipeg ; de l'Eglise Baptiste, Boissevain, de l'Eglise Baptiste, Medora ; de la Première Eglise Baptiste, Winnipeg ; de la Cour Newdale, No 345 O.F.C., de Newdale ; de l'Eglise Méthodiste, Circuit Roland, Roland ; de l'Eglise Méthodiste, Prospect ; de l'Eglise Méthodiste, Birtle ; de l'Eglise Méthodiste, Foxwarren ; de l'Eglise Méthodiste, Cartwright ; de l'Eglise Méthodiste, Boissevain ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Griswold ; de Bureau des Syndics de l'Eglise Méthodiste, Kilarney ; du Bureau trimestriel, Eglise Méthodiste, Minto ; du Bureau trimestriel, Eglise Méthodiste, Pilot-Mound ; de l'Eglise Méthodiste, Portage-la-Prairie ; de l'Eglise Méthodiste, Rivière Cypress ; des Syndics et du Bureau trimestriel, Eglise Méthodiste, Carman ; du Circuit Méthodiste, Elm-Creek ; de l'Eglise Méthodiste, Emerson, Man. ; de l'Eglise Méthodiste, Elkhorn ; de l'Eglise Méthodiste, Grand-View ; de l'Eglise Méthodiste, Manitoba ; de l'Eglise Presbytérienne, Treherne ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Manitou ; de l'Eglise Presbytérienne de Rosedale, Portage-la-Prairie, des Congrégations Presbytériennes de Swan-Lake et Rock-Lake ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Paul, Rapid-City ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Paul, Brandon ; de l'Eglise Presbytérienne de Pointe-Douglas, Winnipeg ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Boissevain ; de l'Eglise Presbytérienne Hamiota ; de l'Eglise Presbytérienne, Lenore ; de la Branche L.D.A., Killarney ; de la O.F.I., Cour Hudson, Winnipeg ; de la O.F.I., Cour Manitou, No. 135 ; tous du Manitoba ; de l'Eglise Anglicane de Miami ; de l'Eglise Saint-Jean, Congrégation de l'Eglise Chrétienne, Raymond, Alberta ; de l'Eglise Saint-André, Macleod, Alberta ;

du révérend J. A. Haw, Carnduff, Assa. ; de la Réserve indienne de Moose-Mountain, Carlyle, Assa ; de l'Eglise Catholique Romaine, Medicine-Hat ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Le Duc, Alberta ; du Bureau officiel du circuit de Melford, Saskatchewan ; de la Loge Charité No 304, Fraternité des employés de chemins de fer, à Medicine-Hat, Assa. ; de la Fraternité-Union des charpentiers et menuisiers d'Amérique, Calgary, Alberta ; de l'Eglise Baptiste de Minnedosa ; de l'Eglise Baptiste de Régina ; de l'Eglise Baptiste de Moosomin, Assa. ; de l'Eglise Baptiste de Medicine-Hat ; de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste, Brandon ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Okotoks, Alberta ; de l'Eglise Méthodiste, Red-Der, Alberta ; du Bureau Officiel de l'Eglise Méthodiste de Sinaluta ; de la Congrégation Méthodiste, Medicine-Hat ; de l'Eglise Méthodiste, Moosomin, Assa. ; des Eglises Méthodiste et Presbytérienne, Lauder ; de l'Eglise Méthodiste de Hillburn, Assa. ; des Eglises Méthodiste et Presbytérienne, Lumsden, Assa. ; de l'Eglise Méthodiste de Swift-Current, bureau trimestriel, de l'Eglise Méthodiste de Grenfell et circuit ; de la Session et Bureau de gérance des Eglises Presbytériennes de Miami et Nelson ; de l'Eglise Presbytérienne de Red-Deer ; des Congrégations Presbytériennes et Méthodistes dans Claresholm, Alberta ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Jean, Medicine-Hat ; de la Congrégation Presbytérienne de Fleming ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Indian-Head ; de l'Eglise Presbytérienne de Whitewood ; de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne à Ellisboro, Assa-Est ; de l'Alliance du Dimanche de Lethbridge ; de l'Alliance du Dimanche, branche de Prince-Albert ; de la J.L.D.A., branche de Sinaluta, Assa ; de l'Eglise Saint-Luc, tous des Territoires du Nord-Ouest ; demandant l'adoption de mesures législatives à l'effet de mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit—

Votre comité recommande que les secrétaires des sténographes officiels qui, aux termes d'une résolution adoptée par la Chambre au cours de la dernière session, ont été payés au taux de \$3.50 par jour, reçoivent le même salaire pour leurs services pendant la présente session et les sessions à venir.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904,—Copie du rapport de M. McLeod, I.C., sur la continuation du canal de la Vallée de la Trent entre le lac Rice et le lac Ontario. (*Document de la session No 49*).

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le gouverneur général,—Changement projetés dans le contrat *re Grand Trunk Pacific Railway Company*, et correspondance à ce sujet. (*Document de la session No 37a*).

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Casgrain,

Ordonné,—Que les papiers qui précèdent, en rapport avec la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, soient imprimés sans délai et que l'article 94 du règlement soit suspendu à cet effet.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 8) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les Actes concernant la Compagnie du canal navires de Sainte-Clair et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et envoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) constituant en corporation la Compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 16) concernant la Compagnie des Estacades de la rivière des Français, à responsabilité limitée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 17) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'honorable C. A. Parsons.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) constituant en corporation la Compagnie dite *The Cascapedia Manufacturing and Trading Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Bennett,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—

(a) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, ou aucun ministre, sous-ministre, officiers ou autre personne agissant au nom du gouvernement, et la Compagnie dite *The Vancouver Engineering Works (Limited)*, ou aucun employé ou autre personne au nom de la dite compagnie, au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub agissant sur la côte du Pacifique.

(b) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, surtout ceux des Travaux publics et de la Marine et des Pêcheries, et N. Thompson et Cie ou aucun membre de cette maison, D. G. McDonnell, F. Burnett, R. Kelly, R. G. MacPherson et C. G. Johnson, ou l'un d'eux, au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique.

(c) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement, ou aucun de ses départements, ou aucun officier agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, et toutes personnes quelconques au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique, ou de la création d'un bassin ou de bassins de radoub sur cette côte.

(d) Copie de tous décrets du conseil et autres documents quelconques au sujet des matières susmentionnées ou d'aucune de ces matières.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Wilson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat démontrant :

1. Le nombre de concessions forestières accordées par le gouvernement depuis le 15 mars 1902 dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et leur situation ;
2. Les noms des concessionnaires dans chaque cas, et le prix payé pour chaque concession ;
3. Copie des soumissions pour chaque concession et les noms des journaux qui ont publié des annonces demandant des soumissions.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, opinions, lettres et correspondance ou écrits, envoyés, donnés ou transmis au gouvernement, ou à aucun département, ou à aucun ministre par P. V. Savard, écr., depuis le 14 mai 1903, date de sa nomination (voir *Débats*, édition non révisée, 1904, p. 235), jusqu'au 10 mars 1904, au sujet de l'enquête faite par le dit Savard, écr., sur le fait de savoir comment les autorités provinciales de Québec ont acquis la seigneurie de Mingan et quel droit la province avait à cette propriété antérieurement à son transfert à la Compagnie du Labrador (voir *Débats*, 1904, édition non révisée, p. 230).

Sur motion de M. Ganong, secondé par M. Henderson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence, de bien vouloir faire mettre sur la table,—Copie de tous décrets du conseil et de tous autres documents et correspondance concernant la nomination d'une commission d'enquête sur la condition des pêcheries de homard et autres sur le littoral de l'Atlantique. Aussi, copie des instructions données à cette effet, et des rapports qui ont pu être faits à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Clarke,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant dû actuellement par la Commission des chemins à barrières de Montréal au gouvernement du

Canada, et les sommes reçues par ce dernier à titre d'intérêts sur les obligations de la dite commission depuis 1895.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Casgrain,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du jugement et de la décision du bureau de la Commission des chemins de fer au sujet de la demande formulée par les villes de Port-Arthur et de Fort-William pour communiquer par téléphone avec les stations et propriétés du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Sur motion de M. Smith (Wentworth), secondé par M. Ganong,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre le département de l'Agriculture et les compagnies de chemins de fer du Canada, jusqu'à date, au sujet de la ventilation des wagons de chemins de fer.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Clarke,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance avec le gouvernement du Canada touchant le fusionnement des chemins de fer de la Rive Sud, des Comtés-Unis, et de la Vallée de Richelieu-Est, ou d'aucuns d'eux, de tous décrets du conseil concernant ce fusionnement, et de toute correspondance relative à la nomination d'un séquestre de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Henderson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers entre aucuns des colons du township 27, rangs 31 et 32, et du township 28, rangs 31 et 32, et aucun département du gouvernement, au sujet de l'addition de ces townships à la réserve des Doukhobors.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Henderson,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le montant des remises de droits payés sur les instruments agricoles depuis le 30 juin 1901 jusqu'au 30 juin 1903, à chaque maison de commerce qui a exporté ces instruments pendant les années ci-dessus.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Ganong,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports d'ingénieurs, plans, profils et autres détails concernant les études faites pour la section méridionale du canal de la Vallée de la Trent, entre le lac Rice et le lac Ontario par les deux tracés *via* Trenton et Port-Hope. Aussi, un relevé du coût comparatif de chaque route.

M. Monk propose, secondé par M. Clarke,
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, câblogrammes et mémoires échangés entre le gouvernement et les autorités de la Compagnie du Grand-Tronc ou de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique au sujet du projet du nouveau chemin transcontinental, y compris sa division est.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Monk propose, secondé par M. Clarke, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous rapports et preuve documentaire obtenus par le

gouvernement depuis la dernière session au sujet de la division est du chemin de fer transcontinental, et de toute correspondance concernant la dite nouvelle voie dans la dite division est.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Monk propose, secondé par M. Clarke, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé de toutes les sommes dépensées depuis le 1er octobre 1903 pour études ou explorations concernant la division est du nouveau chemin de fer transcontinental ; aussi, état donnant le nom et la profession des personnes auxquelles ces sommes ont été payées.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Monk propose, secondé par M. Clarke,—Que le gouvernement du Canada ayant des intérêts majeurs dans la Commission des chemins à barrières de Montréal, devrait entrer sans délai en négociation avec les autorités provinciales de Québec qui ont juridiction sur la dite commission, afin d'obtenir l'abolition du système actuel de barrières à péages qui existent dans l'île de Montréal.

M. Brodeur propose comme amendement, secondé par M. Fitzpatrick, que tous les mots après "Canada" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"devrait étudier avec soin toutes représentations qui pourraient être faites par le gouvernement provincial de Québec ou par les municipalités intéressées en vue de régler équitablement la réclamation du Canada contre la Commission des chemins à barrières de Montréal, et d'abolir, si possible, les barrières à péage sur les chemins de la commission, et de transférer ces chemins aux autorités municipales."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu, Que le gouvernement du Canada devrait étudier avec soin toutes représentations qui pourraient être faites par le gouvernement provincial de Québec ou par les municipalités intéressées en vue de régler équitablement la réclamation du Canada contre la Commission des chemins à barrières de Montréal, et d'abolir, si possible, les barrières à péage sur les chemins de la commission, et de transférer ces chemins aux autorités municipales.

Sur motion de M. Donnelly, secondé par M. Henderson,

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1904, entre le ministre des Postes et le maire de la ville de Walkerton au sujet de l'irrégularité du service postal de la ville de Walkerton.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à huit heures et cinquante minutes P.M., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 29 mars 1904.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :
Par M. Taylor,—la pétition de Eugène O'Keefe et autres, de la cité de Toronto, directeurs provisoires de la Home Bank of Canada.

M. M. McCarthy,—la pétition de la Compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*.

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de Lewis E. Curtis, de la cité de Chicago, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Galliher,—la pétition de la *North American Telegraph Company*; et la pétition de Mark Sweeten Wade et autres, de la cité de Kamloops, de Vancouver, Colombie-Britannique.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du Comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De l'honorable George Bryson et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Interprovincial.

De l'Hôpital général et de marine de Collingwood; pour des amendements à sa charte.

De la Compagnie dite *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*; pour un acte l'autorisant à faire des transactions dans tout le Canada.

De la Compagnie Canadienne d'assurance contre l'incendie; pour un acte aux fins de réduire son capital social.

De la Compagnie de chemin de fer du Nord du Canada; pour un acte l'autorisant à faire une émission consolidée de ses valeurs, et aussi d'entrer en arrangement avec la Compagnie du chemin de fer de prolongement vers le nord.

D. James E. Taylor; pour divorcer d'avec sa femme Mina Jane Packard.

De Jennie Davison Moore; pour divorce d'avec son mari, Henry Tiffany Moore.

De Frank Burnett et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance contre l'incendie, du Canada.

De Benjamin J. Johnson et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Cheval Blanc à Alsek.

De Samuel R. Ickes et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Brantford à Hamilton.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de l'honorable Hugh John Macdonald et autres pour une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer d'Edmonton, d'Athabaska et du Mackenzie, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne ferrée d'Edmonton au Grand lac des Esclaves, et aussi d'établir et exploiter des pêcheries, de faire le commerce du bois de chauffage et de service et de construire et entretenir des lignes publiques de télégraphe et de téléphone; et il constate que les avis ne sont suffisants qu'en ce qui concerne la construction et l'exploitation de la voie ferrée.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de Kéwatin pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux, étendant et changeant le tracé de sa ligne et de ses embranchements; et il constate que les avis sont suffisants seulement en ce qui concerne la prolongation de délai.

Ordonné, que M. McCool ait la permission de présenter un bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie dite *The Pontiac and Interprovincial Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 22) constituant en corporation la Compagnie dite *The Brantford and Hamilton Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 23) concernant l'Hôpital général et de marine de Collingwood.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. McCreary ait la permission de présenter un bill (No 24) concernant la Compagnie Canadienne d'assurance contre l'incendie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie dite *The White Horse and Alsek Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie dite *The Edmonton, Athabaska and Mackenzie Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Demers (Saint-Jean et Iberville) ait la permission de présenter un bill (No 27) concernant *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est lu et reçu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier secondé par M. Fielding,

Résolu,—Que la résolution pour la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904 sera le premier ordre du jour, après la présentation des bills, à compter de mardi, le 5 avril prochain; et qu'elle aura ainsi la priorité de jour en jour jusqu'à épuisement du débat, sauf les lundis, mercredis et jeudis où elle sera le premier ordre du jour après les questions.

Sir Frederick Borden propose, secondé par M. Fisher, que cette Chambre, demain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le directeur général de l'artillerie.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, le recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et demie P. M., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 30 mars 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Sud ; la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Sarnia, Chatham et du Lac Erié ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Leamington et Sainte-Clair.

Par M. Ganong,—la pétition de la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague, à responsabilité limitée.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De James Joseph Kenny et autres, de la cité de Toronto et autres lieux, Ontario ; pour une charte sous le nom de *The Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company*.

De la Compagnie du chemin de fer de Berlin, Waterloo, Wellesley et lac Huron ; pour certains amendements à sa charte.

De Vivian Burrill, marchand de bois, et autres, de Québec ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Vallée du Saint-Maurice.

De l'Eglise Baptiste Réformée, Woodstock ; de l'Eglise Méthodiste, Woodstock ; de la Congrégation Méthodiste de Téléogouche ; de l'Eglise Baptiste de Middle Sackville ; de l'Eglise Saint-Paul, Sackville ; des Congrégations de Red-Bank et Whitneyville, comté de Northumberland ; de l'Eglise de la paroisse Sainte-Marie, Anglicane, Richibouctou ; de la Congrégation Presbytérienne Saint-André, Rexton et Richibouctou ; de la Session du Bureau officiel de l'Eglise Presbytérienne, New-Mills ; de la Sacristie de l'Eglise Saint-André, Newcastle ; de l'Eglise Baptiste, Newcastle ; de l'Eglise Méthodiste, Newcastle ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-Jean, Moncton ; de l'Eglise Libre Baptiste, Bath ; des Eglises dans Clover-Hill ; de l'Eglise Méthodiste, Bathurst ; de la Corporation de l'Eglise du Christ, Fredericton ; de l'Eglise Baptiste, Maugerville ; de la Corporation de l'Eglise Saint-George, Bathurst ; de l'Eglise Anglicane Saint-Jean, Burton ; du Bureau trimestriel officiel de l'Eglise Méthodiste de Bouctouche ; de la Congrégation Presbytérienne Saint-Luc, Bathurst ; de l'Eglise Libre Baptiste de Blissville, comté de Sunbury, tous du Nouveau-Brunswick ; de la Cour Amherst, No 3153, O.F.I., Amherst ; de W. H. Clarke et autres, comté de Annapolis, tous de la Nouvelle-Ecosse ; de l'Eglise Presbytérienne, Wyevale ; de Saint-Paul de Notawasaga-West et Nottawa ; de l'Eglise Méthodiste, Tottenham ; de l'Eglise Fraser, Tottenham ; de l'Eglise Méthodiste, Thessalon ; de l'Eglise Baptiste, Sault Saint-Marie ; de l'Eglise Baptiste, Schreiber ; de l'Eglise Presbytérienne, Sundbridge ; de la Congrégation de la Mission de l'Eglise Saint-Jean Grange, Sault Saint-Marie ; de l'Eglise Baptiste, Portage-du-Rat ; des Eglises Méthodistes de Portage-du-Rat et Kéwatin ; de la Congrégation Presbytérienne, Centreville ; de l'Eglise Méthodiste, Campbellford ; de l'Eglise Presbytérienne, Campbellford ; des Sessions de Columbus et Brooklin ; de l'Eglise Baptiste, Claremont, du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, circuit de Dalston ; de l'Eglise Méthodiste, Midland ; de l'Eglise Knox, Midland ; des Congrégations de l'Eglise Anglicane de Maganatawan, Midlothian, Ahmie-Harbour et Dunchurch ; de l'Eglise Saint-André, Brighton ; de la Session des Congrégations de Ashburn et Utica, comté d'Ontario ; de l'Eglise Méthodiste, Brighton ; de l'Eglise Méthodiste Tabernacle, Belleville ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste de Belleville-Centre ; de l'Eglise Méthodiste, Baltimore ; de l'Eglise Presbytérienne, Baltimore ; de l'Eglise Saint-Pierre (Anglicane) de Cobourg ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Cobourg ; de l'Eglise Saint-

André, Cobourg ; de la L.D.A., branche de Bracebridge ; de la L.D.A., branche de Burk's-Falls ; de l'Eglise Méthodiste, Bruce-Mines ; du Bureau officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Hillsdale ; de l'Eglise Saint-Pierre (Anglicane), Essex-West ; des Congrégations des Eglises Anglicanes de Saint-Georges et Saint-Luc, Medonte ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, Murillo ; de l'Eglise Méthodiste, Orillia ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, circuit de Penetanguishene ; de l'Eglise Méthodiste, Parry-Sound ; de l'Eglise du Christ, Portage-du-Rat ; du Bureau trimestriel de l'Eglise Méthodiste, circuit de Maple ; de l'Eglise Saint-Jean, Marksville, Algoma ; de l'Eglise Knox, Little-Current ; de l'Eglise Presbytérienne, Airlie ; de l'Eglise Baptiste, Huntsville ; de la paroisse de Tous les Saints, Huntsville ; des membres de l'Eglise Méthodiste, Richard's-Landing ; de la Congrégation Saint-André, Huntsville ; de l'Eglise Baptiste Calvaire, Gravenhurst ; des Eglises Méthodistes de Gravenhurst et Gravenhurst-Ouest ; de la Congrégation de l'Eglise Knox, Gravenhurst ; du Bureau officiel de l'Eglise Wesleyenne, Fort-William ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne de Esson, Oro ; des Eglises Anglicanes, Méthodistes et Presbytériennes ; de l'Eglise Méthodiste, Cannington ; de l'Eglise Méthodiste, Dryden ; de la Session de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, North-Bay ; du Bureau officiel de l'Eglise Méthodiste, North-Bay ; de la Branche de l'Alliance du Dimanche de North-Bay ; de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, Sudbury ; de la Congrégation de l'Epiphanie, Sudbury ; des Congrégations des Eglises Presbytérienne et Méthodiste, Warren, tous de l'Ontario ; demandant l'adoption de mesures législatives de nature à mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Vu que le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expirera jeudi, le 31 courant, et que le délai pour présenter des bills privés expirera le 7 avril prochain, votre comité recommande que ce délai soit prorogé, dans le premier cas, à jeudi, le 28 avril prochain, et dans le second cas, à jeudi, le 12 mai suivant.

Sur motion de M. Demers (Saint-Jean et Iberville), secondé par M. Bazinet,

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétition en obtention de bills privés soit prorogé à jeudi, le 28 avril prochain, et le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à jeudi, le 12 mai prochain, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre :—

1. Copie de l'enquête tenue en février dernier à Québec par le tribunal spécial nommé pour s'enquérir de la plainte portée par le lieutenant-colonel Evanturel, commandant le 9e régiment de la milice active, contre le major Ouellet, du dit régiment ;

2. Copie de la recommandation du commandant du 7e district militaire à l'effet de continuer pour une seconde fois le dit lieutenant-colonel Evanturel dans le commandement du dit 9e régiment ;

3. Copie de toute correspondance se rattachant à la dite deuxième prolongation du terme de commandement du dit lieutenant-colonel Evanturel ou se rapportant à la dite enquête.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1903, aux termes de la clause 52 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, chapitre 35, 61 Victoria. (*Document de la session No 50.*)

Aussi,— Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1903, conformément aux dispositions de la clause 31 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada, et ses amendements. (*Document de la session No 51.*)

Aussi,—Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie Britannique*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1903, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Britannique. (*Document de la session No 52.*)

Et aussi,—Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.—(*Document de la session No 53.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars—imputé sur le revenu, soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics : Edifices publics, Manitoba : Edifices fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, \$6,000 ; Winnipeg—Dépôt de munitions de guerre, \$10,000 ; Winnipeg—Nouveau pavillon d'immigrants et station postale, \$60,000 ; Winnipeg—Bâtiments militaires—Poudrière, \$3,000 ; Winnipeg—Terrain et bâtiment pour nouveau bureau de poste, \$200,000 ; Winnipeg—Bâtiments militaires—Logements des sous-officiers, y compris le corps de garde, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Territoire du Nord-Ouest : Calgary—Agrandissement de l'entrepôt de douane, et changements et agrandissements au bureau de poste, \$4,000 ; Palais de justice et station de police, \$1,500 ; Edifices fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000 ; Edmonton—Prison, \$35,000 ; Macleod—Palais de justice, \$1,500 ; Moosejaw—Edifice public, \$5,000 ; Prince-Albert—Palais de justice et bureau de poste, \$15,000 ; Red-Deer—Palais de justice, poste de police, etc., et bureau des terres, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille, six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique. Edifices fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$6,000 ; Nanaimo—Edifice public—Agrandissements, \$14,600 ; Rossland—Arsenal, \$21,000 ; Vancouver—Edifice public, \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui a été enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme de nouveau en tel comité.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que cette Chambre procède immédiatement à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie dite *The Pontiac and Interprovincial Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) constituant en corporation la Compagnie dite *The Brantford and Hamilton Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant la *Canadian Fire Insurance Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie dite *The White-Horse and Alseck Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie dite *The Edmonton, Athabaska and Mackenzie Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) concernant *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et alors la Chambre ayant continué à siéger jusqu'à cinq heures et cinquante minutes, p.m., elle s'ajourne à mardi le 5 avril prochain.

Mardi, 5 avril 1904.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le Bureau.

Par M. McCool,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Nipigon ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer de la Baie de James.

Par M. Galliher,—la pétition de la Compagnie de houille et de chemin de fer de Nicola, Kamloops et Similkameen ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Kootenay Central.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Eugène O'Keefe et autres, de la cité de Toronto, Ont., directeurs provisoires de la *Home Bank* du Canada ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir un certificat du Bureau de la Trésorerie, tel qu'exigé par l'article 14 de l'Acte des banques, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ; pour un acte ratifiant deux contrats passés avec le gouvernement fédéral en date du 29 juillet 1903 et du 18 février 1904, respectivement, concernant le chemin de fer Transcontinental.

De Lewis E. Curtis, de la cité de Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique ; pour un acte sanctionnant l'importation en Canada, pour une certaine période, de machines pour la fabrication de plaques métalliques expansibles dont il a le brevet, etc.

De la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord ; pour un acte l'autorisant à augmenter son capital social et à transférer son siège d'affaires de Kingston à Winnipeg.

De Mark Sweeten Wade et autres, de la cité de Kamloops, Colombie-Britannique ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Central de la Frontière, de Kamloops et de Caribou.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; pour un acte ratifiant certains arrangements avec la Compagnie du chemin de fer Central du Michigan et la Compagnie de chemin de fer le Père Marquette, et sanctionnant et ratifiant son projet de fusionnement avec la Compagnie du chemin de fer de Leamington et de Sainte-Claire et la Compagnie du chemin de fer de Sarnia, Chatham et Erié.

De la Compagnie du chemin de fer de Sarnia, Chatham et Erié ; pour un acte déclarant sa voie ferrée d'intérêt général pour le Canada, et sanctionnant et ratifiant son fusionnement projeté avec la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de Leamington et de Sainte-Claire ; pour un acte déclarant sa voie ferrée d'intérêt général pour le Canada, et ratifiant son fusionnement projeté avec la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

De la Compagnie manufacturière de Sprague's Falls (limitée) ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de ses entreprises.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 2 avril 1904.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dixième jour du mois de février dernier émis par Son Excellence le gouverneur-général, et adressé à A. J. O. Maguire, écuyer, de Guysborough, N.-E., shérif, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Guysborough, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Duncan Cameron Fraser écuyer, qui a accepté une charge retribuée sous la Couronne ; John H. Sinclair, écuyer,

de la ville de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

H. G. LAMOTHE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. Borden (Halifax) propose comme amendement, secondé par M. Haggart, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre regrette que le gouvernement se soit engagé à accorder de nouvelles concessions aux promoteurs du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ; et que les dites concessions font disparaître plusieurs des sauvegardes sur lesquelles s'appuyait le gouvernement en soumettant au parlement la mesure originairement projetée.

"Que cette Chambre regrette qu'en cherchant à résoudre le problème si important des transports, le gouvernement n'ait pas tout d'abord demandé l'aide et l'avis d'experts compétents et indépendants, dont l'opinion aurait pu être obtenue et soumise au parlement au cours de la présente session, si le gouvernement avait agi avec plus de vigueur et tenu compte de la grande importance des intérêts en jeu et de l'urgence alléguée par le premier ministre.

"Que cette Chambre est d'avis qu'en étudiant ces problèmes et en inaugurant et développant un grand projet national de transport, nous devrions avoir pour objectif de pourvoir au transport le meilleur et le plus économique de nos produits et de nos importations ; d'assurer leur expédition par des voies et des ports de mer du Canada, et dans ce but, de rendre les routes canadiennes les plus économiques et les plus avantageuses ; d'ouvrir une région fertile à la colonisation et au développement des industries ; de stimuler le trafic interprovincial ; et de lier plus intimement les groupes épars de notre population.

"Que pour en arriver à ces résultats, nous devrions avoir constamment en vue les objets et les points suivants :—

"(a) De développer et étendre le réseau des voies ferrées de l'Etat et d'en libérer l'administration de tout contrôle ou ingérence politique.

"(b) D'obtenir un contrôle absolu et complet des tarifs et des facilités de trafic en retour d'un subside raisonnable pour aider à la construction ou de l'amélioration de chemins de fer.

"(c) D'améliorer et étendre notre système de canaux, de développer nos routes fluviales et d'équiper parfaitement nos ports nationaux sur les grands lacs, le Saint-Laurent et le littoral maritime.

"(d) De perfectionner notre système d'élevateurs et nos facilités terminales.

"(e) D'assurer, sous le contrôle et la direction du gouvernement, ou sous sa maîtrise propre, là où la chose serait possible, le transport ou les pouvoirs de circulation en commun partout où une voie ferrée peut utilement donner passage à d'autres réseaux, et de procurer ainsi au public un transport plus économique et un service plus efficace.

"Que le contrat projeté ne sert pas ces fins mais, au contraire, met leur réalisation sérieusement en danger.

"Qu'en vertu du contrat projeté, le gouvernement a, de fait, engagé le pays dans une association avec deux corporations de chemins de fer, à des conditions qui obligent virtuellement le peuple à fournir le capital et à assumer les risques, tandis que les deux

corporations reçoivent des profits et des concessions énormes sans avantages correspondants pour le pays.

“ Que le contrat projeté ne pourvoit pas au transport sur des routes canadiennes et par des ports de mer canadiens, mais en donne le contrôle à une corporation dont les tendances et les intérêts doivent favoriser une diversion vers des ports des Etats-Unis.

“ Qu'il lie le pays à des engagements qui sont suffisants pour construire la totalité du chemin de fer projeté, tandis que la partie la plus profitable de ce chemin doit devenir la propriété des corporations.

“ Qu'il permet à l'une des corporations d'acquérir de l'autre, sans rien payer, vingt-cinq millions d'actions ayant droit à des dividendes qui doivent être soldés par le public.

“ Que tandis qu'il permet de déclarer des dividendes sur les actions ainsi acquises, il n'a pas sauvegardé le public contre les tarifs élevés que ces dividendes entraîneront.

“ Que non seulement il ne pourvoit pas au prolongement de l'Intercolonial, mais qu'il lie le pays à un projet de nature à empêcher pendant cinquante et peut-être cent ans toute tentative d'établir et développer en Canada un réseau national de chemins de fer possédés et contrôlés par le peuple.

“ Qu'il ne tient pas compte de l'avantage économique du transport par eau, et qu'il paraît ignorer que le Canada possède la navigation intérieure la plus magnifique du globe dont les avantages splendides, si nous les négligeons, seront mis à profit par nos voisins pour détourner nos produits vers leurs ports et notre trafic vers leurs centres commerciaux.

“ Qu'il engage d'une manière absolue le pays à construire plusieurs centaines de milles de chemin de fer à travers une région pratiquement inexplorée, bien que les résultats d'études et d'explorations pourraient démontrer l'imprévoyance dont on fait preuve dans cette entreprise.

“ Qu'il impose au pays un projet adopté inconsidérément, entraînant des obligations assez considérables pour mettre sérieusement en péril la possibilité d'améliorer et développer d'autres voies de transport mieux adaptées aux besoins de tout le pays.

“ Qu'il livre aux promoteurs de l'entreprise, sans restrictions ni sauvegarde d'aucune sorte, le pouvoir de disposer d'énormes émissions de débentures et d'actions, bien que l'étendue des obligations du pays dépendra de ces transactions, et que l'intérêt public à l'égard des tarifs du trafic souffrira de toute augmentation de capital en résultant.

“ Que la Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier le projet de contrat tel que modifié, il serait plus avantageux pour le public d'inaugurer sans délai et de développer aussi rapidement que possible un système national de transport qui devrait comprendre :—

“ 1. La construction immédiate et le contrôle, par la Confédération, de lignes de chemins de fer dans l'ouest vers le Pacifique, tel que l'exigent l'importance énorme et le développement croissant des vastes régions occidentales.

“ 2. Le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à la Baie Georgienne, et de là jusqu'à Winnipeg et le prolongement et l'amélioration du réseau des chemins de fer de l'Etat dans la province de Québec et dans les provinces maritimes.

“ 3. Le développement et l'amélioration de nos canaux et de nos voies de navigation intérieure, et l'équipement complet et efficace de nos ports et termini sur l'Atlantique et le Pacifique, ainsi que sur le Saint-Laurent et sur les grands lacs.

“ 4. L'étude minutieuse et complète de la région entre Québec et Winnipeg en vue de la construction future des voies ferrées qui pourraient être utiles au public.

“ Qu'afin d'obtenir ces résultats, le gouvernement devrait, d'accord avec la politique énoncée dans le décret du conseil du 16 mai 1903, s'inspirer immédiatement de l'avis et de l'expérience des meilleurs experts.”

Et le débat s'ensuivant.

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Calvert.

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures P.M., s'ajourne à demain.

Mercredi, 6 avril 1904

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Campbell,—la pétition de William A. Damen, de la cité de Toronto, Ontario, manufacturier.

Par M. Richardson,—la pétition de John Taylor et autres, de Hanover, Ontario.

Par M. Holmes,—la pétition de John Joynt et autres, de Lucknow, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de R. H. McRay et autres, de Walkertown, Ontario.

Par M. Champagne,—la pétition de l'honorable R. Dandurand, sénateur, et autres, de la cité de Montréal et Saint-Eustache, Québec.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph ; pour un acte étendant ses pouvoirs comme corporation.

De William Bell et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich.

De Alexander Shaw et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Walkerton à Lucknow.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata ; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie.

De J. J. Kenny et autres ; pour une charte sous le nom de *Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company*.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Victoria et de l'Est ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique ; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord ; pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-social.

Ordonné, que M. Malouin ait la permission de présenter un bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Guthrie ait la permission de présenter un bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Guthrie ait la permission de présenter un bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Holmes ait la permission de présenter un bill (N^o 31) constituant en corporation la Compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Henderson ait la permission de présenter un bill (n^o 32) constituant en corporation la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (n^o 33) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (n^o 34) concernant la Compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

John H. Sinclair, écrivain, député du district électoral de Guysborough, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Préfontaine, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met levant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, — Treute-sixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. — Pêcheries. (*Documents de la Session No 22*).

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée hier, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc., — et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Wade, secondé par M. Johnston (Cap-Breton).
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-sept minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 7 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. German,—la pétition du conseil municipal du township de Stanford, Ontario.

Par M. Oliver,—la pétition de Joseph Bailey Powell et autres, du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest et de l'Ontario.

Par M. Douglas,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Maclaren (Huntingdon),—la pétition de la Compagnie d'assurance d'Ontario, contre les accidents.

Par M. Russell,—la pétition de George W. McCready pour l'association de la liberté religieuse en Canada.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Pacifique du Nord et d'Omineca.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Nipigon ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de ses travaux, l'autorisant à prolonger sa ligne depuis un point à ou près la rivière Albany jusqu'à un point à ou près Fort-Churchill, sur la Baie d'Hudson, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James ; pour un acte lui conférant de nouveaux pouvoirs au sujet des lignes qu'elle doit construire.

De la Compagnie de houille et de chemin de fer de Nicola, Kamloops et Similkameen ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay ; pour certains amendements à sa charte et aux actes qui la modifient.

Ordonné, que M. Smith (Vancouver) ait la permission de présenter un bill (No 35) concernant les étiquettes des Unions Ouvrières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1903. Partie III, Falsification des substances alimentaires. (*Document de la session No 14*).

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Russell, secondé par M. Sinclair,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente-huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 8 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Scott,—la pétition de la *United Coal Fields of British Columbia*, à responsabilité limitée; et la pétition des houillères canadiennes de l'ouest, à responsabilité limitée.

Par M. Marcell, (Bonaventure),—la pétition de Edwin L. Lobdell, et autres, de la cité de Chicago et de la cité d'Ottawa; et la pétition de John Fernie Higginson, et autres, du comté de Labelle, Québec, et de la cité d'Ottawa, Ontario.

Par M. Davis,—la pétition du révérend D. Laurent Voisin, et 407 autres, tous colons le long de la ligne de la Compagnie de chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, district de la Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William A. Damen, de la cité de Toronto, Ontario, manufacturier; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction ou la fabrication en Canada des appareils qu'il a améliorés pour la vulcanisation du caoutchouc et dont il a le brevet.

De l'honorable R. Dandurand, sénateur, et autres, de la cité de Montréal et de Saint-Eustache, Québec; pour une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de traction et de force motrice.

De J. Taylor et autres, de Hanover; de John Joynt et autres, de Lucknow; et de R. H. McRay et autres, de Walkerton, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Walkerton à Lucknow.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 12) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne;

Bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Bill (No 15) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; et le

Bill (No 19) à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 9) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Clair et Erié;

Bill (No 11) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique;

Bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest; et le

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie dite *The Pontiac and Inter-provincial Railway Company*.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme

en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Thompson (Haldimand et Monck), Ordonné que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 11 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer du Père Marquette :
et la pétition de la Compagnie de chemin de fer du Michigan Central.

Par M. Sifton,—la pétition de Frank L. Ketcheson et autres, du Manitoba.

Par M. Henderson,—la pétition de James Johnson et autres, du township de Warrington, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du township de Stamford, Ontario ; demandant l'imposition d'un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

De Joseph Bailey Powell et autres, du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et de l'Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie d'exploitation forestière et de développement de Okotoks et High River.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; pour un acte l'autorisant à construire ou acquérir et exploiter une voie ferrée depuis un point sur le prolongement nord-ouest de son embranchement sur Souris jusqu'à un point de raccordement avec le susdit embranchement sur Pipestone.

De la Compagnie d'assurance d'Ontario contre les accidents ; pour certain amendement à sa charte et à l'acte qui l'amende.

De George W. McCready, de la part de l'Association du Canada pour la liberté religieuse ; demandant qu'il ne soit pas passé de mesure législative au sujet de l'observance du dimanche qui soit contraire aux droits garantis à tous les sujets britanniques par la proclamation de feue Sa Majesté la Reine Victoria, en 1858.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Omineca ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie houillère réunie de la Colombie Britannique (à responsabilité limitée) ; pour un acte modifiant sa charte, l'autorisant à vendre ou affermer son entreprise, son actif, ses propriétés, etc., ou de se fusionner avec les Houillères Canadiennes de l'Ouest (à responsabilité limitée) et la Compagnie du chemin de fer de Cardiff, et à d'autres fins.

Des Houillères Canadiennes de l'Ouest (à responsabilité limitée) ; pour un acte les autorisant à exercer en Canada certains pouvoirs y définis ; à acquérir, affermer ou autrement obtenir les propriétés, affaires, etc., de la Compagnie du chemin de fer de Cardiff et de la Compagnie des houillères réunies de la Colombie-Britannique (à responsabilité limitée), et à d'autres fins.

De Edwin L. Lodbell et autres, de la cité de Chicago, et de la cité d'Ottawa ; pour une charte sous le nom de Compagnie du Grand-Tronc Central.

De John Fernie Higginson et autres, du comté de Labelle, Québec, et de la cité d'Ottawa, Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Lièvre et d'Ottawa.

Du révérend D. Laurent Voisin et 407 autres, tous colons établis le long de la route du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, district de Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest ; demandant que la compagnie propriétaire du dit chemin, dans la mesure législative qu'elle sollicite, soit tenue de compléter sa ligne principale jusqu'à Prince-Albert dans les délais fixés par le Parlement, comme condition express de la faculté de construire son chemin dans une direction ouest de sa ligne actuelle au nord de Yorkton.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Macdonald,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session qui recommande que les secrétaires des sténographes officiels soient payés au taux de \$3.50 par jour pour leurs services pendant cette session et les sessions à venir.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill (No 36) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 37) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 38) modifiant l'Acte des pétitions de droit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 39) modifiant l'Acte du Territoire du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904.—Etat donnant le montant des remises de droits payés sur les instruments agricoles depuis le 30 juin 1901 jusqu'au 30 juin 1903, à chaque maison de commerce qui a exporté ces instruments pendant les années ci-dessus. (*Document de la session No 54.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat indiquant les remises d'intérêt faites aux termes de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria, pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 55.*)

Aussi, il met devant la Chambre,—Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1902 jusqu'au 1er octobre 1903. (*Document de la session No 56.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904.—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1904, entre le ministre des Postes et le maire de la ville de Walkerton au sujet de l'irrégularité du service postal de la ville de Walkerton. (*Document de la session No 57.*)

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Documents de la session No 34.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (n° 12) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et

M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 15) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 19) à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 9) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les Actes concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Clair et Erié, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 11) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 21) constituant en corporation, la Compagnie dite *The Pontiac and Inter-provincial Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) constituant en corporation la Compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant la Compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures P.M., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 12 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentés séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. German, —la pétition de la Compagnie du pont de Welland et Grande-Ile ; et la pétition de la Compagnie de chemin de fer électrique de Hamilton, Grimsby et Beamsville.

Par M. Beith, —la pétition de J. L. Brown et autres, du township de Darlington ; et la pétition de Norris Wilson et autres, de la ville de Bowmanville, tous du comté de Durham, Ontario.

Par M. Wade, —la pétition de Robert G. Reid, de la cité de Montréal, et autres de la Nouvelle-Ecosse, promoteurs et directeurs provisoires de la Compagnie de pont du détroit de Canseau.

Par M. Cochran, —la pétition de W. H. Henry et autres, du township de Percy et du village de Warkworth ; la pétition de J. H. Diamond et autres, du township de Seymour ; et la pétition de W. J. Doxie, préfet de comté, et autres du village de Campbellford, tous du comté de Northumberland, Ontario.

Par M. McColl, —la pétition de messieurs J. et R. Lawless, marchands, et autres ; et la pétition de W. J. Maher, maire, et autres, de la ville de Cobourg, tous du comté de Northumberland, Ontario.

Par M. Costigan, —la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Edmonton au lac des Esclaves.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; pour un acte à l'effet de ratifier une convention avec la Compagnie du chemin de fer Central de Michigan, la Compagnie du chemin de fer Père Marquette, la Compagnie du chemin de fer de Leamington et Sainte-Clair, et la Compagnie du chemin de fer de Sarnia, Chatham et Erié.

De Mark S. Wade et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Frontière de Kamloops et de Caribou.

De la Compagnie de houille et de chemin de fer de Nicola, Kamloops et Similkameen ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux, et lui conférant le pouvoir d'entrer en arrangement avec d'autres compagnies de chemins de fer.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

De la Compagnie manufacturière de Sprague's-Falls ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de ses transactions.

De la *Home Bank of Canada* : pour un acte prolongeant le délai fixé pour commencer ses transactions.

De John F. Higginson et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Lièvre à Ottawa.

De la Compagnie du chemin de fer de Berlin, Waterloo, Wellesley et lac Huron ; pour un acte prolongeant ses pouvoirs.

De Vivian Burrill et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Vallée du Saint-Maurice.

De J. B. Powell et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie d'exploitation forestière et de développement de Okotoks et High-River.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, -- Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice 1902-1903. (*Document de la session No 20.*)

Ordonné, que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Marcil (Bonaventure) ait la permission de présenter un bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie dite *The Lièvre and Ottawa Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Ganong ait la permission de présenter un bill (No 42) concernant la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Malouin ait la permission de présenter un bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Clare ait la permission de présenter un bill (No 44) concernant la Compagnie dite *The Berlin, Waterloo, Wellesley and Lake Huron Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Osler ait la permission de présenter un bill (No 45) concernant la *Home Bank of Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie dite *The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Gallihier ait la permission de présenter un bill (No 48) concernant la Compagnie dite *The Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bureau ait la permission de présenter un bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc., — et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Johnston (Cap-Breton).

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 13 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Demers (Lévis),—la pétition de Joseph Bourassa et autres.

Par M. McIsaac,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Terminal de Montréal.

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de Frederick L. Fowke, maire, et autres, de la ville de Oshawa : et la pétition de E. R. Blow, maire et autres de la ville de Whitby tous de l'Ontario.

Par M. Cowan,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Par M. Logan,—la pétition de Laura E. Small et autres.

Par M. Ward,—la pétition de messieurs Thomas Lang et fils et autres de la ville de Port-Hope, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer Père Marquette ; pour un acte à l'effet de sanctionner et ratifier une certaine convention en date du 29 décembre 1903 intervenue entre elle et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer Central de Michigan.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Michigan ; pour un acte à l'effet de sanctionner et ratifier deux conventions intervenues entre elle et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer Père Marquette ; et aussi, à l'effet de sanctionner et ratifier le fusionnement de la Compagnie du chemin de fer de Leamington et de Sainte-Clair et de la Compagnie du chemin de fer de Sarnia, Chatham et Erié avec la dite Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

De Frank L. Ketcheson et autres, du Manitoba ; demandant qu'aucune prolongation de délai ne soit accordée à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour construire un embranchement depuis ou près Napinka dans une direction ouest jusqu'à un point de raccordement avec le prolongement occidental de son embranchement sur Souris, à moins que la dite ligne ne soit complétée conformément aux prescriptions de l'Acte 63-64 Victoria, chapitre 55, etc.

De James Johnson et autres, du township de Mornington, Ontario ; demandant que les bills dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich, et de modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, deviennent lois.

M. Cowan, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 17) autorisant le Commissaire de brevets à faire droit à l'honorable C. A. Parsons.

Bill (No 20) constituant en corporation la Compagnie dite *The Cascapedia Manufacturing and Trading Company*.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 16) concernant la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).

Bill (No 23) concernant l'Hôpital général et de marine de Collingwood.

Votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour le bill en dernier lieu mentionné, en vertu de l'article 61 du règlement, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1903. (*Document de la session No 58*).

M. Fielding l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Sommaires des rapports des Compagnies d'assurance en Canada, pour l'année 1903. (*Document de la session No 9*).

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. McIsaac.

Ordonné,— Que les honoraires et frais payés pour le bill (No 23) concernant l'Hôpital général et de marine de Collingwood, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné que M. McCreary ait la permission de présenter un bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Kéwatin.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné que M. McCreary ait la permission de présenter un bill (No 53) concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 55) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 56) modifiant le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit :—

MINTO,

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse que vous avez adoptée, me remerciant du discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session du Parlement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 12 avril 1904.

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Ordres de la Cour de l'Echiquier, aux termes de l'article 55 de l'Acte 50-51 Vic., tel qu'amendé par l'Acte 52 Vic., chap. 8. (*Document de la session No 59*).

M. Monet propose, secondé par M. Geoffrion, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelé la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi le 5 avril dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, et., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question était de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, reprend alors le débat ajourné sur la question—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Sur motion de M. Logan, secondé par M. Johnston (Cap-Breton).

Ordonné, que le débat soit soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 14 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Holmes,—la pétition de E. W. Lewis, maire, et autres, de la ville de Goodrich, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de A. W. Sloan, Reeve et autres, du village de Blyth, etc., Ontario ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Jonction de Guelph.

Par M. Sproule,—la pétition de William H. Sholdice et autres, du township de Grey, Ontario.

Par M. Girard,—la pétition de G. R. Moir et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada.

Par M. McGowan,—la pétition de Daniel Ratz et autres, du village de Elmira ; la pétition de David Smith et autres, du village de Milverton, township de Mornington ; et la pétition de R. G. Fish et autres, du township de Wellesley, tous de l'Ontario.

Par M. Tolton,—la pétition de A. F. McKenzie, M.D., et autres, des townships d'Elma et Logan, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Ile ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer électrique de Hamilton, Grimsby et Beamsville ; pour un acte à l'effet de déclarer d'utilité générale les travaux que sa charte lui permet de construire et d'exploiter, et à d'autres fins.

De Robert G. Reid, de la cité de Montréal, et autres, de la Nouvelle-Ecosse, promoteurs et directeurs provisoires de la Compagnie du pont du détroit de Canseau ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves ; pour un acte lui conférant d'autres pouvoirs, et prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses lignes ferrées.

De J. L. Brown et autres, du township de Darlington ; de Norris Wilson et autres, de la ville de Bowmanville ; de W. H. Henry et autres, du township de Percy et du village de Warkworth ; de J. H. Diamond et autres, du township de Seymour ; de W. J. Doxie, reeve, et autres, du village de Campbellford ; de messieurs J. et R. Lawless, marchands, et autres, du township de Haldimand ; et de W. J. Maher, maire, et autres, de la ville de Cobourg, tous de l'Ontario ; demandant la passation du bill dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Campbellford, du lac Ontario et de l'Ouest.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904.—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers entre aucuns des colons du township 27, rangs 31 et 32, et du township 28, rangs 31 et 32, et aucun département du gouvernement, au sujet de l'addition de ces townships à la réserve des Douckhobors. (*Document de la session No 60.*)

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Copie de toute

correspondance concernant la coupe du bois sur l'île Hope, dans la baie Georgienne, par toute personne ou personnes quelconques pendant les années 1903 et 1904. (*Document de la session No 61.*)

M. Borden (Halifax), propose, secondé par M. Casgrain, que la Chambre s'ajourne maintenant ;—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée, mardi le 5 avril dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le débat ajourné.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Roche (Halifax),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 15 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément, et déposées sur le bureau :—

Par M. Ingram,—la pétition de H. C. Farnum et autres, de la cité de Détroit, Etat du Michigan et du village de Bancroft, Ontario.

Par M. Logan,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et du Saint-Laurent.

Par M. Clarke,—la pétition de D. C. Gordon et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal ; pour un acte modifiant sa charte, sanctionnant et ratifiant la vente d'une partie de ses propriétés à la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex ; pour certains amendements à sa charte.

De Laura E. Small et autres ; pour un acte à l'effet de faire revivre et prolonger la durée de certain brevet leur appartenant.

De Frederick L. Fowke, maire, et autres, de la ville de Oshawa ; de E. R. Blow, maire, et autres, de la ville de Whitby ; et de messieurs Thomas Long et Fils et autres, de la ville de Port-Hope, tous de l'Ontario ; demandant l'adoption du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Campbellford, lac Ontario et Occidental, dont le Parlement est actuellement saisi.

De Joseph Bourassa et autres ; demandant l'adoption de mesures législatives propres à assurer l'observance du dimanche.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal ; pour un acte augmentant ses pouvoirs et prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa voie.

De la Compagnie canadienne de prêt et placement, l'Impériale ; pour amender sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie, et l'autorisant à étendre sa ligne ferrée jusqu'à Stephen's-Bridge et à Killarney.

De E. L. Lobdell et autres ; pour une charte sous le nom de *Central Trunk Railway Company*.

De la Compagnie du pont du détroit de Canseau ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

De la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Île ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de Thomas Malcolm et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du pont International, du Nouveau-

Brunswick, et il constate que l'avis n'a pas été publié en langue anglaise dans le comté de Bonaventure ; mais comme il n'y a pas de journal anglais dans ce comté et que l'avis a été régulièrement publié en langue anglaise à Campbellton, où se trouve le terminus du pont projeté dans le Nouveau-Brunswick, votre comité recommande que l'avis, tel que publié, soit jugé suffisant.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de J. W. Norcrosse et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Thorold au lac Erié, et constate que l'avis, bien que publié dans les localités nécessaires ne déclarait pas que les travaux de la compagnie étaient d'utilité générale pour le Canada, comme l'exige le règlement ; mais comme la copie clavigraphiée de l'avis adressée au secrétaire provincial et aux greffiers des diverses municipalités intéressées, portait cette déclaration, votre comité est d'avis que les prescriptions du règlement ont été observées, et il recommande, en conséquence, que les avis, tel que publiés et adressés aux municipalités soient jugés suffisants pour couvrir les dites prescriptions.

Ordonné, que M. Marcil (Bonaventure) ait la permission de présenter un bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie dite *The International Bridge Company of New Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Thompson (Haldimand et Monck) ait la permission de présenter un bill (No 58) concernant la Compagnie Impériale de prêt et placement du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Chaudière.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. German ait la permission de présenter un bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Île.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Wade ait la permission de présenter un bill (No 64) concernant la Compagnie du pont du détroit de Canseau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher, que la Chambre s'ajourne maintenant ; Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée le 5 avril dernier.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 16) concernant la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 23) concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 17) autorisant le commissaire des brevets à faire droit à l'honorable C. A. Parsons, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 20) constituant en corporation la Compagnie dite *The Cascapedia Manufacturing and Trading Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40), concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie dite *The Lièvre and Ottawa Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) concernant la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Huron.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant la Compagnie dite *The Berlin, Waterloo, Wellesley and Lake Huron Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie dite *The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) concernant la Compagnie dite *The Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de Kéwatin.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors la discussion sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 18 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Oliver,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta ; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie ; la pétition de la Compagnie d'irrigation du Nord-Ouest canadien ; et la pétition de Elliott T. Galt, de la ville de Lethbridge, district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De G. R. Moir et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada ; pour certains amendements à la charte de la dite compagnie.

De H. C. Farnum et autres, de la cité de Détroit, Etat du Michigan, et du village de Bancroft, Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Bessemer et de Barry's-Bay.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De D. A. Gordon et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie, dite *Monarque*.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi aux fins de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich, devienne loi.

De E. N. Lewis, maire, et autres, de la ville de Goderich ; de A. W. Sloan, reeve, et autres, du village de Blyth, etc. ; de William H. Sholdice et autres, du township de Grey ; de Daniel Ratz et autres, du village de Elmira ; de David Smith et autres, du village de Milverton, township de Mornington ; de R. G. Fish et autres, du township de Wellesley ; et de A. F. McKenzie, M.D., et autres, du township de Elma et Logan, tous de l'Ontario ; demandant que les bills dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich, et à l'effet de modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, deviennent lois.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport de la police à cheval du Nord-Ouest pour 1903. (*Document de la session No 28.*)

L'ordre du jour appelle la sonde lecture du bill (No 45) concernant la *Home Bank of Canada*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie dite *The International Railway Bridge Company of New Brunswick*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) concernant la Compagnie Impériale de prêt et placement du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Île.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 64) concernant la Compagnie du pont du détroit de Canseau.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi, le 5 avril dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Kemp, secondé par M. Taylor,
Ordonné que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes P.M., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 19 avril 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Henderson,—la pétition de la Chambre de Commerce de Listowell, Ontario.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, du Nord et d'Omineca ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne ferrée.

Des Charbonnages-Unis de la Colombie-Britannique (à responsabilité limitée) ; pour un acte l'autorisant à faire des arrangements avec les Charbonnages canadiens de l'Ouest et avec la Compagnie du chemin de fer de Cardiff.

Des Charbonnages canadiens de l'Ouest (à responsabilité limitée) ; pour un acte augmentant ses pouvoirs, etc.

De la Compagnie d'assurance de l'Ontario contre les accidents ; pour des amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne ferrée.

De D. A. Gordon et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie dite *Monarque*.

De Lewis E. Curtis ; pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à lui accorder une prolongation du délai fixé pour l'importation de certaine machine brevetée pour la fabrication de plaques métalliques expansibles.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; pour un acte l'autorisant à construire un embranchement entre Weyburn et Stoughton ou Heward, sur son embranchement vers Pipestone.

Ordonné, que M. Ross (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 65) concernant certains brevets d'invention de Lewis E. Curtis.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer Pacifique, du Nord et d'Omineca.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Thompson (Haldimand et Monck) ait la permission de présenter un bill (No 67) concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents, d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Osler ait la permission de présenter un bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie dite *The Monarch Life Insurance Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Copie du décret du conseil concernant l'expédition de marchandises canadiennes dans des navires américains *via* St. Michaels, avec les règlements et instructions émis en 1898 et les années subséquentes; et aussi, copie de la correspondance concernant l'émission d'ordres et d'instructions pour la saison de 1904. (*Document de la session No 62*).

M. Pringle propose, secondé par M. Hackett, que la Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 33) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et de l'Est, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 10) constituant en corporation la Compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*;

Bill (No 18) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; et

Bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie dite *The White Horse and Alesk Railway Company*.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la question posée, mardi le 5 avril dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Taylor,
Ordonné que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes P.M., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 20 avril 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. Lancaster, — la pétition du bureau sessionnel de l'Eglise Méthodiste Grimsby, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta ; de la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie ; et de la Compagnie d'irrigation du Nord-Ouest Canadien ; pour un acte les autorisant à se fusionner avec la Compagnie projetée de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta qui demande actuellement une charte.

De Elliott T. Galt, de la ville de Lethbridge, district d'Alberta, T.N.-O., et autres, d'autres lieux ; pour une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta, avec pouvoir de se fusionner avec certaines autres compagnies.

M. McIsaac, du comité des Banques et du commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 24) concernant la *Canadian Fire Insurance Company*.

Bill (No 27) concernant la Compagnie dite *The Real Estate Title Guarantees and Trust Company*.

Ordonné, que M. Douglas ait la permission de présenter un bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Logan ait la permission de présenter un bill (No 71) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sir Wilfrid Laurier l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, — Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence, le Gouverneur général, le 11 mars 1904, concernant l'administration et le contrôle de travaux publics et autres (3 Edouard VII, chap. 53), pourvoyant au transfert à un autre ministre ou département, par le Gouverneur en conseil, de l'administration, de la charge et de la direction de tous travaux publics, ou de tout pouvoir ou fonction concernant une entreprise ou une catégorie de travaux quelconques, de nature publique ou privée qui sont assignés ou conférés par statut à quelque ministre ou département. (*Document de la session No 63*).

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, — Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 17 mars 1904. — Etat donnant les noms et le nombre de fonctionnaires employés par le gouvernement du Canada en rapport avec l'immigration, le salaire de chacun, le montant d'argent dépensé en Canada pour des fins d'immigration, le chiffre total des dépenses se rapportant à l'immigration pour l'année

fiscale expirée le 30 juin 1903, les frais d'annonces, ainsi que le montant des dépenses pour édifices, et en quelles localités. (*Document de la session No 64*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration employés à commission par le gouvernement fédéral dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les États-Unis et en Europe, spécifiant chaque pays, et indiquant le chiffre de la commission payée pour chaque immigrant à chaque agent, le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chaque agent, le montant d'argent payé à chaque agent à titre de commission, et le montant alloué à chaque agent pour ses dépenses, depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1^{er} janvier 1904. (*Document de la session No 64a*).

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Copie de toutes les données thermographiques prises à bord des steamers transatlantiques depuis janvier 1903, et indiquant,—

1. Le nom du steamer ;
2. La date de la mise en place du thermographe ;
3. La date à laquelle le steamer a quitté le port ;
4. Si le compartiment était (a) à air froid ; (b) à air frais ; (c) ou rafraîchi au moyen de ventilateurs mécaniques ; (d) ou par simple ventilation ordinaire, ou si les données ont été prises sur le pont ou autre endroit à l'abri des rayons du soleil ;
5. En quel endroit du compartiment était placé le thermographe. (*Document de la session No 65*).

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la question posée, mardi, le 5 avril dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 33) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 10) constituant en corporation la Compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 18) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 25) constituant en corporation la Compagnie dite *The White Horse and Alsek Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company* en date du 8 mars 1904, etc., etc., —

Et sur l'amendement proposé, — Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants : — " cette Chambre regrette que le gouvernement se soit engagé à accorder de nouvelles concessions aux promoteurs du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ; et que les dites concessions font disparaître plusieurs des sauvegardes sur lesquelles s'appuyait le gouvernement en soumettant au Parlement la mesure originellement projetée.

" Que cette Chambre regrette qu'en cherchant à résoudre le problème si important des transports, le gouvernement n'ait pas tout d'abord demandé l'aide et l'avis d'experts compétents et indépendants, dont l'opinion aurait pu être obtenue et soumise au Parlement au cours de la présente session, si le gouvernement avait agi avec plus de vigueur et tenu compte de la grande importance des intérêts en jeu et de l'urgence alléguée par le premier ministre.

" Que cette Chambre est d'avis qu'en étudiant ces problèmes et en inaugurant et développant un grand projet national de transport, nous devrions avoir pour objectif de pourvoir au transport le meilleur et le plus économique de nos produits et de nos importations ; d'assurer leur expédition par des voies et des ports de mer du Canada, et dans ce but de rendre les routes canadiennes les plus économiques et les plus avantageuses ; d'ouvrir une région fertile à la colonisation et au développement des industries ; de stimuler le trafic interprovincial ; et de relier plus intimement les groupes épars de notre population.

" Que pour en arriver à ces résultats, nous devrions avoir constamment en vue les objets et les points suivants :

" (a) De développer et étendre le réseau des voies ferrées de l'Etat et d'en libérer l'administration de tout contrôle ou ingérence politique.

" (b) D'obtenir un contrôle absolu et complet des tarifs et des facilités de trafic en retour d'un subside raisonnable pour aider à la construction ou de l'amélioration de chemins de fer.

" (c) D'améliorer et étendre notre système de canaux, de développer nos routes fluviales et d'équiper parfaitement nos ports nationaux sur les grands lacs, le Saint-Laurent et le littoral maritime.

" (d) De perfectionner notre système d'élevateurs et nos facilités terminales.

" (e) D'assurer, sous le contrôle et la direction du gouvernement, où sous sa maîtrise propre, là où la chose serait possible, le transport ou les pouvoirs de circulation en commun partout où une voie ferrée peut utilement donner passage à d'autres réseaux, et de procurer ainsi au public un transport plus économique et un service plus efficace.

" Que le contrat projeté ne sert pas ces fins mais, au contraire, met leur réalisation sérieusement en danger.

" Qu'en vertu du contrat projeté, le gouvernement a, de fait, engagé le pays dans une association avec deux corporations de chemin de fer, à des conditions qui obligent virtuellement le peuple à fournir le capital et à assumer les risques, tandis que les deux corporations reçoivent des profits et des concessions énormes sans avantages correspondants pour le pays.

" Que le contrat projeté ne pourvoit pas au transport sur des routes canadiennes et par des ports de mer canadiens, mais en donne le contrôle à une corporation dont les tendances et les intérêts doivent favoriser une diversion vers des ports des Etats-Unis.

" Qu'il lie le pays à des engagements qui sont suffisants pour construire la totalité du chemin de fer projeté, tandis que la partie la plus profitable de ce chemin doit devenir la propriété des corporations.

" Qu'il permet à l'une des corporations d'acquérir de l'autre, sans rien payer, vingt-cinq millions d'actions ayant droit à des dividendes qui doivent être soldés par le public.

" Que tandis qu'il permet de déclarer des dividendes sur les actions ainsi acquises, il n'a pas sauvegardé le public contre les tarifs élevés que ces dividendes entraîneront.

" Que non seulement il ne pourvoit pas au prolongement de l'Intercolonial, mais qu'il lie le pays à un projet de nature à empêcher pendant cinquante et peut-être cent ans toute tentative d'établir et développer en Canada un réseau national de chemins de fer possédés et contrôlés par le peuple.

" Qu'il ne tient pas compte de l'avantage économique du transport par eau, et qu'il paraît ignorer que le Canada possède la navigation intérieure la plus magnifique du globe dont les avantages splendides, si nous les négligeons, seront mis à profit par nos voisins pour détourner nos produits vers leurs ports et notre trafic vers leurs centres commerciaux.

" Qu'il engage d'une manière absolue le pays à construire plusieurs centaines de milles de chemin de fer à travers une région pratiquement inexplorée, bien que les résultats d'études et d'explorations pourraient démontrer l'imprévoyance dont on fait preuve dans cette entreprise.

" Qu'il impose au pays un projet adopté inconsidérément, entraînant des obligations assez considérables pour mettre sérieusement en péril la possibilité d'améliorer et développer d'autres voies de transport mieux adaptées aux besoins de tout le pays.

" Qu'il livre aux promoteurs de l'entreprise, sans restrictions ni sauvegarde d'aucune sorte, le pouvoir de disposer d'énormes émissions de débentures et d'actions, bien que l'étendue des obligations du pays dépendra de ces transactions, et que l'intérêt public à l'égard des tarifs du trafic souffrira de toute augmentation de capital qui en résultera.

" Que la Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier le projet de contrat tel que modifié, il serait plus avantageux pour le public d'inaugurer sans délai et de développer aussi rapidement que possible un système national de transport qui devrait comprendre :—

" 1. La construction immédiate et le contrôle, par la Confédération, de lignes de chemins de fer dans l'ouest vers le Pacifique, tel que l'exigent l'importance énorme et le développement croissant des vastes régions occidentales.

" 2. Le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à la Baie Georgienne, et de là jusqu'à Winnipeg et le prolongement et l'amélioration du réseau des chemins de fer de l'Etat dans la province de Québec et dans les provinces maritimes.

" 3. Le développement et l'amélioration de nos canaux et de nos voies de navigation intérieure, et l'équipement complet et efficace de nos ports et termini sur l'Atlantique et le Pacifique, ainsi que sur le Saint-Laurent et sur les grands lacs.

" 4. L'étude minutieuse et complète de la région entre Québec et Winnipeg en vue de la construction future des voies ferrées qui pourraient être utiles au public.

" Qu'afin d'obtenir ces résultats, le gouvernement devrait, d'accord avec la politique énoncée dans le décret du conseil du 19 mai 1903, s'inspirer immédiatement de l'avis et de l'expérience des meilleurs experts. "

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit

JEUDI, 21 avril 1904.

Et la question étant posée sur l'amendement la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Clarke,	Kaulbach,	Porter,
Armstrong,	Cochrane,	Kemp,	Pringle,
Avery,	Culbert,	Kidd,	Reid (Grenville),
Barker,	Daniel,	Lancaster,	Richardson,
Bell,	Donnelly,	La Rivière,	Robinson (Elgin),
Bennett,	Earle,	Lavell,	Roche (Marquette),
Birkett,	Fowler,	Lefurgey,	Smith (Wentworth),
Blain,	Ganong,	Lennox,	Sproule,
Borden (Halifax),	Gilmour,	Léonard,	Taylor,
Broder,	Hackett,	MacLaren (Perth),	Thomson (Grey),
Bruce,	Halliday,	McGowan,	Tolton,
Calvin,	Henderson,	Monk,	Vrooman,
Carscallen,	Hughes (Victoria),	Morin,	Ward,
Casgrain,	Ingram,	Osler,	Wilmot, et
Clancy,	Johnston (Cardwell),	Pope,	Wilson.—61.
Clare,			

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Demers (Lévis),	Johnston (Lambton),	Paterson,
Archambault,	Fortier,	Lavergne (Montmagny),	Power,
Bazinet,	Gallery,	Law,	Prefontaine,
Béland,	Gallier,	LeBlanc,	Proulx,
Bickerdike,	Gauvreau,	Lemieux,	Puttee,
Blanchet,	Geoffrion,	Logan,	Reid (Restigouche),
Borden (Sir Frederick),	German,	Loy,	Riley,
Bourassa,	Gervais,	Macdonald,	Rivet,
Bourbonnais,	Gibson,	Mackie,	Roche (Halifax),
Brodeur,	Girard,	MacKinnon,	Ross (Rimouski),
Bruneau,	Gould,	Maclaren (Huntingdon),	Ross (Victoria, N.S.),
Bureau,	Grant,	Macpherson,	Ross (Yukon),
Calvert,	Guthrie,	McCarthy,	Rousseau,
Campbell,	Harty,	McColl,	Russell,
Carbonneau,	Harwood,	McCool,	Schell,
Champagne,	Haszard,	McCreary,	Scott,
Christie,	Heyd,	McGugan,	Sifton,
Copp,	Holmes,	McIsaac,	Sinclair,
Costigan,	Hughes (King's, P. E. I.),	McLennan,	Smith (Vancouver)
Cowan,	Hyman,	Marcil (Bagot),	Stephens,
Delisle,	Johnston (Cape Breton),	Marcil (Bonaventure),	Stewart,

Sutherland (Essex),	Fitzpatrick,	Mayrand,	Thompson
Demers (St. Johns & Iber-ville),	Kendall,	Meigs,	(Hal'd & Monck),
Desjardins,	Lang,	Mignault,	Tobin,
Douglas,	Lapointe,	Monet,	Tolmie,
Emmerson,	Laurier (Sir Wilfrid),	Morrison,	Tucker,
Ethier,	Laurier (L'Assomption),	Murray,	Turcot,
Fielding,	Lavergne	Oliver,	Wade, et
Fisher,	(Drom'd & Arth.),	Parnelee,	Wallace.—116.
	Matheson,	Talbot,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, la Chambre se divise, comme dans la division précédente, mais en sens inverse.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité général pour prendre en considération la dite résolution concernant la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante-cinq minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeu*di*, 21 avril 1904.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément, et déposées sur le bureau :—

Par M. Campbell,—la pétition de la Compagnie d'assurance, *Canada Life*.

Par M. Holmes,—la pétition de la chambre de commerce de Clinton, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de Robert W. Livingston et autres, du township de Grey, Ontario.

Par M. Logan,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la chambre de commerce de Listowel, Ontario ; demandant que deux bills dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich, et à l'effet de modifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, deviennent lois.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 22) constituant en corporation la Compagnie dite *The Brantford and Hamilton Railway Company*, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, en date du 8 mars 1904.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit,

VENDREDI, 22 avril 1904.

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier le contrat entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*, en date du 8 mars 1904, transmis par Son Excellence le Gouverneur général à cette Chambre par son message du 11, et qui modifie sous quelques rapports les dispositions du contrat entre Sa Majesté et Sir Charles Rivers Wilson et autres, représentant la dite compagnie, dont copie constitue l'annexe de l'Acte 3, Edouard VII, chap. 71,—et d'autoriser le gouvernement à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet au contrat en premier lieu mentionné.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de ratifier le contrat entre Sa Majesté le Roi et la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*, en date du 8 mars 1904,

transmis par Son Excellence le Gouverneur général à cette Chambre par son message du 11, et qui modifie sous quelques rapports les dispositions du contrat entre Sa Majesté et Sir Charles Rivers Wilson et autres, représentants la dite compagnie, dont copie constitue l'annexe de l'Acte 3, Edouard VII, chap. 71,—et d'autoriser le gouvernement à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet au contrat en premier lieu mentionné.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 22 avril 1904.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

Du Bureau trimestriel de l'Église méthodiste Grimsby, Ontario ; demandant l'adoption de mesures législatives de nature à assurer l'observance régulière du dimanche.

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 73) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 74) modifiant l'Acte des pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cowan ait la permission de présenter un bill (No 75) modifiant l'Acte des compagnies, 1902.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Wade ait la permission de présenter un bill (No 76) modifiant le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Frederick Borden propose, secondé par M. Emmerson, que cette Chambre, lundi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la solde et les allocations des officiers de l'état-major général, de l'état-major de quartier général et de l'état-major de district, respectivement.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence, le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, lundi prochain, se formera en tel comité.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904.—Etat donnant,—

1. Le nombre de concessions forestières accordées par le gouvernement depuis le 15 mars 1902 dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et leur situation ;

2. Les noms des concessionnaires dans chaque cas, et le prix payé pour chaque concession ;—

3. Copie des soumissions pour chaque concession et les noms des journaux qui ont publié les annonces demandant des soumissions. (*Document de la session No 66*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Etat indiquant le nombre de concessions de fonds de bois accordés dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest entre les années 1878 et 1896, inclusivement, le nombre de milles compris dans ces concessions et le montant d'argent reçu par le gouvernement

pour chaque mille, reçu pour les dites concessions. Aussi, un état indiquant le nombre de concessions similaires accordées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et le montant, par mille, reçu pour les dites concessions. (*Document de la session No 66a*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration salariés employés par le gouvernement fédéral depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1^{er} janvier 1904 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis d'Amérique et d'Europe, le salaire payé à chacun, pour ses dépenses, ainsi que le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chacun des dits agents. (*Document de la session No 64b*).

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 17 mars 1904.—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance, concernant la répartition du *scrip* des métis dans le Manitoba et les Territoires, jusqu'à date. Aussi, copie de tous rapports et décrets du conseil à cet effet. (*Document de la session No 67*).

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance, jusqu'à date, échangée entre le département de l'Agriculture et les compagnies de steamers au sujet de la ventilation artificielle de la cale des navires. (*Document de la session No 65a*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904.—Copie de toute correspondance et arrangements entre le gouvernement et toutes compagnies de chemins de fer du Canada, jusqu'à date, au sujet de la ventilation des wagons de chemins de fer. (*Document de la session No 68*).

M. Cowan propose, secondé par M. McIsaac, que la Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) modifiant l'Acte des pétitions de droit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 39) modifiant l'Acte du Territoire du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés. Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 24) concernant la *Canadian Fire Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 27) concernant la Compagnie dite *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 22) constituant en corporation la Compagnie dite *The Brantford and Hamilton Railway Company*, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) concernant certains brevets d'invention de Lewis E. Curtis.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, du Nord et d'Omineca.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents, d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie dite *The Monarch Life Assurance Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité,*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Gouvernement civil : Département des Douanes—Appointements, \$57,160 : Dépenses casuelles, 4,730, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :

Samedi, 23 avril 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté le bill (No 9) intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les Actes concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Clair et Erié," sans amendements.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1904, et conformément aux dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 4.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 22 avril 1904.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson, ordonné que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et demi samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 25 avril 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Robinson (Elgin),—la pétition du révérend J. F. Scott, au nom de l'école presbytérienne du Dimanche de Sydney, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie d'assurance sur la vie, du Canada ; pour un acte autorisant le changement de date de ses assemblées annuelles et de la publication des avis à cette fin ; et aussi, demandant d'augmenter le nombre de ses directeurs.

De la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du lac Erié et du Pacifique ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du prolongement de sa ligne entre Ingersoll et Collingwood.

De la Chambre de commerce de Clinton, et autres ; et de Robert W. Livingston et autres, du township de Grey, tous de l'Ontario ; demandant que les bills dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Guelph à Goderich, et à l'effet de modifier la charte de la Compagnie du chemin de Jonction de Guelph, deviennent lois.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 28 mars 1904,—Copie de toute correspondance avec le gouvernement du Canada touchant le fusionnement des chemins de fer de la Rive Sud, des Comtés-Unis, et de la Vallée de Richelieu-Est, ou d'aucuns d'eux, de tous décrets du conseil concernant ce fusionnement, et de toute correspondance relative à la nomination d'un séquestre de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud. (*Document de la session No 70.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Hughes (Victoria), secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, mémoires, pétitions, rapports et correspondance concernant le transfert du bureau de poste de Ossekeag ou Hampton-Station, comté de King, N.-B., de la station du chemin de fer au magasin de R. H. Smith.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, pétitions, mémoires, documents et papiers au sujet de la récente nomination de M. Boyd comme maître de poste du village de Huntingdon, dans la province de Québec, ou de la vacance à remplir, par suite du décès du maître de poste.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de tous les délégués envoyés dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ou autres pays d'Europe par le gouvernement du Canada en 1903, le montant payé à chaque délégué à titre de salaire

et de frais de voyage, et la nature de la mission assignée à chaque délégué, avec le nom du district visité par lui.

Sur motion de M. Thompson (Haldimand et Monck), secondé par M. McIsaac, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. La quantité et la valeur du coton brut importé en Canada chacune des six dernières années, et la quantité et la valeur du coton brut exporté (s'il en est) pendant la même période ;
2. De quels pays il a été importé, et la quantité et la valeur des importations provenant de chaque pays ;
3. La quantité et la valeur du coton manufacturé importé en Canada chacune des six dernières années ;
4. De quels pays il a été importé et la quantité et la valeur des importations provenant de chaque pays ;
5. La quantité et la valeur du coton manufacturé exporté du Canada chacune des six dernières années ;
6. En quels pays il a été exporté.

Sur motion de M. McCreary, secondé par M. Russell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, lettres et autre correspondance entre les métis du district de Saskatchewan et le gouvernement fédéral se rapportant en quelque manière aux griefs des métis en 1883-84 et 85, et de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et ses officiers et autres dans le district de Saskatchewan antérieurement au soulèvement de 1885, se rapportant en quelque manière aux griefs des dits métis.

Sur motion de M. McCreary, secondé par M. Russell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions et correspondance entre D. R. McDonald, écr. M.P., et le gouvernement concernant le paiement des réclamations produites à la suite du soulèvement, et l'émission du *scrip* en faveur des métis dans le district de Saskatchewan.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville) propose, secondé par M. Bazinet,—Qu'il est opportun pour le gouvernement d'adopter immédiatement des mesures énergiques pour mettre fin aux spéculations illégales des compagnies connues sous le nom de "Compagnies de crédit" et autres entreprises de ce genre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. Robinson (Elgin),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, mémoires, pétitions, lettres, rapports d'ingénieurs et autre correspondance au sujet de la construction du chemin de fer entre Southport et Murray-Harbour, I. P.-E., y compris copie de toute correspondance concernant la construction du pont de Hillsborough, dans la dite province.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Hughes (Victoria),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant : 1. Le nombre de permis délivrés dans le Territoire du Yukon depuis la date du dernier rapport, pour obtenir des liqueurs spiritueuses ; 2. Les noms des personnes qui ont obtenu ces permis ; 3. La quantité de liqueurs mentionnée dans chaque permis ; 4. Les noms de tous ceux à qui ces permis ont été transférés par les détenteurs originaires.

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. Morin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant en détail le coût de construction de l'embranchement du chemin de fer de l'Île-du-Prince-Edouard sur Belfast

et Murray-Harbour, entre Southport et la rivière Murray, comme suit : Déboisement, nombre de milles et coût par mille ; abattage à fleur de terre, nombre de milles et coût par mille ; essartage, nombre de milles et coût par mille ; excavation dans le roc, nombre de verges cubes, taux par verge et coût par mille ; fossés, taux par verge et coût par mille ; excavation d'emprunt, nombre de verges cubes, taux par verge et coût par mille ; croisements de voie publique, coût par mille ; croisements sur les fermes, coût par mille ; ballast, coût par mille ; clôtures, coût par mille ; attaches de rails, coût par mille ; ponceaux en bois, coût par mille ; longueur en pieds des voies d'évitement et coût ; gares, leur situation et le coût de chacune ; pose des rails et coût par mille ; nombre de tuyaux en fer de trois pieds et coût par mille ; tuyaux de grès de dix-huit pouces et coût par mille ; longueur de tréteaux en acier et coût par mille ; coût total des travaux jusqu'à date ; description et dimension des remises à locomotives et des plaques tournantes ; capacité des châteaux-d'eau et leur situation.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Hughes (Victoria),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. La quantité totale de charbon fournie au gouvernement au cours de l'année fiscale expirée le 30 juin dernier pour l'usage des édifices, travaux et établissements publics entretenus ou administrés par le gouvernement.

2. La quantité de charbon fournie pendant cette période pour l'usage de chacun des dits édifices, travaux ou établissements publics respectivement, les noms des fournisseurs, les prix payés et le coût total dans chaque cas.

3. Dans quels cas, s'il en est, les achats ont été faits par voie de soumission.

4. Quels montants ont été payés pendant la dite période, à titre d'allocation ou de commutation pour chauffage ou combustible, dans quels cas ils ont été payés, et à quels chiffres s'élevaient les dites allocations, respectivement.

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. Robinson (Elgin),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, mémoires, lettres et autre correspondance entre la Chambre de commerce maritime, celle de Charlottetown, celle d'Alberton et de Prince-Ouest et le gouvernement au sujet d'une subvention pour une ligne de steamers devant desservir Chatham, N.-B., Alberton et New-London, I. P.-E., Sydney, N.-E., les îles de la Madeleine et Saint-Jean, Terre-Neuve.

Sur motion de M. Lancaster (Wentworth), secondé par M. Hughes (Victoria),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et les steamers de la ligne de Manchester pour le service à faire pendant la saison de 1903.

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. Robinson (Elgin),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et autre correspondance entre la Chambre de commerce d'Alberton, comté de prince, I.P.-E., et autres personnes ou personnes, et le gouvernement concernant l'importation de pêcheurs, la construction de séchoirs brevetés, et l'encouragement des pêcheries de haute mer sur la côte nord de l'Île du Prince-Edouard.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les bureaux de poste, salles d'exercices militaires, salles d'armes et autres édifices publics que le gouvernement a construits ou améliorés, ou qu'il a entrepris de construire ou d'améliorer depuis 1896, et indiquant, dans chaque cas,—(a) Le coût total estimatif originel, y compris le chauffage, l'éclairage, etc. ; (b) Le coût réel, s'ils sont complétés ; (c) La totalité du coût actuel estimatif, s'il ne sont pas complétés ; (d) Les villes, cités ou villages où ces divers édifices ont été construits ; (e) La population respective des dites cités, villes et villages.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Sproule,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. Le nombre de lots de 240 acres de terre répartis entre les métis dans le Manitoba, et le nombre total d'acres couvert par ces octrois.
 2. Le nombre de *scrips* répartis entre les enfants métis dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
 3. Le nombre de *scrips* répartis entre les chefs de familles métisses dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
 4. Le nombre de *scrips* répartis entre les colons blancs originaires dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
 5. Le nombre de *scrips* émis en lieu du privilège de coupe de foin dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
- Les *scrips* et certificats de terre émis pour service militaire.
7. Les *scrips* émis en faveur de la police à cheval du Nord-Ouest.
 8. Les *scrips* émis en faveur des compagnies de colonisation, les noms des dites compagnies, et la valeur nominale de ces *scrips*.
 9. Tous autres *scrips* émis par le département de l'Intérieur, à qui donnés, pour quel objet, et la valeur nominale respective de ces *scrips*.
 10. Le nombre de chaque espèce de *scrips*, convertibles soit en espèce soit en terre, émis en faveur des métis du Nord-Ouest.
 11. Le nombre et la valeur nominale de tous les *scrips* ci-dessus mentionnés, non rentrés à la date du 31 décembre 1903.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Sproule.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Listes des permis de circulation gratuite, autres que ceux accordés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada, sur les chemins de fer et les steamers de l'Etat, avec les noms des personnes auxquelles ils ont été donnés.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Sproule,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, ordres administratifs ou lettres définissant les fonctions respectives de l'ingénieur en chef du département de la Marine et des Pêcheries et du commissaire des phares.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.
Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit.

MARDI, 26 avril 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements :—

Bill (No 11) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique."

Bill (No 13) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill (No 14) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest."

Bill (No 15) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et cinquante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 26 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur les bureau :—

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto et Hamilton ; et la pétition de W. A. Cockburn, président, et H. E. McNee, secrétaire, au nom des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Timagami.

Par M. Clarke,—la pétition de la Compagnie dite *The British and Canadian Guarantee Insurance Company*.

Par M. German,—la pétition de John Arbuthnot et autres, de la cité de Winnipeg et autres lieux.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De Henriette Lamothe et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie manufacturière et de force motrice des Rapides des Cèdres.

De l'honorable R. Dandurand et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de traction et de force motrice.

De la Compagnie du chemin de fer de Hamilton, Grimsby et Beamsville ; pour un acte déclarant que sa ligne ferrée est d'utilité générale pour le Canada.

De George W. Fowler et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie d'amélioration de la rivière Thompson.

De la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta ; pour une charte, avec pouvoir de se fusionner avec certaines autres compagnies.

De la Compagnie de chemin de fer Terminal d'Essex ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Nipigon ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne, et lui permettant de pousser son chemin jusqu'à Fort-Churchill, sur la Baie d'Hudson.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et lui permettant d'étendre son chemin jusqu'à la cité d'Ottawa et à la Baie Georgienne, et il constate que les prescriptions du règlement ont été remplies pour toutes les fins de la demande, sauf pour le projet d'extension vers la Baie Georgienne.

M. Sutherland (Oxford), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport, sans amendement, savoir :—

Bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.

Bill (No 64) concernant la Compagnie du pont du détroit de Canseau.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie James.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Les promoteurs du bill (No 36) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique, ayant signifié leur intention de ne pas procéder davantage pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Sutherland (Oxford), secondé par M. Logan,
Ordonné, que le bill (No 36) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique soit retiré, et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, selon la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer électrique de Hamilton, Grimsby et Beamsville.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Ethier ait la permission de présenter un bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 80) concernant les Charbonnages du Canada-Ouest (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Champagne ait la permission de présenter un bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie dite *The Canadian Traction and Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cowan ait la permission de présenter un bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCool ait la permission de présenter un bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipigon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu,—Que le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental sera le premier ordre du jour les lundis, mercredis et jeudis, après les questions, jusqu'à ce qu'il soit finalement adopté.

M. Bell propose, secondé par M. Maclean, que la Chambre s'ajourne maintenant.
Résolu dans la négative.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 mars 1904.—Copie de toutes conventions intervenues depuis le 1er janvier 1903 entre le gouvernement du Canada et toutes compagnies quelconques de steamers transatlantiques qui reçoivent un bonus ou une subvention du dit gouvernement. (*Document de la session No 71*).

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Sir Wilfrid Laurier, propose, secondé par Sir William Mulock, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Clarke propose, comme amendement, secondé par M. Sproule, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu,—

“Que le bill a pour objet de ratifier et confirmer des conventions pourvoyant à la construction d'un réseau de chemin de fer à travers le continent dont une partie considérable deviendra la propriété d'une corporation de chemin de fer à laquelle sera affermée la partie restante pour une durée de cinquante ans à des conditions onéreuses pour le pays.

“Qu'en vertu des conventions projetées, le Canada doit assumer d'énormes obligations, directement ou par voie de garantie, tandis que l'obligation assumée par l'autre partie contractante est comparativement peu considérable.

“Que la Chambre est d'avis qu'avant de lier le pays à des engagements aussi énormes, le gouvernement devrait d'abord soumettre au peuple tout le projet et surtout la question de savoir si le Canada ne devrait pas assumer l'obligation entière, et par ce moyen posséder et contrôler la totalité de la ligne de chemin de fer projetée, de l'Atlantique au Pacifique.”

Et la question étant posée sur l'amendement ; M. l'Orateur le déclare perdu.

Plusieurs députés demandent alors le vote par “oui” et “non”.

M. l'Orateur déclare,—Que n'ayant entendu aucun membre dire “oui” lorsque la question a été mise sur l'amendement, il n'avait d'autre alternative que de le déclarer rejeté.

M. Borden (Halifax) propose alors, secondé par M. Casgrain,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Après de nouveaux débats et de nouvelles explications, M. l'Orateur déclare que l'amendement de M. Clarke sur la seconde lecture du dit bill sera mis aux voix.

Et le dit amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise comme suit :

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Clare,	Kemp,	Robinson (Elgin),
Armstrong,	Clarke,	Lancaster,	Roche (Marquette)
Barker,	Cochrane,	LaRivière,	Sherritt,
Bell,	Donnelly,	Léonard,	Sproule,
Bennett,	Earle,	MacLaren (Perth)	Taylor,
Birkett,	Gilmour,	Maclean,	Thomson (Grey),
Blain,	Hackett,	McGowan,	Tolton,
Borden (Halifax),	Haggart,	Morin,	Vrooman,
Boyd,	Henderson,	Osler,	Ward,
Carscallen,	Hughes (Victoria),	Pope,	Wilmot, et
Casgrain,	Ingram,	Puttee,	Wilson.—47.
Clancy,	Kaulbach,	Richardson,	

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Fisher,	Lavergne (Montmagny),	Meigs,
Bickerdike,	Fitzpatrick,	Law,	Mignault,
Blanchet,	Fortier,	LeBlanc,	Murray,
Borden (Sir Frederick),	Gauvreau,	Loy,	Parmelee,
Bourbonnais,	Gibson,	Macdonald,	Paterson,
Brodeur,	Gould,	Mackie,	Préfontaine,
Brown,	Haszard,	Maclaren (Huntingdon),	Reid (Restigouche),
Bureau,	Heyd,	McColl,	Ross (Victoria, N.S.),
Calvert,	Hughes (King's, P. E. I.),	McCreary,	Sinclair,
Carbonneau,	Johnston (Cape Breton),	McEwen,	Smith (Vancouver),
Copp,	Johnston (Lambton),	McIsaac,	Stephens,
Costigan,	Kendall,	McLennan,	Sutherland (Oxford),
Delisle,	Lang,	Malouin,	Talbot,
Demers (St. Johns & Iberville),	Laurier (Sir Wilfrid),	Marcel (Bagot),	Tolmie,
Douglas,	Laurier (L'Assomption),	Marcel (Bonaventure),	Tucker,
Fielding,	Lavergne, (Drum' & Arth.),	Matheson,	Turgeon, et
		Mayrand,	Wallace.—66.

Ainsi, elle est résolue dans la négatives.

Alors, la question principale étant posée de nouveau ;

Et un débat s'ensuivant.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

MERCREDI, 27 avril 1904.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Léonard,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté le bill B (No 84) intitulé : " Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve faite devant le comité des Divorces, auquel a été référé le bill B (No 84) intitulé : " Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger," avec prière d'en retourner les documents au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et demie mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 27 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. German,—la pétition de l'honorable Sir Adolphe P. Caron et autres, de la cité d'Ottawa et de la cité de Québec.

Par M. Macpherson,—la pétition de Henry Roy et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du révérend J. F. Scott, au nom de l'Ecole Presbytérienne du Dimanche, de Rodney, Ontario,—demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des cigarettes.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Sutherland (Essex),

Ordonné, que le bill B (No 84) du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta Railway and Navigation Company*, et autorisant son fusionnement avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie d'Irrigation du Nord-Ouest Canadien et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 86) modifiant le Code criminel, 1892, concernant la punition des débiteurs frauduleux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Kaulbach propose, secondé par M. Bell, que la Chambre s'ajourne maintenant ; —Résolu dans la négative.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté le bill A (No 87) intitulé : " Acte pour faire droit à James E. Taylor", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve faite devant le comité des Divorces, auquel a été référé le bill A (No 87) intitulé : " Acte pour faire droit à James E. Taylor", et les papiers s'y rattachant, avec prière de les retourner au Sénat.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée hier que le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 44) concernant la Compagnie du pont du détroit de Canseau, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat, que le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Angers,	Erb,	Laurier (L'Assomption),	Mulock (Sir William),
Archambault,	Ethier,	Lavergne	Murray,
Bazinet,	Fielding,	(Drum'd et Artha.)	Oliver,
Bickerdike,	Fisher,	Law,	Parmelee,
Blanchet,	Fitzpatrick,	LeBlanc,	Paterson,
Borden (Sir Frederick),	Fortier,	Lewis,	Power,
Bourassa,	Gallery,	Loy,	Préfontaine,
Bourbonnais,	Gauvreau,	Macdonald,	Reid (Restigonche),
Brodeur,	Gervais,	Mackie,	Riley,
Brown,	Gibson,	MacKinnon,	Rivet,
Bruneau,	Girard,	Maclaren (Huntingdon),	Ross (Victoria, N.-E.),
Bureau,	Gould,	Macpherson,	Ross (Yukon),
Calvert,	Grant,	McColl,	Schell,
Carbouneau,	Harty,	McEwen,	Scott,
Champagne,	Harwood,	McGugan,	Sifton,
Christie,	Haszard,	McIsaac,	Sinclair,
Copp,	Heyd,	McLennan,	Smith (Vancouver),
Costigan,	Holmes,	Malouin,	Stephens,
Cowan,	Hughes (King's, I.P.E.),	Marcil (Bagot),	Stewart,
Davis,	Hyman,	Marcil (Bonaventure),	Thompson (Haldm'd et
Delisle,	Johnston (Cap-Breton),	Matheson,	Monck),
Demers (St-Jean et	Johnston (Lambton),	Mayrand,	Tolmie,
Iberville),	Kendall,	Meigs,	Turgeon,
Desjardins,	Lang,	Mignault,	Wade, et
Douglas,	Lapointe,	Morrison,	Wallace.—99.
Emmerson,	Laurier (Sir Wilfrid),		

CONTRE :

Messieurs

Alcorn,	Casgrain,	Kaulbach,	Puttee,
Armstrong,	Clancy,	Kemp,	Reid (Grenville),
Avery,	Clare,	Kidd,	Richardson,
Bull,	Clarke,	Lancaster,	Robinson (Elgin),
Barker,	Cochrane,	LaRivière,	Roche (Marquette),
Bell,	Culbert,	Lavell,	Sherritt,
Bennett,	Daniel,	Lennox,	Taylor,
Birkett,	Donnelly,	MacLaren (Perth),	Thomson (Grey),
Blain,	Earle,	McGowan,	Tolton,
Borden (Halifax),	Gilmour,	Morin,	Vrooman,
Boyd,	Hackett,	Northrup	Ward,
Broder,	Henderson,	Osler,	Wilmot, et
Bruce,	Hughes (Victoria),	Pope,	Wilson.—55.
Carscallen,	Ingram,	Pringle,	

Ainsi, la question est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes. p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 28 avril 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—
Par M. Holmes,—la pétition de James Henry Kennedy, de la cité de Saint-Thomas, Ontario, ingénieur civil, et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :
De la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton ; pour un acte autorisant le prolongement de sa ligne jusqu'à un point sur la frontière, et à d'autres fins.
De W. A. Cockburn, président, et H. E. McKee, secrétaire, au nom des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Timagami ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur ligne, et à d'autres fins.
De John Arbuthnot et autres, de la cité de Winnipeg et autres lieux ; pour une charte sous le nom de Compagnie de transport des Grands Lacs et du Nord-Ouest.
Des Compagnies britanniques et canadiennes de garantie ; demandant que les cautionnements des fonctionnaires publics du Canada soient obtenus des compagnies du pays.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 88) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'exercice 1902-1903. (*Document de la session No 32.*)

Sir Wilfrid Laurier met aussi devant la Chambre,—Rapport du Bureau des examinateurs du service civil pour l'année 1903. (*Document de la session No 31.*)

M. Préfontaine, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904,—Copie de toute correspondance concernant la coupe du bois sur l'île Hope, dans la Baie Georgienne, par toute personne ou personnes quelconques pendant les années 1903 et 1904. (*Document de la session No 61a.*)

M. Davis propose, secondé par M. Mackie, que la Chambre s'ajourne maintenant ; —Résolu dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonal fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Vendredi, 29 avril 1904.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements :—

Bill (No 12) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.”

Bill (No 19) intitulé : “ Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.”

Bill (No 16) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).”

Bill (No 21) intitulé : Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Pontiac and Interprovincial Railway Company.*”

Bill (No 20) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cascapedia Manufacturing and Trading Company.*”

Bill (No 23) intitulé : Acte concernant l'Hôpital général et de marine de Collingwood.”

Aussi, le Sénat a adopté le bill F (No 89) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedar Rapids Manufacturing and Power Company,*” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 29 avril 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément, et déposées sur le bureau :—

Par M. Stewart,—la pétition de Goldie Wilson et autres, membres de l'école du dimanche de l'Eglise Méthodiste ; la pétition de George Robinson, président et autres, membres de la ligue Epworth, de l'Eglise Méthodiste ; la pétition de W. U. Wade, surintendant et autres, membres de l'école du dimanche de l'Eglise Baptiste ; et la pétition de A. F. Johnston et autres, membres de l'école du dimanche de l'Eglise Presbytérienne, tous de Ninga, Manitoba.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron ;

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie dite *The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company* ; et

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie dite *The International Railway Bridge Company of New Brunswick*.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Timagami ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée.

De E. A. Small ; pour un acte prorogeant la durée de certains brevets d'invention en sa possession.

De William A. Damen ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la fabrication en Canada d'appareils améliorés pour la vulcanisation du caoutchouc dont il a le brevet.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton ; pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne jusqu'à la frontière internationale et à d'autres fins, et il constate que les avis couvrent toutes les fins de la demande sauf l'exploitation du chemin de fer par la vapeur.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de H. C. Farnum et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Bessemer à Barry's-Bay, les autorisant à construire et à exploiter une ligne ferrée depuis un point sur la ligne du chemin de fer Central d'Ontario, à ou près la Station L'Amable jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique Canadien, à ou près Mattawa,—et il constate que les avis publiés et adressés aux secrétaires des municipalités sont suffisants pour une voie ferrée entre la station L'Amable et Barry's-Bay seulement.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Macpherson,

Ordonné que le bill A, (No 87) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James E. Taylor," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Northrup ait la permission de présenter un bill (No 90) constituant en corporation la Compagnie dite *The Bessemer and Barry's Bay Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 91) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 92) concernant certain brevet de William A. Damen.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Logan ait la permission de présenter un bill (No 93) concernant certain brevet de E. A. Small.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCool, ait la permission de présenter un bill (No 94) concernant la Compagnie du Chemin de fer de Timagami.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir William Mulock, un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance, pétitions et autres documents en la possession du gouvernement, au sujet des accusations portées contre L. L. Gallagher, maître de poste à Wilton, comté de Lennox, Ontario, et de la destitution de ce dernier. (*Document de la session No 72*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p. m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p.m..

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer électrique de Hamilton, Grimsby et Beamsville.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du Bill (No 80) concernant les Charbonnages du Canada-ouest (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie dite *The Canadian Traction and Power Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipigon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B (No 84) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger. "

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*, et autorisant son fusionnement avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie Canadienne d'irrigation du Nord-Ouest, et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général, pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements :—

Bill (No 10) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*."

Bill (No 18) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Bill (No 22) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The White Horse and Alsek Railway Company*."

Bill (No 17) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'honorable C. A. Parsons."

Bill (No 38) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pétitions de droit."

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et vingt minutes P.M., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 2 mai 1904.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Goldie Wilson et autres, membres de l'École Méthodiste du Dimanche ; de George Robinson, président, et autres, membres de la Ligue Epworth de l'Eglise Méthodiste ; de W. U. Wade, surintendant, et autres, membres de l'École Baptiste du Dimanche ; et de A. F. Johnston et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne du Dimanche, tous de Ninga, Manitoba ; demandant l'adoption de mesures législatives à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication ou la vente des cigarettes.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Erb,

Ordonné, que les pétitions pour Bills Privés présentées à la Chambre, mercredi 27 et jeudi, le 28 mars dernier, soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et sont comme suit :—

De l'honorable Sir Adolphe P. Caron et autres, de la cité d'Ottawa et de la cité de Québec ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Chicoutimi et du Nord-Est.

De Henry Roy et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Crawford-Bay et de Sainte-Marie ; et

De James Henry Kennedy, de la cité de Saint-Thomas, Ontario, ingénieur civil, et autres, d'autres lieux ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Montréal, Nipissingue et la Baie Georgienne.

M. Davis propose, secondé par M. Douglas, que la Chambre s'ajourne maintenant ; —Résolu dans la négative.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, — Copie de l'Acte passé le 29 juillet 1903, entre la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada et Sa Majesté le Roi, représenté par l'honorable ministre des Finances et Receveur général du Canada. (*Document de la session, No 74.*)

Sir Richard Cartwright, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre. — Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904, — Copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et les steamers de la ligne de Manchester pour le service à faire pendant la saison de 1903. (*Document de la session No 75.*)

Aussi, il met devant cette Chambre, — Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904, — Copie de toutes pétitions, mémoires, lettres et autre correspondance entre la Chambre de commerce Maritime, celle de Charlottetown, celle d'Alberton et de Prince-Ouest et le gouvernement, au sujet d'une subvention pour une ligne de steamers devant desservir Chatham, N.-B., Alberton et New-London, I.P.-E., Sydney, N.-E., les îles de la Madeleine et Saint-Jean, Terre-Neuve. (*Document de la session No 76.*)

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, — Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904. — Copie de tous rapports d'ingénieurs, plans, profils et autres détails concernant les études faites pour la section méridionale du canal de la Vallée de la Trent, entre le lac Rice et le lac Ontario par les deux tracés *via* Trenton et Port-Hope. Aussi, un relevé du coût comparatif de chaque route. (*Document de la session No 49a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Mac-

donald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie dite *The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie dite *The International Railway Bridge Company of New Brunswick*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Interprovincial Railway Bridge Company of New Brunswick*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 13) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A (No 87) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James E. Taylor."

M. Grant propose, secondé par M. Macpherson, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; — la Chambre se divise et la question est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et, avec la preuve et documents, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 3 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Grant,—la pétition de Edward John Barker Pense, et autres, de Kingston et Prescott, Ontario.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie électrique d'Ottawa.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et il est convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 30) concernant la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*.

Bill (No 44) concernant la Compagnie dite *The Berlin, Waterloo, Wellesley and Lake Huron Railway Company*.

Bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omineca.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie dite *The Edmonton, Athabaska and Mackenzie Railway Company*, et il a décidé d'en rapporter le préambule *non prouvé* à sa satisfaction, et de recommander que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Wade,

Ordonné que la pétition de Edward John Parker Pense et autres, de Kingston, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kingston et du Canada Central, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Douglas,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie électrique d'Ottawa, présentée ce jour, soit maintenant lue

Et la dite pétition,— demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte l'autorisant à augmenter son capital social et à émettre de nouvelles obligations ou débentures,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés, est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Hyman, secondé par M. Logan,

Ordonné,—Que les honoraires payés pour le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie dite *The Edmonton, Athabaska and Mackenzie Railway Company*, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recomman-

dation continue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Sutherland (Oxford), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance, pétitions, réclamations et autres documents en la possession du gouvernement, relatifs aux dommages soufferts par les cultivateurs des comtés de Saint-Jean et Iberville et Missisquoi par les inondations de la rivière Richelieu. (*Document de la session No 77*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Etat indiquant le montant dépensé par le gouvernement du Canada pour améliorer la navigation de la rivière Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Document de la session No 78*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance depuis le 1^{er} mars 1903, y compris les rapports, lettres et télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers ou ingénieurs ou autres personnes touchant les dommages causés par les eaux du lac Ontario à l'île faisant face à Toronto ; aussi, copie de tous ordres ou instructions émises au sujet des travaux nécessaires ou à faire pour protéger la dite île et le port de Toronto. (*Document de la session No 79*).

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 mars 1904.—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées, au cours de l'année fiscale 1900-01, aux travaux d'amélioration du port de Bronte se rapportant à la construction ou aux réparations de la jetée, en qualité de contremaîtres, commis des travaux, charpentiers, journaliers ou en toute autre qualité, et les divers gages payés à chacune d'elles. Aussi un état donnant des renseignements semblables pour chacune des deux années fiscales suivantes, ainsi que pour le semestre expiré le 30 janvier 1904. (*Document de la session No 80*).

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904.—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, pétitions, mémoires, documents et papiers au sujet de la récente nomination de M. Boyd comme maître de poste du village de Huntingdon, dans la province de Québec, ou de la vacance à remplir, par suite du décès du maître de poste. (*Document de la session No 81*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904.—Copie de tous documents, mémoires, pétitions, rapports et correspondance concernant le transfert du bureau de poste de O-sekeag ou Hampton-Station, comté de King, N.-B., de la station du chemin de fer au magasin de R. H. Smith. (*Document de la session No 82*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1904.—Etat indiquant le montant dû actuellement par la Commission des chemins à barrières de Montréal au gouvernement du Canada, et les sommes reçues par ce dernier à titre d'intérêts sur les obligations de la dite Commission depuis 1895. (*Document de la Session No 83*.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 4 mai 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Kaulbach,—la pétition de Lemuel J. Smith et autres, du comté de Lunenburg, Nouvel'e-Ecosse.

M. Parmelee, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a décidé d'en faire rapport sans amendement :—

Bill (No 65) concernant certains brevets de Lewis E. Curtis.

Bill (No 84) Lettre B du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger", et

Bill (No 87) Lettre A du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James E. Taylor."

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1904.—Etat indiquant,—

1. La quantité et la valeur du coton brut importé en Canada chacune des six dernières années, et la quantité et la valeur du coton brut exporté (s'il en est) pendant la même période ;

2. De quels pays il a été importé, et la quantité et la valeur des importations provenant de chaque pays ;

3. La quantité et la valeur du coton manufacturé importé en Canada chacune des six dernières années.

4. De quels pays il a été importé et la quantité et la valeur des importations provenant de chaque pays ;

5. La quantité et la valeur du coton manufacturé exporté du Canada chacune des six dernières années ;

6. En quels pays il a été exporté. (*Document de la session No 84.*)

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1904.—

1. Copie de l'enquête tenue en février dernier à Québec par le tribunal spécial nommé pour s'enquérir de la plainte portée par le lieutenant-colonel Evanturel, commandant le 9^e régiment de la milice active, contre le major Ouellet, du dit régiment.

2. Copie de la recommandation du commandant du 7^e district militaire à l'effet de continuer pour une seconde fois le dit lieutenant-colonel Evanturel dans le commandement du dit 9^e régiment ;

3. Copie de toute correspondance se rattachant à la dite deuxième prolongation du terme de commandement du dit lieutenant-colonel Evanturel ou se rapportant à la dite enquête. (*Document de la session No 85.*)

M. Sutherland (Oxford), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1904.—

(a) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, ou aucun ministre, sous-ministre,

officiers ou autre personne agissant au nom du gouvernement, et la Compagnie dite *The Vancouver Engineer Works (Limited)*, ou aucun employé ou autre personne agissant au nom de la dite compagnie, au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique.

(b) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, surtout ceux des Travaux publics et de la Marine et des Pêcheries, et N. Thompson et Cie ou aucun membre de cette maison, D. G. McDonnell, F. Burnett, R. Kelly, R. G. MacPherson et C. G. Johnson, ou l'un d'eux, au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique.

(c) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, ou aucun officier agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, et toutes personnes quelconques au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique, ou de la création d'un bassin ou de bassins de radoub sur cette côte.

(d) Copie de tous décrets du conseil et autres documents quelconques au sujet des matières susmentionnées ou d'aucune de ces matières. (*Document de la session No 86.*)

M. Morrison propose, secondé par M. Douglas, que la Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie dite *Guelph and Goderich Railway Company*, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 44) concernant la Compagnie dite *The Berlin, Waterloo, Wellesley and Lake Huron Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omineca, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) constituant en corporation la Compagnie dite *The Bessemer and Barry's Bay Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) concernant certain brevet de William A. Damen.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) concernant certain brevet de E. A. Small.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer de Timigami.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général pour délibérer sur le bill (No 82) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Sproule,

Résolu, — Qu'en conséquence de la mort subite de M. Wm F. McCreary, ci-devant député du district électoral de Selkirk, et comme marque de respect pour sa mémoire, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à huit heures quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain,

Jeudi, 5 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :
Par M. Bickerdike,—la pétition de F. H. Markey et autres.
Par M. Sutherland (Essex),—la pétition de J. T. Schell, M.P., et autres.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Brown,
Ordonné, que la pétition de F. H. Markey et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la *Edmonton Street Railway Company*, pour un acte autorisant la dite compagnie à augmenter ses pouvoirs d'emprunter, etc., nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Sutherland (Essex), secondé par M. Marcil (Bonaventure),
Ordonné, que la pétition de J. F. Schell M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la *Lake Erie and Detroit river Railway Company*, pour un acte autorisant la dite compagnie à construire certaines lignes d'embranchements, etc., nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés, est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Préfontaine, l'un des membres du Coseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1904.—Copie de tous rapports, opinions, lettres et correspondance ou écrits, envoyés, donnés ou transmis au gouvernement, ou à aucun département, ou à aucun ministre par P. V. Savard, écr, depuis le 14 mai 1903, date de sa nomination (voir *Débats*, édition non révisée, 1904, p. 235) jusqu'au 10 mars 1904, au sujet de l'enquête, faite par le dit Savard, écr, sur le fait de savoir, comment les autorités provinciales de Québec ont acquis la seigneurie de Mingan, et quel droit la province avait à cette propriété antérieurement à son transfert à la Compagnie du Labrador (voir *Débats*, 1904, édition non révisée, p. 230): Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1904.—Copie de tout arrêté en conseil, arrêté ministériel ou autre document nommant M. P. V. Savard, avocat, autrefois député, à une position sous le gouvernement, dans le cours des années 1902, 1903 ou 1904, de toute correspondance en rapport avec telle nomination ou s'y rattachant et de tous comptes, en détails, mémoires, etc., tant pour salaire et honoraires, que frais de voyage ou autres frais et dépenses produits par le dit P. V. Savard, ét états montrant combien a été redonné par le dit P. V. Savaod pour tels salaires et dépenses et combien lui a été payé. (*Documents de la session No 87*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 6 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Oliver,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer urbain de Edmonton.
Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie électrique d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :
De Lemuel J. Smith et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, démontrant le grand besoin et l'avantage qu'il y a d'un chemin de fer entre Lunenburg et le Havre, avec traversiers à la vapeur ou autres sur la rivière Huard, et demandant à la Chambre de vouloir bien adopter les mesures qu'elles jugera nécessaires.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De Donald G. Macdonell, demandant un acte de constitution en corporation sous le nom de *The Vancouver Island Railway Company*.

De Henri Roy et autres, demandant un acte de constitution en corporation sous le nom de *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, et

De la Compagnie eu chemin de fer Trans-Canada, demandant certaines modifications à son acte constitutif.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes demandant respectivement qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour bills privés, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions, et recommande que cette permission soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie électrique d'Ottawa ;

De F. H. Mackey, pour la *Edmonton Street Railway Company*, et

De J. T. Schell et autres, de la part de la *Lake Erie and Detroit Railway Company*.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Morrison,

Ordonné, que cette partie de la règle 49 qui limite l'époque pour la réception des pétitions pour bills privés soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour ; conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est en conséquence lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la *Edmonton Street Railway Company* ; demandant certaines modifications à son acte constitutif.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Meigs,

Ordonné, que le bill F (No 89) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Morrison,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite l'époque de la réception des pétitions pour bills privés soit suspendue à l'égard de la pétition suivante présentée ce jour, con-

formément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :

De la Compagnie Electrique d'Ottawa, demandant l'adoption d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions et autres objets.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie dite *The Vancouver Island Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson, ait la permission de présenter un bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Girard, ait la permission de présenter un bill (No 97) concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 98) concernant le Port-Arthur, dans la province d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 99) concernant le port de Fort-William, dans la province d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 100) à l'effet de modifier l'Acte de pilotage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 101) à l'effet de modifier l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine ait la permission de présenter un bill (No 102) à l'effet de modifier l'Acte des sinistres maritimes de 1901.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding, que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la milice.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil Privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence, le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, lundi prochain, se formera en tel comité.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding, que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le minerai plombifère, de provenance canadienne.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence, le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, lundi prochain, se formera en tel comité.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril 1904.—Etat donnant les noms de tous les délégués envoyés dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ou autres pays d'Europe par le gouvernement du Canada en 1903, le montant payé à chaque délégué à titre de salaire et de frais de voyage, et la nature de la mission assignée à chaque délégué, avec le nom du district visité par lui. (*Document de la session, No 88.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions : à des membres de la gendarmerie à cheval ; à des volontaires de Prince-Albert, et à des éclaireurs par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Grundy et ses enfants pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Colebrooke et son enfant pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Margaret J. Brooks et ses enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest : solde de l'effectif, \$205,000 ; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, réparations, renouvellements, remotes, armes et cartouches, drogues et médicaments, papeterie, logements et dépenses casuelles, \$270,000 ; nouveaux bâtiments et réparations, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour territoire du Yukon : solde de l'effectif, \$170,000 ; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, réparations, renouvellements, remotes, chiens, armes et cartouches, drogues et médicaments, papeterie, logements, transport et dépenses casuelles, \$320,000 ; bâtiments, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers : indemnité à des hommes de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues alors qu'ils se trouvaient de service, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 65) concernant certains brevets de Lewis E. Curtis, et après avoir ainsi

siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill B (No 84) du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Morrison propose, secondé par M. Logan, que le bill passe ; la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill A (No 87) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James E. Taylor," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Morrison propose, secondé par M. Logan, que le bill passe ; la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendements.

Sur motion de M. Logan, secondé par M. Morrison,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé le bill B (No 84) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Logan, secondé par M. Morrison.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé le bill A (No 87) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James E. Taylor."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—Département de l'Agriculture : Appointements, y compris J. Kilgallon et G. Bourret à \$800 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$76,332.50 ; dépenses casuelles, y compris M. Foley à \$500, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$18,750, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Arts, Agriculture, Statistique: Archives, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour préparation de la Statistique criminelle (S. R. C., c. 60), pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Statistical Year Book*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la compilation de documents historiques se rapportant aux familles acadiennes au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour stations de fumigation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour une exposition du Dominion, en 1904, dans la ville de Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
- Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes, p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 9 mai 1904.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.
Alors, M. Macdonald, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur suppléant, en vertu du statut en tel cas fait et pourvu.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Thompson (Haldimand et Monk),—la Compagnie Canadienne d'électricité (à responsabilité limitée) et autres.

Sur motion de de M. Thompson (Haldimand et Monk), secondé par M. Morrison,
Ordonné, que la pétition de la Compagnie canadienne d'électricité, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte autorisant l'importation en Canada, pendant une période se terminant à la fin de 1905, de turbines à vapeur pour lesquelles un brevet d'invention a été accordé,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 24 mars 1904.— Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada et aucune corporation, compagnie ou personne, au cours des derniers cinq ans, pour le transport des malles entre aucuns port ou ports sur le Saint-Laurent et le Royaume-Uni; et aussi, copie de tous contrats de même nature pour le transport des malles, pendant la même période, entre aucuns port ou ports de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick et le Royaume-Uni. (*Documents de la session No 89*).

M. Davis propose, secondé par M. Calvert, que la Chambre s'ajourne maintenant ;
—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*,"

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie dite *The Vancouver Island Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie dite *The Crauford Bay and St. Mary's Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le département des Postes et toutes personnes ou personnes au sujet du changement des maîtres de poste à Irena, township de Mathilda, comté de Dundas.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Léonard,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant en détail la quantité de légumes et de fruits importés des Etats-Unis et déclarés en douane aux ports de Montréal et de Toronto en 1902 et 1903, respectivement, et le montant des droits perçus par le gouvernement au cours des dites deux années à chacun des dits ports, avec indication séparée des quantités et montants pendant le premier semestre de chaque année.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—
1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour la chambre fraîche à fromages, à Cowansville, Québec, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—
1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour la chambre fraîche à fromages, à Saint-Hyacinthe, Québec, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Léonard,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de toutes les requêtes qui ont été adressées au gouvernement ou à aucun des ministres en rapport avec le choix d'un site pour le nouveau bureau de poste à Saint-Jean d'Iberville, et de toute correspondance au sujet du choix du dit site.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, mémoires, pétitions et documents en la possession du gouvernement concernant l'emploi, ou demandant l'emploi, par la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc ou par la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, de sujets britanniques en

qualité d'ingénieurs pour les explorations et la construction du chemin de fer National Transcontinental projeté, comme aussi copie de toute correspondance et documents en la possession du gouvernement protestant ou portant plainte contre l'emploi d'aubains en qualité d'ingénieurs pour les explorations et la construction de la ligne projetée du chemin de fer National Transcontinental.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Maclean,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, lettres patentes, actes, documents, correspondance et papiers passés, exécutés, signés, délivrés, adressés ou reçus depuis le 1er juillet 1903 en rapport avec l'octroi de quelque terrain dans la cité de Québec à la Compagnie de fabrication des carabines-Ross ou à Sir Charles Ross ou à toute personne ou personnes agissant en leur nom.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, pétitions ou autres documents, depuis le 1er janvier 1901 jusqu'à date, concernant la destitution de E. A. Nash, ci-devant agent des terres fédérales à Kamloops, C.A., et de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents au sujet de sa demande pour une pension de retraite.

Sur motion de M. Earle, secondé par M. Boyd,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise, l'Association des fabricants de conserves ou toute autre personne et le ministre de la Marine et des Pêcheries ou aucun officier du gouvernement au sujet de la délivrance de permis pour faire la pêche avec des rets à trappes dans la Colombie Anglaise, et aussi, copie de tout décret du conseil à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de Blaise Dugas, qui a été envoyé en Belgique dans le cours de l'année 1902 pour tâcher d'augmenter les facilités du commerce du tabac avec ce pays.

Sur motion de M. Clare, secondé par M. Taylor,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes correspondances, représentations, minutes ou décrets du conseil, nominations, instructions, documents et écrits ayant rapport aux barrières garde-bestiaux sur les chemins de fer ou s'y rattachant, ainsi qu'au choix et à la nomination de la Commission sur les barrières garde-bestiaux, et des membres de cette commission; et leurs actions et procédures, y compris la retraite de M. Robertson et la nomination de M. F. W. Holt, I.C., en qualité de commissaire unique et ses instructions et procédures ultérieures, y compris tous les rapports intérimaires partiels ou définitifs par la commission originaire ou la commission subséquente entre la date du rapport du comité des Chemins de fer de la session de 1902, sur le bill Lancaster (No 3) de cette session et la présente date.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Scott,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,— Copie de tous papiers, lettres, pétitions et résolutions concernant le paiement de réclamations pour pertes subies par suite du soulèvement en 1885 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Léonard, secondé par M. Monk,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,— Copie de tous arrêtés en conseil, contrats, documents et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun des ministres ou toutes personnes, relatifs à la réserve des sauvages établie par la 14 et 15 Victoria, chap. 106, en faveur des sauvages Iroquois du Sault Saint-Louis et du Lac des Deux-Montagnes et l'éclairage de cette réserve contre toute autre, ou toute somme d'argent en faveur des mêmes dits sauvages.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Boyd,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour les chambres fraîches à fromages, à Brockville et Woodstock, Ontario, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures quarante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 10 mai 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée, et déposée sur le bureau :—

Par M. Holmes,—la pétition de la Compagnie générale canadienne d'électricité (à responsabilité limitée) et autres.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De John Arbuthnot et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie de transport des Grands Lacs et du Nord-Ouest.

De J. H. Kennedy et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Montréal, du Nipissingue et de la Baie Georgienne.

De Sir Adolphe Caron et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Chicoutimi et du Nord-Est.

De la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du lac Érié et du Pacifique ; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton ; pour certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes suivantes, demandant séparément l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions,—et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De E. J. B. Pense et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Central de Kingston et de la Puissance.

De la Compagnie Canadienne d'électricité générale (limitée) ; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'importation de certaine turbine brevetée.

Vu que le temps pour présenter des bills privés expirera jeudi, le 12 courant, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à vendredi, le 20 courant.

M. Cowan, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 53) concernant la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord, et il a décidé d'en faire rapport sans amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 32) constituant en corporation la Compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*, et il a décidé d'en faire rapport avec un amendement.

Sur motion de M. Demers (Saint-Jean et Iberville), secondé par M. Bazinet, Ordonné, que le temps pour présenter des bills privés soit prorogé au vendredi, 20 mai courant, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Heyd, Ordonné, que la partie de la règle 49 de cette Chambre qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue à l'égard de la pétition, présentée

ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition a été en conséquence lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie Canadienne d'électricité générale (limitée); demandant un acte pour prolonger jusqu'à la fin de 1905 le délai fixé pour l'importation en Canada de certaine turbine dont elle a le brevet.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général.—Rapport du département de la Milice et Défense du Canada, pour l'année 1903. (*Document de la Session, No 35*).

M. Préfontaine, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 25 avril 1904.—Copie de tous décrets du conseil, ordres administratifs ou lettres définissant les fonctions respectives de l'ingénieur en chef du département de la Marine et des Pêcheries et du commissaire des phares. (*Document de la Session, No 90*).

Ordonné, que Sir Frederick Borden ait la permission de présenter un bill (No 103) constituant en corporation la Société Canadienne de Tir des bouches à feu.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain.

M. Clarke propose, secondé par M. Monk, que la Chambre s'ajourne maintenant ;—Résolu dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur certaines résolutions au sujet de la solde de l'officier général commandant la milice, l'adjudant général, et le quartier-maître général.

(*En comité.*)

1. Résolu, que l'officier général commandant la milice sera payé au taux de \$6,000 par année, l'adjudant général au taux de \$3,200 par année; et le quartier-maître général au taux de \$3,200 par année.

2. Résolu, que la force permanente aura droit à la solde et aux allocations quotidiennes aux taux fixés par le Gouverneur en conseil; et que la solde ordinaire des soldats n'excèdera pas 75 centins par jour, et celle des clairons au-dessous de 18 ans, 40 centins par jour.

3. Résolu, que les officiers, officiers par brevet et les sous-officiers de la milice active, autre que la force permanente, auront droit à une solde dont le taux sera fixé par le Gouverneur en conseil, et que la solde des soldats en faisant partie sera au taux de 50 centins par jour, lequel taux pourra être augmenté selon que prescrit par règlements approuvés par le Gouverneur en conseil, mais ne devra pas dépasser \$1 par jour.

4. Résolu, qu'une allocation d'une piastre par jour, ou toute autre allocation qui pourra être fixée, sera payée à chaque officier et soldat pour chaque cheval dont il se servira en service actif, pendant la durée des exercices annuels, ou quand il sera autrement en devoir comme susdit.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, que l'officier général commandant la milice sera payé au taux de \$6,000 par année, l'adjudant général au taux de \$3,200 par année ; et le quartier-maître général au taux de \$3,200 par année.

2. Résolu, que la force permanente aura droit à la solde et aux allocations quotidiennes aux taux fixés par le Gouverneur en conseil ; et que la solde ordinaire des soldats n'excédera pas 75 centins par jour, et celle des clairons au-dessous de 18 ans, 40 centins par jour.

3. Résolu, que les officiers, officiers par brevet et les sous-officiers de la milice active, autre que la force permanente, auront droit à une solde dont le taux sera fixé par le Gouverneur en conseil, et que la solde des soldats en faisant partie sera au taux de 50 centins par jour, lequel taux pourra être augmenté selon que prescrit par règlements approuvés par le Gouverneur en conseil, mais ne devra pas dépasser \$1 par jour.

4. Résolu, qu'une allocation d'une piastre par jour, ou toute autre allocation qui pourra être fixée, sera payée à chaque officier et soldat pour chaque cheval dont il se servira en service actif, pendant la durée des exercices annuels, ou quand il sera autrement en devoir comme susdit.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées, et renvoyées au comité général sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution relative au directeur général de l'artillerie.

(*En comité.*)

Résolu, que le directeur général de l'artillerie sera payé au taux de \$3,200 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, que le directeur général de l'artillerie sera payé au taux de \$3,200 par année.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée, et renvoyée au comité général sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la solde et les allocations de certains officiers de la milice du Canada.

(*En comité.*)

Résolu, que la solde et les allocations des officiers de l'état-major général, de l'état-major de quartier général et de l'état-major de district, respectivement, auxquelles il n'est pas pourvu dans le bill concernant la milice du Canada, seront fixées par le Gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, que la solde et les allocations des officiers de l'état-major général, de l'état-major de quartier général et de l'état-major de district, respectivement, auxquelles il n'est pas pourvu dans le bill concernant la milice du Canada, seront fixées par le Gouverneur en conseil.

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée et renvoyée en comité général sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution au sujet de la nomination d'un officier chargé de faire l'inspection militaire de la milice.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il sera nommé un officier, d'un grade non inférieur à celui de colonel dans la milice ou dans l'armée régulière de Sa Majesté qui pourra être chargé, sous réserve des règlements et sous la direction du ministre, de l'inspection militaire de la milice; et cet officier recevra tels émoluments, n'excédant pas \$6,000, qui pourront être prescrits.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'il sera nommé un officier, d'un grade non inférieur à celui de colonel dans la milice et dans l'armée régulière de Sa Majesté qui pourra être chargé, sous réserve des règlements et sous la direction du ministre, de l'inspection militaire de la milice; et cet officier recevra tels émoluments, n'excédant pas \$6,000, qui pourront être prescrits.

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 11 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Sutherland (Essex),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.

Par M. McCarthy, —deux pétitions de C. H. Parmelee, M.P., et autres.

M. Wade, du comité des Comptes Publics, présenté à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité recommande que cette Chambre l'autorise à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Parmelee, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*.

Bill (No 92) concernant certains brevets de William A. Damen.

Bill (No 93) concernant un certain brevet de E. A. Small.

Sur-motion de M. Sutherland (Oxford), secondé par M. Gibson,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante, présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit ; pour un acte l'autorisant à construire et exploiter un certain embranchement de chemin de fer.

Sur motion de M. Wade, secondé par M. McCarthy,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que la pétition de C. H. Parmelee, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, pour un acte modifiant sa charte—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que la pétition de C. H. Parmelee, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie Anglo-Américaine d'assurance, pour un acte à l'effet de modifier sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du lac Erié et du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Broder propose, secondé par M. Léonard, que cette Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 53) concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) constituant en corporation la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada.

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général sur le bill (No 72) reprend alors le cours de ces délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdo-

nald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, que cette Chambre, vendredi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à la nomination de quatre commissaires du dit chemin de fer Transcontinental au lieu de trois.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à vendredi prochain à trois heures p.m.

Vendredi, 13 mai 1904.

PRIÈRE

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Morrison,—la pétition de Sir Charles Hibbert Tupper, M.P., et autres.

Par M. Johnston (Cap-Breton),—la pétition de la Compagnie d'assurance britannique-américaine ; et la pétition de la Compagnie d'assurance Western.

Par M. Grant,—la pétition de Edward John Barker Pense et autres, de Kingston et Pembroke, Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition du Conseil municipal de la cité de London, Ontario.

M. Morrison, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie ; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit ; pour un acte l'autorisant à construire et exploiter une certaine ligne d'embranchement.

De la Compagnie Canadienne d'électricité générale et autres ; pour un acte prolongeant le temps assigné pour l'importation de certaine turbine brevetée.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Compagnie électrique d'Ottawa, pour un acte augmentant son capital social, et ses pouvoirs pour émettre des obligations, et aussi à l'effet d'éliminer de la clause de sa charte qui l'autorise à avoir des actions dans d'autres compagnies, la limitation qui y est prescrite, et il constate que les avis publiés ne sont suffisants qu'en ce qui concerne l'augmentation du capital et des obligations ; mais comme il a été prouvé que le maire et le conseil de ville d'Ottawa sont informés que ce nouveau pouvoir est demandé, votre comité recommande que l'avis soit jugé suffisant pour couvrir toute la demande.

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes suivantes demandant l'autorisation de présenter une pétition en obtention de bill privé, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie Anglo-Américaine d'assurance, pour un acte à l'effet de remanier son capital social, etc., etc.

De la Compagnie d'assurance de l'Ouest, pour un acte à l'effet de remanier son capital social.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que la pétition de Sir Charles Hibbert Tupper, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre leur pétition pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'organisation de la Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Sutherland (Essex) ait la permission de présenter un bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 106) constituant en corporation la Compagnie dite *The Chicoutimi and North-eastern Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné que M. German ait la permission de présenter un bill (No 107) constituant en corporation la Compagnie dite *The Great Lakes and North-west Transportation Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Campbell, ait la permission de présenter un bill (No 108) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée par la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Campbell, ait la permission de présenter un bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie dite *The Montreal, Nipissing and Georgian Bay Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Champagne,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Edward John Barker Pense et autres, de Kingston et Pembroke, Ontario ; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Central de Kingston et du Canada.

Ordonné, que M. Champagne, ait la permission de présenter un bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver, ait la permission de présenter un bill (No 111) concernant la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Préfontaine, ait la permission de présenter un bill (No 112) modifiant l'Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Maclean propose, secondé par M. Bell, que la Chambre s'ajourne maintenant ; Résolu dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*, et après avoir ainsi siéger quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 92) concernant certains brevets de William A. Damen, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 93) concernant un certain brevet de E. A. Small, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité général sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit,

Samedi, 14 mai 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 16 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Heyd,—la pétition du révérend T. A. Wright, recteur, et autres, de Brantford ; la pétition de E. C. Ketchum et autres, de Saint-George ; la pétition de J. S. Williamson et autres, de Burlington ; et la pétition de James Elliott et autres, de Paris-tous de l'Ontario.

Par M. Clare,—la pétition de William H. Wagner et autres, de Preston ; et la pétition de James Hanna et autres, de Hespeler, tous de l'Ontario.

Conformément à l'ordre, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil municipal de la cité de London, Ontario ; demandant que le canal de la Vallée de Trent débouche à Port-Hope, lac Ontario.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. McIsaac,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard des pétitions suivantes présentées vendredi dernier,—conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit :—

De la Compagnie d'assurance Anglo-Américaine,—demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie d'assurance de l'Ouest,—demandant certains amendements à sa charte.

Ordonné, que Sir Richard J. Cartwright ait la permission de présenter un bill (No 113) concernant l'inspection des grains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Erié et Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 106) constituant en corporation la Compagnie dite *The Chicoutimi and North-eastern Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 108) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie dite *The Montreal, Nipissingue and Georgian Bay Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité de Bills Privés.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Rosamond,—la pétition de la Compagnie d'assurance contre l'incendie, d'Ottawa.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Rosamond, secondé par M. Clancy,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie d'assurance contre l'incendie, d'Ottawa, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour une charte déclarant que la dite compagnie est un corps légalement constitué et politique sous l'autorité du Parlement du Canada, etc., nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 17 mai 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Rosamond,—la pétition de la Compagnie d'assurance contre l'incendie d'Ottawa.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les pétitions de la Compagnie d'assurance Anglo-Américaine et de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, demandant séparément un acte à l'effet de remanier leur capital social, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme la législation demandée ne concerne que la compagnie et qu'elle doit être approuvée par les actionnaires, en la manière ordinaire, avant de venir en force, votre comité recommande que les avis, tels que publiés, soient considérés suffisants. Il recommande aussi, que la règle 64 soit suspendue au sujet des bills concernant les dites compagnies.

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes de la Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*, et de la Compagnie d'assurance d'Ottawa, demandant séparément l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas.

M. McCarthy, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 55) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord ;

Bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière ;

Bill (No 61) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company* ;

Bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Ile ;

Bill (No 71) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent ;

Bill (No 90) constituant en corporation la compagnie dite *The Bessemer and Barry's Bay Railway Company* ; et

Bill (No 96) constituant en corporation la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que la règle 64 soit suspendue au sujet des bills suivants, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents, savoir :

Bill (No 114) concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest, et

Bill (No 115) concernant la Compagnie d'assurance Anglo-Américaine.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 114) concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Parmelee,
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 115) concernant la Compagnie d'assurance Anglo-Américaine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel reçu et lu la première fois.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Parmelee,
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Rosamond, secondé par M. Clancy,

Ordonné, que cette partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue à l'égard de la pétition suivante présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie d'assurance contre l'incendie, d'Ottawa, demandant une charte déclarant que la dite compagnie est un corps légalement constitué et politique sous la juridiction du Parlement du Canada.

Ordonné, que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No 116) concernant certains brevets de la Compagnie dite *The Canadian General Electric Company (Limited)*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Felding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général, — Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1903. (*Documents de la session No 6*).

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au mercredi, 25 mai prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité,

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution, pourvoyant à la nomination de quatre commissaires du chemin de fer National Transcontinental au lieu de trois.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'article 9 de l'Acte du chemin de fer National Transcontinental en pourvoyant à la nomination de quatre commissaires du dit chemin de fer au lieu de trois.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution,

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'article 9 de l'Acte du chemin de fer National Transcontinental en pourvoyant à la nomination de quatre commissaires du dit chemin de fer au lieu de trois.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 18 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Henderson,—la pétition de Hugh Morwick et autres, de Ancaster ; la pétition de David A. Moir et autres, de Oakville ; et la pétition de W. Anderson et autres, de Burlington, tous de l'Ontario.

Par M. Clare,—la pétition de George Copeland et autres, de Preston et autres lieux, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend T. A. Wright, recteur, et autres, de Brantford ; de E. C. Ketchum et autres, de Saint-George ; de J. S. Williamson et autres, de Burlington ; de James Elliott et autres, de Paris ; de William H. Wagner et autres, de Preston ; et de James Hanna et autres, de Hespeler, tous de l'Ontario ; demandant qu'il soit adopté un acte soumettant tous les chemins de fer électriques, urbains, etc., à l'application des lois provinciales en ce qui concerne leur exploitation le dimanche.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*.

Bill (No 48) concernant la Compagnie dite *The Nicola Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*.

Bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Népigon.

Bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta and Irrigation Railway Company*, et permettant son fusionnement avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie Canadienne d'irrigation du Nord-Ouest, et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.

Les promoteurs du Bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie dite *The Lièvre and Ottawa Railway Company*, et ceux du bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie dite *The Vancouver and Island Railway Company*, ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec ces mesures pendant la présente session du Parlement, votre comité recommande que ces deux bills soient retirés et que les honoraires versés à leur sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Hyman, secondé par M. Logan,

Ordonné que le bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie dite *The Lièvre and Ottawa Railway Company*, et le bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie dite *The Vancouver Island Railway Company*, soient retirés, et que les honoraires payés pour ces bills soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés et appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 55) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière de la Chaudière, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 61) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Ile, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 71) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et

Saint-Laurent, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 90) constituant en corporation la Compagnie dite *The Bessemer and Bay Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 107) constituant en corporation la Compagnie dite *The Great Lakes and North West Transportation Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, et Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 111) concernant la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général sur le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes, p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 19 mai 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie d'assurance dite *Century Life*.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 45) concernant la *Home Bank of Canada*, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 8) concernant la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Bill (No 67) concernant la Compagnie d'assurance d'Ontario contre les accidents.

Bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie dite *The Monarch Life Insurance Company*.

Bill (No 114) concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Bill (No 115) concernant la Compagnie d'assurance Anglo-Américaine.

Ordonné, que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 117) modifiant l'Acte de représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 118) modifiant l'Acte de représentation du Territoire du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. McCarthy,

Ordonné, que cette partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue à l'égard de la pétition suivante présentée ce jour, —conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents, et que cette pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir la licence requise aux termes de l'article 24 de l'Acte des assurances.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir William Mulock, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Monk propose comme amendement, secondé par M. Cochrane,—Que tous les mots après "Que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité général avec instruction d'y ajouter l'article suivant :—

"Article 9.—La partie de la division de l'est du dit chemin de fer Transcontinental s'étendant de Winnipeg à Québec, sera construite au nord du lac Témiscamingue, aussi

près que possible du village connu sous le nom de *Bais des Pères*, et de là, traversera la chaîne des Laurentides par les vallées des parties nord de la Gatineau, de la Lièvre, de la Rouge, et des rivières Mattawin et du Saint-Maurice de manière à frapper les termini des chemins de fer construits ou qui se construisent le long de la rive est du lac Témiscamingue, et aussi parallèlement aux rivières Gatineau, Lièvre, Rouge, Mattawin et Saint-Maurice."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Alcorn,
Armstrong,
Avery,
Barker,
Bell,
Blain,
Boyd,
Bruce,
Carscallen,
Claney,

Clare,
Clarke,
Cochrane,
Donnelly,
Earle,
Ganong,
Gilmour,
Hackett,
Halliday,
Henderson,

Ingram,
Kidd,
Lefurgey,
Leonard,
MacLaren (Perth),
McGowan,
Monk,
Northrup,
Popk,

Richardson,
Rosamond,
Sproule,
Taylor,
Thomson (Grey),
Tolton,
Vrooman,
Wilmot et
Wilson.—38.

CONTRE :

Messieurs

Archambault,
Bazinet,
Bickerdike,
Blanchet,
Bourassa,
Brodeur,
Bureau,
Calvert,
Campbell,
Carbonneau,
Champagne,
Christie,
Delisle,
Demers (Lévis),
Demers (St-Jean et
Iberville).
Desjardins,
Douglas,
Erb,
Fisher,
Fitzpatrick,
Fortier,
Gallilher,

Gauvreau,
Geoffrion,
Gervais,
Gibson,
Gould,
Grant,
Guthrie,
Harwood,
Heyd,
Holmes,
Hyman,
Johnston (Cap-Breton),
Johnston (Lambton),
Lang,
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
Laurier (L'Assomption),
Lavergne (Drum et Artha),
Lavergne (Montmagny),
Law,
Lemieux,
Lewis,
Logan,

Lovell,
Loy,
Macdonald,
Maclaren (Huntingdon),
Macpherson,
McCarthy,
McCool,
McGugan,
McIsaac,
McLennan,
Malouin,
Marcel (Bonaventure),
Matheson,
Mayrand,
Meigs,
Mignault,
Morrison,
Mulock (Sir William),
Murray,
Oliver,
Parmelee,
Paterson,
Préfontaine,

Proulx,
Puttee,
Riley,
Rivet,
Roche (Halifax),
Ross (Ontario),
Ross (Rimouski),
Ross (Victoria, N.-E.),
Rousseau,
Russell,
Scott,
Sifton,
Sinclair,
Smith (Vancouver),
Stewart,
Sutherland (Essex),
Talbot,
Talmie,
Tucker,
Turcot,
Turgeon,
Wade, et
Wright.—91.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la question principale étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Henderson propose comme amendement, secondé par M. Claney,—Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant les mots suivants à l'article 3 du bill :—" tout tel traité sera soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, et une copie certifiée de tout tel traité sera immédiatement déposée entre les mains du secrétaire d'Etat du Canada." "

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Pope propose, comme amendement, secondé par M. Rosamond,—Que tous les mots après “ Que ”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit à l'article 3 du bill comme paragraphe 2 :—

“(2) Pourvu toujours que à cette époque et aussi souvent que quelque action du capital social de la Compagnie du Pacifique sera ainsi donnée à la Compagnie du Grand-Tronc, ou sera attribuée ou remise à la Compagnie du Grand-Tronc en vertu des dispositions de l'article 11 constituant en corporation la Compagnie du Pacifique, alors trois actions semblables soient données, attribuées et remises à la Puissance du Canada comme considération partielle pour l'aide donnée à la Compagnie du Pacifique.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Clare,	Lavell,	Robinson (Elgin),
Armstrong,	Clarke,	Lefurgay,	Rosamond,
Avery,	Cochrane,	Léonard,	Sherritt,
Barker,	Donnelly,	MacLaren (Perth),	Sproule,
Bell,	Earle,	McGowan,	Taylor,
Blain,	Gilmour,	Monk,	Thomson (Grey),
Borden (Halifax),	Hackett,	Northrup,	Tolton,
Boyd,	Halliday,	Pope,	Vrooman,
Bruce,	Henderson,	Porter,	Wilmot, et
Carscallen,	Ingram,	Puttee,	Wilson.—43.
Clancy,	Kidd,	Richardson,	

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Gallihier,	Loy,	Proulx,
Bazinet,	Gauvreau,	Macdonald,	Riley,
Béland,	Geoffrion,	MacLaren (Huntingdon),	Rivet,
Bickerdike,	Gervais,	Macpherson,	Roche (Halifax),
Blanchet,	Gibson,	McCarthy,	Ross (Ontario),
Bourassa,	Girard,	McCool,	Ross (Rimouski),
Brodeur,	Gould,	McEwen,	Ross (Victoria, N.-E.),
Bureau,	Grant,	McGugan,	Rousseau,
Calvert,	Guthrie,	McIsaac,	Russell,
Campbell,	Harwood,	McLennan,	Scott,
Carbonneau,	Heyd,	Malouin,	Sifton,
Champagne,	Holmes,	Marcel (Bonaventure),	Sinclair,
Christie,	Hynan,	Matheson,	Smith (Vancouver),
Delisle,	Johnston (Lambton),	Mavrand,	Stephens,
Demers (Lévis),	Lang,	Meigs,	Stewart,
Demers (St-Jean et Iberville),	Lapointe,	Mignault,	Sutherland (Essex),
Desjardins,	Laurier (Sir Wilfrid),	Morrison,	Talbot,
Douglas,	Laurier (L'Assomption),	Mulock (Sir William),	Tohnie,
Erb,	Lavergne (Drum. et Artha),	Murray,	Tucker,
Fielding,	Lavergne (Montmagny),	Oliver,	Turcot,
Fisher,	Lemieux,	Parmelee,	Turgeon,
Fitzpatrick,	Logan,	Paterson,	Wade, et
Fortier,	Lovell,	Préfontaine,	Wright.—92.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Taylor propose comme amendement, secondé par M. Wilmot,—Que tous les mots après “ que ”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ le bill soit renvoyé en comité général avec instruction d'amender l'article 1 du bill en y ajoutant ce qui suit comme paragraphe (2) :—

“(2) Il est par le présent déclaré que le sens et l'intention du contrat dont copie forme l'annexe de l'Acte du chemin de fer National Transcontinental était, et tel que

modifié par le contrat supplémentaire dont copie forme l'annexe du présent acte, est, que le matériel roulant mentionné dans l'article 22 du dit contrat primitif comme premier équipement sera acquis par la Compagnie du Pacifique de telle manière que la dite compagnie y conservera un intérêt absolu et inaliénable, sauf seulement les diverses hypothèques mentionnées dans l'article 35 du contrat, et libre de toute charge antérieure, loyer ou intérêt quelconque, soit à titre de frais d'exploitation ou autrement."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Sproule propose comme amendement, secondé par M. Clarke,—Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant l'article suivant comme article No ---"

"Si le gouvernement est, en aucun temps, pendant la durée de toute obligation de sa part à l'égard de la division ouest, ou durant le bail de la division est, d'avis que les gains sur l'échange des transports entre le réseau de la Compagnie du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* et le réseau des chemins de fer du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada n'ont pas été convenablement répartis entre les dites deux compagnies, la question de cette répartition sera déterminée par des arbitres, qui seront désignés par le gouvernement et par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, de la manière prescrite en l'article 47 du traité, ou sera déterminée par la Commission des chemins de fer, ainsi qu'il est dit à l'article 19 du dit traité."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lavell propose comme amendement, secondé par M. Kidd,—Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article No ---"

"Si, à l'expiration du bail mentionné dans l'article 11 du contrat supplémentaire, la Compagnie du Pacifique détermine de ne pas garder une ou plusieurs des lignes d'embranchement mentionnées dans le dit article, le gouvernement pourra, dans ce cas, se charger non seulement de telles ligne ou lignes d'embranchement que la dite compagnie a décidé de ne pas garder, mais d'aucune ou de plusieurs des lignes d'embranchements restantes que, dans les circonstances, le gouvernement pourra croire nécessaires ou indispensables à l'efficacité ou à l'exploitation fructueuse de la division de l'est, et la valeur en sera déterminée en la manière et sous réserve de la déduction énoncées dans le dit article 11."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Blain propose comme amendement, secondé par M. Cochrane,—Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article No ---"

"Nonobstant ce que contenu dans le présent acte ou dans le dit contrat supplémentaire, le montant de l'intérêt payable par le gouvernement, sans recours contre la Compagnie du Pacifique en vertu des dispositions de l'article 32 du dit contrat primitif, ne sera pas augmenté mais restera et continuera tel que fixé et prescrit dans le dit contrat primitif et comme si les articles 1, 4 et 5 du dit contrat supplémentaire n'y étaient

pas contenus et que les dits trois articles ne formaient pas partie du dit contrat ou d'aucun contrat entre les parties."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Ingram propose comme amendement, secondé par M. Wilson,—Que tous les mots après le mot "que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant ce qui suit comme article No— :—

"Nonobstant toutes dispositions des traités, ou du présent acte, ou de l'acte modifié par les présentes, il est par les présentes déclaré et décrété que dans le cas où le gouvernement se déciderait à entreprendre l'exploitation de la division est à l'expiration du dit bail, il aura droit pendant une nouvelle période de cinquante ans, de jouir, sur la division ouest, ou sur toutes parties de cette division des droits de circulation et de traction qu'il jugera nécessaires ou à propos, aux termes qui pourront être convenus entre le gouvernement et la Compagnie du Pacifique, ou dans le cas de désaccord, qui pourront être déterminés de la manière prévue à la clause 24 (2) du traité originaire, que les présentes rendent applicables aux cas prévus par le présent article."

Et un débat s'ensuivant :—

Le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Northrup propose comme amendement, secondé par M. Bruce,—Que tous les mots "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants : "le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant ce qui suit comme article No — :—

"(1) Dans le cas où il serait fait quelque plainte que les termes et prescriptions des articles 41, 42, 43, 44 et 45 du contrat dont copie forme l'annexe de l'Acte du chemin de fer National Transcontinental n'ont pas été dûment remplis et observés, cette plainte et toutes les circonstances se rattachant à ce défaut d'accomplissement et d'observance seront immédiatement soumises à la Commission des chemins de fer qui en fera le sujet d'une enquête et d'un rapport, et ce rapport ainsi que la preuve, seront soumis au Parlement sans délai, ou si le Parlement n'est pas alors en session, dans les premiers dix jours de la session suivante, afin de prendre telles mesures que le Parlement jugera nécessaires.

"(2) La Compagnie du Pacifique et la Compagnie du Grand-Tronc seront dûment notifiées de cette enquête et auront le droit d'y comparaître et d'y être entendues."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Richardson propose comme amendement, secondé par M. Thomson (Grey),—Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant ce qui suit comme article No — :—

"Nonobstant ce que contenu dans le présent acte ou dans l'acte qui l'amende, ou dans les contrats y annexés, le loyer à payer par la Compagnie du Pacifique au sujet de la division de l'est en vertu du bail à cet effet sera payable semestriellement et ne sera pas moindre que la moyenne du taux d'intérêt payable de temps à autre sur les deniers empruntés par le gouvernement pour la construction de la division de l'est."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Clancy propose, comme amendement, secondé par M. Broder,—Que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l’amender en y ajoutant ce qui suit comme article No— :—

“(2) Nonobstant ce qui est contenu dans l’Article 3 du contrat supplémentaire, il est par le présent prescrit que dans le cas de l’achèvement de la partie de la division est qui s’étendra depuis un point à ou près Winnipeg dans une direction est jusqu’au point de raccordement avec l’embranchement de la Compagnie du Pacifique sur le lac Supérieur, ou dans une direction est jusqu’au point de raccordement avec l’embranchement de la Compagnie du Pacifique sur North-Bay, avant l’achèvement par la Puissance du Canada de toute la division est, alors la Compagnie du Pacifique sera en droit, en attendant cet achèvement, de louer et louera, des commissaires les dites partie et parties ainsi construites depuis un point à ou près Winnipeg jusqu’aux dits points de raccordement en versant un loyer, payable semestriellement, égal à trois pour cent du coût de construction des dites partie ou parties ainsi louées, et sous réserve aussi de toutes conditions raisonnables et ordinaires qui pourront être convenues entre les commissaires et la Compagnie du Pacifique ; pourvu que les dits bail ou baux soient sujets aussi au droit imprescriptible des dits commissaires de se servir et de faire l’exploitation de toutes ou partie des dites portions ainsi louées et pour les fins qu’ils jugeront nécessaires ou convenables pour l’exécution de leur commission ; et les commissaires alloueront et déduiront du loyer payable par la Compagnie du Pacifique des montants raisonnables ou une compensation pour leur exercice du droit de cet usage et exploitation, lesquels montants et compensation seront débattus entre la Compagnie du Pacifique et les commissaires, et au cas où il y aurait désaccord à ce sujet ou à l’égard des dites conditions d’affermages, ils seront déterminés en la manière prescrite par le paragraphe 24 (2) du susdit contrat.”

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Alcorn propose, en amendement, secondé par M. Vrooman,—Que tous les mots après le mot “Que”, dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l’amender en y ajoutant ce qui suit comme article No— :—

“Nonobstant ce que contenu dans le présent acte ou dans l’acte amendé par les présentes, ou dans les contrats y annexés, Sa Majesté le Roi, agissant comme susdit, ne sera pas tenu ou obligé de remplir ou exécuter aucune des conventions, conditions ou stipulations édictées dans les dits contrats de la part de la Puissance du Canada, à moins et tant que la Compagnie du Grand-Tronc n’aura pas fait avec Sa Majesté le Roi agissant comme susdit, un arrangement en vertu duquel la Compagnie du Grand-Tronc conviendra de ce qui suit :—Que ni la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, ni la Compagnie du Grand-Tronc ne devront en aucune manière permettre, aviser ou encourager, directement ou indirectement, le transport du trafic par des routes ou à des tarifs autres que ceux prescrits dans le dit arrangement, et que chacune des dites compagnies devra, à tous égards et de bonne foi, faire tous ces efforts pour remplir les conditions auxquelles l’aide publique est accordée et acceptée, savoir : le développement du commerce par des routes canadiennes vers des ports océaniques du Canada.

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et le débat continuant.

Sur motion de M. Clare, secondé par M. Pope,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Taylor,
Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés expirant demain, le 20 courant, soit prorogé à vendredi, le 27 courant.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,
Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à mercredi prochain, le 25 courant.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à mercredi prochain, le 25 courant.

Mercredi, 25 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Heyd,—la pétition de U. W. Fritch, C.R., et autres, de Paris, Ontario.
Par M. MacKinnon,—la pétition de Siegfried Gironcoli et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Hugh Morwick et autres, de Ancaster ; de David A. Moir et autres, de Oakville ; de D. Anderson et autres, de Burlington ; et de George Copeland et autres, de Preston et autres lieux, tous de l'Ontario ; demandant un acte obligeant tous les chemins de fer électriques, urbains, etc., à se conformer aux lois provinciales en ce qui concerne leur exploitation le dimanche.

Sur motion de M. MacKinnon, secondé par M. Russell,

Ordonné que la pétition de Siegfried Gironcoli et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte déclarant que certain brevet n'est pas périmé et pour conférer au commissaire des patentes certains pouvoirs pour y faire droit—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés, est lue et reçue.

Ordonné que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné que M. Law ait la permission de présenter un bill (No 119) modifiant l'Acte de tempérance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée jeudi dernier que le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion,

M. Clare propose comme amendement, secondé par M. Birkett,—Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article No—:—

" Dans tous les cas où des personnes seront employées pour ou en rapport avec les explorations ou la construction du dit chemin de fer Transcontinental, la préférence devra être donnée à des sujets britanniques de naissance ou naturalisés.

" Il sera illégal d'employer aucun particulier pour ou en rapport avec les explorations ou la construction du dit chemin de fer Transcontinental, ou d'aucune de ses parties, qui ne sera pas sujet britannique de naissance ou naturalisé, ou qui, étant un aubain, n'aura pas résidé, *bonâ fide*, en Canada pendant l'année qui aura précédé immédiatement son emploi.

" Pourvu, toujours, que lorsqu'il sera démontré, à la satisfaction du ministre du Travail, qu'il est impossible de se procurer la main-d'œuvre pour la construction, en temps raisonnable, du dit chemin de fer par suite de la restriction susdite à l'égard de l'emploi des ouvriers, il soit loisible au ministre, par un ordre écrit, sujet à l'approbation

du Gouverneur en conseil, de suspendre pendant tel temps et à telles conditions qui lui paraîtront raisonnables dans l'espèce, l'application de la dite restriction quant à l'emploi de la main-d'œuvre pour des fins de construction seulement. Et une copie de cet ordre de suspension sera publiée sans délai dans la *Gazette du Travail*.

“ Pour toute violation d'aucune des dispositions du présent article, la personne, association, compagnie ou corporation qui s'en rendra coupable, sera passible d'une amende n'excédant pas \$1,000, ni moindre que \$50, et d'une autre amende de \$50 pour chaque jour pendant lequel se continuera cet emploi illégal.

“ Les sommes ci-dessus mentionnées pourront être recouvrées comme dette par voie de poursuite par toute personne qui intentera une action à cette fin, *bonâ fide*, devant toute cour de juridiction compétente dans laquelle sont actuellement recouvrées des dettes pour le même montant.”

Et un débat s'ensuivant.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 48) concernant la Compagnie dite *The Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 52) concernant la Compagnie du Manitoba et Keewatin, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 68) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipigon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company* et pourvoyant à sa fusion avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie Canadienne d'irrigation du Nord-Ouest, et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company* et pourvoyant au fusionnement de la dite compagnie avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie Canadienne d'irrigation du Nord-Ouest, et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 45) concernant la *Home Bank of Canada*, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 8) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 67) concernant la Compagnie d'assurance d'Ontario contre les accidents, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie dite *The Monarch Life Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 114) concernant la Compagnie dite *The Western Assurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 115) concernant la Compagnie d'assurance Anglo-Américaine, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 116) concernant certains brevets de la Compagnie dite *The Canadian General Electric Company (Limited)*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés

La Chambre reprend alors le débat sur la question que le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, soit maintenant lu la troisième fois.

Et sur l'amendement proposé—Que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article No—

“ Dans tous les cas où des personnes seront employées pour ou en rapport avec les explorations ou la construction du dit chemin de fer Transcontinental, la préférence devra être donnée à des sujets britanniques de naissance ou naturalisés.

“ Il sera illégal d'employer aucun particulier pour ou en rapport avec les explorations ou la construction du dit chemin de fer Transcontinental, ou d'aucune de ses parties, qui ne sera pas sujet britannique de naissance ou naturalisé, ou, qui, étant un aubain, n'aura pas résidé, *bonâ fide*, en Canada pendant l'année qui aura précédé immédiatement son emploi.

“ Pourvu, toujours, que lorsqu'il sera démontré, à la satisfaction du ministre du Travail, qu'il est impossible de se procurer la main-d'œuvre pour la construction, en temps raisonnable, du dit chemin de fer par suite de la restriction susdite à l'égard de

l'emploi des ouvriers, il soit loisible au ministre, par un ordre écrit, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, de suspendre pendant tel temps et à telles conditions qui lui paraîtront raisonnables dans l'espèce, l'application de la dite restriction quant à l'emploi de la main-d'œuvre pour des fins de construction seulement. Et une copie de cet ordre de suspension sera publiée sans délai dans la *Gazette du Travail*.

“ Pour toute violation d'aucune des dispositions du présent article, la personne, association, compagnie ou corporation qui s'en rendra coupable, sera passible d'une amende n'excédant pas \$1,000, ni moindre que \$60, et d'une autre amende de \$50 pour chaque jour pendant lequel se continuera cet emploi illégal.

“ Les sommes ci-dessus mentionnées pourront être recouvrées comme dette par voie de poursuite par toute personne qui intentera une action à cette fin, *bonâ fide*, devant toute cour de juridiction compétente dans laquelle sont actuellement recouvrées des dettes pour le même montant.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant amené, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn.
Armstrong,
Avery,
Ball,
Barker,
Bell,
Bennett,
Blain,
Borden, (Halifax),
Brock,
Broder,
Bruce,
Carseallen,

Clancy,
Clare,
Clarke,
Cochrane,
Calbert,
Daniel,
Donnelly,
Earle,
Gilmour,
Halliday,
Henderson,
Hughes (Victoria),
Johnston (Cardwell),

Kemp,
Kidd,
Lancaster,
Lavell,
Lennox,
Léonard,
McGowan,
Monk,
Morin,
Osler,
Porter,
Puttee,
Reid (Grenville),

Richardson,
Robinson (Elgin),
Rosamond,
Smith (Wentworth),
Sproule,
Taylor,
Thomson (Grey),
Toiton,
Vrooman,
Wilmot, et
Wilson.—50.

CONTRE :

Messieurs

Archambault,
Bazinot,
Béland,
Bickerdike,
Blanchet,
Bonrassa,
Bourbonnais,
Brodeur,
Brown,
Bruneau,
Bureau,
Calvert,
Campbell,
Carbonneau,
Champagne,
Christie,
Costigan,
Delisle,
Demers (Lévis),
Demers (St-Jean et Iber.),
Dejardins,
Douglas,

Fielding,
Fisher,
Fitzpatrick,
Fortier,
Gallery,
Galliber,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Gibson,
Gould,
Harty,
Harwood,
Heyd,
Holmes,
Hughes (King's, I.P.E.),
Hyman,
Johnston, (Cap-Breton),
Lang,
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfred),

Laurier (L'Assomption),
Lavergne (Drum. et Art.),
Lavergne, (Montmagny),
Law,
LeBlanc,
Lemieux,
Loy,
Macdonald,
Mackie,
MacKinnon,
Maclaren (Huntingdon),
Macpherson,
McCarthy,
McGugan,
McLennan,
Malouin,
Marcil (Bagot),
Marcil (Bonaventure),
Mayrand,
Meigs,
Monet,
Mulock (Sir William),
Murray,
Oliver,
Préfontaine,
Riley,
Rivet,
Ross (Ontario),
Ross (Rimouski),
Ross (Victoria, N.-E.),
Ross (Yukon),
Russell,
Scott,
Sifton,
Smith (Vancouver),
Stewart,
Tobin,
Tuhnie,
Tucker,
Turcot,
Turgeon, et
Wright.—86.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lennox propose comme amendement, secondé par M. Clancy, que tous les mots après “ Que ”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :

—“le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant l'article suivant comme article No—:—

“(1) Le gouvernement aura droit en aucun temps à l'avenir, après six mois d'avis donné à la Compagnie du Pacifique, d'exproprier, acquérir et prendre possession de tous travaux, chemins de fer, embranchements, termini, dépendances, matériel roulant, équipement, biens-fonds et autres propriétés de la Compagnie du Pacifique, y compris la période non expirée de l'affermage de la division de l'est, mais non compris les deniers, les garanties de deniers et les droits de propriété, et de posséder et exploiter les dits chemins de fer et embranchements et autres propriétés.

“(2) A l'expiration de six mois à dater du dit avis donné à la Compagnie du Pacifique, le gouvernement pourra prendre, et la Compagnie du Pacifique devra livrer au gouvernement possession des dits chemins de fer, embranchements, termini, dépendances, matériel roulant, équipement, biens-fonds et autres propriétés.

“(3) Si, dans ce cas, le gouvernement et la Compagnie du Pacifique ne peuvent s'accorder sur le montant de compensation à être payé à la Compagnie du Pacifique pour la propriété ainsi expropriée, acquise ou prise à charge par le gouvernement, ce montant sera déterminé par des arbitres qui seront nommés en la manière prescrite par l'article 47 du contrat primitif.

“(4) En considérant et rendant leur sentence, les arbitres devront tenir compte des objets suivants :—

“(a) Aucune allowance ne sera faite ou aucune somme ne sera accordée pour ou en se basant sur les profits passés, et futurs, sur le chiffre du trafic à venir, sur les pouvoirs d'exploitation ou sur des données théoriques, ou à raison de la vente compulsive, et le montant brut à allouer ou à créditer à la Compagnie du Pacifique, avant de tenir compte des déductions et sommes d'argent à retenir, ne devra en aucun cas excéder la valeur réelle de la propriété dont possession aura été prise, en se basant sur les faits ci-dessus mentionnés.

“(b) Il sera fait un compte du montant total de tous paiements, dépenses et contributions faits par le gouvernement, soit en espèces, en terres, en intérêt payé sans recours ou autrement, à compte de la propriété dont possession aura été prise, et la somme brute payable autrement par le gouvernement devra, en sus de toute autre déduction à faire, être réduite proportionnellement au coût total de la propriété prise en charge. Le dit coût total sera basé sur, et devra comprendre, le coût originnaire de construction tel que défini dans les contrats, ainsi que toutes dépenses subséquentes (qui ne seront pas des dépenses d'exploitation) sur le compte du capital pour améliorations.

“(c) Les arbitres feront le compte de toutes obligations, hypothèques et dettes constituant une charge sur la propriété prise, et aussi du montant des engagements pris par le gouvernement pour la Compagnie du Pacifique par voie de garantie ou autrement et le gouvernement sera alors considéré comme ayant assumé la responsabilité, à l'égard de la Compagnie du Pacifique du paiement de toutes ces dettes, charges et responsabilités, et comme ayant entrepris d'indemniser la Compagnie du Pacifique de tout engagement : et après cela, le montant total des dettes, charges et responsabilités ainsi constatées sera, par la sentence arbitrale, porté contre ou déduit de la somme d'argent autrement payable à la Compagnie du Pacifique, et la balance devra être payée par le gouvernement à la Compagnie du Pacifique, ou par la compagnie au gouvernement, suivant le cas, avec intérêt à par cent à compter de la date de la prise de possession.

“(5) Le gouvernement n'exercera pas le dit pouvoir d'exproprier et d'acquérir les dits travaux, chemins de fer, embranchements et autres propriétés de la Compagnie du Pacifique tant que le Parlement n'aura pas, par acte ou actes passés à cette fin, autorisé le prélèvement et le paiement de la compensation à être accordée par les arbitres comme susdit.

“(6) Dans le cas où le dixième Parlement du Canada prendrait, à sa première session, des mesures dans ce sens, et dans le cas où le dit pouvoir d'expropriation serait exercé dans l'année qui suivrait la prorogation de la première session du dit dixième

Parlement, la somme brute à allouer ou créditer à la Compagnie du Pacifique à titre de compensation, tel que prescrit ci-dessus ne devra pas excéder le coût réel de la propriété expropriée, acquise ou prise à charge par le gouvernement, plus dix pour cent de la partie de la dite propriété qui sera actuellement payable à la Compagnie du Pacifique après les déductions ci-dessus mentionnées.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 26 mai 1904.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bennett, propose comme amendement, secondé par M. Armstrong,—Que tous les mots après “Que” dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article No— :—

“(1) Dans le cas où le gouvernement, après enquête, constaterait en aucun temps que la Compagnie du Pacifique, ou que la Compagnie du Grand-Tronc en contrôlant les affaires de la Compagnie du Pacifique, n'exécutent pas convenablement et honnêtement les conventions et stipulations contenues dans les articles 41, 42, 43, 44 et 45 du contrat primitif, vu que le trafic n'est pas dirigé par des routes et des ports du Canada, mais en est éloigné, il sera loisible au gouvernement en aucun temps, après six mois d'avis à la compagnie, d'exproprier, acquérir et prendre possession de tous les travaux, chemins de fer, embranchements, termini, dépendances, matériel roulant, équipement, biens-fonds et autres propriétés de la Compagnie du Pacifique, y compris la période non expirée de l'affermage de la division de l'est, mais non compris les deniers, garanties de deniers, et droits de propriété, et de posséder et exploiter les dits chemins de fer et embranchements et autres propriétés.”

“(2) A l'expiration de six mois à dater du dit avis donné à la Compagnie du Pacifique, le gouvernement pourra prendre et la Compagnie du Pacifique devra livrer au gouvernement possession des dits chemins de fer, embranchements termini, dépendances, matériel roulant, équipement, biens-fonds et autres propriétés.”

“(3) Si, dans ce cas, le gouvernement et la Compagnie du Pacifique ne peuvent s'accorder sur le montant de compensation à être payé à la Compagnie du Pacifique pour la propriété ainsi expropriée, acquise ou prise à charge par le gouvernement, ce montant sera déterminé par des arbitres qui seront nommés en la manière prescrite par l'article 47 du contrat primitif.

“(4) En considérant et rendant leur sentence, les arbitres devront tenir compte des objets suivants :—

“(a) Aucune allouance ne sera faite ou aucune somme ne sera accordée pour ou en se basant sur les profits passés et futurs, sur le chiffre du trafic à venir, sur les pouvoirs d'exploitation ou sur les données théoriques, ou à raison de la vente compulsive, et le montant brut à allouer ou à créditer à la Compagnie du Pacifique, avant de tenir compte des déductions et sommes d'argent à retenir, ne devra en aucun cas excéder la valeur réelle de la propriété dont possession aura été prise, en se basant sur les faits ci-dessus mentionnés.

“(b) Il sera fait un compte du montant total de tous paiements, dépenses et contributions faits par le gouvernement, soit en espèces, en terres, en intérêt payé sans recours ou autrement, à compte de la propriété dont possession aura été prise, et la somme brute payable autrement par le gouvernement devra, en sus de toute autre déduction à faire, être réduite proportionnellement au coût total de la propriété prise en charge. Le dit coût total sera basé sur, et devra comprendre, le coût originaire de construction tel que défini dans les contrats, ainsi que toutes dépenses subséquentes (qui ne seront pas des dépenses d'exploitation) sur le compte du capital pour améliorations.

“(c) Les arbitres feront le compte de toutes obligations, hypothèques et dettes constituant une charge sur la propriété prise, et aussi du montant des engagements pris par le gouvernement pour la Compagnie du Pacifique par voie de garantie ou autrement, et le gouvernement sera alors considéré comme ayant assumé la responsabilité, à l'égard de la Compagnie du Pacifique, du paiement de toutes ces dettes, charges et responsabilités, et comme ayant entrepris d'indemniser la Compagnie du Pacifique de tout engagement; et après cela, le montant total des dettes, charges et responsabilités ainsi constatées sera, par la sentence arbitrale, porté contre ou déduit de la somme d'argent autrement payable à la Compagnie du Pacifique, et la balance devra être payée par le gouvernement à la Compagnie du Pacifique, ou par la compagnie au gouvernement, suivant le cas, avec intérêt à par cent à compter de la date de la prise de possession.

“(5) Le gouvernement n'exercera pas le dit pouvoir d'exproprier et d'acquérir les dits travaux, chemins de fer, embranchements et autres propriétés de la Compagnie du Pacifique tant que le Parlement n'aura pas, par acte ou actes passés à cette fin, autorisé le prélèvement et le paiement de la compensation à être accordée par les arbitres comme susdit.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et le débat continuant.

Sur motion de M. Johnston (Cardwell), secondé par M. Daniel,
Ordonné que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 26 mai 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, et il a décidé d'en rapporter le préambule non prouvé à sa satisfaction.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Erié et Pacifique, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 91) concernant la Compagnie dite *The Toronto and Hamilton Railway Company* ; et

Bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 9 mai 1904.—Copie de tous décrets du conseil, lettres patentes, actes, documents, correspondance et papiers passés, exécutés, signés, délivrés, adressés ou reçus depuis le 1er juillet 1903 en rapport avec l'octroi de quelque terrain dans la cité de Québec à la Compagnie de fabrication des carabines-Ross ou à Sir Charles Ross ou à toutes autres personne ou personnes agissant en leur nom. (*Document de la session (No 91.)*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1904.—Etat donnant en détail la quantité de légumes et de fruits importés des Etats-Unis et déclarés en douane aux ports de Montréal et de Toronto en 1902 et 1903, respectivement, et le montant des droits perçus par le gouvernement au cours des dites deux années à chacun des dits ports, avec indication séparée des quantités et montants pendant le premier semestre de chaque année. (*Document de la session No 92.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1904.—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, pétitions ou autres documents, depuis le 1er janvier 1901 jusqu'à date, concernant la destitution de E. A. Nash, ci-devant agent des terres fédérales à Kamloops, C.B., et de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents au sujet de sa demande pour une pension de retraite. (*Document de la session No 93.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport des dividendes restant

impayés et des montants ou balances non réclamés et des traites et lettres de change impayées depuis cinq ans ou plus, avant décembre 1903, dans les banques chartrées du Canada. (*Document de la session No 7.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée jeudi dernier, que le bill (No 72) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, soit maintenant lu la troisième fois ;

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion.

M. Borden (Halifax), propose, secondé par M. Kemp,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit Résolu,—

"Que le bill propose de ratifier et de confirmer des conventions imposant au pays d'énormes obligations pour la construction d'un chemin de fer transcontinental, dont une grande partie deviendra la propriété d'une corporation de chemin de fer à laquelle on affermera ce qui en restera pendant une période de cinquante ans à des conditions onéreuses pour l'Etat.

"Que les obligations entreprises par le pays en vertu des conventions projetées comprendront le coût presque complet de la construction du chemin de fer projeté, tandis que les obligations dont la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer se chargera sont comparativement peu importantes.

"Cette Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier les conventions projetées, il serait plus dans l'intérêt public que le Dominion se charge entièrement des obligations nécessaires pour prolonger à travers le continent le réseau actuel des chemins de fer de l'Etat, complétant ainsi un chemin de fer transcontinental de l'Atlantique au Pacifique, lequel appartiendrait en entier à la population du Canada et serait sous son contrôle."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

VENDREDI, 27 mai 1904.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Clare,	Kaulbach,	Pringle,
Armstrong,	Clarke,	Kemp,	Puttee,
Avery,	Cochrane,	Kidd,	Richardson,
Barker,	Culbert,	Lancaster,	Robinson (Elgin),
Bell,	Daniel,	Lavell,	Rosamond,
Bennett,	Donnelly,	Lennox,	Sherritt,
Birkett,	Earle,	Léonard,	Smith (Wentworth),
Blain,	Ganong,	MacLaren (Perth),	Sproule,
Borden (Halifax)	Gilmour,	McGowan,	Taylor,
Brock,	Hackett,	Monk,	Thomson (Grey),
Broder,	Halliday,	Morin,	Tolton,
Bruce,	Henderson,	Northrup,	Vrooman,
Carscallen,	Hughes (Victoria),	Osler,	Wilmot et
Casgrain,	Ingram,	Pope,	Wilson.—59.
Clancy,	Johnston (Cardwell),	Porter,	

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Fisher,	Lavergne (Montmagny),	Paterson,
Archambault,	Fitzpatrick,	Law,	Power,
Bazinet,	Fortier,	LaBlanc,	Préfontaine,
Béland,	Gallery,	Lemieux,	Riley,
Blanchet,	Gallher,	Lewis,	Rivet,
Borden (Sir Frederick),	Gauvreau,	Loy,	Ross (Ontario),
Bourassa,	Geoffrion,	Mackie,	Ross (Rimouski),

Bourbonnais,	German,	MacKinnon,	Ross (Victoria, N.-E.),
Brodeur,	Gervais,	Maclaren (Huntingdon),	Ross (Yukon),
Brown,	Gibson,	Macpherson,	Rousseau,
Bruneau,	Girard,	McCarthy,	Russell,
Bureau,	Gould,	McCool,	Schell,
Calvert,	Guthrie,	McEwen,	Scott,
Campbell,	Harwood,	McGugan,	Sifton,
Carbonneau,	Haszard,	McLennan,	Sinclair,
Champagne,	Heyl,	Malouin,	Smith, Vancouver),
Christie,	Holmes,	Marcel (Bagot),	Stephens,
Copp,	Hughes (King's, I.P.E.),	Marcel (Bonaventure),	Stewart,
Costigan,	Hyman,	Mayrand,	Sutherland (Essex),
Cowan,	Johnston (Cap-Breton),	Meigs,	Thompson
Delisle,	Johnston (Lambton),	Mignault,	(Haldimand et Monck),
Demers (Lévis),	Lang,	Monet,	Tobin,
Demers (St-Jean et	Lapointe,	Morrison,	Tolmie,
Iberville),	Laurier (Sir Wilfrid),	Mulock (Sir William),	Tucker,
Desjardins,	Laurier (L'Assomption),	Murray,	Turcot,
Douglas,	Laxergne	Oliver,	Turgeon et
Fielding,	(Drum et Artha.),	Parmelee,	Wright.—105.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Haggart propose comme amendement, secondé par M. Gilmour,—que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l’amender en y ajoutant l’article suivant comme article No—:—

“Nonobstant toute disposition du présent acte ou de la convention supplémentaire; le gouvernement aura et pourra exercer tous les droits, pouvoirs et recours relatifs à la possession, à la forclusion et à la vente sur défaut de la Compagnie du Pacifique de verser les intérêts sur les obligations garanties par le gouvernement, aussi pleinement et aussi effectivement à toutes fins que de droit que si les sixième, septième et huitième articles de la dite convention supplémentaire ne s’y trouvaient pas, et que si les dits trois articles ne formaient pas partie des dites conventions, ou de quelque traité intervenu entre les parties.”

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Hughes (Victoria) propose comme amendement, secondé par M. Sherritt,—que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l’amender en ajoutant ce qui suit comme article No—:—

“Nonobstant toute disposition dans la convention intervenue, ou dans cet acte, ou dans cet acte tel qu’amendé, la section de prairie de la division de l’ouest devra être commencée sans délai et complétée dans les quatre années à partir de la date du présent acte, à moins que la compagnie n’en soit empêché par les causes énumérées dans le paragraphe 10 de la convention originaire tel qu’amendée par le premier paragraphe de la convention supplémentaire.”

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Porter propose comme amendement, secondé par M. Donnelly,—que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l’amender en ajoutant ce qui suit comme article No—:—

“Nonobstant les dispositions du présent acte ou de l’acte qui le modifie, ou des conventions, Sa Majesté le Roi, agissant comme susdit, ne sera pas tenu ou obligé de mettre à effet ou de remplir aucunes des conventions, conditions ou stipulations énon-

cées aux dits traités de la part du Canada, à moins et jusqu'à ce que la Compagnie du Grand-Tronc ait fait une convention avec Sa Majesté, agissant comme susdit, aux termes de laquelle, la dite Compagnie du Grand-Tronc ait convenu de ce qui suit :—
“ Que la Compagnie du Pacifique, tant que la Compagnie du Grand-Tronc contrôlera la ligne de conduite de cette compagnie, accomplira, remplira et mettra en vigueur, selon ses véritables intentions, toutes les dispositions de l'Acte du chemin de fer National Transcontinental et toutes les conventions, stipulations et conditions des traités, qui aux termes y énoncés devraient être accomplies, remplies et mises en vigueur par la dite Compagnie du Pacifique.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Ingram propose comme amendement, secondé par M. Wilson,—Que tous les mots après le mot “ Que ”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender en y ajoutant ce qui suit comme article No —:—

“ Nonobstant toutes dispositions des traités, ou du présent acte, ou de l'acte modifié par les précédentes, il est par les présentes déclaré et décrété que dans le cas où le gouvernement se déciderait à entreprendre l'exploitation de la division est à l'expiration du dit bail, il aura droit pendant une nouvelle période de cinquante ans, de jouir, sur la division ouest, ou sur toutes parties de cette division des droits de circulation et de traction qu'il jugera nécessaires ou à propos, aux termes qui pourront être convenus entre le gouvernement et la Compagnie du Pacifique, ou dans le cas de désaccord, qui pourront être déterminés de la manière prévue à la clause 24 (2) du traité originaire, que les présentes rendent applicables aux cas prévus par le présent article.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise telle que dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors la question principale étant posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise, telle que dans la division précédente renversée.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et vingt-cinq minutes vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 27 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Calvert,—la pétition de J. A. Gemmill et autres.

Par M. Guthrie,—la pétition de James Gallagher, du village de Teeswater, gérant de banque et autres, d'autres lieux.

Par M. Mackinnon,—la pétition de Wilfrid Gironcoli, de Klagenfurt, Autriche.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De M. W. Fritch, C.R., et autres, de Paris, Ontario; demandant un acte obligeant tous les chemins de fer électriques, urbains, etc., à se conformer aux lois provinciales en ce qui concerne leur exploitation le dimanche.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 77) concernant la Compagnie dite *The Hamilton, Grimsby and Beamsville Electric Railway Company*; et

Bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

M. Guthrie, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie d'assurance d'Ottawa, contre l'incendie; pour un acte déclarant que la dite compagnie est un corps légalement constitué et politique sous la juridiction du Parlement du Canada.

De la Compagnie d'assurance sur la vie, *The Century*; pour un acte prolongeant la période pendant laquelle elle puisse obtenir la licence requise en vertu de la clause 24 de l'Acte des assurances.

De Edward J. B. Pense et autres, pour une charte sous le nom de *The Kingston and Dominion Central Railway Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal; pour un acte autorisant la dite compagnie à construire des embranchements et des lignes circulaires, et à d'autres fins.

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions suivantes, et il constate qu'il n'y a aucune preuve de la publication régulière des avis, savoir :—

De William Y. Montgomery et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer International et du Sud; et

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Joliette et du lac Manuan; pour certains amendements à sa charte.

Votre comité a pris en considération la requête de Siegfried Gironcoli pour permission de présenter sa pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Vu que le délai fixé pour présenter des bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé au vendredi, 3 juin prochain.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Mackie,
Ordonné, que la pétition de James Gallagher, du village de Teeswater, gérant de banque, et autres d'autres lieux, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte constituant en corporation la Banque des fermiers du Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Mackinnon, secondé par M. Geoffrion,
Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des pétitions pour bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante, présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, et que cette pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est en conséquence lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Siegfried Gironcoli, de Klagenfurt, Autriche ; pour un acte déclarant qu'un certain brevet lui appartenant pour amélioration du procédé de conservation des viandes, n'est pas périmé, et autorisant le commissaire des brevets à lui venir en aide.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Thompson (Haldimand et Monck),
Ordonné, que la pétition de J. A. Gemmill et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de Andrew William Mann, pour un acte lui permettant de divorcer d'avec sa femme, Helen M. Mann,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Demers (Saint-Jean et Iberville) ait la permission de présenter un bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 121) concernant la Compagnie d'assurance sur la vie, dite *Century*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Rosamand ait la permission de présenter un bill (No 122) concernant la Compagnie d'assurance d'Ottawa contre l'incendie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Harty ait la permission de présenter un bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie dite *The Kingston and Dominion Central Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que Sir Richard J. Cartwright ait la permission de présenter un bill (No 124) modifiant l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Paterson,
 Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre
 en considération une certaine résolution concernant l'inspection et la vente des graines.
 La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité,

(En comité.)

Résolu,—qu'il est expédient de passer une loi à l'effet de restreindre la vente de
 graines de céréales, d'herbes, de trèfle ou de plantes fourragères comme graines de
 semence quand elles contiennent des graines étrangères ; d'établir un étalon de graines
 de mil, de trèfle rouge et de alsike marqué No 1, ou autrement désigné comme étant de
 première qualité ; de pourvoir à l'examen de ces graines et d'imposer des amendes pour
 contravention à la dite loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé
 une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue
 comme suit :—

Résolu,—qu'il est expédient de passer une loi à l'effet de restreindre la vente de
 graines de céréales, d'herbes, de trèfle ou de plantes fourragères comme graines de
 semence quand elles contiennent des graines étrangères ; d'établir un étalon de graines
 de mil, de trèfle rouge et de alsike marqué No 1, ou autrement désigné comme étant de
 première qualité ; de pourvoir à l'examen de ces graines et d'imposer des amendes pour
 contravention à la dite loi.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 125) concernant
 l'inspection et la vente des graines.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pre-
 mière fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—
 Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1904.—Copie du rapport de
 Blaise Dugas, qui a été envoyé en Belgique dans le cours de l'année 1902 pour tâcher
 d'augmenter les facilités du tabac avec ce pays. (*Document de la session No 94*).

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1904—

1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour les chambrés fraîches à
 fromages, à Brockville et Woodstock, Ontario, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec
 les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone,
 enmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage. (*Document de la
 session No 95*.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1904—

1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour la chambre fraîche à fromages, à Saint-Hyacinthe, Québec, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage. (*Document de la session No 95a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1904—

1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour la chambre fraîche à fromages, à Cowansville, Québec, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage. (*Document de la session No 95b.*)

M. Fisher, met aussi devant la Chambre,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1903. (*Document de la session No 16.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques, pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial, à Londres, et pour aider au maintien de l'institut, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 30 mai 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—
Par M. German,—la pétition de John Murphy et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—
De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte à l'effet d'augmenter ses pouvoirs pour émettre des obligations,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bill privés.

Sur motion de M. German, secondé par M. Dymont,
Ordonné, que la pétition de John Murphy, présentée ce jour, soit maintenant lue.
Et la dite pétition,—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre la pétition de Edward Ruthven Cahoon pour un acte prolongeant et ratifiant l'extension du délai fixé pour la fabrication améliorée de poêles et fourneaux, en vertu de certain brevet d'invention,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Sutherland (Essex),
Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé au vendredi, 3 juin prochain, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 17 mars 1904 —Copie de toute correspondance concernant la vente ou la location de la propriété dite *Garrison Common* à la cité de Toronto ou à quelques particuliers, et l'acquisition du terrain qui doit servir aux corps militaires permanents; aussi, copie de tous décrets du conseil disposant de la propriété en premier lieu mentionnée et faisant l'acquisition du terrain devant servir à des fins militaires. (*Document de la session No 96*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 48) concernant la Compagnie dite *The Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Erié et Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 91) concernant la Compagnie dite *The Toronto and Hamilton Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 15) concernant la Compagnie de chemin de fer de Timagami, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) concernant la Compagnie dite *The Hamilton, Grimsby and Beamsville Electric Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 105) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et la rivière Détroit, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Bruneau, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, — Copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'exploration et correspondance concernant le dragage de la baie La Vallière.

Sur motion de M. Hughes (Victoria), secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, — Copie de la correspondance échangée entre le Dr Rutherford, inspecteur vétérinaire en chef, et le Dr Garrow, et entre ce dernier et John Campbell, écr. de la ferme Fairview, Mariposa, Woodville, P.O., au

sujet de l'envoi de moutons aux Etats-Unis et de la quarantaine subie, comme aussi au sujet de la réclamation de M. Campbell, pour remboursement de frais d'express se rattachant à cet envoi.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Hughes (Victoria),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,— Copie de tous décrets du conseil passés sous l'empire de l'Acte 3 Edouard VII, chap. 52, intitulé : " Acte concernant l'administration et le contrôle de travaux publics et autres."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Roche (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous plans, cartes et rapports d'ingénieurs et autre correspondance se rapportant en quelque manière à la navigation de la rivière Saskatchewan et des lacs Winnipegosis, des Cèdres et Cumberland ; aussi, état des montants d'argent dépensés à cette fin.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Hughes (Victoria),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres ou pétitions reçues par le département des Travaux publics ou envoyées par lui ou par tout autre département ayant reçu les dites lettres ou pétitions, au sujet du dragage et creusage du chenal conduisant au débarcadère à Beaton, C.-B., sur la partie supérieure de la rivière Lardeau.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1904, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 30 mai 1904.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Hughes (Victoria),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies des lettres de démission des officiers suivants du 9^e régiment de la milice active adressée au lieutenant colonel Evanturel : les majors Routhier et Ouellet, les capitaines Chabot, Belleau, Matte, Des-saint, P. T. Trudel et J. R. Trudel, les lieutenants Edm. Trudel, J. A. Beaubien, F. X. Hallé et A. Grenier et de toute correspondance entre ces divers officiers et le lieutenant-colonel Evanturel et le département de la Milice au sujet des dites démissions.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Hackett,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, lettres et autres correspondance entre certains pêcheurs et toutes personnes ou personnes concer-

nant certaines questions traitées dans une lettre officielle de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, en date du 22 avril 1904, relativement aux nouveaux permis pour la mise en boîte du homard autorisée sur la côte orientale de l'Île du Prince-Edouard.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Hackett,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre d'établissements pour l'engraissement des volailles en opération dans l'Île du Prince-Edouard pendant les années 1900, 1901, 1902 et 1903, respectivement ; la localité où se trouve chacun d'eux et les noms des gérants de chaque établissement pendant les dites années ; les montants dépensés dans chacun d'eux pendant les dites années et les recettes provenant de la vente des volailles, dans chacun des dits établissements pendant les dites années.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Hackett,

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé des dépenses faites pour le pont de Hillsboro, I.P.-E., et l'embranchement du chemin de fer sur Murray-Harbour, I.P.E., représentées par le montant collectif de \$1,492,525.47 mentionné par le ministre des Finances dans les *Débats* de 1903, page 13089, comme ayant été dépensé pour ces deux entreprises jusqu'au 30 juin 1903 :—*Dépenses sur l'embranchement de Murray-Harbour* :—(a) Etudes préliminaires ; (b) Frais de loi, noms des personnes à qui payés, et montant payé à chacun ; (c) Dommages causés aux propriétés, noms des personnes à qui payés, et montant payé à chacune ; (d) Nivellements et ballastage ; (e) Pose de la voie ; (f) Clôture ; (g) Equipement et autre dépense sous d'autres chapitres pour parfaire la dépense totale à la date du 30 juin 1903. *Dépenses pour le pont de Hillsboro* :—(a) Etudes préliminaires ; (b) Coût des approches, dommages aux propriétés, et noms des personnes à qui payés ; (c) Coût de l'infrastructure ; (d) Coût de la superstructure ; (e) Frais de loi, à qui payés, et montant payé à chacun.

Et aussi, un état détaillé comme ci-dessus indiquant l'affectation de la somme de \$1,230,000 mentionnée par le ministre des Finances dans les *Débats* de 1903, page 13087 comme devant être dépensée. Les dits états devant être faits séparément pour le chemin de fer d'embranchement et pour le pont.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Clarke,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les prisonniers qui ont été libérés conditionnellement depuis le 1er mai 1903, la nature du délit qui a entraîné la condamnation de ces prisonniers, et la raison pour laquelle ils ont été ainsi libérés.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Earle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—1. Combien d'édifices, autres que ceux appartenant au gouvernement, sont loués occupés par le gouvernement ; 2. Où sont situés ces édifices, et quels en sont les propriétaires respectifs ; 3. Quelle est la durée du bail dans chaque cas ; 4. Quel loyer ou compensation est payé par le gouvernement au propriétaire dans chaque cas.

Sur motion de M. Pope, secondé par M. Clancy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, documents et rapports échangés entre le gouvernement du Canada et toutes personnes ou personnes au sujet de la question du pesage des produits d'industrie laitière au port de Montréal ou ailleurs en Canada, et de tous documents, papiers et lettres se rapportant à la commission nommée pour faire une enquête à ce sujet.

Sur motion de M. Roche (Marquette) secondé par M. Clancy,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance depuis le 1^{er} janvier 1902, entre le gouvernement et aucun de ses officiers, et le secrétaire

du Bureau de santé de la province du Manitoba au sujet de questions de quarantaine ou de prévention de maladies infectieuses.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance reçue ou adressée par le gouvernement ou aucun de ses départements ou avec les officiers d'aucun des départements du gouvernement au sujet de demandes d'emploi en rapport avec les explorations relatives au chemin de fer National Transcontinental. Aussi, copie de toute correspondance avec la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou avec la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique au sujet de ces demandes.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Clarke,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de livres de beurre et de fromage qui ont été fabriquées à la station d'industrie laitière de l'Etat à Nappan, N.-E., chacune des trois dernières années. Aussi, état indiquant le coût de ce beurre et de ce fromage, chaque année, avec indication des items qui entrent dans le coût total, et faisant connaître le coût de la fabrication et le coût de la vente par livre, chaque année.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Clarke.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, comptes et états faisant connaître le coût des édifices à Mabou et autres lieux qui servent à la station d'industrie laitière de Mabou, C. B. ; le coût de l'outillage ; le loyer payé par le gouvernement ; les salaires payés par le gouvernement ; le prix payé par le gouvernement pour le lait et la crème ; la quantité de beurre fabriqué chaque année ; le coût, par livre, du beurre fabriqué chaque année ; le prix auquel ce beurre a été vendu chaque année ; le prix imposé par le gouvernement pour la fabrication et la vente du beurre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat pour prendre en plus ample considération la question proposée mercredi le 23 mars dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution :—Qu'il est expédient de présenter un bill à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

Et la question étant posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—qu'il est expédient de présenter un bill à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution laquelle est lue comme suit :

Résolu,—qu'il est expédient de présenter un bill à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

La dite résolution étant lue la première fois est adoptée, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée jeudi le 24 mars dernier, — Que le bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte des chemins de fer, 1903, soit référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat continuant ; — la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Lemieux, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour délibérer sur le bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte des chemins de fer, 1903.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Lemieux, — Que l'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général, à sa prochaine séance, sur le bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte des chemins de fer, 1903, soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée jeudi le 24 mars dernier que le bill (No 3) à l'effet de modifier le Code criminel, 1892, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Lemieux, que l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 56) modifiant le Code criminel, 1892, soit maintenant pris en considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires.

M. Lancaster propose, secondé par M. Bennett, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.

M. Maclean propose, secondé par M. Bennett, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) concernant les étiquettes des unions ouvrières.

M. Smith (Vancouver), propose, secondé par M. Galliher, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. l'Orateur décide que la motion pour la deuxième lecture est hors d'ordre parce qu'elle aurait dû originer en comité général sous forme de résolution.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

MARDI, 31 mai 1904.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) modifiant l'Acte des chemins de fer.

M. Lennox propose, secondé par M. Maclean, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 28 mars 1904,—Copie de tous décrets du conseil et de tous autres documents et correspondance concernant la nomination d'une commission d'enquête sur la condition des pêcheries de homard et autres sur le littoral de l'Atlantique. Aussi, copie des instructions données à cet effet, et des rapports qui ont pu être faits à ce sujet. (*Document de la session No 97*).

Aussi,—Réponse à une adresse présentée à Son Excellence, en date du 9 mai 1904,—Copies de toutes correspondance, représentations, minutes ou décrets du conseil, nominations, instructions, documents et écrits ayant rapport aux barrières garde-bœufs sur les chemins de fer ou s'y rattachant, ainsi qu'au choix et à la nomination de la Commission sur les barrières garde-bœufs, et des membres de cette commission ; et leurs actions et procédures, y compris la retraite de M. Robertson, et la nomination de M. F. W. Holt, I.C., en qualité de commissaire unique et ses instructions et procédures ultérieures et y compris tous les rapports intérimaires partiels ou définitifs par la

commission originaire ou la commission subséquente entre la date du rapport du comité des Chemins de fer de la session de 1902, sur le bill Lancaster (No 3) de cette session-là et la présente date. (*Document de la session No 98*).

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1904.—Copie du jugement et de la décision du bureau de la Commission des chemins de fer au sujet de la demande formulée par les villes de Port-Arthur et de Fort-William pour communiquer par téléphone avec les stations et propriétés du chemin de fer Canadien du Pacifique (*Document de la session No 99*).

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai 1904.—Copie de toutes lettres, correspondance, mémoires, pétitions et documents en la possession du gouvernement concernant l'emploi, ou demandant l'emploi, par la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc ou par la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, de sujets britanniques en qualité d'ingénieurs pour les explorations et la construction du chemin de fer National Transcontinental projeté, comme aussi copie de toute correspondance et documents en la possession du gouvernement protestant ou portant plainte contre l'emploi d'aubains en qualité d'ingénieurs par les explorations et la construction de la ligne projetée du chemin de fer National Transcontinental. (*Document de la session No 100*).

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 31 mai 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Calvert,—la pétition de Andrew W. Mann, de la cité de London, Ontario.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Similkameen et Keremeos.

Par M. Clare,—la pétition de Andrew Harvey et autres.

Par M. Ross (Ontario),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Par M. Barker,—la pétition du Conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 34) concernant la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de Siegfried Gironcoli, pour un acte déclarant valide certain brevet, et autorisant le Commissaire des brevets à prolonger le délai fixé pour commencer à fabriquer en Canada l'invention couverte par le dit brevet, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans ce cas.

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes suivantes demandant séparément l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions de cette nature, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir : De James Gallagher et autres, pour une charte sous le nom de Banque des fermiers du Canada ; de J. A. Gemmill et autres, au nom de Andrew W. Mann, pour un acte lui permettant de divorcer d'avec sa femme Helen M. Mann ; de John Murphy et autres, au nom de Edward Ruthven Cahoon, pour un acte prolongeant le délai fixé pour commencer la fabrication de l'invention couverte par certain brevet ; et de la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, pour un acte augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations.

Sur motion de M. Ross (Ontario), secondé par M. Sutherland (Essex),

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,—conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario ; demandant un acte à l'effet d'augmenter ses privilèges pour l'émission d'obligations, et de prolonger la limite pour commencer et terminer certaines lignes de chemin de fer, autorisées par son acte d'incorporation et l'acte le modifiant.

Sur motion de M. Clare, secondé par M. Lennox,
Ordonné, que la pétition de Adam Harvey et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à recevoir des pétitions et des honoraires pour certains brevets d'invention en possession de la *Canadian Office and School Furniture Company, Limited*,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Morrison,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,—conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Andrew W. Mann ; demandant un acte de divorce avec sa femme, Helen M. Mann.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Similkameen à Kérémeos, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte faisant revivre le chapitre 84 de l'Acte 1, Edouard VII de 1901, concernant la dite compagnie,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Mackinnon ait la permission de présenter un bill (No 126) concernant certains brevets de Siegfried Gironcoli.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'à dater d'aujourd'hui jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis et les jeudis immédiatement après les questions, à l'exclusion de mercredi le 1er juin prochain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril 1904.—Copie de toutes pétitions, lettres et autre correspondance entre les métis du district de Saskatchewan et le gouvernement fédéral se rapportant en quelque manière aux griefs des métis en 1883-84 et 85, et de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et ses officiers et autres dans le district de Saskatchewan antérieurement au soulèvement de 1885, se rapportant en quelque manière aux griefs des dits métis. (*Document de la session No 67a*).

Aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence en date du 17 mars 1904.—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance, concernant la répartition du *scrip* des métis dans le Manitoba et les Territoires, jusqu'à date. Aussi, copie de tous rapports et décrets du conseil à cet effet. (*Document de la session No 67b*).

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, — Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai 1904. — Copie de toute correspondance entre le département des Postes et toutes personnes ou personnes au sujet du changement des maîtres de poste à Irena, township de Mathilda, comté de Dundas. (*Document de la session No 101*).

Sir William Mulock met aussi devant la Chambre, — Copie de l'arrêté de l'exécutif nommant Son Honneur le juge Winchester, commissaire chargé de s'assurer des noms, de la nationalité, de la nature et du temps de l'emploi, de la rémunération, et de la résidence réelle et de bonne foi à l'époque de l'emploi, de chaque personne jusqu'à ce jour et à présentement employée aux explorations du chemin de fer *Grand Trunk Pacific* projeté, et aussi des noms de tous les Canadiens ou des résidents de bonne foi au Canada, qui ont demandé de l'emploi, la nature de l'emploi qu'ils ont demandé et le résultat de ces demandes, etc. (*Document de la session No 102*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération la résolution concernant une prime à payer sur certain minerai plombifère.

(*En comité.*)

Résolu, — qu'il est expédient de prescrire que la prime autorisée par le chapitre 31 des Statuts de 1903, pourra être payée sur le minerai plombifère, de provenance canadienne et livré à une fonderie en Canada le ou après le 1er juillet 1903.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu, — qu'il est expédient de prescrire que la prime autorisée par le chapitre 31 des Statuts de 1903, pourra être payée sur le minerai plombifère, de provenance canadienne et livré à une fonderie en Canada le ou après le 1er juillet 1903.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Richard J. Cartwright ait la permission de présenter un bill (No 127) modifiant l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) concernant l'inspection des grains.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Sifton,

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Campbell, Ross (Ontario), Sifton, Douglas, Bickerdike, Talbot, Scott, Henderson, Smith (Wentworth), Robinson (Elgin), et Wilson avec pouvoir de quérir personnes et papiers.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) concernant le pont de Port-Arthur, dans la province d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Travaux publics—Imputable sur le revenu—Edifices publics ; Bureau de poste d'Ottawa ; reconstruction de la partie détruite par l'incendie du 4 janvier 1904, et améliorations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Milice—Imputable sur le revenu—Appointements et gages—Somme additionnelle requise, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille, trois cent dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Gouvernement civil—Département du revenu de l'intérieur : appointements, \$44,310 ; dépenses casuelles, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-six mille sept cent soixante-deux dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour Accise : appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements d'après le résultat de l'examen de l'accise, \$374,562.50 ; service de sucroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$7,000 ; rémunération pour longues heures de service autres que pour exercices spéciaux, \$1,000 ; service préventif, \$13,000 ; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., accise, \$60,000 ; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$35,000 ; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation pour droits perçus par eux en 1903-04, \$5,500 ; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquette, \$100 ; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100 ; allocation provisoire, ne dépassant pas \$100, à chacun des préposés dans la Colombie-Britannique dont les appointements n'excèdent pas \$700 par année, \$500 ; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient : et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$60,000 pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Mercredi, 1er juin 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 1er juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Guthrie,—la pétition de James Gallagher, de Teeswater, gérant de banque, et autres, d'autres lieux.

M. Campbell, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Bill (No 116) concernant certains brevets de la Compagnie dite *The Canadian General Electric Company, Limited*.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements savoir :—

Bill (No 42) concernant la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée).

Bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*.

Bill F (No 89) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedar Rapids Manufacturing and Power Company*."

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Thompson (Haldimand et Monck),

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,—conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition, en conséquence, est lue et reçue, et elle est comme suit :—

De James Gallagher, de Teeswater, gérant de banque, et autres, d'autres lieux,—demandant une charte sous le nom de Banque des fermiers du Canada.

M. Felding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat de demandes d'enregistrement en vertu du chapitre 131 des Statuts Revisés du Canada, intitulé : " Acte concernant les unions commerciales." (*Document de la session No 103*).

Sur motion de M. Rivet, secondé par M. Gervais,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Finances et la ville de Westmount au sujet de l'achat de débetures de la Commission des chemins à barrières de Montréal.

Sur motion de M. Morin, secondé par M. Birkett,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous états, documents et papiers indiquant combien le gouvernement a reçu annuellement de la Compagnie du chemin de fer de Quebec Central, depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1903,—

- (a) Pour la circulation de ses trains sur l'Intercolonial, de Harlaka à Lévis ;
- (b) Pour le hangarage de son fret ;
- (c) Pour l'approvisionnement d'eau ; et
- (d) Pour tout autre service.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Tisdale,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre les autorités des postes et Henry Goodrick, de Mount-Royal-Vale, au sujet de la démission comme employé des postes.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Bruce,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et documents de toute nature qui n'ont pas été produits par le gouvernement, concernant,—le chemin de fer National Transcontinental projeté ; toutes propositions pour construire le dit chemin en tout ou en partie ; toute demande de subsides pour aider à la construction du dit chemin en tout ou en partie ; la soumission au Parlement de toutes semblables propositions ; et copie de toute correspondance relative aux matières ci-dessus.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de la résolution concernant la prohibition de l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes, adoptée en comité général de la Chambre, lundi dernier.

M. Maclaren (Huntingdon) propose, secondé par M. Law, que la résolution soit maintenant lue la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
La résolution est, en conséquence, lue la seconde fois et adoptée.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) modifiant l'Acte des compagnies, 1902.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) modifiant les dispositions du Code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 34) concernant la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 122) concernant la Compagnie d'assurance d'Ottawa, contre l'incendie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité général pour délibérer sur le bill (No 86) modifiant les dispositions du Code criminel, 1892, qui punissent les débiteurs coupables de fraude, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

M. Casgrain propose, secondé par M. Taylor, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) modifiant l'Acte de la représentation du Yukon, 1902.

M. Casgrain propose, secondé par M. Taylor, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 37) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Lemieux, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 39) modifiant l'Acte du Territoire du Yukon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés M. Brodeur, propose, secondé par M. Lemieux, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Blain propose comme amendement, secondé par M. Léonard,—“ Que tous les mots après “Que” soit retranchés et remplacés par les suivants :—“ une grande et croissante quantité de produits de ferme et de jardin est importée au Canada ;

“ Que notre pays est pleinement en état de produire un abondant approvisionnement de ces produits pour nos propres marchés ;

“ Que sous l'empire d'un tarif raisonnablement protecteur cet approvisionnement suffisant pourrait toujours être produit et mis sur le marché ;

“ Et que ce réajustement devrait comprendre, autant que possible, l'imposition d'une taxe spécifique au lieu d'une taxe *ad valorem*.

“ Que cette Chambre est d'opinion que les droits sur les produits devraient être réajustés pendant la présente session de manière à assurer le marché du Canada au producteur canadien.”

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Jeudi, 2 juin 1904.

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Clare,	Johnston (Cardwell),	Osler,
Avery,	Clarke,	Kaulbach,	Pope,
Barker,	Daniel,	Kidd,	Pringle,
Bell,	Donnelly,	Lancaster,	Roche (Marquette),
Bennett,	Earle,	Lefurgey,	Sproule,
Birkett,	Gilmour,	Lennox,	Thomson (Grey),
Blain,	Hackett,	Léonard,	Tolton,
Borden (Halifax),	Henderson,	MacLaren (Perth),	Vrooman,
Bruce,	Hughes (Victoria),	Monk,	Wilnot et
Casgrain,	Ingram,	Morin,	Wilson.—41.
Clancy,			

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Galliber,	LeBlanc,	Préfontaine,
Bickerdike,	Geoffrion,	Lemieux,	Puttee,
Borden (Sir Frederick),	Gervais,	Logan,	Riley,
Bourbonnais,	Gibson,	Loy,	Rivet,
Brodeur,	Gould,	Mackie,	Ross (Rimouski),
Brown,	Grant,	MacKinnon,	Ross (Yukon),
Bruneau,	Haszard,	Maclaren (Huntingdon),	Scott,
Bureau,	Heyd,	Macpherson,	Sifton,
Christie,	Holmes,	McCarthy,	Sinclair,
Cowan,	Hughes (King's, L.P.E.),	McGugan,	Smith (Vancouver),
Demers (Lévis),	Hyman,	McIsaac,	Stephens,
Demers (Saint-Jean et Iberville),	Johnston (Cap-Breton),	McLennan,	Stewart,
	Johnston (Lambton),	Malouin,	Thompson
Douglas,	Kendall,	Marcil (Bagot),	(Haldimand et Monck),
Erb,	Lang,	Mayrand,	Tobin,
Ethier,	Lapointe,	Meigs,	Tolmie,
Fielding,	Laurier (Sir Wilfrid),	Morrison,	Tucker,
Fisher,	Laurier (L'Assomption),	Murray,	Turgeon et
Fitzpatrick,	Lavergne,	Yarmelce,	Wright.—76.
Fortier,	(Drum. et Artha.),	Paterson,	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion principale elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique :—Appointements des officiers, inspecteurs et sous-inspecteur des poids et mesures, \$2,300 ; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour poids et mesures, y compris sommes requises pour achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., \$35,000 ; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, \$23,550 ; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heure et trente minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 2 juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. McCool,—la pétition de Edwin Ruthven Cahoone, de la cité de Troy, Etat de New-York, Etats-Unis.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario ; demandant l'imposition d'un droit sur tout gaz naturel exporté du Canada.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa ;

Bill (No 106) constituant en corporation la Compagnie dite *The Chicoutimi and North-Eastern Railway Company* ; et

Bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie dite *The Montreal, Nipissing and Georgian Bay Railway Company*.

Ordonné, que M. Maclaren (Huntingdon) ait la permission de présenter un bill (No 128) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCool, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,—conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Edwin Ruthven Cahoone, de la cité de Troy, Etat de New-York ; demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour la fabrication de certaine invention brevetée pour l'amélioration des poêles.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Ross (Ontario),

Ordonné, que le comité spécial, auquel a été référé le bill (No 113) concernant l'inspection des grains, soit autorisé à faire rapport de temps à autre et à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le premier rapport du comité collectif de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit :—

Le comité s'est réuni pour la première fois dans les appartements de l'Orateur, jeudi, 19 mai.

Le rapport des bibliothécaires pour l'année 1903 a été lu et adopté.

Un sous-comité composé de l'honorable G. B. Baker, de l'honorable George McHugh et de M. C. B. Heyd a été nommé pour faire l'audition des comptes de la Bibliothèque.

Le comité a décidé de recommander à l'attention du gouvernement l'ouvrage préparé par M. N. O. Côté, sous le titre de : *Political Appointments, parliaments and the Judicial Bench, 1867 to 1896* ; avec supplément jusqu'à 1903, comme étant un ouvrage de référence d'une grande utilité pour l'histoire du Parlement, et qu'il en soit acheté un certain nombre d'exemplaires pour être distribués aux membres des deux Chambres.

Le comité s'est ensuite ajourné.

Le tout respectueusement soumis.

N. A. BELCOURT,

Président.

Chambre de l'Orateur,
19 mai 1904.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 127) modifiant l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) à l'effet de modifier l'Acte de pilotage

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) à l'effet de modifier l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 112) modifiant l'Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour falsification des substances alimentaires, etc.—Falsification de substances alimentaires et engrais, et frais de mise à exécution de l'Acte concernant les marques frauduleuses de commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour revenus.—Revenu de l'intérieur, \$1,000 ; terrain de l'artillerie, \$1,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques (Suite) : Exposition, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine : Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Acte des travaux publics (Hygiène), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 3 juin 1904.

PRIERE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau : —

Par M. Lennox,—la pétition de la *Canadian Office and School Furniture Company, Limited*.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Similkameen à Kérémeos.

Par M. Sifton,—la pétition de Frank E. Sprague, S.A.C. et autres.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et il constate que les conditions requises par le règlement ont été remplies dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa voie et augmentant son pouvoir d'émettre des obligations.

De Andrew W. Mann, pour un acte de divorce avec sa femme, Helen M. Mann.

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions suivantes, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, bien qu'ils soient réguliers sous les autres rapports ; mais comme aucuns droits ou intérêts ne seront lésés par les actes projetés, votre comité recommande que les avis, tels que donnés, soient jugés suffisants, dans chaque cas, savoir :—

De James Gallagher et autres, pour une charte sous le nom de Banque des fermiers du Canada.

De E. R. Cahoone, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la fabrication en Canada de certaines inventions brevetées pour améliorations aux poêles.

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes suivantes demandant séparément l'autorisation de soumettre à la Chambre une pétition pour bills privés, nonobstant l'expiration du délai assigné pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Similkameen à Kérémeos, pour un acte faisant revivre et modifiant sa charte.

De la Compagnie dite *The Canadian Office and School Furniture Company, Limited*, pour un acte faisant revivre certains brevets d'invention.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Douglas,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,— conformément à la recommandation contenue dans le seizième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen et Kérémeos, pour un acte faisant revivre et modifiant l'Acte 1, Edouard VII, chap. 84, de 1901, concernant la construction du chemin de fer que le dit acte l'autorise à construire.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Earle,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,—

conformément à la recommandation contenue dans le seizième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie dite *The Canadian Office and School Furniture Company, Limited*, pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à recevoir des honoraires au sujet de certain brevet de la dite compagnie.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 129) concernant certain brevet de Edwin R. Cahoon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Ross (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Guthrie ait la permission de présenter un bill (No 131) constituant en corporation la *Farmer's Bank of Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) constituant en corporation la Société Canadienne de tir des bouches à feu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine.—Appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, et après avoir ainsi siégé quelque temps,

Et l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 19 étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine (Suite) : Steamer à la Grosse-Ile, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour steamer à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine des bestiaux et division des vétérinaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald, informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements :—

Bill (No 114) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest."

Bill (No 115) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurance Britannique Américaine."

Bill (No 30) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph."

Bill (No 31) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*."

Bill (No 32) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*."

Bill (No 43) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron."

Bill No (47) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay."

Bill (No 53) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord."

Bill (No 64) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du pont du détroit de Canseau."

Bill (No 66) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omineca."

Bill (No 70) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill (No 46) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Boundary, Kamloops and Cariboo Railway Company*."

Bill (No 63) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 45) intitulé : " Acte concernant la "*Home Bank of Canada*," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 49) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James " avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 28) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata " avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 22) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *Brantford and Hamilton Railway Company* " avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 6 juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Birkett,—la pétition du conseil municipal de la cité d'Ottawa, Ontario.

La pétition de Frank E. Sprague, C.S.A., et autres, présentée vendredi dernier,—pour un acte accordant un quart de section de terre avec exemption de taxes pendant dix ans, à chaque membre des contingents du Manitoba qui ont servi dans la dernière guerre Sud-africaine, étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics ".

Sur motion de M. Smith (Vancouver), secondé par M. Galliher, Ordonné, que l'ordre appelant la seconde lecture du bill (No 35) concernant les étiquettes des unions ouvrières, soit rescindé.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante qui lui a été adressée :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 juin 1904.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Sedgewick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, cet après-midi, à 4 heures, pour y sanctionner certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. S. MAUDE, Major,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904.—Etat donnant en détail le coût de construction de l'embranchement du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard sur Belfast et Murray-Harbour, entre Southport et la rivière Murray, comme suit :—

Déboisement—Nombre de milles, et coût par mille. Abattage à fleur de terre—Nombre de milles, et coût par mille. Essartage—Nombre de milles, et coût par mille. Excavation dans le roc—Nombre de verges cubes, taux par verge et coût par mille. Fossés—Taux par verge et coût par mille. Excavation d'emprunt—Nombre de verges cubes, taux par verge et coût par mille. Croisements de voie publique—Coût par mille. Croisements sur les fermes—Coût par mille. Ballast—Coût par mille. Clôtures—Coût par mille. Attaches de rails—Coût par mille. Ponceaux en bois—Coût par mille. Longueur en poids des voies d'évitement et coût. Gares—Leur situation et le coût de chacune. Pose des rails, et coût par mille. Nombre de tuyaux en fer, de trois pieds, et coût par mille. Longueur de tréteaux en acier, et coût par mille. Coût total des travaux jusqu'à date. Description et dimension des remises à locomotives et des plaques tournantes. Capacité des châteaux d'eau, et leur situation.

(Document de la session No 104).

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements :—

Bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Ile.

Bill (No 71) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Bill (No 55) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.

Bill (No 52) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin.

Bill (No 50) constituant en corporation la Compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*.

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Népigon.

Bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*, et pourvoyant à sa fusion avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie d'irrigation du Nord-Ouest canadien, et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.

Bill (No 33) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est.

Bill (No 24) concernant la *Canadian Fire Insurance Company*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, et après avoir ainsi siégé quelque temps ;

M. l'Orateur prend le fauteuil.

Un message de l'honorable juge Sedgewick, député de Son Excellence, le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire, et il est comme suit :

M. l'ORATEUR.—J'ai ordre du très honorable Député Gouverneur, d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Honneur, que les membres de cette Chambre se rendent sans retard dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Honneur dans la Chambre du Sénat, et étant de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants, savoir :—

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les Actes concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Clair et Erié,

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Acte concernant la Compagnie des estacades de la rivière des Français (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Pontiac and Interprovincial Railway Company*.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite la *Cascapedia Manufacturing and Trading Company*.

Acte concernant l'Hôpital général et de marine de Collingwood.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The White Horse and Alseck Railway Company*.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'honorable Charles Algernon Parsons.

Acte modifiant l'Acte des pétitions de droit.

Acte pour faire droit à Robert James McDuff Rodger,

Acte pour faire droit à James E. Taylor.

Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.

Acte concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Acte concernant la Compagnie du pont du détroit de Canseau.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Omineca.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton au lac des Esclaves.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Kéwatin.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.

Acte concernant la Compagnie du pont de Welland et de la Grande-Ile.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nepigon.

Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*, et pourvoyant à sa fusion avec la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, la Compagnie d'irrigation du Nord-Ouest canadien et la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et l'Est.

Acte concernant la *Canadian Fire Insurance Company*.

Le comité général sur le bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, reprend alors cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. Champagne propose, secondé par M. Lavergne (Drummond et Arthabaska), que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Puttee propose comme amendement, secondé par M. Lennox, que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants : — "le bill soit renvoyé au comité de Bills Privés avec instructions d'ajouter un article prescrivant,—

“ Que le pouvoir d'acquérir des parts dans le capital-social, débentures ou valeurs de la *Consumers' Electric Company* ou de la *Metropolitan Light and Power Company* ou leurs ayants-droit.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Grant,	Lefurgey,	Sherritt,
Angers,	Hackett,	Lennox,	Smith (Vancouver),
Bell,	Haggart,	Macdonald,	Smith (Wentworth),
Birkett,	Halliday,	Maclean,	Stephens,
Campbell,	Henderson,	Monet,	Stewart,
Casgrain,	Heyd,	Morin,	Taylor,
Clancy,	Hughes (Victoria),	Mulock (Sir William),	Thompson (Haldim'd et
Clarke,	Kendall,	Pope,	Monck),
Cochrane,	Kidd,	Pringle,	Thomson (Grey),
Daniel,	Lancaster,	Puttee,	Tolton,
Earle,	La Rivière,	Richardson,	Wilmot, et
Erb,	Lavell,	Roche (Marquette),	Wilson.—50.
Gilnour,	Lavergne (Montmagny),	Ross (Ontario),	

CONTRE :

Messieurs

Blanchet,	Gallier,	Logan,	Riley,
Borden (Sir Frederick),	Gauvreau,	Loy,	Roche (Halifax),
Brodeur,	Girard,	Mackie,	Ross (Yukon),
Brown,	Harwood,	Macpherson,	Russell,
Bruneau,	Johnston (Cap-Breton),	McCull,	Scott,
Calvert,	Johnston (Lambton),	McIsaac,	Sinclair,
Champagne,	Lang,	McLennan,	Tolmie,
Cowan,	Laurier (Sir Wilfrid),	Marcil (Bagot),	Tucker,
Demers (Lévis),	Lavergne	Marcil (Bonaventure),	Turgeon,
Demers (Saint-Jean et	(Drum. et Artha.),	Mignault,	Wade,
Iberville),	Law,	Préfontaine,	Wallace, et
Fisher,	LeBlanc,	Reid (Restigouche),	Wright.—47.
Fitzpatrick,			

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale telle qu'amendée étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Bills Privés, avec instruction d'y ajouter l'article susmentionné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 116) concernant certains brevets de la Compagnie dite *The Canadian General Electric Company, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 42) concernant la Compagnie Manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. Henderson propose, secondé par M. Roche (Marquette) que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuit.

Sur motion de Sir William Mulock, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*.

M. Stewart propose, secondé par M. Roche (Halifax),—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Cowan propose comme amendement, secondé par M. Ross (Yukon),—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés pour plus ample considération."

Et la question étant mise sur l'amendement,—Elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale telle qu'amendée étant posée,—Elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie dite *The Chicoutimi and North-Eastern Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie dite *The Montreal Nipissing and Georgian Bay Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 45) intitulé : "Acte concernant la Home Bank of Canada," lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 24.—Après "sont" insérez "les."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 49) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James," lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 17.—Retranchez le paragraphe 2 du premier article.

Le dit amendement est lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné, pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 121) concernant la Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie dite *The Kingston and Dominion Central Railway Company*.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 131) constituant en corporation la *Farmer's Bank of Canada*.
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Clarke,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la preuve faite lors de l'enquête sur la conduite du maître de poste de Matane, Québec, en juin 1903, du rapport du commissaire enquêteur et de toute correspondance, documents et papiers se rattachant à la dite enquête.

M. Lennox propose, secondé par M. Clancy,—Qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres de cette Chambre chargé de préparer et de présenter un bill pour refondre et amender les Actes concernant le revenu public, le contrôle et l'administration des deniers publics, le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement et l'audition des comptes publics, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents; et que le très honorable chef du gouvernement soit autorisé et requis de nommer les membres du dit comité.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

MARDI, 7 juin 1904.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et trente minutes mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 7 juin 1904.

PRIÈRE.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte des chemins de fer, 1903, et il a décidé de recommander que ce bill ne soit pas adopté.

Votre comité recommande ainsi, que, vu que le préambule du bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, a été rapporté non prouvé, le 26 mai 1904, les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Hyman, secondé par M. Mackie,

Ordonné, que les honoraires payés sur le bill (No 59) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des Voies et Moyens pour accorder des subsides à Sa Majesté.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et demie, P.M., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 8 juin 1904.

PRIERE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Russell,—la pétition de John F. Stairs et autres, de la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil municipal de la cité d'Ottawa, Ontario,—demandant que le bill concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, dont le Parlement est actuellement saisi, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Sur motion de M. Russell, secondé par M. Johnston (Cap-Breton),

Ordonné, que la pétition de John F. Stairs et autres, de la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre la pétition des directeurs provisoires de la Banque dite *The Alliance Bank of Canada* pour un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir un certificat du Conseil du Trésor, conformément à l'article 14 de l'Acte des banques,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Demers (Saint-Jean et Iberville) ait la permission de présenter un bill (No 133) modifiant l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée hier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens des subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill F (No 89) du Sénat intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée lundi dernier que le bill (No 42) concernant la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la troisième fois ;

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Préfontaine,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour délibérer sur le bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 28) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata ", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 8, ligne 12,—Retranchez " doit aussi recevoir " et insérez " sera sujet à ".

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 22) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Brantford and Hamilton Railway Company*", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11.—Après " Hamilton " insérez " Electric ".

Page 3, ligne 24.—Après " municipalité " insérez les paragraphes suivants comme paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 13 :—

" 2. La compagnie peut construire et exploiter sur son chemin de fer des lignes de télégraphe ou de téléphone, et, pour les fins de leur exploitation ou pour la transmission des dépêches télégraphiques et l'échange de communications téléphoniques, peut traiter avec toute compagnie revêtue des pouvoirs nécessaires à la construction et à l'exploitation de télégraphes et de téléphones et peut relier ses propres lignes aux lignes de ces compagnies ou louer à celles-ci ses propres lignes.

" 3. La Compagnie peut transmettre des dépêches télégraphiques et échanger des communications téléphoniques pour le public et percevoir des taxes et rémunérations pour ces services, mais il ne sera pas demandé ni perçu de taxes et rémunérations pour la transmission de dépêches télégraphiques et l'échange de communications téléphoniques ou pour la location ou l'usage des télégraphes ou des téléphones de la compagnie tant que ces taxes et rémunérations n'auront pas été approuvées par le Gouverneur en conseil, lequel peut en tout temps reviser ces taxes et rémunérations.

" 4. L'Acte des compagnies de télégraphe électrique s'applique aux opérations télégraphiques de la compagnie."

Dans le titre.

Après " Hamilton " insérez " Electric ".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 126) concernant certains brevets de Sigfred Gironcoli.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 129) concernant certain brevet de Edwin D. Cahoon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens des subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Vrooman, secondé par M. Gilmour,

Ordonné que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes, p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 9 juin 1904.

PRIERE.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre du 25 avril 1904.—Etat donnant,—1. Le nombre de permis délivrés dans le Territoire du Yukon depuis la date du dernier rapport, pour obtenir des liqueurs spiritueuses ; 2. Les noms des personnes qui ont obtenu ces permis ; 3. La quantité de liqueurs mentionnée dans chaque permis ; 4. Les noms de tous ceux à qui ces permis ont été transférés par les détenteurs originaires.

(Document de la session No 111).

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la question posée mardi dernier, "que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens des subsides à accorder à Sa Majesté."

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Heyd,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 91) intitulé : "Acte concernant la Compagnie dite *The Toronto and Hamilton Railway Company*."

Bill (No 105) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit."

Bill (No 44) intitulé "Acte concernant la Compagnie dite *The Berlin, Waterloo, Wellesley and Lake Huron Railway Company*."

Bill (No 96) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*."

Bill (No 48) intitulé : "Acte concernant la Compagnie dite *The Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*."

Bill (No 3) intitulé : "Acte à l'effet de modifier le Code criminel, 1892.

Bill (No 56) intitulé : "Acte modifiant le Code criminel, 1892.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 10 juin 1904.

PRIERE.

M. Parmelee, du comité des Bills privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre du 6 juin courant, votre comité a de nouveau pris en considération le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*, et il a décidé de le reporter avec de nouveaux amendements. Votre comité a aussi amendé le préambule du bill de manière à définir d'une manière plus claire la situation légale de la compagnie.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*, qu'il rapporte avec un amendement.

M. Sifton l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904.—Copie de toutes lettres, pétitions et correspondance entre D. R. McDowal, écr. M.P., et le gouvernement concernant le paiement des réclamations produites à la suite du soulèvement, et l'émission de *scrip* en faveur des métis dans le district de Saskatchewan. (*Document de la session No 67c*).

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, en date du 9 mai 1904.—Copies de tous arrêtés en conseil, contrats, documents et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun des ministres ou toutes personnes, relatifs à la réserve des sauvages établie par la 14 et 15 Victoria, chap. 106, en faveur des sauvages Iroquois du Sault Saint-Louis et du Lac des Deux-Montagnes, et l'échange de cette réserve contre toute autre, ou toute somme d'argent en faveur des mêmes dits sauvages. (*Document de la session No 105*).

M. Hughes (Victoria) propose, secondé par M. Fowler, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant.

Et à six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill F (No 89) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par Sénat au bill (No 68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest ", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 26.—Après " inachevé " insérez les articles suivants A et B :—

Article A.

" La compagnie peut faire des dépenses pour l'amélioration du cours de la rivière Mackenzie et du cours de la rivière Thelon et des branches ou affluents de ces rivières, afin d'établir un système continu de transport en correspondance avec les lignes de chemin de fer de la compagnie ; pourvu que, avant de commencer à faire des dépenses ou des travaux à cette fin sur les dites rivières, branches ou affluents, la compagnie soumette les plans de ces travaux projetés et en obtienne l'approbation du Gouverneur en conseil."

Article B.

" L'article 6 du chapitre 70 des Statuts de 1899 est par le présent amendé en retranchant le mot ' Mackenzie ', dans la sixième ligne de cet article, et en le remplaçant par les mots ' des Esclaves '."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que la Chambre s'ajourne maintenant ;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochainé séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté le bill (No 67) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'assurance d'Ontario contre les accidents, " sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill I (No 134) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant la juridiction de la cour de l'Echiquier au sujet des dettes des chemins de fer, " pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 13 juin 1904.

PRIÈRE,

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Sutherland (Essex),

Ordonné, que le bill I (No 134) du Sénat intitulé : " Acte concernant la juridiction de la Cour de l'Echiquier au sujet des dettes des chemins de fer ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lefurgey propose, secondé par M. Clarke, que la Chambre s'ajourne maintenant ;—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question posée lundi dernier, que le bill (No 42) concernant la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Henderson propose, secondé par M. Clarke, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill F (No 89) du Sénat intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Cowan propose, secondé par M. Logan,—Que l'ordre qui précède, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill F (No 89) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*", soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des Bills Privés pour plus ample considération.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Bills Privés pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le Bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 49) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James ", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 17.—Après " d'elles " retranchez la section 2 du paragraphe I.

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. Broder, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes personnes au sujet de l'octroi de pensions aux membres des contingents canadiens ayant fait du service dans le Sud-Africain qui ont été blessés ou atteints de quelque infirmité au cours de ce service.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous actes, papiers, documents, correspondance, etc., en la possession actuelle de quelque département et produits depuis le 15 septembre 1903, au sujet du contrat passé au cours de la dernière session pour l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada et la France, et de la subvention à verser pour le dit objet, ou de quelqu'autre matière ou question se rattachant au dit contrat ou à la dite subvention. Aussi, copie du contrat passé entre le gouvernement et M. Colombier.

M. Smith (Vancouver) propose, secondé par M. Maclaren (Huntingdon), que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération une certaine résolution déclarant,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'enregistrement des étiquettes des unions ouvrières et à l'imposition d'amendes pour l'emploi illégal des étiquettes ainsi enregistrées.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité pour prendre en considération la dite résolution.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'enregistrement des étiquettes des unions ouvrières et à l'imposition d'amendes pour l'emploi illégal des étiquettes ainsi enregistrées.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald, fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'enregistrement des étiquettes des unions ouvrières et à l'imposition d'amendes pour l'emploi illégal des étiquettes ainsi enregistrées.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que M. Smith (Vancouver) ait la permission de présenter un bill (No 135) concernant les étiquettes des unions ouvrières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toute correspondance reçue ou adressée par le gouvernement ou aucun de ses départements ou avec les officiers d'aucun des départements du gouvernement au sujet de demandes d'emploi en rapport avec les explorations relatives au chemin de fer National Transcontinental projeté ou au chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, depuis le 30 mai dernier jusqu'à date.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) modifiant l'Acte des Compagnies, 1902, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée lundi le 30 mai dernier, que le bill (No 73) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) modifiant le Code Criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) modifiant l'Acte de tempérance du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 128) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

M. Maclaren (Huntingdon) propose, secondé par M. Holmes, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Fielding,	Lavell,	Paterson,
Avery,	Fowler,	Law,	Pope,
Ball,	Gibson,	Lefurgey,	Reid (Ristigouche),
Barker,	Gilmour,	Loy,	Riley,
Bell,	Gould,	Macdonald,	Ross (Victoria, N.-E.),
Blain,	Hackett,	Mackie,	Schell,
Blanchet,	Henderson,	MacKinnon,	Smith (Vancouver),
Broder,	Holmes,	Maclaren (Huntingdon),	Stewart,
Bruce,	Ingram,	Macpherson,	Sutherland (Essex),
Carscallen,	Johnston (Lambton),	McGugan,	Taylor,
Christie,	Kidd,	Matheson,	Tolton,
Douglas,	Lang,	Morin,	Wilson, et
Earle,	LaRivière,	Oliver,	Wright.—52.

CONTRE :

Messieurs

Brodeur,	Cowan,	Johnston (Cape Breton),	Marcil (Bonaventure),
Bureau,	Demers (St. Johns & Iber.),	Lavergne (Drum. & Artha.),	Mignault,
Casgrain,	Fitzpatrick,	Lavergne (Montmagny),	Murray,
Champagne,	Fortier,	Logan,	Préfontaine,
Clarke,	Gauvrean,	McCool,	Ross (Rimouski),
Copp,	Girard,	McIsaac,	Sinclair, et
Costigan,	Harwood,	Marcil (Bagot),	Tucker.—28.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinq minutes, p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 14 juin 1904.

PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée mardi dernier que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Borden (Halifax) propose comme amendement, secondé par M. Sproule, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"aucun remaniement du tarif ne peut être considéré comme satisfaisant s'il ne donne pas à notre travail, à nos produits agricoles, à nos manufactures et à nos industries une somme de protection qui assure le marché canadien au peuple du Canada. Qu'il devrait être fait, à cette session, un complet remaniement du tarif basé sur un mode défini et stable de protection équitable."

Et un débat s'ensuivant.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Earle,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 90) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Bessemer and Barry's Bay Railway Company*," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 15 juin 1904.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie d'éclairage et de force motrice de Rio de Janeiro (à responsabilité limitée).

Par M. Russell,—la pétition de John F. Stairs et autres, de la cité d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

M. Cowan, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre du 6 courant, votre comité a pris de nouveau en considération le bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa ; mais comme les promoteurs ont signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure, votre comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires et frais versés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre comité a pris en considération le bill (No 129) concernant certains brevets de Edwin R. Cahoon, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 126) concernant certains brevets d'invention de Seigfried Gironcoli, et il a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les pétitions suivantes, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, bien qu'ils soient réguliers sous les autres rapports ; mais comme aucuns droits ou intérêts ne seront lésés par les actes projetés, votre comité recommande que les avis, tels que donnés, soient jugés suffisants, dans chaque cas, savoir :—

De la Compagnie Canadienne de mobilier de bureau et d'école, limitée, pour un acte faisant revivre certains brevets d'invention.

De la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos, pour un acte faisant revivre sa charte.

Vu que le délai pour présenter les bills privés est expiré, votre comité recommande que le partie de la règle 49 qui limite ce délai soit suspendue à l'égard des bills concernant les dites compagnie.

Votre comité a aussi pris en considération la requête des directeurs provisoires de la Banque Alliance, du Canada,—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte à l'effet de modifier sa charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

46. Décision du tribunal sur la frontière de l'Alaska. (*Documents sessionnels.*)

49. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie du rapport de M. McLeod, I.C., sur la continuation du canal de la Vallée de la Trent entre le lac Rice et le lac Ontario. (*Documents sessionnels.*)

49a. Réponse à ordre du 28 mars 1904.—Copie de tous rapports d'ingénieurs, plans, profils et autres détails concernant les études faites pour la section méridionale du canal de la Vallée de la Trent, entre le lac Rice et le lac Ontario par les deux tracés *via* Trenton et Port-Hope. Aussi, un relevé du coût comparatif de chaque route. (*Documents sessionnels.*)

62. Copie du décret du conseil concernant l'expédition de marchandises canadiennes dans les navires américains *via* St. Michaels, avec les règlements et instructions émis en 1898 et les années subséquentes ; et aussi, copie de la correspondance concernant l'émission d'ordres et d'instructions pour la saison de 1904. (*Documents sessionnels.*)

63. Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 11 mars 1904, concernant l'administration et le contrôle des travaux publics et autres (3 Edouard VII., chap. 53), pourvoyant au transfert à un autre ministre ou département, par le Gouverneur en conseil, de l'administration, de la charge et de la direction de tous travaux publics, ou de tout pouvoir ou fonction concernant une entreprise ou une catégorie de travaux quelconques, de nature publique ou privée qui sont assignés ou conférés par statut à quelque ministre ou département. (*Documents sessionnels.*)

64. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Etat donnant les noms et le nombre de fonctionnaires employés par le gouvernement du Canada en rapport avec l'immigration, le salaire de chacun, le montant d'argent dépensé en Canada pour des fins d'immigration, le chiffre total des dépenses se rapportant à l'immigration pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903, les frais d'annonces, ainsi que le montant des dépenses pour édifices, et en quelles localités. (*Documents sessionnels.*)

64a. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration employés à commission par le gouvernement fédéral dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis et en Europe, spécifiant chaque pays, et indiquant le chiffre de la commission payée pour chaque immigrant à chaque agent, le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chaque agent, le montant d'argent payé à chaque agent à titre de commission, et le montant alloué à chaque agent pour ses dépenses, depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1er janvier 1904. (*Documents sessionnels.*)

64b. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Etat donnant les noms et le nombre de tous les agents d'immigration salariés employés par le gouvernement fédéral depuis le 30 juin 1902 jusqu'au 1er janvier 1904 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, les Etats-Unis d'Amérique et d'Europe, le salaire payé à chacun, le montant alloué à chacun pour dépenses, ainsi que le nombre d'immigrants expédiés en Canada par chacun des dits agents. (*Documents sessionnels.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

37. Contrat passé entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, en date du 8 mars 1904, modifiant sous quelques rapports les dispositions du contrat entre Sa Majesté et Sir Charles Rivers Wilson et autres représentant la dite compagnie, dont copie constitue l'annexe de l'Acte 3 Edouard VII, chap. 71.

37a. Modifications projetées au contrat *re Grand Trunk Pacific Railway Company*, et correspondance s'y rattachant.

38. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1903.

39. Rejet par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre le commencement de la session de 1903 et la session de 1904.

40. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1903-1904.

41. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1903.
42. Etat des recettes et dépenses de la Compagnie d'amélioration de l'Ottawa, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1903.
43. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1903 au 10 mars 1904.
44. Ordonnances du Yukon édictées par le conseil du Yukon en 1903.
45. Rapport du Commissaire de la Police Fédérale pour l'année 1901.
47. Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier état (24 mars 1903) soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada.
48. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement, à la date du 31 décembre 1903.
50. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1903, aux termes de la clause 52 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, chapitre 35, 61 Victoria.
51. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans le *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie Anglaise*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1903, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise.
52. Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1903, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada, et ses amendements.
53. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.
54. Réponse à ordre du 28 mars 1904.—Etat donnant le montant des remises de droits payés sur les instruments agricoles depuis le 30 juin 1901 jusqu'au 30 juin 1903, à chaque maison de commerce qui a exporté ces instruments pendant les années ci-dessus.
55. Etat indiquant les remises d'intérêt faites aux termes de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria, pour l'année expirée le 30 juin 1903.
56. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1902 jusqu'au 1er octobre 1903.
57. Réponse à ordre du 28 mars 1904.—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1904, entre le ministre des Postes et le maire de la ville de Walkerton au sujet de l'irrégularité du service postal de la ville de Walkerton.
58. Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans les divers départements du service civil du Canada pendant l'année 1903.
59. Ordres de la Cour de l'Echiquier, aux termes de l'article 55 de l'Acte 50-51, Victoria, tel qu'amendé par l'Acte 52 Victoria, chap. 8.
60. Réponse à ordre du 28 mars 1904.—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers entre aucuns des colons du township 27, rangs 31 et 32, et du township 28, rangs 31 et 32, et aucun département du gouvernement, au sujet de l'addition de ces townships à la réserve des Doukhobors.
61. Ordre de la Chambre.—Copie de toute correspondance concernant la coupe du bois de l'île Hope, dans la Baie Georgienne, par toutes personne ou personnes quelconques pendant les années 1903 et 1904.
- 61a. Réponse supplémentaire à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance concernant la coupe du bois sur l'île Hope, dans la Baie Georgienne, par toutes personne ou personnes quelconques pendant les années 1903 et 1904.

65. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toutes les données thermographiques prises à bord des steamers transatlantiques depuis janvier 1903, et indiquant,—

1. Le nom du steamer ;
2. La date de la mise en place du thermographe ;
3. La date à laquelle le steamer a quitté le port ;
4. Si le compartiment était (a) à air froid ; (b) à air frais ; (c) ou rafraîchi au moyen de ventilateurs mécaniques ; (d) ou par simple ventilation ordinaire, ou si les données ont été prises sur le pont ou autre endroit à l'abri des rayons du soleil ;
5. En quel endroit du compartiment était placé le thermographe.

65a. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance, jusqu'à date, échangée entre le département de l'Agriculture et les compagnies de steamers au sujet de la ventilation artificielle de la cale des navires.

66. Réponse à ordre du 28 mars 1904.—Etat donnant,—

1. Le nombre de concessions forestières accordées par le gouvernement depuis le 15 mars 1902 dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et leur situation ;

2. Les noms des concessionnaires dans chaque cas, et le prix payé pour chaque concession ;

3. Copie des soumissions pour chaque concession et les noms des journaux qui ont publié les annonces demandant des soumissions.

66a. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Etat indiquant le nombre de concessions de fonds de bois accordés dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest entre les années 1878 et 1896, inclusivement, le nombre de milles compris dans ces concessions le montant d'argent reçu par le gouvernement pour chaque mille, pour les dites concessions. Aussi, un état indiquant le nombre de concessions similaires accordées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et le montant, par mille, reçu pour les dites concessions.

67. Réponse à adresse du 17 mars 1904.—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance, concernant la répartition du *scrip* des métis dans le Manitoba et les Territoires, jusqu'à date. Aussi, copie de tous rapports et décrets du conseil à cet effet.

67a. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril 1904.—Copie de toutes pétitions, lettres et autre correspondance entre les métis du district de Saskatchewan et le gouvernement fédéral se rapportant en quelque manière aux griefs des métis en 1883-84 et 85, et de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et ses officiers, et autres dans le district de Saskatchewan antérieurement au soulèvement de 1885, se rapportant en quelque manière aux griefs des dits métis.

67b. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général du 17 mars 1904.—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance, concernant la répartition du *scrip* des métis dans le Manitoba et les Territoires, jusqu'à date. Aussi, copie de tous rapports et décrets du conseil à cet effet.

68. Réponse à adresse du Sénat, du 14 avril 1904.—Etat des opérations de la *Mutual Reserve Life Association*, ci-devant connue sous le nom de la *Mutual Reserve Fund Life Association*, pour les années 1891 à 1904 inclusivement,—contenant sous des en-têtes séparées, avec détails et avec l'addition des chiffres pour les années mentionnées, les indications ci-dessous :—

1. Le revenu en Canada.
2. La dépense ou les déboursés en Canada, avec détail.
3. Le compte des billets de prime.
4. Divers.
5. Liste des polices.
6. Détails de terminaisons.
7. Etat général des affaires de 1891 à 1904 inclusivement.
 - A. Revenu en détail.
 - B. Déboursés.
 - C. Actif au grand livre.

D. Actif non porté au grand livre.

E. Passif.

F. Listes des polices.

Aussi, copie du dernier rapport présenté par cette compagnie au département de l'Assurance à Ottawa en l'année 1904.

70. Réponse à adresse du 28 mars 1904.—Copie de toute correspondance avec le gouvernement du Canada touchant le fusionnement des chemins de fer de la Rive Sud, des Comtés-Unis, et de la Vallée de Richelieu-Est, ou d'aucuns d'eux, de tous décrets du conseil concernant ce fusionnement, et de toute correspondance relative à la nomination d'un séquestre de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

71. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toutes conventions intervenues depuis le 1er janvier 1903 entre le gouvernement du Canada et toutes compagnies quelconques de steamers transatlantiques qui reçoivent un bonus ou une subvention du dit gouvernement.

73. Réponse à adresse du Sénat en date du 6 octobre 1903.—Communications échangées entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres, et la Compagnie de télégraphe Anglo-Américaine, toute autre compagnie de télégraphe, le gouvernement provincial de l'Île du Prince-Édouard, toute Chambre de commerce de l'Île du Prince-Édouard ou de quelqu'autre province et quelque représentant de l'Île du Prince-Édouard dans la Chambre des Communes, relativement à l'amélioration du service télégraphique entre l'Île du Prince-Édouard et l'intérieur du Dominion; aussi, copie de tout contrat existant entre le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard et la Compagnie de télégraphe Anglo-Américaine, relativement à l'usage des lignes et bureaux du dit chemin de fer pour service télégraphique.

72. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance, pétitions et autres documents en la possession du gouvernement, au sujet des accusations portées contre L. L. Gallagher, maître de poste à Wilton, comté de Lennox, Ontario, et de la destitution de ce dernier.

74. Copie de l'Acte passé le 29 juillet 1903, entre la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada et Sa Majesté le Roi, représenté par l'honorable ministre des Finances et Receveur général du Canada.

75. Réponse à ordre du 25 avril 1904.—Copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et les steamers de la ligne de Manchester pour le service à faire pendant la saison de 1903.

75. Réponse à ordre du 25 avril 1904.—Copie du contrat passé entre le gouvernement et autre correspondance entre la Chambre de Commerce Maritime, celle de Charlottetown, celle d'Alberton et de Prince-Ouest et le gouvernement, au sujet d'une subvention pour une ligne de steamers devant desservir Chatham, N.-B., Alberton et New-London, I.P.-E., Sydney, N.-E., les îles de la Madeleine et Saint-Jean, Terre-Neuve.

77. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance, pétitions, réclamations et autres documents en la possession du gouvernement, relatifs aux dommages soufferts par les cultivateurs des comtés de Saint-Jean et Iberville et Missisquoi par les inondations de la rivière Richelieu.

78. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Etat indiquant le montant dépensé par le gouvernement du Canada pour améliorer la navigation de la rivière Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest.

79. Réponse à ordre du 17 mars 1904.—Copie de toute correspondance depuis le 1er mars 1903, y compris les rapports, lettres et télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses officiers ou ingénieurs ou autres personnes touchant les dommages causés par les eaux du lac Ontario à l'île faisant face à Toronto; aussi, copie de tous ordres ou instructions émises au sujet des travaux nécessaires ou à faire pour protéger la dite île et le port de Toronto.

80. Réponse à ordre du 23 mars 1904.—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées, au cours de l'année fiscale 1900-01, aux travaux d'améliorations du port de Bronte se rapportant à la construction ou aux réparations de la jetée, en qua-

lité de contremaîtres, commis des travaux, charpentiers, journaliers, ou en toute autre qualité, et les divers gages payés à chacune d'elles. Aussi, un état donnant des renseignements semblables pour chacune des deux années fiscales suivantes, ainsi que pour le semestre expiré le 30 janvier 1904.

81. Réponse à ordre du 25 avril 1904,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, pétitions, mémoires, documents et papiers au sujet de la récente nomination de M. Boyd comme maître de poste du village de Huntingdon, dans la province de Québec, ou de la vacance à remplir, par suite du décès du maître de poste.

82. Réponse à ordre du 25 avril 1904,—Copie de tous documents, mémoires, pétitions, rapports et correspondance concernant le transfert du bureau de poste à Ossekeag ou Hampton-Station, comté de King, N.-B., de la station du chemin de fer au magasin de R. H. Smith.

83. Réponse à ordre du 28 mars 1904,—Etat indiquant le montant dû actuellement par la Commission des chemins à barrières de Montréal au gouvernement du Canada, et les sommes reçues par ce dernier à titre d'intérêts sur les obligations de la dite commission depuis 1895.

84. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1904,—Etat indiquant,—

1. La quantité et la valeur du coton brut importé en Canada chacune des six dernières années, et la quantité et la valeur du coton brut exporté (s'il en est) pendant la même période ;

2. De quels pays il a été importé, et la quantité et la valeur des importations provenant de chaque pays ?

3. La quantité et la valeur du coton manufacturé importé en Canada chacune des six dernières années ;

4. De quels pays il a été importé et la quantité et la valeur des importations provenant de chaque pays ;

5. La quantité et la valeur du coton manufacturé exporté du Canada chacune des six dernières années ;

6. En quels pays il a été exporté.

85. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1904,—

1. Copie de l'enquête tenue en février dernier à Québec par le tribunal spécial nommé pour s'enquérir de la plainte portée par le lieutenant-colonel Evanturel, commandant le 9^e régiment de la milice active, contre le major Ouellet, du dit régiment ;

2. Copie de la recommandation du commandant du 7^e district militaire à l'effet de continuer pour une seconde fois le dit lieutenant-colonel Evanturel dans le commandement du dit 9^e régiment ;

3. Copie de toute correspondance se rattachant à la dite deuxième prolongation du terme de commandement du dit lieutenant-colonel Evanturel ou se rapportant à la dite enquête.

86. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1904,—

(a) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, ou aucun ministre, sous-ministre, officiers ou autre personne agissant au nom du gouvernement, et la Compagnie dite *The Vancouver Engineer Works (Limited)*, ou aucun employé ou autre personne agissant au nom de la dite compagnie, au sujet de l'agrandissement des bassins de radoub sur la côte du Pacifique.

(b) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements, surtout ceux des Travaux publics et de la Marine et des Pêcheries, et N. Thompson et Cie ou aucun membre de cette maison, D. G. McDonnell, F. Burnett, R. Kelly, R. G. MacPherson et C. G. Johnson ou l'un d'eux, au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique.

(c) Copie de toutes lettres, télégrammes, communications écrites et correspondance entre le gouvernement, ou aucun de ses départements, ou aucun officier agissant

ou prétendant agir au nom du gouvernement, et toutes personnes quelconques au sujet de l'agrandissement de bassins de radoub sur la côte du Pacifique, ou de la création d'un bassin ou de bassins de radoub sur cette côte.

(d) Copie de tous décrets du conseil et autres documents quelconques au sujet des matières susmentionnées ou d'aucune de ces matières

87. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1904.—Copie de tous rapports, opinions, lettres et correspondance ou écrits, envoyés, donnés ou transmis au gouvernement, ou à aucun département, ou à aucun ministre par P. V. Savard, écr., depuis le 14 mai 1903, date de sa nomination (voir *Débats*, édition non révisée, 1904, p. 235) jusqu'au 10 mars 1904, au sujet de l'enquête faite par le dit Savard, écr., sur le fait de savoir comment les autorités provinciales de Québec ont acquis la seigneurie de Mingan, et quel droit la province avait à cette propriété antérieurement à son transfert à la Compagnie du Labrador (voir *Débats*, 1904, édition non révisée, p. 230).

87a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1904.—Copie de tout arrêté en conseil, arrêté ministériel ou autre document nommé F. P. V. Savard, avocat, autrefois député, à une position sous le gouvernement, dans le cours des années 1902, 1903 ou 1904, de toute correspondance en rapport avec telle nomination ou s'y rattachant et de tous comptes, en détails, mémoires, etc., tant pour salaire et honoraires que frais de voyage ou autres frais et dépenses produits par le dit P. V. Savard, et états montrant combien a été donné par le dit P. V. Savard pour tels salaires et dépenses et combien lui a été payé.

88. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 avril 1904.—Etat donnant les noms de tous les délégués envoyés dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ou autres pays d'Europe par le gouvernement du Canada en 1903, le montant payé à chaque délégué à titre de salaire et de frais de voyage, et la nature de la mission assignée à chaque délégué, avec le nom du district visité par lui.

89. Réponse à adresse du 24 mars 1904.—Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada et aucune corporation, compagnie ou personne, au cours des derniers cinq ans, pour le transport des malles entre aucuns port ou ports sur le Saint-Laurent et le Royaume-Uni ; et aussi, copie de tous contrats de même nature pour le transport des malles, pendant la même période, entre aucuns port ou ports de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick et le Royaume-Uni.

90. Réponse à adresse du 25 avril 1904.—Copie de tous décrets du conseil, ordres administratifs ou lettres définissant les fonctions respectives de l'ingénieur en chef du département de la Marine et des Pêcheries et du commissaire des phares.

91. Réponse à adresse du 9 mai 1904.—Copie de tous décrets du conseil, lettres patentes, actes, documents, correspondance et papiers passés, exécutés, signés, délivrés, adressés ou reçus depuis le 1er juillet 1903 en rapport avec l'octroi de quelque terrain dans la cité de Québec à la Compagnie de fabrication des carabines Ross ou à Sir Charles Ross ou à toutes autres personne ou personnes agissant en leur nom.

92. Réponse à ordre du 9 mai 1904.—Etat donnant en détail la quantité de légumes et de fruits importés des Etats-Unis et déclarés en douane aux ports de Montréal et de Toronto en 1902 et 1903, respectivement, et le montant des droits perçus par le gouvernement au cours des dites deux années à chacun des dits ports, avec indication séparée des quantités et montants pendant le premier semestre de chaque année.

93. Réponse à ordre du 9 mai 1904.—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, pétitions ou autres documents, depuis le 1er janvier 1901 jusqu'à date, concernant la destitution de E. A. Nash, ci-devant agent des terres fédérales à Kamloops, C.B., et de toute correspondance, lettres, télégrammes ou autres documents au sujet de sa demande pour une pension de retraite.

94. Réponse à ordre du 9 mai 1904.—Copie du rapport de Blaise Dugas, qui a été envoyé en Belgique dans le cours de l'année 1902 pour tâcher d'augmenter les facilités du commerce du tabac avec ce pays.

95. Réponse à ordre du 9 mai 1904,—

1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour les chambres fraîches à fromages, à Brockville et Woodstock, Ontario, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage.

95a. Réponse à ordre du 9 mai 1904,—

1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour la chambre fraîche à fromages, à Saint-Hyacinthe, Québec, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage.

95b. Réponse à ordre du 9 mai 1904,—

1. Etat indiquant quelle a été la dépense totale faite pour la chambre fraîche à fromages, à Cowansville, Québec, jusqu'au 1er mars 1904, en rapport avec les détails qui suivent :—

2. Pour le coût de l'emplacement du local ;
3. Pour le coût de la construction des bâtiments ;
4. Pour le coût des machines, boiseries, etc. ;
5. Pour le coût du fromage acheté ;
6. Pour le coût du transport du fromage ;
7. Pour le coût du salaire des employés, main-d'œuvre, frais de voyage, etc. ;
8. Pour le coût des boîtes à fromage, produits chimiques, éclairage, téléphone, emmagasinage à froid, fret, et autres dépenses incidentes ;
9. Quel montant a été reçu pour la vente du fromage ;
10. Quel montant a été reçu pour la maturation du fromage.

96. Réponse à adresse du 17 mars 1904,—Copie de toute correspondance concernant la vente ou la location de la propriété dite *Garrison Common* à la cité de Toronto ou à quelques particuliers, et l'acquisition du terrain qui doit servir aux corps militaires permanents; aussi, copie de tous décrets du conseil disposant de la propriété en premier lieu mentionnée et faisant l'acquisition du terrain devant servir à des fins militaires.

97. Réponse à une adresse du 28 mars 1904.—Copie de tous décrets du conseil et de tous autres documents et correspondance concernant la nomination d'une commission d'enquête sur la condition des pêcheries de homard et autres sur le littoral de l'Atlantique. Aussi, copie des instructions données à cet effet, et des rapports qui ont pu être faits à ce sujet.

98. Réponse à une adresse du 9 mai 1904.—Copies de toutes correspondance, représentations, minutes ou décrets du conseil, nominations, instructions, documents et

écrits ayant rapport aux barrières garde-bestiaux sur les chemins de fer ou s'y rattachant, ainsi qu'au choix et à la nomination de la Commission sur les barrières garde-bestiaux, et des membres de cette commission; et leurs actions et procédures, y compris la retraite de M. Robertson, et la nomination de M. F. W. Holt, I.C., en qualité de commissaire unique et ses instructions et procédures ultérieures et y compris tous les rapports intérimaires partiels ou définitifs par la commission originaire ou la commission subséquente entre la date du rapport du comité des Chemins de fer de la session de 1902, sur le bill Lancaster (No 3) de cette session-là et la présente date.

99. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1904.—Copie du jugement et de la décision du bureau de la Commission des chemins de fer au sujet de la demande formulée par les villes de Port-Arthur et de Fort-William pour communiquer par téléphone avec les stations et propriétés du chemin de fer du Pacifique Canadien.

100. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai 1904.—Copie de toutes lettres, correspondance, mémoires, pétitions et documents en la possession du gouvernement concernant l'emploi, ou demandant l'emploi, par la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc ou par la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, de sujets britanniques en qualité d'ingénieurs pour les explorations et la construction du chemin de fer National Transcontinental projeté, comme aussi copie de toute correspondance et documents en la possession du gouvernement protestant ou portant plainte contre l'emploi d'aubains en qualité d'ingénieurs pour les explorations et la construction de la ligne projetée du chemin de fer National Transcontinental.

101. Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai 1904.—Copie de toute correspondance entre le département des Postes et toute personne ou personnes au sujet du changement des maîtres de poste à Irena, township de Mathilda, comté de Dundas.

102. Copie de l'ordre en conseil nommant le juge Winchester commissaire enquêteur re emplois sur des explorations du *Grand Trunk Pacific Railway*, etc., etc.

103. Etat de demandes d'enregistrement en vertu du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant les unions commerciales".

Votre comité recommande que l'Index Général des Journaux de la Chambre soit continué depuis 1890 jusqu'à date, pour l'usage des membres du Sénat et de la Chambre des Communes et de ceux qui ont droit d'en avoir un exemplaire d'après la liste de distribution.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Bazinet,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue à l'égard du bill suivant conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents, savoir:—

Bill (No 136) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos et bill (No 137) concernant la *Canadian Office and School Furniture Company (Limited)*.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 136) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochain séance de la Chambre.

Sur motion de M. Russell, secondé par M. Campbell,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit:—

De John F. Stairs et autres, de la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse,—pour un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir du Conseil du Trésor le certificat requis par l'article 14 de l'Acte des banques.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Cowan,

Ordonné, que la pétition de la Compagnie d'éclairage et de force motrice (à responsabilité limitée, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à acquérir et exploiter des lignes de tramways, de chemins de fer, de télégraphes et de téléphones en dehors du Canada, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Marcell (Bonaventure),

Ordonné, que le bill (No 110) concernant la Compagnie électrique d'Ottawa, soit retiré, et que les honoraires et frais versés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Bills Privés.

Sir Frederick W. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre du 30 mars 1904,—

1. Copie de l'enquête tenue en février dernier à Québec par le tribunal spécial nommé pour s'enquérir de la plainte portée par le lieutenant-colonel Evanturel, commandant le 9e régiment de la milice active, contre le major Ouellet, du dit régiment;

2. Copie de la recommandation du commandant du 7e district militaire à l'effet de continuer pour une seconde fois le dit lieutenant-colonel Evanturel dans le commandement du dit 9e régiment;

3. Copie de toute correspondance se rattachant à la dite deuxième prolongation du terme de commandement du dit lieutenant-colonel Evanturel ou se rapportant à la dite enquête. (*Document de la Session No 85a.*)

Aussi,—Réponse à ordre de cette Chambre en date du 30 mai 1904,—Copies des lettres de démission des officiers suivants du 9e régiment de la milice active adressée au lieutenant-colonel Evanturel: les majors Routhier et Ouellet, les capitaines Chabot, Belleau, Matte, Dessaiut, P. T. Trudel et J. R. Trudel, les lieutenants Edm. Trudel, J. A. Beaubien, F. X. Hallé et A. Grenier et de toute correspondance entre ces divers officiers et le lieutenant-colonel Evanturel et le département de la Milice au sujet des dites démissions. (*Document de la Session No 112.*)

Ordonné, que M. Clare ait la permission de présenter un bill (No 137) concernant certains brevets d'invention de la Compagnie de mobiliers de bureaux et d'écoles (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Hughes (Victoria),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance subséquente au dernier ordre de la Chambre, concernant l'emploi d'ingénieurs pour les travaux d'exploration ou de construction sur la ligne du chemin de fer National Transcontinental projeté.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée mardi, le 7 juin dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et sur l'amendement à icelle.—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"aucun remaniement du tarif ne peut être considéré comme satisfaisant s'il ne donne pas à notre travail, à nos produits agricoles, à nos manufactures et à nos industries une somme de protection qui assure le marché

canadien au peuple du Canada. Qu'il devrait être fait, à cette session un complet remaniement du tarif basé sur un mode défini et stable de protection équitable."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 90) constituant en corporation la compagnie dite *The Bessemer and Barry's Bay Railway Company*, lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis "La" jusqu'à "fins" dans la ligne 34.

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et sur l'amendement à icelle.—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"aucun remaniement du tarif ne peut être considéré comme satisfaisant s'il ne donne pas à notre travail, à nos produits agricoles, à nos manufactures et à nos industries une somme de protection qui assure le marché canadien au peuple du Canada. Qu'il devrait être fait, à cette session un complet remaniement du tarif basé sur un mode défini et stable de protection équitable".

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

JEUDI, 16 juin 1904.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,
Armstrong,
Avery,
Barker
Bell,
Bennett,

Clancy,
Clare,
Clarke,
Cochrane,
Culbert,
Daniel,

Ingram,
Kautbach,
Kemp,
Kidd,
La Rivière,
Lavell,

Pope,
Pringle,
Reid (Grenville),
Richardson,
Roche (Marquette),
Rosamond,

Birkett,	Donnelly,	Lefurgey,	Sproule,
Blain.	Earle,	Léonard,	Taylor,
Borden (Halifax).	Gilmour,	McGowan,	Thomson (Grey),
Broder,	Hackett,	Monk.	Tolton,
Bruce,	Halliday,	Morin,	Vrooman,
Carscallen,	Henderson,	Northup.	Wilmot. et
Casgrain,	Hughes (Victoria)	Osler,	Wilson.—52.

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Fitzparick,	Lavergne	Paterson,
Archambault,	Fortier,	(Montmagny),	Préfontaine,
Bazinet.	Gallery,	Law,	Proulx,
Beith,	Galliber.	LeBlanc,	Puttee,
Bickerdike,	Gauvreau,	Lewis,	Reid (Ristigouche),
Blanchet,	Geoffrion,	Logan,	Riley,
Borden	German,	Loy,	Rivet,
(Sir Frederick),	Gervais,	Macdonald,	Ross (Ontario),
Bourassa,	Gibson,	Mackie,	Ross (Rimouski),
Bourbonnais,	Girard,	MacKinnon.	Ross
Brodeur,	Gould,	Maclaren.	(Victoria, N.-E.),
Brown,	Grant,	(Huntingdon),	Ross (Yukon),
Bruneau,	Guthrie,	Macpherson,	Rousseau,
Bureau,	Harty,	McCarthy,	Russell,
Calvert,	Harwood,	McCool,	Scheil,
Campbell,	Haszard,	McGugan,	Scott,
Carbonneau,	Heyd,	McIsaac,	Sifton,
Champagne,	Holmes,	Malouin,	Sinclair,
Christie,	Hughes	Marcell (Bagot),	Smith (Vancouver),
Copp,	(King, I.P.-E.),	Marcell (Bonaventure),	Stephens,
Costigan,	Hyman,	Matheson,	Stewart.
Cowan,	Johnston	Mayrand,	Talbot,
Davis,	(Cap-Breton),	Meigs,	Tobin,
Delisle,	Kendall,	Mignault,	Tucker,
Demers (Lévis),	Lang,	Monet,	Turcot,
Demers (Saint-Jean),	Laurier (Sir Wilfrid),	Morrison,	Turgeon, et
Desjardins,	Laurier	Mulock (Sir William),	Wright.—110.
Erb,	(L'Assomption),	Murray,	
Ethier,	Lavergne	Oliver,	
Fielding,	(Drum. et Artha.),	Parmelee,	
Fisher,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors la question principale étant posée, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du décret du conseil en date du 20 mai 1902, nommant le major général, comte de Dundonald, commandant de la milice du Canada ; aussi, copie du décret du conseil en date du 14 juin 1904, le relevant de son commandement ; et aussi, correspondance et autres papiers se rapportant à ce sujet. (*Document de la session no 113.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M Fielding.

Ordonné, que les papiers qui précèdent soient imprimés sans délai, et que la règle 99 soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No. 61) intitulé : “ Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company* ”.

Bill (No 104) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Erié et Pacifique ”.

Bill (No 57 intitulé : “ Acte constituant en corporation la compagnie dite *The International Railway Bridge Company of New Brunswick* ”.

Bill (No 60) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière ”.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 16 juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick.

M. Cowan, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 123) constituant en corporation la compagnie dite *The Kingston and Dominion Central Railway Company*; et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Cowan,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er juin 1904,—Copie de tous états, documents et papiers indiquant combien le gouvernement a reçu annuellement de la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1903,—(a) pour la circulation de ses trains sur l'Intercolonial, de Harlaka à Lévis; (b) pour le hangarage de son fret; (c) pour l'approvisionnement d'eau; et (d) pour tout autre service. (*Document de la Session No 114.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport spécial sur le service télégraphique de l'Etat compilé par le département des Travaux publics. (*Document de la Session No 19a.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 125) concernant l'inspection et la vente des grains.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Autre correspondance se rapportant à la destitution du major général le comte de Dundonald, comme commandant la milice canadienne. (*Document de la Session No 113.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 127) intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne".

Bill (No 86) intitulé: "Acte modifiant les dispositions du Code criminel, 1892, qui punissent les débiteurs coupables de fraude".

Aussi le Sénat a adopté le bill C (No 138) intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew William Mann", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces, du Sénat, auquel a été référé le bill C (No 138) intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew William Mann", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill G (No 139) intitulé: "Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces, du Sénat, auquel a été référé le bill G (No 139) intitulé: "Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 17 juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Calvert.—la pétition de la Compagnie d'éclairage et de force motrice de Rio de Janeiro (à responsabilité limitée).

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le dix-huitième rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de John F. Stairs et autres, directeurs provisoires de la Banque dite *The Alliance Bank of Canada*, pour un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir un certificat du Conseil du Trésor, conformément à l'article 14 de l'Acte des banques, et il constate qu'aucun avis n'a été publié dans la *Gazette du Canada*, tel que requis par le règlement ; cependant il recommande que l'article 51 du règlement soit suspendu dans l'espèce, vu qu'aucun intérêt ne paraît devoir être affecté par la législation projetée.

Vu que le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce délai soit suspendue à l'égard du bill qui précède.

Votre comité a aussi pris en considération la requête de la Compagnie d'éclairage et de force de Rio de Janeiro, limitée,—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte lui permettant d'acquérir, construire, etc, des lignes de chemins de fer, etc., en dehors des limites du Canada, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Sur motion de M. Demers (Saint-Jean et Iberville), secondé par M. Bazinet, Ordonné, que la partie de l'article 49 du règlement qui limite le temps pour présenter des bills privés, est suspendue au sujet du bill concernant la Banque dite *The Alliance Bank of Canada*, conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Christie.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick, présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un acte ratifiant deux certains actes de la législature du Nouveau-Brunswick et déclarant que l'entreprise de la compagnie est pour l'avantage général du Canada, et à d'autres fins,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Campbell,

Ordonné, que le bill C (No 138) du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew William Mann ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Campbell,
Ordonnée, que le bill G (No 139) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Johnston (Cap-Breton),

Ordonné, que la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition suivante, présentée ce jour,—conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie d'éclairage et de force de Rio de Janeiro, pour un acte l'autorisant à acquérir et exploiter des lignes de chemins de fer, de tramways et de télégraphe et de téléphone en dehors des limites du Canada, et à d'autres fins.

M. Fielding l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er janvier 1904,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Finances et la ville de Westmount au sujet de l'achat de débetures de la Commission des chemins à barrières de Montréal. (*Document de la session No 115.*)

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er juin 1904,—Copie de toute correspondance entre les autorités des postes et Henry Goodrick, de Mount Royal Vale, au sujet de sa démission comme employé des postes. (*Document de la session No 116.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,

Résolu,—Qu'après lundi prochain, le 20 courant, jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les lundis, immédiatement après les questions.

Sur motion de M. Johnston (Cap-Breton), secondé par M. Calvert,

Ordonné, que l'article 51 du règlement soit suspendu au sujet de la pétition de John F. Stairs et autres, directeurs provisoires de la banque dite *Alliance Bank of Canada*, pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de ses opérations, conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Colleries, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Oliver propose, secondé par M. Douglas,—Que l'ordre qui précède, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *Tre West Canadian Collieries, Limited*, soit rescindé, et que le bill soit renvoyé au comité des Bills Privés, pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 129) concernant certains brevets de Edwin R. Cahoone, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 126) concernant certains brevets d'invention de Siegfried Gironcoli, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 123) constituant en corporation la compagnie dite *The Kingston and Dominion Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—Département de

la Marine et des Pêcheries—Appointements, \$77,850; dépenses casuelles, le paiement de \$600 à W. L. Charbonneau, messenger, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$16,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 116) intitulé: "Acte concernant certains brevets de la *Canadian General Electric Company, Limited*, et d'autres".

Bill (No 109) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Montreal, Nipissing and Georgian Bay Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 27) intitulé: "Acte concernant *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 69) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Monarch Life Assurance Company*", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes, p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 20 juin 1904.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Russell ait la permission de présenter un bill (No 140) concernant la *Home Bank of Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 27) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 30.—Retranchez "ni de toute autre forme d'assurance".

Page 2, ligne 1.—Après "titres" insérez "ni de toute autre forme d'assurance".

Les dits amendements étant lus une seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 69) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Monarch Life Assurance Company*", lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 11.—Retranchez depuis "(a)" jusqu'à "(b)", inclusivement dans la ligne 16.

Page 3, lignes 18 et 19.—Retranchez "et des membres de tout comité, auxquels ils peuvent déléguer quelqu'un de leurs pouvoirs".

Page 4, ligne 30.—Retranchez "38".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 136) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 137) concernant certains brevets d'invention de la Compagnie de mobilier, de bureaux et d'écoles (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C (No 138) du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew William Mann".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et, avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G (No 139) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et, avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 juin 1904,—Copie de la preuve faite lors de l'enquête sur la conduite du maître de poste de Matane, Québec, en juin 1903, du rapport du commissaire enquêteur et de toute correspondance, documents et papiers se rattachant à la dite enquête. (*Document de la session No 119.*)

M. Logan propose, secondé par M. Calvert,—Que cette Chambre est d'avis que le tarif de faveur ne devrait s'appliquer qu'aux importations par des ports océaniques canadiens.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :

Bill (No 93) intitulé : "Acte concernant un certain brevet de E. A. Small".

Bill (No 65) intitulé : "Acte concernant certains brevets de Lewis E. Curtis".

Bill (No 103) intitulé : "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de tir des bouches à feu".

Bill (No 106) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Chicoulimi and North-Eastern Railway Company*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 92) intitulé : "Acte concernant certains brevets de William A. Damen", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill J (No 141) intitulé : "Acte pour faire droit à Eliza Robertson", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill J (No 141) intitulé : "Acte pour faire droit à Eliza Robertson", avec prière de le retourner au Sénat.

M. Tolton propose, secondé par M. Thomson (Grey), qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître :—

1. Combien de wagons officiels ou privés ont été construits, achetés ou obtenus pour le gouvernement, depuis 1896. 2. Pour quel objet chacun de ces wagons est-il employé. 3. Si quelques-uns des dits wagons, et lesquels, sont à l'usage de quelque membre du gouvernement, et lequel, ou de quelque département du gouvernement, et lequel. 4. Quelle somme a été dépensé ou affectée depuis 1896 pour construire, acheter ou obtenir les dits wagons officiels ou privés. 5. Quel montant a été dépensé pour l'entretien, l'usage et les frais de parcours des dits wagons officiels ou privés depuis 1896, y compris l'intérêt sur le coût d'acquisition ou de construction. 6. Si les dits wagons servent toujours pour des fins officielles. Dans la négative, pour quels autres objets et en quelles autres occasions les dits wagons officiels ou privés du gouvernement ont servi au cours des quatre dernières années. 7. Pour quels objets et en quelles occasions les wagons officiels ou privés du gouvernement ont servi depuis le 1er janvier 1900, et par qui chacun des dits wagons a été employé en chaque circonstance, et à quel coût, et vers quel lieu chacun des dits wagons a été expédié, et combien de milles il a parcouru chaque fois. 8. Combien de wagons officiels ou privés sont maintenant en voie de construction pour le gouvernement, et quel sera le coût de chacun. 9. Si depuis le 1er janvier 1900 les wagons officiels ou privés appartenant à l'Etat ont été employés par quelqu'un autre que les ministres ou les fonctionnaires du gouvernement. Et, dans l'affirmative, en quelles occasions et par qui, à quel coût et pour quels objets, et en vertu de quels règles ou règlements. 10. Si quelqu'un des wagons officiels ou privés a été employé par des ministres ou des fonctionnaires du gouvernement, ou par quelques autres personnes, pour des fins non officielles ou privées, depuis le 1er janvier 1900. 11. Dans l'affirmative, par qui chaque wagon a été ainsi employé, en vertu de quelle autorité, règlements ou arrangements, combien de fois, et à quel coût pour le pays.

Sir Wilfrid Laurier, propose, comme amendement, secondé par M. Emmerson,— Que les chiffres “1896” et “1900”, partout où ils sont inscrits dans la dite motion, soient retranchés, et que le chiffre “1880” leur soit substitué dans chaque cas.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale, telle qu'amendée étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître :—

1. Combien de wagons officiels ou privés ont été construits, achetés ou obtenus pour le gouvernement, depuis 1880. 2. Pour quel objet chacun de ces wagons est-il employé. 3. Si quelques-uns des dits wagons, et lesquels, sont à l'usage de quelque membre du gouvernement, et lequel, ou de quelque département du gouvernement, et lequel. 4. Quelle somme a été dépensée ou affectée depuis 1880 pour construire, acheter ou obtenir les dits wagons officiels ou privés. 5. Quel montant a été dépensé pour l'entretien, l'usage et les frais de parcours des dits wagons officiels ou privés depuis 1880, y compris l'intérêt sur le coût d'acquisition ou de construction. 6. Si les dits wagons servent toujours pour des fins officielles. Dans la négative, pour quels autres objets et en quelles autres occasions les dits wagons officiels ou privés du gouvernement ont servi au cours des quatre dernières années. 7. Pour quels objets et en quelles occasions les wagons officiels ou privés du gouvernement ont servi depuis le 1er janvier 1880, et par qui chacun des dits wagons a été employé en chaque circonstance, et à quel coût, et vers quel lieu chacun des dits wagons a été expédié, et combien de milles il a parcouru chaque fois. 8. Combien de wagons officiels ou privés sont maintenant en voie de construction pour le gouvernement, et quel sera le coût de chacun. 9. Si depuis le 1er janvier 1880, les wagons officiels ou privés appartenant à l'Etat ont été employés par quelqu'un autre que les ministres ou les fonctionnaires du gouvernement. Et, dans l'affirmative, en quelles occasions et par qui, à quel coût et pour quels objets, et en vertu de quels règles ou règlements. 10. Si quelqu'un des wagons officiels ou privés a été employé par des ministres ou des fonctionnaires du gouvernement, ou par quelques autres personnes, pour des fins non officielles ou privées, depuis le 1er janvier 1880. 11. Dans l'affirmative, par qui chaque wagon a été ainsi employé, en vertu de quelle autorité, règlements ou arrangement, combien de fois, et à quel coût pour le pays.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Smith (Vancouver),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre aucun département du gouvernement du Manitoba et aucun département du gouvernement fédéral concernant la sélection ou arpentage des 256,000 acres de terre gagnés par la ci-devant Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, actuellement la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et auxquels a droit le gouvernement de la province du Manitoba.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Earle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de tous papiers, documents, lettres, correspondance, requêtes et arrêtés du département des Chemins de fer et Canaux en rapport avec l'établissement et la circulation d'un convoi de passagers sur l'Intercolonial entre Campbellton et Causapsal, et entre Campbellton et Sainte-Flavie.

Sur motion de M. Clancy, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—(a) Copie de tous rapports, correspondance, relevés, comptes et papiers concernant les saisies de ficelles à lier, depuis le 1er janvier 1902, et les poursuites intentées dans l'espèce; (b) Copie de toute correspondance et papiers échangés entre les divers départements concernant chaque saisie et poursuite; (c) Copie de toutes instructions données à toutes personne ou personnes au sujet des dites saisies et poursuites; (d) Etat donnant les noms, professions et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement ou agissant en son nom au sujet des dites saisies et poursuites; (e) Relevé de toutes dépenses, comptes ou honoraires payés à ou réclamés par toutes personne ou personnes en rapport avec les dites saisies et poursuites, et copie des papiers se rapportant à ces paiements et réclamations.

Sur motion de M. Smith (Vancouver), secondé par M. Riley,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous contrats pour travaux publics conclus par le gouvernement obligeant les entrepreneurs de payer à leurs ouvriers des gages raisonnables, conformément à la résolution adoptée à cet effet par le Parlement au cours de la session de 1900. Aussi, état indiquant les montants d'argent compris dans les dits contrats.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Sproule,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous relevés, états, rapports et exposés mensuels et de tous autres documents reçus ou adressés par le gouvernement indiquant les derniers dépensés et les travaux exécutés pour le brise-lames à Port-Morien, Cap-Breton, jusqu'au 31 mai 1904. Aussi, copie de tous rapports, relevés, exposés et documents donnant les noms des personnes employées à ces travaux, chaque mois, et le nombre de jours pendant lesquels chaque personne a travaillé, chaque mois, pendant la période précitée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) modifiant l'Acte des Compagnies, 1902, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte des Chemins de fer, 1903, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 128) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 21 juin 1904.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 30 mai dernier, que le bill (No 4) modifiant l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR S

Messieurs

Bell,
Bennett,
Clancy,
Clare,

Clarke,
Culbert,
Daniel,
Earle,

Fowler,
Hackett,
Lancaster,
MacLaren (Perth).

Monk,
Puttee,
Richardson. et
Sproule.—16.

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Gallher,	Mackle,	Mulock (sir William),
Bourassa,	Gauvreau,	MacKinnon,	Préfontaine,
Brown,	Gervais,	Macpherson,	Ross (Victoria, N.-E.),
Bureau,	Girard,	McGugan,	Scott,
Costigan,	Grant,	McIsaac,	Sifton,
Dellsie,	Holmes,	Marcil (Bagot),	Sinclair,
Demers (Saint-Jean);	Johnston	Marcil	Smith (Vancouver),
Emmerson,	(Cap-Breton),	(Bonaventure),	Stewart,
Flelding,	Lang,	Matheson,	Talbot, et
Flaher,	Loy,	Morrison,	Wright.—39.
Fitzpatrick,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 21 juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick-Sud.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 97) concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de la Compagnie d'éclairage et de force de Rio de Janeiro, limitée, pour un acte augmentant ses pouvoirs, et il constate que l'avis donné est suffisant. Vu que le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce délai soit suspendue à l'égard du bill qui précède,—et aussi que la durée de l'affichage des bills, aux termes de la règle 64, soit réduite d'une semaine à trois jours.

Votre comité a aussi pris en considération la requête de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick, demandant la permission de présenter une pétition pour un acte à l'effet de ratifier sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 131) constituant en corporation la banque dite *The Farmers' Bank of Canada*, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 29) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company* ;

Bill (No 54) constituant en corporation la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company* ;

Bill (No 122) concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company* ;

et

Bill (No 121) concernant la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*.

M. Gibson propose, secondé par M. Reid (Ristigouche),—Que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick, présentée ce jour,—pour un acte à l'effet de déclarer que son chemin de fer est à l'avantage général du Canada,—conformément à la recommandation contenue dans le dix-neuvième rapport du comité des Ordres Permanents, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick,—pour un acte à l'effet de ratifier certains actes de la législature du Nouveau-Brunswick, et de déclarer que ses entreprises sont à l'avantage général du Canada, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Johnston (Cap-Breton), secondé par M. Demers (Saint-Jean et Iberville),

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue à l'égard d'un bill concernant la Compagnie d'éclairage et de force de Rio de Janeiro, limitée,—conformément à la recommandation contenue dans le dix-neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Lang,

Ordonné, que le bill J (No 141) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eliza Robertson", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 142) concernant la Compagnie d'éclairage et de force de Rio de Janeiro (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Johnston (Cap-Breton), secondé par M. Demers (Saint-Jean et Iberville),

Ordonné, que la durée de l'affichage des bills privés, aux termes de la règle 64, soit réduite à trois jours, conformément à la recommandation contenue dans le dix-neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi, le 1er juin, que le bill (No 37) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Hyman,—Que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit renvoyé en comité général pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 39) modifiant l'Acte du Territoire du Yukon est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 101) à l'effet de modifier l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) modifiant l'Acte des sinistres maritimes, 1901.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 22 juin 1904.

PRIÈRE.

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 111) concernant la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton, et il a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Kaulbach propose, secondé par M. Cochrane,—Que la Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Document supplémentaire se rapportant à la révocation du major général, comte de Dundonald, du commandement de la milice du Canada, lequel document est la copie d'un mémoire cité dans la lettre du colonel Smart, en date du 19 mai, 1 p.m., et égaré lorsque la lettre a été copiée et omis par inadvertance. (*Document de la Session No 113.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 102) à l'effet de modifier l'Acte des sinistres maritimes, 1901, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 112) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes", sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 97) concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 131) constituant en corporation la banque dite *The Farmers' Bank of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 29) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity Company*".

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 54) constituant en corporation la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 122) concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 121) concernant la Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 92) intitulé: "Acte concernant certains brevets de William A. Damen", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 1, lignes 23 et 24.—Après "brevets" insérez "tel qu'amendé par le chapitre 46 des Statuts de 1903".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 140) concernant la banque dite *The Alliance Bank of Canada*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 142) concernant la Compagnie d'éclairage et de force de Rio de Janeiro (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de tramways, d'éclairage et de force de Rio de Janeiro (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Entretien et réparation des vapeurs de l'Etat, \$250,000; examens des capitaines et seconds, \$7,000; récompenses aux personnes qui ont fait des sauvetages, y compris postes de sauvetage, \$12,000; enquêtes sur les naufrages, \$4,000; frais d'enquête au sujet d'une milice navale et d'une école de navigation, \$7,500; enregistrement des navires, devant comprendre les appointements d'un commis chargé de préparer la liste maritime, au-dessus de \$400, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$1,300; enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, \$1,000; observations des marées, y compris les appointements des commis au-dessus de \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$22,500; service postal pendant l'hiver, \$8,500; station biologique maritime, \$3,000; appointements et frais d'inspection du bétail, \$3,600; dépenses imprévues en général, \$5,000. pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 23 juin 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Copie de la correspondance échangée entre le Dr Rutherford, inspecteur vétérinaire en chef, et le Dr Garrow, et entre ce dernier et John Campbell, écr. de la ferme Fairview, Mariposa, Woodville, P.O., au sujet de l'envoi de moutons aux Etats-Unis et de la quarantaine subie, comme aussi au sujet de la réclamation de M. Campbell, pour remboursement de frais d'express se rattachant à cet envoi. (*Document de la Session No 120.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Copie de toutes correspondance depuis le 1er janvier 1902, entre le gouvernement et aucun de ses officiers, et le secrétaire du Bureau de santé de la province du Manitoba au sujet de questions de quarantaine ou de prévention de maladies infectieuses. (*Document de la Session No 121.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 23 juin 1904.

PRIÈRE.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le vingtième rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick pour un acte ratifiant sa charte, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la nécessité de la demande ne s'est fait sentir que tout récemment, et que la mesure projetée, ne préjudiciera en aucune manière à aucuns droits ou intérêts existants, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants. Vu que le temps pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de l'article 49 du règlement qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet du bill concernant la dite compagnie.

Votre comité a aussi pris en considération le bill J (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Eliza Robertson," et il constate que les avis donnés sont suffisants.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Reid (Ristigouche).

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet d'un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick, conformément à la recommandation contenue dans le vingtième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 143) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Campbell,

Ordonné, que le bill J (No 141) du Sénat, intitulé ; "Acte pour faire droit à Eliza Robertson", soit inscrit sur les ordres du jour pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Halifax) propose, comme amendement, secondé par M. Monk,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"les officiers de la milice devraient être choisis et nommés indépendamment de toutes considérations de parti dont la mise en pratique, si elle était permise, influencerait d'une façon des plus préjudiciable sur l'efficacité du service.

"Que si le ministre de la Milice est chargé de l'administration des affaires de la milice et en a la responsabilité, l'officier général commandant est revêtu par la loi, sous les ordres de Sa Majesté, du commandement militaire et est chargé de la discipline de sous la milice; et qu'il est de son devoir de recommander au ministre des personnes compétentes pour les nominations à faire dans le service.

“ Que la conduite de l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, en intervenant auprès de l'officier commandant le “ Thirteenth Scottish Light Dragoons ” alors que cet officier s'occupait du choix de ses officiers subordonnés pour en soumettre les noms à l'approbation et à la recommandation de l'officier général commandant,— en faisant intervenir entre l'officier général commandant et ses officiers des considérations de parti,—et en exigeant que les recommandations et les nominations soient faites ou écartées d'après des considérations politiques,—mérite et devrait recevoir la censure de cette Chambre.

“ Que la Chambre regrette que cette ingérence injustifiable ait été approuvée par le gouvernement ; et que, non seulement, elle a retardé sans motif l'organisation du régiment précité, mais qu'elle a eu pour résultat final de priver la milice du Canada d'un officier commandant expérimenté et distingué.”

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Vendredi, 24 juin 1904.

Sur motion de M. Hughes (Victoria), secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

La Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 8) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.”

Bill (No 42) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie manufacturière des Chutes de Sprague (à responsabilité limitée).”

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 24 juin 1904.

PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question proposée hier que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et sur l'amendement à icelle :—Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants :—"les officiers de la milice devraient être choisis et nommés indépendamment de toutes considérations de parti dont la mise en pratique, si elle était permise, influerait d'une façon des plus préjudiciable sur l'efficacité du service.

"Que si le ministre de la Milice est chargé de l'administration des affaires de la milice et en a la responsabilité, l'officier général commandant est revêtu par la loi, sous les ordres de Sa Majesté, du commandement militaire et est chargé de la discipline de la milice ; et qu'il est de son devoir de recommander au ministre des personnes compétentes pour les nominations à faire dans le service.

"Que la conduite de l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, en intervenant auprès de l'officier commandant le "Thirteenth Scottish Light Dragoons" alors que cet officier s'occupait du choix de ses officiers subordonnés pour en soumettre les noms à l'approbation et à la recommandation de l'officier général commandant,—en faisant intervenir entre l'officier général commandant et ses officiers des considérations de parti,—et en exigeant que les recommandations et les nominations soient faites ou écartées d'après des considérations politiques,—mérite et devrait recevoir la censure de cette Chambre.

"Que la Chambre regrette que cette ingérence injustifiable ait été approuvée par le gouvernement ; et que, non seulement, elle a retardé sans motif l'organisation du régiment précité, mais qu'elle a eu pour résultat final de priver la milice du Canada d'un officier commandant expérimenté et distingué."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et à six heures après-midi M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 111) concernant la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et sur l'amendement à icelle.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Samedi, 25 juin, 1904.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Carscallen,	Ingram,	Pope,
Avery,	Casgrain.	Johnston (Cardwell),	Porter,
Barker,	Clare,	Kidd,	Rosamond,
Bell,	Cochrane,	Lancaster,	Sroule,
Bennett,	Culbert,	LaRivière,	Taylor,
Birkett,	Donnelly,	Lennox,	Thompson (Grey),
Blain,	Earle,	Maclean,	Tolton,
Borden (Halifax),	Hackett,	Morin,	Vrooman,
Brock,	Halliday,	Northup,	Wilmot, et
Broder,	Henderson,	Osler,	Wilson.—42.
Bruce.	Hughes (Victoria),		

CONTRE :

Messieurs

Angers.	Erb,	Lavergne	Murray,
Archambault,	Ethier,	(Montmagny),	Oliver,
Bazinet,	Fielding,	Law,	Parmelee,
Bickerdike,	Fitzpatrick,	LeBlanc,	Paterson,
Borden	Fortier,	Lewis,	Préfontaine.
(sir Frederick),	Gallery,	Loy,	Proulx,
Bourassa.	Gauvreau,	Macdonald,	Puttee,
Bourbonnais,	Geoffrion,	Mackie,	Reid (Ristigonche).
Brodeur,	Gervais,	MacKinnon.	Riley,
Bruneau,	Gibson,	Macpherson.	Rivet,
Bureau,	Girard.	McCool,	Roche Halifax).
Calvert,	Harwood,	McGugan,	Ross (Ontario),
Campbell,	Haszard,	McLennan,	Ross (Rimouski),
Carbonneau,	Hughes	Malouin,	Ross (Victoria, N.-E.),
Champagne.	(King, I.P.-E)	Marcel (Bonaventure)	Russell,
Christie,	Hyman,	Matheson,	Scott,
Copp,	Johnston (Cap-Breton).	Mayrand.	Sifton,
Costigan,	Lapointe,	Meigs.	Sinclair,
Delisle,	Laurier (sir Wilfrid).	Mignault,	Stewart.
Demers (Lévis).	Laurier	Monet.	Sutherland (Essex).
Demers (Saint-Jean).	(L. Assomption).	Mulock	Tolmie, et
Douglas,	Lavergne,	(sir William),	Tucker.—84.
	(Drumm. et Artha.).		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que la comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 72) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte du chemin de fer National Transcontinental ", sans amendement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 27 juin 1904.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 144) modifiant l'Acte de la présente session concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 145) modifiant l'Acte concernant les maladies infectieuses ou contagieuses chez les bestiaux, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 143) concernant la compagnie dite *The New Brunswick Southern Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Eliza Robertson".

Sur motion de M. Logan, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et avec la preuve faite devant le comité des Divorces du Sénat, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre, ayant continué de siéger en comité après minuit.

Mardi, 28 juin 1904.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-neuf mille cent quatre dollars et cinquante centins, soit accordée à Majesté pour le département des Postes :—Appointements, \$307,429.50 ; dépenses casuelles, y compris \$50 pour payer à W. Cooch, emballeur et trieur, pour l'ouvrage technique d'inspection des chaussures des facteurs, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$41,675, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le Message suivant :

Le Sénat a adopté le bill (No 94) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami ", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill K (No 146) intitulé : " Acte concernant la Banque dite *The Western Bank* ", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Scott, secondé par M. Macpherson,
Ordonné, que le bill K (No 146) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Banque dite *The Northern Bank* ", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 28 juin 1904.

PRIÈRE.

Sir Richard J. Cartwright l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 juin 1904,—Copie de tous actes, papiers, documents, correspondance, etc., en la possession actuelle de quelque département et produits depuis le 15 septembre 1903, au sujet du contrat passé au cours de la dernière session pour l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada et la France, et de la subvention à verser pour le dit objet, ou de quelque autre matière ou question se rattachant au dit contrat ou à la dite subvention. Aussi, copie du contrat passé entre le gouvernement et M. Colombier. (*Document de la session No 122.*)

M. Préfontaine l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Copie de toutes pétitions, lettres et autre correspondance entre certains pêcheurs et toutes autres personne ou personnes concernant certaines questions traitées dans une lettre officielle de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, en date du 22 avril 1904, relativement aux nouveaux permis pour la mise en boîte du homard autorisée sur la côte orientale de l'île du Prince-Edouard. (*Document de la session No 123.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sir William Mulock l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 juin 1904,—Copie de toute correspondance reçue ou adressée par le gouvernement ou aucun de ses départements ou avec les officiers d'aucun des départements du gouvernement au sujet de demandes d'emploi en rapport avec les explorations relatives au chemin de fer National Transcontinental projeté ou au chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, depuis le 30 mai dernier jusqu'à date. (*Document de la session No 124.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 juin 1904,—Copie de toute correspondance subséquente au dernier ordre de la Chambre, concernant l'emploi d'ingénieurs pour les travaux d'exploration ou de construction sur la ligne du chemin de fer National Transcontinental projeté. (*Document de la session No 124.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1904, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 28 juin 1904.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,
Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel, soient référés au comité des Subsidés.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions cinq cent quarante mille trois cent dix dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour bureau de poste :—Service extérieur—appointements et allocations, \$1,548,870.50 ; service du transport des malles, \$2,561,700 ; divers, \$289,740 ; Territoire du Yukon, \$140,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics :—Edifices publics, Ontario—Alexandria—édifice public, \$10,000 ; Belleville—arsenal, \$10,000 ; Berlin—édifices publics—améliorations, \$6,500 ; Bowmanville—édifice public, \$15,000 ; Brantford—salles d'exercices—agrandissements et améliorations, \$20,000 ; Bridgeburg—édifice public, \$8,000 ; Chatham—arsenal, \$10,000 ; Clinton—bureau de poste, \$1,500 ; Cobourg—arsenal, \$20,000 ; Deseronto—édifice public, \$500 ; édifices fédéraux—réfection, améliorations, réparations, etc., \$12,000 ; Fort-William—édifice public, \$8,000 ; Guelph—arsenal, \$20,000 ; Guelph—édifice public, agrandissements, \$14,000 ; Hawkesbury—édifice public, \$12,000 ; Kingston—bâtiments militaires, écurie pour batterie de campagne, \$5,000 ; Kingston—collège militaire, agrandissements, \$5,500 ; Kingston—collège militaire, écurie, \$5,000 ; London—salle d'exercice et arsenal, \$90,000 ; Oshawa—édifice public, \$18,000 ; Ottawa—édifices publics, nouvel ascenseur pour bâtiment ouest, \$6,000 ; Ottawa—tiroirs, rouleaux et rayons en fer, \$10,000 ; Ottawa—pavage en face du Palais Législatif, \$6,900 ; Ottawa—nouveau hangar à charbon, \$10,000 ; Ottawa—imprimerie de l'Etat, allonge à l'épreuve du feu pour formes, clichés, etc., \$3,500 ; Peterborough—arsenal, \$10,000 ; Ste Catharines—salles d'exercices, \$20,000 ; St. Mar's—édifice public, \$10,000 ; Saut Sainte-Marie—édifice public, \$45,000 ; Stratford—arsenal, \$10,000 ; Toronto—édifices fédéraux, améliorations, réfections, réparations, etc., \$8,000 ; Toronto—salles d'exercices, nouveaux aménagements pour les nouveaux corps de milice, \$20,000 ; Toronto—entrepôt de douane, agrandissements, \$20,000 ; Toronto—hôtel des postes—nouvel étage en arrière—meubles, installations, etc., \$10,000 ; Toronto—hôtel des postes—terrain, bâtiment, appareil pneumatique et machines, \$165,000 ; Toronto-Junction—édifice public, \$18,000 ; Wingham—édifice public, \$18,000 ; Woodstock—arsenal, \$10,000, pour l'année finissant le juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes P.M., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 29 juin 1904.

PRIÈRE.

M. Cowan, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 137) concernant certains brevets d'invention de la *Canadian Office and School Furniture Company, Limited*.

Bill C (No 138) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Andrew William Mann".

Bill G (No 139) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore".

Bill J (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Eliza Robertson".

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité a aussi pris de nouveau en considération les bills suivants, et a décidé d'en faire rapport avec de nouveaux amendements, savoir :—

Bill F (No 89) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Cedar Rapids Manufacturing and Power Company*".

Bill (No. 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*".

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, soumet à la Chambre.—Documents supplémentaires se rapportant à la révocation du major général, comte de Dundonald, comme commandant de la milice du Canada. (*Document de la session No 113a.*)

M. Hyman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 136) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos; et

Bill (No 142) concernant la *Rio de Janeiro Light and Power Company*, à responsabilité limitée, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company*, (à responsabilité limitée).

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, soumet à la Chambre —Protocole des conférences tenues à Washington, en mai 1898, antérieurement à la nomination d'une commission conjointe pour le règlement des questions pendantes entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet des relations entre les États-Unis et le Canada. (*Document de la session No 125.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Préfontaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Haggart propose comme amendement, secondé par M. Bell, que tous les mots après "Que" dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

“ cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos de soumettre au Parlement des documents d'un caractère public que le Parlement était en droit d'avoir pour l'examen judicieux des questions auxquelles ces documents se rapportent ”.

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelée en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 94) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami ”, lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, lignes 8 et 9.—Retranchez “ Charles Alfred Marie Paradis ”.

Page 1, ligne 17.—Retranchez “ le ” et insérez “ l'article 2 du ”.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier :—Salaires et allocations des gardiens de phare, \$238,000 ; agences, loyers et dépenses casuelles, \$25,000 ; entretien et réparations des phares, y compris les gages de l'équipage et entretien du bateau-phare sur la batture de Lurher et du bateau-phare à la Pointe de l'Est, Ile d'Anticosti, \$425,000 ; construction de phares et aides à la navigation, \$502,000 ; appointements des employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa, à des prix excédant \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$12,000 ; service des signaux, \$9,000 ; pour pourvoir à l'établissement de stations de télégraphes sans fil à la Pointe-Amour, Health-Point, Anticosti, Fame-Point, Cap-Race, Belle-Isle et Ile au Sable, \$25,000 ; pour pourvoir aux dépenses de la cour des commissaires des pilotes de Montréal, \$2,000 ; réparations aux quais, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille et trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspections scientifiques et relevés hydrographiques :—Observatoire magnétique, \$2,700 ; service météorologique, \$86,803 ; observatoire, Montréal, \$500 ; relevés hydrographiques, \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de la marine :—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, et réparations aux hôpitaux de la marine, \$50,000 ; matelots naufragés et dans le dénûment, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur :—Inspection des bateaux à vapeur, \$36,000 ; inspection des steamers et des sifflets de brume, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 30 juin 1904.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—
Par M. Cowan,—la pétition de William M. German, M.P., et autres.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 58) concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada l'Impériale; et

Bill (No 140) concernant l'*Alliance Bank of Canada*.

M. Demers (Saint-Jean et Iberville), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le vingt et unième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill G (No 146) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Northern Bank*".

Sur motion de M. Scott, secondé par M. Douglas,

Ordonné, que le bill K (No 146) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Northern Bank*", soit inscrit sur le feuillet des ordres, pour seconde lecture, lundi prochain, le 4 juillet.

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que la pétition de William M. German, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition, demandant un acte modifiant l'Acte de la présente session à l'effet de constituer en corporation la compagnie dite *The Thorald and Lake Erie Railway Company*,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit référée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 147) modifiant les actes relatifs à la naturalisation et aux aubains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, jeudi, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Qu'à partir de mardi prochain, ce jour compris, la Chambre s'assemblera, pendant le reste de la session, à 11 heures du matin, chaque jour de séance; qu'en sus de la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi suspendue, chaque jour, depuis 1 heure jusqu'à 3 heures p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité, à chacune de ces séances; les députés conservant le droit de poser des questions les lundis, mercredis et jeudis.

M. Cowan propose, secondé par M. Ross (Victoria).—Que le comité des Ordres Permanents soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 22 juin 1904, annulant le décret du conseil du 21 avril 1902, conférant certains pouvoirs et privilèges à Malcolm H. Orr-Ewing, A. N. C. Treadgold et Walter Barwick. (*Document de la Session No 126.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Postes:—Allocation provisoire aux employés de la division des lettres de rebut à Winnipeg et à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille cinq cent soixante et quinze dollars et quatre-vingt-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour postes:—Pour payer à M. W. Sloan, courrier convoyeur, blessé au service de façon à être empêché de remplir ses fonctions de courrier convoyeur, l'indemnité du trajet qu'il eut gagné s'il eût fait son service de la période s'étendant du 15 novembre 1898 au 31 janvier 1904, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil et de l'Acte des postes, \$2,224.51 ; indemnité de sympathie pour madame John A. W. Innes, veuve du courrier convoyeur John A. W. Innes, blessé au service le 23 janvier 1904 et mort des suites de ses blessures le 27 janvier 1904, \$2,000 ; pour pourvoir à un supplément d'appointements en faveur de M. George Ross, surintendant en chef des posts, au chiffre de \$3,500 du 1er juillet 1903, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil et de l'Acte des Postes, \$500 ; soins de médecin, d'hôpital et autres frais encourus pour le traitement du courrier convoyeur J. W. H. Cameron, victime d'un accident grave au service, le 19 décembre 1903, \$213 ; pour parfaire les appointements attribuable au service des postes jusqu'au 30 juin 1904, \$130,000 ; pour la rémunération de certains employés des services tant extérieur qu'intérieur du ministère des Postes, pour travail au déménagement des malles de l'édifice de la poste à Ottawa, dans la nuit de l'incendie de cet édifice le 4 janvier 1904, et pour en avoir pris la garde subséquemment: gratification de \$10 à chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$480 ; pour l'avancement des facteurs et chargeurs ci-dessous mentionnés au rang de commis, à partir des dates et au chiffre d'appointements indiqués, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil et de l'Acte des postes: R. Wilkinson, facteur, au rang de commis de troisième classe cadette, du 25 juin 1904, avec appointements de \$705 par année ; J. Emond, facteur, au rang de commis de quatrième classe, du 1er octobre 1903, avec appointements de \$626 par année ; L. J. Filion, facteur, au rang de commis de quatrième classe, du 1er septembre 1903, avec appointements de \$600 par année ; J. Wilson, facteur, au rang de commis de troisième classe cadette, du 1er février 1904, avec appointements de \$700 par année ; W. J. Gow, facteur, au rang de commis de deuxième classe, du 1er juillet 1903, avec appointements de \$900 par année ; E. D. Moore, chargeur, au rang de commis de quatrième classe, du 1er juillet 1903, avec appointements de \$600 par année, et à celui de commis de troisième classe cadette, du 1er décembre 1903, avec appointements de \$700 par année ; F. Graham, chargeur, au rang d'étampeur et d'assortisseur, du 1er octobre 1903, avec appointements de \$540, et à celui de commis de quatrième classe, du 1er décembre 1903, avec appointements de \$540 par année ; G. W. Oliver, facteur, à l'emploi d'étampeur et assortisseur, du 1er décembre 1903, avec appointements de \$470, et au rang de commis de quatrième classe, du 1er décembre 1904, avec appointements de \$470. \$158.32.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille quatre cent soixante et dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour départements des affaires des sauvages:—Appointements, \$61,395; dépenses casuelles, \$14,075, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 126) intitulé: "Acte concernant certains brevets de Siegfried Gironcoli".

Bill (No 119) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada".

Et alors, la Chambre ayant siégé jusqu'à cinq heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 4 juillet 1904.

PRIÈRE.

M. Hyman propose, secondé par M. Logan,—Que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit autorisé à siéger pendant la séance de la Chambre, demain (mardi);

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 149) modifiant l'Acte de la députation, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général—Causes portées devant le Conseil privé en appel de la Cour Suprême du Canada, *re* représentation dans la Chambre des Communes de certaines provinces de la Confédération:

Entre le procureur général pour la province du Nouveau-Brunswick, appelant, et le procureur général pour le Canada, répondant et

Entre le procureur général pour la province de l'Île du Prince-Edouard, appelant, et le procureur général pour le Canada, répondant. (*Document de la session No 127.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) concernant certains brevets d'invention de la *Canadian Office and School Furniture Company, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill C (No 138) du Sénat, intitulé: *Acte pour faire droit à Andrew William Mann*, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Macdonald propose, secondé par M. Copp, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill G (No 139) du Sénat, intitulé: " Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore ", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapports sans amendement.

M. Macdonald propose, secondé par M. Copp, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill J (No 141) du Sénat, intitulé: " Acte pour faire droit à Eliza Robertson ", et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Macdonald propose, secondé par M. Copp, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill F (No 89) du Sénat, intitulé: " Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* ", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 21.—Après "exercer" ajouter ce qui suit comme alinéa (f):—
" (f) acquérir, posséder, administrer et aliéner des actions dans toute autre compagnie ayant des pouvoirs analogues à ceux de la compagnie."

Page 3, ligne 44.—Après "ses" retrancher "travaux ou entreprises" et insérer "canaux, cours d'eau, coursiers, réservoirs, barrages, jetées, estacades, digues, lignes de transmission et conduites".

Page 4, ligne 21.—Après "transmission" insérer ce qui suit comme paragraphe 3:—

" 3. Les pouvoirs d'expropriation par le présent acte conférés, cesseront et prendront fin le trentième jour de juin mil neuf cent neuf et dès lors ne s'exerceront plus, non plus qu'ils ne pourront s'exercer en aucun temps au détriment des droits acquis d'aucune personne ou compagnie déjà autorisées à exploiter des chutes ou forces d'eau, ni de propriétaires de chutes ou forces d'eau dans ou près le fleuve Saint-Laurent, dans le comté de Soulanges, province de Québec, si ce n'est dans les rapides des Cèdres, dans les limites établies au paragraphe 2 du présent article."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 136) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 142) concernant la *Rio de Janeiro Light and Power Company*, à responsabilité limitée, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company*, à responsabilité limitée, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 58) concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 140) concernant l'*Alliance Bank of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 146) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Northern Bank*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Copp,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill C (No 138) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew William Mann".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Copp,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill G (No 139) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Copp,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill J (No 141) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eliza Robertson".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, M. Fielding propose, secondé par M. Emmerson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

Et la question étant posée sur la motion elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille neuf cent soixante et quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour département des Chemins de fer et Canaux:—Appointements, y compris C. W. Ross à \$1,700, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$48,975; dépenses casuelles, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivants:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 82) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Bill (No 78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa".

Bill (No 130) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario".

Bill (No 97) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada".

Bill (No 54) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*".

Bill (No 131) intitulé: "Acte constituant en corporation la Banque dite *The Farmers' Bank of Canada*".

Bill (No 122) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*".

Bill (No 129) intitulé: "Acte concernant certain brevet de Edwin R. Cahoone".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 51) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*", avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre

Et alors, la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures a.m.

Mardi, 5 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année civile 1903. (*Document de la Session No 26.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux:—Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard—Accroissement de commodités à Kensington, \$4,000 ; pour redresser la ligne à Curtis-Creek, \$21,500 ; pour freins à air Westinghouse et signaux à air, \$35,500 ; accroissement de commodités à Charlottetown, \$85,000 ; agrandissement du hangar à marchandises, à Brandalbane, \$500 ; pour munir des locomotives et des voitures de voyageurs, d'appareils de chauffage, \$14,500 ; pour barres d'attelage du matériel roulant, \$26,500 ; embranchement de Murray-Harbour et pont de Hillsboro, \$650,000 ; nouvelle gare à Alberton, \$2,000 ; levé de plan du pont Montague, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 6 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. Robinson (Elgin),—la pétition du conseil municipal du comté de Elgin, Ontario.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill K (No 146) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Northern Bank*", et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingtième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 73) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903; et

Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 6) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, et il a décidé de recommander que ce bill ne soit pas adopté.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Hyman propose, secondé par M. Oliver,—Que l'ordre qui précède, portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *The West Canadian Collieries, Limited*, soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Chemin de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 51) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 6, ligne 10.—Retranchez les mots depuis "11" jusqu'à "licence", inclusivement, ligne 18, et insérez ce qui suit:—

"Les réserves mentionnées aux articles 87, 88 et 89 de l'Acte des terres fédérales s'appliqueront à l'entreprise et aux travaux de la compagnie; et, sur paiement par la compagnie de tous les droits et redevances exigibles relativement à toute coupe de bois en vertu des règlements en vigueur à l'époque de l'acquisition de cette coupe par la compagnie, la licence pour cette coupe sera renouvelable d'année en année tant qu'il restera du bois marchand sur les lieux compris dans cette coupe."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse partielle à un ordre de cette Chambre, en date du 20 juin 1904. (a) Copie de tous rapports, correspondance, relevés, comptes et papiers concernant les saisies de ficelles à lier, depuis le 1er janvier 1902, et les poursuites intentées dans l'espèce. (b) Copie de toute correspondance et papiers échangés entre les divers départements concernant chaque saisie et poursuite. (c) Copie de toutes instructions données à toutes personne ou personnes au sujet des dites saisies et poursuites. (d) Etat donnant les noms, professions et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement ou agissant en son nom au sujet des dites saisies et poursuites. (e) Relevé de toutes dépenses, comptes ou honoraires payés à ou réclamés par toutes personne ou personnes en rapport avec les dites saisies et poursuites, et copie de papiers se rapportant à ces paiements et réclamations. (*Document de la session No 128.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Jeudi, 7 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Russell,—la pétition de Annabella Hubert, de Arichat, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

M. Holmes, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt et unième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 143) concernant la compagnie dite *The New Brunswick Southern Railway Company*, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. Campbell, du comité spécial auquel a été référé le bill (No 113) concernant l'inspection des grains, présente à la Chambre le rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Votre comité a examiné avec soin le dit bill, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité soumet aussi la preuve faite devant lui au sujet du dit bill. (*Appendice No 1.*)

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 150) modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorald and Lake Erie Railway Company*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et référé au comité des Ordres Permanents.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour département du Commerce:—Appointements, y compris le comptable à \$1,800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$18,200; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$6,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service de la malle sur l'océan entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, pendant l'hiver de 1904-05, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, pendant l'hiver 1904-05, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille sept cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'une ou l'autre, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour une ligne ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept millions de dollars—imputable sur la perception du Revenu,—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer :—Intercolonial, frais d'exploitation, \$6,500,000; Grand-Tronc, \$140,000; embranchement de Windsor, \$30,000; Ile du Prince-Edouard, frais d'exploitation, \$330,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 8 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario,—demandant qu'il soit créé un service de voirie sous le contrôle du ministre de l'Agriculture.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance relative à la frontière de l'Alaska, avec la sentence rendue par le tribunal à cet effet. (*Document de la session No 48a.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Sauvages pour l'année expirée le 30 juin 1903. (*Document de la session No 27.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent cinquante et un mille cinq cents dollars—imputable sur le capital,—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer:—Chemin de fer Intercolonial, accroissement de commodités à Sydney, \$86,000; construction primitive, \$2,000; pour renforcer les ponts, \$385,000; accroissement de commodités à Lévis, \$17,000; freins à air pour wagons à marchandises, \$25,000; pour changer les barres d'attelage de wagons à marchandises, \$45,000; machines neuves pour ateliers de construction de locomotives et de wagons, \$31,000; pour munir 4 voitures à voyageurs de l'appareil à gaz Pintsch, \$3,500; pour munir des voitures à voyageurs de vestibules, \$4,000; nouvelles voies de garage le long de la ligne, \$118,000; accroissement de commodités le long de la voie, \$65,000; nouvelle superstructure, pont de la Restigouche, 46,000; pour travaux de mine et de dragage au terminus en eau profonde, à Halifax, \$30,000; amélioration à la station de Petit-Métis et détournement du chemin public, \$4,000; nouvelle gare à Windsor, N.-E., \$10,000; accroissement de commodités à Amherst, N.-E., \$15,000; pour augmenter l'approvisionnement d'eau, \$12,500; accroissement de commodités à Amqui, \$7,000; accroissement de commodités à Stellarton, \$41,000; remises à locomotives, ateliers des machines, etc., Rivière-du-Loup, \$88,000 remises à locomotives, etc., de Chaudière-Junction, \$45,500; accroissement de commodités à Saint-Jean, \$73,000; accroissement de commodités à Halifax, \$135,000; accroissement de commodités à Pictou, \$97,500; amélioration à Sydney-Nord, \$25,000; accroissement de commodités à Moncton, \$40,000; accroissement de commodités à Sainte-Flavie, \$83,000; amélioration du service des bateaux-passeurs, détroit de Canso, \$45,000; pour protéger le pont de Grand-Narrows, \$70,000; sémaphores aux stations, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre mille trois cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill K (No 146) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Northern Bank*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 143) concernant la compagnie dite *The New Brunswick Southern Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour chenal nord:—Formation d'un chenal et barrage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour fleuve Saint-Laurent et Canaux:—Enlèvement des batures à l'ouest du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 11 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De Annabella Hubert, de Arichat, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, se plaignant de mesures injustes et blessantes à son égard et de son impossibilité d'obtenir justice en ce qui concerne certains droits de propriétés qui lui ont été laissées par ses parents décédés, Clément et Catherine Hubert, de l'endroit ci-dessus nommé; et demandant que la Chambre lui accorde une enquête pour étudier sa cause et porter remède aux griefs dont elle se plaint.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, que l'ordre portant que la Chambre se forme en comité sur le bill (No 73) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, soit transféré des bills et ordres publics sur la liste des mesures du gouvernement.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 151) concernant la constitution légale des associations de producteurs de graines de semence.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Extraits de deux rapports d'un comité de l'honorable Conseil privé concernant la location, etc., à Michael P. Davis, d'Ottawa, d'un certain lopin de terre avoisinant le barrage inférieur de l'île Scheik, sur le canal de Cornwall. (*Document de la Session No 129.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Mardi, 12 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Frederick Borden, secondé par M. Fitzpatrick,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la correspondance et autres papiers au sujet de la prolongation de commandement du lieutenant-colonel R. W. Gregory, du 2e dragons, de sa démission subséquente, etc.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour—Copie de la correspondance et autres papiers au sujet de la prolongation de commandement du lieutenant-colonel R. W. Gregory, du 2e dragons, de sa démission subséquente, etc. (*Document de la session No 130.*)

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No. 152) concernant un arbitrage entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Sifton l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général.—Arrêtés du conseil adoptés depuis la dernière session soumis à la ratification du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 5, chapitre 34 des Statuts de 1902, intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Territoire du Yukon." (*Document de la session No. 131.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 123) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Kingston and Dominion Central Railway Company*", avec un amendement pour lequel, il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 13 juillet 1904

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Ordonné, que Sir William Mulock ait la permission de présenter un bill (No 153) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 154) modifiant le chapitre 61 des Statuts de 1903, concernant les Statuts Révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 juin 1904,—Copie de toute correspondance entre aucun département du gouvernement du Manitoba et aucun département du gouvernement fédéral concernant la sélection ou arpentage des 256,000 acres de terre gagnés par la ci-devant Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, actuellement la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et auxquels a droit le gouvernement de la province du Manitoba. (*Document de la session No 133.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904,—Etat indiquant,—

1. Le nombre de lots de 240 acres de terre répartis entre les métis dans le Manitoba, et le nombre d'acres couvert par ces octrois.
2. Le nombre de *scrips* répartis entre les enfants métis dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
3. Le nombre de *scrips* répartis entre les chefs de familles métisses dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
4. Le nombre de *scrips* répartis entre les colons blancs originaires dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
5. Le nombre de *scrips* émis en lieu du privilège de coupe de foin dans le Manitoba, et leur valeur nominale totale.
6. Les *scrips* et certificats de terre émis pour service militaire.
7. Les *scrips* émis en faveur de la police à cheval du Nord-Ouest.
8. Les *scrips* émis en faveur des compagnies de colonisation, les noms des dites compagnies, et la valeur nominales de ces *scrips*.
9. Tous autres *scrips* émis par le département de l'Intérieur, à qui donnés, pour quel objet, et la valeur nominale respective de ces *scrips*.
10. Le nombre de chaque espèce de *scrips*, convertibles soit en espèces soit en terre, émis en faveur des métis du Nord-Ouest.
11. Le nombre et la valeur nominale de tous les *scrips* ci-dessus mentionnés, non rentres à la date du 31 décembre 1903. (*Document de la session No. 67d.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Copie de toute correspondance, comptes et états faisant connaître le coût des édifices à Mabou et autres lieux qui servent à la station d'industrie laitière de Mabou, C.-B.; le coût de l'outillage; le loyer payé par le gouvernement; les salaires payés par le gouvernement; le prix payé

par le gouvernement pour le lait et la crème; la quantité de beurre fabriqué chaque année, le coût par livre, du beurre fabriqué chaque année; le prix auquel ce beurre a été vendu chaque année; le prix imposé par le gouvernement pour la fabrication et la vente du beurre. (*Document de la Session No 134.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Etat indiquant le nombre d'établissements pour l'engraissement des volailles en opération dans l'île du Prince-Edouard pendant les années 1900, 1901, 1902 et 1903, respectivement; la localité où se trouve chacun d'eux, et les noms des gérants de chaque établissement pendant les dites années; les montants dépensés dans chacun d'eux pendant les dites années et les recettes provenant de la vente des volailles, dans chacun des dits établissements du beurre. (*Document de la Session No. 136.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Etat indiquant le nombre de livres de beurre et de fromage qui ont été fabriquées à la station d'industrie laitière de l'Etat de Nappan, N.-E., chacune des trois dernières années. Aussi, état indiquant le coût de ce beurre et de ce fromage, chaque année, avec indication des items qui entrent dans le coût total, et faisant connaître le coût de la fabrication et le coût de la vente par livre, chaque année. (*Document de la Session No. 135.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Emmerson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Halifax) propose, comme amendement, secondé par M. Casgrain,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :— "cette Chambre est d'avis que les dispositions de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition devraient être étendues de manière à conférer à l'Auditeur général d'amples pouvoirs, sous tous rapports, en vue de protéger et sauvegarder les intérêts et le trésor publics."

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 123) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Kingston and Dominion Central Railway Company*", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 12.—Après "Pembroke", ajoutez ce qui suit :—

"10. Les travaux de la compagnie sont déclarés par le présent acte être d'utilité générale pour le Canada."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,
Armstrong,
Avery,

Casgrain,
Clare,
Clarke,

Henderson,
Hughes (Victoria),
Ingram,

Morin,
Northrup,
Pringle,

Barker,	Cochrane,	Kaulbach,	Richardson,
Bell,	Culbert,	Kidd,	Robinson (Elgin),
Bennett,	Daniel,	Lancaster,	Roche (Marquette),
Birkett,	Donnelly,	La Rivière,	Rosamond,
Blain,	Earle,	Lefurgey,	Smith (Wentworth),
Borden (Halifax),	Fowler,	Lennox,	Sproule,
Boyd,	Ganong,	Léonard,	Taylor,
Brock,	Gilmour,	MacLaren (Perth),	Vrooman,
Broder,	Gourley,	Maclean,	Ward,
Bruce,	Hackett,	McGowan,	Wilmot, et
Carscallen,	Halliday,	Monk,	Wilson.—56.

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Emmerson,	Lang,	Murray,
Archambault,	Erb,	Lapointe,	Oliver,
Bazinnet,	Ethier,	Laurier (Sir Wilfrid),	Paterson,
Beith,	Fielding,	Lavergne	Préfontaine,
Béland,	Fisher,	(Drum. et Artha.),	Puttee,
Bickerdike,	Fitzpatrick,	Law,	Reid (Ristigouche),
Blanchet,	Gallery,	LeBlanc,	Riley,
Borden	Galliher,	Logan,	Rivet,
(Sir Frederick),	Gauvreau,	Loy,	Ross (Rimouski),
Bourassa,	Gibson,	Macdonald,	Ross
Brodeur,	Girard,	Mackie,	(Victoria, N.-E.),
Brown,	Gould,	MacKinnon,	Ross (Yukon),
Bruneau,	Grant,	Macpherson,	Russell,
Bureau,	Guthrie,	McColl,	Scott,
Calvert,	Harwood,	McCool,	Sifton,
Carbonneau,	Haszard,	McGugan,	Sinclair,
Champagne,	Heyd,	McIsaac,	Smith (Vancouver),
Christie,	Holmes,	McLennan,	Stephens,
Costigan,	Hughes	Marcell (Bagot),	Sutherland (Essex),
Cowan,	(King, I.P.-E.),	Marcell	Talbot,
Davis,	Hyman,	(Bonaventure),	Tolmie,
Dellsle,	Johnston	Matheson,	Tucker,
Demers (Lévis),	(Cap-Breton),	Meigs,	Turgeon,
Demers (Saint-Jean),	Johnston (Lambton),	Mignault,	Wade, et
Desjardins,	Kendall,	Mulock (Sir William),	Wright.—94.

Ainsi, la question est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

Résolu, que les sommes ci-dessous soient accordées à Sa Majesté, pour les départements suivant, pour l'année finissant le 30 juin 1905:—Gouvernement civil, bureau du secrétaire du Gouverneur général, appointements, \$2,250; dépenses casuelles, \$3,020. Département de la Justice—Appointements, y compris John Chisholm à \$1,650 et une allocation au secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,818; dépenses casuelles, \$2,460. Département de la Milice et de la Défense—Appointements, y compris E. F. Jarvis à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$9,415; dépenses casuelles, \$2,000. Département du Secrétaire d'Etat—Appointements, y compris F. Colson à \$1,950, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$8,410; dépenses casuelles, \$1,820. Département des Impressions et de la Papeterie—Appointements, y compris W. McMahon à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,698; dépenses casuelles, \$1,400. Département de l'Intérieur—Appointements, y compris C. H. Beddoe à \$2,300, F. S. Checkley à \$2,000, et J. D. Bollard à \$1,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$27,411.30; dépenses casuelles, \$9,437. Bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Appointements, \$2,815; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$180. Bureau de l'Au-

diteur général—Appointements, \$8,140; dépenses casuelles, \$2,840. Département des Finances et du Conseil du Trésor—Appointements, \$11,180.50; dépenses casuelles, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,400. Département de la Commission géologique—Appointements, y compris J. F. Lyons à \$800, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$11,895. Département du Travail—Appointements, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,280; dépenses casuelles, \$250. Bureau du haut-commissaire pour le Canada en Angleterre—Appointements, \$1,610; dépenses casuelles, \$3,600. Départements en général—Dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$100 pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$5,800; traitements des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$500 chacun pour trois examinateurs, \$325 pour le secrétaire et \$125 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$600. Administration de la Justice—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$9,000; allocations et frais de voyages des juges au Manitoba, Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest, \$3,800, allocations et frais de voyages des juges qui siègent hebdomadairement en Haute cour de justice à London et Ottawa, \$300; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales du Nouveau-Brunswick, \$100; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales à la Nouvelle-Ecosse, \$100; supplément au traitement du juge de la cour de comté du district No 7, Nouvelle-Ecosse, \$120; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$140; bureau du greffier de la cour et de la chambre des juges, Prince-Albert, \$102; allocations aux juges *ad hoc*, \$40. Cour Suprême du Canada—1 arrêtiiste de la cour, \$430; 1 arrêtiiste-adjoint, commis de 1re classe, 340; 2 commis de 1re classe, \$1,500 chacun, 1 James Lawton, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$600; 2 commis de 2e classe, 1 à \$1,250, 1 James O'Regan à \$1,200, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$490; 1 commis de 2e classe cadette, \$200; appointements de E. R. A. Taschereau, commis temporaire, \$240; 1 messenger, \$128; 1 crieur, 140; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.), livres pour les juges, sans dépasser \$300, messenger surnuméraires, etc., \$1,110; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour, \$600; livres de droit et autres pour la bibliothèque de la Cour Suprême, et reliure de ces livres, \$900. Cour de l'Echiquier du Canada—1 premier commis, \$380; 2 commis de 2e classe cadette, 1 à \$1,075, 1, Duncan Clark à \$1,000, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$415; 1 messenger, \$128; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, etc., impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$800; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, \$160; surcroît de traitement au registraire en sa qualité d'éditeur de ces décisions, \$60; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, notwithstanding les dispositions de l'Acte du service civil, \$10; appointements du registraire en Amirauté, Québec, 133.33; appointements du prévôt en Amirauté, Québec, \$66.67; local pour la Cour de l'Echiquier en Amirauté, au besoin, \$60; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$60. Territoire du Yukon:—Allocations de voyages aux juges, \$300; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à \$4,000 chacun, \$1,600; appointements du shérif-adjoint et de deux greffier-adjoints de la cour territoriale à \$1,180 chacun, \$1,080; appointements de deux sténographes de la cour territoriale, à \$2,000 chacun, \$800; allocations de subsistance des juges, à \$5,000 chacun, \$3,000; allocation de subsistance du shérif, du shérif-adjoint, du greffier de la cour territoriale, des greffiers-adjoints, du magistrat de police et des sténographes de la cour territoriale, à \$1,800 chacun, \$2,880; entretien des détenus, \$5,000; transport des détenus, \$1,000; indemnités et frais des témoins et des jurés et émoluments des interprètes dans les procès criminels, \$3,000; livres de droit, etc., et transport de ces livres, pour l'usage des juges et du barreau, et papeterie, etc., et transport de ces articles pour les cours, \$500; dépenses diverses, y compris les hono-

raires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance du sténographe de la cour de police, et d'autres fonctionnaires ou employés attachés à l'administration, enquêtes du coroner, etc., \$5,000. Police fédérale:—Police fédérale, y compris 1 commis de 2^e classe cadette, \$6,400. Pénitenciers:—En général, \$1,480; pénitencier de Kingston, \$35,520; Saint-Vincent de Paul, \$19,870; Dorchester, \$11,940; Manitoba, 10,500; Colombie-Britannique, \$9,940; prison de Régina, \$2,260; prison de Prince-Albert, \$1,500. Législation—Sénat:—Appointements et dépenses casuelles du Sénat, \$15,115.20. Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur-suppléant, \$400; appointements, \$14,540; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$5,156; dépenses casuelles, y compris \$600 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, \$5,100; publication des *Débats*, \$12,000; prévision du sergent d'armes approuvées, \$8,278. Bibliothèque du Parlement:—Appointements, \$4,560; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., \$2,600; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$200; dépenses casuelles, \$520. Dépenses générales:—Impressions, reliure et distribution des lois, \$1,400; impressions, papier à imprimer et reliure, \$25,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$4,000; listes électorales des provinces, \$1,600; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$600. Arts, agriculture et statistique:—Stations agronomiques, \$20,000; impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, \$1,400; division du commissaire de l'agriculture et de l'industrie du laitage, y compris celles du bétail, de la laiterie, du service frigorifique, du développement des marchés, de la volaille, des graines et des fruits—les employés payés à même cette somme ne devant pas tomber sous le coup de l'Acte du service civil, \$44,000; pour encourager l'industrie du laitage en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le produit des ventes de ce beurre et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds du revenu consolidé, \$8,000. Immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, \$27,000; appointements du docteur Bryce, médecin-inspecteur, \$440; dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales d'immigration, et appointements de commis surnuméraires, \$106,600; refuge de jeunes filles, à Winnipeg, \$200; société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, \$200. Pensions—(Suite):—Lady Lafontaine, \$360; Mme Delaney, \$80; Mlle Harriet Fraser, \$50; par suite de l'invasion féniennne, \$480; indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, \$23.35; à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, \$3,800. Fonds de retraite:—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ex-directeur de poste à Victoria, C.-B., \$48. Milice et défense—imputable sur le revenu:—Solde et suppléments, \$108,809.80; exercices annuels, \$100,000; appointements et gages, \$12,400; propriétés militaires, \$32,000; vivres, approvisionnements et remontes, \$30,000; transport, \$9,000; habillement, \$20,000; matériel de guerre, \$6,000; aide aux sociétés de tir, \$9,000; dépenses casuelles, \$4,000; collège militaire Royal, \$16,600; arsenal fédéral, \$30,000; défenses d'Esquimalt, \$22,000; levés militaires, \$2,000. Milice et défense—imputable sur le capital:—Pour achat d'artillerie, champs de tir et leur installation, terrains pour fins militaires, magasins de réserve d'habillements, équipements, etc., y compris \$75,000 à être dépensés à l'arsenal du Dominion pour des munitions de réserve, \$260,000. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital:—Chemins de fer—chemin de fer National Transcontinental, levées et autres dépenses, \$100,000. Frais généraux:—Nouveau wagon pour le Gouverneur général, \$3,600. Canaux:—Canal de Cornwall—agrandissement, \$5,300; rapide des Galops—pour achever le chenal, \$8,000; canal Welland—matériel d'éclairage électrique, \$20,000; pour faire disparaître des obstacles et effectuer d'autres améliorations, \$45,000; pour approfondir une partie du bief culminant entre Port-Colborne et Thorold, \$20,000; améliorations à l'entrée de Port-Colborne, \$60,000; canal du Sault Sainte-Marie—construction, \$34,000; lac Saint-Louis—levé hydrographique, nettoyage du chenal, \$2,100; canal Lachine—murs inclinés, \$2,700; dragage des bassins 1 et 2, \$3,000; installation électrique, \$1,600; canal de la Trent—construction, \$20,000; canal Soulanges—levé hydrographique pour brise-lames, \$400; pont en fer

à la station de force motrice, \$800 ; ateliers, chauffage, éclairage et machines, \$1,440. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu :—Canaux—écluse de Saint-Ours—construction de nouvelles portes, \$1,200 ; canal Carillon et Grenville—reconstruction du quai de Grenville (à voter de nouveau), \$4,600 ; canal Welland—protection en pierre des berges du vieux canal, \$4,000 ; pour changer vannés et appareil de suspension des portes du nouveau canal Welland, \$6,000 ; pour construire mur de soutènement ; canal Lachine—pour renouveler les anciennes écluses 1 et 2, \$9,000 ; pour refaire les fondations du mur, bassin No 2, \$1,400 ; écluses, \$2,000 ; canal Soulanges—bras pour portes et prises d'eau, \$270 ; régulateurs et prises d'eau, \$300 ; élargissement et creusement de la tranchée de Saint-Amour, \$800 ; élargissement et creusement de la tranchée Bissonnette, \$600 ; canal Chambly—prolongement et réparation du mur à la tête de l'île Sainte-Thérèse, \$440 ; reconstruction de l'aqueduc, à la ferme Denault, \$1,600 ; pour macadamiser le chemin sur le côté ouest du canal, \$800 ; écluse de Saint-Ours—enlèvement des anciens quais et déblayage à l'entrée d'amont, \$240 ; renouvellement du quai de débarquement, \$1,200 ; canal de la Trent—pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Peterborough, \$300 ; pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse Burleigh, \$300 ; dragage, lac Katchawanna, \$700 ; travaux de mine et de dragage, chenal en amont de l'écluse No 1, Lakefield, \$600 ; machine à draguer, chaudière et estacade en fer, \$1,300 ; construction de trois allèges de déchargement, \$500 ; achat de deux forets à vapeur, \$100 ; achat de grue de déchargement et chaudière, \$300 ; reconstruction de barrage à Peterborough, \$800 ; canal Saint-Pierre—dragage, \$400 ; canal Rideau—reconstruction de pont à Smith's-Fall, \$1,000 ; canal Culbute—dommages causés aux barrages par les inondations, \$461 ; canal Chambly—pour macadamiser chemin de halage, \$1,815. Divers :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$1,000 ; arbitrages et sentences arbitrales, \$800 ; études et inspections, canaux, \$600 ; études et inspections, chemins de fer, \$3,600 ; statistiques des chemins de fer, y compris aide de commis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$500 ; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$600 ; appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$5,890 ; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$1,200 ; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, \$19.46 ; Wagon du Gouverneur général—réparations et modifications, \$400. Travaux publics—imputable sur le capital :—Ports et rivières—Québec :—Amélioration du port de Québec, \$20,000 ; chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, \$117,600. Ontario :—Port-Arthur et Fort-William—travaux d'amélioration du port et de la rivière, \$32,000. Manitoba :—Amélioration du rapide Saint-André—Rivière Rouge, \$16,000. Moyens de transport :—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie, \$15,000 ; Port-Colborne—amélioration du port, \$17,000. Travaux publics—imputable sur le revenu—Québec :—Acton-Vale—édifice public, \$2,400 ; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$2,400 ; Grosse-Ile—station de quarantaine, \$2,400 ; Lévis—édifice public, 4,000 ; Longueuil—édifice public, \$2,400 ; Magog—édifice public, \$2,000 ; Montmagny—édifice public, \$1,200 ; Montréal—entrepôt de douane—agrandissements et améliorations, y compris mobilier, etc., \$3,600 ; Montréal—édifices publics—améliorations, changements, réparations, etc., \$1,600 ; Québec—pavillon des immigrants sur la jetée Louise, et édifices du quai du Roi, \$400 ; Québec—hôpital pour immigrants souffrant du trachoma ou autres maladies, \$2,400 ; Québec—bureau de poste—réfections, améliorations, réparations, etc., \$400 ; Sherbrooke—salle d'exercices militaires, \$2,000 ; Saint-Hyacinthe—salle d'exercices militaires, \$3,000 ; Saint-Hyacinthe—édifice public—agrandissement, etc., \$3,600 ; Saint-Jean—entrepôt de douane, \$700 ; Saint-Jean—édifice public, \$2,000 ; Saint-Louis du Mile-End—édifice public, \$4,000 ; Terrebonne—édifice public, \$2,400 ; Mines de Thetford—édifice public, \$2,000 ; Valleyfield—édifice public, \$6,000. Territoire du Yukon :—

Whitehorse—édifice public—aménagement du bureau de poste et de la douane, \$1,000. Edifices publics en général—édifices publics en général, \$1,600; appointements des commis des travaux, aides, etc., \$2,600; construction de dépôts d'armes, \$6,000; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., \$2,000. Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc. : édifices publics, Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., \$25,000; loyers—édifices publics fédéraux, \$12,000; Rideau-Hall, y compris terrains—réfections, améliorations, mobilier et entretien, \$4,400; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, \$1,600; mobilier—édifices fédéraux, \$2,400; bâtiments fédéraux de la quarantaine des bestiaux—renouvellements, réparations, améliorations, etc., \$1,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, mobilier, etc., \$900; bâtiments fédéraux de quarantaine—entretien, etc., \$800; édifices publics, Ottawa—chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$17,400; édifices publics, Ottawa—préposés aux ascenseurs, \$2,000; édifices publics, Ottawa—gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts, \$4,800; édifices publics, Ottawa—service téléphonique, \$1,400; édifices publics, Ottawa—terrains, \$2,000; édifices publics, Ottawa—parc de la côte du Major, 1,400; édifices publics, Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$600; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., édifices publics fédéraux, \$22,000; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, édifices publics fédéraux, \$1,400; chauffage des édifices fédéraux—combustible, etc., \$15,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$15,000; eau pure des édifices publics fédéraux, \$4,000; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., \$1,600; édifices publics du Yukon—réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaire du concierge, \$7,500. Ports et rivières : Nouvelle-Ecosse : rivière Abram—quai, \$200; Bailey's-Brook—quai-brise-lames, \$200; travaux du port de Bayfield—réparations et améliorations, \$860; port de Baxter—reconstruction du brise-lames, 400; Grand port (Port-Bévis)—quai, \$740; Grand-Etang—quai, \$1,640; Anse au Breton—débarcadère, \$920; Bridgewater—dragage, \$1,000; chaussée de l'île au Caribou—protection des travaux en broussailles par un talus en pierre, etc., \$100; Pointe Chéticamp—quai, \$2,800; Church-Point—réparations et brise-lames, \$420; Cow-Bay (Point-Morien)—réparations au brise-lames, \$5,000; Cow-Bay-Run—brise-lames pour protéger la sortie du port, \$400; jetée de Digby—réfections et réparations, \$300; Jeddore-Est—quai, \$200; Economy—quai, \$200; Finlay's-Point—quai, \$200; Fort-Lawrence—jetée débarcadère, \$2,000; Freeport—jetée débarcadère, \$700; Gabarus—prolongement du brise-lames, etc., \$1,200; quai de Georgeville—prolongement, \$300; Glace Bay—amélioration du port, \$5,000; Grand-Narrows—réparation au quai, \$300; Anse-Verte—havre des bateaux, \$120; Hall's-Harbour—améliorations, \$500; Iona—prolongement du quai, \$2,400; Indian-Harbour—quai, \$240; Inverness (Grand-Anse) Mines-Harbour—réparations aux travaux du port, \$2,000; Pointe de l'Île—réparations au quai, \$160; Ile Janvrin—quai, \$160; L'Ardoise—prolongement du brise-lames jusqu'à la rive, \$2,800; rivière Larry—brise-lames, \$400; Lingan—protection de la grève, \$200; Anse Livingston—réparations au brise-lames, \$440; Lunenburg—dragage du port, \$1,000; Pointe McKay—quai, \$1,200; brise-lames de l'Anse McNair—prolongement, \$1,000; Main-à-Dieu—brise-lames du côté ouest du port, \$1,300; Anse Maligue—pour planter des pilotis jointifs créosotés aux extrémités et aux côtés des jetées du chenal, \$560; Port de Margaree—amélioration, \$200; Margaretville—réparations générales aux travaux du port et prolongement du brise-lames de l'est, \$400; Anse métégnan—restauration du brise-lames, \$400; quai de Melbourne, \$180; Middle-River—barrage de dérivation, \$200; Neil's Harbour—brise-lames, \$200; New-Campbellton—quai de ballast dans l'anse Kelly, \$2,400; quai Noël—réparations, \$200; North-Gut, Sainte-Anne—quai à la Pointe Morrison, \$400; Ogden's-Pond—pour achever les travaux de protection de la passe, \$100; Pembroke—brise-lames, \$1,600; Petit-de-Gras—nouvelle passe à travers la grève, y compris travaux de protection, etc., \$200; Jetée Pickett—reconstruction de la, \$600; grève du phare de Pictou—reconstruc-

tion des travaux de protection, \$120; Pleasant-Bay—quai, \$1,340; Port-au-Pique—quai, \$400; Port-Hastings—quai, \$800; Port-Hawkesbury—quai, \$2,000; Jetée de Port-Hood—réparations, \$360; Port-Hood Harbour—fermeture de l'entrée du nord avec fascines et maçonnerie, \$4,000; Port-Maitland—prolongement des contreforts du côté de la mer, brise-lames de l'est, vers le rivage, \$300; quai Prospect, \$120; Anse au Sable—brise-lames, \$400; Scott's-Bay—prolongement du brise-lames, etc., \$200; Anse Skinner—passe pour bateaux et travaux de protection, \$2,100; Spry-Bay—quai, \$300; quai de Summerville—prolongement, \$320; station de quarantaine de Sydney—prolongement et réparations du quai, \$300; Tencape—brise-lames, \$1,500; havre des Trois Brasses—restauration des travaux de protection de la grève, \$240; Victoria Beach—quai, \$5,000; Wedge-Point—prolongement du brise-lames, \$600; West-Bay (côté sud)—quai, \$400; brise-lames de West-Chezzetock—réparations, \$100; Anse-White—améliorations au brise-lames, \$200; port de Windsor—barrage et digues de dérivation et approfondissement de la rivière Avon, \$140; barre de Yarmouth—réparations aux travaux de protection, \$200. Ile du Prince-Edouard : Jetée de la rive Higgins—réfections et réparations, \$200; New-London—réparations au brise-lames, etc., \$150; port de New-London—améliorations de la passe d'entrée dans les rivières Clifton et Française, \$1,100; jetée de Cardigan-Nord—prolongement, \$400; île de la Pointe Prime—quai, \$1,000; réparations aux jetées et brise-lames, \$1,200; réparations aux jetées et brise-lames, bois créosoté, \$1,000; baie de Richmond—reconstruction du quai près de la traverse de la Grande-Rivière, \$1,000; port de Rustico—brise-lames sur l'île Robinson, à l'entrée sud du port, \$2,200; Souris, Pointe de Knight—renforcer le brise-lames, etc., \$1,000; port de Summerside—brise-lames, \$3,000; quai de West-Point—réparations, \$200. Nouveau-Brunswick : Anderson's-Hollow—améliorations et réparations au quai, \$220; Black-Brook (Loggieville)—quai, \$700; quai de Campbellton—prolongement et réparations, \$4,000; Cap-Tourmentin—améliorations, \$2,000; Caraquet—quai, \$8,800—Dalhousie—améliorations du port, \$2,000; Dipper-Harbour—brise-lames, \$3,000; Grande-Rivière au Saumon—clayonnage et brise-lames combinés, \$860; quai du Cap-Hopewell—réparation, \$400; quai de Hopewell-Hill—améliorations, etc., \$150; port de Miscou—quai, \$1,000; quai du brise-lames de North-Head, Grande Manan, \$2,000; ils aux Perdric—réparations à la jetée de l'est, \$100; Petit Rocher—brise-lames, \$1,200; rivière Saint-Jean et ses tributaires, \$3,200; rivière Upsalquitch—amélioration de la navigation, \$100; port de Saint-Jean—brise-lames de la Pointe du Nègre, \$4,000; port de Saint-Jean—réparations et prolongement des travaux de protection à la base du Fort-Dufferin, \$200; haut de la Rivière au Saumon (jetée Alma), \$260. Provinces maritimes en général, réparations et améliorations générales des ports et rivières, \$4,000; Québec : Anse-aux-Gascons—prolongement du quai, etc., \$1,200; Anse-aux-Gris-Fonds—améliorations à l'embouchure de la rivière, \$300; Baie Saint-Paul—réparations au quai du Cap-aux-Corbeaux, \$200; Barachois de Malbaie—brise-lames, \$1,000; Belœil, jetées de dérivation et estacades—pour réparer les dommages causés par la glace, \$120; Bois Brûlé—jetées de dérivation, etc., \$240; Bonaventure-Est—brise-lames, \$1,000; Cacouna—prolongement du quai, etc., \$120; Caplan—brise-lames, \$1,000; Chambord—quai, \$1,600; Champlain—quai, y compris réparations et prolongement, \$1,640; Château-Richer—améliorations du port, \$600; quai du Côteau-du-Lac—réparations, \$120; Ile-aux-Grues (côté-sud)—réparations au quai, \$640; Deschambault—quai, \$1,800; Desjardins, Ile aux Allumettes—quai, \$1,500; Doucet's-Landing—dragage, \$2,400; Douglstown—débarcadère isolé, 2,000; East-Templeton—quai, \$1,300; rivière Anglaise—enlèvement d'obstructions, \$1,000; Escoumains—jetée, \$2,000; Pointe-au-Père—débarcadère, \$8,000; Grande Vallée—jetée, \$4,000; Grand's Méchins—brise-lames, \$1,000; Grondines—quai, \$1,500; réparations et améliorations générales des constructions des ports, rivières et ponts, \$4,000; Isle-aux-Coudres—réparations au quai, \$400; quais du lac Saint-Jean—réparations, \$500; lac Saint-Jean—dragage, \$800; lac Nominigüe—quais, \$400; lac Témiscamingue—améliorations, \$120; Laprairie, brise-glace et murs de revêtement—reconstruction et réparations, \$3,100; Le Tableau, Descente des Femmes—quai sur la rivière Saguenay, \$200; Ile Alma—enlèvement de rochers, \$200; quai de Lotbinière—améliorations, \$2,400; bas du Saint-Laurent—enlèvement de rochers,

etc., \$600; Ile de la Madeleine—brise-lames et jetées, \$4,000; Maquasha—débarcadère, \$1,300; Mont-Louis—quai, \$600; Malbaie—exhaussement et prolongement du quai, \$800; Newport—brise-lame (prolongement), \$2,000; New-Richmond—brise-lame, \$1,200; Rivière Nicolet—dragage, \$1,200; Notre-Dame-du-Portage—quai, \$900; Paspébiac—débarcadère, \$2,000; Percé (Anse du Nord)—quai, \$1,800; Pierreville—quai, \$1,200; Pointe aux Esquimaux—quai, caisson de tKte, \$400; Pointe aux Trembles—quai, \$2,000; Pointe Saint-Pierre—brise-lames, \$1,200; Port-Daniel—prolongement et abords du quai, \$1,600; Repentigny—quai, \$1,300; Rimouski—prolongement du quai et du bassin des marées, y compris réparations, \$6,000; rivière aux Renards—brise-lames, jetée, \$4,000; rivière Batiscan—draguer chenal à l'embouchure, \$1,600; rivière Châteauguay—dragage, \$300; Rivière-du-Loup (Fraser-ville) améliorations au port, \$4,000; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et améliorations à l'entrée, \$600; rivière Jésus—dragage, \$1,000; jetée de la rivière Ouelle—réparations, \$600; rivière Saguenay—dragage, \$3,000; rivière Saint-Louis—améliorations, \$3,000; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, \$1,600; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$2,000; rivière Saint-Maurice—dragage de la passe est, \$1,200; rivière Touladié—améliorations de la, \$500; rivière Verte—améliorations de la, \$200; Sacré-cœur—quai, \$1,800; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—jetée, \$2,000; Saint-André de Kamouraska—quai—réparations à la culée en terre, \$400; Sainte-Anne de la Parade—réparations aux travaux de protection des rives de la rivière, \$400; Sainte-Famille, I. d'O.—prolongement de la jetée, \$1,200; Saint-Fidèle—quai, \$600; Saint-Fulgence—quai, \$1,000; Iles de Saint-Gédéon—quai, \$1,500; Piles et travées de Sainte-Geneviève—réfections, \$560; Sanit-Godefroi de Nouvelle—brise-lames, \$1,200; Saint-Jean des Chaillons—quai, \$2,400; Saint-Jean, I. d'O.—réparations au quai, \$200; jetée de Saint-Jean Port Joli—réparations, \$200; quai de Saint-Siméon—prolongement, \$600; Sept-Iles—quai, \$12,000; Shegawake—améliorations au port, \$800; port de Trois-Rivières—nouveaux quais en eau profonde, \$12,000; Trois-Pistoles—brise-lames, \$600; Verchères—quai, \$600; rivière Yamaska—dragage, \$2,000. Ontario: Amherstburg—dragage, \$6,000; Barrie—construction de quais, \$200; Barry's-Bay, rivière Madawaska—quai, \$900; Belle-Rivière—réparations de cours de palplanches, \$280; Bomanville—réparations au brise-lames, \$520; Bracebridge—quai, \$1,160; Burlington-Channel, jetée—pour terminer les travaux de réfections et de réparations à l'entreprise, \$4,000; Collingwood—améliorations du port, \$10,000; Cumberland—quai, \$1,100; Depot-Harbour—brise-lames, \$20,000; Gananoque—dragage, \$1,000; Baie Georgienne, chemin de la Pointe-au-Baril—améliorations de la passe du Coude-du-Diable entre Parry-Sound et Killarney, \$600; port de Goderich—travaux, \$4,000; Grand-Bend—brise-lames, jetées, etc., \$3,000; réparations et améliorations des constructions des ports et rivières et des ponts, etc., \$3,000; Hawkesbury—dragage, \$800; Honora—quai, \$1,600; port de Kincardine—réparations aux jetées et dragage, \$600; Kingsville—remplissage en pierre de la superstructure du prolongement du brise-lames, \$800; lac Simcoe et Couchiching—réparations aux travaux à Washabo, \$400; lac Témiscamingue—quais, \$700; Petit-Courant—améliorations de la passe nord des vapeurs dans la Baie Georgienne, \$3,000; Port-Meaford—réparations aux jetées, \$600; Port-Meaford—nouvelle jetée-brise-lames, \$3,000; Port-Midland—quai, \$3,000; Port-Midland—améliorations, \$4,000; Newcastle—réparations à la jetée, \$1,400; port d'Owen-Sound—dragage et traverse de protection en pilotis, \$2,600; Parry-Sound—quai, \$1,600; Pembroke—quai, \$8,600; Penetanguishene—dragage et autres améliorations \$4,400; Point-Edward—dragage, \$2,000; Port-Arthur—réparations au brise-lames, \$1,000; Port-Hope—réparations à la jetée et dragage, \$800; Port-Perry—dragage du port, \$440; Port-Stanley—dragage, \$800; rivière Otonabee—dragage à Peterborough, \$1,200; fleuve Saint-Laurent—dragage d'un chenal de bateaux à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe, \$400; Port Rondeau—améliorations aux jetées et dragage à l'entrée, \$3,200; Sarnia—dragage, \$2,400; Sault Sainte-Marie—améliorations du port, y compris dragage des abords, \$6,000; Southampton—améliorations du havre, \$2,000; rivière Espagnole—dragage, \$2,000; Saint-Joseph, lac Huron—quai, \$800; Thessalon

—brise-lames, \$3,000; Thornbury—réparations aux travaux du port, \$300; Thornbury—dragage, \$710; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, etc., \$5,600; dragage à Trenton—rivière Trent, \$1,000; Warton—quai, \$2,600. Manitoba : réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$600; lac Dauphin—abaissement du niveau du, \$500; décharge du lac Saint-François—construction de piliers de dérivation et dragage, \$2,000; Selkirk—prolongement du quai, \$1,600; quai sur le lac Winnipeg à Gimili—réparations, \$1,000; rivière à la Vase Blanche—dragage à l'embouchure de la, \$300; Winnipegosis—dragage passe à l'embouchure de la rivière Moussue, \$900. Territoires du Nord-Ouest, réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$1,000. Colombie-Britannique : lacs Anderson et Kennedy—nettoyer décharges, \$500; rivière Colombie, en amont de Revelstock—enlèvement des obstacles obstruant la navigation, \$600; rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$900; rivière Colombie—améliorations en aval de Golden, \$1,100; rivière Colombie—améliorations entre les lacs de la Flèche, supérieur et inférieur, \$1,900; rivière Duncan—améliorations, \$400; rivière Fraser—améliorations du chenal, travaux de protection, etc., \$5,000; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$600; port de Nanaimo—améliorations du chenal du nord, \$500; rivière Thompson du Nord—améliorations, \$1,000; rivière au Saumon—enlèvement des bois flottant et des autres obstructions, \$1,000; port de Sydney—brise-lames, \$1,000; rivière Skeena—améliorations, \$1,400; rivière Spallumcheen—protection de la rive à Enderby, \$400; port de Victoria dragage et enlèvement de rochers, \$3,000; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations, \$1,400. Territoire du Yukon, rivières Lewes et Yukon—améliorations, \$3,000. En général, ports et rivières en général, \$1,700. Dragage, y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service: dragueurs—réparations, \$6,000; dragueurs—réparations—Manitoba, \$1,000; dragueurs—réparations—Colombie-Britannique, \$1,000; nouvelle outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur hydraulique, \$10,000; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur pour l'Île du Prince-Edouard, \$5,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$15,000; nouvel outillage de dragage—Manitoba, bateau à la propulsion automatique pour enlever les chicots, etc., \$2,000; nouvel outillage de dragage—nouveau remorqueur pour draguer *Manitoba*, \$2,100; nouvel outillage—Colombie-Britannique—pour remplacer le bateau enleveur de chicots *Samson* et le dragueur *Mud Lark*, \$2,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—un remorqueur et deux chalands à bascule, \$7,200; nouvel outillage de dragage—en général, \$12,000; dragage—Nouvelle-Ecosse, Île du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$23,000; dragage—Québec et Ontario, \$19,000; dragage—Manitoba, \$4,000; dragage—Colombie-Britannique, \$7,000; service en général, \$1,000. Glissoirs et estacades : district de Saint-Maurice—améliorations d'estacades pour faciliter le flottage et l'entreposage des billots, etc., \$8,000; glissoirs et estacades en général, \$1,000. Ponts et chaussées : cité d'Ottawa—ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—réparations ordinaires, \$1,400; cité d'Ottawa—ponts Dufferin et des Sapeurs sur le canal Rideau—réparations, changements et agrandissements, etc., \$2,000; cité d'Ottawa—glissoirs de Hull et pont Union et abords des chemins—réparations, changements et agrandissements, etc., \$1,200; pont de Bryson—reconstruction des piliers et des culées, \$2,000; de la rivière de la Paix à la rivière Pelly—pour ouvrir une route multière, \$5,000; ponts à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$1,000. Lignes télégraphiques : lignes télégraphiques et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc., provinces maritimes, de l'Île-aux-Cerfs, N.-B., à Eastport, Maine—communication télégraphique, \$700; de Saint-Pierre à Canso—télégraphe et câble sous-marin, entre Port-Mulgrave et Port-Hawkesbury, \$2,000. Québec : ligne de terre de Bersimis à Godbout, \$1,200; pour réparer et améliorer les routes et augmenter généralement les facilités d'exploitation vers l'est de Godbout, \$200; Chicoutimi—Saint-Charles—branche de Sainte-Anne à la Descente des Femmes, \$380; de Murray-Bay à la Baie Sainte-Catherine (Rivière aux Canards)—deuxième fil, \$328; Belle-Isle—lignes télégraphiques entre les extrémités de l'Île, \$1,000; Îles de la Madeleine—lignes de terre, renouvellement

du fil, \$600; îles d'Anticosti—renouvellement du fil de la ligne entre la Baie du Renard et de la rivière Bescie, \$600. Ontario, île Pelée—communication par câble sous-marin avec la terre ferme, \$1,200. Territoires du Nord-Ouest, d'Edmonton à Athabaska-Landing—ligne télégraphique, \$1,000; du poste de la Montagne des Bois à Willow-Bunch—prolongement de la ligne télégraphique, \$600. Divers: arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autorisés, nonobstant toute disposition contraire contenue dans l'Acte du service civil, \$1,000; études et inspections, \$10,000; exploration des eaux-mères de la rivière Ottawa et de ses tributaires, en vue d'aviser aux moyens de régler le niveau des eaux des bassins supérieurs de ces cours d'eau afin d'offrir plus de facilités à la navigation, au flottage du bois, etc., \$3,000; laboratoire d'épreuve du ciment—améliorations et équipement, \$600; galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux sur l'avis d'un comité d'artistes, \$1,500; bureau de l'ingénieur en chef—appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$14,640; bureau de l'architecte en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$6,440; service télégraphique—appointements du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,200; service temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$8,800; moitié des appointements du photographe du gouvernement, \$160; pour l'achat de livres techniques de consultation et autres publications, \$100; pour couvrir les balances des dépenses pour travaux déjà autorisés dont les crédits sont insuffisants, mais elles ne devront pas dépasser cent piastres pour chaque ouvrage, \$1,200; pour pourvoir aux dépenses relatives à une commission de transport, \$5,000; gratification à la famille de feu L. Moore, gardien du bassin de carénage de Lévis, \$14. Subventions postales et aux paquebots: service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, \$1,000; communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, par les ports du Cap-Breton, \$400; communication à la vapeur durant la saison 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, \$3,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,500; communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Grand-Manan et la terre ferme, \$1,000; communication à la vapeur, durant la saison de 1905, *i.e.*, pour pas moins de 52 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et les ports intermédiaires, \$2,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin-des-Mines, \$600; communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Pictou Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, \$240; communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, \$1,500; communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, \$1,000; service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, \$7,000; service direct à la vapeur, mensuellement, entre le Canada et l'Afrique du Sud, \$29,200; communication à la vapeur durant la saison de 1894-5, entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, \$1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, \$1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, \$2,500; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, \$400; communication à la vapeur du 1er avril 1904 au 31 mars 1905, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso; entre Port-Mulgrave et Guysborough; et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1904, entre Port-Mulgrave, Margaree et Chéticamp, \$1,600; service par steamer pendant la saison de 1904, entre Sydney

N.B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Passamaquoddy, la Tête ou baie Noire, \$600; service à la vapeur et Whycomagh, \$200; service par steamer pendant l'année 1904, entre Saint-Stephen et les îles intérieures, baie de Passamaquoddy, La Tête ou baie Noire, \$600; service à la vapeur durant l'année 1904, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre ces termini, \$1,600; service à la vapeur durant la saison de 1904, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, faisant escale aux ports intermédiaires, \$300; service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, \$800; explorations spéciales et arpentages dans la Colombine-Britannique et le Yukon, et publication des rapports et cartes à ce sujet, \$3,800; frais de gravure, lithographie, impressions, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait, \$2,100; compilation des notes d'explorations et préparation des plans, cartes, etc., à l'aide des notes, etc., \$1,113.25; appointements d'un géologue attaché à la commission de la frontière internationale, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, \$400; appareil d'essayage et produits chimiques, métallurgiques, pétrographiques, de copistes, etc. (Les rétributions peuvent être payées sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant l'Acte au service civil), \$1,260. Département des Affaires Indiennes : Ontario et Québec, secours, soins de médecins et médicaments, Québec, \$1,120; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, \$660; couvertures et habillements, Ontario et Québec, \$100; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$9,738; appointements des chefs des groupes du Cap-Crocker et de Gibson, \$30; rentes sous l'empire du traité de Robinson, \$2,490; arpentage des réserves des sauvages, \$100; fonds d'administration des terres des sauvages, \$2,200; aide à la Société d'agriculture, Munceys et de Thames, \$18; contribution versée au fidéicommiss des sauvages No 310, pour aider à la répression de la vente des liqueurs enivrantes aux sauvages, \$300; construction d'un "violon" à Saint-Régis, \$100; frais de loi en général, \$700; réparation des chemins, \$60. Nouvelle-Ecosse : appointements, \$245; secours et graines de semence, \$540; soins de médecins, \$740; dépenses diverses et imprévues, \$60. Nouveau-Brunswick : appointements, \$261; secours et graines de semence, \$460; soins de médecins et médicaments, \$600; dépenses diverses et imprévues, \$60. Île du Prince-Edouard : appointements et frais de voyages, \$60; secours et graines de semence, \$185; soins de médecins et médicaments, \$130; dépenses de bureau et frais divers, \$15. Manitoba et Territoires du Nord-Ouest : rentes, \$28,695; instruments aratoires, outils, harnais, ferronnerie, bois de charpente et matériaux de construction pour les sauvages, \$1,340; service de navigation à la vapeur durant l'hiver 1904-05, entre Québec et les ports du Saint-Laurent jusqu'à la Malbaie et la Rivière-Ouelle, \$2,400; service d'été à vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, \$1,200; service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, \$2,500; service à vapeur entre Victoria et la côte occidentale de l'île du Prince-Edouard, la Cap-Breton et Terre-Neuve, \$1,600; service à vapeur entre le Canada et l'Australie, \$38,933.33; service à vapeur entre Paspébiac et Gaspé-Bassin durant les mois de décembre 1904 et janvier 1905, \$600; service à vapeur entre la Baie Sainte-Catherine et Tadousac durant l'hiver de 1904-05, \$400; pour services d'un outillage de sauvetage sur le Saint-Laurent, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1905, \$2,000; service à vapeur entre Petit de Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, \$600; service à vapeur entre le Canada et le Mexique, \$10,000. Pêcheries : appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$17,000; construction et entretien des piscifactoreries et homarderies, y compris les appointements, \$2,000, de F. H. Cunningham, le surintendant de la pisciculture dont le transfert de la division du service intérieur sans préjudice à son rang sous l'empire de l'Acte du service civil et des pensions est par le présent ratifié, \$22,000; service de protection des pêcheries, \$26,000; construction des passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$600; dépenses judiciaires et casuelles, \$400; exposition des pêcheries du Canada, \$800; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,000; ostréiculture, \$1,400; pour aider à l'établissement, l'entretien, et l'inspection d'un en-

trepôt frigorifique pour la boîte destinée à la pêche de grands fonds, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$5,000; pour pourvoir à l'entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie Georgienne, \$300; Contrôle des compagnies d'assurances, dépenses se rattachant à ce service, \$2,660. Commission géologique : explorations et études, impression et publication de rapports et cartes, etc., appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis et autres, achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, \$12,000; grains de semence, \$386.60; bestiaux, \$8,079 provisions, habillements, munitions, ficelle, médicaments et soins de médecins pour les sauvages, \$34,613.60; habillements—distribution triennale, \$539.60; externats, pensionnates et écoles d'industrie, \$60,658.40; arpentages, \$1,400; Sioux, \$1,131.80; moulins à farine et scieries, \$865.40; dépenses générales et administration, \$33,370.40. Colombie-Britannique: appointements, \$4,308; secours, \$1,600; grains de semence, \$200; soins de médecins et médicaments, \$4,308; secours, \$1,600; grains de semence, \$200; soins de médecins et médicaments, \$4,000; externats, \$2,000; écoles d'industrie et pensionnats, \$15,710; frais de voyage, \$1,200; dépenses de bureau et frais divers (y compris hôpitaux, irrigation et endiguage, et repression de la vente des liqueurs), \$2,924; arpentage et commission des réserves, \$600. Territoire du Yukon; secours et soins de médecins, \$1,600; pour l'éducation des sauvages, \$1,000. En général : J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$360; Geo. L. Chitty, inspecteur forestier, \$240; P. H. Bryce, inspecteur médical, partie de ces appointements, \$200; frais de voyages de ces fonctionnaires et service de commis, \$440; impressions et papeterie, service extérieur, etc., \$1,200. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest: dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$1,376; dépenses casuelles de justice, etc., y compris aides aux écritures, \$400; registraires, etc., \$7,800; aliénés malades, \$14,000; écoles dans les districts non organisés (y compris aides aux écritures, \$1,300; écoles, commis, impressions, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$141,595.80. Gouvernement du Territoire du Yukon: traitements et appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, \$47,108; subvention au conseil du Yukon, pour des fins locales, \$25,000; subvention au conseil du Yukon, pour l'entretien et la construction de routes et de ponts et l'entretien des édifices publics, \$40,000; Terres fédérales—imputable sur le capital: arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, y compris \$13,000 pour études relatives à l'irrigation, etc., \$150,000; pour pourvoir à l'achat de caisses en acier pour les archives des arpentages du département, \$2,820. Terres fédérales—imputable sur le revenu: appointements du commissaire, \$640; appointements du surintendant des mines, \$600; appointements des inspecteurs, des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, des sous-agents et des commis dans le service extérieur, \$24,340; frais d'inspection; frais de voyage du commissaire, du surintendant des mines et des inspecteurs de homesteads; dépenses casuelles des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, et au bureau principal, frais de déménagement, papeterie et impressions, etc., \$7,420; membres du bureau des examinateurs, des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau (l'autorisation requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$110; appointements de commis surnuméraires au bureau principal et annonces, y compris \$5,000 pour services extraordinaires au sujet des terres fédérales, et des commis dans le service extérieur, \$24,340; frais d'inspection; frais de voyage du nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,700; salaire d'un menuisier, \$146.40; protection des terres boisées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et arboriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$8,000. Divers : *Gazette du Canada*, 1,400; impressions diverses, \$8,000 dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaire, \$240; matériel pour l'imprimerie de l'Etat, \$1,000; dépenses se rattachant à l'Acte de tempérance du Canada, \$100; dépenses se rattachant à l'Acte de naturalisation, \$400; contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques, \$100;

dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, \$6,000; pour tenir lieu de remise des droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, \$450; appointements et dépenses casuelles à l'agence de Paris, \$1,300; commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, \$400; académie des Beaux-Arts, \$400; aide à la publication des mémoires de la Société royale, \$1,100; frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec (les services rendus par des membres du service civil pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil), \$600; frais des enquêtes sur les comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et consultations d'avocats pour l'Auditeur général, \$100; aide à la publication de documents par la *Canadian Mining institute*, \$200; revision des Statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de l'Acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, \$4,000; frais de litiges du ministère de la Justice lesquels pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,000; classement des archives dans le bureau du Conseil privé, ce service pouvant être payé nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; entretien, construction de chemins, ponts et autres ouvrages nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, \$5,404; construction de chemins, routes cavalières et autres ouvrages nécessaires au parc Yoho, et dans le voisinage immédiat, \$2,000; études et démarcations et autres travaux astronomiques du ministère de l'Intérieur. Les services d'officiers et de commis à titre temporaire pourront être payés à même ce crédit, sur un pied de plus de \$600 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$12,600; frais de litige, \$2,200; dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, \$438; entretien des aliénés de Kéwatin, \$400; entretien de l'essayerie à Vancouver, \$2,600; gravure, lithographie et impression de trouvés sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, \$3,000; secours à des Canadiens & trouvés sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, \$100; chemins de colonisation dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$5,000; subvention à l'Association Canadienne pour la prévention de la tuberculose, \$400; département du Travail, allocation aux correspondants, impressions et papeterie (y compris l'impression de la *Gazette du Travail*), frais de voyage, et \$500 chacun à un comptable et à un traducteur français, qui peuvent être membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$6,470. Douanes: appointements et dépenses casuelles des différents ports dans les diverses provinces, et les Territoires du Nord-Ouest, y compris suppléments aux employés pour travail extra, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$236,973; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres officiers en tournée d'inspection et de service préventif, y compris les appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, et pour compiler les relevés statistiques des importations et des exportations, \$27,840; divers—impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres, dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais judiciaires et uniformes des employés de douanes, \$7,500; entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$6,000; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif, et auquel il doit en être rendu compte, \$1,000; dépenses dans le Territoire du Yukon, \$8,000. Chemins de fer et Canaux—imputable sur la perception du revenu—(Suite)—Canaux: personnel et réparations, \$157,912.40; appointements et dépenses casuelles, bureaux des percepteurs, \$7,167; supplément d'appointements à des employés à titre permanent du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour le service des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,600. Travaux publics—perception du revenu: perception des droits de glissoires et barrages, y compris appointements des commis proposés à ce service, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,000; Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa—allocation relative aux billes passées au barrage des Chenaux,

vivière Ottawa, 1904-05, \$360; rivière Gatineau—usage des barrages de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1904-05, \$120; frais de réparations et d'exploitation des ports, bassins et glissoires, \$26,820; ligne télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$400; lignes de télégraphe terrestre et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles; aussi frais de télégraphe Marconi à Belle-Isle, \$16,000; lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, \$4,000; lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, \$3,500; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon (Ashcroft à Dawson, et embranchements, \$36,600; service télégraphique en général, \$700; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$500. Département du Commerce: administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$800; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau International des Douanes, \$120; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$8,000; primes sur l'acier et le fer; sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb et sur le chanvre de Manille employé à la fabrication de la ficelle d'engrègement, pour faire face aux frais de la mise à exécution des actes, \$1,600; remboursés à la fin de l'exercice. Inspection des denrées: inspecteur en chef, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres employés pour l'exécution des actes d'inspection générale et du grain du Manitoba, \$12,000; loyers, gages et autres dépenses casuelles, y compris l'achat et la distribution d'échantillons types de grain et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, \$5,000. Inspection et mesurage du bois: appointements de l'inspecteur, du teneur de livres et des commis, \$1,220; dépenses casuelles, \$560; mesureurs de bois, \$840; mesureurs de bois à la retraite, \$840.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 14 juillet 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté le bill (No 101) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898", sans amendement.

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill F (No 89) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Cedar Rapids Manufacturing and Power Company*", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill D (No 165) intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve faite devant le comité des Divorces du Sénat, auquel a été référé le bill D (No 155) intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", avec prière de la retourner au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 14 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Cowan, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-deuxième rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *The West Canadian Collieries, Limited*, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, et il a décidé d'en rapporter le préambule non prouvé à sa satisfaction.

Les promoteurs du bill (No 81) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Traction and Power Company*, ayant exprimé leur intention de ne pas aller plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet et au sujet du bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Cowan propose, secondé par M. Parmelee,—Que le bill (No 81) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Traction and Power Company*, soit retiré, et que les honoraires payés sur ce bill et sur le bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Parmelee, secondé par M. Davis,—Que le comité d'Agriculture et de Colonisation soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Sutherland (Essex), secondé par M. Russell,

Ordonné, que le bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

M. Préfontaine, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1904,—Copie de toutes lettres et autre correspondance entre la Chambre de commerce d'Albion, comté de Prince, I.P.-E., et autres personnes ou personnes, et le gouvernement concernant l'importation de pêcheurs, la construction de séchoirs brevetés, et l'encouragement des pêcheries de haute mer sur la côte nord de l'Île du Prince-Edouard. (*Document de la session No 137.*)

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion:—Bureau du sous-receveur général—Toronto, \$7,300; Montréal, \$5,800; Halifax, \$7,700; Saint-Jean,

\$6,750; Winnipeg, \$6,000; Victoria, \$4,450; Charlottetown, \$4,800. Caisses d'épargnes rurales—appointements, \$5,800; dépenses contingentes, \$1,250. Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$31,500. Courtage sur achats d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,600. Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets fédéraux, \$13,300. Impressions de billets fédéraux, \$110,000. Timbres anglais, frais de port, etc., \$10,600. Impressions, annonces, inspection, frais de messagerie et frais divers, y compris commutation de droit de timbres, \$14,400. Dépenses se rattachant à la conversion de la dette publique; des paiements pourront être faits à des employés du service civil, nonobstant les dispositions des Actes du service civil et des pensions, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, les quelles sont lues comme suit:—

1. Résolu qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—Bureau du Conseil privé du Roi pour le Canada—appointements, \$35,610; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics—appointements, \$53,150; dépenses casuelles, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics:—édifices publics—Ottawa—observatoire, \$35,000; hôtel des monnaies, \$50,000; musée Victoria et autres édifices, \$170,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Travaux publics:—édifices publics—Ile du Prince-Edouard—Charlottetown—édifice fédéral—améliorations, agrandissement, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars \$12,000; Richibuctou—édifice public, \$3,500; Saint-Jean—édifices fédéraux, améliorations, réparations, etc., \$3,000; Saint-Jean—station de quarantaine, service de l'eau, drainage, chauffage, etc., \$20,000; Woodstock—arsenal, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Provinces maritimes:—édifices publics fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Travaux publics:—édifices—(Suite)—Nouvelle-Ecosse: Halifax—Pavillon des immigrants—construction d'un nouvel étage, \$11,000; Halifax—nouvel édifice public, \$100,000; Sydney—édifice public—agrandissement, \$24,000; Sydney-Mines—édifice public, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, les quelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre vingt-cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics:—édifices publics—Manitoba: édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, \$6,000; Winnipeg—dépôt de munitions de guerre, \$10,000; Winnipeg—nouveau pavillon d'immigrants et station postale, \$60,000; Winnipeg—bâtiments militaires—poudrière,

\$3,000; Winnipeg—terrain et bâtiment pour nouveau bureau de poste, \$200,000; Winnipeg—bâtiments militaires—logements des sous-officiers, y compris le corps de garde, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Calgary—agrandissement de l'entrepôt de douane, et changements et agrandissements au bureau de poste, \$4,000; Palais de justice et station de police, \$1,500; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000; Edmonton—prison, \$35,000; Macleod—palais de justice, \$1,500; Moosejaw—édifice public, \$5,000; Prince-Albert—palais de justice et bureau de poste, \$15,000; Red-Deer—palais de justice, poste de police, etc., et bureau des terres, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique—édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$6,000; Nanaïmo—édifice public—agrandissements, \$14,600; Rossland—arsenal, \$21,000; Vancouver—édifice public, \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—département des Douanes: appointements, \$57,160; dépenses casuelles, \$4,730, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions, à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Grundy et ses enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Colebroke et son enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Margaret J. Brooks et ses enfants, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest:—Solde de l'effectif, \$205,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, réparations, renouvellements, remotes, armes et cartouches, drogues et médicaments, papeterie, logements et dépenses casuelles, \$270,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon:—solde de l'effectif, \$170,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillements, réparations, renouvellements, remotes, chiens, armes et cartouches, drogues et médicaments, papeterie, logements, transport et dépenses casuelles, \$320,000; bâtiments, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—indemnité à des hommes de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues alors qu'ils se trouvaient de service, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—(Suite)—département de l'Agriculture:—appointements, y compris J. Kilgallin et G. Bourret à \$800 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$76,332.50; dépenses casuelles, y compris M. Foley à \$500, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$18,750, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistique: archives, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour préparation de la statistique criminelle (S.R.C., c. 60), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Statistical Year Book*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la compilation de documents historiques se rapportant aux familles acadiennes au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour stations de fumigation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour une exposition du Dominion, en 1904, dans la ville de Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques: pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institute impérial, à Londres, et pour aider au maintien de l'institute, pour l'année finissant le 30 juin, 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics:—bureau de poste d'Ottawa: reconstruction de la partie détruite par l'incendie du 4 janvier 1904, et améliorations en général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour milice—imputable sur le revenu: appointements et gages—somme additionnelle requise, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille trois cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—(Suite)—département du Revenu de l'intérieur:—appointements, \$44,310; dépenses casuelles, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cinquante-six mille sept cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour accise:—appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements d'après le résultat de l'examen de l'accise, \$374,562.50; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$7,000; rémunération

pour longues heures de service autres que pour exercices spéciaux, \$1,000; service préventif, \$13,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., accise, \$60,000; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$35,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation pour droits perçus par eux en 1903-04, \$5,500; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquette, \$100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100; allocation provisoire, ne dépassant pas \$100, à chacun des préposés dans la Colombie-Britannique dont les appointements n'excèdent pas \$700 par année, \$500; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylé aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient: et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—appointements des officiers, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$62,300; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, eac., pour poids et mesures, y compris sommes requises pour achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., \$35,000; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, \$23,550; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour falsification des substances alimentaires, etc.: falsification de substances alimentaires et engrais, et frais de mise à exécution de l'Acte concernant les marques frauduleuses de commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour menus-revenus: revenu de l'intérieur, \$1,000; terrain de l'artillerie, \$1,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques—(Suite): exposition, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine: lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Acte des travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine: appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine—(Suite): steamer à la Grosse Ile, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour steamer à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine de bestiaux et division des vétérinaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—département de la Marine et des Pêcheries: appointements, \$77,850; dépenses casuelles, le paiement de \$600 à W. L. Charbonneau, messenger, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$16,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—entretien et réparation des vapeurs de l'Etat, \$250,000; examen des capitaines et seconds, \$7,000; récompenses aux personnes qui ont fait des sauvetages, y compris postes de sauvetage, \$12,000; enquêtes sur les naufrages, \$4,000; frais d'enquête au sujet d'une milice navale et d'une école de navigation, \$7,500; enregistrement des navires, devant comprendre les appointements d'un commis chargé de préparer la liste maritime, au-dessus de \$400, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$1,300; enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, \$1,000; observation des marées, y compris les appointements des commis au-dessus de \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$22,500; service postal pendant l'hiver, 8,500; station biologique maritime, \$3,000; appointements et frais d'inspection du bétail, \$3,600; dépenses imprévues en général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-neuf mille cent quatre dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Postes: appointements, \$307,429.50; dépenses casuelles, y compris \$50 pour payer à W. Cooch, emballer et trieur, pour l'ouvrage technique d'inspection des chaussures des facteurs, nonobstant les disposition de l'Acte du service civil, \$41,675, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions cinq cent quarante mille trois cent dix dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour bureau de poste—service extérieur:—appointements et allocations, \$1,548,870.50; service du transport des malles, \$2,561,700; divers, \$289,740; Territoire du Yukon, \$140,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents quatre-vingt-quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics—Ontario:—Alexandria—édifice public, \$10,000; Belleville—arsenal, \$10,000; Berlin—édifices publics—améliorations, \$6,500; Bowmanville—édifice public, \$15,000; Brantford—salle d'exercices—agrandissements et améliorations, \$20,000; Bridgeburg—édifice public, \$8,000; Chatham—arsenal, \$10,000; Clinton—bureau de poste, \$1,500; Cobourg—arsenal, \$20,000; Deseronto—édifice public, \$500; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; Fort-William—édifice public, \$8,000;

Guelph—arsenal, \$20,000; Guelph—édifice public—agrandissements, \$14,000; Hawkesbury—édifice public, \$12,000; Kingston—bâtiments militaires—écurie pour batterie de campagne, \$5,000; Kingston—collège militaire—agrandissements, \$5,500; Kingston—collège militaire—écurie, \$5,000; London—salle d'exercices et arsenal, \$90,000; Oshawa—édifice public, \$18,000; Ottawa—édifices publics—nouvel ascenseur pour le bâtiment ouest, \$6,000; Ottawa— tiroirs, rouleaux et rayons en fer, \$10,000; Ottawa—pavage en face du Palais Législatif, \$6,900; Ottawa—nouveau hangar à charbon, \$10,000; Ottawa—imprimerie de l'Etat—allonge à l'épreuve du feu pour formes, clichés, etc., \$3,500; Peterborough—arsenal, \$10,000; St. Catharines—salles d'exercices, \$20,000; St. Mary's—édifice public, \$10,000; Saut Sainte-Marie—édifice public, \$45,000; Stratford—arsenal, \$10,000; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$8,000; Toronto—salle d'exercices—nouveaux aménagements pour les nouveaux corps de milice, \$20,000; Toronto—entrepôt de douane—agrandissements, \$20,000; Toronto—bâtiments militaires—poudrière, \$3,000; Toronto—hôtel des postes—nouvel étage en arrière—meubles, installations, etc., \$10,000; Toronto—hôtel des postes—terrain, bâtiment, appareil pneumatique et machines, \$165,000; Toronto—Junction—édifice public, \$18,000; Wingham—édifice public, \$18,000; Woodstock—arsenal, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—salaires et allocations des gardiens de phare, \$238,000; agences, loyers et dépenses casuelles, \$25,000; entretien et réparations des phares, y compris les gages de l'équipage et entretien du bateau-phare sur la batture de Lurher et du bateau-phare à la Pointe de l'Est, Ile d'Anticosti, \$425,000; construction de phares et aides à la navigation, \$502,000; appointements des employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa, à des prix excédant \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$12,000; service des signaux, \$9,000; pour pourvoir à l'établissement de stations de télégraphe sans fil à la Pointe Amour, Heath-Point, Anticosti, Fame-Point, Cap-Race, Belle-Isle et Ile au Sable, 25,000; pour pourvoir aux dépenses de la cour des comissaires des pilotes de Montréal, \$2,000; réparations aux quais, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille et trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques et relevés hydrographiques:—observatoire magnétique, \$2,700; service météorologique, \$86,803; observatoire, Montréal, \$500; relevés hydrographiques, \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de la marine:—soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, et réparations aux hôpitaux de la marine, \$50,000; matelots naufragés et dans le dénûment, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trent-sept mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur:—inspection des bateaux à vapeur, \$36,000; inspection des steamers et des sifflets de brume, \$1,700, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Postes—allocation provisoire aux employés de la division des lettres de rebut à Winnipeg et à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille cinq cent soixante et quinze dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour postes:—

pour payer à M. W. Sloan, courrier convoyeur, blessé au service de façon à être empêché de remplir ses fonctions de courrier convoyeur, l'indemnité de trajet qu'il eut gagné s'il eût fait son service de la période s'étendant du 15 novembre 1898 au 31 janvier, 1904, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil et de l'Acte des postes, \$2,224.51; indemnité de sympathie pour madame John A. W. Innes, veuve du courrier convoyeur John A. W. Innes, blessé au service le 23 janvier 1904 et mort des suites de ses blessures le 27 janvier 1904, \$2,000; pour pourvoir à un supplément d'appointements en faveur de M. George Ross, surintendant en chef des postes, au chiffre de \$3,500 du 1er juillet 1903, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil et de l'Acte des postes, \$500; soins de médecin, d'hôpital et autres frais encourus pour le traitement du courrier convoyeur J. W. H. Cameron, victime d'un accident grave au service, le 19 décembre 1903, \$213; pour parfaire les appointements attribuables au service des postes, jusqu'au 30 juin 1904, \$130,000; pour la rémunération de certains employés des services tant extérieur qu'intérieur du ministère des Postes, pour travail au déménagement des malles de l'édifice de la poste à Ottawa, dans la nuit de l'incendie de cet édifice le 4 janvier 1904, et pour en avoir pris la garde subséquemment: gratification de \$10 à chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$480; pour l'avancement des facteurs et chargeurs ci-dessous mentionnés au rang de commis, à partir des dates et au chiffre d'appointements indiqués, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil et de l'Acte des Postes: R. Wilkinson, facteur, au rang de commis de troisième classe cadette, du 25 juin 1904, avec appointements de \$705 par année; J. Emond, facteur, au rang de commis de quatrième classe, du 1er octobre 1903, avec appointements de \$6225 par année; L. J. Filion, facteur, au rang de commis de quatrième classe, du 1er septembre 1903, avec appointements de \$600 par année; J. Wilson, facteur, au rang de commis de troisième classe cadette, du 1er février 1904, avec appointements de \$700 par année; W. J. Gow, facteur au rang de commis de deuxième classe cadette, du 1er juillet 1903, avec appointements de \$900 par année; E. D. More, chargeur, au rang de commis de quatrième classe, du 1er juillet 1903, avec appointements de \$600 par année, et à celui de commis de troisième classe cadette, du 1er décembre 1903, avec appointements de \$700 par année; F. Graham, chargeur, au rang d'étampeur et d'assortisseur, du 1er octobre 1903, avec appointements de \$540, et à celui de commis de quatrième classe, du 1er décembre 1903, avec appointements de \$540 par année; G. W. Oliver, facteur, à l'emploi d'étampeur et assortisseur, du 1er décembre 1903, avec appointements de \$470, et au rang de commis de quatrième classe, du 1er mars 1904, avec appointements de \$470, \$158.32, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille et soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires des sauvages:— appointements, \$61,395; dépenses casuelles, \$14,075, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Chemins de fer et Canaux:—appointements, y compris C. W. Ross à \$1,700, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$48,975; dépenses casuelles, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quarante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—Chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard:—accroissement de commodités à Kensington, \$4,000; pour redresser la ligne à Curtis-Creek, \$21,500; pour freins à air Westinghouse et signaux à

air, \$35,500; accroissement de commodités à Charlottetown, \$85,000; agrandissement du hangar à marchandises, à Brandalbane, \$500; pour munir des locomotives et des voitures de voyageurs, d'appareils de chauffage, \$14,500; pour barres d'attelage du matériel roulant, \$26,500; embranchement de Murray-Harbour et pont de Hillsboro, \$650,000; nouvelle gare à Alberton, \$2,000; levé de plan du pont Montague, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Commerce:—appointements, y compris le comptable à \$1,800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$18,200; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$6,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de la malle sur l'océan entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, pendant l'hiver de 1904-05, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, pendant l'hiver 1904-05, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un ou l'autre, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une ligne ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept millions de dollars—imputable sur la perception du revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer:—Intercolonial, frais d'exploitation, \$6,500,00; Grand-Tronc, \$140,000; embranchement de Windsor, \$30,000; Ile du Prince-Edouard, frais d'exploitation, \$330,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent cinquante et un mille cinq cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—accroissement de commodités à Sydney, \$86,000; construction primitive, \$2,000; pour renforcer les ponts, \$385,000; accroissement de commodités à Lévis, \$17,000; freins à air pour wagons à marchandises, \$25,000; pour changer les barres d'attelage de wagons à marchandises, \$45,000; machines neuves pour ateliers de construction de locomotives et de wagons, \$31,000; pour munir 4 voitures à voyageurs de l'appareil à gaz Pintsch, \$3,500; pour munir des voitures à voyageurs de vestibules, \$4,500; nouvelles voies de garage le long de la ligne, \$118,000; accroissement de commodités le long de la voie, \$65,000; nouvelle superstructure, pont de la Restigouche, \$46,000; pour travaux et de dragage au ter-

minus en eau profonde, à Halifax, \$30,000; amélioration à la station de Petit-Métis et détournement du chemin public, \$4,000; nouvelle gare à Windsor, N.-E., \$10,000; accroissement de commodités à Amherst, N.-E., \$15,000; pour augmenter l'approvisionnement d'eau, \$12,500; accroissement de commodités à Amqui, \$7,000; accroissement de commodités à Stellarton, \$41,000; remises à locomotives, ateliers des machines, etc., Rivière-du-Loup, \$88,000; remises à locomotives, etc., de Chaudière-Junction, \$45,500; accroissement de commodités à Saint-Jean, \$73,000; accroissement de commodités à Halifax, \$135,000; accroissement de commodités à Pictou, \$97,000; amélioration à Sydney-Nord, \$25,000; accroissement de commodités à Moncton, \$40,000; accroissement de commodités à Sainte-Flavie, \$83,000; amélioration du service des bateaux-passeurs, détroit de Canso, \$45,000; pour protéger le pont de Grand-Narrows, \$70,000; sémaphores aux stations, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Chenal Nord: formation d'un chenal et barrage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour fleuve Saint-Laurent et canaux: enlèvement des battures à l'Ouest du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

La première résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

La seconde résolution étant lue une seconde fois est renvoyée pour plus ample considération.

Les résolutions subséquentes étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, que les sommes ci-dessous soient accordées à Sa Majesté pour les départements suivants, pour l'année finissant le 30 juin 1905:—gouvernement civil:—bureau du secrétaire du Gouverneur général—appointements, \$2,250; dépenses casuelles, \$3,020; département de la Justice—appointements, y compris John Chisholm à \$1,650 et une allocation au secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,818; dépenses casuelles, \$2,460; département de la Milice et Défense—appointements, y compris E. F. Jarvis à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$9,415; dépenses casuelles, \$2,000; département du Secrétaire d'Etat—appointements, y compris F. Colson à \$1,950, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$8,410; dépenses casuelles, \$1,820; département des Impressions et Papeterie—appointements, y compris W. McMahon à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,698; dépenses casuelles, \$1,400; département de l'Intérieur—appointements, y compris C. H. Beddoe à \$2,300, F. S. Checkley à \$2,000, et J. D. Bollard à \$1,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$27,411.30; dépenses casuelles, \$9,437; bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—appointements, \$2,815; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$180; bureau de l'Auditeur général—appointements, \$8,140; dépenses casuelles, \$2,840; département des Finances et du Conseil du Trésor—appointements, \$11,180.50; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,400; département de la Commission géologique—appointements, y compris J. F. Lyons à \$800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$11,895; département du Travail—appointements, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,280; dépenses casuelles, \$250; bureau du haut-commissaire pour le Canada en Angleterre—appointements, \$1,610; dépenses casuelles, \$3,600; départements en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$100 pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$5,800; traitements des examinateurs et autres dépenses découlant

de l'Acte du service civil, y compris \$500 chacun pour trois examinateurs, \$325 pour le secrétaire et \$125 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$600; administration de la Justice:—dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$9,000; allocations et frais de voyages des juges au Manitoba, Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest, \$3,800; allocations et frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en Haute cour de justice à London et Ottawa, \$300; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales au Nouveau-Brunswick, \$100; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales à la Nouvelle-Ecosse, \$100; supplément au traitement du juge de la cour de comté du district No 7, Nouvelle-Ecosse, \$120; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$140; bureau du greffier de la cour et de la chambre des juges, Prince-Albert, \$102; allocations aux juges *ad hoc*, \$40; cour Suprême du Canada:—1 arrê-
tiste de la cour, \$430; 1 arrê-
tiste-adjoint, comme de 1re classe, \$340; 2 commis de 1re classe, \$1,500 chacun, 1 James Lawton, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$600; 2 commis de 2e classe, 1 à \$1,250, 1 James O'Regan à \$1,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$490; 1 commis de 2e classe cadette, \$200; appointements de E. R. A. Taschereau, commis temporaire, \$240; 1 crieur, \$140; 1 messenger, \$128; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.); livres pour les juges, sans dépasser \$300, messagers surnuméraires, etc., \$1,110; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour, \$600; livres de droit et autres pour la bibliothèque de la cour Suprême et reliure de ces livres, \$900; cour de l'Echiquier du Canada:—1 premier commis, \$380; 2 commis de 2e classe cadette, 1 à \$1,075, 1, Duncan Clark à \$1,000, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$415; 1 messenger, \$128; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registre, traitements des shérifs, etc., impressions et papeterie, etc., et \$50 de livrs pour le juge, \$800; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, \$160; surcroît de traitement au registraire en sa qualité d'éditeur de ces décisions, \$60; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$10; appointements du registraire en Amiraute, Québec, \$133.33; appointements du prévôt en Amiraute, Québec, \$66.67; local pour la cour de l'Echiquier en Amiraute, au besoin, \$60; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$60; Territoire du Yukon:—allocation de voyages aux juges, \$300; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à \$4,000 chacun, \$1,600; appointements du shérif-adjoint et de deux greffiers-adjoints de la cour territoriale, à \$2,000 chacun, \$800; allocations de subsistance des juges, à \$5,000 chacun, \$3,000; allocations de subsistance du shérif, du shérif-adjoint, du greffier de la cour territoriale, des greffiers-adjoints, du magistrat de police, et des sténographes de la cour territoriale, à \$1,800 chacun, \$2,880; entretien des détenus, \$5,000; transport des détenus, \$1,000; indemnités et frais des témoins et des jurés et émoluments des interprètes dans les procès criminels, \$3,000; livres de droit, etc., et transport de ces livres, pour l'usage des juges et du barreau, et papeterie, etc., et transport de ces articles pour les cours, \$500; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance du sténographe de la cour de police, et d'autres fonctionnaires ou employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes du coroner, etc., \$5,000; police fédérale:—
police fédérale, y compris 1 commis de 2e classe cadette, \$6,400; pénitenciers:—en général, \$1,480; pénitencier de Kingston, \$35,520; Saint-Vincent de Paul, \$19,870; Dorchester, \$11,940; Manitoba, \$10,500; Colombie-Britannique, \$9,940; prison de Regina, \$2,260; prison de Prince-Albert, \$1,500; législation:—Sénat—appointements et dépenses casuelles du Sénat, \$15,115.20; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur-suppléant, \$400; appointements, \$14,540; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$5,156; dépenses casuelles, y compris \$600 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, \$5,100; publication des *Débats*, \$12,000; prévisions du sergent-d'armes approuvées, \$8,278.50; bibliothèque du Parlement—appointements, \$4,560; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de re-

liure, etc., \$2,600; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$200; dépenses casuelles, \$520; dépenses générales—impressions, reliure et distribution des lois, \$1,400; impressions, papier à imprimer et reliure, \$25,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$4,000; listes électorales des provinces, \$1,600; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$600; arts, agriculture et statistique:—stations agronomiques, \$20,000; impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, \$1,400; division du commissaire de l'agriculture et de l'industrie du laitage, y compris celles du bétail, de la laiterie, du service frigorifique, du développement des marchés, de la volaille, des graines et des fruits—les employés payés à même cette somme ne devant pas tomber sous le coup de l'Acte du service civil, \$44,000; pour encourager l'industrie du laitage en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le produit des ventes de ce beurre et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds du revenu consolidé, \$8,000; immigration:—appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, \$27,000; appointements du docteur Bryce, médecin-inspecteur, \$440; dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales d'immigration, et appointements de commis surnuméraires, \$106,600; refuge de jeunes filles à Winnipeg, \$200; Société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, \$200; pensions—(Suite):—Lady Lafontaine, \$360; Mme Delaney, \$80; M^{lle} Harriet Fraser, \$50; par suite de l'invasion fénienne, \$480; indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, \$24.35; à des militaires par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, \$3,800; fonds de retraite:—allocation supplémentaire à M. Wallace, ex-directeur de poste à Victoria, C.-B., \$48; milice et défense—imputable sur le revenu:—solde et suppléments, \$108,809.80; exercices annuels, \$100,000; appointements et gages, \$12,400; propriétés militaires, \$32,000; vivres, approvisionnements et remontes, \$30,000; transport, \$9,000; habillement, \$20,000; matériel de guerre, \$6,000; aide aux sociétés de tir, \$9,000; dépenses casuelles, \$4,000; collège militaire royal, \$16,600; arsenal fédéral, \$30,000; défenses d'Esquimalt, \$22,000; levés militaires, \$2,000; milice et défense—imputable sur le capital:—pour achat d'artillerie, armes, champs de tir et leur installation, terrains pour fins militaires, magasins de réserve d'habillements, équipement, etc., y compris \$75,000 à être dépenses à l'arsenal du Dominion pour des munitions de réserve, \$260,000; chemins de fer et canaux—imputable sur le capital:—chemins de fer—chemin de fer National Transcontinental—levées et autres dépenses, \$100,000; frais généraux—nouveau wagon pour le Gouverneur général, \$3,600; canaux—canal de Cornwall—agrandissement, \$5,300; rapide des galops—pour achever le chenal, \$8,000; canal Welland—matériel d'éclairage électrique, \$20,000; pour faire disparaître des obstacles et effectuer d'autres améliorations, \$45,000; pour approfondir une partie du bief culminant entre Port-Colborne et Thorold, \$20,000; améliorations à l'entrée de Port-Colborne, \$60,000; canal du Saut Sainte-Marie—construction, \$34,000; lac Saint-Louis—levé hydrographique, nettoyage du chenal, \$2,100; canal Lachine—murs inclinés, \$2,700; dragage des bassins 1 et 2, \$3,000; installation électrique, \$1,600; canal de la Trent—construction, \$20,000; canal Soulanges—levé hydrographique pour brise-lames, \$400; pont en fer à la station de force motrice, \$800; ateliers, chauffage, éclairage et machines, \$1,440; chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu:—canaux—écluse de Saint-Ours—construction de nouvelles portes, \$1,200; canal Carillon et Grenville—reconstruction du quai de Grenville (à voter de nouveau), \$4,600; canal Welland—protection en pierre des berges du vieux canal, \$4,000; pour changer vannes et appareil de suspension des portes du nouveau canal Welland, \$6,000; pour construire mur de soutènement, \$14,000; canal Lachine—pour renouveler les anciennes écluses 1 et 2, \$9,000; pour refaire les fondations du mur, bassin No 2, \$1,400; écluses, \$2,000; canal Soulanges—bras pour portes et prises d'eau, \$270; régulateurs et prises d'eau, \$300; élargissement et creusement de la tranchée de Saint-Amour, \$800; élargissement et creusement de la tranchée Bissonnette, \$600; canal Chambly—prolongement et réparation du mur à la tête de l'île Sainte-Thérèse, \$440; reconstruction de l'aqueduc, à la ferme Denault, \$1,600; pour macadamiser le chemin sur le côté ouest du canal, \$800; écluse de Saint-Ours—en-

lèvement des anciens quais et déblayage à l'entrée d'amont, \$240; renouvellement du quai de débarquement, \$1,200; canal de la Trent—pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Peterborough, \$300; pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Burleigh, \$300; dragage, lac Katchawannoe, \$700; travaux de mine et de dragage, chenal en amont de l'écluse No 1, Lake field, \$600; machine à draguer, chaudière—estacade en fer, \$1,300; construction de trois allèges de déchargement, \$500; achat de deux forêts à vapeur, \$100; achat de grue de déchargement et chaudière, \$300; reconstruction de barrage à Peterborough, \$800; canal aSaint-Pierre—dragage, \$400; canal Rideau—reconstruction de pont à Smith's-Falls, \$1,000; canal Culbute—dommages causés aux barrages par les inondations, \$461; canal Chambly—pour macadamiser chemin de halage, \$1,815; divers—travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$1,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$800; études et inspections—canaux, \$600; études et inspections—chemins de fer, \$3,600; statistiques des chemins de fer, y compris aide de commis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$500; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$600; appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$5,890; rapport des témoignages pris devant le comité des Chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, ; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$1,200; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles; wagon du Gouverneur général—réparations et modifications, \$400; travaux publics—imputable sur le capital:—ports et rivières—Québec—amélioration du port de Québec, \$20,000; chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, \$117,600; Ontario—Port-Arthur—travaux d'amélioration du port et de la rivière, \$32,000; Manitoba—amélioration du rapide Saint-André—rivière Rouge, \$16,000; moyens de transport—port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie, \$15,000; Port-Colborne—améliorations du port, \$17,000; travaux publics—imputable sur le revenu—Québec—Acton-Vale—édifice public, \$2,400; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$2,400; Grosse-Ile—station de quarantaine, \$2,400; Lévis—édifice public, \$4,000; Longueuil—édifice public, \$2,400; Magog—édifice public, \$2,400; Montmagny—édifice public, \$1,200; Montréal—entrepôt de douane—agrandissements et améliorations, y compris mobilier, etc., \$3,600; Montréal—édifices publics—améliorations, changements, réparations, etc., \$1,600; Québec—pavillon des immigrants sur la jetée Louise, et édifices du quai du Roi, \$400; Québec—hôpital pour immigrants souffrant du trachoma ou autres maladies, \$2,400; Québec—bureau de poste—réfections, améliorations, réparations, etc., \$400; Sherbrooke—salle d'exercices militaires, \$2,000; Saint-Hyacinthe—salle d'exercices militaires, \$3,000; Saint-Hyacinthe—édifice public—agrandissement, etc., \$3,600; Saint-Jean—entrepôt de douane, \$700; Saint-Jean—édifice public, \$2,000; Saint-Louis du Mile-End—édifice public, \$4,000; Terrebonne—édifice public, \$2,400; Mines de Thetford—édifice public, \$2,000; Valleyfield—édifice public, \$6,000; Territoire du Yukon—Whitehorse—édifice public—aménagement du bureau de poste et de la douane, \$1,000; édifices publics en général—édifices publics en général, \$1,600; appointements des commis des travaux, aides, etc., \$2,600; construction de dépôts d'armes, \$6,000; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., \$2,000; loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.—édifices publics, Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., \$25,000; loyers—édifices publics fédéraux, \$12,800; Rideau-Hall, y compris terrains—réfections, améliorations, mobilier et entretien, \$4,400; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, \$1,600; mobilier—édifices publics fédéraux, \$2,400; bâtiments fédéraux de la quarantaine des bestiaux—renouvellements, réparations, améliorations, etc., \$1,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, mobilier, etc., \$900; bâtiments fédéraux de quarantaine—entretien, etc., \$800; édifices publics, Ottawa—chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$17,400; édifices publics, Ottawa—préposés aux ascenseurs, \$2,000; édifices publics, Ottawa—gaz et éclairage électrique, y com-

pris chemins et ponts, \$4,800; édifices publics, Ottawa—service téléphonique, \$1,400; édifices publics, Ottawa—terrains, \$2,000; édifices publics, Ottawa—parc de la côte du Major, \$1,400; édifices publics, Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$600; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., édifices publics fédéraux, \$22,000; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, édifices publics fédéraux, \$1,400; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$15,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$15,000; eau pure des édifices publics fédéraux, \$4,000; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., \$1,600; édifices publics du Yukon—réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaire du concierge, \$7,500; ports et rivières—Nouvelle-Ecosse—rivière Abram—quai, \$200; Bailey's-Brook—quai-brise-lames, \$200; travaux du port de Bayfield—réparations et améliorations, \$860; port de Baxter—reconstruction du brise-lames, \$400; Grand port (Port Bévis)—quai, \$740; Grand-Etang—quai, \$1,640; Anse au Breton—débarcadère, \$920; Bridgewater, dragage, \$1,000; chaussée de l'île au Caribou—protection des travaux en broussailles par un talus en pierre, etc., \$100; Pointe Chéticamp—Quai, \$2,800; Church-Point—réparations au brise-lames, \$420; Cow-Bay (Port Morien)—réparations au brise-lames, \$5,000; Cow-Bay-Run—Brise-lames pour protéger la sortie du port, \$400; jetée de Digby—réfections et réparations, \$300; Jeddore-Est—quai, \$200; Economy—quai, \$200; Finlay's-Point—quai, \$200; Fort-Lawrence—jetée débarcadère, \$2,000; Freeport—jetée débarcadère, \$700; Gabarus—prolongement du brise-lames, etc., \$1,200; quai de Georgeville—prolongement, \$300; Glace-Bay—amélioration du port, \$5,000; Grand-Narrows—réparations au quai, \$300; Anse-Verte—havre des bateaux, \$120; Hall's-Harbour—améliorations, \$500; Iona—prolongement du quai, \$2,400; Indian-Harbour—quai, \$240; Inverness (Grande-Anse) Mines-Harbour—réparations aux travaux du port, \$2,000; Pointe de l'Île—réparations au quai, \$160; Île Janvrin—quai, \$160; L'Ardoise—prolongement du brise-lames jusqu'à la rive, \$2,800; Rivière Larry—brise-lames, \$400; Lingan—protection de la grève, \$300; Anse Livingston—réparations au brise-lames, \$440; Lunenburg—dragage du port, \$1,000; Pointe McKay—quai, \$1,200; brise-lames de l'Anse McNair—prolongement, \$1,000; Main-à-Dieu—brise-lames du côté ouest du port, \$1,300; Anse Maligne—pour planter des pilotis jointifs créosotés aux extrémités et aux côtés des jetées du chenal, \$560; port de Margaree—améliorations, \$200; Margaretville—réparations générales aux travaux du port et prolongement du brise-lames de l'est, \$400; Anse Météghan—restauration du brise-lames, \$400; quai de Melbourne, \$180; Middle-River—barrage de dérivation, \$200; Neil's-Harbour—brise-lames, \$200; New-Campbellton—quai de ballast dans l'anse Kelly, \$2,400; quai Noël—réparations, \$200; North-Gut, Sainte-Anne—quai à la Pointe Morrison, \$400; Ogden's-Pond—pour achever les travaux de protection de la passe, \$100; Pembroke—brise-lames, \$1,600; Petit-de-Gras—nouveau passe à travers la grève, y compris travaux de protection, etc., \$200; jetée Pickett—reconstruction de la, \$600; grève du phare de Pictou—reconstruction des travaux de protection, \$120; Pleasant-Bay—quai, \$1,340; Port-au-Pique—quai, \$400; Port-Hastings—quai, \$800; Port-Hawkesbury—quai, \$2,000; jetée de Port-Hood—réparations, \$360; Port-Hood Harbour—fermeture de l'entrée du nord avec fascines et maçonnerie, \$4,000; Port-Maitland—prolongement des contreforts du côté de la mer, brise-lames de l'est, vers le rivage, \$300; quai Prospect, \$120; Anse au sable—brise-lames, \$400; Scott's-Bay—prolongement du brise-lames, etc., \$200; Anse Skinner—passe pour bateaux et travaux de protection, \$2,100; Spry-Bay—quai, \$300; quai de Summerville—prolongement, \$230; station de quarantaine de Sydney—prolongement et réparations du quai, \$300; Tenecape—brise-lames, \$1,500; havre des Trois Brasses—restauration des travaux de protection de la grève, \$240; Victoria-Beach—quai, \$5,000; Wedge-Point—prolongement du brise-lames, \$600; West-Bay (côté sud)—quai, \$400; brise-lames de West-Chezzetcook—réparations, \$100; Anse Whie—améliorations au brise-lames, \$200; port de Windsor—barrage et digues de dérivation et approfondissement de la rivière Avon, \$140; barre de Yarmouth—réparations aux travaux de protection, \$200; Île du Prince-Edouard—jetée de la rive Higgins—réfections et réparations, \$200; Île du Prince-Edouard—réparations au brise-lames, etc., \$150; port de New-London—\$200; New-London—réparations au brise-lames, etc., \$150; port de New-London—

améliorations de la passe d'entrée dans les rivières Clifton et Française, \$1,100; jetée de Cardigan-Nord—prolongement, \$400; Ile de la Pointe Prime—quai, \$1,000; réparations aux jetées et brise-lames, \$1,200; réparations aux jetées et brise-lames, bois créosoté, \$1,000; baie de Richmond—reconstruction du quai près de la traverse de la Grande-Rivière, \$1,000; port de Rustico—brise-lames sur l'île Robinson, à l'entrée sud du port, \$2,200; Souris, Pointe de Knight—renforcer le brise-lames, etc., \$1,000; port de Summerside—brise-lames, \$3,000; quai de West-Point—réparations, \$200; Nouveau-Brunswick—Anderson's-Hollow—améliorations et réparations au quai, \$220; Black-Brook (Loggieville)—quai, \$700; quai de Compbellton—prolongement et réparations, \$4,000; Cap-Tourmentin—améliorations, \$2,000; Caraquet—quai, \$8,800; Dalhousie—améliorations du port, \$2,000; Dipper-Harbour—brise-lames, \$3,000; Grande-Rivière au Saumon—clayonnage et brise-lames combinés, \$860; quai du Cap-Hopewell—réparations, \$400; quai de Hopewell-Hill—améliorations, etc., \$150; port de Miscou—quai, \$1,000; quai du brise-lames de North-Head—Grand-Manan, \$2,000; île aux Perdrix—réparations à la jetée de l'est, \$100; Petit Rocher—brise-lames, \$1,200; rivière Saint-Jean et ses tributaires, \$3,200; rivière Upsalquitch—amélioration de la navigation, \$100; port de Saint-Jean—brise-lames de la Pointe du Nègre, \$4,000; port de Saint-Jean—réparations et prolongement des travaux de protection à la base du Fort-Dufferin, \$200; haut de la rivière au Saumon (jetée Alma), \$260; provinces maritimes en général—réparations et améliorations générales des ports et rivières, \$4,000; Québec—Anse-aux-Gascons—prolongement du quai, etc., \$1,200; Anse aux Gris-Fonds—améliorations à l'embouchure de la rivière, \$300; Baie Saint-Paul—réparations au quai du Cap-aux-Corbeaux, \$200; Barachois de Malbaie—brise-lames, \$1,000; Belœil, jetées de dérivation et estacades—pour réparer les dommages causés par la glace, \$120; Bois Brûlé—jetées de dérivation, etc., \$240; Bonaventure-Est—brise-lames, \$1,000; Cacouna—prolongement du quai, etc., \$120; Caplan—brise-lames, \$1,000; Chambord—quai, \$1,600; Champlain—quai, y compris réparations et prolongement, \$1,640; Château-Richer—améliorations du port, \$600; quai du Côteau-du-Lac—réparations, \$120; Ile-aux-Grues (côté sud)—réparations au quai, \$640; Deschambault—quai, \$1,800; Desjardins, Ile aux Allumettes—quai, \$1,500; Doucet's-Landing—dragage, \$2,400; Douglstown—débarcadère isolé, \$2,000; East-Templeton—quai, \$1,300; rivière Anglaise—enlèvement d'obstructions, \$1,000; Escoumains—jetée, \$2,000; Pointe-au-Père—débarcadère, \$8,000; Grande Vallée—jetée, \$4,000; Grands Méchins—brise-lames, \$1,000; Grondines—quai, \$1,500; réparations et améliorations générales des constructions des ports, rivières et ponts, \$4,000; Isle-aux-Coudres—réparations au quai, \$400; quais du lac Saint-Jean—réparations, \$500; lac Saint-Jean—dragage, \$800; lac Nomingue—quais, \$400; lac Témiscamingue—améliorations, \$120; Laprairie, brise-lames et murs de revêtement—reconstruction et réparations, \$3,100; Le Tableau, Descente des Femmes—quai sur la rivière Saguenay, \$200; île d'Alma—enlèvement de rochers, \$2,000; quai de Lotbinière—améliorations, \$2,400; bas du Saint-Laurent—enlèvement de rochers, etc., \$600; îles de la Madeleine—brise-lames et jetées, \$4,000; Maquasha—débarcadère, \$1,300; Mont-Louis—quai, \$600; Malbaie—exhaussement et prolongement du quai, \$800; Newport—brise-lames (prolongement), \$2,000; New-Richmond—brise-lames, \$1,200; rivière Nicolet—dragage, \$1,200; Notre-Dame-du-Portage—quai, \$900; Paspébiac—débarcadère, \$2,000; Percé (Anse du nord)—quai, \$1,800; Pierreville—quai, \$1,200; Pointe aux Esquimaux—quai, caisson de tête, \$400; Pointe aux Trembles—quai, \$2,000; Pointe Sainte-Pierre—brise-lames, \$1,200; Port-Daniel—prolongement et atords du quai, \$1,600; Repentigny—quai, \$1,300; Rimouski—prolongement du quai et du bassin des marées, y compris réparations, \$6,000; rivière aux Renards—brise-lames, jetée, \$4,000; rivière Batiscana—draguer cheual à l'embouchure, \$1,600; rivière Châteauguay—dragage, \$800; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au port, \$4,000; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et améliorations à l'entrée, \$600; rivière Jésus—dragage, \$1,000; jetée de la rivière Ouelle—réparations, \$600; rivière Saguenay—dragage, \$3,000; rivière Saint-Louis—améliorations, \$3,000; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, \$1,600; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$2,000; rivière Saint-Maurice—dragage de la passe est, \$1,200; rivière

Touladie—améliorations de la, \$500; rivière Verte—améliorations à l'embouchure la, \$200; Sacré-Cœur—quai, \$1,800; Saint-Alexis, baie des Ha! Ha!—jetée, \$2,000; Saint-André de Kamouraska—quai—réparations à la culée en terre, \$400; Sainte-Anne de la Pérade—réparations aux travaux de protection des rives de la rivière, \$400; Sainte-Famille, I. d'O.—prolongement de la jetée, \$1,200; Saint-Fidèle—quai, \$600; Saint-Fulgence—quai, \$1,000; îles de Saint-Gédéon—quai, \$1,500; piles et travées de Sainte-Genève—réfections, \$560; Saint-Godefroi de Nouvelle—brise-lames, \$1,200; Saint-Jean des Chaillons—quai, \$2,400; Saint-Jean, île d'Orléans—réparations au quai, \$200; jetée de Saint-Jean Port Joli—réparations, \$200; quai de Saint-Siméon—prolongement, \$600; Sept-Iles—quai, \$12,000; Shegwake—améliorations au port, \$800; port de Trois-Rivières—nouveaux quais en eau profonde, \$12,000; Trois-Pistoles—brise-lames, \$600; Verchères—quai, \$600; rivière Yamaska—dragage, \$2,000; Ontario—Amherstburg—dragage, \$6,000; Barrie—construction de quais, \$200; Barry's-Bay, rivière Madawaska—quai, \$900; Belle-Rivière—réparations de cours de palplanches, \$280; Bowmanville—réparations au brise-lames, \$520; Bracebridge—quai, \$1,160; Burlington-Channel, jetée—pour terminer les travaux de réfections et réparations à l'entreprise, \$4,000; Colilngwood—améliorations du port, \$10,000; Cumberland—quai, \$1,100; Depot-Harbour—brise-lames, \$20,000; Gananoque—dragage, \$1,000; Baie Georgienne, chemin de la Pointe-au-Baril—améliorations de la passe du Coude-du-Diable entre Parry-Sound et Killarney, \$600; port de Goderich—travaux, \$4,000; Grand-Bend—brise-lames, jetée, etc., \$3,000; réparations et améliorations des constructions des ports et rivières et des ponts, etc., \$3,000; Hawkesbury—dragage, \$800; Honora—quai, \$1,600; port de Kincardine—réparations aux jetées et dragage, \$600; Kingsville—remplissage en pierre de la superstructure du prolongement du brise-lames, \$800; lac Simcoe et Couchiching—réparations aux travaux à Washabo, \$400; lac Témiscamingue—quais, \$700; Petit-Courant—améliorations de la passe nord des vapeurs dans la Baie Georgienne, \$3,000; Port-Meaford—réparations aux jetées, \$600; Port-Meaford—nouvelle jetée-brise-lames, \$3,000; Port-Midland—quai, \$3,000; Port-Midland—améliorations, \$4,000; Newcastle—réparations à la jetée, \$1,400; port d'Owen-Sound—dragage et traverse de protection en pilotis, \$2,600; Parry-Sound—quai, \$1,600; Pembroke—quai, \$8,600; Penetanguishene—dragage et autres améliorations, \$4,400; Point-Edward—dragage, \$2,000; Port-Arthur—réparations au brise-lames, \$1,000; Port-Hope—réparations à la jetée et dragage, \$800; Port-Perry—dragage du port, \$440; Port-Stanley—dragage, \$800; Prescott—dragage, \$400; rivière Otonabee—dragage à Peterborough, \$1,200; fleuve Saint-Laurent—dragage d'un chenal de bateaux à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe, \$400; Port-Rondeau—améliorations aux jetées et dragage à l'entrée, \$3,200; Sarnia—dragage, \$2,400; Sault Sainte-Marie—améliorations du port, y compris dragage des abords, \$6,000; Southampton—améliorations du havre, \$2,000; rivière Espagnole—dragage, \$2,000; Saint-Joseph, lac Huron—quai, \$800; Thessalon—brise-lames, \$3,000; Thornbury—réparations aux travaux du port, \$300; Thornbury—dragage, \$710; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, etc., \$5,600; dragage à Trenton—rivière Trent, \$1,000; Warton—quai, \$2,600; Manitoba—réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$600; lac Dauphin—abaissement du niveau du, \$500; décharge du lac St. Francis—construction de piliers de dérivation et dragage, \$2,000; Selkirk—prolongement du quai, \$1,600; quai sur le lac Winnipeg à Gimli—réparations, \$1,000; rivière à la Vase Blanche—dragage à l'embouchure de la, \$300; Winnipegosis—dragage passe à l'embouchure de la rivière Moussue, \$900; Territoires du nord-Ouest—réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$1,000; Colombie-Britannique—lacs Anderson et Kennedy—nettoyer décharges, \$500; rivière Colombie, en amont de Revelstoke—enlèvement des obstacles obstruant la navigation, \$600; rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$900; rivière Colombie—améliorations en aval de Golden, \$1,100; rivière Colombie—améliorations entre les lacs de la Flèche, supérieur et inférieur, \$1,900; rivière Duncan—améliorations, \$400; rivière Fraser—améliorations du chenal, travaux de protection, etc., \$5,000; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$600; port de Nanaïmo—améliorations

du chenal du nord, \$500; rivière Thompson du Nord—améliorations, \$1,000; rivière au Saumon—enlèvement du bois flottant et des autres obstructions, \$1,000; port de Sydney—brise-lames, \$1,000; rivière Skeena—améliorations, \$1,400; rivière Spallumcheen—protection de la rive à Enderby, \$400; port de Victoria—dragage et enlèvement de rochers, \$3,000; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations, \$1,400; Territoire du Yukon—rivières Lewes et Yukon—améliorations, \$3,000; en général—ports et rivières en général, \$1,700; dragage, y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service—dragageurs—réparations, \$6,000; dragageurs—réparations—Manitoba, \$1,000; dragageurs—réparations—Colombie-Britannique, \$1,000; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur hydraulique, \$10,000; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur pour l'île du Prince-Edouard, \$5,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$15,000; nouvel outillage de dragage—Manitoba, bateau à la propulsion automatique pour enlever les chicots, etc., \$2,000; nouvel outillage de dragage—nouveau remorqueur pour dragueur *Manitoba*, \$2,100; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—pour remplacer le bateau enleveur de chicots *Samson* et le dragueur *Mud Lark*, \$2,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—un remorqueur et deux chalands à bascule, \$7,200; nouvel outillage de dragage—en général, \$12,000; dragage—Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$23,000; dragage—Québec et Ontario, \$19,000; dragage—Manitoba, \$4,000; dragage—Colombie-Britannique, \$7,000; service en général, \$1,000; glissoirs et estacades—district de Saint-Maurice—améliorations d'estacades pour faciliter le flottage et l'entreposage des billots, etc., \$8,000; glissoirs et estacades en général, \$1,000; ponts et chaussées—cité d'Ottawa—ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—réparations ordinaires, \$1,400; cité d'Ottawa—ponts Dufferin et des Sapeurs sur le canal Rideau—réparations, changements et agrandissements, etc., \$2,000; cité d'Ottawa—glissoirs de Hull et pont Union et abords des chemins—réparations, changements et agrandissements, etc., \$1,200; pont de Bryson—reconstruction des piliers et des culées, \$2,000; de la rivière de la Paix à la rivière Pelly—pour ouvrir une route muletière, \$5,000; ponts à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$1,000; lignes télégraphiques—lignes télégraphiques et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc.—provinces maritimes—de l'île-aux-Cerfs, N.-B., à Eastport, Maine—communication télégraphique, \$700; de Saint-Pierre à Canso—télégraphe et câble sous-marin, entre Port-Mulgrave et Port-Hawkesbury, \$2,000; Québec—ligne de terre de Bersimis à Godbout, \$1,200; pour réparer et améliorer les routes et augmenter généralement les facilités d'exploitation vers l'est de Godbout, \$200; Chicoutimi—Saint-Charles—branche de Sainte-Anne à la Descente des Femmes, \$380; de Murray-Bay à la Baie Sainte-Catherine (Rivière aux Canards)—deuxième fil, \$328; Belle-Isle—lignes télégraphiques entre les extrémités de l'île, \$1,000; îles de la Madeleine—lignes de terre, renouvellement du fil, \$600; îles d'Anticosti—renouvellement du fil de la ligne entre la baie du Reuard et de la rivière Bescie, \$600; Ontario—île Pelée—Communication par câble sous-marin avec la terre ferme, \$1,200; Territoires du Nord-Ouest—d'Edmonton à Athabaska-Landing—ligne télégraphique, \$1,000; du poste de la Montagne des Bois à Willow-Bunch—prolongement de la ligne télégraphique, \$600; divers—arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autorisés, nonobstant toute disposition contraire contenue dans l'Acte du service civil, \$1,000; études et inspections, \$10,000; exploration des eaux-mères de la rivière Ottawa et de ses tributaires, en vue d'aviser aux moyens de régler le niveau des eaux des bassins supérieurs de ces cours d'eau afin d'offrir plus de facilités à la navigation, au flottage du bois, etc., \$3,000; laboratoire d'épreuve du ciment—améliorations et équipement, \$600; Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux sur l'avis d'un comité d'artistes, \$1,500; bureau de l'ingénieur en chef—appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$14,640; bureau de l'architecte en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$6,440; service télégraphique—appointement du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,200; services temporaires de commis et autres services, y compris

ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employés après le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,800; moitié des appointements du photographe du gouvernement, \$160; pour l'achat de livres techniques de consultation et autres publications, \$100; pour couvrir les balances des dépenses pour travaux déjà autorisés dont les crédits sont insuffisants, mais elles ne devront pas dépasser cent piastres pour chaque ouvrage, \$1,200; pour pourvoir aux dépenses relatives à une commission de transport, \$5,000; gratification à la famille de feu L. Moore, gardien du bassin de carénage de Lévis, \$14; subventions postales et aux paquebots:— service à la vapeur entre Halifax et San-Francisco, \$1,000; communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, par les ports du Cap-Breton, \$400; communication à la vapeur durant la saison 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madleine, \$3,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,500; communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Grand-Manan et la terre ferme, \$1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1905, *i.e.*, pour pas moins de 52 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et les ports intermédiaires, \$2,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin-des-Mines, \$600; communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, \$240; communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, \$1,500; communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, \$1,000; service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, \$7,000; service direct à la vapeur, mensuellement, entre le Canada et l'Afrique du Sud, \$29,200; communication à la vapeur durant la saison de 1894-5, entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, \$1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, \$1,000; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, \$2,500; communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, \$400; communication à la vapeur du 1er avril 1904 au 31 mars 1905, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, \$1,600; service par steamer pendant la saison de 1904, entre Sydney et Whycomagh, \$200; service par steamer pendant l'année 1904, entre Saint-Stephen, N.-B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Passamaquoddy, La Tête ou baie Noire, \$600; service à la vapeur durant l'année 1904, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre ces termini, \$1,600; service à la vapeur durant la saison de 1904, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, faisant escale aux ports intermédiaires, \$300; service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, \$800; service de navigation à la vapeur durant l'hiver de 1904-05, entre Québec et les ports du Saint-Laurent jusqu'à la Malbaie et la Rivière-Ouelle, \$2,400; service d'été à vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, \$1,200; service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, \$2,500; service à vapeur entre Victoria et la côte occidentale de l'île de Vancouver, \$1,000; service de communication à vapeur entre l'Île du Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, \$1,600; service à vapeur entre le Canada et l'Australie, \$38,033.33; service à vapeur entre Paspébiac et Gaspé-Bassin durant les mois de décembre 1904 et janvier 1905, \$600; service à vapeur entre la Baie Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver de 1905-05, \$400; pour services d'un outillage de sauvetage sur le Saint-Laurent, pour l'exercice qui se terminera le

30 juin 1905, \$2,000; service à vapeur entre Petit de Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, \$600; service à vapeur entre le Canada et le Mexique, \$10,000; pêcheries:—appointements et débousés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$17,000; construction et entretien des piscifactories et homarderies, y compris les appointements, \$2,000, de F. H. Cunningham, le surintendant de la pisciculture dont le transfert de la division du service intérieur sans préjudice à son rang sous l'empire de l'Acte du service civil et des pensions est par le présent ratifié, \$22,000; service de protection des pêcheries, \$26,000; construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$600; dépenses judiciaires et casuelles, \$400; exposition des pêcheries du Canada, \$800; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,000; ostréiculture, \$1,400; pour aider à l'établissement, l'entretien, et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boîte destinée à la pêche de grands fonds, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$5,000; pour pourvoir à l'entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie Georgienne, \$300; contrôle des compagnies d'assurances:—dépenses se rattachant à ce service, \$2,600; commission géologique:—explorations et études, impression et publication de rapports et cartes, etc., appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis et autres, achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, \$12,000; explorations et arpentages dans la Colombie-Britannique et le Yukon, et publication des rapports et cartes à ce sujet, \$3,800; frais de gravure, lithographie, impressions, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait, \$2,100; compilation des notes d'explorations et préparations des plans, cartes, etc., à aide des notes, etc., \$1,113.25; appointements d'un géologue attaché à la commission de la frontière internationale, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, \$400; appareil d'essayage et produits chimiques, métallurgiques, pétrographiques, de copistes, etc. (les rétributions peuvent être payés sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant l'Acte du service civil), \$1,260; département des Affaires Indiennes:—Ontario et Québec—secours, soins de médecins et médicaments, Québec, \$1,120; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, \$660; couvertures et habillements, Ontario et Québec, \$100; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$9738; appointements des chefs des groupes du Cap-Croker et de Gibson, \$30; rentes sous l'empire du traité de Robinson, \$2,490; arpentage des réserves des sauvages, \$100; fonds d'administration des terres des sauvages, \$2,800; aide à la Société d'agriculture, Munceys et de Thames, \$18; contribution versée au compte en fidéicommiss des sauvages No. 310, pour aider à la répression de la vente des liqueurs enivrantes aux sauvages, \$300; construction d'un "violon" à Saint-Régis, \$100; frais de loi en général, \$700; réparations des chemins, \$60; Nouvelle-Ecosse—appointements, \$245; secours et graines de semence, \$540; soins de médecins, \$740; dépenses diverses et imprévues, \$60; Nouveau-Brunswick—appointements, \$261.60; secours et graines de semence, \$460; soins de médecins et médicaments, \$600; dépenses diverses et imprévues, \$60; Ile du Prince-Edouard—appointements et frais de voyages, \$60; secours et graines de semence, \$185; soins de médecins et médicaments, \$130; dépenses de bureau et frais divers, \$15; Manitoba et Territoires du Nord-Ouest—rentes, \$28,695; instruments aratoires, outils, harnais, ferronnerie, bois de charpente et matériaux de construction pour les sauvages, \$1,340; grains de semence, \$386.60; bestiaux, \$8,079; provisions, habillements, munitions, ficelle, médicaments et soins de médecins pour les sauvages, \$34,613.60; habillements—distribution triennale, \$539.60; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$60,658.40; arpentages, \$1,400; Sioux, \$1,131.80; moulins à farine et scieries, \$865.40; dépenses générales et administration, \$33,370; Colombie-Britannique—appointements, \$4,308; secours, \$1,600; grains de semence, \$200; soins de médecins et médicaments, \$4,000; externats, \$2,000; écoles d'industrie et pensionnats, \$15,710; frais de voyages, \$1,120; dépenses de bureau et frais divers (y compris hôpitaux, irrigation et endiguage, et répression de la vente des liqueurs), \$2,924; arpentages et commission des réserves, \$600; Territoire du Yukon—secours et soins de médecins, \$1,600; pour

l'éducation des sauvages, \$1,000; en général—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$360; Geo. L. Chitty, inspecteur forestier, \$240; P. H. Bryce, inspecteur médical, partie de ces appointements, \$200; frais de voyage de ces fonctionnaires et service de commis, \$440; impressions et papeterie, service extérieur, etc., \$1,200; gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$1,376; dépenses casuelles de justice, etc., y compris aides aux écritures, \$400; registraires, etc., \$7,800; aliénés malades, \$14,000; écoles dans les districts non organisés (y compris aides aux écritures), \$1,300; écoles, commis, impressions, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$141,595.80; gouvernement du Territoire du Yukon:—traitements et appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, \$47,108; subvention au conseil du Yukon pour des fins locales, \$25,000; subvention au conseil du Yukon, pour l'entretien et la construction de routes et de ponts et l'entretien des édifices publics, \$40,000 terres fédérales—imputable sur le capital:—arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, y compris \$13,000 pour études relatives à l'irrigation, etc., \$150,000; pour pourvoir à l'achat de caisses en acier pour les archives des arpentages du département, \$2,820; terres fédérales—imputable sur le revenu:—appointements du commissaire, \$640; appointements du surintendant des mines, \$600; appointements des inspecteurs, des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, des sous-agents et des commis dans le service extérieur, \$24,340; frais d'inspection; frais de voyage du commissaire, du surintendant des mines et des inspecteurs de homesteads, dépenses casuelles des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, et au bureau principal, frais de déménagement, papeterie et impressions, etc., \$7,420; membres du bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau (l'autorisation requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$110; appointements de commis surnuméraires au bureau principal et annonces, y compris \$5,000 pour services extraordinaires au sujet des terres fédérales, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,700; salaire d'un menuisier, \$146.40; protection des terres boisées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$8,000; divers:—*Gazette du Canada*, \$1,400; impressions diverses, \$8,000; dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, \$240; matériel pour l'Imprimerie de l'Etat, \$1,000; dépenses se rattachant à l'Acte de tempérance du Canada, \$100; dépenses se rattachant à l'Acte de naturalisation, \$400; contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques, \$100; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du Conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, \$6,000; pour tenir lieu de remise des droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, \$450; appointements et dépenses casuelles à l'agence de Paris, \$1,300; commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, \$400; Académie des Beaux-Arts, \$400; aide à la publication des mémoires de la Société royale, \$1,000; frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec (les services rendus par des membres du service civil pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil), \$600; frais des enquêtes sur les comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, et consultations d'avocats pour l'Auditeur général, \$100; aide à la publication de documents par le *Canadian Mining Institute*, \$200; revision des statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de l'Acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, \$4,000; frais de litiges du ministère de la Justice, lesquels pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,000; classement des archives dans le bureau du Conseil privé, ce service pouvant être payé, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; entretien, construction de chemins, ponts et autres ouvrages nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, \$5,404; construction de chemins, routes cavalières et autres ouvrages nécessaires au parc Yoho, et dans le voisinage immédiat, \$2,000; études et démarcations et autres travaux astronomiques du

ministère de l'Intérieur; les services d'officiers et de commis à titre temporaire pourront être payés à même ce crédit, sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$12,600; frais de litige, \$2,200; dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, \$438; entretien des aliénés de Kéwatin, 400; entretien de l'essayerie à Vancouver, \$2,600; gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; secours à des Canadiens trouvés sans ressources ailleurs qu'aux États-Unis, \$100; chemins de colonisation dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$5,000; subvention à l'Association canadienne pour la prévention de la tuberculose, \$400; département du Travail, allocation aux correspondants, impressions et papeterie (y compris l'impression de la *Gazette du Travail*), frais de voyage, et \$500 chacun à un comptable et à un traducteur français, qui peuvent être membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$6,470; douanes:—appointements et dépenses casuelles des différents ports dans les diverses provinces, et les Territoires du Nord-Ouest, y compris suppléments aux employés pour travail extra, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$236,973; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres officiers en tournée d'inspection et de service préventif, y compris les appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, et pour compiler les relevés statistiques des importations et des exportations, \$27,840; divers—impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres, dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais judiciaires et uniformes des employés de douanes, \$7,500; entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$6,000; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif, et auquel il doit en être rendu compte, \$1,000; dépenses dans le Territoire du Yukon, \$8,000; chemins de fer et canaux—imputable sur la perception du revenu—(Suite):—canaux—personnel et réparations, \$157,912.40; appointements et dépenses casuelles, bureaux des percepteurs, \$7,167; supplément d'appointements à des employés à titre permanent du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour le service des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,600; travaux publics—perception du revenu:—perception des droits de glissoires et barrages, y compris appointements des commis préposés à ce service, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,000; Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa—allocation relative aux billes passées au barrage des Chevaux, rivière Ottawa, 1904-05, \$360; rivière Gatineau—usage des barrages de M.M. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1904-05, \$120; frais de réparations et d'exploitation des ports, bassins et glissoires, \$26,820; ligne télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$400; lignes de télégraphe terrestre et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, aussi frais du télégraphe Marconi à Belle-Isle, \$16,000; lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, \$4,000; lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, \$3,500; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon (Ashcroft à Dawson, et embranchements), \$36,600; service télégraphique en général, \$700; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$500; département du Commerce:—administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$800; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau International des Douanes, \$120; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$8,000; primes sur l'acier et le fer; sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb et sur le chanvre de Manille employé à la fabrication de la ficelle d'engergage—pour faire face aux frais de la mise à exécution des actes, remboursés à la fin de l'exercice, \$1,600; inspection des denrées:—inspecteur en chef, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres employés pour l'exécution des actes d'inspection générale et du grain du Manitoba, \$12,000; loyers, gages et autres dépenses casuelles, y compris l'achat et la distribution d'échantillons types de grain et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi,

\$5,000; inspection et mesurage du bois:—appointements de l'inspecteur, du teneur de livres et des commis, \$1,220; dépenses casuelles, \$560; mesureurs de bois, \$840; mesureurs de bois à la retraite, \$840.

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 34) intitulé: "Acte concernant la Compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway*", sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour délibérer sur le bill (No 73) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 39) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon", avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1905, la somme de \$25,873,406.47 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence fait rapport la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1905, la somme de \$25,873,406.47 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 156) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la seconde fois

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 15 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Wright, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le vingt-deuxième rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", et il trouve que les avis donnés sont suffisants.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 150) modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*", et il constate que les amendements projetés sont simplement pour corriger certaines erreurs de copiste dans l'acte original et qu'il n'est pas nécessaire de publier un avis conformément à la règle 51. En conséquence, votre comité recommande que la dite règle et toutes autres règles au sujet des bills privés soient suspendues à l'égard du dit bill et qu'il soit inséré sur le feuillet des ordres de ce jour et pour délibération en comité général.

Sur motion de M. Talbot, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, que le bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Scott,

Ordonné, que le bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", soit inscrit sur le feuillet des ordres du jour pour seconde lecture, lundi prochain.

M. Wright propose, secondé par M. Haszard,—Que, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-deuxième rapport du comité des Ordres Permanents, toutes les règles concernant les bills privés soient suspendues à l'égard du bill (No 150) modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*", et que le bill soit inscrit sur le feuillet des ordres de ce jour, pour subir sa seconde lecture.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre en date du 20 juin 1904,—(a) Copie de tous rapports, correspondance, relevés, comptes et papiers concernant les saisies de ficelles à lier, depuis le 1er janvier 1902, et les poursuites intentées dans l'espèce. (b) Copie de toute correspondance et papiers échangés entre les divers départements concernant chaque saisie et poursuite. (c) Copie de toutes instructions données à toutes personne ou personnes au sujet des dites saisies et poursuites. (d) Etat donnant les noms, professions et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement ou agissant en son nom au sujet des dites saisies et poursuites. (e) Relevé de toutes dépenses, comptes ou honoraires payés à ou réclamés par toutes personne ou personnes en rapport avec les dites saisies et poursuites, et copie des papiers se rapportant à ces paiements et réclamations. (*Document de la session No 128a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 39) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 1, ligne 11.—Retranchez depuis "qu'il" jusqu'à "Toute" ligne 14 et insérez: "ait résidé dans le district durant une période de trois mois au moins et de douze mois au plus avant la date de l'élection".

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 144) modifiant l'Acte de la présente session concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 147) modifiant les Actes relatifs à la naturalisation et aux aubains.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 154) modifiant le chapitre 61 des statuts de 1903 concernant les Statuts Révisés du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Canal Welland:—matériel d'éclairage électrique, \$80,000; pour faire disparaître des obstacles et effectuer d'autres améliorations, \$180,000; pour approfondir une partie du bief culminant entre Port-Colborne et Thorold, \$80,000; améliorations à l'entrée de Port-Colborne, \$240,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie, construction, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—murs inclinés, \$10,800; dragage des bassins 1 et 2, \$12,000; installation électrique, \$6,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) modifiant l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada", lesquels amendements, sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 24.—Après "Canada", insérez: "sous l'empire des dispositions de l'Acte des chemins de fer, 1903".

Page 4, ligne 16.—Après "Canada", insérez: "sous l'empire des dispositions de l'Acte des chemins de fer, 1903".

Page 4, ligne 44.—Retranchez l'article 10.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le comité des Subsidés, reprend alors, le cours de ses délibérations.

(En comité.)

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent, construction, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—levé hydrographique pour brise-lames, \$1,600; pont en fer à la station de force motrice, \$3,200; ateliers, chauffage, éclairage et machines, \$5,760, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours, constructions de nouvelles portes, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Carillon et Grenville, construction du quai de Grenville (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—protection en pierre des berges du vieux

canal, \$16,000; pour changer vanes et appareil de suspension des portes du nouveau canal Welland, \$24,000; pour construire mur de soutènement, \$56,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—pour renouveler les anciennes écluses 1 et 2, \$36,000; pour refaire les fondations du mur, bassin No 2, \$5,600; écluses, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—bras pour portes et prises d'eau, \$1,080; régulateurs et prises d'eau, \$1,200; élargissement et creusement de la tranchée de Saint-Amour, \$3,200; élargissement et creusement de la tranchée Bissonnette, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—prolongement et réparation du mur à la tête de l'île Sainte-Thérèse, \$1,760; reconstruction de l'aqueduc, à la ferme De-nault, \$6,400; pour macadamiser le chemin sur le côté ouest du canal, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—enlèvement des anciens quais et déblayage à l'entrée d'amont, \$960; renouvellement du quai de débarquement, \$4,800; pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Minutes de la preuve faite devant la Commission royale chargée de s'enquérir des conflits industriels dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de de la session No 36a.*)

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 136) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos.

Bill (No 142) intitulé: "Acte concernant la *Rio de Janeiro Light and Power Company* (à responsabilité limitée), et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company* (à responsabilité limitée).

Bill (No 121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 111) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 100) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte du pilotage", avec plusieurs amendements pour lesquels, il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 102) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des sinistres maritimes de 1901", avec plusieurs amendements, pour lesquels, il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 18 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Emmerson ait la permission de présenter un bill (No 157) concernant le paiement de certaines subventions de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 158) modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hughes (Victoria) propose, secondé par M. Earle, que la Chambre s'ajourne maintenant,—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour droit à Annie Christman".

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Morrison,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve faite devant le comité des Divorces du Sénat, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 100) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du pilotage", lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 2.—Après "peut" insérez: "sur la recommandation de l'intérêt maritime du port ou sur celle de la Chambre de commerce".

Page 1, ligne 12.—Après "pilotage" insérez: "mais le dit ministre, dans les cas non prévus par l'Acte des sinistres maritimes, 1901, et ses amendements, peut désigner un tribunal ou un officier pour l'instruction de toute contravention de ce genre".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 102) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des sinistres maritimes de 1901", lesquels amendements, sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Après "suit" insérez ce qui suit comme paragraphe 2:—

"2. Le mot pilote est inséré après le mot second partout où se rencontre l'expression 'capitaine, second ou mécanicien', dans le dit acte."

Page 1, ligne 12.—Après "maritimes", insérez: "et peut désigner la juridiction territoriale de cet officier ou de cette personne".

Page 1, ligne 16.—Après "l'incurie", insérez: "ou par l'incapacité".

Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis “pas” jusqu’à “et”, ligne 34, et insérez :
 “ quatre cent piastres et de pas moins de cinquante piastres ”.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
 OTTAWA, 16 juillet 1904.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Sedgewick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat lundi, le 18 courant, à 4.30 p.m., pour y sanctionner certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. S. MAUDE, Major,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
 de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 156) intitulé: “ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905 ”, sans amendement.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Clarke,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“ le gouvernement n'a pas protégé et encouragé l'industrie du tabac en Canada comme elle avait droit de l'être ”.

Et un débat s'ensuivant;

Un message est reçu de l'honorable juge Sedgewick, député-gouverneur, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissiers de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,—L'honorable juge Sedgewick, député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, s'est rendu à la salle du Sénat, et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'obéissant au désir du député-gouverneur, cette Chambre s'est rendu dans la salle du Sénat, où il a plus au député-gouverneur, de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés:—

Acte concernant la *Home Bank of Canada*.

Acte concernant la compagnie dite *The Toronto and Hamilton Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Acte concernant la compagnie dite *The Berlin, Waterloo, Wellesley and Lake Huron Railway Company*.

Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*.

- Acte concernant la compagnie dite *The Nicola, Kamloops and Similkameen Coal and Railway Company*.
- Acte à l'effet de modifier le Code criminel, 1892.
- Acte modifiant le Code criminel, 1892.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les Accidents.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Brantford and Hamilton Railway Company*.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Erié et Pacifique.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Interprovincial Railway Bridge Company of New Brunswick*.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.
- Acte modifiant l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.
- Acte modifiant les dispositions du Code criminel, 1892, qui punissent les débiteurs coupables de fraude.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.
- Acte concernant certains brevets de la *Canadian General Electric Company limited*, et d'autres.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Montreal, Nipissing and Georgian Bay Railway Company*.
- Acte concernant un certain brevet de E. A. Small.
- Acte concernant certains brevets de Lewis E. Curtis.
- Acte constituant en corporation la Société Canadienne de tir des bouches à feu.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Chicoutimi and North-Eastern Railway Company*.
- Acte modifiant l'Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes.
- Acte concernant *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Monark Life Assurance Company*.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Bessemer and Barry's Bay Railway Company*.
- Acte concernant la Compagnie Manufacturière des Chutes de Sprague, à responsabilité limitée.
- Acte concernant la Compagnie dite *The Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.
- Acte modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.
- Acte concernant certains brevets de William A. Damen.
- Acte concernant certains brevets d'invention de Siegfried Gironcoli.
- Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-Canada.
- Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*.
- Acte constituant en corporation la banque dite *The Farmers' Bank of Canada*.
- Acte concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*.
- Acte concernant certains brevets de Edwin R. Cahoone.

- Acte pour faire droit à Andrew William Mann.
 Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*.
 Acte pour faire droit à Jennie Davidson Moore.
 Acte pour faire droit à Eliza Robertson.
 Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Okotoks and High River Lumbering and Development Company*.
 Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.
 Acte concernant la compagnie dite *The Ottawa Fire Insurance Company*.
 Acte concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.
 Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Kingston and Dominion Central Railway Company*.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Similkameen à Kérémeos.
 Acte concernant la *Rio de Janeiro Light and Power Company* (à responsabilité limitée), et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company* (à responsabilité limitée).
 Acte concernant la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*.
 Acte modifiant l'Acte du Pilotage.
 Acte modifiant l'Acte des sinistres maritimes, 1901.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.
 Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon.

Alors, M. l'Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur le député-gouverneur, comme suit:—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur un bill intitulé :

“ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30e jour de juin 1905, auquel je prie humblement Votre Honneur de donner sa sanction.”

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Subsides, et sur l'amendement proposé.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Blain,	Earle,	Monk,	Thomson (Grey),
Borden (Halifax),	Gourley,	Morin,	Vrooman,
Brock,	Henderson,	Richardson,	Wilmot, et
Clancy,	LaRivière,	Roche (Maquette),	Wilson.—19.
Clarke,	MacLaren (l'erth),	Sproule,	

CONTRE :

Messieurs

Borden	Harwood,	Macpherson,	Roche (Halifax),
(Sir Frederick),	Hughes	McCool,	Ross
Brodeur,	(King, I.P.-E.),	McLennan,	(Victoria, N.-E.),

Champagne,	Johnston	March (Bonaventure),	Ross (Yukon),
Christie,	(Cap-Breton),	Matheson,	Russell,
Davis,	Johnston (Lambton),	Mignault,	Scott,
Douglas,	Kendall,	Mulock	Sifton,
Fielding,	Laurier (Sir Wilfrid),	(Sir William),	Sinclair,
Fitzpatrick,	Law,	Oliver,	Stewart,
Fortier,	LeBlanc,	Paterson,	Tasbot,
Gallery,	Macdonald,	Préfontaine,	Tolmie,
Gallihier,	MacKinnon,	Proulx,	Turgeon, et
German,	Maclaren	Puttee,	Wade.—50.
Gibson,	(Huntingdon).	Riley,	
Girard,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la questions principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-douze mille huit cent soixante-quatre dollars, soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires Indiennes: Ontario et Québec—secours, soins de médecins et médicaments, Québec, \$4,480; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, \$2,640; couvertures et habillements, Ontario et Québec, \$400; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$38,952; appointements des chefs des groupes du Cap-Croker et de Gibson, \$120; rentes sous l'empire du traité de Robinson, \$9,960; arpentage des réserves des sauvages, \$400; fonds d'administration des terres des sauvages, \$11,200; aide à la Société d'agriculture, Munceys et de Thames, \$72; contribution versée au compte en fidéicommiss des sauvages No 310, pour aider à la répression de la vente des liqueurs enivrantes aux sauvages, \$1,200; construction d'un "violon" à Saint-Régis, \$400; frais de loi en général, \$2,800; réparation des chemins, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent quarante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—appointements, \$980; secours et graines de semence, \$2,160; soins de médecins, \$2,960; dépenses diverses et imprévues, \$40, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent vingt-six dollars et quarante centins, soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—appointements, \$1,046.40; secours et graines de semence, \$1,840; soins de médecins et médicaments, \$2,400; dépenses diverses et imprévues, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—appointements et frais de voyages, \$240; secours et graines de semence, \$740; soins de médecins et médicaments, \$520; dépenses de bureau et frais divers, \$60, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-quatre mille trois cent dix-neuf dollars et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—rentes, \$114,780; instruments aratoires, outils, harnais, ferronnerie bois de charpente et matériaux de construction pour les sauvages, \$5,360; grains de semence, \$1,546.40; bestiaux, \$32,316; provisions, habillements, munitions, ficelle, médicaments et soins de médecins pour les sauvages, \$134,454.40; habillements—distribution triennale, \$2,158.40; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$242,633.60; arpentages, \$5,600; sioux, \$4,527.20; moulins à farine et scieries, \$3,461.60; dépenses générales et administration, \$133,481.60, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille huit cent quarante-huit dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—appoin-

tements, \$17,232; secours, \$6,400; grains de semence, \$800; soins de médecines et médicaments, \$16,000; externats, \$8,000; écoles d'industrie et pensionnats, \$62,840; frais de voyages, \$4,480; dépenses de bureau et frais divers (y compris hôpitaux, irrigation et endiguage, et répression de la vente des liqueurs), \$11,696; arpentages et commission des réserves, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon:—secours et soins de médecins, \$6,400; pour l'éducation des sauvages, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent soixante dollars, soit accordée Sa Majesté pour en général:—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$1,440; Geo. L. Chitty, inspecteur forestier, \$960; P. H. Bryce, inspecteur médical, partie de ces appointements, \$800; frais de voyages de ces fonctionnaires et service de commis, \$1,760; impressions et papeterie, service extérieur, veau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1909.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour affaires indiennes, crédits supplémentaires pour les indiens du Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-treize dollars et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur:—appointements, y compris C. H. Beddoe à \$2,300; F. S. Checkley à \$2,000, et J. D. Bollard à \$1,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$109,645.20; dépenses casuelles, \$37,748, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté du Sénat le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill M (No 159) intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Pacific Bank of Canada*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Mardi, 19 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Frederick Borden, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des papiers concernant l'école de mousqueterie de Rockliffe, Ont.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour,—Copie des papiers concernant l'école de mousqueterie de Rockliffe, Ont. (Document de la session No 138.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, que le bill (No 143) concernant la compagnie dite *The New Brunswick Southern Railway Company*, ayant été retiré, au Sénat,—les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Sutherland (Essex), secondé par M. Lavergne (Montmagny),
Ordonné, que le bill M (No 159) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Banque dite *The Pacific Bank of Canada*", soit maintenant, lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau, en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-sept dollars et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$5,504; dépenses casuelles de justice, etc., y compris aides aux écritures, \$1,600; registraires, etc., \$31,200; aliénés malades, \$56,000; écoles dans les districts non organisés (y compris aides aux écritures), \$5,200; écoles, commis, impressions, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$566,383.20, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-trois mille et douze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement du Territoire du Yukon:—traitements et appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, \$188,432; subvention au conseil du Yukon, pour des fins locales, \$100,000; subvention au conseil du Yukon, pour l'entretien et la construction de routes et de ponts et l'entretien des édifices publics, \$94,580, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent onze mille deux cent quatre-vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales—imputable sur le capital:—arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, y compris \$13,000 pour études relatives à l'irrigation, etc., \$600,000; pour pourvoir à l'achat de caisses en acier pour les archives des arpentages du département, \$11,280, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-cinq dollars et soixante centins—imputable sur le revenu,—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—appointements du commissaire, \$2,560; appointements du surintendant des mines, \$2,400; appointements des inspecteurs, des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, des sous-agents et des commis dans le service extérieur, \$97,360; frais d'inspection; frais de voyage du commissaire, du

surintendant des mines et des inspecteurs de homesteads; dépenses casuelles des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, et au bureau principal, frais de déménagement, papeterie et impressions, etc., \$29,680; membres du bureau des examinateurs, des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil (l'autorisation requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$440; appointements des commis surnuméraires au bureau principal et annonces, y compris \$5,000 pour services extraordinaires au sujet des terres fédérales, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$30,800; salaire d'un menuisier, \$585.60; protection des terres boisées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et arboriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$32,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent seize dollars, soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et autres ouvrages nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour construction de chemins, routes cavalières et autres ouvrages nécessaires au parc Yoho, et dans le voisinage immédiat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour études et démarcations et autres travaux astronomiques du ministère de l'Intérieur. Les services d'officiers et de commis à titre temporaire pourront être payés à même ce crédit, sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour frais de litige, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante-deux dollars, soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour entretien de l'essayerie à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour gravures, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour secours à des canadiens trouvés sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-sept minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 20 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Préfontaine, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-troisième rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 15 juillet courant, votre comité a de nouveau pris en considération le bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, et il a décidé d'en faire rapport, avec des amendements.

M. Cowan, du comité des Bills Privés présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que vu la période avancée de la session, le bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, soit inscrit sur le feuillet des ordres de ce jour, dans la liste des bills privés, pour délibération en comité général.

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill (No 77) concernant la compagnie dite *The Hamilton, Grimsby and Beamsville Electric Railway Company*, soit retiré et que le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés pour ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Préfontaine, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill (No 81) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Traction and Power Company*, soit retiré et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fitzpatrick,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelée en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 111) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer urbain d'Edmonton", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Après "biens" insérez: "mais la compagnie ne prendra ou n'emploiera aucune propriété ou rue d'une municipalité pour ces objets, sans avoir au préalable obtenu le consentement du conseil, exprimé par règlement, ni autrement qu'en conformité des termes et conditions du dit règlement".

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre reprend le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et la question étant posée.

M. Taylor propose, comme amendement, secondé par M. Sproule,

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—
"d'après le rapport du ministre de l'Agriculture (pages 429, 430 et 431) la dépense des fermes expérimentales du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1903, a été comme suit:—

Ferme expérimentale centrale.	\$44,104 36	
Moins bestiaux vendus.	4,082 00	\$40,022 36
Ferme expérimentale de Nappan, N.-E.	\$13,329 95	
Moins bestiaux vendus.	1,830 00	11,499 95
Ferme expérimentale de Brandon	\$12,273 20	
Moins bestiaux vendus.	\$566 05	
Grain expédié à Ottawa.	125 48	
	691 53	11,581 67
Ferme expérimentale de Indian-Head.	\$12,190 51	
Moins bestiaux vendus.	\$909 30	
Grain expédié à Ottawa.	712 64	
	1,621 94	10,568 57
Ferme expérimentale d'Agassiz, C.-B.		10,455 63
Total.		\$84,128 18

Que d'après le rapport de l'Auditeur général "la dépense des fermes expérimentales du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1903" a été comme suit:—

Ferme exp. centrale, voir rapport de l'Auditeur général, D-36.	\$55,205 60
“ “ “ V-94..	8,205 68
“ “ “ V-112..	1,430 22
“ “ “ V-113..	110 65
	<hr/>
	\$64,952 15
Ferme exp. Nappan, voir rap. Aud. gén., D-40..	\$9,043 04
“ “ “ V-93..	30 06
	<hr/>
	9,073 10
Ferme exp. Brandon, voir rap. Aud. gén., D-44..	\$9,251 09
“ “ “ V-93..	496 61
	<hr/>
	9,747 70
Ferme exp. Indian-Head, voir rap. Aud. gén., D-47..	\$8,325 15
“ “ “ V-93..	1,159 78
	<hr/>
	9,984 93
Ferme exp. Agassiz, voir rap. Aud. gén., D-49..	\$7,649 58
“ “ “ V-94..	379 12
	<hr/>
	8,028 70
	<hr/>
	\$101,786 58
Crédit spécial pour impression et distribution de bulletins (voir rapport du ministre, page 432)..	7,000 00
	<hr/>
Moins recettes provenant de ventes, tel qu'indiqué dans le rapport de l'Auditeur général:—	
Ferme expérimentale, Ottawa..D-130	\$2,974 00
“ Nappan..D-129	834 55
“ Indian-Head.. . . .D-129	702 12
“ Brandon..D-129	591 23
“ Agassiz..D-128	410 84
	<hr/>
	5,512 74
	<hr/>
Dépense totale en sus des recettes..	\$103,273 84
D'après le rapport du ministre..	84,128 18
	<hr/>
	\$19,145 66

Que cette Chambre affirme qu'elle croit à l'exactitude du rapport de l'Auditeur général, et regrette que le ministre de l'Agriculture n'ait pas inséré dans son rapport un relevé exact et fidèle des dépenses des fermes expérimentales.

Que la différence entre les chiffres de dépenses donnés dans le rapport du ministre et dans celui de l'Auditeur général s'élève à \$19,141.66.

Que cette Chambre regrette que le ministre de l'Agriculture ait inséré dans son rapport un relevé qui doit nécessairement induire en erreur les personnes qui ne prendront pas la peine d'étudier la question d'une manière spéciale”.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur, somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars—imputable sur le revenu,—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—crédits supplémentaires pour appointements dans le service extérieur, et pour nouveaux commis au bureau principal, \$16,000; dépenses imprévues, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq dollars et soixante-six centins—imputable sur le capital,—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales, montant requis pour payer les comptes se rattachant aux arpentages de feu J. E. Malhiot, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—crédits supplémentaires pour officier d'eregistrement, \$4,000; crédits supplémentaires, pour les aliénés, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour secours accordés à des métis indigents, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission géologique, appointements, y compris J. F. Lyons à \$800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-treize dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique:—explorations et études—impression et publication de rapports et cartes, etc.—appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis et autres—achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, \$48,000; explorations spéciales et arpentages dans la Colombie-Britannique et le Yukon, et publication des rapports et cartes à ce sujet, \$15,200; frais de gravure, lithographie, impressions, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait, \$8,400; compilation des notes d'explorations et préparation des plans, cartes, etc., à l'aide des notes, etc., les salaires au-dessus de \$500 pourront être payés sur ce crédit, nonobstant ché à la commission de la frontière internationale, du 1er juillet 1904 au 30 juin les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,453; appointements d'un géologue atta-1905, \$1,600; appareil d'essayage et produits chimiques, métallurgiques, pétrographiques, de copistes, etc. (Les ritributions peuvent être payées sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant l'Acte du service civil), \$5,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique, pour vases en platine, produits chimiques, etc., et pour expériences spéciales dans le laboratoire, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 21 juillet 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-trois minutes jeudi matin, elle s'ajourne jusqu'à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 21 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 160) modifiant l'Acte des Banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No. 147) modifiant les Actes relatifs à la naturalisation et aux aubains, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No. 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, de 1900.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 151) concernant la constitution de sociétés de producteurs de graines.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Pope propose, comme amendement, secondé par M. Rosamond,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“cette Chambre est d’avis que les fermiers qui se livrent à l’industrie laitière ont malheureusement éprouvé de grandes pertes depuis plusieurs années, par suite du système défectueux toléré par le gouvernement en ce qui concerne le pesage du beurre et du fromage au port de Montréal, et de sa négligence à pourvoir à un mode de pesage convenable, tel qu’indiqué par l’enquête de M. W. G. Parmelee, commissaire royal, et par son rapport en date du 22 octobre 1903; et que cette Chambre regrette que depuis la date de ce rapport, aucune mesure n’a été prise par le gouvernement pour remédier à l’état de choses signalé dans le dit rapport”.

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise, et l’appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:

POUR.

Messieurs:

Alcorn,	Clancy,	Johnston (Cardwell),	Richardson,
Armstrong,	Clare,	Kidd,	Robinson (Elgin),
Avery,	Clarke,	Lancaster,	Roche (Marquette),
Barker,	Cochrane,	La Rivière,	Rosamond,
Bell,	Donnelly,	Lennox,	Smith (Wentworth),
Bennett,	Earle,	Léonard,	Sproule,
Birkett,	Fowler,	McGowan,	Thomson (Grey),
Blain,	Ganong,	Morin,	Tolton,
Boyd,	Gourley,	Osler,	Vrooman,
Broder,	Henderson,	Pope,	Willmot, et
Bruce,	Hughes (Victoria),	Porter,	Wilson.—46.
Carscallen,	Ingram,		

CONTRE.

Messieurs:

Archambault,	Gibson,	LeBlanc,	Oliver,
Bazinet,	Girard,	Lewis,	Parmelee,
Béland,	Gould,	Loy,	Paterson,
Blanchet,	Grant,	Macdonald,	Puttee,
Bourbonnais,	Harwood,	Mackle,	Riley,
Bruneau,	Holmes,	MacKianon,	Roche (Halifax),
Bureau,	Hughes	MacLaren	Ross (Yukon),
Carbonneau,	(King, I.P.-E.),	(Huntingdon),	Rousseau,
Champagne,	Hyman,	Macpherson,	Russell,
Christie,	Johnston	McGugan,	Scott,
Copp,	(Cap-Breton),	McIsaac,	Sifton,
Costigan,	Johnston (Lambton),	McLennan,	Sinclair,
Davis,	Kendall,	Malouin,	Smith (Vancouver),
Delisle,	Lapointe,	Marcel (Bagot),	Stewart,
Demers (Lévis),	Laurier (Sir Wilfrid),	Marcel	Talbot,
Demers (Saint-Jean),	Laurier	(Bonaventure),	Thompson
Emmerson,	(L'Assomption),	Matheson,	(Haldim. et Monck)
Erb,	Lavergne	Mayrand,	Tolmie,
Ethier,	(Drum'd et Artha.),	Mignault,	Turgeon, et
Fisher,	Lavergne	Mulock	Wade.—75.
Fortier,	(Montmagny),	(Sir William),	
Gervais,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors la question principale étant posée, elle est résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu’une somme n’excédant pas cent huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour immigration, appointements des agents et emplois en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l’étrangers, pour l’année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour appointements du docteur Bryce, médecin inspecteur, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangers, dépenses générales d'immigration, et appointements de commis surnuméraires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour refuge de jeunes filles à Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille cent quinze dollars et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—nouveau montant nécessaire pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, les dépenses générales d'immigration, y compris les appointements de commis auxiliaires au bureau central, \$150,000; pour payer à la veuve de F. X. Beaulieu, gardien à Lévis, une gratification équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Vendredi, 22 juillet 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et demie, vendredi matin, elle s'ajourne jusqu'à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 22 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. l'Orateur présente à la Chambre le second rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, qui est comme suit:—

Le comité conjoint de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter son second rapport.

Une seconde réunion du comité a eu lieu dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes, mardi le 20 juillet, à midi.

Le rapport du sous-comité d'audition fut lu et adopté. Ce rapport se trouve ci-joint.

Et le comité s'est ajourné.

L. G. POWER,

Président pro-tem.

Appartements de l'Orateur,
20 juillet 1904.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1904, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque, depuis le 1er mai 1903 jusqu'au 30 avril 1904, présente le rapport suivant:—

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable; les dites pièces numérotées de 7722 à 7902 de l'ancienne série et de 1 à 351 de la nouvelle, ainsi que les chèques du département des Finances numérotés 2542-2544, 2613-2616 et 2628-2631, et aussi les pièces relatives aux lettres de change portant les lettres E de 1902-03 et A, B, et C de 1903-04, respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du Parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 1er mai 1903 à venir jusqu'au 30 avril 1904, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pour la même période.

GEORGE B. BAKER.

GEO. McHUGH,

CHAS. B. HEYD.

Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, 29 juin 1904.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1904.

ETAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 1er mai 1903 au 30 avril 1904.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses casuelles.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Sur les crédits de 1902-1903--						
En mai 1903.....	93 43	42 85	94 73	29 15	224 84	485 00
juin 1903.....	72 74	334 82		1 10	320 80	729 46
juillet 1903.....	400 27				136 34	536 61
	566 44	377 67	94 73	30 25	681 98	1,751 07
Sur les crédits de 1903-1904--						
En juillet 1903.....	2,981 23	393 33	700 29	157 01	371 26	4,603 12
août 1903.....	58 51	717 29		152 30	299 44	1,227 54
septembre 1903.....	53 75	31 77		13 00	901 50	1,000 02
octobre 1903.....	566 36	932 16	235 11	43 77	455 33	2,232 73
novembre 1903.....	625 56	458 03	515 72	144 99	151 83	1,896 13
décembre 1903.....	119 58	49 89	148 99	60 20	253 85	632 51
janvier 1904.....	787 74	10 00	48 39	162 74	226 47	1,235 34
février 1904.....	974 96	311 21	93 48	46 65	139 93	1,566 23
mars 1904.....	78 43	39 81		83 78	209 37	411 39
avril 1904.....	96 01	28 74	258 02	53 06	250 79	686 62
Totaux.....	6,908 57	3,349 90	2,094 73	947 75	3,941 75	17,242 70

JOHN SMITH, *comptable.*

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1904.

RELEVÉ—classé par sujet—des dépenses pour livres et reliure, du 1er mai 1903 au 30 avril 1904.

	\$ c.
Religion, Philosophie et Education.....	544 15
Histoire et Biographie.....	1,708 25
Géographie et Voyages.....	451 46
Sciences.....	758 57
Arts utiles.....	544 52
Beaux-Arts.....	307 72
Jeux et Amusements.....	21 12
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.....	318 00
Belles-lettres.....	824 09
Encyclopédies et Revues.....	1,517 83
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	2,747 90
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc.....	890 98
Indicateurs d'adresses.....	184 61
Reliure.....	2,094 73
Assurance, commission, frais de port, etc.....	387 02
Total.....	13,300 95

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 1er mai 1903 au 30 avril 1904.

1903.	\$ c.	1903.	\$ c.	1903.	\$ c.	\$ c.
30 avril.....	1,069 22	14 juillet.....	1,069 09	<i>Dépenses—Solde des crédits de 1902-1903.</i>		
A déduire.....	13			Payé pour livres anglais, jusqu'à date.....		
				" " français, jusqu'à date.....		
				" " reliure, jusqu'à date.....		
				" " livres sur l'histoire d'Amérique.		
				1,069 09		
16 juillet.....	12,000 00	1904.	13,000 00	<i>Dépenses—Crédits de 1903-1904.</i>		
Montant des crédits pour 1903-1904—						
Livres pour la bibliothèque générale, y						
compris la reliure.....						
Livres sur l'histoire d'Amérique.....						
	1,000 00	30 avril.....		Payé pour livres anglais, jusqu'à date.....		
				" " français.....		
				" " reliure, jusqu'à date.....		
				" " sur l'histoire d'Amérique,		
				jusqu'à date.....		
				917 50		
				12,231 86		
				Dépense totale pour livres et reliure, depuis		
				le 1er mai 1903.....		
				13,300 95		
				Solde des crédits de 1903-1904, non encore		
				dépensés.....		
				768 14		
				14,069 09		
				14,069 09		

RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.

ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES INDIQUANT LE SOLDE À LA BANQUE DE MONTRÉAL.

1904.	\$ c.	1904.	\$ c.	1903.	\$ c.	\$ c.
30 avril.....	13,731 00	30 avril.....	17,371 10	Montant total dépensé depuis le 1er mai {		
	3,640 10			1903 pour livres anglais.....		
				377 67		
				2,972 23		
	12,231 86			Montant total dépensé depuis le 1er mai {		
	3,259 77			1903 pour livres français.....		
				917 50		
				2,000 00		
				Montant total dépensé depuis le 1er mai {		
				1903 pour reliure.....		
				30 25		
				917 50		
				Montant total dépensé depuis le 1er mai {		
				1903 pour liv. sur l'histoire d'Amérique {		
				Total.....		
				13,300 95		
				2,233 08		
				Solde en banque.....		

JOHN SMITH Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1904.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la Banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
			\$ c.
1904.			
19 février.	Stephen D. Peet	237	4 00
18 avril	Joel Munsell's Sons.....	333	5 40
22 "	Société historique du Rhode Island	336	8 16
22 "	Horace Tétu.....	337	1 00
22 "	D. Van Ness Person	338	2 00
22 "	Editeurs du <i>Soleil</i>	339	3 00
27 "	Ginn and Company	340	3 00
29 "	Crédit du Receveur Général	342	258 02
30 "	B. Ambrose.....	343	15 00
30 "	Rose Alma Roy.....	344	15 00
30 "	E. Gagné.....	345	15 00
30 "	C. A. Armstrong	346	15 00
30 "	D. Roy	347	2 00
30 "	H. Manley.....	350	5 00
30 "	Maître de Poste, Ottawa.....	351	2 03
			\$353 61

JOHN SMITH, *comptable.*

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 juin 1904,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes personnes ou personnes au sujet de l'octroi de pensions aux membres des contingents canadiens ayant fait du service dans le Sud-Africain qui ont été blessés ou atteints de quelque infirmité au cours de ce service. (*Document de la Session No. 139.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman", et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Davis propose, secondé par M. Tolmie, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Tolmie,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces, au Sénat, auquel a été référé le bill D (No 155) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annie Christman".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le comité des Subsidés reprend alors, le cours de ses délibérations.

(En comité.)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques:—le *Patent Record*, \$5,000; stations agronomiques, \$10,000 statistiques criminelles (R.S.C. chap. 60), \$200; expositions, \$45,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-seize mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour division du commissaire de l'agriculture et de l'industrie du laitage, y compris celles du bétail, de la laiterie, du service frigorifique, du développement des marchés, de la volaille, des graines et des fruits—les employés payés à même cette somme ne devant pas tomber sous le coup de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'industrie du laitage en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le produit des ventes de ce beurre et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds du revenu consolidé, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent deux dollars et trente et un centins, soit accordée pour département de l'Agriculture:—Somme nécessaire pour payer MM. C. W. Taylor et W. J. Withrow, commis de seconde classe, du 1er au 20 janvier 1904, inclusivement (\$64.52 chacun)—(à voter de nouveau), \$129; somme nécessaire pour payer E. M. Bowker, commis de troisième classe du 1er janvier 1904 au 22 février 1904—(à voter de nouveau), \$73.37, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt dollars, soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—représentants de feu Thomas Redpath, gratification équivalant à deux mois d'appointements (à voter de nouveau), \$90; représentants de feu Thomas McGowan, gratification équivalant à deux mois d'appointements (à voter de nouveau), \$50; représentants de feu Marcel Lapierre, gratification équivalant à deux mois d'appointements (à voter de nouveau), \$80, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivant sans amendement:—

Bill (No 58) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada l'Impériale".

Bill (No 140) intitulé: "Acte concernant *L'Alliance Bank of Canada*".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 80) intitulé: "Acte concernant la compagnie *West Canadian Collieries, Limited*", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et demie a.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 25 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Emmerson propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le chemin ci-devant appartenant à la *Canada Eastern Railway Company*, mais actuellement la propriété de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordé à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots (suite), service à la vapeur entre Victoria et San Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les Îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, *i.e.*, pour pas moins de 52 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin-des-Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, tous les quinze jours entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, annuellement entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1894-5, entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars, soit accordé à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er avril 1904 au 31 mars 1905, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso; entre Port-Mulgrave et Guysborough; et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1904, entre Port-Mulgrave, Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant la saison de 1904, entre Sydney et Whycomagh, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant l'année 1904, entre Saint-Stephen, N.-B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Passamaquoddy, La Tête ou baie Noire, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars, soit accordé à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'année 1904, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre ces termini, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1904, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service de navigation à la vapeur durant l'hiver de 1904-05, entre Québec et les ports du Saint-Laurent jusqu'à la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service d'été à vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Victoria et la côte occidentale de l'île de Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service de communication à vapeur entre l'île du Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille sept cent trente-trois dollars et trente-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et l'Australie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Paspébiac et Gaspé-Bassin durant les mois de décembre 1904 et janvier 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre la Baie Sainte-Catherine et Tadousac durant l'hiver de 1904-05, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service d'un outillage de sauvetage sur le Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Petit de Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre le Canada et le Mexique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents dollars—imputable sur le revenu,—soit accordée à Sa Majesté pour Chemins de fer Canaux; canal de la Trent:—pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Peterborough, \$1,200; pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Burleigh, \$1,200; dragage, lac Katchewanoe, \$2,800; travaux de mine et de dragage, chenal en amont de l'écluse No 1, Lakefield, \$2,400; machine à draguer, chaudière et estacade en fer, \$5,200; construction de trois allèges de déchargement, \$2,000; achat de deux forets à vapeur, \$400; achat de grue de déchargement et chaudière, \$1,200; reconstruction de barrage à Peterborough, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Saint-Pierre, dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau, reconstruction de pont à Smith's-Falls, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quarante-quatre dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Culberth, dommages causés aux barrages par les inondations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent soixante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly, pour macadamiser chemin de halage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cent trente-sept dollars et quatre-vingt sept centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$4,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$3,200; études et inspections—canaux, \$2,400; études et inspections—chemins de fer, \$14,400; statistiques des chemins de fer, y compris aide de commis, nonobs-

tant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$2,000 ; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$2,400 ; appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$23,560 ; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$4,800 ; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, \$77.87 ; wagon du Gouverneur général—réparations et modifications, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—(Suite)—chemins de fer—frais généraux:—Nouveau wagon pour le Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu ce jour.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1905, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5b.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 25 juillet 1904.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsidés.

M. l'Orateur, informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 73) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903".

Bill (No 154) intitulé: "Acte modifiant le chapitre 61 des Statuts de 1903 concernant les Statuts Révisés du Canada".

Bill (No 144) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la présente session concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata".

Bill (No 150) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé: 'Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*'".

Aussi, le Sénat a adopté le bill H (No 161) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-quatorze mille sept cent dix-sept dollars et soixante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, \$631,649.60; appointements et dépenses casuelles, bureaux des percepteur, \$28,668; supplément d'appointements à des employés à titre permanent du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour le service des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$14,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—(Suite)—canaux:—Rapides des Galops—pour achever le chenal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial:—Construction d'un rameau de chemin de fer allant de la station de la Rivière-Ouelle jusqu'au quai sur le Saint-Laurent—balance, \$6,300; Saint-André—prolongement de la voie de garage à, \$1,000; hangars à marchandises à Elgin-Road, L'Anse à Giles et Trois-Saumons, \$1,500; jonction Saint-Charles—forage d'un puits pour le service d'eau, \$4,750; Campbellton—voie de service sur le quai à, \$1,250; Sussex—prolongement du quai à la voie d'évitement Military, \$950; jonction de Springhill—forage d'un puits pour le service d'eau, \$2,800; voie de garage à Pictou-Landing, \$14,500, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard:—Agrandissement dans les installations à Kinkora, \$150; nouvelles stations à Northam et à Richmond, \$340; station à Fredericton, \$120; station et terrain à Albany, \$210, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Pour payer à la veuve de feu V. Curran, I.C., une gratification équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt un dollars et dix centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux—canal Lachine:—Renouveler le mur en maçonnerie au bassin No 2, \$3,800; réparations aux anciennes écluses 1 et 2, \$25,000; portes d'écluse, \$30,000; ciment pour le coursier de décharge à la Côte Saint-Paul, \$2,300; coursier de décharge à la Côte Saint-Paul, \$3,956.10; ciment pour le mur au bassin No 2, \$2,025; estacades en aval de l'écluse No 5, \$1,000; service d'eau pour protéger contre l'incendie, \$1,800; exhaussement de la remise No 1, bassin Saint-Gabriel, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Chambly:—Achèvement du déversoir de décharge à la station de force électrique, \$2,500; dommages causés par l'inondation, \$1,736, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Générateur électrique, câbles et arbres électriques, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges:—Construction et équipement (à voter de nouveau, \$22,000), pour l'année finissant le 30 juin 1904.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours :—Pour achever la réfection du quai en aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Québec :—Pour marquer des bornes à nouveau, faire des levées de plans, etc., sur les canaux de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges :—Terrain et détérioration de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent :—Pour construire barrage à Peterboro, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau :—Pont mobile sur le canal, en ligne avec la rue Concession, Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland :—Reconstruction de barrage et pont à Dunnville, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante-dix-huit dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour commission des chemins de fer :—Pour payer le traitement des commissaires, du 18 au 31 janvier 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Rémunération de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé l'examen du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—montant supplémentaire requis, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Jeudi, 26 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Stewart, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le vingt-troisième rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill M (No 159) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*".

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Ingram,

Ordonné,—Que le rapport du juge McTavish, sur l'industrie du tabac, la preuve faite devant lui et les documents produits à l'enquête, soient imprimés sans délai, et que la règle 99 soit suspendue à cet effet.

M. German propose, secondé par M. McCarthy,—Que l'ordre de la Chambre de mercredi, 18 mai 1904, renvoyant le bill (No 107) constituant en corporation la compagnie dite *The Great Lakes and North-west Transportation Company*, au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit rescindé, le bill retiré, et les honoraires payés à son sujet remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 132) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Préfontaine, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Blain propose comme amendement, secondé par M. Sproule,—Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—"le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender comme suit :—

"L'article 3 est amendé en insérant après le mot 'personnes', dans la 1ère ligne, les mots 'et compagnies d'express'".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Culbert,	Kaulbach,	Richardson,
Avery,	Earle,	Lancaster,	Robinson (Elgin),
Bell,	Ganong,	Maclean,	Schell,
Bennett,	Gilmour,	McGowan,	Scott,
Blain,	Gourley,	Morin,	Sproule,
Boyd,	Halliday,	Porter,	Thomson (Grey),
Broder,	Henderson,	Puttee,	Tolton, et
Clancy,	Ingram,	Reid (Grenville),	Wilson.—33.
Cochrane,			

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Demers (Lévis),	Lavergne	Paterson,
Barker,	Erb,	(Drum. et Artha.),	Préfontaine,

Bazinet,	Fielding,	LeBlanc,	Pringle,
Beith,	Fitzpatrick,	Lennox,	Riley,
Blanchet,	Fortier,	Loy,	Rosamond,
Borden (Halifax),	Gauvreau,	Macdonald,	Ross (Ontario),
Borden	Gervais,	Maclaren	Ross (Victoria, N.-E.),
(Sir Frederick),	Gibson,	(Huntingdon),	Ross (Yukon),
Bourbonnais,	Grant,	McCarthy,	Russell,
Brodeur,	Harty,	McCool,	Stephens,
Brown,	Heyd,	McGugan,	Stewart,
Bruce,	Holmes,	McIssac,	Talbot,
Bruneau,	Hughes	McLennan,	Thompson,
Bureau,	(King, I.P.-E.),	Marcell (Bagot),	(Haldim. et Monck)
Champagne,	Hyman,	Matheson,	Tobin,
Christie,	Johnston	Mignault,	Tolmie,
Copp,	(Cap-Breton),	Morrison,	Turgeon,
Costigan,	Kendall,	Murray,	Wade, et
Cowan,	Lang,	Oliver,	Wright.—72.
Delisle,	Laurier (Sir Wilfrid),		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean, propose, secondé par M. Sproule,—Que tous les mots après le mot "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender comme suit:—

"L'article 264 est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:—

"Les taux portés au tarif fondamental régulateur des voyageurs, n'excéderont pas les suivants, savoir: Pour toutes compagnies dont les recettes brutes pour le trafic-voyageurs, telles que rapportées au ministre des Chemins de fer aux termes de l'article 304 du dit acte, égaleront ou excéderont la somme de \$3,000 par chaque mille de voie exploité par la dite compagnie, deux centins par mille; et pour toutes compagnies dont les recettes, pour le trafic-voyageurs, rapportées comme ci-dessus, seront de plus de \$2,000, mais moindres que \$3,000 par mille de voie exploité par la dite compagnie, deux centins et demi par mille; et pour toutes compagnies dont les recettes, rapportées comme ci-dessus, seront moindres que \$2,000 par mille de voie exploité par la dite compagnie, trois centins par mille."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Halliday,	Maclean,	Sproule,
Bennett,	Ingram,	McGowan,	Thomson (Grey),
Blain,	Kidd,	Monk,	Ward, et
Claney, ,	Lennox,	Robinson (Elgin),	Wilson.—17.
Cochrane,			

CONTRE :

Messieurs

Barker,	Fielding,	Laurier (Sir Wilfrid),	Reid (Grenville),
Bazinet,	Fitzpatrick,	Lavergne	Richardson,
Beith,	Fortier,	(Drum. et Artha.),	Riley,
Blanchet,	Gallery,	LeBlanc,	Rivet,
Borden (Halifax),	Ganong,	Loy,	Roche (Halifax),
Borden	Gauvreau,	Macdonald,	Rosamond,
(Sir Frederick),	Gervais,	Maclaren	Ross (Ontario),
Bourbonnais,	Gibson,	(Huntingdon),	Ross (Victoria, N.-E.),
Boyd,	Gilmour,	McCarthy,	Ross (Yukon),
Broder,	Girard,	McColl,	Russell,
Brodeur,	Harty,	McCool,	Schell,
Brown,	Henderson,	McGugan,	Scott,
Bruce,	Heyd,	McIsaac,	Smitu (Vancouver),
Bruneau,	Holmes,	McLennan,	Stephens,
Bureau,	Hughes	Marcell (Bagot),	Stewart,
Calvert,	(King, I.P.-E.),	Matheson,	Talbot,

Carbonneau,	Hyman,	Mignault,	Taylor,
Champagne,	Johnston	Morin,	Thompson,
Christie,	(Cap-Breton),	Morrison,	(Haldim. et Monck),
Copp,	Johnston (Lambton),	Oliver,	Tolin,
Costigan,	Kaulbach,	Paterson,	Tolton,
Cowan,	Kendall,	Porter,	Tucker,
Delisle,	Lancaster,	Préfontaine,	Turgeon,
Demers (Lévis),	Lang,	Pringle,	Wade, et
Erb,	Lapointe,	Puttee,	Wright.—94.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bennett propose, secondé par M. Cochrane,—Que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—“le bill soit renvoyé à un comité général avec instruction de l’amender comme suit:—

“L’article 193 est amendé en ajoutant les mots suivants: ‘et la dite compensation se bornera aux dommages locaux directs et immédiats réellement subis à raison de cette construction, exploitation et entretien, par la compagnie de chemin de fer, à cette gare ou local, et non à raison d’autre cause ou matière.’”

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise, et l’appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Ingram,	Oliver,	Scott,
Beith,	Kidd,	Porter,	Smith (Vancouver),
Bennett,	Lang,	Puttee,	Sproule,
Blain,	Lennox,	Reid (Grenville),	Tolton,
Cochrane,	Maclean,	Robinson (Elgin),	Ward, et
Halliday,	McGowan,	Ross (Ontario),	Wilson.—25.
Heyd,			

CONTRE :

Messieurs

Barker,	Demers (Lévis),	Laurier (Sir Wilfrid),	Morin,
Bazinet,	Erb,	Lavergne	Morrison,
Blanchet,	Ethier,	(Druin. et Artha.),	Paterson,
Borden	Fielding,	Lavergue	Préfontaine,
(Sir Frederick),	Fitzpatrick,	(Montmagny),	Riley,
Bourbonnais,	Fortier,	LeBlanc,	Rivet,
Brodeur,	Gallery,	Loy,	Ross (Victoria, N.-E.),
Brown,	Ganong,	Macdonald,	Ross (Yukon),
Bruce,	Gauvreau,	Maclaren	Russell,
Bruneau,	Gervais,	(Huntingdon),	Schell,
Bureau,	Gibson,	McCarthy,	Stephens,
Calvert,	Girard,	McColl,	Stewart,
Carbonneau,	Harty,	McCool,	Talbot,
Champagne,	Henderson,	McGugan,	Thompson
Christie,	Holmes,	McIsaac,	(Haldim. et Monck),
Clancy,	Hyman,	McLennan,	Tolin,
Copp,	Johnston	Marcel (Bagot),	Tucker,
Costigan,	(Cap-Breton),	Matheson,	Turgeon,
Cowan,	Johnston (Lambton),	Mignault,	Wade, et
Delisle,	Kaulbach,	Monk,	Wright.—74.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$68,000 ; construction et entretien des piscifacures et homarderies, y compris les appointements, \$2,000, de F. H. Cunningham, le surintendant de la pisciculture dont le transfert de la division du service intérieur sans préjudice à son rang sous l'empire de l'Acte du service civil et des pensions est par le présent ratifié, \$88,000 ; service de protection des pêcheries, \$104,000 ; construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$2,400 ; dépenses judiciaires et casuelles, \$1,600 ; exposition des pêcheries du Canada, \$3,200 ; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,000 ; ostréiculture, \$5,600 ; pour aider à l'établissement, l'entretien, et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la pêche de grands fonds, ainsi que pour aider à la conservation et au développement des pêcheries de grands fonds, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$20,000 ; pour pourvoir à l'entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie Georgienne, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil (suite) :—Département de la Marine et des Pêcheries—somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent soixante-deux dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour service fluvial et océanique :—Montant additionnel requis pour les steamers fédéraux, vu les réparations faites au *Lady Laurier*, \$30,000 ; pour payer le montant des dommages accordés aux marchands et aux expéditeurs pour pertes subies sur des marchandises périssables, par suite de la détention du *Minto* et du *Stanley* dans les glaces, \$9,562.18 ; montant additionnel requis pour l'examen des patrons et seconds, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent-dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service des phares et service côtier :—Montant additionnel requis pour le pilotage de Montréal, \$2,000 ; montant additionnel requis pour la construction et l'achèvement des phares flottants de Lurher et de la Pointe de l'Est, île d'Anticosti, \$15,000 ; montant additionnel requis pour appointements d'employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa à des prix excédant \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,000 ; montant additionnel requis pour entretien et réparations des phares, \$35,000 ; montant additionnel requis pour construction de phares et aides à la navigation, \$50,000 ; pour pourvoir à l'achat d'un quai pour les steamers et au service de phares à Charlottetown, I.P.-E., \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent-seize dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques :—Gratification à la veuve de feu Augustus Allison, en son vivant préposé à l'observatoire météorologique de Halifax, égal à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille quatre-vingt-cinq dollars et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Allocation à A. H. Belliveau pour fonctions supplémentaires à lui assignées en qualité d'inspecteur des pêcheries de la province de Québec, en sus de ses appointements comme commis de première classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300 ; montant additionnel requis pour construction de passes migratoires et nettoyage des rivières, \$2,000 ; montant additionnel requis pour appointements et déboursés des inspecteurs, gardiens et gardes-pêche, \$20,000 ; pour payer les officiers de douane et

autres pour leurs services consistant à recueillir des renseignements et à envoyer des rapports quotidiens au bureau de renseignements des pêcheurs pendant la saison de 1903, \$240 ; pour payer aux percepteurs des douanes leurs services relatifs à l'émission de licences en faveur des navires de pêche américains, 1903, un montant égal à 5 pour 100 des perceptions, \$518.25 ; pour payer à Mlle M. Loveday, \$14.78, et à Mlle R. F. Dupuis, \$12.09, pour services relatifs à la distribution des primes de pêche, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$26.87, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent vingt-quatre dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest :—Pour compléter le service de l'année, \$40,000 ; pour accorder une indemnité et une pension à la veuve et aux enfants de feu Arthur Frederick Montfort Brooke, sergent d'état-major dans la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui s'est noyé alors qu'il était en service, \$1,204.25 ; pour accorder une indemnité à la veuve de feu J. A. Beaupré, interprète dans la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui s'est noyé alors qu'il était en service, \$420, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon :—Pour compléter le service de l'année, \$10,000 ; pour payer à l'inspecteur W. M. Walke partie des pertes causées par l'incendie des casernes de la gendarmerie à cheval, Dalton-Trail, Territoire du Yukon, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics—Territoire du Yukon :—Whitehorse—édifice public—aménagements du bureau de poste et de la douane, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille huit cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général :—Édifices publics en général, \$6,400 ; appointements des commis des travaux, aides, etc., \$10,400 ; construction de dépôts d'armes, \$24,000 ; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc. :—Édifices publics, Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., \$100,000 ; loyers—édifices publics fédéraux, \$51,200 ; Rideau-Hall, y compris terrains—réfections, améliorations, mobilier et entretien, \$17,600 ; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, \$6,400 ; mobilier—édifices publics fédéraux, \$9,600 ; bâtiments fédéraux de la quarantaine des bestiaux—renouvellements, réparations, améliorations, etc., \$4,000 ; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, mobilier, etc., \$3,600 ; bâtiments fédéraux de quarantaine—entretien, etc., \$3,200 ; édifices publics, Ottawa—chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$69,600 ; édifices publics, Ottawa—préposés aux ascenseurs, \$8,000 ; édifices publics, Ottawa—gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts, \$19,200 ; édifices publics, Ottawa—service téléphonique, \$5,600 ; édifices publics, Ottawa—terrains, \$8,000 ; édifices publics, Ottawa, parc de la Côte du Major, \$5,600 ; édifices publics, Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$2,400 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., édifices publics fédéraux, \$88,000 ; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, édifices publics fédéraux, \$5,600 ; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$60,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$60,000 ; eau pure des édifices publics fédéraux, \$16,000 ; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., \$6,400 ; édifices publics du Yukon—réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaire du concierge, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 27 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Heyd, secondé par M. Holmes,

Ordonné,—Que le bill H (No 161) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) modifiant l'Acte de la députation, 1903.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Erb,

Ordonné,—Que le bill M (No 159) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*", soit inscrit sur le feuillet des ordres pour seconde lecture, ce jour.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 152) concernant un arbitrage entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sir William Mulock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 juin 1904,—Copie de tous contrats pour travaux publics conclus par le gouvernement obligeant les entrepreneurs de payer à leurs ouvriers des gages raisonnables, conformément à la résolution adoptée à cet effet par le Parlement au cours de la session de 1900. Aussi, état indiquant les montants d'argent compris dans les dits contrats. (*Document de la Session No 104.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Sub-sides,

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 2, ligne .—Retranchez "des" et insérez "les".

Page 2, ligne .—Après "constructions" insérez "qui peuvent être nécessaires ou utiles pour les objets ou les opérations de la compagnie".

Page 2, ligne .—Retranchez "des" et insérez "les".

Page , ligne .—Après "qu'immobiliers" insérez "qui peuvent être".

Page , ligne .—Après "produire" insérez "et", et retranchez les mots "distribuer et vendre".

Page , ligne .—Après "autre" insérez "en fournir et en disposer".

Page 3, ligne .—Retranchez les mots depuis "partie" jusqu'à "et", ligne 30, et insérez à la place les mots suivants: "ou les deux à la fois,—

"(a) Les franchises, droits, pouvoirs, voies ferrées et entreprises, propriétés, affaires, actions, effets, actif et obligations de la compagnie dite *The Cardiff Railway Company*.

"(b) Lorsqu'ils seront situés en Canada, les franchises, droits, pouvoirs, voies ferrées et entreprises, propriétés, affaires, actions, effets, actif et obligations de la compagnie dite *The United Gold Fields of British Columbia, Limited*, maintenant connue sous le nom de *The United Coal Fields of British Columbia, Limited*."

Page , ligne .—Retranchez les mots depuis "transporter" jusqu'à "toutefois", ligne 47, et insérez à la place: "et la compagnie et toute telle autre compagnie peut faire des marchés pour l'achat et la vente de ces franchises, droits, pouvoirs, voies ferrées et entreprises, propriétés, affaires, actions, effets, actif et obligations; mais les dites voies ferrées et entreprises tomberont sous l'effet des dispositions de l'Acte des chemins de fer, 1903".

Page , ligne .—Retranchez les articles 8 et 9.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M (No 159) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la question, que M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Île du Prince-Edouard :—Jetée de la rive Higgins—réfections et réparations, \$800 ; New-London—réparations au brise-lames, etc, \$600 ; port de New-London—améliorations de la passe d'entrée dans les rivières Clifton et Française, \$4,400 ; jetée de Cardigan-Nord—prolongement, \$1,600 ; Île de la Pointe-Prime—quai, \$4,000 ; réparations aux jetées et brise-lames, bois créosoté, \$4,000 ; Baie de Richmond—reconstruction du quai près de la traverse de la Grande-Rivière, \$4,000 ; Port de Rustico—brise-lames sur l'Île Robinson, à l'entrée sud du port, \$8,800 ; Souris, Pointe de Knight—renforcer le brise-lames, etc., \$4,000 ; Port de Summerside—brise-lames, \$12,000 ; quai de West-Point—réparations, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Anderson's-Hollow—améliorations et réparations au quai, \$380 ; Black-Brook (Loggieville)—quai, \$2,800 ; quai de Campbellton—prolongement et réparations, \$16,000 ; Cap-Tourmentin—améliorations, \$8,000 ; Caraquet—quai, \$35,200 ; dalhousie—améliorations du port, \$8,000 ; Dipper-Harbour—brise-lames, \$12,000 ; quai du Cap-Hopewell—réparations, \$1,600 ; quai de Hopewell-Hill—améliorations, etc., \$600 ; port de Miscou—quai, \$4,000 ; quai du brise-lames de North-Head—Grand-Manan, \$8,000 ; Île aux-Perdrix—réparations à la jetée de l'est, \$400 ; Petit Rocher—brise-lames, \$4,800 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires, \$12,800 ; rivière Upsalquitch—amélioration de la navigation, \$400 ; port de Saint-Jean—brise-lames de la Pointe du Nègre, \$16,000 ; port de Saint-Jean—réparations et prolongement des travaux de protection à la base du Fort-Dufferin, \$800 ; haut de la rivière au Saumon (jetée Alma), \$1,040, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général :—Réparations et améliorations générales des ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 28 juillet 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 29) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity Company*", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 28 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Douglas, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

1. Votre comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite par le Dr Wm Saunders, devant ce comité pendant la présente session, soient imprimés sans délai, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit savoir : 16,900 exemplaires aux membres du Parlement; 3,000 au département de l'Agriculture, pour distribution, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

2. Que 20,000 exemplaires de la preuve faite devant le comité au cours de la présente session par chacun des membres du personnel de la Ferme Expérimentale Centrale, soient imprimés sans délai, sous forme de brochure, en la proportion ordinaire pour le français et l'anglais, comme feuilles volantes du rapport final du comité, et qu'ils soient distribués comme suit : 19,400 exemplaires de chaque témoignage aux membres du Parlement; 500 exemplaires de sa propre déposition à chaque membre du dit personnel; et 100 exemplaires de chacun pour l'usage du comité.

3. Que 50,000 exemplaires de la preuve faite par le professeur J. C. McLennan, au sujet du système métrique, pendant la présente session du Parlement, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, pour être distribués aux membres du Parlement et autrement de la manière ci-après spécifiée, savoir : 46,400 exemplaires aux membres du Parlement; 3,000 exemplaires au département du Revenu de l'Intérieur, pour distribution; 400 exemplaires pour l'usage du témoin, le professeur MacLennan, et 200 pour l'usage du comité.

4. Que 20,000 exemplaires de la preuve faite devant le comité au cours de la présente session par M. A. P. Stevenson, Nelson, Manitoba, soient imprimés sans délai sous forme de brochure, en la proportion ordinaire pour le français et l'anglais, comme feuilles volantes du rapport final du comité, et qu'ils soient distribués comme suit : 19,800 aux membres du Parlement; 100 exemplaires au témoin, et 100 pour l'usage du comité.

5. Que 50,000 exemplaires de chacun des actes concernant les grains et l'inspection des grains soient imprimés sous forme de brochure, en la proportion ordinaire pour le français et l'anglais, et distribués aux membres du Parlement (moins 200 exemplaires pour l'usage du comité), pour distribution aux fermiers du Canada.

6. Que 1,000 exemplaires de la preuve sur l'immigration et la colonisation, faite devant le comité pendant la présente session, soient imprimés sous forme de brochure, en la proportion ordinaire pour le français et l'anglais, pour distribution par le bureau d'Immigration.

7. Votre comité recommande que chacun des témoignages ci-dessus mentionnés forme partie de son rapport final.

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que l'ordre portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 75) modifiant l'Acte des compagnies, 1902, soit rescindé et le bill retiré.

M. Fielding propose, secondé par M. Préfontaine, que cette Chambre, demain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant une prime sur tout pétrole cru provenant de puits en Canada, etc.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions les recommandent à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 79) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Le bill (No 149) modifiant l'Acte de la députation, 1903, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 160) modifiant l'Acte des banques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Sub-sides,

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Halifax) propose comme amendement, secondé par M. Bennett,— Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"en faisant des nominations à des emplois publics, et surtout à des situations en vue, les services rendus à un parti politique ne devraient pas être seuls pris en considération, mais le choix des titulaires devrait être fait en tenant compte de leurs aptitudes et de l'intégrité de leur caractère."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,
Armstrong,
Barker,
Bell,
Bennett,
Birkett,
Blain,
Borden (Halifax),
Brock,
Clancy,
Clarke,

Cochrane,
Earle,
Erb,
Fowler,
Ganong,
Gilmour,
Gourley,
Halliday,
Henderson,
Hughes (Victoria),
Ingram,

Kemp,
Kidd,
Lancaster,
La Rivière,
Lefurgey,
Lennox,
McGowan,
Morin,
Northrup,
Porter,
Osler,

Richardson,
Robinson (Elgin),
Rosamond,
Sherritt,
Smith (Wentworth),
Sproule,
Taylor,
Vrooman,
Wilmot, et
Wilson.—43.

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Emmerson,	Lavergne	Matheson,
Bazinet,	Ethier,	(Drum. et Artha.),	Mignault,
Beith,	Fielding,	Lavergne	Morrison,
Blanchet,	Fitzpatrick,	(Montmagny),	Mulock
Borden	Fortier,	LeBlanc,	(Sir William),
(Sir Frederick),	Geoffrion,	Lewis,	Préfontaine,
Bourassa,	Gervais,	Logan,	Puttee,
Brodeur,	Gibson,	Loy,	Riley,
Bruneau,	Gould,	Macdonald,	Rivet,
Bureau,	Grant,	Mackie,	Roche (Halifax),
Calvert,	Harwood,	Maclaren	Ross (Victoria, N.-E.)
Campbell,	Heyd,	(Huntingdon),	Ross (Yukon),
Carbonneau,	Hughes	Macpherson,	Stewart,
Charlton,	(King, I.P.-E.),	McEwen,	Sutherland (Essex),
Christie,	Johnston (Lambton),	McGugan,	Tucker,
Copp,	Kendall,	McIsaac,	Turgeon, et
Costigan,	Lang,	McLennan.	Wright.—70.
Delisle,	Laurier (Sir Wilfrid),	Marcel (Bagot),	
Demers (Saint-Jean),	Laurier	Marcel	
Douglas,	(L'Assomption),	(Bonaventure),	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille huit cent quarante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Ontario:—Amherstburg—dragage, \$24,000 ; Barrie—construction de quais, \$800 ; Barry's-Bay, rivière Madawaska—quai, \$3,600 ; Belle-Rivière—réparations de cours de palplanches, \$1,120 ; Bowmanville—réparations au brise-lames, \$2,080 ; Bracebridge—quai, \$4,640 ; Burlington-Channel, jetée—pour terminer les travaux de réfections et de réparations à l'entreprise, \$16,000 ; Collingwood—améliorations du port, \$40,000 ; Cumberland—quai, \$4,400 ; Depot-Harbour—brise-lames, \$80,000 ; Gananoque—dragage, \$4,000 ; Baie Georgienne, chemin de la Pointe-au-Baril—améliorations de la passe du Coude-du-Diable entre Parry-Sound et Killarney, \$2,400 ; port de Goderich—travaux, \$16,000 ; Grand-Bend—brise-lames, jetée, etc., \$12,000 ; réparations et améliorations des constructions des ports et rivières et des ponts, etc., \$12,000 ; Hawkesbury—dragage, \$3,200 ; Honora—quai, \$6,400 ; port de Kincardine—réparations aux jetées et dragage, \$2,400 ; Kingsville—remplissage en pierre de la superstructure du prolongement du brise-lames et dragage, \$3,200 ; lac Simcoe et Couchiching—réparations aux travaux à Washabo, \$1,600 ; lac Témiscamingue—quais, \$2,800 ; Petit-Courant—améliorations de la passe nord des vapeurs dans la baie Georgienne, \$12,000 ; port Meaford—réparations aux jetées, \$2,400 ; port Meaford—nouvelle jetée-brise-lames, \$12,000 ; port Midland—quai, \$12,000 ; port Meaford—améliorations, \$16,000 ; Newcastle—réparations à la jetée, \$5,600 ; port d'Owen-Sound—dragage et traverse de protection en pilotis, \$10,400 ; Parryport—quai, \$6,400 ; Pembroke—quai, \$34,400 ; Penetanguishene—dragage et autres améliorations, \$17,600 ; Point-Edward—dragage, \$8,000 ; Port-Arthur—réparations au brise-lames, \$4,000 ; Port-Hope—réparations à la jetée et dragage, \$3,200 ; Port-Perry—dragage du port, \$1,760 ; Port-Stanley—dragage, \$3,200 ; Prescott—dragage, \$1,600 ; rivière Otonabee—dragage à Peterborough, \$4,800 ; fleuve Saint-Laurent—dragage d'un chenal de bateaux à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe, \$1,600 ; port Rondeau—améliorations aux jetées et dragage à l'entrée, \$12,800 ; Sarnia—dragage, \$9,600 ; Sault Sainte-Marie—améliorations du port, y compris dra-

gage des abords, \$24,000 ; rivière Espagnole—dragage, \$8,000 ; Thessalon—brise-lames, \$12,000 ; Thornbury—dragage, \$2,840 ; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, etc., \$22,400 ; dragage à Trenton—rivière Trent, \$4,000 ; Warton—quai, \$10,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba :—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$2,400 ; lac Dauphin—abaissement du niveau du, \$2,000 ; décharge du lac St. Francis—construction de piliers de dérivation et dragage, \$8,000 ; Selkirk—prolongement du quai, \$6,400 ; quai sur le lac Winnipeg à Gimli—réparations, \$4,000 ; Rivière à la Vase Blanche—dragage à l'embouchure de la, \$1,200 ; Winnipegosis—dragage passe à l'embouchure de la rivière Moussue, \$3,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique :—lacs Anderson et Kennedy—nettoyer décharges, \$2,000 ; rivière Colombie, en amont de Revelstoke—enlèvement des obstacles obstruant la navigation, \$2,400 ; rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$3,600 ; rivière Colombie—améliorations en aval de Golden, \$4,400 ; rivière Colombie—améliorations entre les lacs de la Flèche, supérieur et inférieur, \$7,600 ; rivière Duncan—améliorations, \$1,600 ; rivière Fraser—améliorations du chenal, travaux de protection, etc., \$20,000 ; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$2,400 ; port de Nanaïmo—améliorations du chenal du nord, \$2,000 ; rivière Thompson du Nord—améliorations, \$4,000 ; Rivière-au-Saumon—enlèvement du bois flottant et des autres obstructions, \$4,000 ; port de Sydney—brise-lames, \$4,000 ; rivière Skeena—améliorations, \$5,600 ; rivière Spallumcheen—protection de la rive à Enderby, \$1,600 ; port de Victoria—dragage et enlèvement de rochers, \$12,000 ; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations, \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon :—Rivières Lewes et Yukon—améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-neuf mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage, y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service :—Dragueurs—réparations, \$24,000 ; dragueurs—réparations—Manitoba, \$4,000 ; dragueurs—réparations—Colombie-Britannique, \$4,000 ; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur hydraulique, \$40,000 ; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur pour l'île du Prince-Edouard, \$20,000 ; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$60,000 ; nouvel outillage de dragage—Manitoba, bateau à la propulsion automatique pour enlever les chicots, etc., \$8,000 ; nouvel outillage de dragage—nouveau remorqueur pour draguer Manitoba, \$8,400 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—pour remplacer le bateau enleveur de chicots Samson et le dragueur *Mud Lark*, \$8,000 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—un remorqueur et deux chalands à bascule, \$28,800 ; nouvel outillage de dragage—en général, \$48,000 ; dragage—Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$92,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$76,000 ; dragage—Manitoba, \$16,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$28,000 ; service en général, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades :—District de Saint-Maurice—améliorations

d'estacades pour faciliter le flottage et l'entreposage des billots, etc., \$32,000 ; glissoires et estacades en général, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :—Cité d'Ottawa—ponts sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords—réparations ordinaires, \$5,600 ; Cité d'Ottawa—ponts Dufferin et des Sapeurs sur le canal Rideau—réparations, changements et agrandissements, etc., \$8,000 ; cité d'Ottawa—glissoires de Hull et pont Union et abords des chemins—réparations, changements et agrandissements, etc., \$4,800 ; pont de Bryson—reconstruction des piliers et des culées, \$8,000 ; de la rivière de la Paix à la rivière Pelly—pour ouvrir une route muletière, \$20,000 ; ponts à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille deux cent trente-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—Québec :—Ligne de terre de Bersimis à Godbout, \$4,800 ; pour réparer et améliorer les routes et augmenter généralement les facilités d'exploitation vers l'est de Godbout, \$800 ; Chicoutimi—Saint-Charles—branche de Sainte-Anne à la Descente des Femmes, \$1,520 ; de Murray-Bay à la Baie Sainte-Catherine (Rivière aux Canards)—deuxième fil, \$1,312 ; Belle-Isle—lignes télégraphiques entre les extrémités de l'île, \$4,000 ; Îles de la Madeleine—lignes de terre, renouvellement du fil, \$2,400 ; îles d'Anticosti—renouvellement du fil de la ligne entre la Baie du Renard et de la rivière Bescie, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Ile Pelée—communication par câble sous-marin avec la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—D'Edmonton à Athabaska-Landing—ligne télégraphique, \$4,000 ; du poste de la Montagne des Bois à Willow-Bunch—prolongement de la ligne télégraphique, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatorze mille six cent seize dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Arbitrages et sentence arbitrales, y compris les paiements autorisés, nonobstant toute disposition contraire contenue dans l'Acte du service civil, \$4,000 ; études et inspections, \$40,000 ; exploration des eaux—mère de la rivière Ottawa et de ses tributaires, en vue d'aviser aux moyens de régler le niveau des eaux des bassins supérieurs de ces cours d'eau afin d'offrir plus de facilités à la navigation, au flottage du bois, etc., \$12,000 ; laboratoire d'épreuve du ciment—améliorations et équipement, \$2,400 ; Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux sur l'avis d'un comité d'artistes, \$6,000 ; bureau de l'ingénieur en chef—appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$58,560 ; bureau de l'architecte en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$25,760 ; service télégraphique—appointements du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,800 ; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$35,200 ; moitié des appointements du photographe du gouvernement, \$640 ; pour l'achat de livres techniques de consultation et autres publications, \$400 ; pour couvrir les balances des dépenses pour travaux déjà autorisés dont les crédits sont insuffisants, mais elles ne devront pas dépasser cent piastres pour chaque ouvrage, \$4,800 ; pour pourvoir aux dépenses relatives à une commission de transport, \$20,000 ; gratification à la famille de feu L. Moore, gardien du bassin de carénage de Lévis, \$56, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante dollars—perception du revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics :—Perception des droits de glissoires et barrages, y compris appointements des commis préparés à ce service

nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,000 ; Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa—allocation relative aux billes passées au barrage des Chenaux, rivière Ottawa, 1904-05, \$1,440 ; rivière Gatineau—usage des barrages de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1904-05, \$480 ; (a) frais de réparations et d'exploitation des ports, bassins et glissoires, \$107,280 ; ligne télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$1,600 ; lignes de télégraphe terrestre et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles ; aussi frais du télégraphe Marconi à Belle-Isle, \$64,000 ; lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, \$16,000 ; lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, \$14,000 ; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon (Ashcroft à Dawson, et embranchements), \$146,400 ; service télégraphique en général, \$2,800 ; agence des travaux publics—Colombie-Britannique, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante mille quatre cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Québec:—Améliorations du port de Québec, \$80,000 ; chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, \$470,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Port-Arthur et Fort-William—travaux d'améliorations du port et de la rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Amélioration du rapide Saint-André—Rivière Rouge, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour moyens de transport:—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie, \$60,000 ; Port-Colborne—améliorations du port, \$68,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 29 juillet 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

113a. Autre correspondance se rapportant à la destitution du major général le comte de Dundonald, comme commandant de la milice canadienne. (*Documents sessionnels.*)

125. Protocole des conférences tenues à Washington, en mai 1898, antérieurement à la nomination d'une commission conjointe pour le règlement des questions pendantes entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet des relations entre les Etats-Unis et le Canada. (*Documents sessionnels.*)

127. Causes portées devant le Conseil privé en appel de la Cour Suprême du Canada, *re* représentations dans la Chambre des Communes de certaines provinces de la Confédération :

Entre le procureur général pour la province du Nouveau-Brunswick, appelant, et le procureur général pour le Canada, répondant ; et

Entre le procureur général pour la province de l'Île du Prince-Edouard, appelant, et le procureur général du Canada, répondant. (*Documents sessionnels.*)

Votre comité recommande aussi, que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

67c. Réponse à ordre du 27 avril 1904.—Copie de toutes lettres, pétitions et correspondance entre D. R. McDowal, écrivain, M.P., et le gouvernement concernant le paiement des réclamations produites à la suite du soulèvement, et l'émission de *scrip* en faveur des métis dans le district de Saskatchewan.

73a. Réponse supplémentaire à adresse du Sénat, en date du 6 octobre 1903,—Communications échangées entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres, et la Compagnie de télégraphe Anglo-Américaine, toute autre compagnie de télégraphe, le gouvernement provincial de l'Île du Prince-Edouard, toute Chambre de Commerce de l'Île du Prince-Edouard ou de quelqu'autre province et quelque représentant de l'Île du Prince-Edouard dans la Chambre des Communes, relativement à l'amélioration du service télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et l'intérieur du Dominion; aussi, copie de tout contrat existant entre le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et la Compagnie de télégraphe Anglo-Américaine, relativement à l'usage des lignes et bureaux du dit chemin de fer pour service télégraphique.

85a. Réponse supplémentaire à ordre du 30 mars 1904,—

1. Copie de l'enquête tenue en février dernier à Québec par le tribunal spécial nommé pour s'enquérir de la plainte portée par le lieutenant-colonel Evanturel, commandant le 9^e régiment de la milice active, contre le major Ouellet, du dit régiment ;

2. Copie de la recommandation du commandant du 7^e district militaire à l'effet de continuer pour une seconde fois le dit lieutenant-colonel Evanturel dans le commandement du dit 9^e régiment ;

3. Copie de toute correspondance se rattachant à la dite deuxième prolongation du terme de commandement du dit lieutenant-colonel Evanturel ou se rapportant à la dite enquête.

104. Réponse à ordre du 25 avril 1904.—Etat donnant en détail le coût de construction de l'embranchement du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard sur Belfast

et Murray-Harbour, entre Southport et la rivière Murray, comme suit :—Déboisement—nombre de milles, et coût par mille ; abattage à fleur de terre—nombre de milles, et coût par mille ; essartage—nombre de milles, et coût par mille ; excavation dans le roc—nombre de verges cubes, taux par verge et coût par mille ; fossés—taux par verge, et coût par mille ; excavation d'emprunt—nombre de verges cubes, taux par verge et coût par mille ; croisement de voie publique—coût par mille ; croisements sur les fermes—coût par mille ; ballast—coût par mille ; clôtures—coût par mille ; attaches de rails—coût par mille ; ponceaux en bois—coût par mille ; longueur en pieds des voies d'évitement et coût ; gares—leur situation et le coût de chacune pose des rails, et coût par mille ; nombre de tuyaux en fer, de trois pieds, et coût par mille ; tuyaux en grès, de dix-huit pouces, et coût par mille ; longueur de tréteaux en acier, et coût par mille ; coût total des travaux jusqu'à date ; description et dimension des remises à locomotives et des plaques tournantes ; capacité des châteaux d'eau, et leur situation.

105. Réponse à adresse du 9 mai 1904.—Copie de tous arrêtés en conseil, contrats, documents et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun des ministres ou toutes personnes, relatifs à la réserve des sauvages établie par la 14 et 15 Victoria, chap. 106, en faveur des sauvages Iroquois du Sault Saint-Louis et du Lac des Deux-Montagnes, et l'échange de cette réserve contre toute autre, ou toute somme d'argent en faveur des mêmes dits sauvages.

106. Réponse à adresse du Sénat, en date du 25 avril 1904.—Etat indiquant les recettes et les dépenses de l'exploitation du câble du Pacifique depuis le commencement des opérations :—1. Le nombre de mots transmis dans les deux sens, en distinguant les messages ordinaires de ceux du gouvernement et de la presse ; 2. les recettes brutes pour chaque mois ; 3. les dépenses totales pour chaque mois ; (a) pour réparations ; (b) pour entretien ; (c) pour intérêt ; (d) pour fonds d'amortissement ; (e) pour salaires.

Aussi, copie de toute la correspondance relative aux difficultés qui ont pu s'élever en Australie relativement à l'exploitation et au fonctionnement du dit câble du Pacifique.

107. Réponse à adresse du Sénat, du 21 avril 1904.—Copie de la correspondance et des recommandations qui ont eu pour objet la nomination de J. B. Jackson, à la situation d'agent commercial dans les cités de Leeds et de Hull, en Angleterre, aux appointements de trois mille piastres par année, avec loyer de bureaux et dépenses casuelles en plus.

107a. Réponse à adresse du Sénat, en date du 1er juin 1904, Copie de la recommandation faite au conseil exécutif et sur laquelle a été pris un arrêté nommant J. B. Jackson comme agent commercial en Angleterre, ainsi que copie de l'arrêté autorisant cette nomination.

108. Réponse à adresse du Sénat, du 21 avril 1904.—Etat des rapports géologiques ou autres, entre les mains du gouvernement sur la question de l'approvisionnement de houille ou d'autre combustible dans les provinces de Québec, d'Ontario ou du Manitoba, en vue d'aviser à quelque moyen d'améliorer notre position actuelle.

109. Réponse à adresse du Sénat, du 14 avril 1904, indiquant :—Les importations en Canada d'aluminium en saumons ou lingots ; les importations en Canada d'aluminium manufacturé, sous toutes formes ; les importations en Canada d'oxide d'aluminium ; les importations en Canada d'alumine ; les quantités en poids—en valeur ; les pays d'importation, les ports d'entrée en Canada, et les pays de production ; exportations du Canada d'aluminium en saumons ou lingots ; exportations du Canada d'aluminium manufacturé sous toutes formes ; les pays d'exportation, les ports d'expédition en Canada ; les quantités en poids—en valeur, pour les années 1901, 1902, 1903.

110. Réponse à adresse du Sénat, en date du 8 octobre 1903.—Etat indiquant le montant des primes d'assurance contre le feu qui ont été payées chaque année, dans la cité de Montréal, pendant les dix dernières années jusqu'au premier juillet dernier.

et indiquant aussi les sommes payées chaque année, durant la même période, à Montréal, par les compagnies d'assurance aux porteurs de police, ainsi que les noms de ces compagnies.

111. Réponse à ordre du 25 avril 1904.—Etat donnant (1) le nombre de permis délivrés dans le Territoire du Yukon depuis la date du dernier rapport, pour obtenir des liqueurs spiritueuses; (2) les noms des personnes qui ont obtenu ces permis; (3) la quantité de liqueurs mentionnée dans chaque permis; (4) les noms de tous ceux à qui ces permis ont été transférés par les détenteurs originaires.

112. Réponse à ordre du 30 mai 1904.—Copies de lettres de démission des officiers suivants du 9^e régiment de la milice active adressée au lieutenant-colonel Evanturel: les majors Routhier et Ouellet, les capitaines Chabot, Belleau, Matte, Dessaint, P. T. Trudel et J. R. Trudel, les lieutenants Edm. Trudel, J. A. Beaubien, F. X. Hallé et A. Grenier et de toute correspondance entre ces divers officiers et le lieutenant-colonel Evanturel et le département de la Milice au sujet des dites démissions.

113. Copies du décret du conseil nommant le major général comte de Dundonald au commandement de la milice du Canada, en date du 20 mai 1902, et du décret du conseil du 14 juin 1904, le révoquant de son commandement; aussi, copie de la correspondance et autres documents s'y rattachant.

114. Réponse à ordre du 1^{er} juin 1904.—Copie de tous états, documents et papiers indiquant combien le gouvernement a reçu annuellement de la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1903.—(a) pour la circulation de ses trains sur l'Intercolonial, de Harlaka à Lévis; (b) pour le hangarage de son fret; (c) pour l'approvisionnement d'eau; et (d) pour tout autre service.

115. Réponse à ordre du 1^{er} juin 1904.—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Finances et la ville de Westmount au sujet de l'achat de débentures de la Commission des chemins à barrières de Montréal.

116. Réponse à ordre du 1^{er} juin 1904.—Copie de toute correspondance entre les autorités des Postes et Henry Goodrick, de Mount-Royal-Vale, au sujet de sa démission comme employé des postes.

117. Rapport du bureau de géographie du département de l'Intérieur au sujet des travaux d'arpentage faits le long de la voie de la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*.

118. Réponse à adresse du Sénat, en date du 31 mai 1904.—Etat de tous les rapports géologiques et autres rapports d'experts, entre les mains du gouvernement, indiquant l'existence ou les probabilités d'existence, du pétrole à Athabaska-Landing, et dans les districts environnants.

Aussi, les noms des districts où l'on a découvert de l'huile crue, les quantités produites en 1902 et 1903, par district, et la production totale pour le Canada.

119. Réponse à ordre du 6 juin 1904.—Copie de la preuve faite lors de l'enquête sur la conduite du maître de poste de Matane, Québec, en juin 1903, du rapport du commissaire enquêteur et de toute correspondance, documents et papiers se rattachant à la dite enquête.

120. Réponse à ordre du 30 mai 1904.—Copie de la correspondance échangée entre le Dr Rutherford, inspecteur vétérinaire en chef, et le Dr Garrow, et entre ce dernier et John Campbell, écr., de la ferme Fairview, Mariposa, Woodville, P.O., au sujet de l'envoi de moutons aux Etats-Unis et de la quarantaine subie, comme aussi au sujet de la réclamation de M. Campbell, pour remboursement de frais d'express se rattachant à cet envoi.

121. Réponse à ordre du 30 mai 1904.—Copie de toute correspondance depuis le 1^{er} janvier 1902, entre le gouvernement et aucun de ses officiers, et le secrétaire du Bureau de santé de la province du Manitoba au sujet de questions de quarantaine ou de prévention de maladies infectieuses.

122. Réponse à ordre du 13 juin 1904.—Copie de tous actes, papiers, documents, correspondance, etc., en la possession actuelle de quelque département et produits

depuis le 15 septembre 1903, au sujet du contrat passé au cours de la dernière session pour l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada et la France, et de la subvention à verser pour le dit objet, ou de quelque autre matière on question se rattachant au dit contrat ou à la dite subvention. Aussi, copie du contrat passé entre le gouvernement et M. Colombier.

123. Réponse à ordre du 30 mai 1904.—Copie de toutes pétitions, lettres et autre correspondance entre certains pêcheurs et toutes autres personnes ou personnes concernant certaines questions traitées dans une lettre officielle de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, en date du 22 avril 1904, relativement aux nouveaux permis pour la mise en boîte du homard autorisée sur la côte orientale de l'Île du Prince-Edouard.

124. Réponse à ordre du 13 juin 1904.—Copie de toute correspondance reçue ou adressée par le gouvernement ou aucun de ses départements ou avec les officiers d'aucun des départements du gouvernement au sujet de demandes d'emploi en rapport avec les explorations relatives au chemin de fer National Transcontinental projeté ou au chemin de fer Grand-Trouc-Pacifique, depuis le 30 mai dernier jusqu'à date.

126. Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 22 juin 1904, annulant le décret du conseil du 21 avril 1902, conférant certains pouvoirs et privilèges à Malcolm H. Orr-Ewing, A. N. C. Treadgold et Walter Barwick.

128. Réponse partielle à ordre du 20 juin 1904,—(a) Copie de tous les rapports, correspondance, relevés, comptes et papiers concernant les saisies de ficelles à lier, depuis le 1er janvier 1902, et les poursuites intentées dans l'espèce; (b) copie de toutes correspondance et papiers échangés entre les divers départements concernant chaque saisie et poursuite; (c) copie de toutes instructions données à toutes personnes ou personnes au sujet des dites saisies et poursuites; (d) état donnant les noms, professions et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement ou agissant en son nom au sujet des dites saisies et poursuites; (e) relevé de toutes dépenses, comptes ou honoraires payés à ou réclamés par toutes personnes ou personnes en rapport avec les dites saisies et poursuites, et copie des papiers se rapportant à ces paiements et réclamations.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Correspondance et papiers concernant la Compagnie du chemin de fer du Canada-Est. (*Document de la session No 141.*)

Ordonné, que Sir William Mulock ait la permission de présenter un bill (No 162) à l'effet de refondre et modifier les lois sur la main-d'œuvre étrangère.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

M. Hughes (Victoria) propose, secondé par M. Sproule, que la Chambre s'ajourne maintenant.—Résolu dans la négative.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Sub sides.

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Smith (Wentworth) propose comme amendement, secondé par M. Lancaster,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le rapport du ministre du Commerce fait voir que l'exportation des produits agricoles du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1903, a été de \$114,441,863, sur laquelle somme \$52,880,153 représentaient des articles périssables dont la valeur peut être et est dépréciée par suite de moyens défectueux de transport, laquelle dépréciation est, en définitive, supportée par les fermiers de ce pays.

“ Que le gouvernement a absolument manqué de prendre avantage des occasions qui se sont présentées à lui au cours des sept dernières années de procurer aux fermiers du Canada des facilités de transport sûr et rapide pour les produits de ferme de nature périssable, à des tarifs de fret très bas, et qu'il leur a ainsi causé une perte directe de plusieurs millions de piastres.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Alcorn,	Clancy,	Ingram,	Robinson (Elgin),
Armstrong,	Clarke,	Lancaster,	Rosamond,
Barker,	Culbert,	LaRivière,	Smith (Wentworth),
Bell,	Earle,	Lefurgey,	Sproule,
Birkett,	Fowler,	Lennox,	Tisdale,
Blain,	Gilmour,	Léonard,	Vroman,
Borden (Halifax),	Gourley,	McGowan,	Wilmot, et
Boyd,	Hackett,	Morin,	Wilson.—38.
Brock,	Henderson,	Northrup,	
Broder,	Hughes (Victoria),	Ricardson,	

CONTRE :

Messieurs

Beth,	Ethier,	LeBlanc,	Oliver.
Blanchet,	Fielding,	Lewis,	Paterson,
Borden	Fitzpatrick,	Logan,	Préfontaine,
(Sir Frederick),	Fortier,	Loy,	Riley,
Bourbonnais,	Geoffrion,	Macdonald,	Rivet,
Brodeur,	Gervais,	Mackie,	Roche (Halifax).
Bruneau,	Gibson,	Macpherson,	Ross (Victoria, N.-E.),
Bureau,	Harwood,	McCool,	Ross (Yukon).
Campbell,	Heyd,	McGugan,	Russell,
Carbonneau,	Hughes	McIsaac,	Scott,
Champagne,	(King, I.P.-E.),	McLennan,	Smith (Vancouver),
Christie,	Johnston) Lambton..	Marcil (Bagot),	Stewart,
Costigan,	Lapointe,	Marcil (Bonaventure),	Sutherland (Essex),
Demers (Saint-Jean),	Laurier (Sir Wilfrid),	Matheson,	Turgeon,
Desjardins,	Laurier	Mignault,	Wallace, et
Emmerson,	(L'Assomption),	Morrison,	Wright.—62.
Erb,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cent douze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département de la Justice:—Appointements, y compris John Chisholm à \$1,650 et une allocation au secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$31,272; dépenses casuelles, \$9,840, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille huit cent huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la Justice:—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$36,000; allocations et frais de voyages, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$2,400, Colombie-Britannique, \$10,400, Territoires du Nord-Ouest, \$2,400; allocations et frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en Haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,200; traitement d'un juge de la cour des divorces et cause matrimoniales au Nouveau-Brunswick, \$400; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales à la Nouvelle-Ecosse, \$400; supplément au traitement du juge de la cour de comté du district No 7, Nouvelle-Ecosse, \$480; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$560⁰⁰ bureau du

greffier de la cour et de la chambre des juges, Prince-Albert, \$408; allocations aux juges *ad hoc*, \$160, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille sept cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour cour Suprême du Canada:—1 arrêtiſte de la cour, \$1,720; 1 arrêtiſte-adjoint, commis de 1re classe, \$1,360; 2 commis de 1re classe, \$1,500 chacun, 1 James Lawton, nonobſtant les dispositions de l'Acte du ſervice civil, \$2,400, 2 commis de 2e classe, 1 à \$1,250, 1 James O'Regan à \$1,200, nonobſtant les dispositions de l'Acte du ſervice civil, \$1,960; 1 commis de 2e classe cadette, \$800; appointements de E. R. A. Taschereau, commis temporaire, \$960; 1 crieur, \$560; 1 messenger, \$512; dépenses caſuelles et déboursés, appointements des officiers (ſhérif, registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.); livres pour les juges, ſans dépasser \$300, messagers ſurnuméraires, etc., \$4,440; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, et reliure de ces livres, \$3,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une ſomme n'excédant pas vingt mille quatre-vingt-douze dollars ſoit accordée à Sa Majesté pour Cour de l'Echiquier du Canada:—1 premier commis, \$1,520; 2 commis de 2e classe cadette, 1 à \$1,075, 1, Duncan Clark à \$1000, nonobſtant les dispositions de l'Acte du ſervice civil, \$1,660; 1 messenger, \$512; dépenses caſuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des ſhérifs, etc., impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$3,200; impression, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, \$640; ſurcroît de traitement au registraire en ſa qualité d'éditeur de ces décisions, \$240; A Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, nonobſtant les dispositions de l'Acte du ſervice civil, \$40; appointements du registraire en Amirauté, Québec, \$533.33; appointements du prévôt en Amirauté, Québec, 266.67; local pour la cour de l'Echiquier en Amirauté, au beſoin, \$240; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une ſomme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille ſix cent quarante dollars ſoit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon:—Allocations de voyage aux juges, \$1,200; traitement du ſhérif et du greffier de la cour territoriale, à \$4,000 chacun, \$6,400; appointements du ſhérif-adjoint et de deux greffiers-adjoints de la cour territoriale, à \$1,180 chacun, \$4,320; appointements de deux ſténographes de la cour territoriale, à \$2,000 chacun, \$3,200; allocations de ſubsistance des juges, à \$5,000 chacun, \$12,000; allocations de ſubsistance du ſhérif, du ſhérif-adjoint, du greffier de la cour territoriale, des greffiers-adjoints, du magistrat de police, et des ſténographes de la cour territoriale, à \$1,800 chacun, \$11,520; entretien des détenus, \$20,000; transport des détenus, \$4,000; indemnités et frais des témoins et des jurés et émoluments des interprètes dans les procès criminels, \$12,000; livres et droit, etc., et transport de ces livres, pour l'usage des juges et du barreau, et papeterie, etc., et transport de ces articles pour les cours, \$2,000; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de ſubsistance du ſténographe de la cour de police, et d'autres fonctionnaires ou employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes du coroner, etc., \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une ſomme n'excédant pas vingt-cinq mille ſix cents dollars ſoit accordée à Sa Majesté pour police fédérale, y compris 1 commis de 2e classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une ſomme n'excédant pas trois cent ſoixante-douze mille et quarante dollars, ſoit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers:—En général, \$5,920; pénitencier de Kingston, \$142,080; Saint-Vincent de Paul, \$74,480; Dorchester, \$47,760; Manitoba, \$42,000; Colombie-Britannique, \$39,760; prison de Régina, \$9,040; prison de Prince-Albert, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une ſomme n'excédant pas mille cinq cents dollars ſoit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère de la Justice:—Pour pourvoir aux appointements d'un nouveau commis de 2e classe, \$1,200; pour augmenter

les appointements de R. R. Creighton, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; pour augmenter les appointements de T. J. Morris, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers en général:—Dépenses de voyage et aide aux détenus élargis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice:—Divers, somme additionnelle nécessaire pour dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$25,000; somme additionnelle nécessaire pour les allocations et frais de voyage des juges au Manitoba, \$500; somme additionnelle nécessaire pour les allocations et frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour cour Suprême du Canada:—Somme additionnelle nécessaire pour l'impression et la reliure des rapports de la cour Suprême, \$1,000; somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, \$1,150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale, somme additionnelle nécessaire, y compris une allocation spéciale de \$200 à l'inspecteur R. G. Chamberlin pour services se rattachant à la cause du Roi *vs* Wilcox *et al.*, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers:—somme additionnelle nécessaire pour le pénitencier du Manitoba, \$6,000; somme additionnelle nécessaire pour le pénitencier de Dorchester, \$1,000; somme additionnelle nécessaire pour la prison de Régina, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers, revision des Statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de l'Acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges du ministère de la Justice, lesquels pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour acquitter les réclamations pour pertes de biens détruits par l'incendie, rendues inévitables pour reprendre sans pertes de vies le prisonnier évadé Ernest Cashel:—Wm Pitman, fils, \$675; G. H. Pitman, \$100; Thomas Emery, \$50; A. B. Choate, \$25, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la récompense offerte pour l'arrestation du prisonnier évadé Ernest Cashel, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité aux membres de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures corporelles reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 29) intitulé: "Acte constituant en corpo-

ration la compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity and Guarantee Company*", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 29.—Retranchez le paragraphe 2.

Page 3, ligne 27.—Retranchez "comptes" et insérez "deniers".

Page 3, ligne 31.—Retranchez "porteurs ou propriétaires primitifs" et insérez "vendeurs ou cédants".

Page 4, ligne 2.—Retranchez "2" et insérez "3".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Séant au bill (No 79) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 27.—Retranchez les articles 7, 8, 9 et 10, et insérez à leur place les suivants :—

"7. Aux fins de rassembler, retenir, protéger, flotter, mettre en radeaux, remorquer, séparer, trier, emmagasiner, délivrer, et à toutes autres fins se rattachant au rassemblement, à la garde et à la transmission des bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe et bois d'œuvre descendant la rivière Thompson, province de la Colombie-Britannique,—

"(1) La compagnie peut, de temps à autre et sous l'empire des autres dispositions du présent acte, construire, acquérir, posséder, entretenir, utiliser et mettre en service les ouvrages autorisés par ce paragraphe, ainsi que tous terrains, bâtiments, constructions, machineries et appareils dépendant de ces ouvrages, nécessaires ou commodes pour les objets de l'entreprise, savoir :—

"(a) Sur ou dans les eaux navigables du lac Kamloops, de la rivière Thompson, à ou près de son entrée dans le lac Kamloops, et de la rivière North-Thompson, à ou près de son confluent avec la rivière South-Thompson, les quais, docks, jetées, barrages flottants et autres ouvrages nécessaires ou utiles à ces objets ;

"(b) En amont du lac Kamloops, sur ou dans les eaux navigables des dites rivières ou de leurs branches ou tributaires, les digues, glissoires, quais, docks, jetées, barrages flottants ou autres ouvrages nécessaires ou utiles à l'entreprise.

"(2) La compagnie peut, dans les eaux navigables du lac Kamloops et des dites rivières en amont du lac Kamloops, et de leurs branches ou tributaires, enlever totalement ou partiellement les obstructions, empêchements ou obstacles à la navigation ou à l'accomplissement des dits objets.

"8. Rien dans le présent acte n'autorisera l'exercice des pouvoirs qu'il confère de manière à gêner la libre navigation sur le dit lac ou sur les dites rivières, leurs branches ou leurs tributaires, ou à nuire au passage libre et ininterrompu des bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe ou bois d'œuvre appartenant à d'autres personnes que la compagnie, ou à empêcher le saumon ou autres poissons anadromes de remonter et descendre la dite rivière.

"(2) Lorsqu'un barrage flottant est situé de manière à gêner en quoi que ce soit l'usage du chenal, la compagnie fournira à ses frais et dépens un nombre d'hommes suffisant qu'elle établira au barrage flottant pour l'ouvrir et le fermer. Le barrage flottant aura une ouverture de la largeur indiquée par le règlement que fera, en vertu de cet acte, le Gouverneur en conseil, et il sera ouvert promptement et de manière à ne causer aucun retard; et les mesures nécessaires seront prises pour tenir le chenal libre pour le passage des navires et radeaux, bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe et bois d'œuvre appartenant à d'autres que la compagnie; et, outre les réclamations en dommages contre la compagnie, tout employé ou serviteur de la compagnie ayant la garde du barrage flottant, qui négligera de se conformer aux dispositions de cet article sera passible d'une amende n'excédant pas trente piastres, recouvrable par procédure sommaire devant tout juge de paix.

"(3) La compagnie sera tenue de donner pleine indemnité aux intéressés pour les terrains, ouvrages ou améliorations occupés par elle ou qui souffriront de son occupation, et pour toute perte ou dommage causé par la construction, l'existence, l'entretien ou la mise en service des ouvrages ou améliorations de la compagnie.

"9. Des plans et devis des ouvrages, changements ou agrandissement projetés, en indiquant le lieu, la situation et la nature, seront déposés au bureau du ministre des Travaux publics à Ottawa, et au bureau de l'agent des terres fédérales en la cité de Kamloops, ou à tel autre endroit dans la cité de Kamloops que désignera le ministre des Travaux publics; et, aussitôt après, la compagnie donnera un avis public d'un mois de ce dépôt, dans au moins un journal publié dans la cité de Kamloops, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels demande sera faite au Gouverneur en conseil pour obtenir son approbation de ces plans; et le Gouverneur en conseil, après avoir entendu cette demande et jugé de toute matière s'y rapportant à lui soumise par toute personne intéressée, pourra approuver ces plans; et avant cette approbation, la compagnie n'aura pas le droit de procéder à la construction, au changement ou à l'agrandissement d'aucun des dits ouvrages.

"10. Le Gouverneur en conseil peut, en tout temps, prescrire les ordres et règlements qu'il juge convenable pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages de la compagnie, et pour la mise en vigueur des dispositions du présent acte."

Page 3, ligne 2.—Retranchez depuis "rémunérations" jusqu'à "dans", ligne 28, et insérez: "sur les bois en brume, billes de sciage, bois à pulpe et bois d'œuvre, si les services pour lesquels seront exigés ces taxes, droits et rémunérations, et si le tarif qui les établit, ont été au préalable approuvés par le Gouverneur en conseil, et après leur publication."

Page 3, ligne 44.—Après "acquérir" insérez "entretenir".

Page 4, ligne 11.—Après "capital-actions" insérez "—et qu'il ait aussi reçu l'approbation du Gouverneur en conseil."

Page 4, ligne 27.—Retranchez l'article 16.

Page 5, ligne 7.—Retranchez l'article 18 et remplacez-le par le suivant:—

"18. Si quelqu'un des dits ouvrages et améliorations n'est pas commencé dans les deux ans de la sanction du présent acte ou si quelqu'un de ces ouvrages ou améliorations n'est pas terminé et mis en service dans les dix ans de cette sanction, les pouvoirs de construire conférés à la compagnie par le présent acte seront caducs, nuls et de nul effet à l'égard de toute partie des dits ouvrages ou améliorations qui restera alors inachevée."

Les dits amendements étant lus la première fois, sont remis, pour considération ultérieure, à la prochaine séance de la Chambre.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Acquisition, équipement et entretien des bâtiments employés à faire la surveillance dans les eaux septentrionales du Canada, ainsi que l'établissement et l'entretien des postes de police et de douanes à tels endroits de la terre ferme et sur telles îles que l'on peut juger à propos suivant que besoin en sera, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution à l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest—pour pourvoir à la nomination d'un nouveau commis de 2e classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu—Québec:—

Acton-Vale—édifice public, \$9,600 ; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$9,600 ; Grosse-Ile—station de quarantaine, \$9,600 ; Lévis—édifice public, 16,000 ; Longueuil—édifice public, \$9,600 ; Magog—édifice public, \$8,000 ; Montmagny—édifice public, \$4,800 ; Montréal—entrepôt de douane—agrandissements et améliorations, y compris le mobilier, etc., \$14,400 ; Montréal—édifices publics—améliorations, changements, réparations, etc., \$6,400 ; Québec—pavillon des immigrants sur la jetée Louise, et édifices du quai du Roi, \$1,600 ; Québec—hôpital pour immigrants souffrant du trachoma ou autres maladies, \$9,600 ; Québec—bureau de poste—réfections, améliorations, réparations, etc., \$1,600 ; Sherbrooke—salle d'exercices militaires, \$8,000 ; Saint-Hyacinthe—salle d'exercices militaires, \$12,000 ; Saint-Hyacinthe—édifice public—agrandissement, etc., \$14,400 ; Saint-Jean—entrepôt de douane, \$2,800 ; Saint-Jean—édifice public, \$8,000 ; Saint-Louis du Mile-End—édifice public, \$16,000 ; Terrebonne—édifice public, \$9,600 ; Mines de Thetford—édifice public, \$8,000 ; Valleyfield—édifice public, \$24,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-douze mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse :—Rivière Abram—quai, \$800 ; Bailey's-Brook—quai-brise-lames, \$800 ; travaux du port de Bayfield—réparations et améliorations, \$3,440 ; port de Baxter—reconstruction du brise-lames, \$1,600 ; Grant-Port (Port-Bévis)—Quai, \$2,960 ; Grand-Etang—Quai, \$6,560 ; Anse-au-Breton—débarcadère, \$3,680 ; Bridgewater—dragage, \$4,000 ; chaussée de l'île au Caribou—protection des travaux en broussailles par un talus en pierre, etc., \$400 ; Pointe Chéticamp—quai, \$11,200 ; Church-Point—réparations au brise-lames, \$1,680 ; Cow-Bay (Port-Morien)—réparations au brise-lames, \$20,000 ; Cow-Bay-Run—brise-lames pour protéger la sortie du port, \$1,600 ; jetée de Digby—réfections et réparations, \$1,200 ; Jeddore-Est—quai, \$800 ; Economy—quai, \$800 ; Finlay's-Point—quai, \$800 ; Fort-Lawrence—jetée débarcadère, \$8,000 ; Freeport—jetée débarcadère, \$2,800 ; Gabarus—prolongement du brise-lames, etc., \$4,800 ; quai de Georgeville—prolongement, \$1,200 ; Glace-Bay—amélioration du port, \$20,000 ; Grand-Narrows—réparations au quai, \$1,200 ; Anse-Verte—havre des bateaux, \$480 ; Hall's-Harbour—améliorations, \$2,000 ; Iona—prolongement du quai, \$9,600 ; Indian-Harbour—quai, \$960 ; Inverness (Grande-Anse) Mines-Harbour—réparations aux travaux du port, \$8,000 ; Pointe de l'Île—réparations au quai, \$640 ; île Janvrin—quai, \$640 ; L'Ardoise—prolongement du brise-lames jusqu'à la rive, \$11,200 ; rivière Larry—brise-lames, \$1,600 ; Lingan—protection de la grève, \$800 ; Anse Livingston—réparations au brise-lames, \$1,760 ; Lunenburg—dragage du port, \$4,000 ; Pointe McKay—quai, \$4,800 ; brise-lames de l'Anse McNair—prolongement, \$4,000 ; Main-à-Dieu—brise-lames du côté ouest du port, \$5,200 ; Anse Maligne—pour planter des pilotis créosotés aux extrémités et aux côtés des jetées du chenal, \$2,240 ; port de Margazee—améliorations, \$800 ; Margaretville—réparations générales aux travaux du port et prolongement du brise-lames de l'est, \$1,600 ; Anse Météghan—restauration du brise-lames, \$1,600 ; quai de Melbourne, \$720 ; Middle-River—barrage de dérivation, \$800 ; Neil's-Harbour—brise-lames, \$800 ; New-Campbellton—quai de ballast dans l'Anse Kelly, \$9,600 ; quai Noël—réparations, \$800 ; North-Gut, Sainte-Anne—quai à la Pointe Morrison, \$1,600 ; Ogden's-Pond—pour achever les travaux de protection de la passe, \$400 ; Pembroke—brise-lames, \$6,400 ; Petit-de-Gras—nouvelle passe à travers la grève, y compris travaux de protection, etc., \$800 ; jetée Pickett—reconstruction de la, \$2,400 ; grève du phare de Pictou—reconstruction des travaux de protection, \$480 ; Pleasant-Bay—quai, \$5,360 ; Port-au-Pique—quai, \$1,600 ; Port-Hastings—quai, \$3,200 ; Port-Hawkesbury—quai, \$8,000 ; jetée de Port-Hood—réparations, \$1,440 ; Port-Hood Harbour—fermeture de l'entrée du nord avec fascines et maçonnerie, \$16,000 ; Port-Maitland—prolongement des contreforts du côté de la mer ; brise-lames de l'est, vers le rivage, \$1,200 ; quai Prospect, \$480 ; Anse de Sable—brise-lames, \$1,600 ; Scott's Bty—prolongement du brise-lames, etc., \$800 ; Anse Skinner—passe pour bateaux et travaux de protection, \$8,400 ; Spry-Bay—quai, \$1,200 ; quai de Summer-ville—prolongement, \$1,280 ; station de quarantaine de Sydney—prolongement et réparations du quai, \$1,200 ; Tenecape—brise-lames, \$6,000 ; havre des Trois-Brasses—

restauration des travaux de protection de la grève, \$960 ; Victoria-Beach—quai, \$20,000 ; Wedge-Point—prolongement du brise-lames, \$2,400 ; West-Bay (côté sud)—quai, \$1,600 ; brise-lames de West-Chezzetcock—réparations, \$400 ; Anse White—améliorations au brise-lames, \$800 ; port de Windsor—barrage et digues de dérivation et approfondissement de la rivière Avon, \$560 ; barre de Yarmouth—réparations aux travaux de protection, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Anse-aux-Gascons—prolongement du quai, etc., \$4,800 ; Anse aux Gris-Fonds—améliorations à l'embouchure de la rivière, \$1,200 ; baie Saint-Paul—réparations au quai du Cap-aux-Corbeaux, \$800 ; Barachois de Mulbaie—brise-lames, \$4,000 ; Belœil, jetées de dérivation et estacades—pour réparer les dommages causés par la glace, \$480 ; Bois-Brûlé—jetées de dérivation, etc., \$960 ; Bouaventure-Est—brise-lames, \$4,000 ; Cacouna—prolongement du quai, etc., \$480 ; Caplan—brise-lames, \$4,000 ; Chambord—quai, \$6,400 ; Champlain—quai, y compris réparations et prolongement, \$6,560 ; Château-Richer—améliorations du port, \$2,400 ; quai du Coteau-du-Lac—réparations, \$480 ; Ile-aux-Grues (côté sud)—réparations au quai, \$2,560 ; Deschambault—quai, \$7,200 ; Desjardins, Ile aux Allumettes—quai, \$6,000 ; Doucet's-Landing—dragage, \$9,600 ; Douglstown—débarcadre isolé, \$8,000 ; East-Templeton—quai, \$5,200 ; rivière Anglaise—enlèvement d'obstructions, \$4,000 ; Escoumains—jetée, \$8,000 ; Pointe-au-Père—débarcadère, \$32,000 ; Grande-Vallée—jetée, \$16,000 ; Grand-Méchins—brise-lames, \$4,000 ; Grondines—quai, \$6,000 ; réparations et améliorations des constructions des ports, rivières et ponts, \$16,000 ; Ile-aux-Coudres—réparations au quai, \$1,600 ; quais du Lac Saint-Jean—réparations, \$2,000 ; Lac Saint-Jean—dragage, \$3,200 ; lac No miningue—quais, \$1,600 ; lac Témiscamingue—améliorations, \$480 ; Laprairie, brise-glace et murs de revêtement—reconstruction et réparations, \$12,400 ; Le Tableau, Descente des Femmes—quai sur la rivière Saguenay, \$800 ; île d'Alma—enlèvement de rochers, \$800 ; quai de Lotbinière—améliorations, \$9,600 ; Bas du Saint-Laurent—enlèvement de rochers, etc., \$2,400 ; Iles de la Madeleine—brise-lames et jetées, \$16,000 ; Maquasha—débarcadère, \$5,200 ; Mont-Louis—quai, \$2,400 ; Malbaie—exhaussement et prolongement du quai, \$3,200 ; Newport—brise-lames (prolongement), \$8,000 ; New-Richmond—brise-lames, \$4,800 ; rivière Nicolet—dragage, \$4,800 ; Notre-Dame du Portage—quai, \$3,600 ; Paspébiac—débarcadère, \$8,000 ; Percé (anse du nord)—quai, \$7,200 ; Pierreville—quai, \$4,800 ; Pointe aux Esquimaux—quai, caisson de tête, \$1,600 ; Pointe aux Trembles—quai, \$8,000 ; Pointe Saint-Pierre—brise-lames, \$4,800 ; Port-Daniel—prolongement et abords du quai, \$6,400 ; Repentigny—quai, \$5,200 ; Rimouski—prolongement du quai et du bassin des marées, y compris réparations, \$24,000 ; Rivière aux Renards—brise-lames, jetée, \$16,000 ; rivière Batiscau—dragageur chenal à l'embouchure, \$6,400 ; rivière Châteauguay—dragage, \$3,200 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au port, \$16,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et amélioration de l'entrée, \$2,400 ; rivière Jésus—dragage, \$4,000 ; jetée de la rivière Ouelle—réparations, \$2,400 ; rivière Saguenay—dragage, \$12,000 ; rivière Saint-Louis—améliorations, \$12,000 ; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La-Tuque, \$6,400 ; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$8,000 ; rivière Saint-Maurice—dragage de la passe est, \$4,800 ; rivière Touladié—améliorations de la, \$2,000 ; rivière Verte—améliorations à l'embouchure de la, \$800 ; SacréCœur—quai, \$7,200 ; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—jetée, \$8,000 ; Saint-André de Kamouraska—quai—réparations à la culée en terre, \$1,600 ; Sainte-Anne de la Pérade—réparations aux travaux de protection des rives de la rivière, \$1,600 ; Sainte-Famille, Ile d'Orléans—prolongement de la jetée, \$4,800 ; Saint-Fidèle—quai, \$2,400 ; Saint-Fulgence—quai, \$4,000 ; Iles de Saint-Gédéon—quai, \$6,000 ; piles et travées de Sainte-Genève—réfections, \$2,240 ; Saint-Godefroi de Nouvelle—brise-lames, \$4,800 ; Saint-Jean des Chaillons—quai, \$9,600 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, \$800 ; jetée de Saint-Jean Port-Joli—réparations, \$80 ; quai de Saint-Siméon—prolongement, \$2,400 ; Sept-Iles—quai, \$48,000 ; Shegawake—améliorations au port, \$3,200 ; port de Trois-Rivières—nouveaux quais en eau profonde, \$48,000 ;

Trois-Pistoles—brise-lames, \$2,400 ; Verchères—quai, \$2,400 ; rivière Yamaska—dragage, \$8,000, pour l'exercice finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—lignes télégraphiques et câbles sous marins, golfe Saint-Laurent, etc.—provinces maritimes :—De l'Île-aux-Cœurs, N.-B., à Eastport, Maine—communication télégraphique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le capital—ports et rivières—Québec :—Chenal navigable du fleuve Saint-Laurent—pour réparer les dommages causés au dragueur *J. I. Tarte* par l'explosion de chaudières du 3 novembre 1903, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille sept cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Nouveau-Brunswick :—Poste de quarantaine de Saint Jean sur l'Île aux Perdrix—hôpital et deux maisons de détention, avec matériel d'éclairage au gaz acétylène et bâtiment—mandat du Gouverneur général, \$32,500 ; bâtiments militaires de Frédéricton—logement du sergent-major—pour parfaire paiements, \$210, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Bureau de poste de Clinton, \$400 ; bureau de poste de Toronto—bâtiment pour bureau succursale dans l'ouest de la ville (station C.)—à voter de nouveau, \$1,000 ; Rideau-Hall et parc—réparations et embellissements, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Dépôts d'immigrants, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-onze mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobiliers, chauffage, etc. :—Édifices publics d'Ottawa—enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, \$1,520 ; édifices publics d'Ottawa—chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, des chauffeurs et des gardiens de nuit, \$10,000 ; édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$28,000 ; édifices publics du Yukon—réparations et améliorations, combustible et autres approvisionnements, éclairage et service de l'eau et salaires des concierges, \$18,000 ; édifices publics fédéraux—salaires des mécaniciens, chauffeurs, concierges, etc., \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse :—Quai d'Antigonish-Sud—pour parfaire les paiements—montant à voter de nouveau, \$790 ; quai de Washabuck-Centre—pour parfaire les paiements—montant à voter de nouveau, \$560 ; débarcadère de Peterboro—améliorations, \$150 ; quai d'Amagandus-Pond—montant à voter de nouveau, \$1,500 ; brise-lames de Port-George—pour achever les réparations, etc., \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Île du Prince-Edouard :—Brise-lames de la baie Saint-Pierre—nouveau bloc au bout extérieur—pour parfaire les paiements—montant à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent vingt-trois dollars et quatorze centimes soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Rivière Saint-Jean—quai à Oromocto—pour compléter les paiements, \$610 ; Lord's-Cove (Île au Cerf)—pour compléter le quai, \$800 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires—contribution au gouvernement local, ne devant pas dépasser la moitié du coût primitif des quais construits par ce gouvernement dans les eaux de marées—à voter de nouveau le montant périmé, \$4,813.14 ; Campbellton-Ferry—débarcadère, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Amherst—Iles de la Madeleine, brise-lames—jetée à la Pointe Shea, \$500 ; rivière Saint-Maurice—dragage du chenal du milieu, \$2,250 ; rivière Saint-Maurice, entre les Grandes-Piles et La-Tuque—dragage, \$1,900 ; Ile aux Coudres—réparations au quai, \$240 ; rivière Batiscan—dragage du chenal à l'embouchure, \$1,380 ; Sainte-Anne de Sorel—brise-glace, etc., \$1,660, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Ile Pelée, prolongement du quai—pour compléter les paiements—à voter de nouveau, \$199.40—périmé, \$320 ; Point-Edward—dragage, \$5,600 ; fleuve Saint-Laurent—draguer chenal de bateau à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe, \$600 ; Bayfield—prolongement de la jetée du sud—pour compléter les paiements, \$1,600 ; Barrie—construction de quais, \$140 ; Collingwood—amélioration du port, \$6,050 ; Depot-Harbour—dragage, \$11,200 ; Gananoque—dragage, \$400 ; lac Témiscamingue—quais, \$400 ; rivière Otonabi—dragage à Peterboro, \$410, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique :—Sydney-Harbour—brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage, réparations de dragueurs, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante dollars soit accordé à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, Ontario, Ile Pelée, câble sous-marin reliant l'île à la terre ferme—pour compléter les paiements pour réparations, pour l'année 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—Section de Qu'Appelle—Edmonton—ligne de ceinture à partir d'un point entre les stations de Bresaylor et du Lac aux Oignons et Lloydminster, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent treize dollars et trente-huit cents soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique :—lignes Ashcroft-Barkerville—pour payer solde de l'entreprise, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Travaux publics—imputable sur la perception du revenu—entretien et réparations—lignes télégraphiques :—lignes télégraphiques et câbles sous-marins, lac du Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris les frais de mise en service des bâtiments requis pour le service des lignes sous-marines, ainsi que l'entretien de la télégraphie sans fil Marconi à Belle-Isle, \$5,000 ; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon—lignes Ashcroft-Dawson et embranchements, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Samedi, 30 juillet 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 120) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal".

Bill (No 147) intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs à la naturalisation et aux aubains".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes. samedi matin, elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à onze heures a.m.

Lundi, 1er août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session à la Chambre, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Votre comité recommande que outre l'index ordinaire du rapport officiel des *Débats* de la présente session, il soit préparé un index analytique des divers volumes du dit rapport, comme volume séparé, et qu'il en soit imprimé et relié un nombre suffisant d'exemplaires pour être distribué parmi ceux qui ont droit à un exemplaire relié du rapport officiel des *Débats*.

Aussi,—Que M. Daniel McGillicuddy soit chargé de préparer l'index de l'édition anglaise révisée et que M. Marc Sauvalle soit chargé de la version française,—le dit travail devant être fait séparément du travail du personnel actuel; et que lors de l'achèvement du dit travail, les deux messieurs ci-dessus nommés reçoivent, en paiement de leurs services, la somme de \$750, chacun.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 17 mars 1904,—Copie de la commission nommant Son Honneur le juge Briton et autres personnes commissaires pour faire une enquête sur la concession Treadgold et autres concessions dans le Territoire du Yukon, et de tous témoignages, exhibits, papiers et documents produits au cours de l'enquête faite par les dits commissaires, et de tous rapport ou rapports faits par les dits commissaires. (*Document de la session No 142.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède de nouveau à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 79) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*", lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 27.—Retranchez les articles 7, 8, 9 et 10, et insérez à leur place les suivants:—

"7. Aux fins de rassembler, retenir, protéger, flotter, mettre en radeaux, remorquer, séparer, trier, emmagasiner, délivrer, et à toutes autres fins se rattachant au rassemblement, à la garde et à la transmission des bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe et bois d'œuvre descendant la rivière Thompson, province de la Colombie-Britannique,—

"(1) La compagnie peut, de temps à autre et sous l'empire des autres dispositions du présent acte, construire, acquérir, posséder, entretenir, utiliser et mettre en service les ouvrages autorisés par ce paragraphe, ainsi que tous terrains, bâtiments, constructions, machineries et appareils dépendant de ces ouvrages, nécessaires ou commodes pour les objets de l'entreprise, savoir:—

"(a) Sur ou dans les eaux navigables du lac Kamloops, de la rivière Thompson, à ou près de son entrée dans le lac Kamloops, et de la rivière North-Thompson, à ou près de son confluent avec la rivière South-Thompson, les quais, docks, jetées, barrages flottants et autres ouvrages nécessaires ou utiles à ces objets;

"(b) En amont du lac Kamloops, sur ou dans les eaux navigables des dites rivières ou de leurs branches ou tributaires, les digues, glissoires, quais, docks, jetées, barrages flottants et autres ouvrages nécessaires ou utiles à l'entreprise.

"(2) La compagnie peut, dans les eaux navigables du lac Kamloops et des dites rivières en amont du lac Kamloops, et de leurs branches ou tributaires, enlever totalement ou partiellement les obstructions, empêchements ou obstacles à la navigation ou à l'accomplissement des dits objets.

"8. Rien dans le présent acte n'autorisera l'exercice des pouvoirs qu'il confère de manière à gêner la libre navigation sur le dit lac ou sur les dites rivières, leurs branches ou leurs tributaires, ou à nuire au passage libre et ininterrompu des bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe ou bois d'œuvre appartenant à d'autres personnes que la compagnie, ou à empêcher le saumon ou autres poissons anadromes de remonter et descendre la dite rivière.

"(8) Lorsqu'un barrage flottant est situé de manière à gêner en quoi que ce soit l'usage du chenal, la compagnie fournira à ses frais et dépens un nombre d'hommes suffisant qu'elle établira au barrage flottant pour l'ouvrir et le fermer. Le barrage flottant aura une ouverture de la largeur indiquée par le règlement que fera, en vertu de cet acte, le Gouverneur en conseil, et il sera ouvert promptement et de manière à ne causer aucun retard; et les mesures nécessaires seront prises pour tenir le chenal libre pour le passage des navires et radeaux, bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe et bois d'œuvre appartenant à d'autres que la compagnie; et, outre les réclamations en dommages contre la compagnie, tout employé ou serviteur de la compagnie ayant la garde du barrage flottant, qui négligera de se conformer aux dispositions de cet article sera passible d'une amende n'excédant pas trente piastres, recouvrable par procédure sommaire devant tout juge de paix.

"(3) La compagnie sera tenue de donner pleine indemnité aux intéressés pour les terrains, ouvrages ou améliorations occupés par elle ou qui souffriront de son occupation, et pour toute perte ou dommage causé par la construction, l'existence, l'entretien ou la mise en service des ouvrages ou améliorations de la compagnie.

"9. Des plans et devis des ouvrages, changements ou agrandissement projetés, indiquent le lieu, la situation et la nature, seront déposés au bureau du ministre des Travaux publics à Ottawa, et au bureau de l'agent des terres fédérales en la cité de Kamloops, ou à tel autre endroit dans la cité de Kamloops que désignera le ministre des Travaux publics; et, aussitôt après, la compagnie donnera un avis public d'un mois de ce dépôt, dans au moins un journal publié dans la cité de Kamloops, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels demande sera faite au Gouverneur en conseil pour obtenir son approbation de ces plans; et le Gouverneur en conseil, après avoir entendu cette demande et jugé de toute matière s'y rapportant à lui soumise par toute personnes intéressée, pourra approuver ces plans; et avant cette approbation, la compagnie n'aura pas le droit de procéder à la construction, au changement ou à l'agrandissement d'aucun des dits ouvrages.

"10. Le Gouverneur en conseil peut, en tout temps, prescrire les ordres et règlements qu'il juge convenable pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages de la compagnie, et pour le mise en vigueur des dispositions du présent acte."

Page 3, ligne 22.—Retranchez depuis "rémunérations" jusqu'à "dans", ligne 28, et insérez: "sur les bois en grume, billes de sciage, bois à pulpe et bois d'œuvre, si les services pour lesquels seront exigés ces taxes, droits et rémunérations, et si le tarif qui les établit, ont été au préalable approuvés par le Gouverneur en conseil, et après leur publication".

Page 3, ligne 44.—Après "acquérir" insérez "entretenir".

Page 4, ligne 11.—Après "capital-actions" insérez "—et qu'il ait aussi reçu l'approbation du Gouverneur en conseil".

Page 4, ligne 27.—Retranchez l'article 16.

Page 5, ligne 7.—Retranchez l'article 18 et remplacez-le par le suivant:—

"18. Si quelqu'un des dits ouvrages et améliorations n'est pas commencé dans les deux ans de la sanction du présent acte ou si quelqu'un de ces ouvrages et améliorations n'est pas terminé et mis en service dans les dix ans de cette sanction, les pouvoirs de construire conférés à la compagnie par le présent acte seront caducs, nuls

et de nul effet à l'égard de toute partie des dits ouvrages ou améliorations qui restera alors inachevée."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par Sir William Mulock,

Résolu que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les primes sur certains articles fabriqués avec l'acier.

Le bill (No 152) concernant un arbitrage entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, est, en conformité lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération le bill (No 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 153) modifiant de nouveau l'Acte des postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 124) modifiant l'Acte d'inspection générale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 113) concernant l'inspection des grains, et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 157) concernant le versement des sommes accordées à certains chemins de fer à titre de subventions.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Mardi, 2 août 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes mardi matin, elle s'ajourne à ce jour, à onze heures a.m.

Mardi, 2 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir : Bill M (No 59) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*".

Les promoteurs du bill (No 108) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés à ce sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Douglas propose, secondé par M. Smith (Vancouver) que le second rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation soit adopté. Résolu dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 145) modifiant l'Acte concernant les épizooties, 1903.

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Fitzpatrick,
Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Fitzpatrick,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant des amendements à l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente à la Chambre,—Réponse supplémentaire, en réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 juillet 1904,—Copie de la correspondance et autres papiers au sujet de la prolongation de commandement du lieutenant-colonel R. W. Gregory, du 2^e dragons, de sa démission subséquente, etc. (*Document de la session No 130a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération le bill (No 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) modifiant l'Acte des pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 5) concernant la milice du Canada.

Sir Frederick Borden propose, secondé par M. Emmerson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Tisdale propose comme amendement, secondé par M. Rosamond, que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le dit bill soit renvoyé en comité général avec instructions de retrancher l'article 7, qui se lit comme suit:—

"7. Le Gouverneur en conseil peut nommer un conseil de la milice pour conseiller le ministre dans toutes affaires se rapportant à la milice que ce dernier lui soumet. La composition, la procédure et les pouvoirs du conseil sont tels que prescrits."

Aussi,—de retrancher l'article 30, qui se lit comme suit:—

"30. Il pourra être nommé un officier d'un grade non inférieur à celui de colonel dans la milice ou dans l'armée régulière de Sa Majesté, qui pourra, sans préjudice des règlements et sous la direction du ministre, être chargé du commandement militaire de la milice et cet officier aura le rang de major général dans la milice et recevra le traitement qui sera fixé mais n'excédera pas six mille piastres par année."

Et d'y substituer le suivant:—

"30. Il sera nommé un officier de grade de colonel ou d'un grade supérieur dans l'armée régulière de Sa Majesté, qui pourra être chargé, sous les ordres de Sa Majesté, du commandement militaire et de la discipline de la milice, et qui aura pendant la durée de son commandement, le rang de major général dans la milice et recevra un traitement au taux de \$4,000 par année, et tout autre supplément de solde au lieu d'allocations ne devant pas excéder \$2,000 par année, qui pourra être fixé par le Gouverneur en conseil."

Aussi,—de retrancher l'article 31, qui se lit comme suit:—

"31. Il pourra être nommé un officier d'un grade non inférieur à celui de colonel dans la milice ou dans l'armée régulière de Sa Majesté, qui pourra, sans préjudice des règlements et sous la direction du ministre, être chargé de l'inspection militaire de la milice et cet officier touchera le traitement qui sera fixé mais n'excédera pas six mille piastres par année."

Aussi,—de retrancher l'article 32, qui se lit comme suit:—

"32. Les fonctions et l'autorité de chacun des officiers auxquels il est respectivement fait allusion dans les deux articles qui précèdent immédiatement seront définies par le Gouverneur en conseil."

Et d'y substituer le suivant:—

"32. Le Gouverneur en conseil émettra de temps à autre les ordres nécessaires concernant les devoirs à remplir par l'officier commandant la milice, par l'adjutant général, par le quartier-maître général et par les officiers de la milice en général."

Et aussi,—de retrancher l'article 36, qui se lit comme suit:—

"36. Le Gouverneur général pourra établir un état-major général, un état-major de quartier général et un état-major de district, et pourra nommer un chef d'état-major général et nommer aux états-majors respectifs les officiers qu'il jugera nécessaires, et il définira leurs fonctions et leur autorité."

Et d'y substituer le suivant:—

"36. Sa Majesté pourra nommer des officiers d'état-major de la milice ayant le rang qui sera de temps à autre jugé utile ou nécessaire pour l'efficacité du service, et ces officiers d'état-major auront le même rang et jouiront de la même autorité que les

officiers correspondants dans le service de Sa Majesté, et leurs fonctions seront fixées de temps à autre”; avec pouvoir au dit comité de faire tous autres changements qui seront nécessaires pour rendre l’acte conforme aux modifications ci-dessus.

Et la question étant posée sur l’amendement, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Logan propose, comme amendement, secondé par M. McIsaac,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le dit bill soit renvoyé en comité général avec instructions de l’amender en substituant ce qui suit aux articles 79, 80 et 81 du dit bill :—

“79. L’officier de district commandant, s’il est présent dans la localité et capable d’agir, ou, s’il n’est pas ainsi présent ou est incapable d’agir par maladie ou autre cause, l’officier le plus élevé en grade de la milice active dans une localité, doit appeler cette milice ou ce qu’il en juge nécessaire pour empêcher ou réprimer toute telle émeute ou violation de la paix appréhendée ou déjà commencée, lorsqu’il en est requis par écrit par les autorités civiles ci-après mentionnées; toutefois, en tant que la troupe permanente est disponible, à l’avis de l’officier auquel la demande est faite, il doit être employé un nombre suffisant d’hommes de cette troupe avant que l’on ait recours à d’autres corps de milice.”

“79a. Les autorités civiles qui pourront faire cette réquisition, sont,—

“(a) Si la localité où cette émeute ou violation de la paix se produit ou est appréhendée, est organisée en municipalité, le maire, ou le préfet, ou autre chef ou chef intérimaire de la municipalité, à moins qu’il n’ait refusé ou ne soit incapable d’agir, et dans ce cas le juge de cour de comté ou de district, ayant juridiction dans cette localité, ou s’il n’y a pas un tel juge de cour de comté ou de district, tout juge d’une cour supérieure y ayant juridiction.

“(b) Si la localité où cette émeute ou la violation de la paix se produit ou est appréhendée n’est pas organisée en municipalité, le juge de cour de comté ou de district, ou l’un des juges de cour de comté ou de district, ayant juridiction dans cette localité, ou s’il n’y a pas un tel juge de cour de comté ou de district, alors tout juge d’une cour supérieure y ayant juridiction.

“(2) Partout où, sous l’empire du paragraphe premier de cet article, un juge est désigné comme l’autorité civile par laquelle une réquisition peut être faite, et que ce juge n’existe pas, ou que le juge, ou tous les juges, qui auraient pu agir sont absents, ou ne peuvent pas agir, la réquisition peut être faite par cinq juges de paix ayant juridiction à l’endroit où la dite émeute ou violation de la paix se produit ou est appréhendée.

“(3) Quand la réquisition est faite par un juge, toutes dispositions y contenues seront finales et obligatoires pour toutes personnes que la chose pourra concerner.

“(4) Quand la réquisition est faite par des juges de paix, les dispositions y contenues ne pourront être sujettes à discussion de la part de l’officier qui est l’objet de cette réquisition.”

“80. Dans toute réquisition de ce genre, on déclarera qu’une émeute ou violation de la paix s’est produite ou est appréhendée, et que les services de la milice active sont requis pour venir en aide aux autorités civiles.”

“81. La réquisition peut être dans la forme suivante, ou dans une forme analogue, et la formule peut varier suivant le cas :—

“Comté de
Savoir: }

“Attendu qu’il a été démontré, à notre satisfaction, qu’une émeute ou une violation de la paix, que l’autorité civile est impuissante à réprimer (ou à empêcher, ou à contrôler) sans l’aide de la milice active, s’est produite ou est en cours (ou est ap-

préhendue comme vraisemblablement dans le cas de se produire) à (ou dans) un ins-droit ayant une organisation municipale (ou sans organisation municipale).

“ Et attendu (énoncez ici les autres faits dont dépend l'autorité de la personne ou des personnes de faire la réquisition, comme, par exemple, que le maire, etc., a refusé ou est incapable d'agir, ou qu'un juge ou tous les juges qui auraient pu agir sont absents ou sont incapables d'agir, ou qu'il n'y a pas de juge possédant l'autorité voulue).

“ Les présentes sont aux fins de vous enjoindre d'appeler la milice active présente dans _____, ou toute partie de cette milice que vous jugerez nécessaire, pour réprimer (ou empêcher, ou contrôler) cette émeute ou violation de la paix.

Daté à _____ ce _____ jour de _____ 19

“ (Suivant ici la ou les signatures des autorités civiles qui ont fait la réquisition suivies de mots ou de lettres indiquant en quelle qualité elles agissent.) ”

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 74) modifiant l'Acte des Pêcheries, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant le chemin de fer ci-devant appartenant au *Canada Eastern Railway Company*, mais actuellement la propriété de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient,—

(a) D'autoriser le Gouverneur en conseil à acheter de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*, et à autoriser la dite compagnie à vendre et transporter à Sa Majesté la totalité du chemin de fer et des entreprises ci-devant appartenant à la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern*, mais actuellement la propriété de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.—la dite propriété ayant été vendue, transférée et cédée à cette compagnie sous l'empire et en vertu du chapitre 59 des Statuts de 1898, y compris la ligne-mère et les embranchements du dit chemin de fer, et toutes les constructions, installations et dépendances s'y rattachant, ainsi que tous les droits, immunités, pouvoirs, privilèges et propriétés possédés ou pouvant être exercés en rapport avec le dit chemin de fer et que lors de la conclusion de cet achat les dits chemin de fer et embranchements formeront partie du réseau des chemins de fer de l'Etat et pourront être exploités comme tels.

(b) Que ce soit une condition de cet achat que le dit chemin de fer et ses entreprises seront transportées à Sa Majesté libres et dégagés de toutes charges et gages y attachés sous l'empire ou en vertu de toutes créances hypothécaires, bons, débetures, actions privilégiées ou autres valeurs ou autrement.

(c) Qu'autorité soit donnée pour le paiement, pour le dit chemin de fer et entreprises et autres propriétés, comme susdit, à même tous deniers non employés formant partie du fonds consolidé du revenu, de la somme de \$800,000.

2. Résolu,—Qu'attendu que la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary's a fait défaut de payer les avances de deniers à elle versée par le Gouverneur en conseil en vertu du chapitre 26 des Statuts de 1887, et de l'intérêt sur icelles, lesquelles dites avances et intérêts constituaient une première charge et un gage et étaient dûment garantis par une hypothèque sur tous les biens meubles et immeubles de la compagnie du pont, et qu'à raison de ce défaut, toutes les propriétés mobilières et immobilières et tous les droits, immunités, servitudes et privilèges de la dite compagnie du pont sont devenus, en vertu du dit acte en dernier lieu mentionné et de la dite hypothèque, confisqués au profit de la Couronne,—il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil, par ses officiers, ou agents, à intervenir et à prendre possession des dites propriétés, droits, immunités, servitudes et privilèges au nom de Sa Majesté, et à les exploiter en tout ou en partie comme partie du réseau des chemins de fer de l'Etat.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient,—

(a) D'autoriser le Gouverneur en conseil à acheter de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*, et à autoriser la dite compagnie à vendre et transporter à Sa Majesté la totalité du chemin de fer et des entreprises ci-devant appartenant à la Compagnie du chemin de fer *Canada-Eastern*, mais actuellement la propriété de la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*,—la dite propriété ayant été vendue, transférée et cédée à cette compagnie sous l'empire et en vertu du chapitre 59 des Statuts de 1898, y compris la ligne-mère et les embranchements du dit chemin de fer, et toutes les constructions, installations et dépendances s'y rattachant, ainsi que tous les droits, immunités, pouvoirs, privilèges et propriétés possédés ou pouvant être exercés en rapport avec le dit chemin de fer et que lors de la conclusion de cet achat les dits chemin de fer et embranchements formeront partie du réseau des chemins de fer de l'Etat et pourront être exploités comme tels.

(b) Que ce soit une condition de cet achat que le dit chemin de fer et ses entreprises seront transportées à Sa Majesté libres et dégagés de toutes charges et gages y attachés sous l'empire ou en vertu de toutes créances hypothécaires, bons, débentures, actions privilégiées ou autres valeurs ou autrement.

(c) Qu'autorité soit donnée pour le paiement, pour le dit chemin de fer et entreprises et autres propriétés, comme susdit, à même tous les deniers non employés formant partie du fonds consolidé du revenu, de la somme de \$800,000.

2. Résolu,—Qu'attendu que la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary's a fait défaut de payer les avances de deniers à elle versée par le Gouverneur en conseil en vertu du chapitre 26 des Statuts de 1887, et de l'intérêt sur icelles, lesquelles dites avances et intérêts constituaient une première charge et un gage et étaient dûment garantis par une hypothèque sur tous les biens meubles et immeubles de la compagnie du pont, et qu'à raison de ce défaut, toutes les propriétés mobilières et immobilières et tous les droits, immunités, servitudes et privilèges de la dite compagnie du pont sont devenus, en vertu du dit acte en dernier lieu mentionné et de la dite hypothèque, confisqués au profit de la Couronne,—il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil, par ses officiers, ou agents, à intervenir et à prendre possession des dites propriétés, droits, immunités, servitudes et privilèges au nom de

Sa Majesté, et à les exploiter en tout ou en partie comme partie du réseau des chemins de fer de l'Etat.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 3 août 1904.

Ordonné, que M. Emmerson ait la permission de présenter un bill (No 163) autorisant le gouvernement du Canada à acheter le chemin de fer *Canada Eastern* et à prendre possession du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary's.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre, ayant continué de siéger, jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à onze heures a.m.

Mercredi, 3 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Douglas, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le troisième et dernier rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Les travaux du comité, pendant la présente session du Parlement, ont porté, en premier lieu sur l'agriculture dans toutes les branches et produits (sauf l'industrie laitière) en Canada, et sur la protection des forêts et les progrès en arboriculture dans le Canada-Ouest, ainsi que sur l'irrigation dans cette région, sur l'augmentation des récoltes et l'état prospère de l'industrie betteravière résultant de cette irrigation. Le comité s'est aussi occupé de la question de savoir s'il est possible de réussir à produire des pommes dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest; des témoignages importants ont été recueillis sur cette question.

La preuve faite sur l'engraissement du bétail et sur la valeur comparative des différentes races de vaches laitières sera infiniment précieuse pour les fermiers qui s'occupent de ces questions.

Les témoignages donnés sur les opérations des fermes expérimentales, démontrent que ces institutions ont contribué dans une large mesure à l'amélioration de la culture des terres et à l'augmentation des récoltes qui en découlent, dans toutes les régions où leur influence s'est fait sentir, et que les recherches scientifiques faites à la ferme Centrale, plus spécialement, ont été plus avantageuses encore aux fermiers par le fait que le comité s'est occupé de répandre dans toutes les régions agricoles du pays les témoignages reçus par lui et que le fermier peut lire à loisir pour faire ensuite l'application des divers systèmes préconisés par les agronomes les plus autorisés.

La preuve faite sur les questions ci-dessus est annexée au présent rapport.

Le comité recommande que 20,000 exemplaires du témoignage de M. Samuel H. Genest sur l'opération pratique et sur les effets de l'irrigation, telle qu'elle est pratiquée dans l'ouest du Canada soient imprimés dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir: 19,800 exemplaires pour l'usage du comité.

La seconde partie des travaux du comité a eu uniquement pour objet l'immigration et l'établissement des immigrants sur des terres. Ces questions ont été traitées par M. James A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur, et W. B. Scott, surintendant de l'immigration. Ces témoignages sont aussi annexés au présent rapport.

Le comité a aussi entendu les observations de M. James M. Macoun, aide-naturaliste de la Commission de géologie, sur le district de la Rivière-à-la-Paix, T.N.-O., où il a été envoyée en 1903 par le département de l'Intérieur pour étudier les ressources agricoles de ce district. Sa déposition devant le comité a été renvoyée à un sous-comité pour faire rapport. Ce rapport a été adopté par le comité, et il est conçu dans les termes suivants:—

“Le sous-comité nommé pour étudier la preuve faite récemment devant le comité d'Agriculture par James M. Macoun, fait rapport comme suit:—

“1. Nous sommes d'avis qu'il serait préférable d'imprimer le témoignage de M. Macoun tel qu'il a été noté par le sténographe, avec les observations faites par les honorables membres du comité au cours du dit témoignage. Le retranchement de quelque partie pourrait changer la déposition au point d'en dénaturer le sens.

“2. Après mûr examen de la preuve faite devant le comité par M. Macoun, nous sommes d'avis qu'il n'avait pas suffisamment de renseignements pour faire un rapport sur le district de la Rivière-à-la-Paix, et que les faits à sa connaissance ne justifiaient pas le rapport qu'il a fait et les conclusions absolument défavorables auxquelles, il est arrivé. M. Macoun a passé moins de trois mois dans cette région qu'il a parcourue, en partie, à pied. Son rapport porte sur une étendue de plus de 20 millions d'acres,

et il n'est pas raisonnable de supposer qu'un homme, dans un si court espace de temps, puisse recueillir des données assez complètes pour lui permettre de faire un rapport comme celui qu'il a fait et de donner une déposition telle que la sienne.

"3. Nous constatons que, sur des détails très importants, M. Macoun est en contradiction complète avec des autorités aussi éminentes que feu le Dr Dawson, le rév. Dr Gordon, le professeur Macoun (père du témoin) et autres. Le Dr Dawson dit au sujet de la Grande Prairie: 'Le sol de la Grande Prairie est excessivement fertile dans presque toute son étendue, et elle est recouverte, pendant des milles, d'une couche d'humus épaisse et riche qu'il serait impossible de surpasser en excellence'.

"M. Macoun, dans son rapport, dit en parlant du sol de ce même district: 'Cet humus, à mon avis, a une épaisseur de 4 à 6 pouces; il a peut-être plus de profondeur par endroits, mais dans le cas échéant, personne ne peut attester la chose dans cette région'.

"Dans son témoignage, M. Macoun limite la couche d'humus à une épaisseur de 4 à 6 pouces, avec un sous-sol d'argile imperméable. M. Dawson, dans son rapport, nous dit que dans le district de la Rivière-à-la-Paix, il y a au moins 15 millions d'acres de bonne terre à blé et que la région est très propice aux opérations agricoles. M. Macoun essaie de contredire cette assertion. Nous ne signalerons pas les autres différences d'opinions entre M. Macoun et le Dr Dawson et les autres messieurs dont nous avons parlé, mais ces contradictions sont patentes et inconciliables. M. Macoun, dans son rapport, cite le nom de M. Ogilvie à l'appui de son avancé à l'effet que cette région est impropre à la culture du blé. M. Ogilvie, à la même page que celle citée par M. Macoun, dit: 'N'était-ce la difficulté d'entrer et de sortir de cette région, l'élevage pourrait s'y faire d'une manière profitable. Le foin est abondant et de bonne qualité presque partout, et les pâturages sont excellents en été'.

M. Macoun prétend que le pays est impropre à l'élevage, et dans sa déposition, à la question: 'N'est-il pas propre à l'élevage ou à la culture du grain?' il répond: 'Je n'ai rien de plus à répondre. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la dire plus clairement. Si vous désirez savoir définitivement ce que j'en pense, la région est moins propre à l'industrie de l'élevage qu'à la culture du grain. Non seulement il est difficile de se procurer du foin pour l'hiver, mais il est difficile de s'y procurer de l'eau'.

"4. A notre avis, il est regrettable que le rapport de M. Macoun ait été imprimé ou distribué, et nous conseillons fortement de ne pas répandre dans le public d'autres exemplaires de ce rapport tant qu'il ne sera pas fait une étude approfondie de cette région par des *experts autorisés*, et à cet effet, nous sommes d'avis que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour faire explorer ce pays d'une manière consciencieuse par des hommes compétents et fiables qui feront rapport de leurs travaux.

"5. Nous ne pouvons en aucune manière concilier les déclarations faites par M. Macoun dans son témoignage et dans son rapport.

"6. Nous considérons que cette question est d'une importance vitale pour les intérêts du Canada, vu que le rapport de M. Macoun et son témoignage devant le comité devront nécessairement avoir un sérieux effet sur l'ouverture et le développement de cette importante partie du Canada.

"7. Le comité ne peut se prononcer sur les divergences d'opinions entre M. Macoun et les rapports des autres messieurs mentionnés, mais il est fortement d'avis que M. Macoun ne possédait pas suffisamment de renseignements ou de données pour en arriver aux conclusions qu'il a formulées." (*Appendice No 2.*)

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. McIsaac,
Ordonné, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Russell,
Ordonné, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre, pendant la présente session.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Russell,
Ordonné, que le bill (No 108) concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Fisher propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre, demain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les épizooties, 1903.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, demain, se formera en tel comité.

M. Emmerson propose, secondé par M. Fisher, que cette Chambre, demain, se formera en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant certaines lignes de chemins de fer.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, demain, se formera en tel comité.

M. Hyman présente,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 20 juin 1904.—Copie de tus contrats pour travaux publics conclus par le gouvernement obligeant les entrepreneurs de payer à leurs ouvriers des gages raisonnables, conformément à la résolution adoptée à cet effet par le Parlement au cours de la session de 190. Aussi, état indiquant les montants d'argent compris dans les dits contrats. (*Document de la session No 140a.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir William Mulock,
Ordonné, que les items suivants soient biffés du feuillet des ordres :—

PRÉSENTATION DE BILLS.

Acte modifiant l'Acte du service civil.
Acte concernant la milice de mer du Canada.

MESURES DU GOUVERNEMENT.

Item 18.—Bill (No 98) intitulé: "Acte concernant le port de Port-Arthur, dans la province d'Ontario".

Item 19.—Bill (No 125) intitulé: "Acte concernant l'inspection et la vente des graines".

Item 20.—Bill (No 151) intitulé: "Acte concernant la constitution de sociétés de producteurs de graines".

Item 22.—Bill (No. 99) intitulé: "Acte concernant le port de Fort-William, dans la province d'Ontario".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 153) modifiant de nouveau l'Acte des postes.

Sur motion de Sir William Mulock, secondé par M. Hyman,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, pour plus ample considération.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps,—M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Brodeur, que le bill (No 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900, soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 5) concernant la milice du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit : " Acte concernant la milice et la défense du Canada ".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés ;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bell propose comme amendement, secondé par M. Maclean,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" bien que les taxes totales perçues pour l'année expirée le 30 juin 1897 fussent de \$28,648,626.11, savoir :—

Douanes	\$19,478,247 19
Accise	9,170,378 92

(Comptes publics, 1903, p. 54.)

ou de \$5.57 par tête de la population, malgré les promesses du parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, de réduire les dépenses, les taxes totales perçues pour l'année expirée le 30 juin 1903, ont été de \$49,015,505.90, savoir :—

Douanes	\$37,001,726 90
Accise	12,013,779 00

ou \$8.87 par tête de la population.

" De plus, il ressort du relevé du département des Finances que la taxe totale pour l'année expirée le 30 juin 1904 est de \$53,346,620.06, savoir :—

Douanes	\$40,449,608 57
Accise	12,647,011 49

et pourra atteindre un total de \$53,800,000 ou \$9.57 par tête de la population, lorsque tous les relevés seront reçus.

" Que le gouvernement maintient les dépenses du pays à un chiffre hors de proportion avec l'augmentation de la population, de sorte que la dépense totale pour l'année expirée le 30 juin 1904, telle qu'indiquée dans le discours du ministre des Finances sur le budget, a atteint le chiffre élevé de \$66,000,000, savoir :—

Compte consolidé.....	\$54,500,000 00
Compte capital.....	11,500,000 00

excédant de \$23,027,244 la dépense totale pour l'année expirée le 30 juin 1897.

“ Que la totalité des budgets pour l'année expirée le 30 juin 1904, est de \$77,774,609.56, et que près de \$15,000,000 de ces budgets ont été soumis à la Chambre le ou après le 25 juillet, alors qu'une étude consciencieuse des items n'est plus possible.

“ Que cette Chambre regrette qu'en dépit des promesses faites par le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, de diminuer les taxes et les dépenses, le gouvernement maintient une ligne de conduite qui a pour résultat d'élever constamment le chiffre des taxes et des dépenses, et fait preuve, dans son administration d'un gaspillage et d'une extravagance qui ne peuvent que nuire sérieusement aux intérêts du peuple du Canada.”

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, conformément à l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill M (No 159) du Sénat, intitulé: “ Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*”, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Alcorn,	Clarke,	Kidd,	Pringle,
Armstrong,	Cochrane,	Lancaster,	Richardson,
Avery,	Culbert,	LaRivière,	Robinson (Elgin),
Barker,	Daniel,	Lefurgey,	Seagram,
Bell,	Donnelly,	Lennox,	Sherritt,
Blain,	Earle,	Léonard,	Smith (Wentworth),
Borden (Halifax),	Gilmour,	McLaren (Perth),	Sproule,
Boyd,	Hackett,	McGowan,	Thomson (Grey),
Brock,	Henderson,	Monk,	Tolton,
Bruce,	Ingram,	Morin,	Vrooman,
Carscallen,	Johnston	Osler,	Wilmot, et
Clancy,	(Cardwell),	Porter,	Wilson.—48.
Clare,			

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Desjardins,	Hyman,	Mignault.
Bazinet,	Douglas,	Johnston (Lambton),	Mulock (Sir William),
Beith,	Erb,	Kendall,	Oliver,
Béland,	Ethier,	Lapointe,	Paterson,
Bickerdike,	Fielding.	Laurier (Sir Wilfrid),	Power.
Blanchet,	Fisher,	Laurier	Reid (Ristigouche),
Borden	Fitzpatrick,	(L'Assomption),	Riley.
(Sir Frederick),	Fortier,	Lavergne	Rivet,
Bourassa,	Gallery,	(Drum. et Arth.),	Roche (Halifax),
Bourbonnais,	Gallher,	LeBlanc,	Ross (Rimouski),
Brodeur,	Gauvreau,	Logan,	Ross (Victoria. N.-E.),
Brown.	Geoffrion,	Loy.	Ross (Yukon),
Bruneau,	Gervais,	Macdonald,	Rousseau,
Campbell,	Gibson,	Mackie,	Russell,
Carbonneau,	Girard,	MacKinnon,	Scott,
Champagne,	Gould,	Maclaren	Stephens,
Christie,	Grant,	(Huntingdon),	Sutherland (Essex),
Copp.	Guthrie,	Macpherson,	Thompson
Costigan,	Harwood,	McEwen,	(Haldim'd et Monck),
Cowan,	Haszard.	McGugau,	Tolmie,
Davis,	Heyd,	McIsaac,	Tucker,
Delisle.	Holmes,	McLennan,	Turcot,
Demers (L'Évis),	Hughes	Malouin,	Turgeon, et
Demers (Saint-Jean),	(King, I.P.-E.).	Marcel (Bagot),	Wright.—90.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Chemins de fer. et Canaux : —pour pourvoir aux appointements de J. Proulx, nommé commis de 2^e classe cadette, à \$900, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent soixante-trois mille deux cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemin de fer Intercolonial:—Outillage portatif pour percer et couper les rails, \$14,000; prolongement jusqu'aux mines de Sydney, \$25,000; agrandissement dans les installations à Amherst, \$16,000; diversion de la ligne à la jonction Saint-Léonard, \$20,500; diversion de la ligne à Mitchell, \$25,100; pour réduire la courbe à Birch-Cove, \$84,500; doublement de la voie sur certaines parties de la ligne, \$150,000; matériel roulant (à voter de nouveau \$519,000), \$1,000,000; rails d'acier et attaches (à voter de nouveau), \$495,000; agrandissements dans les installations le long de la ligne (à voter de nouveau, \$47,000), \$68,500; agrandissements dans les installations à Truro (à voter de nouveau, \$73,500), \$100,000; agrandissements dans les installations à Moncton, \$170,000; agrandissements dans les installations à Halifax, \$250,000; Drummondville, améliorations à, \$16,000; Rivière-Ouelle—améliorations à la, \$5,000; Saint-Moïse—gare à, \$3,500; détournement de la voie publique afin de faire disparaître deux passages à niveau à Cape-Road Crossing, près de Dorchester, N.-B., \$4,000; agrandissement dans les installations à Amqui (à voter de nouveau, \$2,550), \$5,500; agrandissements dans les installations à Antigonish, \$14,000; pour améliorer le service du passage, détroit de Canso (à voter de nouveau), \$23,400; voie d'évitement de la voie publique afin de faire disparaître un passage à niveau entre Saint-Cyrille et Drummondville (à voter de nouveau, \$3,000), \$30,000; pour améliorer le service d'eau (à voter de nouveau), \$3,500; Enfield—amé-

liorations à, \$1,500; voies d'évitement et rameaux additionnels, \$23,700, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard:—Agrandissement des installations à Georgetown, \$33,500; levés topographiques entre Souris ou Harmony et Elmira, \$1,500; Bloomfield, logement pour le chef de gare à, \$1,000; levés topographiques jusqu'à New-London, \$1,500; ligne d'embranchement jusqu'au pont de la rivière Vernon, \$50,000; Miscouche, maison d'habitation pour l'agent à, \$1,000; travée mobile pour pont de la rivière Morrell, \$25,000; levée topographique à partir de la ligne principale jusqu'au rivage de l'Ouest, améliorer le service d'eau (\$20,800 à voter de nouveau), 26,800; Charlottetown, prolongement de la voie du chemin de fer le long de la façade riveraine, \$5,000; Sainte-Thérèse, gare à, \$750; Piusville, gare à, \$750; ligne d'embranchement de Cardigan au pont Montague, \$100,000; summerside, améliorations à, \$10,000; station York, hangar à marchandises, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux, canaux de Williamsburg, pour lève-porte (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges, construction et équipement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Installation d'appareils électriques pour la manœuvre des portes, des déversoirs et ponts (à voter de nouveau), \$5,000; protection des portes d'écluses (à voter de nouveau), \$1,500; pont sur le canal à l'avenue Atwater, \$40,000; agrandissement et améliorations, \$24,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Construction, \$300,000; levée des routes, \$11,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall:—Formation du chenal, \$5,100; agrandissement, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Approfondir des parties du bief culminant entre Port-Colborne et Thorold, \$50,000; élévateur à Port-Colborne, \$400,000; amélioration à l'entrée de Port-Colborne, \$250,000; enlever les piles centrales et reconstruire les ponts aux rues Niagara et Queenston, Sainte-Catherine, \$70,000; enlèvement d'obstacles et autres améliorations (à voter de nouveau, \$50,000), \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour chenal Nord, formation du chenal et construction du barrage entre les Galops et l'île d'Adams (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Rapide-Plat, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Pointe-Farran, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray, achat d'une maison de W. H. Johnson (somme supplémentaire), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—

Canaux—Canal Lachine:—Elargir la chaussée au bassin d'aval, \$49,000; achever les travaux de pavage de la rue Mill (à voter de nouveau), \$3,500; reprise en sous-œuvre des murs le long des bassins, \$3,000; exhausser le hangar No 1, bassin de Saint-Gabriel, \$2,000; reconstruction du bassin de radoub de Tate, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Achever la reconstruction du barrage à Peterboro, \$7,000; abaisser le radier et le seuil de l'écluse à Peterboro, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Beauharnois, reconstruction du déversoir à Valleyfield, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Construction d'un débarcadère à Saint-Jean (à voter de nouveau), \$5,500; macadamiser $2\frac{1}{2}$ milles de chemin (achèvement), \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray, achèvement de la clôture en fil de fer et plan de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges, réparations des berges, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Boucher une fuite dans la berge, \$20-100; réparations au paravant en pierre, Iroquois, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours, enlever le vieux piliers et nettoyer l'entrée d'aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparer les fondements de l'écluse de Port-Maitland (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000; prolonger le ponceau à Welland, \$4,000; nouvel aménagement du chantier, des postes et des ateliers de réparation à Port-Dalhousie (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, de commis surnuméraires, etc.,—somme supplémentaire nécessaire pour les payer, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission des chemins de fer, pour pourvoir aux frais d'entretien et des travaux de la Commission des chemins de fer pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent, reconstruction du barrage à Peterboro, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—imputable sur le capital—canal des Galops, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland, réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Eclusiers surnuméraires, \$3,000; acquiescer la réclamation de madame Patenaude pour la mort de son mari, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour canal Lachine:—Pour payer à D. Shanahan, garde-pont, les deux tiers de ses appointements pour le temps par lui perdu par suite de blessures corporelles reçues au service, \$30; pour payer à P. McMahon, éclusier intérimaire, les deux tiers de ses appointements pour du temps par lui perdu par suite de blessures reçues au service, \$30, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Carillon et Grenville, salaires des éclusiers et du garde-pont, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Appointements, \$9,000; dépenses casuelles, \$12,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille six cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Milice et Défense:—Appointements, y compris E. F. Jarvis à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$37,660; dépenses casuelles, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du secrétaire d'Etat:—Appointements, y compris F. Colson à \$1,950, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$33,640; dépenses casuelles, \$7,280, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille trois cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Impressions et de la Papeterie:—Appointements, y compris W. McMahon à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$30,792; dépenses casuelles, \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille neuf cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Appointements, \$11,260; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$720, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille trois cent vingt-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances et du Conseil du Trésor:—Appointements, \$44,722; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$9,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail:—Appointements, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$13,120; dépenses casuelles, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du haut-commissaire pour le Canada en Angleterre:—Appointements, \$6,440; dépenses casuelles, \$14,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour départements en général:—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$100 pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour traitement des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$500 chacun pour trois examinateurs, \$325 pour le secrétaire et \$125 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Lady Lafontaine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Mde Delaney, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Melle Harriell Fraser, pour l'année 1905.
45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize dollars et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite :—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ex-directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1905.
49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille deux cent trente-neuf dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense :—Solde et suppléments, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour exercices annuels, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et gages, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour vivres, approvisionnements et remotes, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour transport, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour habillements, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel de guerre, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide aux sociétés de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour collège militaire Royal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arsenal fédéral, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défenses d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour levés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quarante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense :—Pour achat d'artillerie, armes, champs de tir et leur installation, terrains pour fins militaires, magasins de réserve, d'habillements, équipement, etc., y compris \$75,000 à être dépensés à l'arsenal du Dominion pour des munitions de réserve, pour l'année finissant le 30 juin 1905.
64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cents dollars—

imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux—Canal de Cornwall :—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour contrôle des compagnies d'assurances:—Dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers :—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel pour l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à l'Acte de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à l'Acte de naturalisation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la publication du catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour tenir lieu de remise des droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles à l'agence de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour académie des beaux-arts, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à la publication des mémoires de la Société royale, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec. (Les services rendus par des membres du service civil pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais des enquêtes sur les comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et consultations d'avocats pour l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à la publication de documents par le *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour classement des archives dans le bureau du Conseil privé, ce service pouvant être payé nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'Association canadienne pour la prévention de la tuberculose, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes:—Appointements et dépenses casuelles des différents ports dans les diverses provinces, et les Territoires du Nord-Ouest, y compris suppléments aux employés pour travail extra, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$947,892 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres officiers en tournée d'inspection et de service préventif, y compris les appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, et pour compiler les relevés statistiques des importations et des exportations, \$111,360 ; Divers—impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres, dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais judiciaires et uniformes des employés de douanes, \$30,000 ; entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$24,000 ; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif, et auquel il doit en être rendu compte, \$4,000 ; dépenses dans le Territoire du Yukon, \$32,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Inspecteur en chef, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres employés pour l'exécution des actes d'inspection générale et du grain du Manitoba, \$48,000 ; loyers, gages et autres dépenses casuelles, y compris l'achat et la distribution d'échantillons types de grain et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection et mesurage du bois:—Appointements de l'inspecteur, du teneur de livres et des commis, \$4,880 ; dépenses casuelles, \$2,240 ; mesureurs de bois, \$3,360 ; mesureurs de bois à la retraite, \$3,360, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 4 août 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 149) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la députation, 1903".

Bill (No 160) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des banques".

Aussi, le Sénat a adopté le bill N (No 164) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902", pour lequel, il demande le concours de cette Chambre.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit:—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice 1903-04, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5c.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 25 juillet 1904.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,
Ordonné, que le dit message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsidés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres état debout et découverts) et il est comme suit:—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1905, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5d.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 25 juillet 1904.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,
Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quinze minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 4 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Cowan, Ordonné, que le bill N (No 164) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Conformément au rapport du sous-comité chargé d'étudier la question du rang occupé par les divers membres du Bureau de la distribution de la Chambre des Communes, votre comité recommande,—

Que le distributeur des documents imprimés du Parlement soit dorénavant désigné sous le titre de surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement; que l'aide-distributeur soit appelé aide-surintendant; et que le second aide-distributeur soit appelé second aide-surintendant.

Que la position de messenger du bureau de distribution soit abolie et que M. Auguste Lemay, qui remplit actuellement cette position, soit nommé commis de seconde classe cadette sous le nom de commis de distribution des documents imprimés avec le salaire minimum d'un commis de seconde classe cadette, tel que prescrit par l'Acte du service civil, savoir: \$800.

Que conformément aux dispositions de l'Acte du service civil, tel qu'amendé à la dernière session du Parlement, le salaire de M. Robert B. Davidson soit de \$1,900, traitement minimum d'un commis principal, à dater du 1er janvier dernier, comme cela a été fait dans des cas semblables dans le service; et que le même principe soit applicable aux cas suivants, savoir: que le salaire de M. Thomas Wardrope Alexander soit de \$1,200, traitement minimum d'un commis de seconde classe, à dater du 1er janvier dernier; et que le salaire de M. Albert Beauchesne soit augmenté de \$100 à dater du commencement du présent exercice financier;—et qu'à compter du présent exercice financier, le dit surintendant, les premier et second aides-surintendants, et le commis de la distribution des documents imprimés du Parlement reçoivent leur augmentation annuelle respective, tel que prescrit par l'Acte du service civil.

Votre comité recommande de plus, que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité durant cette session, le président soit autorisé à décider de l'impression ou autrement de tout document, qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Sur motion de M. Paterson, secondé par M. Fitzpatrick,

Résolu, que cette Chambre, demain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant des amendements à l'Acte des Douanes.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajourné jusqu'au jour suivant, samedi, à onze heures a.m., et que l'ordre de procédure sera le même que celui de vendredi.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 148) modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Alcorn propose comme amendement, secondé par M. Earle,—Que tous les mots après “Que”, dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—“le dit bill soit renvoyé au comité général avec instruction de retrancher l'article 3 et de le remplacer par le suivant :—

“ Est abrogé l'article 29 du dit acte, et remplacé par le suivant :—

“(29) Dans les districts électoraux de Gaspé et Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, et de Comox-Atlin, Kootenay et Yale-Caribou, dans la province de la Colombie Anglaise, le jour pour la présentation des candidats qui sera fixé par le Gouverneur général et mentionné dans le bref d'élection, ne devra pas être moins de quatorze jours francs avant le jour aussi fixé et mentionné pour la votation, et le jour de la votation sera le même dans tout le Canada.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les primes sur certains articles fabriqués avec l'acier.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender le chapitre 68 des Statuts de 1903, concernant les primes sur certains articles fabriqués avec l'acier, et de prescrire comme suit :—

1. Que l'article 1 du dit acte soit amendé en ajoutant les mots “ou employés” après les mots “pour servir”, dans le paragraphe (a) et après le mot “vendus”, dans les paragraphes (b) et (c).

2. Que les dispositions qui précèdent seront censées être venues en vigueur le 24 octobre 1903.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender le chapitre 68 des Statuts de 1903, concernant les primes sur certains articles fabriqués avec l'acier, et de prescrire comme suit :—

1. Que l'article 1 du dit acte soit amendé en ajoutant les mots “ou employés” après les mots “pour servir”, dans le paragraphe (a) et après le mot “vendus”, dans les paragraphes (b) et (c).

2. Que les dispositions qui précèdent seront censées être venues en vigueur le 24 octobre 1903.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Richard J. Cartwright ait la permission de présenter un bill (No 165) modifiant le chapitre 68 des Statuts de 1903, concernant les primes sur l'acier et le fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier l'Acte du revenu de l'intérieur.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte du revenu de l'intérieur en prescrivant que,—

" 2. Toute licence autorisée par le présent acte pourra être révoquée dans le cas où une personne qui manufacture une classe quelconque d'articles sujets à un droit d'acise, soit directement, soit indirectement,—

" (a) Vend de tels articles à une personne qui vend ou se propose de vendre, en même temps que ses autres effets de commerce, des articles de cette classe, à la condition que l'acheteur ne fasse pas la vente ou le commerce d'articles de même classe provenant ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant, ou—

" (b) Fait cette vente à des conditions qui privent l'acheteur de quelque profit sur la vente des dits articles, s'il fait la vente ou le trafic d'articles de même classe provenant ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant, ou—

" (c) Consigne les dits articles à une autre personne, pour en faire la vente à commission, à des conditions telles que le consignataire ne puisse réaliser un profit de ce négoce que s'il ne fait pas la vente ou le commerce d'articles de même classe provenant, ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution et la question étant posée, que la résolution soit maintenant lue la seconde fois, elle est remise à la prochaine séance de la Chambre, pour considération ultérieure.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'Acte des épizooties, 1903.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'Acte concernant les épizooties, 1903, soit amendé comme suit:—

Que le paragraphe (e) de l'article 2 du dit acte, chapitre 11 des Statuts de 1903, soit modifié en ajoutant après le mot " farcin ", dans la 3e ligne du dit paragraphe, les mots " maladie du coït ".

Que les paragraphes 2 et 3 de l'article 12 soient retranchés et remplacés par ce qui suit:—

“ L'indemnité, s'il en est, sera des deux tiers de la valeur de l'animal abattu avant qu'il ait été infecté de maladie infectieuse ou contagieuse, ou en contact direct avec des animaux ainsi affectés ou à proximité dangereuse d'animaux malades; toutefois, s'il est clairement démontré qu'un animal a été abattu sans raisons suffisantes, et que son abattage a été fait autrement qu'en conformité du présent acte ou n'est pas justifiable en vertu du présent acte, le propriétaire a droit à une indemnité égale à la pleine valeur de l'animal ainsi abattu.”

Que le paragraphe 4 du dit article 12 soit modifié en y ajoutant ce qui suit:—

“ mais ne dépassera pas, s'il s'agit d'animaux de sang mêlé, \$150 pour chaque cheval, \$60 pour chaque tête de bétail, ou \$15 pour chaque porc ou mouton; et s'il s'agit d'animaux de pur sang, \$300 pour chaque cheval, \$150 pour chaque tête de bétail, ou \$50 pour chaque porc ou mouton.”

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'Acte concernant les épizooties, 1903, soit amendé comme suit:—

Que le paragraphe (e) de l'article 2 du dit acte, chapitre 11 des Statuts de 1903, soit modifié en ajoutant après le mot “ farcin ”, dans la 3e ligne du dit paragraphe les mots “ maladie du coït ”.

Que les paragraphes 2 et 3 de l'article 12 soient retranchés et remplacés par ce qui suit:—

“ L'indemnité, s'il en est, sera des deux tiers de la valeur de l'animal abattu avant qu'il ait été infecté de maladie infectieuse ou contagieuse, ou en contact direct avec des animaux ainsi affectés ou à proximité dangereuse d'animaux malades; toutefois, s'il est clairement démontré qu'un animal a été abattu sans raisons suffisantes, et que son abattage a été fait autrement qu'en conformité du présent acte ou n'est pas justifiable en vertu du présent acte, le propriétaire a droit à une indemnité égale à la pleine valeur de l'animal ainsi abattu.”

Que le paragraphe 4 du dit article 12 soit modifié en y ajoutant ce qui suit:—

“ mais ne dépassera pas, s'il s'agit d'animaux de sang mêlé, \$150 pour chaque cheval, \$60 pour chaque tête de bétail, ou \$15 pour chaque porc ou mouton; et s'il s'agit d'animaux de pur sang, \$300 pour chaque cheval, \$150 pour chaque tête de bétail, ou \$50 pour chaque porc ou mouton.”

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 166) modifiant l'Acte concernant les épizooties.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 137) intitulé: " Acte concernant certains brevets à invention de la *Canadian Office and School Furniture Company, Limited*", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 132) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant le paiement d'une prime sur le pétrole cru.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à même le fonds consolidé du revenu une prime de un centin et demi par gallon sur tout pétrole cru provenant de puits en Canada, le ou après le huitième jour de juin 1904, et sur le pétrole cru provenant de puits en Canada et gardé en magasin dans des réservoirs ou autres récipients à la dite date.

2. Résolu,—Que le ministre du Commerce pourra, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, faire les règlements qu'il jugera nécessaires concernant le paiement des dites primes.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à même le fonds consolidé du revenu une prime de un centin et demi par gallon sur tout pétrole cru provenant de puits en Canada, et et après le huitième jour de juin 1904, et sur le pétrole cru provenant de puits en Canada et gardé en magasin dans des réservoirs ou autres récipients à la dite date.

2. Résolu,—Que le ministre du Commerce pourra, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, faire les règlements qu'il jugera nécessaires concernant le paiement des dites primes.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 167) pourvoyant au paiement d'une prime sur le pétrole cru provenant de puits canadiens.

Il présente, en conséquence, le dit bill, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Borden (Halifax),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants :—

A Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, membre du Très Honoré Conseil privé de Sa Majesté, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Respectueux et fidèles sujets de Sa Majesté; nous, _____, les Communes du Canada, en Parlement assemblées, désirons exprimer notre sincère regret de voir approcher la fin de vos relations officielles avec ce pays.

Votre Excellence emportera de nos rives notre profond respect et notre profonde estime.

Il doit être agréable à Votre Excellence de songer que, sous son administration, le Canada a joui d'une prospérité remarquable à tous les points de vue et s'est développé plus rapidement qu'à aucune autre époque de son histoire.

Nous sommes sensibles au fait que Votre Excellence a surveillé notre progrès avec un intérêt sympathique et n'a manqué aucune occasion de connaître davantage la population et les ressources du Canada.

Sans pouvoir nous attendre à bénéficier, au même degré exclusif que dans le passé, de l'intérêt que Votre Excellence porte à nos affaires, nous osons espérer que nous continuerons de posséder, dans la personne du Comte de Minto, un ami et un avocat au sein du Parlement impérial et dans les conseils de la Couronne.

Nous vous prions, lorsque vous remettrez au Roi le mandat que vous avait confié notre vénérée Souveraine, feu la Reine Victoria, de ne pas manquer d'assurer Sa Majesté de la fidélité et du dévouement inaltérables de la population du Canada envers le Trône, et de son affection permanent envers la mère patrie.

Nous sentons que toute expression de regret au sujet du départ de Votre Excellence serait imparfaite si elle ne s'adressait, en même temps, à la gracieuse femme qui, depuis six ans, a si bien rempli les devoirs qui incombent à la femme du Gouverneur général du Canada et a su se rendre chère à toutes les classes de la société par l'intérêt qu'elle a porté à tous les mouvements ayant pour objet d'adoucir la souffrance et d'égayer la vie du pauvre.

En disant adieu à Votre Excellence et à la Comtesse de Minto, nous désirons leur assurer qu'elles emportent avec elles les vœux les plus chaleureux que nous puissions faire pour leur bien-être et leur bonheur futurs.

OTTAWA, août 1904.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Borden (Halifax),

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, à l'occasion de la cessation prochaine des relations officielles de Son Excellence avec ce pays,—et priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Etat détaillé des dé-

penses faites pour le pont de Hillsboro, I.P.-E., et l'embranchement du chemin de fer sur Murray-Harbour, I.P.-E., représentées par le montant collectif de \$1,492,525.47 ayant été dépensé pour ces deux entreprises jusqu'au 30 juin 1903 :—

Dépenses pour l'embranchement sur Murray-Harbour :—(a) Etudes préliminaires; (b) frais de loi, noms des personnes à qui payés, et montant payé à chacun; (c) dommages causés aux propriétés, noms des personnes à qui payés, et montant payé à chacune; (d) nivellements et ballastage; (e) pose de la voie; (f) clôturage; (g) équipement, et toute autre dépense sous d'autres chapitres pour parfaire la dépense totale à la date du 30 juin 1903.

Dépenses pour le pont de Hillsboro :—(a) Etudes préliminaires; (b) coût des approches, dommages aux propriétés, et noms des personnes à qui payés; (c) coût de l'infrastructure; (d) coût de la superstructure; (e) frais de loi, à qui payés, et montant payé à chacun; aussi, un état détaillé comme ci-dessus indiquant l'affectation de la somme de \$1,230,000 mentionnée par le ministre des Finances dans les *Débats* de 1903, page 13087, comme devant être dépensée. Les dits états devant être faits séparément pour le chemin de fer d'embranchement et pour le pont. (*Document de la session No 104b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canaux—canal de Cornwall :—Pour acheter et monter un appareil de bétonnage, \$4,100; renforcer et protéger la levée nord, etc., \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt neuf dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly :—Pour payer à P. H. Kealey le temps qu'il a perdu, par suite de blessures, reçues au travail, 67 jours à \$2 par jour, les deux tiers de son salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland :—Réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Carillon et Grenville :—Pour payer aux représentants légaux de feu James R. Cushing une indemnité équivalant à deux mois du salaire du défunt, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour écluse Sainte-Anne :—Pour payer à la veuve de feu S. D. Hamilton, gardien de l'écluse Sainte-Anne, une indemnité équivalant à deux mois de salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine :—Personnel attaché au canal, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux en général :—Crédits supplémentaires destinés aux employés permanents, et destinés aussi à rémunérer toutes autres personnes pour services se rattachant au passage de bateaux dans les canaux du gouvernement du Canada, durant les vingt-quatre heures allant du samedi à minuit jusqu'au dimanche à minuit, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction du barrage à la station de l'écluse de Poonamalie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour rapides des Galops :—Pour achever le chenal (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Prolongement du canal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall:—Travaux de renforcement et de protection de la berge nord, etc., (à voter de nouveau), \$3,000 ; acheter et installer l'appareil à préparer le béton, \$4,100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt neuf mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall:—Construction et équipement des ateliers et du bureau, \$40,000 ; installation électrique, \$20,000 ; agrandissement, \$29,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canaux—navigation de la Trent:—Somme contributive pour la construction du chemin et des ponts sur la rivière Trent, à l'île de Wilson, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Carillon et Grenville:—Pour pourvoir à l'éclairage électrique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Vendredi, 5 août 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 mai 1904,—Copie de toute correspondance, documents et rapports échangés entre le gouvernement du Canada et toutes personnes ou personnes au sujet de la question du pesage des produits d'industrie laitière au port de Montréal ou ailleurs en Canada, et de tous documents, papiers et lettres se rapportant à la commission nommée pour faire une enquête à ce sujet. (*Document de la session No 143.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et trente-cinq minutes a.m., vendredi, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 5 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Morrison,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième et dernier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Fielding, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération, une certaine résolution concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance caadienne.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, demain, se formera en tel comité.

La Chambre procède de nouveau à la prise en considération de la résolution des amendements à l'Acte du Revenu de l'intérieur, laquelle a été rapportée du comité général, hier, puis référée de nouveau, et elle est de nouveau lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte du Revenu de l'intérieur en prescrivant que,—

“ 2. Toute licence autorisée par le présent acte pourra être révoquée dans le cas, où une personne qui manufacture une classe quelconque d'articles sujets à un droit d'acise, soit directement, soit indirectement,—

“(a) Vend de tels articles à une personne qui vend ou se propose de vendre, en même temps que ses autres effets de commerce, des articles de cette classe, à la condition que l'acheteur ne fasse pas la vente ou le commerce d'articles de même classe provenant ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant, ou—

“(b) Fait cette vente à des conditions qui privent l'acheteur de quelque profit sur la vente des dits articles, s'il fait la vente ou le trafic d'articles de même classe provenant ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant, ou—

“(c) Consigne les dits articles à une autre personne, pour en faire la vente à commission, à des conditions telles que le consignataire ne puisse réaliser un profit de ce négoce que s'il ne fait pas la vente ou le commerce d'articles de même classe provenant, ou achetés ou à être achetés de tout autre fabricant ou commerçant.”

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 168) modifiant l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 132) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 2, ligne 38.—Après "article" insérez ce qui suit comme clause A:—

Clause A.

"3. L'article 59 de l'Acte des chemins de fer, 1903, est amendé en y insérant après le mot 'spécial' dans la cinquième ligne, les mots: 'ou tel autre jour que les directeurs indiqueront'".

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 163) autorisant le gouvernement du Canada à acheter le chemin de fer *Canada Eastern* et à prendre possession du pont du chemin de fer de Fredericton et St. Mary's.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 162) à l'effet de refondre et modifier les lois sur la main-d'œuvre étrangère.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

Et la Chambre, continuant de siéger en comité après minuit.

Samedi, 6 août 1904.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 6 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Lang,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des impressions du Parlement, à l'exception des mots:—"et qu'à compter du présent exercice financier, le dit surintendant, les premier et second aides-surintendants, et le commis de la distribution des documents imprimés du Parlement reçoivent leur augmentation annuelle respective, tel que prescrit par l'Acte du service civil",—et avec addition du proviso suivant, savoir:—"pourvu que le dit commis de seconde classe cadette continue à remplir les mêmes fonctions qu'il a remplies ci-devant".

M. l'Orateur présente le rapport suivant:—

CHAMBRE DE L'ORATEUR,
CHAMBRE DES COMMUNES.

Les commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes présentent le rapport suivant:—

Les commissaires recommandent que la Chambre donne son concours à la résolution, qui suit, adoptée par les commissaires de l'Economie Interne le 25 avril 1904:—

Résolu,—Que les commissaires recommandent à la Chambre que l'allocation donnée depuis 1889 au greffier du comité des Débats de la Chambre des Communes (M. Panet), savoir: \$200 par année, en vertu d'une recommandation du dit comité adoptée par la Chambre le 22 juin 1889, soit discontinuée, et que la dite somme soit ajoutée à son salaire et payée conformément aux dispositions du budget de la même manière que tous les autres salaires des officiers de la Chambre des Communes. Pourvu, toutefois, que le dit greffier ne reçoive aucun autre salaire ou recommandation pour agir comme greffier du dit comité ou pour l'exécution de toute autre fonction qui pourra lui être assignée.

N. A. BELCOURT,
Président.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Préfontaine,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport des commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Sifton, secondé par M. Hyman,

Résolu,—Que les règlements promulgués par le Gouverneur en conseil sous l'empire de l'article 47 de l'Acte des terres fédérales s'appliquant ou se rattachant au Territoire du Yukon, et énoncés dans les arrêtés du conseil dont les dates respectives sont comme ci-dessous et dont copies ont été déposées sur la Table, sont approuvés par cette Chambre, conformément aux dispositions de l'article 5, chapitre 3 du Statut de 1902, savoir:—

Arrêté du 6 juillet 1903, Conseil privé, No 1099; arrêté du 13 juillet 1903, Conseil privé, No 1309; arrêté du 8 septembre 1903, Conseil privé, No 983; arrêté du 17 novembre 1903, Conseil privé, No 1909; arrêté du 26 novembre 1903, Conseil privé, No 1952; arrêté du 28 novembre 1903, Conseil privé, No 1954; arrêté du 7 décembre 1903, Conseil privé, No 1311; arrêté du 21 décembre 1903, Conseil privé, No 2101; arrêté du 30 janvier 1904, Conseil privé, No 171; arrêté du 2 février 1904, Conseil privé, No 192.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (152) intitulé: "Acte concernant un arbitrage entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada".

Bill (No 74) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des pêcheries".

Bill (No 113) intitulé: "Acte concernant l'inspection des grains".

Bill (No 124) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale".

Bill (No 157) intitulé: "Acte concernant le paiement de certaines subventions de chemins de fer".

Bill (No 148) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales, 1900".

Bill (No 165) intitulé: "Acte modifiant le chapitre 68 des Statuts de 1903 concernant les primes sur l'acier et le fer".

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 162) à l'effet de refondre et modifier les lois sur la main-d'œuvre étrangère.

Sir William Mulock propose, secondé par M. Sifton, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Boyd propose comme amendement, secondé par M. Earle,—Que tous les mots après "Que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le dit bill soit renvoyé en comité général avec instructions d'insérer l'article suivant: 'Rien dans le présent acte ou dans la loi sur la main-d'œuvre étrangère n'empêchera les fermiers du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest d'importer tous les ouvriers de ferme qui peuvent être nécessaires pour faire la récolte dans cette partie du pays'".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit: "Acte concernant les aubains".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H (No 161) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour prendre en considération une certaine résolution concernant le paiement de primes sur les minerais plombifères de provenance canadienne.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'article 2 du chapitre 31 des Statuts de 1903, intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne", en ajoutant après le mot "Canada" les mots: "et toute balance de la somme de cinq cent mille piastres non dépen-

sée à la fin d'aucune année fiscale pourra être reportée à l'exercice suivant, et il pourra être fait à même cette balance, chaque année subséquente, des paiements d'aucune partie des quarante pour cent prévus ci-dessus sur les dits minerais et sur ceux seulement qui auront été livrés pour être fondus en Canada mais qui n'auront été réellemens fondus qu'après la clôture de l'année pendant laquelle ils auront été livrés".

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'article 2 du chapitre 31 des Statuts de 1903, intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne", en ajoutant après le mot "Canada" les mots: "et toute balance de la somme de cinq cent mille piastres non dépensée à la fin d'aucune année fiscale pourra être reportée à l'exercice suivant, et il pourra être fait à même cette balance, chaque année subséquente, des paiements d'aucune partie des quarante pour cent prévus ci-dessus sur les dits minerais et sur ceux seulement qui auront été livrés pour être fondus en Canada mais qui n'auront été réellemens fondus qu'après la clôture de l'année pendant laquelle ils auront été livrés".

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée.

Ordonné que Sir Richard J. Cartwright ait la permission de présenter un bill (No 169) modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 158) modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour prendre en considération une certaine résolution modifiant l'Acte des douanes.

(En comité.)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que l'Acte des douanes soit amendé comme suit:—

1. Que les prescriptions suivantes soient ajoutées à l'article 2 du dit acte:—

(s) L'expression "droit" ou "droits" comprend "droit spécial" et "droits spéciaux".

2. Que l'article 7 du dit acte soit amendé en retranchant les mots suivants: "et la somme supplémentaire, s'il en est, payable en vertu de l'article suivant du présent acte".

3. Que l'article 8 du dit acte, tel qu'amendé par l'article 4 du chapitre 14 des Statuts de 1888, soit abrogé.

4. Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 62 du dit acte, tel qu'amendé par l'article 5 du chapitre 14 des Statuts de 1889:—

"Pourvu, toutefois, à l'égard des marchandises expédiées en consignation mais qui ont été vendues par l'exportateur à des personnes en Canada, antérieurement à leur importation en Canada, que le droit ne soit évalué dans aucun cas sur un montant moindre que la valeur de facture pour l'acheteur canadien, à l'exclusion de toutes charges sur icelles après leur expédition du lieu d'exportation directement en Canada.

"Lorsque des articles fabriqués avec les mêmes matières, ou d'une espèce similaire, mais de qualité différente, seront trouvés dans le même colis, portés en compte ou sur facture, à un prix moyen, il sera du devoir des estimateurs d'adopter la valeur du meilleur article contenu dans ce colis comme valeur moyenne du tout, et le droit sera prélevé en conséquence.

"(2) La Commission des douanes pourra reviser la décision de tout estimateur ou percepteur des douanes quant aux principaux marchés d'un pays ou quant à la juste valeur marchande des articles passibles de droits. La décision de la Commission des douanes à l'égard des dits principaux marchés et de la juste valeur marchande des articles passibles de droits, lorsqu'elle sera approuvée par le ministre des Douanes, sera, dans tous les cas, finale et définitive, sauf tel qu'autrement prescrit dans l'Acte des douanes."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que l'Acte des douanes soit amendé comme suit:—

1. Que les prescriptions suivantes soient ajoutées à l'article 2 du dit acte:—

(s) L'expression "droit" ou "droits" comprend "droit spécial" et "droits spéciaux".

2. Que l'article 7 du dit acte soit amendé en retranchant les mots suivants: "et la somme supplémentaire, s'il en est, payable en vertu de l'article suivant du présent acte".

3. Que l'article 8 du dit acte, tel qu'amendé par l'article 4 du chapitre 14 des Statuts de 1888, soit abrogé.

4. Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 62 du dit acte, tel qu'amendé par l'article 5 du chapitre 14 des Statuts de 1889:—

"Pourvu, toutefois, à l'égard des marchandises expédiées en consignation mais qui ont été vendues par l'exportateur à des personnes en Canada, antérieurement à leur importation en Canada, que le droit ne soit évalué dans aucun cas sur un montant moindre que la valeur de facture pour l'acheteur canadien, à l'exclusion de toutes charges sur icelles après leur expédition du lieu d'exportation directement en Canada,

“ Lorsque des articles fabriqués avec les mêmes matières, ou d'une espèce similaire, mais de qualité différente, seront trouvés dans le même colis, portés en compte ou sur facture, à un prix moyen, il sera du devoir des estimateurs d'adopter la valeur du meilleur article contenu dans ce colis comme valeur moyenne du tout, et le droit sera prélevé en conséquence.

“(2) La Commission des douanes pourra reviser la décision de tout estimateur ou percepteur des douanes quant aux principaux marchés d'un pays ou quant à la juste valeur marchande des articles passibles de droits. La décision de la Commission des douanes à l'égard des dits principaux marchés et de la juste valeur marchande des articles passibles de droits, lorsqu'elle esra approuvée par le ministre des Douanes, sera, dans tous les cas, finale et définitive, sauf tel qu'autrement prescrit dans l'Acte des douanes.”

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée.

Ordonné, que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 170) modifiant l'Acte des douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 167) intitulé : “ Acte pourvoyant au paiement d'une prime sur le pétrole cru provenant de puits canadiens ”.

Bill (No 166) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties, 1903 ”.

Bill (No 168) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte du Revenu de l'intérieur ”.

M. Préfontaine, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, en date du 9 mai 1904,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'Association des fabricants de conserves ou toute autre personne et le ministre de la Marine et des Pêcheries ou aucun officier du gouvernement au sujet de la délivrance de permis pour faire la pêche avec des rets à trappes dans la Colombie Britannique, et aussi, copie de tout décret du conseil à ce sujet. (*Document de la session No 144.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Préfontaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-neuf minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 8 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

M. Fowler propose, secondé par M. Hughes (Victoria), que la Chambre s'ajourne maintenant.—Résolu dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant l'octroi de certaines subventions aux chemins de fer.

(En comité.)

1 Résolu.—Que dans les présentes résolutions, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de \$25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucun autre bonus, mais ne comprend pas le prix de revient des installations de tête de ligne ou des terrains requis pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne du chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, et un examen soigneux du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

2. Résolu.—Que le Gouverneur en conseil peut accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de \$3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de \$3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent et la somme de \$15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille.

(1) A la compagnie *The Bracebridge and Trading Lake Railway Company*, pour un chemin de fer depuis Bracebridge, dans Muskoka, jusqu'à un endroit situé à ou près Baysville, Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'item 7 de l'article 2 du chapitre 8 de 1900, n'excédant pas 15 milles.

(2) A la Compagnie du chemin de fer des Mines de Bruce et d'Algoma, pour les lignes de chemin de fer suivantes :—

(a) Pour cette partie de sa ligne de chemin de fer allant de la jonction des Mines de Bruce vers le sud jusqu'à la ville de Bruce-Mines, sur le lac Huron, distance d'au plus 3 milles ;

(b) Pour les six milles de chemin de fer construits depuis la station de Gordon-Lake, extrémité de sa ligne subventionnée par le chapitre 7 de 1901, en allant vers le nord jusqu'à Rock-Lake, une distance de 6 milles ;

(c) Pour douze milles à partir de Rock-Lake en allant vers le nord, jusqu'à une distance de 12 milles au plus ;

Les subventions à ces dites lignes étant accordées au lieu de la subvention accordée par l'item 33 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 80 milles au plus.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de Nepigon, pour les lignes de chemins de fer suivantes :—

(a) A partir d'un endroit situé à ou près la station de Nepigon sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'au lac Nepigon, pour 30 milles au plus ;

(b) A partir d'un endroit situé à l'ouest du lac Helen sur la ligne du dit chemin de fer de Nepigon, pour 3½ milles au plus ;

(c) A partir d'un endroit situé sur la ligne du chemin de fer de Nepigon à ou près la traverse de la rivière Fraser jusqu'à un endroit situé sur le lac Jesse en passant par Cameron's-Falls, pour 1½ mille au plus ;

(4) Pour la construction d'une ligne d'embranchement de chemin de fer commençant à la ligne-mère de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à la station de Saint-Philippe d'Argenteuil, ou à un endroit situé entre cette station et Grenville, puis dans une direction nord, au lieu de la subvention accordée par l'item 49 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 3 milles au plus.

(5) A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour un chemin de fer à partir d'un endroit situé dans le quartier Hochelaga, Montréal, jusqu'à un endroit sur le chemin de fer du Grand Nord, situé dans ou près la ville de Joliette, en passant par ou près de la ville de L'Assomption, Québec, ainsi qu'un rameau jusqu'à cette dite ville, au lieu de la subvention accordée par l'item 32 de l'article 2 du chapitre 8 de 1900, pour 42 milles au plus.

(6) A la Compagnie de chemin de fer le Grand-Nord du Canada, pour lui permettre de prolonger son chemin de fer depuis Arundel jusqu'à un endroit situé dans la municipalité des townships unis de Preston et Hartwell, province de Québec, au lieu de la subvention accordée au chemin de fer de Colonisation de Montford et de la Gatineau par l'item 6 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 30 milles au plus.

(7) A la Compagnie de chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour une ligne d'embranchement à partir d'un endroit situé sur sa ligne-mère, à ou près Charlemagne, puis dans une direction nord et ouest, jusqu'à un endroit sur le chemin de fer de Montford et de la Gatineau situé à ou près Morin-Flats, au lieu de la subvention accordée au chemin de fer de Colonisation de Montford et de la Gatineau par l'item 41 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 22 milles au plus.

(8) A la compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa, pour une ligne ferrée depuis un point à ou près la station de Saint-Agathe des Monts, se dirigeant vers le township de Howard, dans le comté d'Argenteuil, passant près des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie dans une direction sud, au lieu de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer du Nord de Montréal par l'item 58 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, n'excédant pas 15 milles.

(9) A la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa, pour une ligne ferrée depuis un point dans la paroisse de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, et un point dans la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, passant à travers les paroisses de Saint-Placide, Saint-Eustache et Saint-Martin, au lieu de la subvention accordée par l'item 10 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, n'excédant pas 38 milles.

(10) Pour une ligne de chemin de fer depuis Lardo jusqu'au lac La Flèche, Colombie-Britannique, au lieu de la subvention accordée par l'item 28 de l'article 2 du chapitre 7 de 1901, n'excédant pas 30 milles.

(11) A la Compagnie du chemin d'Alberta-Ouest allant d'un point sur la frontière des Etats-Unis à l'ouest du rang 27, dans une direction nord-ouest vers Anthracite, dans le district d'Alberta, au lieu de la subvention accordée par l'item 40 de l'article 2 du chapitre 7 de 1899, n'excédant pas 50 milles.

3. Résolu.—Que le Gouverneur en conseil peut accorder la subvention ci-après mentionnée pour aider à la construction du pont aussi ci-après mentionné, savoir : —

(1) A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, la balance impayée de la subvention accordée par l'item 33 de l'article 2 du chapitre 8 de 1900, pour un pont de chemin de fer à une seule voie, avec deux chaussées de 10 pieds de largeur, pour la circulation gratuite des voitures, comme sur un chemin public, entre le Bout-de-l'Ile et Charlemagne, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent, une somme n'excédant pas \$51,000.

4. Résolu.—Que les subventions accordées par les présentes, pour aider à la construction d'aucun chemin de fer ou pont, sont payables à même le fonds du revenu cou-

solidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu d'une manière expresse dans le présent acte, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payés comme suit :—

(a) Lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée ; ou

(b) Par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise ; ou

(c) D'après estimations courantes des travaux appuyées du certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et au secours accordé les progrès réalisés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille piastres ; ou

(d) Dans les cas des alinéas (b) et (c), partie d'une manière, partie de l'autre.

5. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme autorisées au bénéfice des compagnies nommées à cette fin seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, payées à ces compagnies respectivement ; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établiront à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer et pont respectivement ; toutes les lignes et le pont pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août 1904, et parachevés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, qui sera fixé par le Gouverneur en conseil ; et elles seront ainsi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans un traité qui sera conclu dans chaque cas par la compagnie avec le dit ministre, traité que le dit ministre, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure ; et le tracé de chaque ligne de chemin de fer et pont subventionnés sera aussi assujéti à l'approbation du Gouverneur en conseil.

6. Résolu,—Que la concession de ses subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnées à la condition que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps accorder et assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes et le pont ainsi subventionnés, des droits de circulation ou conventions de transports ou autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif uniforme par mille ; et la Commission des chemins de fer du Canada aura en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par toutes les compagnies et sur tous les chemins de fer et le pont, par le présent subventionnés.

7. Résolu,—Que toute compagnie recevant une subvention aux termes des présentes résolutions, ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou compagnie qui contrôlera ou exploitera un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer subventionné par les présentes, seront tenues chaque année de fournir au gouvernement du Canada le transport gratuit de ses employés, fournitures, matériaux et malles sur la partie de la ligne pour laquelle cette subvention aura été reçue, et fourniront, chaque fois qu'ils en seront requis, des wagons postaux convenablement aménagés pour ce service postal ; et ces transport et services seront faits aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera fait et la compagnie faisant ce service, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer du Canada ; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes des présentes.

8. Résolu,—Que à l'égard de tous les chemins de fer et pont subventionnés par les présentes, la compagnie qui en aucun temps possèdera ou exploitera quelqu'un des dits chemins de fer et pont devra, quand elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces justificatives établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de leur exploitation, ainsi que leurs recettes.

9. Résolu.—Que le Gouverneur en conseil pourra exiger, comme condition des subventions par le présent accordées ou toutes autres subventions antérieurement accordées par un acte du Parlement et à l'égard desquelles il n'a pas encore été passé de contrat avec la compagnie pour la construction du chemin de fer, que la compagnie emploie pour sa voie des rails d'acier neufs fabriqués au Canada, si pareils rails d'acier peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des termes aussi favorables que d'autres rails, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux sera juge.

10. Résolu.—Que dès qu'il a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction d'une ligne de chemin de fer subventionnée par les présentes, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la conformation physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de \$3,200 par mille, plus une quantité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de \$3,200 par mille, s'il en est; et la quantité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée, et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par l'ingénieur en chef; pourvu que—

(a) Le coût estimatif ainsi certifié ne soit pas en moyenne inférieur à dix-huit mille piastres par mille pour la totalité de la longueur subventionnée ;

(b) Il ne sera versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type spécifié au contrat passé avec la compagnie ;

(c) La subvention ne dépasse en aucun temps la somme de six mille quatre cents piastres par mille.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu.—Que dans les présentes résolutions, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de \$25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucun autre bonus, mais ne comprend pas le prix de revient des installations de tête de ligne ou des terrains requis pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne du chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, et un examen soigneux du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

2. Résolu.—Que le Gouverneur en conseil peut accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de

\$3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de \$3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent et la somme de \$15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille.

(1) A la compagnie *The Bracebridge and Trading Lake Railway Company*, pour un chemin de fer depuis Bracebridge, dans Muskoka, jusqu'à un endroit situé à ou près Baysville, Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'item 7 de l'article 2 du chapitre 8 de 1900, n'excédant pas 15 milles.

(2) A la Compagnie du chemin de fer des Mines de Bruce et d'Algoma, pour les lignes de chemin de fer suivantes :—

(a) Pour cette partie de sa ligne de chemin de fer allant de la jonction des Mines de Bruce vers le sud jusqu'à la ville de Bruce-Mines, sur le lac Huron, distance d'au plus 3 milles ;

(b) Pour les six milles de chemin de fer construits depuis la station de Gordon-Lake, extrémité de sa ligne subventionnée par le chapitre 7 de 1901, en allant vers le nord jusqu'à Rock-Lake, une distance de 6 milles ;

(c) Pour douze milles à partir de Rock-Lake en allant vers le nord, jusqu'à une distance de 12 milles au plus ;

Les subventions à ces dites lignes étant accordées au lieu de la subvention accordée par l'item 33 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 80 milles au plus.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de Nepigon, pour les lignes de chemins de fer suivantes :—

(a) A partir d'un endroit situé à ou près la station de Nepigon sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'au lac Nepigon, pour 30 milles au plus ;

(b) A partir d'un endroit situé à l'ouest du lac Helen sur la ligne du dit chemin de fer de Nepigon, pour 3½ milles au plus ;

(c) A partir d'un endroit situé sur la ligne du chemin de fer de Nepigon à ou près la traverse de la rivière Fraser jusqu'à un endroit situé sur le lac Jesse en passant par Cameron's-Falls, pour 1½ mille au plus ;

(4) Pour la construction d'une ligne d'embranchement de chemin de fer commençant à la ligne-mère de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à la station de Saint-Philippe d'Argenteuil, ou à un endroit situé entre cette station et Grenville, puis dans une direction nord, au lieu de la subvention accordée par l'item 49 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 3 milles au plus.

(5) A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour un chemin de fer à partir d'un endroit situé dans le quartier Hochelaga, Montréal, jusqu'à un endroit sur le chemin de fer du Grand Nord, situé dans ou près la ville de Joliette, en passant par ou près de la ville de L'Assomption, Québec, ainsi qu'un rameau jusqu'à cette dite ville, au lieu de la subvention accordée par l'item 32 de l'article 2 du chapitre 8 de 1900, pour 42 milles au plus.

(6) A la Compagnie de chemin de fer le Grand-Nord du Canada, pour lui permettre de prolonger son chemin de fer depuis Arundel jusqu'à un endroit situé dans la municipalité des townships unis de Preston et Hartwell, province de Québec, au lieu de la subvention accordée au chemin de fer de Colonisation de Montford et de la Gatineau par l'item 6 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 30 milles au plus.

(7) A la Compagnie de chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour une ligne d'embranchement à partir d'un endroit situé sur sa ligne-mère, à ou près Charlemagne, puis dans une direction nord et ouest, jusqu'à un endroit sur le chemin de fer de Montford et de la Gatineau sieué à ou près Morin-Flats, au lieu de la subvention accordée au chemin de fer de Colonisation de Montford et de la Gatineau par l'item 41 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, pour 22 milles au plus.

(8) A la compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa, pour une ligne ferrée depuis un point à ou près la station de Saint-Agathe des Monts, se dirigeant vers le

township de Howard, dans le comté d'Argenteuil, passant près des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie dans une direction sud, au lieu de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer du Nord de Montréal par l'item 58 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, n'excédant pas 15 milles.

(9) A la Compagnie du chemin de fer de la rivière Ottawa, pour une ligne ferrée depuis un point dans la paroisse de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, et un point dans la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, passant à travers les paroisses de Saint-Placide, Saint-Eustache et Saint-Martin, au lieu de la subvention accordée par l'item 10 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903, n'excédant pas 38 milles.

(10) Pour une ligne de chemin de fer depuis Lardo jusqu'au lac La Flèche, Colombie-Britannique, au lieu de la subvention accordée par l'item 28 de l'article 2 du chapitre 7 de 1901, n'excédant pas 30 milles.

(11) A la Compagnie du chemin d'Alberta-Ouest allant d'un point sur la frontière des Etats-Unis à l'ouest du rang 27, dans une direction nord-ouest vers Anthracite, dans le district d'Alberta, au lieu de la subvention accordée par l'item 40 de l'article 2 du chapitre 7 de 1899, n'excédant pas 50 milles.

3. Résolu.—Que le Gouverneur en conseil peut accorder la subvention ci-après mentionnée pour aider à la construction du pont aussi ci-après mentionné, savoir :—

(1) A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, la balance impayée de la subvention accordée par l'item 33 de l'article 2 du chapitre 8 de 1900, pour un pont de chemin de fer à une seule voie, avec deux chaussées de 10 pieds de largeur, pour la circulation gratuite des voitures, comme sur un chemin public, entre le Bout-de-l'Île et Charlemagne, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent, une somme n'excédant pas \$51,000.

4. Résolu.—Que les subventions accordées par les présentes, pour aider à la construction d'aucun chemin de fer ou pont, sont payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu d'une manière expresse dans le présent acte, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payés comme suit :—

(a) Lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée ; ou

(b) Par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise ; ou

(c) D'après estimations courantes des travaux appuyées du certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et au secours accordé aux progrès réalisés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille piastres ; ou

(d) Dans les cas des alinéas (b) et (c), partie de l'autre.

5. Résolu.—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme autorisées au bénéfice des compagnies nommées à cette fin seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, payées à ces compagnies respectivement ; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établiront à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer et pont respectivement ; toutes les lignes et le pont pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août 1904, et parachevés dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, qui sera fixé par le Gouverneur en conseil ; et elles seront ainsi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans un traité qui sera conclu dans chaque cas par la compagnie avec le dit ministre, traité que le dit ministre, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure ; et le tracé de chaque ligne de chemin de fer et pont subventionnés sera aussi assujéti à l'approbation du Gouverneur en conseil.

6. Résolu.—Que la concession de ses subventions et leur réception par les diverses

compagnies respectivement, sont subordonnées à la condition que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps accorder et assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes et le pont ainsi subventionnés, des droits de circulation ou conventions de transports ou autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif uniforme par mille; et la Commission des chemins de fer du Canada aura en tout temps le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par toutes les compagnies et sur tous les chemins de fer et le pont, par le présent subventionnés.

7. Résolu.—Que toute compagnie recevant une subvention aux termes des présentes résolutions, ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou compagnie qui contrôlera ou exploitera un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer subventionné par les présentes, seront tenues chaque année de fournir au gouvernement du Canada le transport gratuit de ses employés, fournitures, matériaux et malles sur la partie de la ligne pour laquelle cette subvention aura été reçue, et fourniront, chaque fois qu'ils en seront requis, des wagons postaux convenablement aménagés pour ce service postal; et ces transport et services seront faits aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera fait et la compagnie faisant ce service, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer du Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes des présentes.

8. Résolu.—Que à l'égard de tous les chemins de fer et pont subventionnés par les présentes, la compagnie qui en aucun temps possèdera ou exploitera quelque'un des dits chemins de fer et pont devra, quand elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces justificatives établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de leur exploitation, ainsi que leurs recettes.

9. Résolu.—Que le Gouverneur en conseil pourra exiger, comme condition des subventions par le présent accordées ou toutes autres subventions antérieurement accordées par un acte du Parlement et à l'égard desquelles il n'a pas encore été passé de contrat avec la compagnie pour la construction du chemin de fer, que la compagnie emploie pour sa voie des rails d'acier neufs fabriqués au Canada, si pareils rails d'acier peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des termes aussi favorables que d'autres rails, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux sera juge.

10. Résolu.—Que dès qu'il a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction d'une ligne de chemin de fer subventionnée par les présentes, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la conformation physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de \$3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de \$3,200 par mille, s'il en est; et la quotité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée, et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par l'ingénieur en chef; pourvu que—

(a) Le coût estimatif ainsi certifié ne soit pas en moyenne inférieur à dix-huit mille piastres par mille pour la totalité de la longueur subventionnée;

(b) Il ne sera versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type spécifié au contrat passé avec la compagnie;

(c) La subvention ne dépasse en aucun temps la somme de six mille quatre cents piastres par mille.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Emmerson ait la permission de présenter un bill (No 171) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 169) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes de plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne ", sans amendement.

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur,—Que le bill N (No 164) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902 ", soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant :

La dite motion est, avec le consentement de la Chambre, retirée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le " Tarif des douanes, 1897 ", comme suit :—

Que la disposition suivante soit substituée au paragraphe (f) de l'article premier du dit acte :—

(f) L'expression " calibre " lorsqu'elle s'applique aux feuilles ou plaques de métal ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur déterminée d'après le " calibre étalon impérial ".

2. Résolu,—Que chaque fois qu'il paraîtra évident au ministre des Douanes ou à tout officier de douanes autorisé à percevoir les droits, que le prix d'exportation ou le prix réel de vente à l'importateur en Canada d'un article quelconque sujet aux droits de douane, d'une classe ou sorte fabriquée ou produite en Canada, est moindre que celui de sa valeur marchande ordinaire (en se basant pour établir cette détermination sur l'échelle des valeurs indiquée dans l'Acte des douanes concernant les marchandises importées sujettes à des droits *ad valorem*), le dit article sera, en outre du droit dont il est déjà frappé, sujet à un droit spécial de douane égal à la différence entre la dite valeur marchande et le dit prix de vente. Néanmoins, le droit spécial de douane ne devra pas excéder, sur aucun article, la moitié du droit de douane déjà établi pour cet article, excepté pour les articles mentionnés aux alinéas 224, 226, 228 et 231 du tableau A, pour chacun desquels le droit de douane ne devra pas excéder quinze pour cent *ad valorem*, ni excéder la différence entre le prix de vente et le prix raisonnable du marché de cet article comme susdit.

L'expression " prix d'exportation " ou " prix de vente ", dans ces présentes, sera censé signifier et comprendre le prix d'exportation des marchandises, exclusion faite de tous frais après l'expédition de ces marchandises de l'endroit d'où elles sont exportées directement au Canada.

Les dispositions précédentes concernant un droit spécial de douane, s'appliqueront aux tiges de fils métalliques laminés, d'au plus de trois huitièmes de pouce de diamètre, bien que ces fils soient sur la liste des articles admis en franchise. Néanmoins, le droit spécial de douane, ne devra pas dépasser, pour ces fils métalliques, quinze pour cent *ad valorem*.

Si en aucun temps, sur rapport du ministre des Douanes, le Gouverneur en conseil est convaincu que l'acquittement du droit spécial visé par le présent s'élué par l'expédition de marchandises en consignation sans vente préalable, ou autrement, le Gouverneur en conseil peut en l'espèce ou en général autoriser telle mesure jugée nécessaire pour prélever sur ces marchandises collectivement ou individuellement le

même droit spécial que si les marchandises avaient été vendues à un importateur en Canada avant leur expédition dans le pays.

Si un droit spécial de douane sur des marchandises importées n'est pas acquitté en totalité, la déclaration de douane sera modifiée et l'écart comblé à la demande du percepteur de la douane.

Le ministre des Douanes peut établir les règles jugées nécessaires pour l'application des dispositions des articles précédents et leur mise à exécution.

Les dites règles peuvent aussi soustraire provisoirement à l'application du droit spécial tout article ou catégorie d'articles, quand il est établi à la satisfaction du ministre des Douanes que ces articles ne se fabriquent pas en Canada en quantités importantes et ne sont pas en vente à conditions égales pour tous les acheteurs.

Les dites règles peuvent, de plus, pourvoir à l'exemption du droit spécial de tout article sur lequel le droit dans l'Annexe A est égal à cinquante pour cent *ad valorem* ou plus, ou lorsque la différence entre la valeur marchande raisonnable des articles, et leur prix de vente pour l'importateur, comme susdit, s'élève seulement à un faible pourcentage de leur valeur marchande raisonnable.

Le droit spécial ci-dessus mentionné ne frappe pas les marchandises assujéties à un droit d'accise en Canada.

3. Résolu.—Que dans l'annexe A, les mots "verre à vitres, commun et incolore et" dans l'item 201, et les mots "seaux et cuves de bois" à l'item 230 soient omis et que les items 22, 151, 170, 171, 172, 173, 175, 178 et 203 de l'annexe A soient abrogés et les dispositions suivantes ajoutées à l'annexe A, savoir:—

Après l'item 7 (a):—Pourvu que les bouteilles, flocons et colis de genièvre, rhum, whisky et eau-de-vie de toutes espèces et les imitations de ces boissons soient censées contenir les quantités suivantes (sauf les dispositions relatives à l'addition ou à la déduction relative en degré de force), savoir:—

Bouteilles, flacons et colis contenant au plus trois quarts d'un gallon par douzaine, comme étant de trois quarts d'un gallon par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de trois quarts d'un gallon, mais au plus un gallon par douzaine, comme étant d'un gallon par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus d'un gallon, mais au plus un gallon et demi par douzaine, comme étant d'un gallon et demi par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus d'un gallon et demi, mais au plus deux gallons par douzaine, comme étant de deux gallons par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de deux gallons, mais au plus deux gallons et quatre cinquièmes de gallon par douzaine, comme étant de deux gallons et quatre cinquième par douzaine.

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de 2 gallons et quatre cinquièmes, mais au plus trois gallons par douzaine, comme étant de trois gallons par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de trois gallons, mais au plus trois gallons et un cinquième par douzaine, comme étant de trois gallons et un cinquième par douzaine.

Pourvu, de plus, que les bouteilles ou flacons de liqueurs (tels que les échantillons) non destinés au commerce, puissent être déclarés pour droits conformément à leur mesure réelle, en vertu de règlements par le ministre des Douanes.

22. Bougies en paraffine, 25 pour 100 *ad valorem*.

151. Cire paraffine, 25 pour 100 *ad valorem*.

170. Huiles d'éclairage, composées en tout ou en partie de produits du pétrole, de la houille, du schiste ou du lignite, coûtant plus de trente cents par gallon, 20 pour 100 *ad valorem*.

171. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole, coûtant moins de 25 cents par gallon, 2½ cents par gallon.

172. Pétrole brut, huiles à gaz (autres que le naphte, la benzine et la gazoline) ayant une gravité spécifique de moins de .8235, mais pas au-dessous de .775, à 60° de médicaments ou autres fins, 25 pour 100 *ad valorem*.

173. Huiles de houille et kérosine distillées, purifiées ou raffinées, naphte et pétrole et dérivés du pétrole, n.s.a., 2½ cents par gallon.

175. Huiles de graissage, n.s.a., et graisse pour essieux, 20 pour 100 *ad valorem*.

178. Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, 25 pour 100 *ad valorem*.

201 (a). Verre à vitre ordinaire et incolore, 15 pour 100 *ad valorem*.

203. Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'ayant pas plus de sept pieds carrés, n.a.p., 10 pour 100 *ad valorem*.

203 (a). Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux ayant plus de sept pieds carrés et n'excédant pas vingt-cinq pieds carrés, n.a.p., 25 pour 100 *ad valorem*.

A la suite de l'item 323:—Pourvu que, pour les fins de douane, la valeur minima d'un cabriolet découvert soit de quarante dollars, et que la valeur minima d'un cabriolet couvert soit de cinquante dollars.

368. (a). Tissus de soie, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cravates, pour être employés exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures en vertu de règlements qui seront faits par le ministre des Douanes, 10 pour 100 *ad valorem*.

447 (a). Dents artificielles, jusqu'au 1er avril 1905, 10 pour 100 *ad valorem*.

Nonobstant ce que contenu dans le tableau D, le droit maximum sur les articles ci-après énumérés, lorsqu'ils seront importés sous le régime du tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, sera comme suit:—

185 (a). Articles de table en porcelaine de Chine ou autre, n.s.a., 15 pour 100 *ad valorem*.

201 (b). Verre à vitres, ordinaire et incolore, 7½ pour 100 *ad valorem*.

Nonobstant ce que contenu dans le tableau D, le droit minimum sur les articles ci-après mentionnés, lorsqu'il seront importés sous le régime du tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, sera comme suit:

394 (a). Les articles énumérés dans l'item 394 du tableau A (sauf les couvertures, flanelles, douillettes et couvre-lits ou courtes-pointes) composés en tout ou en partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, 30 pour 100 *ad valorem*.

431 (a). Ficelle et cordages de toutes sortes, n.s.a., 20 pour 100 *ad valorem*.

4. Résolu.—Que dans le tableau B, l'item 462 soit abrogé et tous les mots dans l'item 608 après les mots "le Royaume-Uni" dans la troisième ligne, soient retranchés, et que les articles suivants soient ajoutés à la liste des articles admis en franchise (tableau B.)

462. Appareils, ustensiles, instruments et préparations philosophiques et scientifiques, y compris les caisses et bouteilles les contenant, d'une classe ou espèce non fabriquées au Canada, lorsqu'ils seront spécialement importés de bonne foi pour l'usage et par ordre de toute société ou institution légalement constituée ou établie uniquement dans un but religieux, philosophique, d'enseignement, scientifique ou littéraire ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre de tout collège, académie, école ou séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente, sujet au règlements que prescrira le ministre des Douanes.

555 (a). Machines de toute espèce et fer et acier de construction, lorsqu'ils seront importés en vertu de règlements qui seront faits par le ministre des Douanes, pour servir à la construction ou à l'équipement d'usines pour la fabrication du sucre de betterave, jusqu'au 1er avril 1905.

555 (c). Machines et appareils d'une espèce non fabriquée en Canada devant servir exclusivement aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères, jusqu'au 1er juillet 1905.

Dents artificielles, après le 31 mars 1905.

Pétrole brut, huiles à brûler ou pour la fabrication du gaz, .8233 de gravité spécifique ou au-dessus, à 60° de température.

Cultures fermentées, pour la fabrication du beurre.

Vitres taillées de dimension pour la fabrication de plaques sèches pour la photo-

graphie, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de ces plaques sèches pour l'usage exclusif de leurs propres manufactures dans la fabrication de ces plaques.

Chèvres pour l'amélioration des races, sujettes aux règlements qui pourront être établis par le ministre des Douanes.

Acide hydro-fluo-silicique.

Machines appartenant à une classe ou espèce non fabriquées au Canada pour la manufacture de la toile.

Machines appartenant à une classe ou espèce non fabriquées au Canada pour la manufacture d'objets en laiton tels que ceux mentionnés dans l'item 142, tableau B.

Les mélasses provenant de tout pays sous la juridiction britannique ayant droit au bénéfice du tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, lorsqu'elles seront fabriquées avec la canne à sucre et importées directement par navire dans les colis primitifs du point de production et qu'elles n'auront été soumises ensuite à aucun procédé de traitement ou de mélange; le colis sera aussi exempt de droit: Pourvu, que les dites mélasses soient transférées en entrepôt en vertu des règlements d'accise pour fins de distillation, et que les mélasses admises à l'entrée sous l'item 441 de la dite Annexe A soient importées directement du lieu de production (ou de son port d'expédition) en vertu de règlements faits par le ministre des Douanes.

Papier basique ordinaire à photographie induit de baryte, lorsqu'il sera importé par les fabricants de papier sensibilisé pour servir exclusivement à la manufacture de papier à photographie albuminé ou sensibilisé dans leurs propres fabriques.

Presses à imprimer, d'une valeur de quinze cents piastres chacune, au moins, d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.

Jus de quassie.

Machines et appareils à forer des puits, appartenant à une classe ou espèce non fabriquée au Canada pour forer dans le but d'avoir de l'eau ou du pétrole, et pour chercher des minéraux, la force motrice ne devant pas être comprise.

Savon d'huile de baleine.

5. Résolu,—Que le tableau C (articles prohibés) soit amendé en ajoutant ce qui suit:—

642. Etalons et juments d'une valeur moindre que cinquante piastres, chaque.

6. Résolu,—Que les dispositions qui précèdent seront censées être venues en force le 8 juin 1904, et s'appliquer à tous les articles importés ou retirés d'entrepôt pour la consommation ce jour et après, et s'appliquer aussi aux articles antérieurement importés pour lesquels aucune déclaration pour la consommation n'a été faite avant ce jour, sauf tel que pourvu autrement dans les résolutions qui précèdent: Pourvu que tous les articles réellement achetés le, ou avant le 7 juin 1904, en aucun endroit hors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve, à la satisfaction du ministre des Douanes, que l'achat a été fait ainsi, et tous les articles en entrepôt en Canada le dit jour soient déclarés au taux des droits en vigueur immédiatement avant le dit jour (sans droit spécial) nonobstant toute augmentation des droits de douane aux termes des dites résolutions; mais ce proviso cessera d'avoir force et effet après le 31 août de la présente année.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le "Tarif des douanes, 1897", comme suit:—

Que la disposition suivante soit substituée au paragraphe (f) de l'article premier du dit acte:—

(f) L'expression "calibre" lorsqu'elle s'applique aux feuilles ou plaques de métal ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur déterminée d'après le "calibre étalon impérial".

2. Résolu.—Que chaque fois qu'il paraîtra évident au ministre des Douanes ou à tout officier de douanes autorisé à percevoir les droits, que le prix d'exportation ou le prix réel de vente à l'importateur en Canada d'un article quelconque sujet aux droits de douane, d'une classe ou sorte fabriquée ou produite en Canada, est moindre que celui de sa valeur marchande ordinaire (en se basant pour établir cette détermination sur l'échelle des valeurs indiquée dans l'Acte des douanes concernant les marchandises importées sujettes à des droits *ad valorem*), le dit article sera, en outre du droit dont il est déjà frappé, sujet à un droit spécial de douane égal à la différence entre la dite valeur marchande et le dit prix de vente. Néanmoins, le droit spécial de douane ne devra pas excéder, sur aucun article, la moitié du droit de douane déjà établi pour cet article, excepté pour les articles mentionnés aux alinéas 224, 226, 228 et 231 du tableau A, pour chacun desquels le droit de douane ne devra pas excéder quinze pour cent *ad valorem*, ni excéder la différence entre le prix de vente et le prix raisonnable du marché de cet article comme susdit.

L'expression "prix d'exportation" ou "prix de vente", dans ces présentes, sera censé signifier e comprendre le prix d'exportation des marchandises, exclusion faite de tous frais après l'expédition de ces marchandises de l'endroit d'où elles sont exportées directement au Canada.

Les dispositions précédentes concernant un droit spécial de douane, s'appliqueront aux tiges de fils métalliques laminés, d'au plus de trois huitièmes de pouce de diamètre, bien que ces fils soient sur la liste des articles admis en franchise. Néanmoins, le droit spécial de douane, ne devra pas dépasser, pour ces fils métalliques, quinze pour cent *ad valorem*.

Si en aucun temps, sur rapport du ministre des Douanes, le Gouverneur en conseil est convaincu que l'acquittement du droit spécial visé par le présent s'élude par l'expédition de marchandises en consignment sans vente préalable, ou autrement, le Gouverneur en conseil peut en l'espèce ou en général autoriser telle mesure jugée nécessaire pour prélever sur ces marchandises collectivement ou individuellement le même droit spécial que si les marchandises avaient été vendues à un importateur en Canada avant leur expédition dans le pays.

Si un droit spécial de douane sur des marchandises importées n'est pas acquitté en totalité, la déclaration de douane sera modifiée et l'écart comblé à la demande du percepteur de la douane.

Le ministre des Douanes peut établir les règles jugées nécessaires pour l'application des dispositions des articles précédents et leur mise à exécution.

Les dites règles peuvent aussi soustraire provisoirement à l'application du droit spécial tout article ou catégorie d'articles, quand il est établi à la satisfaction du ministre des Douanes que ces articles ne se fabriquent pas en Canada en quantités importantes et ne sont pas en vente à conditions égales pour tous les acheteurs.

Les dites règles peuvent, de plus, pourvoir à l'exemption du droit spécial de tout article sur lequel le droit dans l'Annexe A est égal à cinquante pour cent *ad valorem* ou plus, ou lorsque la différence entre la valeur marchande raisonnable des articles, et leur prix de vente pour l'importateur, comme susdit, s'élève seulement à un faible pourcentage de leur valeur marchande raisonnable.

Le droit spécial ci-dessus mentionné ne frappe pas les marchandises assujéties à un droit d'accise en Canada.

3. Résolu.—Que dans l'annexe A, les mots "verre à vitres, commun et incolore et" dans l'item 201, et les mots "seaux et cuves de bois" à l'item 230 soient omis et que les items 22, 151, 170, 171, 172, 173, 175, 178 et 203 de l'annexe A, soient abrogés et les dispositions suivantes ajoutées à l'annexe A, savoir:—

Après l'item 7 (a):—Pourvu que les bouteilles, flocons et colis de genièvre, rhum, whisky et eau-de-vie de toutes espèces et les imitations de ces boissons soient censées contenir les quantités suivantes (sauf les dispositions relatives à l'addition ou à la réduction relative en degré de force), savoir:—

Bouteilles, flacons et colis contenant au plus trois quarts d'un gallon par douzaine, comme étant de trois quarts d'un gallon par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de trois quarts d'un gallon, mais au plus un gallon par douzaine, comme étant d'un gallon par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus d'un gallon, mais au plus un gallon et demi par douzaine, comme étant d'un gallon et demi par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus d'un gallon et demi, mais au plus deux gallons par douzaine, comme étant de deux gallons par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de deux gallons, mais au plus deux gallons et quatre cinquièmes de gallon par douzaine, comme étant de deux gallons et quatre cinquièmes par douzaine.

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de 2 gallons et quatre cinquièmes, mais au plus trois gallons par douzaine, comme étant de trois gallons par douzaine;

Bouteilles, flacons et colis contenant plus de trois gallons, mais au plus trois gallons et un cinquième par douzaine, comme étant de trois gallons et un cinquième par douzaine.

Pourvu, de plus, que les bouteilles ou flacons de liqueurs (tels que les échantillons) non destinés au commerce, puissent être déclarés pour droits conformément à leur mesure réelle, en vertu de règlements par le ministre des Douanes.

22. Bougies en paraffine, 25 pour 100 *ad valorem*.

151. Cire paraffine, 25 pour 100 *ad valorem*.

170. Huiles d'éclairage, composées en tout ou en partie de produits du pétrole, de la houille, du schiste ou du lignite, coûtant plus de trente cents par gallon, 20 pour 100 *ad valorem*.

171. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole, coûtant moins de 25 cents par gallon, 2½ cents par gallon.

172. Pétrole brut, huiles à gaz (autres que le naphthe, la benzine et la gazoline) ayant une gravité spécifique de moins de .8235, mais pas au-dessous de .775, à 60° de température, 1½ cent par gallon.

173. Huiles de houille et kérosine distillées, purifiées ou raffinées, naphthe et pétrole et dérivés du pétrole, n.s.a., 2½ cents par gallon.

175. Huiles de graissage, n.s.a., et graisse pour essieux, 20 pour 100 *ad valorem*.

178. Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, 25 pour 100 *ad valorem*.

201 (a). Verre à vitre ordinaire et incolore, 15 pour 100 *ad valorem*.

203. Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'ayant pas plus de sept pieds carrés, n.a.p., 10 pour 100 *ad valorem*.

203 (a). Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux ayant plus de sept pieds carrés et n'excédant pas vingt-cinq pieds carrés, n.a.p., 25 pour 100 *ad valorem*.

A la suite de l'item 323:—Pourvu que, pour les fins de douane, la valeur minima d'un cabriolet découvert soit de quarante dollars, et que la valeur minima d'un cabriolet couvert soit de cinquante dollars.

368. (a). Tissus de soie, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de cravates, pour être employés exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures en vertu de règlements qui seront faits par le ministre des Douanes, 10 pour 100 *ad valorem*.

447 (a). Dents artificielles, jusqu'au 1er avril 1905, 10 pour 100 *ad valorem*.

Nonobstant ce que contenu dans le tableau D, le droit maximum sur les articles ci-après énumérés, lorsqu'ils seront importés sous le régime du tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, sera comme suit:—

185 (a). Articles de table en porcelaine de Chine ou autre, n.s.a., 15 pour 100 *ad valorem*.

201 (b). Verre à vitres, ordinaire et incolore, 7½ pour 100 *ad valorem*.

Nonobstant ce que contenu dans le tableau D, le droit minimum sur les articles ci-après mentionnés, lorsqu'ils seront importés sous le régime du tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, sera comme suit:

394 (a). Les articles énumérés dans l'item 394 du tableau A (sauf les couvertures, flanelle, douillettes et couvre-lits ou courtes-pointes) composés en tout ou en

partie de laine filée ou peignée, de poil d'alpaca, de chèvre ou d'autres animaux de même espèce, 30 pour 100 *ad valorem*.

431 (a). Ficelle et cordages de toutes sortes n.s.a., 20 pour 100 *ad valorem*.

4. Résolu.—Que dans le tableau B, l'item 462 soit abrogé et tous les mots dans l'item 608 après les mots "le Royaume-Uni" dans la troisième ligne, soient retranchés, et que les articles suivants soient ajoutés à la liste des articles admis en franchise (tableau B.)

462. Appareils, ustensiles, instruments et préparations philosophiques et scientifiques, y compris les caisses et bouteilles les contenant, d'une classe ou espèce non fabriquées au Canada, lorsqu'ils seront spécialement importés de bonne foi pour l'usage et par ordre de toute société ou institution légalement constituée ou établie uniquement dans un but religieux, philosophique, d'enseignement, scientifique ou littéraire ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre de tout collège, académie, école ou séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente, sujet au règlements que prescrira le ministre des Douanes.

555 (a). Machines de toute espèce et fer et acier de construction, lorsqu'ils seront importés en vertu de règlements qui seront faits par le ministre des Douanes, pour servir à la construction ou à l'équipement d'usines pour la fabrication du sucre de betterave, jusqu'au 1er avril 1905.

555 (c). Machines et appareils d'une espèce non fabriquée en Canada devant servir exclusivement aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères, jusqu'au 1er juillet 1905.

Dents artificielles, après le 31 mars 1905.

Pétrole brut, huiles à brûler ou pour la fabrication du gaz, .8233 de gravité spécifique ou au-dessus, à 60° de température.

Cultures fermentées, pour la fabrication du beurre.

Vitres taillées de dimension pour la fabrication des plaques sèches pour la photographie, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de ces plaques sèches pour l'usage exclusif de leurs propres manufactures dans la fabrication de ces plaques.

Chèvres pour l'amélioration des races, sujettes aux règlements qui pourront être établis par le ministre des Douanes.

Acide hydro-fluo-silicique.

Machines appartenant à une classe ou espèce non fabriquée au Canada pour la manufacture de la toile.

Machines appartenant à une classe ou espèce non fabriquées au Canada pour la manufacture d'objets en laiton tels que ceux mentionnés dans l'item 142, tableau B.

Les mélasses provenant de tout pays sous la juridiction britannique ayant droit au bénéfice du tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, lorsqu'elles seront fabriquées avec la canne à sucre et importées directement par navire dans les colis primitifs du point de production et qu'elles n'auront été soumises ensuite à aucun procédé de traitement ou de mélange; le colis sera aussi exempt de droit: Pourvu, que les dites mélasses soient transférées en entrepôt en vertu des règlements d'accise pour fins de distillation, et que les mélasses admises à l'entrée sous l'item 441 de la dite Annexe A soient importées directement du lieu de production (ou de son port d'expédition) en vertu de règlements faits par le ministre des Douanes.

Papier basique ordinaire à photographie induit de baryte, lorsqu'il sera importé par les fabricants de papier sensibilisé pour servir exclusivement à la manufacture de papier à photographie albuminé ou sensibilisé dans leurs propres fabriques.

Presses à imprimer, d'une valeur de quinze cents piastres chacune, au moins, d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.

Jus de quassie.

Machines et appareils à forer des puits, appartenant à une classe ou espèce non fabriquée au Canada pour forer dans le but d'avoir de l'eau ou du pétrole, et pour chercher des minéraux, la force motrice ne devant pas être comprise.

Savon d'huile de baleine.

5. Résolu,—Que le tableau C (articles prohibés) soit amendé en ajoutant ce qui suit:—

642. Etalons et juments d'une valeur moindre que cinquante piastres, chaque.

6. Résolu,—Que les dispositions qui précèdent seront censées être venues en force le 8 juin 1904, et s'appliquer à tous les articles importés ou retirés d'entrepôt pour la consommation ce jour et après, et s'appliquer aussi aux articles antérieurement importés pour lesquels aucune déclaration pour la consommation n'a été faite avant ce jour, sauf tel que pourvu autrement dans les résolutions qui précèdent: Pourvu que tous les articles réellement achetés le, ou avant le 7 juin 1904, en aucun endroit hors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve, à la satisfaction du ministre des Douanes, que l'achat a été fait ainsi, et tous les articles en entrepôt en Canada le dit jour soient déclarés au taux des droits en vigueur immédiatement avant le dit jour (sans droit spécial) nonobstant toute augmentation des droits de douane aux termes des dites résolutions; mais ce proviso cessera d'avoir force et effet après le 31 août de la présente année.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Jeudi, 9 août 1904.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 172) modifiant le tarif des Douanes, 1897.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'Acte du Revenu de l'intérieur soit modifié comme suit:—

Que le paragraphe (a) de l'article 130, tel que décrété par l'article 4 du chapitre 19 des Statuts de 1897, soit abrogé et remplacé par le suivant:—

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grains à l'état naturel ou non maltés, ou lorsqu'ils seront fabriqués de sucre, sirop, mélasses ou autres matières saccharines, non autrement prévues, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et quatre-vingt-dix centins.

Que le paragraphe (b) de l'article 192, tel que décrété par l'article 4, chapitre 35 de l'Acte 57-58 Victoria, soit abrogé et remplacé par le suivant:—

(b) Sur chaque livre de malt importé en Canada et entreposé, lorsqu'il sera sorti de l'entrepôt pour la consommation, un droit d'accise de un centin et demi; sauf que le malt importé en Canada broyé ou moulu, sera sujet à un droit de deux centins et demi par livre.

Pourvu que tout malt broyé ou moulu réellement acheté le ou avant le 8 juillet 1904, en quelque endroit que ce soit en dehors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve satisfaisante pour le ministre du Revenu de l'Intérieur que l'achat a été ainsi fait, et que tout malt broyé ou moulu en entrepôt en Canada à cette date, soit déclaré au taux de droit d'accise en vertu de la dite résolution; mais ce proviso cessera d'être en vigueur après le 31 août de la présente année.

Que la présente résolution sera censée avoir été mise en vigueur le 8 juillet 1904.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que l'Acte du Revenu de l'intérieur soit modifié comme suit:—

Que le paragraphe (a) de l'article 130, tel que décrété par l'article 4 du chapitre 19 des Statuts de 1897, soit abrogé et remplacé par le suivant:—

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera de pas moins de quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grains à l'état naturel ou non maltés, ou lorsqu'ils seront fabriqués de sucre, sirop, mélasses ou autres matières saccharines, non autrement prévues, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et quatre-vingt-dix centins.

Que le paragraphe (b) de l'article 192, tel que décrété par l'article 4, chapitre 35 de l'Acte 57-58 Victoria, soit abrogé et remplacé par le suivant:—

(b) Sur chaque livre de malt importé en Canada et entreposé, lorsqu'il sera sorti de l'entrepôt pour la consommation, un droit d'accise de un centin et demi; sauf que le malt importé en Canada broyé ou moulu, sera sujet à un droit de deux centins et demi par livre.

Pourvu que tout malt broyé ou moulu réellement acheté le ou avant le 8 juillet 1904, en quelque endroit que ce soit en dehors du Canada, pour importation en Canada, sur preuve satisfaisante pour le ministre du Revenu de l'Intérieur que l'achat a été ainsi fait, et que tout malt broyé ou moulu en entrepôt en Canada à cette date, soit déclaré au taux de droit d'accise en vertu de la dite résolution; mais ce proviso cessera d'être en vigueur après le 31 août de la présente année.

Que la présente résolution sera censée avoir été mise en vigueur le 8 juillet 1904.
La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Macdonald informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 173) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fielding propose, secondé par M. Brodeur, que le bill N (No 164) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902", soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant; la dite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion de la fin prochaine des relations officielles de Son Excellence avec ce pays, en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes a.m., elle s'ajourne à ce jour, à onze heures a.m.

Mardi, 9 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—Ministère de la Marine et des Pêcheries:—Pour augmenter les appointements de W. J. Stewart, chef du service hydrographique, de \$100; de J. F. Fraser, ingénieur et commissaire des phares, de \$200; de B. H. Fraser, sous-ingénieur en chef, de \$200; de F. Anderson, sous-ingénieur hydrographe, de \$250, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$750; pour pourvoir aux appointements de J. B. A. Boudreau au rang de commis de 1ère classe et aide-comptable à partir du 1er juillet 1904, en remplacement de F. H. Cunningham, transféré au service extérieur, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Somme supplémentaire pour entretien et réparations des phares, \$75,000; somme supplémentaire pour construction de phares et d'auxiliaire de la navigation, \$350,000; pour achat de terrain et construction et installation d'un dépôt pour phares sur la Baie Georgienne, \$12,000; pour facilités de quaiage à Saint-Jean, N.-B., pour les steamers et bouées du gouvernement, \$15,000; pour l'administration du service du pilotage, \$11,000; appointements d'officiers, ingénieurs et dessinateurs provisoires, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil—somme supplémentaire, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Supplément nécessaire pour l'extension du service côtier et les études et explorations sur la côte nord du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Supplément nécessaire pour l'établissement de nouvelles stations de télégraphe sans fil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur:—Pour rembourser les droits d'inspection des bateaux à vapeur payés durant l'année 1903 sur les vaisseaux canadiens enregistrés, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt et un mille six cent soixante-six dollars et soixante-six centimes soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Somme supplémentaire pour entretien et réparations des steamers du Dominion, \$75,000; pour steamer devant remplacer l'*Aberdeen*, et construit en vue de pouvoir briser les glaces du fleuve Saint-Laurent, \$300,000; pour construire un steamer destiné à la navigation d'été et d'hiver, à Québec, \$125,000; gratification équivalent à deux mois de salaire, à la veuve de Achille Michaud, ci-devant mécanicien en chef du steamer *Druid*, \$166.66; somme supplémentaire pour enlèvement d'obstacles, y compris l'élevateur coulé à Montréal et les obstructions de la rivière Ostall, Colombie-Britannique, \$9,000; somme supplémentaire pour service des marées, \$2,000; lac Saint-Louis—levées hydrographiques et nettoyage du chenal, \$10,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques:—Somme supplémentaire pour le

service météorologique des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, \$10,000 ; don à l'observatoire de Montréal, \$500 ; allocation ordinaire à W. A. Found, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Somme supplémentaire pour la construction et l'entretien de nouvelles piscifactories, \$30,000 ; somme supplémentaire pour armer de nouveaux croiseurs destinés à la protection des pêcheries, \$30,000 ; somme supplémentaire pour steamers destinés à remplacer l'*Acadia* et le *Petrel* sur les grands lacs, \$285,000 ; allocation ordinaire à A. H. Belliveau, pour ses services comme inspecteur des pêcheries à Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300 ; pour s'enquérir au sujet de la pêche de la sardine, du hareng et des huîtres, \$10,000 ; somme supplémentaire pour l'établissement, l'entretien et l'inspection des installations frigorifiques à boîte, pour les pêcheurs de la haute mer, \$25,000 ; pour expériences ayant pour objet de détruire les chiens de mer, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes:—Somme additionnelle requise pour faire face aux appointements et aux dépenses casuelles des divers ports des diverses provinces et des Territoires du Nord-Ouest, \$10,000 ; supplément requis pour couvrir les appointements et les dépenses casuelles rattachées au conseil des douanes, \$50,000 ; supplément requis pour couvrir les dépenses du Territoire du Yukon, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistique:—Statistique en général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—Acte des Travaux publics, hygiène, \$3,000 ; quarantaine des bestiaux et division vétérinaire, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille et quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Commerce:—Administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,200 ; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau International des Douanes, \$480 ; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$32,000 ; primes sur l'acier et le fer, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb et sur le chanvre de Manille employé à la fabrication de la ficelle d'engrèbage, pour faire face aux frais de la mise à exécution des actes, \$6,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Somme additionnelle requise pour l'inspection de la ficelle d'engrèbage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots:—Somme additionnelle pour service de bateaux à vapeur, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, le long de la côte ouest du bassin Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur, entre Annapolis et Hull, G.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle pour service de bateaux à vapeur durant la saison de navigation, c. a. et de l'ouverture à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, St.

Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain, et autres ports sur le lac du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur, durant l'année 1904-05, entre Québec et Natashquan, avec escale à différents ports et endroits le long de la rive nord du Saint-Laurent, entre ces deux points terminaux, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme supplémentaire pour service de bateaux à vapeur entre un ou plusieurs ports de l'Île du Prince-Edouard, et un ou plusieurs ports de la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean et divers ports du Bassin des Mines et du bassin Cumberland, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots :—Service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Westport et autres ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer National Transcontinental :—Levées et autres dépenses, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—canal Rideau :—Réparations au barrage de l'écluse Poonamalie, \$2,500 ; réparations, \$1,550, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département du Revenu de l'Intérieur :—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise :—Timbres pour tabac canadien et étranger, \$17,000 ; dépenses de voyage, loyer, combustible, \$3,000 ; compensation supplémentaire à E. S. Busby, receveur des douanes à Dawson, pour le dernier exercice, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur :—Pour les appointements d'un commis de 2^{me} classe, R. A. Wiallard, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures :—Tenue de conférences et publication de cartes, tableaux, brochures, etc., concernant le système métrique des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent soixante dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt un mille huit cent quatre-vingt dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur-suppléant, \$1,600 ; appointements, \$58,160 ; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$20,624 ; dépenses casuelles, y compris \$600 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, \$20,400 ; publication des *Débats*, \$48,000 ; prévisions du sergent-d'armes approuvées, \$33,114, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille, quatre cent quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes :—Somme additionnelle nécessaire pour les *Débats*, \$17,500 ; somme additionnelle nécessaire pour la papeterie, \$5,000 ; somme additionnelle nécessaire pour les fournisseurs et autres, \$1,500 ; somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, bureau du chef des messagers, \$500 ; somme additionnelle nécessaire pour femmes de journée additionnelles à \$25 par mois, \$100 ; somme additionnelle pour

valises en cuir pour les députés, \$200 ; somme additionnelle nécessaire pour messagers pendant la session, \$865 ; somme additionnelle nécessaire pour femmes de journée pendant la session, \$120 ; somme additionnelle nécessaire pour serviteurs pendant la session, \$60 ; somme nécessaire pour couvrir les dépenses faites sous l'autorité d'une résolution de la Commission de l'économie interne relativement aux bonis accordés aux messagers permanents à cause de la longueur de la session de 1903, \$800 ; représentants de feu W. F. McCreary, solde de son indemnité sessionnelle, \$1,206 ; représentants de feu O. Simmons, solde dû pour la session de 1903, \$100 ; Acte du cens électoral, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent vingt-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes:—Pour pourvoir aux augmentations et promotions des officiers et commis de la Chambre des Communes, sur le principe de l'Acte du service civil, 1903, selon la résolution du conseil de la Commission de l'économie interne, \$2,450 ; pour pourvoir à la préparation d'un index général des journaux et des documents de la Chambre, pour la période de 1891 à 1904, inclusivement, selon la recommandation du comité conjoint des Impressions, approuvé par la Chambre le 16 juin 1904, \$1,400 ; pour pourvoir au paiement de 7 machines à écrire, avec tables, \$860 ; pour pourvoir à des augmentations au surintendant du service des messagers et à l'aide-surintendant, de \$50 chacun, et à des augmentations aux messagers permanents, au portier, etc., 1 à \$100, 10 à \$50, 1 à \$30, 1 à \$20, \$750 ; pour 5 nouveaux messagers sessionnels, à \$2.75 par jour, \$1,787.50 ; pour pourvoir à une augmentation de 25 cents par jour aux messagers et serviteurs sessionnels, \$1,691 ; pour pourvoir au paiement de deux teneurs de livres dans la salle des messagers, à \$3 par jour, \$780 ; pour payer une nouvelle femme de journée à \$25 par mois, \$300 ; pour payer son indemnité sessionnelle à M. John Charlton, absent pour cause de maladie, \$1,500 ; pour payer le reste de son indemnité sessionnelle à M. F. O. Dugas, absent pour cause de maladie, \$611 ; pour payer à la veuve de feu M. John McIntosh, décédé pendant la session, l'indemnité sessionnelle de ce dernier, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante et dix dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à une augmentation de 25 centins par jour aux messagers de la session et serviteurs, du 12 mars au 30 juin 1904, \$1,444.25 ; cinq nouveaux messagers de la session jusqu'au 30 juin 1904, à \$2.75 par jour, \$1,526.25, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer aux représentants de feu M. Isidore Proulx, la solde de son indemnité pour la session, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque du Parlement:—Appointements, \$18,240 ; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., \$10,400 ; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$800 ; dépenses casuelles, \$2,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque du Parlement:—Paiement à Joseph G. Pigeon de l'augmentation de ses appointements du 1er avril au 30 juin 1904, \$12.50 ; nouvelle somme nécessaire pour reliure des livres de la bibliothèque générale, \$1,000 ; autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—dépenses générales:—Impressions, reliure et distribution des lois, \$5,600 ; impressions, papier à imprimer et reliure, \$100,000 ; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$16,000 ; listes électorales des provinces, \$6,400 ; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour postes:—Promotion de M. John Sharp, chargeur, bureau de

poste de Toronto, au grade de commis de troisième classe aux appointements de \$800 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil, \$200 ; provision pour la nomination de deux surintendants aux bureaux de poste urbains, \$3,600 ; provision pour la nomination d'un courrier convoyeur additionnel, y compris son allocation de parcours, \$16,000 ; supplément requis pour couvrir les appointements du surintendant en chef des postes, portés à \$3,500 du 1er juillet 1903, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille soixante et douze dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—pour couvrir dépenses imprévues encourues pour des essais d'expéditions des produits des fabriques du Canada au Sud-africain avant la création des lignes de steamers subventionnés directement, \$5,072.89 ; supplément requis pour les agences de commerce, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités, vu le développement des relations commerciales, ou réclames diverses et impressions et autres dépenses se rattachant au développement du commerce du Canada, \$5,000 ; primes sur le pétrole cru, et couverture des dépenses occasionnées par la mise à exécution de l'acte, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Postes:—Pour pourvoir à la nomination de M. A. D. E. Beaudet, aide aux écritures à titre provisoire, au personnel permanent au rang de commis de 3e classe, à ses appointements actuels à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$550 ; pour transférer les employés ci-dessous nommés du service extérieur au service intérieur, avec le rang et les appointements mentionnés, à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil : W. H. Murphy, commis de 2me classe cadette, appointements, \$850 ; C. A. Devlin, commis de 3me classe, appointements, \$650 ; W. H. Jeffery, commis de 3me classe, appointements, \$650, \$2.150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordé à Sa Majesté pour divers—département du Travail:—Allocation aux correspondants, impressions et papeterie (y compris l'impression de la *Gazette du Travail*), frais de voyage, dépenses en rapport avec l'Acte des aubains, et \$500 chacun à un comptable et à un traducteur français, qui peuvent être membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail—Somme requise pour les dépenses des commissions sur le travail des aubains, pour couvrir les dépenses des commissions à partir de leur création, le 23 mai, y compris une allocation de cinq dollars par jour à G. G. V. Ardouin, sténographe, pour la prise des notes et la transcription des témoignages, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département de la Commission de géologie:—Pour payer les appointements de deux dessinateurs pour remplacer MM. Keele et O'Sullivan, transférés au personnel de campagne, et d'un dessinateur additionnel à \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Intérieur:—Somme additionnelle nécessaire pour la promotion de N. O. Côté au rang de 1er commis, \$100 ; somme additionnelle nécessaire pour la promotion de P. Robertson, au rang de commis de 1re classe, \$200 ; somme additionnelle nécessaire pour la promotion de G. W. Patterson, au rang de commis de 2me classe, \$125 ; autre somme nécessaire pour la promotion de Geo. Bell, au rang de commis de 1re classe, \$25 ; somme nécessaire pour 29 nouveaux commis de 3me classe—1 à \$700, 1 à \$620, 5 à \$600, 6 à \$570, 13 à \$550, 3 à 500, transférés de la classe des surnuméraires, \$16,390, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes:—Pour pourvoir au transfert de F. H. Paget, du service extérieur au service intérieur, au rang de premier commis, nonobstant les disposition de l'Acte du service civil, \$1,900 ; autre somme nécessaire pour appointements, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize dollars et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Pour gratification à la veuve de feu Francis O'Reilly, messenger de la salle des immigrants à Québec, équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pour payer à John Dyke, ci-devant agent du gouvernement fédéral à Liverpool, Angleterre, une allocation annuelle qui lui sera servie à l'avenir par paiements mensuels, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents quarante-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission de géologie:—Achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque, \$2,700 ; salaires et suppléments se rattachant au maintien permanent de trois pompiers au musée et dans les bureaux, \$1,800 ; pour achat de la collection de spécimens archéologiques du Canada de M. D. H. Price, environ 9,000 spécimens, \$5,949, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires indiennes—Ontario et Québec:—Pour annuité, gratuité et dépenses se rattachant à la négociation du traité No 9, \$32,925 ; pour 9 nouveaux élèves à l'Institut Mohawk, à \$60 chacun, \$540 ; pour chemins et drainage, \$2,400 ; compensation aux Mississaugas de Alnwick, pour les îles du fleuve Saint-Laurent qui leur ont été prises pour en faire des parcs, \$9,150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Nouveaux fonds de secours, \$1,000 ; pour amélioration des chemins sur les réserves indiennes, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Somme supplémentaire pour hêtail, \$13,500 ; somme supplémentaire pour écoles, \$200 ; somme supplémentaire pour dépenses générales, et sur laquelle on pourra prendre \$200 pour rémunération au révérend John Semmens, agent de la réserve Clandeboye, nonobstant les dispositions d l'Acte du service civil, \$4,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Somme supplémentaire pour des écoles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Allocation supplémentaire pour les écoles, le personnel des bureaux, les impressions, etc., en deux paiements semi-annuels effectués à l'avance, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Somme supplémentaire pour salaires se rattachant au service du dehors, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme supplémentaire pour recherches, démarcations et autres travaux d'ordre astronomique du département de l'Intérieur, y compris le coût des instruments. Les appointements des employés pourront être payés à même cette somme, pourvu qu'ils dépassent \$50 par année, nonobstant les disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour compléter les améliorations sur les îles du Saint-Laurent (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité de la *Canadian Bank of Commerce*, pour services rendus au Yukon, du 1er mai 1903, au 30 avril 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour logement additionnel pour l'assistant receveur général à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme accordée au gouvernement impérial pour couvrir la part probable du Canada dans les pertes éprouvées (du chef de l'exploitation du *Pacific Cable*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour couvrir le coût probable des rapports et autres dépenses pour l'administration de l'Acte de la naturalisation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour terres de l'artillerie:—Supplément requis pour dépenses générales, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—pointe Farran:—Pour compléter l'installation du gaz ac-tylène, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme additionnelle requise pour aider à défrayer la dépense occasionnée par la publication des documents publiés par l'institut minier du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Travaux publics:—Pour pourvoir à la promotion de H. J. Guppy à la 2^{me} classe, \$100 ; pour payer à E. J. Smith et Geo. F. Hennessey la différence entre les appointements d'un commis de 2^{me} classe cadette à \$1,000 et ceux d'un commis de 2^{me} classe à \$1,100 par année, pour les premiers six mois de l'exercice 1903-04, ainsi qu'il y est pourvu dans le bill des subsides de cet exercice, et donner ainsi effet à la promotion de ces commis à la 2^{me} classe, à compter du 1er juillet 1903, selon l'intention première (à voter de nouveau), \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix-sept mille cent quatre dollars et quarante et un centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics:—Observatoire astronomique d'Ottawa—nouveaux bâtiments, \$14,500 ; Ottawa, édifices publics—addition au bloc de l'Ouest, \$60,000 ; Ottawa, édifices publics—addition à l'édifice du Parlement au-dessus de la Chambre des machines et amélioration du vestibule—pour achever les paiements, \$7,604.41 ; Ottawa, édifices publics—bâtiment pour les archives fédérales, \$50,000 ; Ottawa, édifices publics—nouveaux ateliers d'aménagements, \$45,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—moyens de transport:—Port-Colborne—amélioration du port—brise-lames de l'est, \$55,000 ; études pour l'établissement d'une voie navigable de la Baie Georgienne à Montréal par les rivières des Français et Ottawa, \$250,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Antigonish—édifice public, \$5,000 ; Canso—édifice public, \$5,000 ; Glace-Bay, \$5,000 ; édifice public d'Halifax—améliorations, réparations, etc., \$6,200 ; bâtiments d'immigration à Halifax, \$24,000 ; station de quarantaine d'Halifax, île Laylor—améliorations et réparations, \$3,300 ; Inverness—édifice public, \$5,000 ; Sydney—

Nord—édifice public—réparations et améliorations, aménagements compris, \$4,000 ; station de quarantaine de Sydney-Nord—réparations aux bâtiments et clôtures, service d'eau, etc., \$650 ; station de quarantaine de Pictou—réparations, renouvellements, etc., \$550 ; Springhill, édifice public—réparations (à voter de nouveau), \$3,500 ; Shelburne—édifice public, \$5,000 ; édifice public de Yarmouth—construction d'un nouvel étage au-dessous de l'entrepôt d'examen, y compris le chauffage, etc., \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard :—Edifice public de Charlottetown—améliorations, y compris la nouvelle toiture en cuivre, les réparations, etc., \$5,500 ; Souris, édifice public, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Salle d'exercices militaires de Saint-Jean (à voter de nouveau), \$10,000 ; station de quarantaine de Saint-Jean sur l'île aux Perdrix—hôpital, deux dépôts des immigrants et bâtiment et appareil pour l'éclairage au gaz acétylène, aussi réparations aux vieux bâtiments (à voter de nouveau), \$32,500 ; dépôt des immigrants de Saint-Jean, \$22,000 ; Lazaret de Tracadie—réparations au bâtiment, aux clôtures, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Québec :—Edifice public de Cicoutimi, \$8,000 ; édifice public de Fraserville (Rivière-du-Loup)—réparations et améliorations, \$1,000 ; édifice public de Gramby—améliorations, \$1,000 ; station de quarantaine de la Grosse-Ile—améliorations et réparations aux bâtiments, \$900 ; édifice public de Hochelaga—améliorations, \$1,650 ; Iberville—édifice public, \$5,000 ; édifice de Joliette—améliorations et réparations, etc., \$2,500 ; Lachute—édifice public, \$5,000 ; casernes de Montréal pour corps permanent (à voter de nouveau), \$20,000 ; bureau de poste de Montréal—paiement à U. H. Dandurand de sa commission et de ses dépenses d'achat et de vente de propriété, \$1,500 ; Montréal, édifices militaires—nouveaux magasins, \$10,000 ; Montréal, entrepôt d'examen—Aménager le 3me étage pour la division des messageries, nouvelles chaudières, etc., \$14,000 ; Montréal, édifice du Revenu de l'Intérieur—agrandissements, améliorations et réparations, etc., l'emplacement de l'addition devra être donné par la ville, \$50,000 ; bureau de poste de Montréal—installation du système de tubes pneumatiques entre le bureau de poste général et le nouveau dépôt postal projeté, \$55,000 ; Montréal—emplacement et construction de nouveau dépôt postal, \$75,000 ; Montréal—améliorations au bureau de poste, \$25,000 ; douane de Saint-Régis—améliorations et réparations, \$1,000 ; édifice public de Sherbrooke—améliorations et nouveaux aménagements au bureau de poste, etc., \$2,000 ; Trois-Rivières—salle d'exercices militaires—les autorités municipales devront fournir gratuitement un emplacement convenable, \$10,000 ; Trois-Rivières—bureau de poste—améliorations et nouveaux aménagements au bureau de poste, etc., \$2,000 ; citadelle de Québec—Hangar d'exercices pour l'école d'artillerie (à voter de nouveau), \$10,000 ; Salle d'exercices de Québec—addition au bâtiment, etc., (à voter de nouveau, \$20,000), \$30,000 ; édifices militaires de Québec—grand magasin à l'arsenal national (à voter de nouveau), \$11,000 ; bureau de poste de Québec—installation d'un bureau pour le surintendant du service des courriers sur chemin de fer, \$1,100 ; édifices militaires de Québec—hangar pour l'emmagasinage du gros matériel dans le parc aux boulets, \$1,000 ; observatoire de Québec—réparations et améliorations, \$1,600 ; citadelle de Québec—logement du Gouverneur général—réparations, mobilier, etc., \$3,600 ; bâtiment des immigrants sur la levée Louise et le brise-lames—améliorations et agrandissements, y compris un passage couvert et clôtures avec barrières le long de la voie du chemin de fer, trottoirs, etc., \$10,000 ; agence du ministère de la Marine et des Pêcheries à Québec, sur le quai du Roi—canalisation électrique, etc., pour nouvelles lampes électriques, \$640 ; Québec—hôpital pour le traitement des immigrants atteints du trachoma et autres maladies analogues, \$17,000 ; Québec—nouveaux abris des immigrants sur le brise-lames de la Pointe à Carey et agrandissements et améliorations des bâtiments actuels, y compris un passage couvert conduisant à ceux de la levée

Louise, \$45,000 ; bâtiments des immigrants de Québec, en général, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante-quatre mille cent un dollars et quarante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Barrie, édifice public de—remaniement des installations du bureau de poste et autres améliorations, aussi réparations, \$4,800 ; Brockville, édifice public de—modifications et agrandissements dans le bureau de poste, y compris des installations nouvelles, etc., \$4,500 ; Brantford, édifice public de—modifications et agrandissement dans le bureau de poste, y compris des installations nouvelles, etc., aussi renouvellement de la plomberie par tout l'édifice, \$4,700 ; Cornwall, édifice public de—réparations, réfections, etc., (à voter de nouveau), \$1,500 ; Chatham, édifice public de—réparations, installations, etc., \$700 ; Chatham, édifice public de—replacer fourneaux et réparer l'appareil de chauffage, \$1,40 ; Chatham—salle d'armes, \$20,000 ; Galt, édifice public de—modifications au bureau de poste, installations, etc., \$2,500 ; Hamilton, salle d'exercices de—agrandissement, \$50,000 ; Kingston, bâtiments militaires de—caserne pour l'artillerie royale canadienne montée (à voter de nouveau), \$25,000 ; Kingston, collège militaire royal—salle d'exercices (à voter de nouveau), \$6,000 ; Kingston, collège militaire royal—logements de domestiques, \$3,000 ; London, bâtiments militaires de—nouveaux magasins, \$10,000 ; London, bâtiments militaires de—magasin (à voter de nouveau), \$3,000 ; London, hôtel des postes de—agrandissement de l'édifice et améliorations, \$20,000 ; North-Bay—édifice public, \$3,000 ; Ottawa, édifice du Parlement—améliorations dans le grand vestibule, réfection de verrières et de fenêtres, etc., \$21,000 ; Ottawa, édifice du Parlement—pour nettoyer et rafraîchir les murs, les plafonds, les sièges, etc., au Sénat, et faire des améliorations aux Communes, \$7,500 ; Ottawa, Imprimerie nationale—pour perfectionner l'installation de l'éclairage électrique, \$3,000 ; Ottawa, Imprimerie nationale—pour remplacer la toiture en bois par une toiture à l'épreuve du feu et ajouter un étage au principal corps de bâtiment et d'autres étages à l'annexe, \$70,000 ; Ottawa, édifices publics d'—améliorations à l'édifice de l'ouest, \$2,500 ; Ottawa, station agronomique d'—laboratoire bactériologique pour le service de quarantaine de bestiaux du département de l'Agriculture—pour rachever le bâtiment, \$600 ; Ottawa, hôtel des postes d'—pour restaurer l'édifice incendié et y ajouter de nouveaux étages, \$80,000 ; Ottawa, édifices publics d'—dépendance—mur de soutènement et clôture le long du chemin des Amoureux, \$10,000 ; Ottawa, édifices publics d'—pavage en face de l'édifice du Parlement, \$3,000 ; Ottawa, édifices publics d'—tiroirs et rouleaux d'acier, tablettes, etc., (à voter de nouveau, \$25,000), \$50,000 ; Ottawa, édifice du Parlement—horloges électriques en communication avec l'observatoire astronomique, \$5,000 ; Ottawa, édifices publics d'—pavage de la rue Wellington, vis-à-vis des édifices, \$28,000 ; Ottawa, édifices départementaux—nouvel ascenseur dans l'édifice de l'ouest—pour l'achever, \$2,600 ; Peterborough, édifice public de—améliorations dans l'hôtel des postes, installations comprises, \$4,000 ; Pembroke, édifice public de—modifications et réparations, \$2,000 ; Port-Carbone, édifice public de—améliorations, y compris des installations, \$1,20 ; Rideau-Hall—réfections et réparations nécessitées par l'incendie du 3 avril 1904, et surcroît de protection contre le feu, \$15,000 ; Sandwich—édifice public, \$10,000 ; Saint-Thomas, édifice public de—modifications, etc., \$1,000 ; Sainte-Catherine—salle d'exercices militaires, \$60,000 ; Simcoe—édifice public, \$10,000 ; Toronto, bâtiments militaires de—remise à voitures, etc., pour la compagnie du génie (à voter de nouveau), \$3,000 ; Toronto—station postale de plus (à voter de nouveau, \$25,000), \$75,000 ; Toronto, hôtel des postes de—installations dans les caves, \$2,300 ; Toronto, bâtiments militaires de—nouveau magasin, \$10,000 ; Toronto, station postale C de—logement pour le concierge, \$1,100 ; Toronto, douane de—part de l'Etat du pavage de l'esplanade en face de la douane, \$3,315 ; Toronto, salle d'exercices de—annexe pour manège, hangar, salle d'armes, etc., (à voter de nouveau), \$20,000 ; Toronto—caserne pour corps permanent, en remplacement de propriété vendue à la ville, \$50,000 ; Toronto, entrepôt de vérification de—modifications et agrandissements, \$20,000 ; Toronto, douane de—modifications et agrandissements, \$25,000 ; Toronto, hôtel des postes de—modifications et agrandissements, y compris ascenseur et instal-

lations—solde d'entreprise, 886.47; Windsor, édifice public de—améliorations, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Brandon—bureau des terres fédérales—installations, \$1,300; Brandon—édifice public—plomberie neuve, nettoyage, etc., \$1,200; Brandon—salle d'exercices militaires, \$25,000; Selkirk—Edifice public, \$10,000; Virden—salle d'exercices militaires, \$10,000; Winnipeg, bâtiments militaires de—part de l'Etat dans le coût du pavage de la rue Osborne, \$5,000; Winnipeg—dépôts d'immigrants de, \$55,000; Winnipeg—terrain pour nouvel hôtel des postes—pour le service de l'intérêt payable sur la balance du prix d'achat encore due, \$2,100fi pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 10 août 1904.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Casernes pour corps permanent (cavalerie Strathcona), (à voter de nouveau, \$10,000), \$40,000; Calgary, édifice public de—agrandissement pour les fins de l'hôtel des postes et de l'entrepôt de vérification, \$13,500; Calgary—bureau des titres, \$15,000; Lethbridge, dépôt d'immigrants de—agrandissement du bâtiment et appareil de chauffage, \$1,000; Medicine-Hat—édifice public, \$5,000; Moosejaw—édifice public, \$15,000; Prince-Albert—édifice public pour fins de bureau de poste, bureau des terres, palais de justice et d'enregistrement, \$30,000; Régina, bureau des terres fédérales de—installations, \$2,200; Régina, édifices publics de—réparations, améliorations, installations, etc., \$2,000; Régina, dépôt d'immigrants de, \$2,200; Régina—hôtel des postes, douane, etc., \$10,000; Régina, hôtel du gouvernement à—magasin, trottoirs, clôtures, etc., \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt sept mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Fernie—édifice public, \$10,000; New-Westminster, édifice public—agrandissement pour le service des affaires indiennes, \$7,000; Nanaimo, édifice public—agrandissement—pour achever l'ouvrage, \$5,400; Victoria—bureaux des départements de la Marine et des Pêcheries et des Affaires indiennes, dans l'ancien bâtiment de douane—chauffage à l'eau chaude, nettoyage, etc., \$2,000; Victoria—bureaux des départements de la Marine et des Menzies, etc., \$700; Victoria, édifice public—par de l'Etat dans le coût du pavage de la rue du gouvernement, en face de l'édifice, \$1,000; Vancouver, édifice public—installation de tablettes, etc., en acier, dans la cave du bureau de poste, etc., \$1,000; Vancouver, édifice public de—part de l'Etat du pavé en bois à être posé sur la rue Pender, entre les rues Burrard et Abbott, \$725; Vancouver, édifice public de—montant supplémentaire, \$40,000; Williams-Head, poste de quarantaine de—bâtiments de plus et améliorations, réparations, installations, mobilier et divers approvisionnements dont il est besoin dans les anciens bâtiments, aussi réparations au steamer de la quarantaine, \$19,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général:—Construction de salles d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt douze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Stations fédérales de quarantaine des bestiaux—réparations, etc., (à voter de nouveau, \$3,000), \$8,000; édifices publics d'Ottawa—service téléphonique, \$3,000; installations, accessoires, etc., de bureaux de postes, \$5,000; édifices publics du Yukon—réparations, améliorations, combustible et autres approvisionnements, éclairage, service d'eau, et salaires de concierges—montant supplémentaire voulu, \$76,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt neuf dollars et quatre-vingt quinze centins, soit accordée à Sa Ma-

jecté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Advocate—pour élargir le quai, \$2,000; Amherst-Point—quai, \$3,000; Rivière-aux-Pommes—quai, \$3,000; Baddeck—quai, \$5,000; B. rachoïs—havre, \$1,500; Barrington, passe de—pour ôter les roches du chenal, \$2,000; Baes-River—réparations au quai, \$1,200; Battery-Point—quai, \$2,000; Bailey's-Brook—pour achever chenal et ouvrages de protection, \$500; baie Saint-Laurent—port de pêche, \$5,500; Bear-Cove—brise-lames, \$2,000; Beckerton—quai public, \$4,700; Belliveau, anse à—réparations au brise-lames, \$600; Big-Harbour (Port-Bevis)—pour achever le quai à l'entreprise, \$450; Boularderie-Centre—clôtures du quai, \$350; Broad-Cove-Marsh—réparations au quai, \$1,000; Bretons, anse aux—pour achever le débarcadère, \$1,650; Cap-Sable, île du (extrémité est)—entrée du port de pêche, (à voter de nouveau, \$2,200), \$3,000; Caribou, île du—protection de fascina-ge au moyen d'un talus de pierre, etc., (à voter de nouveau), \$1,000; Charlos, anse de—brise-lames, \$5,000; Chegoggin—jetée de dérivation, (à voter de nouveau), \$1,400; Cheverie—réparations au brise-lames, \$800; Clark, havre de—pour enlever des roches du chenal, \$3,000; Country-Harbour—enlèvement d'obstacles, \$2,200; Cribbins, pointe—réparations au quai, \$1,800; Culloden—brise-lames, \$2,000; Cunningham, pointe—quai sur la rivire Milford-Haven, \$2,360; D'Escousse—réparations au quai, \$900; Diab'e, île du—brise-lames, \$5,200; East-Berlin—prolongement du brise-lames, \$1,000; Cinq-Iles—réparations au quai, (à voter de nouveau), \$700; Freeport—débarcadère—montant qu'il faut de plus, \$5,000; Français, village—quai, \$2,500; Ga-barus, havre de—enlèvement de roches, \$2,500; Georgeville, quai de—prolongement, (à voter de nouveau), \$500; Grande-Rivière—pour améliorer son embouchure, (à voter de nouveau), \$500; Grand-Narrows—quai—pour achever son prolongement, \$240; Granite-Village—quai d'amarrage, (à voter de nouveau), \$1,000; Crosse-Coques—réparations au brise-lames, \$2,000; Goélands, île aux—brise-lames, \$2,000; Habitants, rivière des—quai, \$5,000; Hampton—améliorations et réparations aux ouvrages du havre, et construction du brise-lames de l'est, \$1,200; Harbourville—réparations aux ouvrages du port, \$1,000; Iona—quai—réparations, \$1,300; Irish-Cove—quai—réparations, \$1,000; Joggin, mines de—abord de Brise-lames, \$3,000; Janvrin, havre de—quai, (à voter de nouveau, \$1,200; Jersey-Cove—quai, \$3,000; Kingsport—recon-struction de jetée, (à voter de nouveau), \$800; L'Ardoise—prolongement du brise-lames jusqu'au rivage, (à voter de nouveau), \$4,000; Larry, rivière de—prolongement du brise-lames, \$3,000; Litchfield—quai, \$3,000; Petit-Ruisseau—réparations au brise-lames, \$2,000; Petit-Judique—port de pêche, \$1,000; Lockeport—brise-lames—réparations, \$1,000; Longue-Pointe—quai, \$2,000; Mabou-Point—quai, \$1,000; Mahone-Bay—dragage, \$5,000; Main-à-Dieu—brise-lames, côté ouest du havre—pour l'ache-ver, \$1,000; Malagash—quai, \$4,000; Margaretville—brise-lames—revêtement créosoté, \$600; Middle-East-Pubnico—quai, \$3,500; Mill-Cove—brise-lames, \$5,000; Mus-quodoboit, havre de—pour achever l'abord du quai, (à voter de nouveau), \$300; Newellton—réparations au quai, \$1,000; Newport-Landing—quai, \$5,500; Ogilvie—brise-lames—quai—élargir le bout extérieur, \$2,000; Oyster-Pond—protection de la grève, (à voter de nouveau), \$450; Parrsboro—agrandissement de la jetée, \$4,000; Piper's-Cove—ouvrages de protection, \$1,500; Plympton—réparations au brise-lames, \$1,000; Porter's-Lake—chenal, (à voter de nouveau, \$2,500), \$4,000; Port-Greville—prolongement du brise-lames, (à voter de nouveau), \$12,000; Port-Dufferin (Beaver-Harbour)—réparation des ouvrages de port, \$1,000; Port-Hawkesbury—quai, montant supplémentaire, \$2,600; Port-La-Tour—prolongement du brise-lames, \$5,000; Port-Lorne—reconstruction et réparation du brise-lames, \$1,000; Saulnierville—réparations au brise-lames, \$2,000; Shelburne, havre de—dragage, \$4,000; Swim's-Point—quai, prolongement, etc., (à voter de nouveau), \$500; Sydney, station de quarantains de—montant qu'il faut de plus pour bâtir un quai neuf, au lieu de réparer le vieux prolongement qui a été presque emporté, \$1,300; Tenecape—pour achever le brise-lams, \$1,700; Truite, anse à la (Centreville)—brise-lames—pour solder toutes créances de Reid et Archibald relativement à leur contrat du 12 avril 1898, pour la construction d'un prolongement de ce brise-lames, y compris l'intérêt sur les balances impayées, \$389.95; Victoria-Beach—quai de pilotis, \$25,000; Wallace-Harbour—améliorations

et réparations, (à voter de nouveau), \$4,000 ; Arichat-Ouest—brise-lames, (à voter de nouveau), \$1,500 ; Arichat-Ouest—quai, \$3,000 ; Berlin-Ouest—prolongement de brise-lames, \$1,500 ; White-Head—quai, \$4,100 ; Whyccomagh—réparations et améliorations au quai et à l'entrepôt, \$500 ; Wolfville—quai—reconstruction et réparations, \$6,000 ; Yarmouth, havre de—murs de soutènement, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile u Prince-Edouard :—Baie-Fortune—brise-lames—pour réparer dommage causé par tassement, \$500 ; Bay-View—jetée—rupture, etc., \$600 ; Beach-Point—pour élargir le chenal, etc., (à voter de nouveau), \$565 ; Belfast, jetée de—reconstruction du bout à terre, \$1,750 ; Canoe-Cove—brise-lames—pour l'achever, \$1,000 ; China-Point—jetée—régalage, pilotage de défense, etc., \$600 ; anse McPherson—quai, \$5,000 ; port de Miminigash—prolongement du brise-lames et du revêtement de l'encoffrement à l'extrémité intérieure, \$3,000 ; port de New-London—dragage, etc., \$1,250 ; île Panmure—quai du côté sud de l'île, \$2,000 ; jetée de Port-Selkirk—réparations, \$850 ; port de Harbour—réparations au brise-lames du côté nord de l'entrée, dragage, etc., \$1,750 ; baie Saint-Pierre—brise-lames du côté est de l'entrée du port, \$5,000 ; Savage-Harbour—abateaux, etc., \$2,000 ; Rivière du Sud—Murray-Harbour—réparations au quai, \$1,000 ; port de Summerside—brise-lames—crédit supplémentaire, \$20,000 ; port de Tignish—prolongement du brise-lames du sud, \$2,400 ; Ile au Bois—protection du brise-lames du sud contre l'enfouissement, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Anderson's-Hollow—améliorations aux abords du quai, \$500 ; quai Belliveau—pour terminer les réparations, \$400 ; Bouctouche—chenal à travers la plage, \$3,000 ; Bouctouche—quai—réparations, (à voter de nouveau), \$2,000 ; quai de l'Eglise Brûlée—réparations, \$600 ; Campbellton—débarcadère du bateau-passeur—réparations, \$700 ; Campbellton—prolongement et réparation du quai, pour terminer, \$32,000 ; Campobello (Wilson's-Beach)—pour terminer la reconstruction du brise-lames, \$1,800 ; travaux du port du Cap-Tormentin—améliorations et réparation, \$10,000 ; Chance-Harbour—brise-lames, (montant périmé à voter de nouveau), \$4,000 ; Chatham—cale pour phare flottant, (à voter de nouveau), \$5,000 ; rivière Chockfish—améliorations de l'embouchure, \$1,200 ; Clifton (Stonehaven)—brise-lames—réparations, \$2,500 ; Dalhousie—amélioration du port, \$10,000 ; Durham—quai, \$5,000 ; Edgett's-Landing—quai—réparations à la superstructure, \$3,000 ; quai de Fox-Creek—réparations, \$1,000 ; quai de Lamèque—prolongement de l'ail en retour, \$4,000 ; port de l'Etang—réparations aux abords en chevalets de la tête de la jetée, \$250 ; port de Petite-Rivière-au-Saumon—bâtardeaux pour protéger la plage, \$790 ; port de Miscou—quai, \$5,000 ; Anse-à-la-Vase—brise-lames, \$2,600 ; Petit-Rocher—brise-lames—somme additionnelle, \$10,000 ; Pointe-Wolfe—réparations au mur de protection de la plage, \$500 ; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames, (à voter de nouveau, \$3,000), \$4,000 ; port de Quaco—prolongement de la jetée de l'est et réparations, \$5,000 ; port de Richiboucto—prolongement de la jetée du nord, \$5,000 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires—pour pourvoir à la contribution du gouvernement local, ne devant pas dépasser la moitié du coût primitif des quais qu'il a construits dans les eaux de marée, \$5,000 ; Saint-André—dragage de l'entrée occidentale du port, \$6,000 ; port de Shippegan—quai au terminus du chemin de fer de Caraquet, \$5,000 ; port de Shippegan—travaux de reconstruction et de réparations aux jetées d'entrée, bâtardeaux additionnels, etc., \$8,500 ; port de Tynemouth-Creek—exhaussement de la jetée du côté ouest de l'entrée et réparations aux jetées, (à voter de nouveau), \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général :—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Anse-à-Beaufils—prolongement de la

jetée, \$2,000 ; Anse-aux-Gascons—prolongement du quai, etc., \$11,100 ; Anse-du-Cap (Cap-Cove)—brise-lames, \$5,000 ; anse Saint-Jean—pour achever le prolongement de la jetée, \$1,200 ; Baie-des-Pêrcs—lac Témiscamingue—reconstruction du quai à Ville-Marie, y compris le dragage des abords, etc., (à voter de nouveau, \$2,500), \$7,900 ; Berthier (en bas)—réparations à la jetée, \$800 ; Port-au-Bic—quai à la Pointe-à-Côté (montant périmé à voter de nouveau), \$5,000 ; Bonaventure-Est—brise-lames, \$12,300 ; quai de Cacouna—pour achever le prolongement, etc., \$650 ; canton Fabre—lac Témiscamingue—quai, \$2,000 ; Cap-Santé—pour exhausser et réparer le quai, \$2,500 ; brise-lames de Caplan—pour achever les travaux, \$10,100 ; Château-Richer—améliorations du havre, \$6,000 ; Chateauguay—quai, \$1,000 ; quai de Coteau-Landing—pour remplacer la superstructure vermoulue des blocs d'approche par des piliers en béton, et les longrines en bois des travées en charpente par des poutres d'acier en I, y compris le planchéage à neuf, les garde-fou, etc., \$9,000 ; quai de Dschambault—enlèvement des cailloux du chemin d'approche, \$2,000 ; quai Desjardins, Ile-aux-Allumettes, rivière Outaouais—pour terminer les travaux, \$3,500 ; D'Israëli—débarcadère à la tête du lac Aylmer, \$5,000 ; Douglstown—bloc du large, \$9,400 ; Pointe-Gatineau—réparations au quai et au mur de soutènement immédiatement en amont, \$2,300 ; quai de Georgeville—réfections et réparations, \$1,000 ; Grands-Méchins—brise-lames, \$10,000 ; Petit-Pabos—amélioration du port, \$5,000 ; Grandes-Bergeronnes—pour achever le quai, enlever les cailloux, etc., \$1,500 ; quarantaine de la Grosse-Ile—prolongement du débarcadère jusqu'à l'eau profonde, \$10,000 ; piliers et travées de l'île Bizard—réfections et réparations, \$2 800 ; quai de l'île Verte—réparations à l'extrémité adjacente à la rive, \$800 ; Kamouraska—prolongement de la jetée, (à voter de nouveau), \$1,500 ; lac Labelle—débarcadère, \$1,200 ; lac Mégantic—pour exhausser et réparer la jetée, \$1,200 ; quai de Lanoric—renouvellement du planchéage, \$600 ; L'Anse-à-Giles—quai, (à voter de nouveau), \$1,000 ; Laprairie—brise-glace et mur de protection, autres brise-glaces, etc., \$10,000 ; Lavaltrie—quai de pilotes et dragage, \$8,000 ; Les-Ecureuils—prolongement du quai, etc., \$3,200 ; quai de Lotbinière—pour achever les abords, réparer l'ancien bloc, etc., \$4,800 ; quai de Magog—réfections et réparations, \$2,500 ; débarcadère de Magusha—somme additionnelle, (à voter de nouveau), \$2,000 ; Matane—réparations au brise-lames à l'embouchure de la rivière, (à voter de nouveau), \$2,000 ; Mil'e-Vaches—débarcadère, \$1,000 ; Mistook (Delisle)—pour achever le quai, \$5,600 ; Montmagny—quai sur le bassin, \$7,600 ; chute de Montmorency—mur de revêtement de l'encoffrement le long de l'entrée du port, \$4,000 ; New-Carlisle—prolongement de la jetée, \$10,000 ; brise-lames de New-Richmond—jetée—pour achever les travaux, \$10,000 ; Nicolet—réparer le môle à l'embouchure de la rivère et mur en pierre perdue, \$6,000 ; Notre-Dame-du-Portage—quai—somme additionnelle, \$3,500 ; débarcadère de Paspébiac—pour achever les travaux, \$11,700 ; Peel-Head-Bay (baie de Mississquoi)—quai, \$6,500 ; quai de Percé, sur la plage sud—pilotes jointifs, \$1,000 ; port de Petites Bergeronnes—enlèvement de cailloux dans le chenal de la rivière, \$500 ; Pointe-aux-Trembles (en bas)—pour achever le quai donné à l'entreprise, \$27,000 ; Port-Daniel—pour achever le prolongement et les abords du quai, \$17,000 ; Portneuf—quai, \$1,000 ; rivière Maskinongé—dragage, \$6,000 ; rivière Outaouais—quai près de l'embouchure de la rivière du Lièvre, \$5,000 ; rivière Richelieu—dragage à l'île Sainte-Thérèse, \$5,000 ; rivière Saguenay—dragage, \$40,000 ; tributaires de la rivière Saint-Louis—ouvrir une voie fluviale entre Saint-Anicet et Sainte-Barbe, \$15,000 ; quai à la Rivière-à-la-Pipe—prolongement, \$1,000 ; Rivière-du-Lièvre—reconstruction du barrage au Petit-Rapide, \$20,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et améliorations à l'embouchure—somme additionnelle, \$5,000 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations du port—somme additionnelle, \$12,000 ; quai de la Rivière-Ouelle—réparation et améliorations, \$3,000 ; Rivière-Verte—améliorations à l'embouchure de la, \$4,500 ; quai de la Rivière-des-Vases—prolongement, \$800 ; quai de Saint-Alphonse de Bagotville—renouvellement du plancher, etc., \$1,000 ; Saint-Blaise—quai sur la rivière Richelieu, \$3,800 ; Saint-Charles-Borromée—quai, \$1,000 ; quai de Saint-Félicien—réparations, \$600 ; Saint-François, Ile d'Orléans—abords du bloc du large, \$10,000 ; Saint-François-de-Sales—quai avec abords sur la

rivière Jésus, \$7,000 ; Saint-Godefroi-de-Nouvelle—pour achever brise-lames, \$15,300 ; Saint-Lignace-de-Loyola—quai sur le Petit-Chenal de l'Île-du-Pads, \$1,800 ; quai de Saint-Irénée—réparations urgentes, \$1,000 ; Saint-Jean des Chaillons—améliorations du port en face des briqueteries—pour achever les travaux, \$5,000 ; Saint-Jean-Port-Joli—prolongement du quai et addition d'une aile, \$5,000 ; quai de Saint-Jérôme—pour achever les travaux, \$1,000 ; Saint-Michel de Bellechasse—pour compléter les réparations, (à voter de nouveau, \$1,200), \$2,400 ; Saint-Roch des Aulnaies—allonge au quai et réparations, \$2,500 ; Saint-Sulpice—quai, \$7,000 ; Sainte-Anne de la Pocatière—reconstruction de la jetée, (à voter de nouveau, \$2,000), \$4,600 ; Sainte-Anne de Sorel—brise-glaces, \$7,200 ; Sainte-Anne des Monts—port de refuge à l'embouchure de la Grande Rivière Sainte-Anne, \$5,000 ; Sainte-Anne du Saguenay—prolongement du quai, etc., \$2,500 ; Sainte-Famille, Île d'Orléans—prolongement de la jetée—pour terminer les travaux, \$13,500 ; Sorel—brise-glace dans le fleuve Saint-Laurent du côté ouest de l'embouchure de la rivière Richelieu, \$3,000 ; Terrebonne—quai, avec abord sur la rivière Jésus, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois mille quatre cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Amherstburg—amélioration du chenal et achat de terrain, \$5,000 ; Barrie—débarcadère et dragage, \$2,500 ; port de Bayfield—réparations à la jetée du nord et dragage, \$3,200 ; Baysville—quai de pilots, \$1,200 ; Beaverton—amélioration du port, \$11,000 ; Belle-Rivière—draguer entrée du chenal, etc., et renouveler les travaux de protection en pilotis jointifs, \$6,500 ; rivière Blanche—amélioration de la, \$7,000 ; Blind-River—dragage et achèvement du quai, (à voter de nouveau, \$1,000, \$7,000 ; quai de Bracebridge—somme additionnelle, \$1,200 ; Bronte—amélioration du port, (à voter de nouveau, \$5,000), \$7,000 ; Burleigh—quai, \$1,200 ; jetées du chenal de Burlington—pour compléter les travaux de réfections et réparations, \$7,000 ; Cap-Croker—débarcadère, \$2,400 ; port de Cobourg—pour compléter les réparations aux jetées, \$3,000 ; port de Colborne (Lakeport)—réparations et réfections au quai—pour terminer les travaux, \$2,500 ; Colchester—améliorations, \$1,200 ; quai de Cumberland—pour achever les travaux, \$1,500 ; Dunnville—draguer le creek Sunfish, \$3,000 ; Echo-Bay—quai, \$5,000 ; quai de Goderich—amélioration du port, (à voter de nouveau, \$6,400), \$15,000 ; quai de Gores-Landing—pour terminer les travaux, \$1,000 ; Grand-Bend—brise-lames—jetée, \$8,400 ; Grande-Rivière—dragage à l'embouchure, etc., \$10,900 ; quai de Haileybury, lac Témiscamingue—allonge, etc., \$3,000 ; port de Hamilton—amélioration du port, \$30,000 ; Hawkesbury—dragage, \$2,500 ; quai de Hilton—réparations, \$600 ; quai de Huntsville—abords, \$500 ; rivière des Sausages—ouvrir un chenal à travers le Coude-du-Diable, \$3,000 ; quai de Leamington—réparations au quai et érection d'un entrepôt, \$4,200 ; Little-Current—amélioration du chenal du nord pour les bateaux à vapeur dans la baie Georgienne—somme additionnelle, \$10,000 ; Mallorytown—débarcadère et dragage, \$3,300 ; baie de Matchedash—amélioration du chenal entre Fesserton et Waubaushene, \$12,000 ; port de Meaford—nouveau brise-lames—somme additionnelle, \$10,000 ; quai de McCracken's-Landing—réparations et améliorations, \$900 ; Oliphant—quai, \$1,000 ; port d'Oshawa—dragage et réparation des hangars, \$1,500 ; Ottawa—quai du gouvernement au pied du canal Rideau, \$5,000 ; Owen-Sound—amélioration du port, \$15,000 ; Petewawa—quai, \$6,000 ; Pike-Creek—améliorations à l'embouchure du creek, \$3,150 ; Port-Dover—amélioration du port, (à voter de nouveau), \$10,000 ; Port-Bruce—quai, \$1,000 ; Port-Burwell—amélioration du port, (à voter de nouveau, \$5,000), \$45,000 ; Port-Elgin—dragage, \$2,000 ; Port-Stanley—amélioration du port, \$25,000 ; port de Rondeau—améliorations, \$25,000 ; rivière Saugeen—améliorations à l'embouchure, \$10,000 ; amélioration du Sault Sainte-Marie—compensation à W. H. Plummer, en règlement entier et final de toute réclamation relative au transport à la Couronne du quai dont il était propriétaire, \$7,000 ; rivière Severn—améliorations, \$2,000 ; rivière Severn—enlèvement des obstructions à la chute Macdonald, \$3,400 ; Shrewsbury (Rondeau)—quai de pilots et dragage, \$5,000 ; Stokes-Bay—quai, \$7,50 ; Tenby-Bay, île Saint-Joseph—quai, \$1,500 ; brise-lames de Thes-

salon—pour terminer les travaux, \$5,500 ; île Thora, lac Simcoe—amélioration du port, \$660 ; port de Thornbury—dragage, \$3,200 ; Treadwell—quai, \$5,000 ; port de Whitby—dragage, \$10,000 ; port de Wiarton—dragage, \$9,325, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba :—Arnes—quai sur le lac Winnipeg, \$5,500 ; rivière Fairford—nettoyer le lit de la rivière en aval de la décharge artificielle du lac Manitoba, \$5,000 ; chenal des Carrières à l'Étroit, lac Winnipeg—abords du débarcadère et travaux du port, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1905.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—Old-Man's-River—détournement de la rivière dans son ancien lit à McLeod, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique :—Chilliwack—quai, \$2,000 ; rivière Columbia en aval de Revelstoke—lacs LaFlèche—améliorations au lac du haut, \$5,500 ; rivière Columbia—améliorations, \$10,000 ; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles, \$2,500 ; rivière Kootenay—enlèvement d'obstacles entre la ligne de frontière et Kootenay-Landing, \$1,500 ; Langly—quai, \$2,000 ; Mount-Lehman—quai, \$2,000 ; port de Sydney—pour terminer le brise-lames, \$3,000 ; passage Thetis et de l'île Kuper—pour ouvrir le chenal de Telegraph-Harbour à Clam-Bay, \$6,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage :—Nouvel outillage de dragage—provinces maritimes—sommés supplémentaires, (à voter de nouveau), \$50,000 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, \$80,000 ; outillage de dragage du lac Saint-Jean—reconstruction de dragueur, amélioration du remorqueur, etc., \$6,000 ; réparation du dragueur—somme supplémentaire, \$15,000 ; dragage, Ontario et Québec—somme supplémentaire, \$55,000 ; nouvel outillage de dragage, en général, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :—Pont de Bryson—reconstruction des piles et des abords—somme supplémentaire, \$5,000 ; pont de la rivière Belly à Lethbridge—travaux de reconstruction—somme supplémentaire destinée à indemniser le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$19,200 ; pont de la rivière Old-Man's, à McLeod—travaux de reconstruction—somme supplémentaire destinée à indemniser le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$23,000 ; pont de la rivière Battle, à Battleford—nouvelles substructures en béton et protection des abords avec pilotis en rangs serrés, \$10,000 ; pour payer le travail fait par des indiens et des métis sur le chemin d'hiver entre le Petit Lac des Esclaves et le Lac-aux-Esturgeons, territoire d'Athabaska, sous la direction du révérend A. Desmarais, \$800 ; pont sur la rivière Assiniboine à Shellmouth, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades :—Rivière Saguenay—jetées et estacades en amont de Chicoutimi, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe—provinces maritimes :—Ligne de télégraphe depuis le Grand-Bras-d'Or jusqu'au Upper-Kempt-Head, île Boularderie, (à voter de nouveau, \$1,000), \$1,50 ; ligne de Mabou, Cheticamp et Meat-Cove—prolongement jusqu'à la baie Saint-Laurent, \$3,000 ; pour le prolongement de la ligne de téléphone, de Chatham à Tracadie, N.-B., (à voter de nouveau), \$2,000 ; pour améliorer le service télégraphique sur l'île du Prince-Edouard, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Pour raccorder l'île-aux-Œufs à la ligne principale, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$1,500 ; amélioration du service des réparations, sur la ligne de la rive nord, \$3,500 ; lignes aériennes de Saint-Hila-

rien à Sainte-Agnès et à la baie Saint-Paul—rive nord du bas Saint-Laurent, \$2,750 ; pour le règlement de la réclamation de F. C. Bickerdike, réclamation se rattachant à l'entreprise du transport de poteaux télégraphiques, de la rivière Saguenay à divers points de la rive nord du golfe Saint-Laurent, \$3,500 ; baie Saint-Paul—embranchement de Chicoutimi—ligne de ceinture à partir d'un point situé près de Saint-Alexis, à Boileau et Ferland, \$600 ; Ile-aux-Grues—communication par câble avec la Grosse-Ile ou la côte de la rive sud du Saint-Laurent, \$5,900, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Ligne de téléphone de Banff—renouvellements des appareils et prolongement de la ligne, \$1,100 ; Edmonton—ligne de télégraphe d'Athabaska-Landing, (à voter de nouveau, \$2,500), \$3,400 ; poste télégraphique de Montagne-des-Bois—Willow-Bunch, prolongement de la ligne, (somme supplémentaire), \$1,400 ; ligne de téléphone—Edmonton à l'agence indienne d'Edmonton, (à voter de nouveau), \$900 ; Victoria—embranchement Andrews—prolongement à Whitford, \$1,400 ; Qu'Appelle—section d'Edmonton—nouveaux bureaux à Humboldt, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Communication télégraphique entre Okanagan-Landing et la mission Kelowna, \$4,500 ; Quesnel—embranchement Barkerville—réparations, \$1,000 ; Ashcroft—embranchement Lilloet—réparations, \$1,000 ; prolongement de la ligne de téléphone Kamloops—Nicola, viâ Granite-Creek, Princeton, Hedly, Kérémeos et Fairview à Penticton, \$13,500 ; île de Vancouver—ligne de téléphone de l'île Salt-Spring—nouveau prolongement sur l'île Salt-Spring, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent vingt-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gratification équivalant à deux mois de salaire, aux héritiers de feu M. A. Trottier, ci-devant employé au bureau de l'ingénieur des ports et rivières à Montréal, \$120 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, à la veuve de feu J. E. Hardy, ci-devant ingénieur adjoint de l'ingénieur des ports et rivières à Montréal, \$240 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, à la veuve de feu A. Letourmy, ci-devant attaché au personnel des réparations, édifices publics d'Ottawa, \$120 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, à la veuve de feu Wm J. Ferguson, ci-devant attaché au personnel des ingénieurs-mécaniciens, édifices publics d'Ottawa, \$120 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, aux représentants de feu Timothy Daly, ingénieur, etc., Ottawa, gratification devant être payée à la personne ou aux personnes que le ministre des Travaux publics désignera, \$124 ; gratification à Fred. L. Eaton, machiniste, blessé par l'explosion d'un réservoir à eau chaude, à l'édifice public de Springfield, N.-E., le 5 octobre 1903, \$1,000 ; bureau de l'architecte en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, (somme supplémentaire), \$10,000 ; levée hydrographique des sources de la rivière Ottawa et de ses tributaires, dans le but de trouver moyen de régler les niveaux des biefs supérieurs de ces cours d'eau, afin de faciliter davantage la navigation, le flottage du bois, etc., (à voter de nouveau, \$5,000), \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille, cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et barrages flottants:—District d'Ottawa—glissoires et barrages flottants, etc.,—réparations et fournitures, \$20,000 ; rivière Gatineau—indemnité à messieurs Gilmour et Hughson pour l'usage de leurs barrages de retenue, etc., aux Cascades au cours de l'exercice clos le 30 juin 1903, (renouvellement de la partie du crédit devenue caduque), \$600 ; rivière Gatineau—remboursement à messieurs Gilmour et Hughson et à la W. C. Edwards Co., Ltd., des sommes payées à Samuel Bingham pour le remboursement des dépenses encourues en 1900 et 1901 pour remettre en position et outiller les barrages flottants, etc., \$2,957.29, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque :—Pour porter les appointements de A. H. Todd, premier commis, à \$2,200 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300 ; somme additionnelle nécessaire pour dépenses casuelles, \$620, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général :—Acte du cens électoral, somme additionnelle nécessaire, \$20,000 ; impressions, reliure et distribution des lois, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—Nouvelle-Ecosse :—Glace-Bay—Edifice public :—Supplément, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Belleville—magasin d'armes, \$20,000 ; Guelph—magasin d'armes, \$20,000 ; Peterborough—magasin d'armes, \$20,000 ; Stratford—magasin d'armes, \$20,000 ; Woodstock, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—Saskatoon—édifice public, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse :—Victoria-Beach—supplément nécessaire, \$25,000 ; anse de Harrigan—quai, \$1,200 ; Chezzetcook-Ouest—améliorations, \$3,500 ; Chezzetcook-Est—brise-lames, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Mace's-Bay—quai, \$3,500 ; grande rivière au Saumon—éperon et brise-lames combinés, \$4,300 ; port de Quaco—brise-lames de l'est, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

102.—Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Rivière Chateauguay—agrandissement de son embouchure, (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

103.—Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Port de Toronto—prolongement du brise-lames, \$40,000 ; Port-Stanley—amélioration du port, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département en général—Dépenses casuelles :—Supplément nécessaire pour le soin et le nettoyage des édifices de l'administration, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Milice et Défense :—Pour pourvoir à la promotion de H. W. Brown du rang de commis de 1re classe (secrétaire particulier) à celui de premier commis, ditteur des contrats, à \$2,400 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$850 ; pour pourvoir aux appointements d'un premier commis (omis dans le budget principal), \$1,900. ; pour pourvoir aux appointements de deux nouveaux commis de 2me classe cadette, à \$800 chacun, \$1,600 ; pour pourvoir aux augmentations statutaires de trois messagers (omis dans le budget principal), \$150 ; pour pourvoir aux augmentations statutaires de deux commis de 2me classe cadette (omis dans le budget principal), \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt cinq dollars et quatre-vingt dix centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice :—Solde de l'état-major, corps permanents et milice active, etc., (y compris \$5,000 par année à un chef d'état-major général, et \$1,200 à un adjutant d'état-major, \$21,200 ; appointements et gages, \$3,000 ; levers militaires (service des renseignements), à voter de nouveau, \$2,500, \$19,800 ; exercices annuels,

\$100,000 ; biens militaires—entretien, \$5,000 ; construction et réparations, \$113,000 ; vivres et approvisionnements, \$15,000 ; transports, \$5,000 ; habillements, \$80,000 ; matériel de guerre, \$20,000 ; aide aux sociétés de tir et aux corps de musique, etc., \$5,000 ; dépenses casuelles, \$10,000 ; collège militaire Royal, \$7,000 ; bibliothèque, \$1,000 ; pavage des rues en face des casernes, Winnipeg, (à voter de nouveau), \$4,000 ; monument sur le terrain de la Garnison, Annapolis, N.-E., \$5,000 ; monument à Fort-Erié, \$3,000 ; pour ériger des tablettes commémoratives sur le rocher au-dessous de la citadelle, Québec, \$1,250 ; gratification à la veuve de Patrick Gorman, \$60 ; gratification à la veuve du chirurgien lieutenant-colonel R. McLearn, \$1,282.50 ; gratification à la veuve du lieutenant et adjudant J. Graham, \$917.50 ; gratification à la veuve du major titulaire E. W. G. Gardiner, \$1,543.95 ; solde de la gratification au lieutenant-colonel T. J. Duchesnay, ci-devant O.D.C., Québec, \$931.95 pour l'année finissant le 30 juin 1905.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—Secrétariat d'Etat, F. E. Fallon, pour combler le montant de ses appointements pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille quatre cent douze dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice:—Solde de l'état-major de l'effectif permanent et de la milice active, y compris les suppléments et la solde à partir du 1er juillet 1903, des officiers suivants : Col. D. A. Macdonald, lieutenant-col. J. B. Donaldson, lieutenant-col. Paul Weatherbe et le major G. S. Maunsell, et pour les officiers suivants nommés dans la "division des renseignements": Capt. A. C. Coldwell et capt. W. B. Anderson, à \$1,500 chacun, par année, \$50,000 ; exercices annuels et tir, habillements et effets militaires, \$150,000 ; habillements, fourniment et effets militaires, \$80,000 ; biens militaires, constructions et bâtiments, \$40,000 ; transport, \$15,000 ; aide aux sociétés de tir, corps de musique et instituts militaires, \$2,500 ; dépenses diverses et imprévues, \$5,500 ; collège militaire Royal du Canada, \$10,500 ; gratification à la veuve de feu l'archiviste sous-officier Wanless \$99.20 ; indemnité au lieutenant-col. J. B. McLean, duc de York, R.C.H., \$1,813, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration:—Nouvelle somme requise pour l'impression des billets fédéraux, \$20,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour départements n général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent treize dollars et quatre-vingt-quatorze centins, soit accordée à Sa Majesté pour département du Secrétaire d'Etat:—Pour payer à F. E. Fallon la différence entre le taux de \$2 par jour et la somme qu'il a reçue depuis le 1er juillet jusqu'à la date de sa nomination de commis de seconde classe cadete, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Appointements, \$32,560 ; dépenses casuelles, \$11,360, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau des examinateurs du service civil:—Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux frais des examens, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission de géologie:—Pour payer à John F. Lyons, concierge, du 1er décembre 1903 au 30 juin 1904, à \$800 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Sénat:—Pour payer aux représentants de feu l'honorable James Dever, son indemnité sessionnelle, \$1,500 ; pour payer aux représentants de feu l'honorable James Reid, son indemnité sessionnelle, \$1,500 ; somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, \$11,000 ; pour faire face aux dépenses des comités spéciaux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédits supplémentaires pour la codification des statuts du Dominion, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de voyage du juge Hodgins, Toronto à Ottawa et retour, pour des fins de législation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

121. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la bibliothèque de droit du Canada, à Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédits supplémentaires pour la commutation au lieu de la rémission des droits, sur les articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour cinq machines linotype complète, dernier modèle, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Somme additionnelle nécessaire pour la promotion de W. Reid, A. B. Hudson et Wm Kearns au rang de premier commis, à compter du 1er juillet 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère du Commerce:—Pour pourvoir à une partie du traitement du sous-ministre et contrôleur en chef de l'immigration chinoise (omis dans le budget principal), \$200 ; pour les appointements d'un nouveau commis de 2me classe, \$1,200 ; pour les appointements d'un nouveau commis de 3me classe, \$550, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille neuf cent seize dollars et onze centins, soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice:—Somme supplémentaire requise pour dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$20,000 ; pour payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la rémunération et les frais des sténographes que ce gouvernement a fourni à la Cour Suprême des Territoires, \$3,000 ; pour augmenter l'allocation de retraite de M. le juge Henry, (à voter de nouveau le montant périmé), \$916.11 ; somme additionnelle nécessaire pour la cour de justice et les bureaux à Prince-Albert, \$300 ; pour le traitement d'un juge de la cour de comté pour le district d'Atlin, C.-B., \$2,400 ; pour le traitement d'un juge de la cour de comté pour le comté de Victoria, C.-B., \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour Suprême du Canada :—Pour pourvoir aux appointements de E. R. A. Taschereau, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent six mille trois cent quarante-huit dollars et vingt-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour couvrir des articles imprévus 1902-03 ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-4, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question que le bill N (No 164) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902", soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1.—Retranchez la section 1.

Le dit amendement étant lu une seconde fois est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel il demande leur concours.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 158) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894".

Bill (No 173) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur".

Bill (No 170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des douanes".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 153) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 5) intitulé: "Acte concernant la milice et la défense du Canada", avec plusieurs amendements pour lesquels, il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir William Mulock, secondé par M. Fisher,
Ordonné, que cette Chambre procède immédiatement à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 153) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes", lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Retranchez "abrogé" et insérez "modifié".

Page 1, ligne 4.—Après "Revisés", ajoutez les mots "en retranchant tous les mots depuis '12' jusqu'à 'de' dans la ligne 10 du dit article, et en les remplaçant par les suivants: 'surintendant en chef des postes aura le pouvoir'."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de Sir William Mulock, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que cette Chambre procède immédiatement à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 5) intitulé: "Acte concernant la milice et la défense du Canada", lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 5, ligne 9.—Retranchez l'article "19" et remplacez-le par le suivant:—

" 19. Nul officier ou soldat d'un corps de milice active, levé et entretenu au moyen d'enrôlement volontaire, ne peut cesser d'en faire partie en temps de paix avant d'avoir donné à son officier commandant six mois d'avis de son intention de le faire."

Page 16, ligne 22.—Retranchez depuis "d'agir" jusqu'à "3", ligne 27, et insérez: "tout juge ou haut magistrat pouvant faire seul tout ce que le Code criminel de 1892 autorise deux ou plus de deux juges de paix à faire, et ayant juridiction à l'endroit où cette émeute ou violation de la paix se produit ou est appréhendée peut, agissant avec deux juges de paix, faire la réquisition; et si, à tel endroit, il ne se trouve ou ne réside un tel juge ou tel magistrat capable d'agir, trois juges de paix ayant juridiction à cet endroit pourront faire la réquisition".

Page 16, ligne 30.—Retranchez "des juges de paix" et insérez "un juge ou un magistrat ayant les pouvoirs de deux juges de paix, agissant avec deux juges de paix, ou par trois juges de paix".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et quarante-cinq minutes mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 10 août 1904.

Onze heures a.m.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 175) modifiant l'Acte de la présente session et intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte pourvoyant au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 171) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

M. Emmerson propose, secondé par M. Fisher,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Sproule propose comme amendement, secondé par M. Broder,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en substituant ce qui suit à l'article 6 :—

"6. L'octroi de ces subventions et leur versement aux compagnies respectives seront sujets à la condition que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps assurer à toutes les compagnies de téléphones un traitement égal en ce qui concerne l'installation de téléphone dans les gares et constructions de la compagnie."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède de nouveau à la prise en considération de la seconde résolution, laquelle a été rapportée du comité des Subsidés, vendredi, le 8 juillet dernier, et remise à plus tard.

Et la dite résolution est lue de nouveau, et elle est comme suit :—

2. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops :—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Et la question étant posée que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland :—Matériel d'éclairage électrique, \$80,000 ; pour faire disparaître des obstacles et effectuer d'autres d'améliorations, \$180,000 ; pour approfondir une partie du bief culminant entre Port-Colborne et Thorold, \$80,000 ; améliorations à l'entrée de Port-Colborne, \$240,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie :—Construction, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine :—Murs inclinés, \$10,800 ; dragage des bassins 1 et 2, \$12,000 ; installation électrique, \$6,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour canal de la Trent :—Construction, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges :—Levé hydrographique pour brise-lames, \$1,600 ; pont en fer à la station de force motrice, \$3,200 ; ateliers, chauffage, éclairage et machines, \$5,760, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours :—Construction de nouvelles portes, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Carillon et Grenville :—Reconstruction du quai de Grenville (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland :—Protection en pierre des berges du vieux canal, \$16,000 ; pour changer vannes et appareil de suspension des portes du nouveau canal Welland, \$24,000 ; pour construire mur de soutènement, \$56,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine :—Pour renouveler les anciennes écluses 1 et 2, \$36,000 ; pour refaire les fondations du mur, bassin No 2, \$5,600 ; écluses, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges :—Bras pour portes et prises d'eau, \$1,080 ; régulateurs et prises d'eau, \$1,200 ; élargissement et creusement de la tranchée de Saint-Amour, \$3,200 ; élargissement et creusement de la tranchée Bissonnette, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly :—Prolongement et réparation du mur à la tête de l'île Sainte-Thérèse, \$1,700 ; reconstruction de l'aqueduc, à la ferme Denault,

\$6,400 ; pour macadamiser le chemin sur le côté ouest du canal, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—Enlèvement des anciens quais et déblayage à l'entrée d'amont, \$960 ; renouvellement du quai de débarquement, \$4,800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-douze mille huit cent soixante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, \$4,480 ; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, \$2,640 ; couvertures et habillements, Ontario et Québec, \$400 ; écoles—Ontario, Québec et provinces maritimes, \$38,952 ; appointements des chefs des groupes du Cap-Croker et de Gibson, \$120 ; rentes sous l'empire du traité de Robinson, \$9,960 ; arpentage des réserves des sauvages, \$400 ; fonds d'administration des terres des sauvages, \$11,200 ; aide à la Société d'agriculture, Munceys et de Thames, \$72 ; contribution versée au compte en fidéicommiss des sauvages No 130, pour aider à la répression de la vente des liqueurs enivrantes aux sauvages, \$1,200 ; construction d'un "violon" à Saint-Régis, \$400 ; frais de loi en général, \$2,800 ; réparation des chemins, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Appointements, \$980 ; secours et graines de semence, \$2,160 ; soins de médecins, \$2,960 ; dépenses diverses et imprévues, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent vingt-six dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Appointements, \$1,046.40 ; secours et graines de semence, \$1,840 ; soins de médecins et médicaments, \$2,400 ; dépenses diverses et imprévues, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Appointements et frais de voyages, \$240 ; secours et graines de semence, \$740 ; soins de médecins et médicaments, \$520 ; dépenses de bureau et frais divers, \$60, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt quatre mille trois cent dix-neuf dollars et vingt centins, soit accordée à Sa Majesté, pour Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Rentes, \$114,780 ; instruments aratoires, outils, harnais, ferronnerie, bois de charpente et matériaux de construction pour les sauvages, \$5,360 ; grains de semence, \$1,546 ; bestiaux, \$32,316 ; provisions, habillements, munitions, ficelle, médicaments et soins de médecins pour les sauvages, \$138,454.40 ; habillements—distribution triennale, \$2,158.40 ; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$242,633.60 ; arpentages, \$5,600 ; Sioux, \$4,527.20 ; moulins à farine et scieries, \$3,461.60 ; dépenses générales et administration, \$133,481.60, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille huit cent quarante-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Appointements, \$17,232 ; secours, \$6,400 ; grains de semence, \$800 ; soins de médecins et médicaments, \$16,000 ; externats, \$8,000 ; écoles d'industrie et pensionnats, \$62,840 ; frais de voyages, \$4,480 ; dépenses de bureau et frais divers (y compris hôpitaux, irrigation et endiguage, et répression de la vente des liqueurs), \$11,696 ; arpentages et commission des réserves, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon:—Secours et soins de médecins, \$6,400 ; pour l'éducation des sauvages, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$1,440 ; Geo. L. Chitty, inspecteur forestier, \$960 ; P. H. Bryce, inspecteur médical, partie de ces appointements, \$800 ; frais de voyages de ces fonctionnaires et service de commis, \$1,760 ; impressions et papeterie, service extérieur, etc., \$4,800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires indiennes:—Crédits supplémentaires pour les indiens du Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt treize dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur:—Appointements, y compris C. H. Beddoe à \$2,300 ; F. S. Checkley à \$2,000, et J. D. Bolard à \$1,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$109,645.20 ; dépenses casuelles, \$37,748, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$68,000 ; construction et entretien des piscifactures et homarderies, y compris les appointements, \$2,000, de F. H. Cunningham, le surintendant de la pisciculture dont le transfert de la division du service intérieur sans préjudice à son rang sous l'empire de l'Acte du service civil et des pensions est par le présent ratifié, \$88,000 ; service de protection des pêcheries, \$104,000 ; construction de passes-migratoires et nettoyage de rivières, \$2,400 ; dépenses judiciaires et casuelles, \$1,600 ; exposition des pêcheries du Canada, \$3,200 ; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,000 ; ostréiculture, \$5,60 ; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la pêche de grands fonds, ainsi que pour aider à la conservation et au développement des pêcheries de grands fonds, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$20,000 ; pour pourvoir à l'entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie Georgienne, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département de la Marine et des Pêcheries:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent soixante deux dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour service fluvial et océanique:—Montant additionnel requis pour les steamers fédéraux, vu les réparations faites au *Lady Laurier*, \$30,000 ; pour payer le montant des dommages accordés aux marchands et aux expéditeurs pour pertes subies sur des marchandises périssables, par suite de la détention du *Minto* et du *Stanley* dans les glaces, \$9,562.18 ; montant additionnel requis pour l'examen des patrons et seconds, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service des phares et service côtier:—Montant additionnel requis pour le pilotage de Montréal, \$2,000 ; montant additionnel requis pour la construction et l'achèvement des phares flottants de Lucher et de la Pointe de l'Est, île d'Anticosti, \$15,000 ; montant additionnel requis pour appointements d'employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa à des prix excédant \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,000 ; montant additionnel requis pour entretien et réparations des phares, \$35,000 ; montant additionnel requis pour construction de phares et aides à la navigation, \$50,000 ; pour pourvoir à l'achat d'un quai pour les

steamers et au service de phares à Charlottetown, I.P.-E., \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques:—Gratification à la veuve de feu Augustus Allison, en son vivant préposé à l'observatoire météorologique de Halifax, égal à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille quatre-vingt cinq dollars et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Allocation à A. H. Belliveau pour fonctions supplémentaires à lui assignées en qualité d'inspecteur des pêcheries de la province de Québec, en sus de ses appointements comme commis de première classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300 ; montant additionnel requis pour construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$2,000 ; montant additionnel requis pour appointements et déboursés des inspecteurs, gardiens et gardes-pêche, \$20,000 ; pour payer les officiers de douane et autres pour leurs services consistant à recueillir des renseignements et à envoyer des rapports quotidiens au bureau de renseignements des pêcheries durant la saison de 1903, \$240 ; pour payer aux percepteurs des douanes leurs services relatifs à l'émission des licences en faveur des navires de pêche américains, 1903, un montant égal à 5 pour 100 des perceptions, \$518.25 ; pour payer à Mlle M. Loveday, \$14.78, et à Mlle R. E. Dupuis, \$12.09, pour services relatifs à la distribution des primes de pêche, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$26.87, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent vingt-quatre dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest:—Pour compléter le service de l'année, \$40,000 ; pour accorder une indemnité et une pension à la veuve et aux enfants de feu Arthur Frederick Montfort Brook, sergent d'état-major dans la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui n'est noyé alors qu'il était en service, \$1,204.25 ; pour accorder une indemnité à la veuve de feu J. A. Beaupré, interprète dans la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, qui s'est noyé alors qu'il était en service, \$420, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon:—Pour compléter le service de l'année, \$10,000 ; pour payer à l'inspecteur W. M. Walke partie des pertes causées par l'incendie des casernes de la gendarmerie à cheval, Dalton-Trail, Territoire du Yukon, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics—Territoire du Yukon:—Whitehorse—édifice public—aménagement du bureau de poste et de la douane, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général:—Edifices publics en général, \$6,40 ; appointements des commis des travaux, aides, etc., \$10,400 ; construction de dépôts d'armes, \$24,000 ; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Edifices publics, Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., \$100,000 ; loyers—édifices publics fédéraux, . . . \$1,200 ; Rideau-Hall, y compris terrains—réfections, améliorations, mobilier et entretien, \$17,600 ; Rideau-Hall—allocation pour combustible et éclairage, \$6,400 ; mobilier—édifices publics fédéraux, \$9,600 ; bâtiments fédéraux de la quarantaine des bestiaux—renouvellements, réparations, améliorations, etc., \$4,000 ; bâtiments fédéraux de l'immigration—réparations, mobilier, etc., \$3,600 ; bâtiments fédéraux de quarantaine—entretien, etc., \$3,200 ; édifices publics, Ottawa—chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$69,600 ; édifices publics, Ottawa—préposés aux ascenseurs, \$8,000 ; édifices publics, Ottawa—

gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts, \$19,200 ; édifices publics, Ottawa—service téléphonique, \$5,600 ; édifices publics, Ottawa—terrains, \$8,000 ; édifices publics, Ottawa—parc de la Côte du Major, \$5,600 ; édifices publics, Ottawa—enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, \$2,400 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., édifices publics fédéraux, \$88,000 ; diverses fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, édifices publics fédéraux, \$5,600 ; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$60,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$60,000 ; eau pure des édifices publics fédéraux, \$16,000 ; édifices publics fédéraux—force électrique et autres pour ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., \$6,400 ; édifices publics du Yukon—réparations, combustible, éclairage, service d'eau et salaire du concierge, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt sept dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$5,504 ; dépenses casuelles de justice, etc., y compris aides aux écritures, \$1,600 ; registraires, etc., \$31,200 ; aliénés malades, \$56,000 ; écoles dans les districts non organisés, y compris aides aux écritures, \$5,200 ; écoles, commis, impressions, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$566,383.20, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt trois mille et douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement du Territoire du Yukon:—Traitements et appointements et frais se ratachant à l'administration du Territoire, \$188,432 ; subvention au conseil du Yukon, pour des fins locales, \$100,000 ; subvention au conseil du Yukon, pour l'entretien et la construction de routes et de ponts et l'entretien des édifices publics, \$94,580, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent onze mille deux cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales—imputable sur le capital:—Arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, y compris \$13,000 pour études relatives à l'irrigation, etc., \$600,000 ; pour pourvoir à l'achat de caisses en acier pour les archives des arpentages du département, \$11,280, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt quinze mille huit cent vingt-cinq dollars et soixante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Appointements du commissaire, \$2,560 ; appointements du surintendant des mines, \$2,400 ; appointements des inspecteurs, des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, des sous-agents et des commis dans le service extérieur, \$97,360 ; frais d'inspection, frais de voyage du commissaire, du surintendant des mines et des inspecteurs de homesteads ; dépenses casuelles des agents des terres fédérales et des forêts de la Couronne, et au bureau principal, frais de déménagement, papeterie et impression, etc., \$29,680 ; membres du bureau des examinateurs, des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil (l'autorisation requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$440 ; appointements de commis surnuméraires au bureau principal et annonces, y compris \$5,000 pour services extraordinaires au sujet des terres fédérales, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$30,800 ; salaire d'un menuisier, \$585.60 ; protection des terres boisées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et arboriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, \$32,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent seize dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et autres ouvrages nécessaires à la réserve des sources thermales, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction de chemins, routes cavalières et autres ouvrages nécessaires au parc Yoho, et dans le voisinage immédiat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour études et démarcations et autres travaux astronomiques du ministère de l'Intérieur. Les services d'officiers et de commis à titre temporaire pourront être payés à même ce crédit, sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litige, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien de l'essayerie à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour secours à des canadiens trouvés sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Crédits supplémentaires pour appointements dans le service extérieur, et pour nouveaux commis au bureau principal, \$16,000 ; dépenses imprévues, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq dollars et soixante-six centimes—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Montant requis pour payer les comptes se rattachant aux arpentages de feu J. E. Malhiot, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Crédits supplémentaires pour officiers d'enregistrement, \$4,000 ; crédits supplémentaires pour les aliénés, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour secours accordés à des métis indigents, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission géologique:—Appointements, y compris J. F. Lyons à \$800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission géologique:—Explorations et études, impression et publication de rapports et cartes, etc., appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis et autres, achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, \$48,000 ; explorations spéciales

et arpentages dans la Colombie-Britannique et le Yukon, et publication de rapports et cartes à ce sujet, \$15,200 ; frais de gravure, lithographie, impressions, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait, \$8,400 ; compilation des notes d'explorations et préparation des plans, cartes, etc., à l'aide des notes, etc., le salaires au-dessus de \$500 pourront être payés sur ce crédit, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,453 ; appointements d'un géologue attaché à la commission de la frontière internationale, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, \$1,600 ; appareil d'essai et produits chimiques, métallurgiques, pétrographiques, de copistes, etc., (les rétributions peuvent être payées sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant l'Acte du service civil), \$5,040, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission géologique:—Pour vases en platine, produits chimiques, etc., et pour expériences spéciales dans le laboratoire, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements du docteur Bryce, médecin-inspecteur, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six mille, quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales d'immigration et appointements de commis surnuméraires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour refuge de jeunes filles à Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille cent quinze dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Nouveau montant nécessaire pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, les dépenses générales d'immigration, y compris les appointements de commis auxiliaires au bureau central, \$150,000 ; pour payer à la veuve de F. X. Beaulieu, gardien à Lévis, une gratification équivalant à deux mois d'appointements, \$115.20, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques:—*Le Patent Record*, \$5,000 ; stations agronomiques, \$10,000 ; statistiques criminelles, (R.S.C. chap.60), \$200 ; expositions, \$45,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour division du commissaire de l'agriculture et de l'industrie du laitage, y compris celles du bétail, de la laiterie, du service frigorifique, du développe-

ment des marchés, de la volaille, des graines et des fruits—les employés payés à même cette somme ne devant pas tomber sous le coup de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'industrie du laitage en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le produit des ventes de ce beurre et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds du revenu consolidé, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent deux dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Agriculture:—Somme nécessaire pour payer MM. C. W. Taylor et W. J. Withrow, commis de seconde classe, du 1er au 20 janvier 1904, inclusivement, \$64.52 chacun), à voter de nouveau, \$129.04 ; somme nécessaire pour payer E. M. Bowker, commis de troisième classe, du 1er janvier 1904 au 22 février 1904, à voter de nouveau, \$73.27, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—Représentants de feu Thomas Redpath, gratification équivalant à deux mois d'appointements, à voter de nouveau, \$90 ; représentants de feu Thomas McGowan, gratification équivalant à deux mois d'appointements, à voter de nouveau, \$50 ; représentants de feu Marcel Lapierre, gratification équivalant à deux mois d'appointements, à voter de nouveau, \$80, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots:—Service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, *i.e.*, pour pas moins de 52 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin-des-Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, mensuellement entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1894-95, entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1904, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er avril 1904 au 31 mars 1905, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso; entre Port-Mulgrave et Guysborough; et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1904, entre Port-Mulgrave, Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant la saison de 1904, entre Sydney et Whycomagh, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant l'année 1904, entre Saint-Stephen, N.-B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'Île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Passamaquoddy, La-Tête ou baie Noire, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'année 1904, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre ces termini, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1904, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée pour service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de navigation à la vapeur durant l'hiver de 1904-05, entre

Québec et les ports du Saint-Laurent jusqu'à la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service d'été à vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Victoria et la côte occidentale de l'île de Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de communication à vapeur entre l'île du Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille sept cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre le Canada et l'Australie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Paspébiac et Gaspé-Bassin durant les mois de décembre 1904 et janvier 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadousac durant l'hiver de 1904-05, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour services d'un outillage de sauvetage sur le Saint-Laurent, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à vapeur entre le Canada et le Mexique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canal de la Trent:—Pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Peterborough, \$1,200 ; pour terminer la jetée d'entrée ouest à l'écluse, Burleigh, \$1,200 ; dragage, lac Katchawannoe, \$2,800 ; travaux de mine et de dragage, chenal en amont de l'écluse No 1, Lakefield, \$2,400 ; machine à draguer, chaudière et estacade en fer, \$5,200 ; construction de trois allèges de déchargement, \$2,000 ; achat de deux farets à vapeur, \$400 ; achat de grue de déchargement et chaudière, \$1,200 ; reconstruction de barrage à Peterborough, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Saint-Pierre:—Dragage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Reconstruction de pont à Smith's-Faals, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quarante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Culbutte:—Dommages causés aux barrages par les inondations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Pour macadamiser chemin de halage, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille quatre cent trente-sept dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$4,000 ; arbitrages et sentences arbi-

trales, \$3,200 ; études et inspections—canaux, \$2,400 ; études et inspections—chemins de fer, \$14,400 ; statistiques des chemins de fer, y compris aide de commis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$2,000 ; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$2,400 ; appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$23,560 ; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$4,800 ; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, 77.87 ; wagon du Gouverneur général—réparations et modifications, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—chemins de fer—frais généraux:—Nouveau wagon pour le Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-quatorze mille sept cent dix-sept dollars et soixante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, \$631,649.60 ; appointements et dépenses casuelles, bureaux des percepteurs, \$28,668 ; supplément d'appointements à des employés à titre permanent du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour le service des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$14,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars—imputable sur le capital, soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux:—Rapides des Galops, pour achever le chenal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—chemins de fer—Chemin de fer Intercolonial:—Construction d'un rameau de chemin de fer allant de la station de la Rivière-Ouelle jusqu'au quai sur le Saint-Laurent—balance, \$6,300 ; Saint-André—prolongement de la voie de garage à, \$1,000 ; hangars à marchandises à Elgin-Road, L'Anse-à-Giles et Trois-Saumons, \$1,500 ; jonction Saint-Charles—forage d'un puits pour le service d'eau, \$4,750 ; Campbellton—voie de service sur le quai à, \$1,250 ; Sussex—prolongement du quai à la voie d'évitement Military, \$950 ; jonction de Springhill—forage d'un puits pour le service d'eau, \$2,800 ; voie de garage à Pictou-Landing, \$14,500, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard:—Agrandissements dans les installations à Kinkora, \$150 ; nouvelles stations à Northam et à Richmond, \$340 ; station à Fredericton, \$120 ; station et terrain à Albany, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Pour payer à la veuve de feu V. Curron, I.C., une gratification équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt un dollars et dix centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux—canal Lachine:—Renouveler le mur en maçonnerie au bassin No 2, \$3,800 ; réparations aux anciennes écluses 1 et 2, \$25,000 ; portes d'écluses, \$30,000 ; ciment pour le coursier de décharge à la Côte Saint-Paul, \$2,800 ; coursier de décharge à la Côte Saint-Paul, \$3,956.10 ; ciment pour le mur au bassin No 2, \$2,025 ; estacades en aval de l'écluse No 5, \$1,000 ; service d'eau pour

protéger contre l'incendie, \$1,8000 ; exhaussement de la remise No 1, bassin Saint-Gabriel, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Chambly:—Achèvement du déversoir de décharge à la station de force électrique, \$2,500 ; dommages causés par l'inondation, \$1,736, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Générateur électrique, câbles et arbres électriques, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges:—Construction et équipement (à voter de nouveau, \$22,000), pour l'année finissant le 30 juin 1904.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—Pour achever la réfection du quai en aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Québec:—Pour marquer des bornes à nouveau, faire des levées de plans, etc., sur les canaux de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Terrain et détérioration de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Pour reconstruire barrage à Peterboro, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Pont mobile sur le canal, en ligne avec la rue Concession, Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Reconstruction de barrage et pont à Dunville, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dix-huit dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour commission des chemins de fer:—Pour payer le traitement des commissaires, du 18 au 31 janvier 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Rémunération de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé l'examen du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—montant supplémentaire requis, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Ile du Prince-Edouard:—Jetée de la rive Higgins—réfections et réparations, \$800 ; New-London—réparations au brise-ames, etc., \$600 ; port de New-London—améliorations de la passe d'entrée dans les rivières Clifton et Française, \$4,400 ; jetée de Cardigan-Nord—prolongement, \$1,600 ; île de la Pointe Prime—quai, \$4,000 ; réparations aux jetées et brise-lames, \$4,800 ; réparations aux jetées et brise-lames, bois créosoté, \$4,000 ; baie de Richmond—reconstruction du quai près de la traverse de la Grande-Rivière, \$4,000 ; port de Rustico—brise-lames sur l'île Robinson, à l'entrée sud du port, \$8,800 ; Sour pointe de Knight—renforcer le brise-lames, etc., \$4,000 ; port de Summerside—brise-lames, \$12,000 ; quai de West-Point—réparations, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Anderson's-Hollow—améliorations et réparations au quai, \$880 ; Black-Brook (Loggieville)—quai, \$2,800 ; quai de Campbellton—prolongement et réparations, \$16,000 ; Cap-Tourmentin—améliorations, \$8,000 ; Caragnet—quai, \$35,200 ; Dalhousie—améliorations du port, \$8,000 ; Dipper-Harbour—brise-lames, \$12,000 ; quai du Cop-Hopewell—réparations, \$1,600 ; quai de Hopewell-Hill—améliorations, etc., \$600 ; port de Miscou—quai, \$4,000 ; quai du brise-lames de North-Head—Grand-Manan, \$8,000 ; Ile-aux-Perdrix—réparations à la jetée de l'est, \$400 ; Petit-Rocher—brise-lames, \$4,800 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires, \$12,800 ; rivière Usalquitch—améliorations de la navigation, \$400 ; port de Saint-Jean—brise-lames de la pointe du Nègre, \$16,000 ; port de Saint-Jean—réparations et prolongement des travaux de protection à la base du Fort-Dufferin, \$800 ; haut de la rivière au Saumon (jetée Alma), \$1,040, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général:—Réparations et améliorations générales des ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent six mille huit cent quarante dollars—imputable sur la capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Ontario:—Amherstburg—dragage, \$24,000 ; Barrie—construction de quais, \$800 ; Barry's-Bay, rivière Madawaska—quai, \$3,*0 ; Belle-Rivière—réparations de cours de padplanches, \$1,120 ; Bowmanville—réparations au brise-lames, \$2,080 ; Bracebridge—quai, \$4,640 ; Burlington-Channel, jetée—pour terminer les travaux de réfections et de réparations à l'entreprise, \$16,000 ; Collingwood—amélioration du port, \$40,000 ; Cumberland—quai, \$4,400 ; Depot-Harbour—brise-lames, \$80,000 ; Gananoque—dragage, \$4,000 ; Baie Georgienne, chemin de la Pointe-au-Baril—améliorations de la passe du Coude-du-Diable entre Parry-Sound et Killarney, \$2,400 ; port de Goderich—travaux, \$16,000 ; Grand-Bend—brise-lames, jetée, etc., \$12,000 ; réparation et amélioration des construction des ports et rivières et des ponts, etc., \$12,000 ; Hawkesbury—dragage, \$3,200 ; Honora—quai, \$6,400 ; port de Kincardine—réparations aux jetées et dragage, \$2,400 ; Kingsville—remplissage en pierre de la superstructure du prolongement du brise-lames et dragage, \$3,200 ; lac Simcoe et Couchiching—réparations aux travaux à Washabo, \$1,600 ; lac Témiscamingue—quais, \$2,800 ; Petit-Courant—amélioration de la passe nord des vapeurs dans la baie Georgienne, \$12,000 ; Port-Meaford—réparations aux jetées, \$2,400 ; Port-Meaford—nouvelle jetée-brise-lames, \$12,000 ; Port-Midland—quai, \$12,000 ; Port-Midland—améliorations, \$16,000 ; Newcastle—réparations à la jetée, \$5,600 ; port d'Owen-Sound—dragage et traverse de protection en pilotis, \$10,400 ; Parry-Sound—quai, \$6,400 ; Pembroke—quai, \$34,400 ; Penetanguishene—dragage et autres améliorations, \$17,600 ; Point-Edward—dragage, \$8,000 ; Port-Arthur—réparations au brise-lames, \$4,000 ; Port-Hope—réparations à la jetée et dragage, \$3,200 ; Port-Perry—dragage du port, \$1,760 ; Port-Stanley—dragage, \$3,200 ; Prescott—dragage, \$1,600 ; Rivière Otonabee—dragage à Peterborough, \$4,800 ; fleuve Saint-Laurent—dragage d'un chenal de bateaux à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe, \$1,600 ; Port-Rondeau—amélioration aux jetées et dragage à l'entrée, \$12,800 ; Sarnia—dragage, \$9,600 ; Sault Sainte-Marie—amélioration du port, y compris dragage des abords, \$24,000 ; rivière Espagnole—dragage, \$8,000 ; Thessalon—brise-lames, \$12,000 ; Thornbury—réparations aux travaux du port, \$1,200 ; Thornbury—dragage, \$2,840 ; port de Toronto—travaux à l'entrée de l'est, etc., \$22,400 ; dragage à Trenton—rivière Trent, \$4,000 ; Wiarton—quai, \$10,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$2,400 ; lac Dauphin—abaissement du niveau du, \$2,000 ; décharge du lac St. Francis—construction de piliers de dérivation et dragage, \$8,000 ; Selkirk—prolongement du quai, \$6,400 ; quai sur le lac Winnipeg à Gimli—réparations, \$4,000 ; rivière à la Vase-Blanche—dragage à l'embouchure de la, \$1,200 ; Winnipegosis—draguer passe à l'embouchure de la rivière Moussue, \$3,600. pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt deux mille cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Lacs Anderson et Kennedy—netoyer décharges, \$2,000 ; rivière Colombie, en amont de Revelstoke—enlèvement des obstacles obstruant la navigation, \$2,400 ; rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$3,600 ; rivière Colombie—réparations en aval de Golden, \$4,400 ; rivière Colombie—améliorations entre les lacs de la Flèche, supérieur et inférieur, \$7,600 ; rivière Duncan—améliorations, \$1,600 ; rivière Fraser—amélioration du chenal, travaux de protection, etc., \$20,000 ; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$2,400 ; port de Nanaïmo—amélioration du chenal du nord, \$2,000 ; rivière Thompson du Nord—améliorations, \$4,000 ; rivière au Saumon—enlèvement du bois flottant et des autres obstructions, \$4,000 ; port de Sydney—brise-lames, \$4,000 ; rivière Skeena—améliorations, \$5,600 ; rivière Spallumcheen—protection de la rive à Enderby, \$1,600 ; port de Victoria—dragage et enlèvement de rochers, \$12,000 ; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations, \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon:—Rivières, Yewes et Yukon—améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante neuf mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage—y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service:—Dragueurs—réparations, \$24,000 ; dragueurs—réparations—Manitoba, \$4,000 ; dragueurs—réparations—Colombie Britannique, \$4,000 ; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur hydraulique, \$40,000 ; nouvel outillage de dragage, provinces maritimes—nouveau dragueur pour l'île du Prince-Edouard, \$20,000 ; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$60,000 ; nouvel outillage de dragage—Manitoba, bateau à la propulsion automatique pour enlever les chicots, etc., \$8,000 ; nouvel outillage de dragage—nouveau remorqueur pour draguer *Manitoba*, \$8,400 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—pour remplacer le bateau enleveur de chicots *Samson* et le dragueur *Mud Lark*, \$8,000 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—un remorqueur et deux chalands à bascule, \$28,800 ; nouvel outillage de dragage—en général, \$48,000 ; dragage—Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$92,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$76,000 ; dragage—Manitoba, \$16,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$28,000 ; service en général, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades:—District de Saint-Maurice—amélioration d'estacades pour faciliter le flottage et l'entreposage des billots, etc., \$32,000 ; glissoires et estacades en général, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Cité d'Ottawa—ponts sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords—réparations ordinaires, \$5,600 ;

cit  d'Ottawa—ponts Dufferin et des Sapeurs sur le canal Rideau—r parations, changements et agrandissements, etc., \$8,000 ; cit  d'Ottawa—glissoires de Hul et pont Union et abords des chemins—r parations, changements et agrandissements, etc., \$4,800 ; pont de Bryson—reconstruction des piliers et des cul es, \$8,000 ; de la rivi re de la Paix   la rivi re Pelly—pour ouvrir une route mulet re, \$20,000 ; ponts   la charge de l'Etat, y compris les abords, \$4,000, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

10. R solu, qu'une somme n'exc dant pas dix-sept mille deux cent trente-deux dollars soit accord e   Sa Majest  pour lignes t l graphiques—Qu bec:—Ligne de terre de eBrsimis   Godbout, \$4,800 ; pour r parer et am liorer les routes et augmenter g n ralement les facilit s d'exploitation vers l'est de Godbout, \$800 ; Chicoutimi—Saint-Charles—branche de Sainte-Anne   la Descente des Femmes, \$1,520 ; de Murray-Bay   la baie Sainte-Catherine (rivi re aux Canards)—deuxi me fil, \$1,312 ; Belle-Isle—lignes t l graphiques entre les extr mit s de l' le, \$4,000 ;  les de la Madeleine—lignes de terre, renouvellement du fil, \$2,400 ;  les d'Anticosti—renouvellement du fil de la ligne entre la baie du Renard et de la rivi re Bescie, \$2,400, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

11. R solu, qu'une somme n'exc dant pas quatre mille huit cents dollars soit accord e   Sa Majest  pour Ontario:—Ile Pel e—communication par c ble sous-marin avec la terre ferme, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

12. R solu, qu'une somme n'exc dant pas six mille quatre cents dollars soit accord e   Sa Majest  pour Territoires du Nord-Ouest:—D'Edmonton   Athabaska-Landing—ligne t l graphique, \$4,000 ; du poste de la Montagne des Bois   Willow-Bunch—prolongement de la ligne t l graphique, \$2,400, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

13. R solu, qu'une somme n'exc dant pas deux cent quatorze mille six cent seize dollars soit accord e   Sa Majest  pour divers:—Arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autoris s, nonobstant toute disposition contraire contenue dans l'Acte du service civil, \$4,000 ;  tudes et inspections, \$40,000 ; exploration des eaux-m res de la rivi re Ottawa et de ses tributaires, en vue d'aviser aux moyens de r gler le niveau des eaux des bassins sup rieurs de ces cours d'eau afin d'offrir plus de facilit s   la navigation, au flottage du bois, etc., \$12,000 ; laboratoire d' preuve du ciment—am liorations et  quipement, \$2,400 ; galerie Nationale des beaux-arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux sur l'avis d'un comit  d'artistes, \$6,000 ; bureau de l'ing nieur en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$25,760 ; service t l graphique—appointements du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,800 ; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes n cessaires qui ont  t  employ es apr s le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$35,200 ; moiti  des appointements du photographe du gouvernement, \$640 ; pour l'achat de livres techniques de consultation et autres publications, \$400 ; pour couvrir les balances des d penses pour travaux d j  autoris s dont les cr dits sont insuffisants, mais elles ne devront pas d passer cent pi stres pour chaque ouvrage, \$4,800 ; pour pourvoir aux d penses relatives   une commission de transport, \$20,000 ; gratification   la famille de feu L. Moore, gardien du bassin de car nage de L vis, \$56, pour l'ann e finissant le 30 juin 1905.

14. R solu, qu'une somme n'exc dant pas trois cent soixante dollars—perception du revenu—soit accord e   Sa Majest  pour travaux publics:—Perception des droits de glissoires et barrages, y compris appointements des commis pr pas s   ce service, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,000 ; Compagnie d'am lioration du haut de l'Ottawa—allocation relative aux billes pass es au barrage des Chenaux, rivi re Ottawa, 1904-05, \$1,440 ; rivi re Gatineau—usage des barrages de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1904-05, \$480 ; (a) frais de r parations et d'exploitations des ports, bassins et glissoires, \$107,280 ; ligne t l graphique entre l' le du Prince-Edouard et la terre ferme, \$1,600 ; lignes de t l graphe terrestre et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y com-

pris les frais des vapeurs employés au service des câbles, aussi frais du télégraphe Marconi à Belle-Isle, \$64,000 ; lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, \$16,000 ; lignes télégraphiques—Colombie-britannique, \$14,000 ; lignes télégraphiques—Territoires du Yukon (Ashcroft à Dawson, et embranchements), \$146,400 ; service télégraphique en général, \$2,800 ; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante mille quatre cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Québec—Amélioration du port de Québec, \$80,000 ; chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, \$470,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Port-Arthur et Fort-William—travaux d'améliorations du port et de la rivire, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba :—Amélioration du rapide Saint-André—rivière Rouge, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour moyens de transport :—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie, \$60,000 ; Port-Colborne—amélioration du port, \$68,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département de la Justice :—Appointements, y compris John Chisholm à \$1,650 et une allocation au secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$31,272 ; dépenses casuelles, \$9,840, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille huit cent huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice :—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$36,000 ; allocations et frais de voyages des juges au Manitoba, \$2,400 ; Colombie-Britannique, \$10,400 ; Territoires du Nord-Ouest, \$2,400 ; allocations et frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,200 ; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales au Nouveau-Brunswick, \$400 ; traitement d'un juge de la cour des divorces et causes matrimoniales à la Nouvelle-Ecosse, \$400 ; supplément au traitement du juge de la cour de comté du district No 7, Nouvelle-Ecosse, \$480 ; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$560 ; bureau du greffier de la cour et de la chambre des juges, Prince-Albert, \$408 ; allocations aux juges *ad hoc*, \$160, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille sept cent douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour Suprême du Canada :—1 arrêviste de la cour, \$1,720 ; 1 arrêviste-adjoint, commis de 1re classe, \$1,360 ; 2 commis de 1re classe, \$1,500 chacun, 1 James Lawton, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,400 ; 2 commis de 2me classe, 1 à \$1,250, 1 James O'Regan à \$1,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,960 ; 1 commis de 2me classe cadette, \$800 ; appointements de E. R. A. Taschereau, commis temporaire, \$960 ; 1 crieur, \$560 ; 1 messenger, \$512 ; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.) ; livres pour les juges, sans dépasser \$300, messagers surnuméraires, etc., \$4,440 ; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour, \$2,400 ; livres de droit et autres pour la bibliothèque de la Cour Suprême, et reliure de ces livres, \$3,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre-vingt douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour de l'Echiquier du Canada :—1 premier commis,

\$1,520 ; 2 commis de 2^{me} classe cadette, 1 à \$1,075, 1, Duncan Clark à \$1,000, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,660 ; 1 messenger, \$512 ; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, etc., impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$3,200 ; impression, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, \$640 ; surcroît de traitement au registraire en sa qualité d'éditeur de ces décisions, \$240 ; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$40 ; appointements du registraire en Amirauté, Québec, \$533.33 ; appointements du prévôt en Amirauté, Québec, \$266.67 ; local pour la Cour de l'Echiquier en Amirauté, au besoin, \$240 ; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt seize mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoire du Yukon :—Allocations de voyages aux juges, \$1,200 ; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à \$4,000 chacun, \$6,400 ; appointements du shérif-adjoint et de deux greffiers-adjoints de la cour territoriale, à \$1,180 chacun, \$4,320 ; appointements de deux sténographes de la cour territoriale, à \$2,000 chacun, \$3,200 ; allocations de subsistance des juges, à \$5,000 chacun, \$12,000 ; allocations de subsistance du shérif, du shérif-adjoint, du greffier de la cour territoriale, des greffiers-adjoints, du magistrat de police, et des sténographes de la cour territoriale, à \$1,800 chacun, \$11,520 ; entretien des détenus, \$20,000 ; transport des détenus, \$4,000 ; indemnités et frais des témoins et des jurés et émoluments des interprètes dans les procès criminels, \$12,000 ; livres de droit, etc., et transport de ces livres, pour l'usage des juges et du barreau, et papeterie, etc., et transport de ces articles pour les cours, \$2,000 ; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocations de subsistance du sténographe de la cour de police, et d'autres fonctionnaires ou employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes du coroner, etc., \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour police fédérales, y compris 1 commis de 2^{me} classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante douze mille et quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers :—En général, \$5,920 ; pénitencier de Kingston, \$142,080 ; Saint-Vincent de Paul, \$79,480 ; Dorchester, \$47,760 ; Manitoba, \$42,000 ; Colombie-Britannique, \$39,760 ; prison de Régina, \$9,040 ; prison de Prince-Albert, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère de la Justice :—Pour pourvoir aux appointements d'un nouveau commis de 2^{me} classe, \$1,200 ; pour augmenter les appointements de R. R. Creighton, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200 ; pour augmenter les appointements de T. J. Morris, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers en général :—Dépenses de voyage et aide aux détenus élargis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice—divers :—Somme additionnelle nécessaire pour dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$25,000 ; somme additionnelle nécessaire pour les allocations et frais de voyage des juges au Manitoba, \$500 ; somme additionnelle nécessaire pour les allocations et frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour Suprême du Canada :—Somme additionnelle nécessaire pour l'impression et la reliure des rapports de la Cour Suprême, \$1,000 ; somme

additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, \$1,150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale:—Somme additionnelle nécessaire, y compris une allocation spéciale de \$200 à l'inspecteur R. G. Chamberlin pour services se rattachant à la cause du Roi *vs* Wilcox *et al.*, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers:—somme additionnelle pour le pénitencier du Manitoba, \$6,000 ; somme additionnelle nécessaire pour le pénitencier de Dorchester, \$1,000 ; somme additionnelle nécessaire pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Revisions des statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de l'Acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges du ministère de la Justice, lesquels pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour acquitter les réclamations pour pertes de biens détruits par l'incendie, rendues inévitables pour reprendre sans pertes de vies le prisonnier évadé Ernest Cashel:—Wm. Pitman, fils, \$675 ; G. H. Pitman, \$100 ; Thomas Emery, \$50 ; A. B. Choate, \$25, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la récompense offerte pour l'arrestation du prisonnier évadé Ernest Cashel, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité aux membres de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures corporelles reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Acquisition, équipement et entretien des bâtiments employés à faire la surveillance dans les eaux septentrionales du Canada, ainsi que l'établissement et l'entretien des postes de police et de douanes à tels endroits de la terre ferme et sur telles îles qu'on peut juger à propos suivant que besoin en sera, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution à l'érection d'un monument Champlain à Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest:—Pour pourvoir à la nomination d'un nouveau commis de 2^{me} classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu—Québec:—Acton-Vale—édifice public, \$9,600 ; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$9,600 ; Grosse-Ile—station de quarantaine, \$9,600 ; Lévis—édifice public, \$16,000 ; Longueuil—édifice public, \$9,600 ; Magog—édifice public, \$8,000 ; Montmagny—édifice public, \$4,800 ; Montréal—entrepôt de douane—agrandissement et améliorations, y compris le mobilier, etc., \$14,400 ; Montréal—édifices publics—améliorations, changements, réparations, etc., \$6,400 ; Québec—pavillon des immigrants sur la jetée Louise, et édifices du quai du Roi, \$1,600 ; Québec—hôpital pour immigrants souffrant du trachoma ou autres maladies, \$9,600 ; Québec—bureau de poste—réfections, améliorations, réparations, etc., \$1,600 ; Sherbrooke—salle d'exer-

cices militaires, \$8,000 ; Saint-Hyacinthe—salle d'exercices militaires, \$12,000 ; Saint-Hyacinthe—édifice public—agrandissement, etc., \$14,400 ; Saint-Jean—entrepôt de douane, \$2,80 ; Saint-Jean—édifice public, \$8,000 ; Saint-Louis du Mile-End—édifice public, \$16,000 ; Terrebonne—édifice public, \$9,600 ; Mines de Thetford—édifice public, \$8,000 ; Valleyfield—édifice public, \$24,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-douze mille trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Rivière Abram—quai, \$800 ; Bailey's-Brook—quai-brise-lames, \$800 ; travaux du port de Bayfield—réparations et améliorations, \$3,440 ; port de Baxter—reconstruction du brise-lames, ..1,600 ; Grand-Port (Port-Bévis)—quai, \$2,960 ; Grand-Etang—quai, \$6,560 ; anse au Breton—débarcadère, \$3,680 ; chaussée de l'île au Caribou—protection des travaux en broussailles par un talus en pierre, etc., \$400 ; pointe Chéticamp—quai, \$11,200 ; Church-Point—réparations au brise-lames, \$1,680 ; Cow-Bay (Port-Morien)—réparations au brise-lames, \$20,000 ; Cow-Bay-Run—Brise-lames pour protéger la sortie du port, \$1,600 ; jetée de Digby—réfections et réparations, \$1,200 ; Jeddore-Est—quai, \$800 ; Economy—quai, \$800 ; Finlay's-Point—quai, \$800 ; Fort-Lawrence—jetée débarcadère, \$8,000 ; Freeport—jetée débarcadère, \$2,800 ; Gabarus—prolongement du brise-lames, etc., \$4,800 ; quai de Georgeville—prolongement, \$1,200 ; Glace-Bay—amélioration du port, \$20,000 ; Grand-Narrows—réparations au quai, \$1,200 ; Anse-Verte—havre des bateaux, \$480 ; Hall's-Harbour—améliorations, \$2,000 ; Iona—prolongement du quai, \$9,600 ; Indian-Harbour—quai, \$960 ; Inverness (Grande-Anse) Mines-Harbour—réparations aux travaux du port, \$8,000 ; pointe de l'Île—réparations au quai, \$640 ; île Janvrin—quai, \$640 ; L'Ardoise—prolongement du brise-lames jusqu'à la rive, \$11,200 ; rivire Larry—brise-lames, \$1,600 ; Lingan—protection de la grve, \$840 ; anse Livingston—réparations au brise-lames, \$1,760 ; Lunenburg—dragage du port, \$4,000 ; pointe McKay—quai, \$4,800 ; brise-lames de l'anse McNair—prolongement, \$4,000 ; Main-à-Dieu—brise-lames du côté ouest du port, \$5,200 ; anse Maligne—pour planter des pilotis jointifs créosotés aux extrémités et aux côtés des jetées du chenal, \$2,240 ; port de Margaree—améliorations, \$800 ; Margaretville—réparations générales aux travaux du port et prolongement du brise-lames de l'est, \$1,600 ; anse Météghan—restauration du brise-lames, \$1,600 ; quai de Melbourne, \$720 ; Middle-River—barrage de dérivation, \$800 ; Neil's-Harbour—brise-lames, \$80 ; New-Campbellton—quai de ballast dans l'anse Kelly, \$9,600 ; quai Noël—réparations, \$800 ; North-Gut, Sainte-Anne—quai à la pointe Morrison, \$1,600 ; Ogden's-Pond—pour achever les travaux de protection de la passe, \$400 ; Pembroke—brise-lames, \$6,400 ; Petit-de-Gras—nouvelle passe à travers la grève, y compris travaux de protection, etc., \$800 ; jetée Pickett—reconstruction de la \$2,400 ; grève du phare de Pictou—reconstruction des travaux de protection, \$480 ; Pleasant-Bay—quai, \$5,360 ; Port-au-Pique—quai, \$1,600 ; Port-Hastings—quai, \$3,200 ; Port-Hawkesbury—quai, \$8,000 ; jetée de Port-Hood—réparations, \$1,440 ; Port-Hood-Harbour—fermeture de l'entrée du nord avec fascines et maçonnerie, \$16,000 ; Port-Maitland—prolongement des contreforts du côté de la mer, brise-lames de l'est, vers le rivage, \$1,200 ; quai Prospect, \$480 ; anse au Sable—brise-lames, \$1,600 ; Scott's-Bay—prolongement du brise-lames, etc., \$800 ; anse Skinner—passe pour bateaux de protection, \$8,400 ; Spry-Bay—quai, \$1,20 ; quai de Summerville—prolongement, \$1,280 ; station de quarantaine de Sydney—prolongement et réparation du quai, \$1,200 ; Tene-caps—brise-lames, \$6,000 ; havre des Trois Brasses—restauration des travaux de protection de la grève, \$960 ; Victoria-Beach—quai, \$20,000 ; Wedge-Point—prolongement du brise-lames, \$2,400 ; West-Bay (côté sud)—quai, \$1,600 ; brise-lames de West-Chezzetcook—réparations, \$400 ; anse White—amélioration au brise-lames, \$800 ; port de Windsor—barrage et digues de dérivation et approfondissement de la rivière Avon, \$560 ; barre de Yarmouth—réparations aux travaux de protection, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante-dix-huit mille, six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Anse-aux-Gascons—

prolongement du quai, etc., \$4,800 ; anse aux Gris-Fonds—améliorations à l'embouchure de la rivière, \$1,200 ; baie Saint-Paul—réparations au quai du Cap-aux-Corbeaux, \$800 ; Barachois de Malbaie—brise-lames, \$4,000 ; Gelceil, jetées de dérivation et estacades—pour réparer les dommages causés par la glace, \$480 ; Bois Brûlé—jetées de dérivation, etc., \$960 ; Bonaventure-Est—brise-lames, \$4,000 ; Cacouna—prolongement du quai, etc., \$480 ; Caplan—brise-lames, \$4,000 ; Chambord—quai, \$6,400 ; Champlain—quai, y compris réparations et prolongement, \$6,560 ; Château-Richer—amélioration du port, \$2,40 ; quai du Coteau-du-Lac—réparations, \$480 ; Ile-aux-Grues (côté sud)—réparations au quai, \$2,560 ; Deschambault—quai, \$7,200 ; Desjardins, île aux Allumettes—quai, \$6,000 ; Doucet's-Landing—dragage, \$9,600 ; Douglastown—débarcadère isolé, \$8,000 ; East-Templeton—quai, \$5,200 ; rivière Anglaise—enlèvement d'obstructions, \$4,000 ; Escoumains—jetée, \$8,000 ; Pointe-au-Père—débarcadère, \$32,000 ; Grande Vallée—jetée, \$16,000 ; Grands Méchins—brise-lames, \$4,000 ; Grondines—quai, \$6,000 ; réparations et améliorations générales des constructions des ports, rivières et ponts, \$16,000 ; Ile-aux-Coudres—réparations au quai, \$1,600 ; quais du lac Saint-Jean—réparations, \$2,000 ; lac Saint-Jean—dragage, \$3,20 ; lac Nominigüe—quais, \$1,600 ; lac Témiscamingue—améliorations, \$480 ; Laprairie, brise-glace et murs de revêtement—reconstruction et réparations, \$12,400 ; Le Tableau, Descente des Femmes—quai sur la rivière Saguenay, \$80 ; île d'Alma—enlèvement de rochers, \$80 ; quai de Lotbinière—améliorations, \$9,600 ; bas du Saint-Laurent—enlèvement de rochers, etc., \$2,400 ; îles de la Madeleine—brise-lames et jetées, \$16,000 ; Maquasha—débarcadère, \$5,200 ; Mont-Louis—quai, \$2,400 ; Malbaie—exhaussement et prolongement du quai, \$3,200 ; Newport—brise-lames (prolongement), \$8,000 ; New-Richmond—brise-lames, \$4,800 ; rivière Nicolet—dragage, \$4,800 ; Notre-Dame du Portage—quai, \$3,600 ; Paspébiac—débarcadère, \$8,000 ; Percé (anse du nord)—quai, \$7,200 ; Pierreville—quai, \$4,800 ; pointe aux Esquimaux—quai, caisson de tête, \$1,600 ; Pointe aux Trembles—quai, \$8,000 ; pointe Saint-Pierre—brise-lames, \$4,800 ; Port-Daniel—prolongement et abords du quai, \$6,400 ; Repentigny—quai, \$5,200 ; Rimouski—prolongement du quai et du bassin des marées, y compris réparations, \$24,000 ; rivière aux Renards—brise-lames, jetée, \$16,000 ; rivière Batiscan—draguer chenal à l'embouchure, \$6400 ; rivière Château-guay—dragage, \$3,20 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au port, \$16,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et amélioration à l'entrée, \$2,400 ; rivière Jésus—dragage, \$4,000 ; jetée de la rivière Ouelle—réparations, \$2,400 ; rivière Saguenay—dragage, \$12,000 ; rivière Saint-Louis—améliorations, \$12,000 ; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, \$6,400 ; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$8,000 ; rivière Saint-Maurice—dragage de la passe est, \$4,800 ; rivière Touladié—amélioration de la, \$2,000 ; rivière Verte—améliorations à l'embouchure de la, \$800 ; Sacré-Cœur—quai, \$7,200 ; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—jetée, \$8,000 ; Saint-André de Kamouraska—quai—réparations à la culée en terre, \$1,600 ; Sainte-Anne de la Pérade—réparations aux travaux de protection des rives de la rivière, \$1,600 ; Sainte-Famille, I. d'O.—prolongement de la jetée, \$4,800 ; Saint-Fidèle—quai, \$2,400 ; Saint-Fulgence—quai, \$4,000 ; îles de Saint-Gédéon—quai, \$6,000 ; piles et travées de Sainte-Geneviève—réfections, \$2,240 ; Saint-Godefroi de Nouvelle—brise-lames, \$4,800 ; Saint-Jean des Chaillons—quai, \$9,600 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, \$800 ; jetée de Saint-Jean Port Joli—réparations, \$800 ; quai de Saint-Siméon—prolongement, \$2,400 ; Sept-Iles—quai, \$48,000 ; Shegawake—améliorations au port, \$3,200 ; port de Trois-Rivières—nouveaux quais en eau profonde, \$48,000 ; Trois-Pistoles—brise-lames, \$2,400 ; Verchères—quai, \$2,400 ; rivière Yamaska—dragage, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accordée pour lignes télégraphiques—lignes télégraphiques et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc.—provinces maritimes:—De l'Ile-aux-Cerfs, N.-B., à Eastport, Maine—communication télégraphique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le capital—ports et rivières—Qué-

bec:—Chenal navigable du fleuve Saint-Laurent—pour réparer les dommages causés au dragueur *J. I. Tarte* par l'explosion de chaudière du 3 novembre 1903, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille sept cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Poste de quarantaine de Saint-Jean sur l'Île aux Perdrix—hôpital et deux maisons de détention, avec matériel d'éclairage au gaz acétylène et bâtiment—mandat du Gouverneur général, \$32,500 ; bâtiment militaires de Frédéricton—logement du sergent-major—pour parfaire paiements, \$210, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Bureau de poste de Clinton, \$400 ; bureau de poste de Toronto—bâtiment ; pour bureau succursale dans l'ouest de la ville (station C.)—(à voter de nouveau), \$1,000 ; Rideau-Hall et parc—réparations et embellissements, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépôts d'immigrants, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-onze mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobiliers, chauffage, etc.:—Édifices publics d'Ottawa—enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, \$1,520 ; édifices publics d'Ottawa—chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, des chauffeurs et des gardiens de nuit, \$10,000 ; édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$28,000 ; édifices publics du Yukon—réparations et améliorations, combustible et autres approvisionnements, éclairage et service de l'eau et salaires des concierges, \$18,000 ; édifices publics fédéraux—salaires des mécaniciens, chauffeurs, concierges, etc., \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Quai d'Anticosti-Sud—pour parfaire les paiements—montant à voter de nouveau, \$790 ; quai de Washabuck-Centre—pour parfaire les paiements—montant à voter de nouveau, \$560 ; débarcadère de Peterboro—améliorations, \$150 ; quai d'Amagandus-Pond—montant à voter de nouveau, \$1,500 ; brise-lames de Port-George—pour achever les réparations, etc., \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Brise-lames de la baie Saint-Pierre—nouveau bloc au bout extérieur—pour parfaire les paiements—montant à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent vingt-trois dollars et quatorze centimes, soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Rivière Saint-Jean—quai à Oromocto—pour compléter les paiements, \$610 ; Lord's-Cove (Île au Cerf)—pour compléter le quai, \$800 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires—contribution au gouvernement local, ne devant pas dépasser la moitié du coût primitif des quais construits par ce gouvernement dans les eaux de marées—à voter de nouveau le montant périmé, \$4,813.14 ; Campbellton-Ferry—débarcadère, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Amherst—îles de la Madeleine, brise-lames—jetée à la pointe Shea, \$500 ; rivière Saint-Maurice—dragage du chenal du milieu, \$2,250 ; rivière Saint-Maurice entre les Grandes-Piles et La Tuque—dragage, \$1,900 ; île aux Coudres—réparations au quai, \$240 ; rivière Batiscan—dragage du chenal à l'embouchure, \$1,380 ; Sainte-Anne de Sorel—brise-glace, \$1,660, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cents vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Île Pelée, prolongement du quai—pour

compléter les paiements—(à voter de nouveau, \$199.40—périmé), \$320 ; Point-Edward—dragage \$5,600 ; fleuve Saint-Laurent—dragage chenal de bateau à vapeur à travers la batture au pied de l'île Wolfe \$600 ; Bayfield—prolongement de la jetée du sud—pour compléter les paiements \$1600 ; Barrie—construction de quais \$140 ; Collingwood—amélioration du port, \$6,050 ; Depot-Harbour—dragage, \$11,200 ; Gananoque—dragage, \$400 ; lac témiscamingue—quais, \$40 ; rivière Otonabi—dragage à Peterboro, \$410, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Sydney-Harbour, brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Réparations de dragueurs, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—Ontario:—Ile Pelée, câble sous-marin reliant l'île à la terre ferme—pour compléter les paiements pour réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Section de Qu'Appelle—Edmonton—ligne de ceinture à partir d'un point entre les stations de Bresaylor et du lac aux Oignons et Lloydminster, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent treize dollars et trente-huit cents soit accordé à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Ligne Ashcroft-Barkerville—pour payer solde de l'entreprise, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu—entretien et réparations—lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins, bas du Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris les frais de mise en service des bâtiments requis pour le service des lignes sous-marines, ainsi que l'entretien de la télégraphie sans fil Marconi à Belle-Isle, \$5,000 ; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon—lignes Ashcroft-Dawson et embranchements, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les vingt-trois premières résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La vingt-quatrième résolution étant lue une seconde fois.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

M. Henderson propose comme amendement, secondé par M. Blain, que les items suivants soient enlevés, viz.:—

Grande Vallée—Quai, \$16,000 ; Sept Iles—Quai, \$48,000.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Les résolutions subséquentes étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Chemins de fer et canaux:—Pour pourvoir aux appointements de J. Proulx, nommé commis de 2me classe cadette, à \$800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent soixante-trois mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemins de fer—Intercolonial:—Outillage portatif pour percer et couper les rails, \$14,000 ; prolongement jusqu'aux mines de Sydney, \$25,000 ; agrandissement dans les installations à Amherst, \$16,000 ; diversion de la

ligne à la jonction Saint-Léonard, \$20,500 ; diversion de la ligne à Mitchell, \$25,100 ; pour réduire la courbe à Birch-Cove, \$84,500 ; doublement de la voie sur certaines parties de la ligne, \$150,000 ; matériel roulant (à voter de nouveau, \$519,000), \$1,000,000 ; rails d'acier et attaches (à voter de nouveau), \$495,000 ; agrandissements dans les installations le long de la ligne (à voter de nouveau, \$47,000), \$68,500 ; agrandissements dans les installations à Truro (à voter de nouveau, \$73,500), \$-00,000 ; agrandissements dans les installations à Moncton, \$170,000 ; agrandissements dans les installations à Halifax, \$250,000 ; Drummondville—améliorations à, \$16,000 ; Rivière-Ouelle—améliorations à la, \$5,000 ; Saint-Moïse—gare à, \$3,500 ; détournement de la voie publique afin de faire disparaître deux passages à niveau à Cape-Road-Crossing, près de Dorchester, N.-B., \$4,000 ; agrandissements dans les installations à Amqui (à voter de nouveau, \$2,550), \$5,500 ; agrandissements dans les installations à Antigonish, \$14,000 ; pour améliorer le service du passage, détroit de Canso (à voter de nouveau), \$23,400 ; voie d'évitement à Saint-Romuald, \$1,500 ; détournement de la voie publique afin de faire disparaître un passage à niveau entre Saint-Cyrille et Drummondville (à voter de nouveau), \$1,000 ; Sackville—améliorations à, \$7,000 ; agrandissements dans les installations à Memramcook, \$5,000 ; New-Glasgow—agrandissements dans les installations (à voter de nouveau, \$3,900), \$30,000 ; pour améliorer le service d'eau (à voter de nouveau), \$3,50 ; Enfield—améliorations à, \$1,500 ; voies d'évitement et rameaux additionnels, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt sept mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard:—Agrandissement des installations à Georgetown, \$33,500 ; levés topographiques entre Souris ou Harmony et Elmira, \$1,500 ; Bloomfield, logement pour le chef de gare à, \$1,000 ; levés topographiques jusqu'à New-London, \$1,500 ; ligne d'embranchement jusqu'au pont de la rivière Vernon, \$50,000 ; Miscouche, maison d'habitation pour l'agent à, \$1,000 ; travée mobile pour le pont de la rivière Morrell, \$25,000 ; nouvelle gare à Alberton (à voter de nouveau, \$985), \$2,500 ; pour élargir le quai et construire un hangar à houille à Summerside, \$1,150 ; agrandissements dans les installations à Charlottetown, \$25,000 ; levée topographique à partir de la ligne principale jusqu'au rivage de l'ouest, \$1,500 ; améliorer le service d'eau (\$20,800 à voter de nouveau), \$26,800 ; Charlottetown, prolongement de la voie du chemin de fer le long de la façade riveraine, \$5,000 ; Sainte-Thérèse, gare à, \$750 ; Piusville, gare à, \$750 ; ligne d'embranchement de Cardigan au pont Montague, \$100,000 ; Summerside, amélioration à, \$10,000 ; station York, hangar à marchandises, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—canaux de Williamsburg:—Pour lève-porte (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges:—Construction et équipement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Installation d'appareils électriques pour la manœuvre des portes, des déversoirs et ponts (à voter de nouveau), \$5,000 ; protection de portes d'écluses (à voter de nouveau), \$1,500 ; pont sur le canal à l'avenue Atwater, \$40,000 ; agrandissement et améliorations, \$24,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent onze mille dollars soit accordés à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Construction, \$300,000 ; levée des routes, \$11,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall:—Formation du chenal, \$5,100 ; agrandissement, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Approfondir des parties du bief culminant entre

Port-Colborne et Thorold, \$50,000 ; élévateur à Port-Colborne, \$400,000 ; amélioration à l'entrée de Port-Colborne, \$250,000 ; enlever les piles centrales et reconstruire les ponts aux rues Niagara et Queenston, Sainte-Catherine, \$70,000 ; enlèvement d'obstacles et autres améliorations (à voter de nouveau, \$50,000), \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour chenal Nord:—Formation du chenal et construction du barrage entre les Galops et l'île Adams (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Rapide Plat:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Pointe-Farran:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray:—Achat d'une maison de W. H. Johnson (somme supplémentaire), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—canaux—canal Lachine:—Elargir la chaussée au bassin d'aval, \$49,000 ; achever les travaux de pavage de la rue Mill (à voter de nouveau), \$3,500 ; reprise en sous-œuvre des murs le long des bassins, \$3,000 ; exhausser le hangar No 1, bassin de Saint-Gabriel, \$2,000 ; reconstruction du bassin de radoub de Tate, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Achever la reconstruction du barrage à Peterboro, \$7,000 ; abaisser le radier et le seuil de l'écluse à Peterboro, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Beauharnois:—Reconstruction du déversoir à Valleyfield, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Construction d'un débarcadère à Saint-Jen (à voter de nouveau), \$5,500 ; macadamiser 2¼ milles de chemin (achèvement), \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray:—Achèvement de la clôture en fil de fer et plan de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges:—Réparations des berges, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Boucher une fuite dans la berge, \$20,100 ; réparations au paravant en pierre, Iroquois, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—Enlever les vieux piliers et nettoyer l'entrée d'aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparer les fondements de l'écluse de Port-Maitland (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000 ; prolonger le ponceau à Welland, \$4,000 ; nouvel aménagement du chantier, des postes et des ateliers de réparation à Port-Dalhousie (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, de com-

mis surnuméraires, etc.,—somme supplémentaire nécessaire pour les payer, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission des chemins de fer:—Pour pourvoir aux frais d'entretien et des travaux de la commission des chemins de fer pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Reconstruction du barrage à Peterboro, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—imputable sur le capital—canal des Galops:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Eclusiers surnuméraires, \$3,000 ; acquitter la réclamation de madame Patenaude pour la mort de son mari, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Pour payer à D. Shanahan, garde-pont, les deux tiers de ses appointements pour le temps par lui perdu par suite de blessures corporelles reçues au service, \$30 ; pour payer à P. McMahon, éclusier intérimaire, les deux tiers de ses appointements pour du temps par lui perdu par suite de blessures reçues au service, \$30, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Carillon et Grenville:—Salaires des éclusiers et du garde-pont, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Appointements, \$9,000 ; dépenses casuelles, \$12,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille six cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Milice et Défense:—Appointements, y compris E. F. Jarvis à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Secrétaire d'Etat:—Appointements, y compris F. Colson à \$1,950, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$33,640 ; dépenses casuelles, \$7,280, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille trois cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Impressions et de la Papeterie:—Appointements, y compris W. McMahon à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$30,792 ; dépenses casuelles, \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille neuf cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Appointements, \$11,260 ; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$720, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille trois cent vingt-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances et du Conseil du Trésor:—Appointements, \$44,722 ; dépenses casuelles, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$9,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail.—Appointements, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$13,120 ; dépenses casuelles, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du haut-commissaire pour le Canada en Angleterre:—Appointements, \$6,440 ; dépenses casuelles, \$14,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour départements en général:—Dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$100 pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour traitements des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$500 chacun pour trois examinateurs, \$325 pour le secrétaire et \$125 pour un coramis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Lally Lafontaine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour madame Delaney, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Mlle Harriet Fraser, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neu cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt treize dollars et quarante et un centins, soit accordée à Sa Majesté pour indemnité à des pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite:—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ex-directeur de poste à Victoria, C.B., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille deux cent trente-neuf dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense:—Solde et suppléments, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour exercices annuels, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et gages, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour vivres, approvisionnements et remontes, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour transport, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour habillement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel de guerre, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide aux sociétés de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour collège militaire Royal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arsenal fédéral, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défenses d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour levés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million quarante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense:—Pour achat d'artillerie, armes, champs de tir et leur installation, terrains pour fins militaires, magasins de réserve d'habillements, équipements, etc., y compris \$75,000 à être dépensés à l'arsenal du Dominion pour des munitions de réserve, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—canaux—canal de Cornwall:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour contrôle des compagnies d'assurances:—Dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel pour l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à l'Acte de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à l'Acte de naturalisation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour tenir lieu de remise des droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles à l'agence de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à la publication des mémoires de la Société royale, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Les services rendus par des membres du service civil pourront être payés, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.)

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais des enquêtes sur les comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et consultations d'avocats pour l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à la publication de documents par la *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour classement des archives dans le bureau du Conseil privé, ce service pouvant être payé nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'Association canadienne pour la prévention de la tuberculose, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent quarante neuf mille deux cent deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes:—Appointements et dépenses casuelles des différents ports dans les diverses provinces, et les Territoires du Nord-Ouest, y compris suppléments aux employés pour travail extra, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$947,892 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres officiers en tournée d'inspection et de service préventif, y compris les appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, et pour compiler les relevés statistiques des importations et des exportations, \$111,360 ; divers—impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres, dateurs, serrures, instrumens, etc., pour divers ports d'entrée, frais judiciaires et uniformes des employés de douanes, \$30,000 ; entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$24,000 ; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif, et auquel il doit en être rendu compte, \$4,000 ; dépenses dans le Territoire du Yukon, \$32,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Inspecteur en chef, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres employés pour l'exécution des actes d'inspection générale et du grain du Manitoba, \$48,000 ; loyers, gages et autres dépenses casuelles, y compris l'achat et la distribution d'échantillons types de grain et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection et mesurage du bois:—Appointements de l'inspecteur, du teneur de livres et des commis, \$4,880 ; dépenses casuelles, \$2,240 ; mesureurs de bois, \$3,360 ; mesureurs de bois à la retraite, \$3,360, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canaux: canal de Cornwall:—Pour

acheter et monter un appareil de bétonnage, \$4,100 ; renforcer et protéger la levée nord, etc., \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt neuf dollars et trente-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Pour payer à P. H. Kealey le temps qu'il a perdu, par suite de blessures reçues au travail, 67 jours à \$2 par jour, les deux tiers de son salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante-six centins, soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Carillon et Grenville:—Pour payer aux représentants légaux de feu James B. Cushing une indemnité équivalant à deux mois du salaire du défunt, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour écluse Sainte-Anne:—Pour payer à la veuve de feu S. D. Hamilton, gardien de l'écluse Sainte-Anne, une indemnité équivalant à deux mois de salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine;—Personnel attaché au canal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux en général:—Crédits supplémentaires destinés aux employés permanents, et destinés aussi à rémunérer toutes autres personnes pour services se rattachant au passage de bateaux dans les canaux du gouvernement du Canada, durant les vingt-quatre heures allant du samedi à minuit jusqu'au dimanche à minuit, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction du barrage à la station de l'écluse de Poonamalie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour rapides des Galops:—Pour achever le chenal (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Prolongement du canal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall:—Travaux de renforcement et de protection de la berge nord, etc., (à voter de nouveau), \$3,000 ; acheter et installer l'appareil à préparer le béton, \$4,100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt neuf mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall:—Construction et équipement des ateliers et du bureau, \$40,000 ; installation électrique, \$20,444 ; agrandissement, \$29,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille, trois cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canaux—navigation de la Trent:—Somme contributive pour la construction du chemin et des ponts sur la rivière Trent, à l'île de Wilson, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Carillon et Grenville:—Pour pourvoir à l'éclairage électrique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Pour augmenter les appointements de W. J. Stewart, chef du service hydrographique, de \$100; de J. F. Fraser, ingénieur et commissaire des phares, de \$200; de B. H. Fraser, sous-ingénieur en chef, de \$200; de F. Anderson, sous-ingénieur hydrographe, de \$250, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$750; pour pourvoir aux appointements de J. B. A. Boudreau au rang de commis de 1re classe et aide-comptable à partir du 1er juillet 1904, en remplacement de F. H. Cunningham, transféré au service extérieur, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Somme supplémentaire pour entretien et réparations des phares, \$75,000; somme supplémentaire pour construction de phares et d'auxiliaire de la navigation, \$350,000; pour achat de terrain et construction et installation d'un dépôt pour phares sur la Baie Georgienne, \$12,000; pour facilités de quaiage à Saint-Jean, N.-B., pour les steamers et bouées du gouvernement, \$15,000; pour l'administration du service du pilotage, \$11,000; appointements d'officiers, ingénieurs et dessinateurs provisoires, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil—somme supplémentaire, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Supplément nécessaire pour l'extension du service côtier et les études et explorations sur la côte nord du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Supplément nécessaire pour l'établissement de nouvelles stations de télégraphe sans fil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur:—Pour rembourser les droits d'inspection des bateaux à vapeur payés durant l'année 1903 sur les vaisseaux canadiens enregistrés, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt et un mille, six cent soixante-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Somme supplémentaire pour entretien et réparations des steamers du Dominion, \$75,000; pour steamer devant remplacer l'*Aberdeen*, et construit en vue de pouvoir briser les glaces du fleuve Saint-Laurent, \$300,000; pour construire un steamer destiné à la navigation d'été et d'hiver, à Québec, \$125,000; gratification équivalent à deux mois de salaire, à la veuve de Achille Michaud, ci-devant mécanicien en chef du steamer *Druid*, \$166.36; somme supplémentaire pour enlèvement d'obstacles, y compris l'élévateur coulé à Montréal et les obstructions de la rivière Ostall, Colombie-Britannique, \$9,000; somme supplémentaire pour service des marées, \$2,000; lac Saint-Louis—levées hydrographiques et nettoyage du chemnal, \$10,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques:—Somme supplémentaire pour le service météorologique des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, \$10,000; don à l'observatoire de Montréal, \$500; allocation ordinaire à W. A. Found, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Somme supplémentaire pour la construction et l'entretien de nouvelles piscifactoreries, \$30,000; somme supplémentaire pour armer de nouveaux croiseurs destinés à la protection des pêcheries, \$30,000; somme supplémentaire pour steamers destinés à remplacer l'*Acadia* et le *Petrel* sur les grands lacs, \$285,000; allocation ordinaire à A. H. Belliveau, pour ses services comme inspecteur des pêcheries à Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300;

pour s'enquérir au sujet de la pêche de la sardine, du hareng et des huîtres, \$10,000 ; somme supplémentaire pour l'établissement, l'entretien et l'inspection des installations frigorifiques à boîte, pour les pêcheurs de la haute mer, \$25,000 ; pour expériences ayant pour objet de détruire les chiens de mer, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes :—Somme additionnelle requise pour faire face aux appointements et aux dépenses casuelles des divers ports des diverses provinces et des Territoires du Nord-Ouest, \$10,000 ; supplément requis pour couvrir les appointements et les dépenses casuelles rattachées au conseil des Douanes, \$50,000 ; supplément requis pour couvrir les dépenses du Territoire du Yukon, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistique :—Statistique en général, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine :—Acte des Travaux publics, hygiène, \$3,000 ; quarantaine des bestiaux et division vétérinaire, \$50,000, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille et quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Commerce :—Administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,200 ; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau International des Douanes, \$480 ; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$32,000 ; primes sur l'acier et le fer, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb et sur le chanvre de Manille employé à la fabrication de la ficelle d'engrègement, pour faire face aux frais de la mise à exécution des actes, \$6,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées :—Somme additionnelle requise pour l'inspection de la ficelle d'engrègement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots :—Somme additionnelle pour service de bateaux à vapeur, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, entre Québec et le bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, le long de la côte ouest du bassin Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur, entre Annapolis et Hull, G.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle pour service de bateaux à vapeur durant la saison de navigation, c. a. et de l'ouverture à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, St. Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain, et autres ports sur le lac du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur, durant l'année 1904-05, entre Québec et Natashquan, avec escale à différents ports et endroits le long de la rive nord du Saint-Laurent, entre ces deux points terminaux, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme supplémentaire pour service de bateaux à vapeur entre un ou plusieurs ports de l'Île du Prince-Edouard, et un ou plusieurs ports de la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean et divers ports du Bassin des Mines et du bassin Cumberland, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots :—Service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Westport et autres ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer National Transcontinental :—Levées et autres dépenses, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—canal Rideau :—Réparations au barrage de l'écluse Poonamalie, \$2,500 ; réparations, \$1,550, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département du Revenu de l'Intérieur :—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise :—Timbres pour tabac canadien et étranger, \$17,000 ; dépenses de voyage, loyer, combustible, \$3,000 ; compensation supplémentaire à E. S. Busby, receveur des douanes à Dawson, pour le dernier exercice, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère du Revenu de l'Intérieur :—Pour les appointements d'un commis de 2^{me} classe, R. A. Wiallard, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures :—Tenue de conférences et publication de cartes, tableaux, brochures, etc., concernant le système métrique des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent soixante dollars et quatre-vingts centimètres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt un mille huit cent quatre-vingt dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur-suppléant, \$1,600 ; appointements, \$58,160 ; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$20,624 ; dépenses casuelles, y compris \$600 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, \$20,400 ; publication des *Débats*, \$48,000 ; prévisions du sergent-d'armes approuvées, \$33,114, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes :—Somme additionnelle nécessaire pour les *Débats*, \$17,500 ; somme additionnelle nécessaire pour la papeterie, \$5,000 ; somme additionnelle nécessaire pour les fournisseurs et autres, \$1,500 ; somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, bureau du chef des messagers, \$500 ; somme additionnelle nécessaire pour femmes de journée additionnelles à \$25 par mois, \$100 ; somme additionnelle pour valises en cuir pour les députés, \$200 ; somme additionnelle nécessaire pour messagers pendant la session, \$865 ; somme additionnelle nécessaire pour femmes de journée pendant la session, \$120 ; somme additionnelle nécessaire pour serviteurs pendant la session, \$60 ; somme nécessaire pour couvrir les dépenses faites sous l'autorité d'une résolution de la Commission de l'économie interne relativement aux bonis accordés aux messagers permanents à cause de la longueur de la session de 1903, \$800 ; représentants de feu W. F. McCreary, solde de son indemnité sessionnelle, \$1,206 ; représentants de feu O. Simmons, solde dû pour la session de 1903, \$100 ; Acte du cens électoral, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1905.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent vingt-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes:—Pour pourvoir aux augmentations et promotions des officiers et commis de la Chambre des Communes, sur le principe de l'Acte du service civil, 1903, selon la résolution du conseil de la Commission de l'économie interne, \$2,450 ; pour pourvoir à la préparation d'un index général des journaux et des documents de la Chambre, pour la période de 1891 à 1904, inclusivement, selon la recommandation du comité conjoint des Impressions, approuvé par la Chambre le 16 juin 1904, \$1,400 ; pour pourvoir au paiement de 7 machines à écrire, avec tables, \$860 ; pour pourvoir à des augmentations au surintendant du service des messagers et à l'aide-surintendant, de \$50 chacun, et à des augmentations aux messagers permanents, au portier, etc., 1 à \$100, 10 à \$50, 1 à \$30, 1 à \$20, \$750 ; pour 5 nouveaux messagers sessionnels, à \$2.75 par jour, \$1,787.50 ; pour pourvoir à une augmentation de 25 cents par jour aux messagers et serviteurs sessionnels, \$1,691 ; pour pourvoir au paiement de deux teneurs de livres dans la salle des messagers, à \$3 par jour, \$780 ; pour payer une nouvelle femme de journée à \$25 par mois, \$300 ; pour payer son indemnité sessionnelle à M. John Charlton, absent pour cause de maladie, \$1,500 ; pour payer le reste de son indemnité sessionnelle à M. F. O. Dugas, absent pour cause de maladie, \$611 ; pour payer à la veuve de feu M. John McIntosh, décédé pendant la session, l'indemnité sessionnelle de ce dernier, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante et dix dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à une augmentation de 25 centins par jour aux messagers de la session et serviteurs, du 12 mars au 30 juin 1904, \$1,444.25 ; cinq nouveaux messagers de la session jusqu'au 30 juin 1904, à \$2.75 par jour, \$1,526.25, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer aux représentants de feu M. Isidore Proulx, la solde de son indemnité pour la session, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque du Parlement:—Appointements, \$18,240 ; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., \$10,400 ; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$800 ; dépenses casuelles, \$2,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque du Parlement:—Paiement à Joseph G. Pigeon de l'augmentation de ses appointements du 1er avril au 30 juin 1904, \$12.50 ; nouvelle somme nécessaire pour reliure des livres de la bibliothèque générale, \$1,000 ; autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—dépenses générales:—Impressions, reliure et distribution des lois, \$5,600 ; impressions, papier à imprimer et reliure, \$100,000 ; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$16,000 ; listes électorales des provinces, \$6,400 ; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour postes:—Promotion de M. John Sharp, chargeur, bureau de poste de Toronto, au grade de commis de troisième classe aux appointements de \$800 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil, \$200 ; provision pour la nomination de deux surintendants aux bureaux de poste urbains, \$3,600 ; provision pour la nomination d'un courrier convoyeur additionnel, y compris son allocation de parcours, \$16,000 ; supplément requis pour couvrir les appointements du surintendant en chef des postes, portés à \$3,500 du 1er juillet 1903, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille soixante et douze dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—pour couvrir dé-

penses imprévues encourues pour des essais d'expéditions des produits des fabriques du Canada au Sud-africain avant la création des lignes de steamers subventionnées directement, \$5,072.89 ; supplément requis pour les agences de commerce, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités, vu le développement des relations commerciales, ou réclames diverses et impressions et autres dépenses se rattachant au développement du commerce du Canada, \$5,000 ; primes sur le pétrole cru, et couverture des dépenses occasionnées par la mise à exécution de l'acte, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Postes:—Pour pourvoir à la nomination de M. A. D. E. Beudet, aide aux écritures à titre provisoire, au personnel permanent au rang de commis de 3e classe, à ses appointements actuels à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$550 ; pour transférer les employés ci-dessous nommés du service extérieur au service intérieur, avec le rang et les appointements mentionnés, à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil : W. H. Murphy, commis de 2me classe *cadette*, appointements, \$850 ; C. A. Devlin, commis de 3me classe, appointements, \$650 ; W. H. Jeffery, commis de 3me classe, appointements, \$650, \$2,150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordé à Sa Majesté pour divers—département du Travail:—Allocation aux correspondants, impressions et papeterie (y compris l'impression de la *Gazette du Travail*), frais de voyage, dépenses en rapport avec l'Acte des aubains, et \$500 chacun à un comptable et à un traducteur français, qui peuvent être membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail—Somme requise pour les dépenses des commissions sur le travail des aubains, pour couvrir les dépenses des commissions à partir de leur création, le 23 mai, y compris une allocation de cinq dollars par jour à G. G. V. Ardouin, sténographe, pour la prise des notes et la transcription des témoignages, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département de la Commission de géologie:—Pour payer les appointements de deux dessinateurs pour remplacer MM. Keele et O'Sullivan, transférés au personnel de campagne, et d'un dessinateur additionnel à \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Intérieur:—Somme additionnelle nécessaire pour la promotion de N. O. Côté au rang de 1er commis, \$100 ; somme additionnelle nécessaire pour la promotion de P. Robertson, au rang de commis de 1re classe, \$200 ; somme additionnelle nécessaire pour la promotion de G. W. Patterson, au rang de commis de 2me classe, \$125 ; autre somme nécessaire pour la promotion de Geo. Bell, au rang de commis de 1re classe, \$25 ; somme nécessaire pour 29 nouveaux commis de 3me classe—1 à \$700, 1 à \$620, 5 à \$600, 6 à \$570, 13 à \$550, 3 à 500, transférés de la classe des surnuméraires, \$16,390, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes:—Pour pourvoir au transfert de F. H. Paget, du service extérieur au service intérieur, au rang de premier commis, nonobstant les disposition de l'Acte du service civil, \$1,900 ; autre somme nécessaire pour appointements, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize dollars et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Pour gratification à la veuve de feu Francis O'Reilly, messenger de la salle des immigrants à Québec, équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions:—Pour payer à John Dyke, ci-devant agent du gouvernement fédéral à Liverpool, Angleterre, une allocation annuelle qui lui sera servie à l'avenir par paiements mensuels, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents quarante-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission de géologie:—Achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque, \$2,700; salaires et suppléments se rattachant au maintien permanent de trois pompiers au musée et dans les bureaux, \$1,800; pour achat de la collection de spécimens archéologiques du Canada de M. D. H. Price, environ 9,000 spécimens, \$5,949, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires indiennes—Ontario et Québec:—Pour annuité, gratuité et dépenses se rattachant à la négociation du traité No 9, \$32,925; pour 9 nouveaux élèves à l'Institut Mohawk, à \$60 chacun, \$540; pour chemins et drainage, \$2,400; compensation aux Mississaugas de Alnwick, pour les îles du fleuve Saint-Laurent qui leur ont été prises pour en faire des parcs, \$9,150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Nouveaux fonds de secours, \$1,000; pour amélioration des chemins sur les réserves indiennes, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Somme supplémentaire pour bétail, \$13,500; somme supplémentaire pour écoles, \$200; somme supplémentaire pour dépenses générales, et sur laquelle on pourra prendre \$200 pour rémunération au révérend John Semmens, agent de la réserve Clandeboye, nonobstant les dispositions d l'Acte du service civil, \$4,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Somme supplémentaire pour des écoles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Allocation supplémentaire pour les écoles, le personnel des bureaux, les impressions, etc., en deux paiements semi-annuels effectués à l'avance, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Somme supplémentaire pour salaires se rattachant au service du dehors, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme supplémentaire pour recherches, démarcations et autres travaux d'ordre astronomique du département de l'Intérieur, y compris le coût des instruments. Les appointements des employés pourront être payés à même cette somme, pourvu qu'ils dépassent \$50 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour compléter les améliorations sur les îles du Saint-Laurent (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité de la *Canadian Bank of Commerce*, pour services rendus au Yukon, du 1er mai 1903, au 30 avril 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour logement additionnel pour l'assistant receveur général à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme accordée au gouvernement impérial pour couvrir la part probable du Canada dans les pertes éprouvées du chef de l'exploitation du *Pacific Cable*, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour couvrir le coût probable des rapports et autres dépenses pour l'administration de l'Acte de la naturalisation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour terres de l'artillerie:—Supplément requis pour dépenses générales, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—pointe Farran:—Pour compléter l'installation du gaz ac-tylène, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme additionnelle requise pour aider à défrayer la dépense occasionnée par la publication des documents publiés par l'institut minier du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère des Travaux publics:—Pour pourvoir à la promotion de H. J. Guppy à la 2^{me} classe, \$100 ; pour payer à E. J. Smith et Geo. F. Hennessey la différence entre les appointements d'un commis de 2^{me} classe cadette à \$1,000 et ceux d'un commis de 2^{me} classe à \$1,100 par année, pour les premiers six mois de l'exercice 1903-04, ainsi qu'il y est pourvu dans le bill des subsides de cet exercice, et donner ainsi effet à la promotion de ces commis à la 2^{me} classe, à compter du 1^{er} juillet 1903, selon l'intention première (à voter de nouveau), \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix-sept mille cent quatre dollars et quarante et un centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics:—Observatoire astronomique d'Ottawa—nouveaux bâtiments, \$14,500 ; Ottawa, édifices publics—addition au bloc de l'Ouest, \$60,000 ; Ottawa, édifices publics—addition à l'édifice du Parlement au-dessus de la Chambre des machines et amélioration du vestibule—pour achever les paiements, \$7,604.41 ; Ottawa, édifices publics—bâtiment pour les archives fédérales, \$50,000 ; Ottawa, édifices publics—nouveaux ateliers d'aménagements, \$45,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—moyens de transport:—Port-Colborne—amélioration du port—brise-lames de Pest, \$55,000 ; études pour l'établissement d'une voie navigable de la Baie Georgienne à Montréal par les rivières des Français et Ottawa, \$250,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Nouvelle-Ecosse:—Antigonish—édifice public, \$5,000 ; Canso—édifice public, \$5,000 ; Glace-Bay, \$5,000 ; édifice public d'Halifax—améliorations, réparations, etc., \$6,200 ; bâtiments d'immigration à Halifax, \$24,000 ; station de quarantaine d'Halifax, île Laylor—améliorations et réparations, \$3,300 ; Inverness—édifice public, \$5,000 ; Sydney-Nord—édifice public—réparations et améliorations, aménagements compris, \$4,000 ; station de quarantaine de Sydney-Nord—réparations aux bâtiments et clôtures, service d'eau, etc., \$650 ; station de quarantaine de Pictou—réparations, renouvellements, etc., \$550 ; Springhill, édifice public—réparations (à voter de nouveau), \$3,500 ; Shelburne—édifice public, \$5,000 ; édifice public de Yarmouth—construction d'un nouvel étage au-dessous de l'entrepôt d'examen, y compris le chauffage, etc., \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Édifice public de Charlottetown—amé-

liorations, y compris la nouvelle toiture en cuivre, les réparations, etc., \$5,500 ; Souris, édifice public, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Salle d'exercices militaires de Saint-Jean (à voter de nouveau), \$10,000 ; station de quarantaine de Saint-Jean sur l'île aux Perdrix—hôpital, deux dépôts des immigrants et bâtiment et appareil pour l'éclairage au gaz acétylène, aussi réparations aux vieux bâtiments (à voter de nouveau), \$32,500 ; dépôt des immigrants de Saint-Jean, \$22,000 ; Lazaret de Tracadie—réparations au bâtiment, aux clôtures, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Québec :—Edifice public de Cicoutimi, \$8,000 ; édifice public de Fraserville (Rivière-du-Loup)—réparations et améliorations, \$1,000 ; édifice public de Gramby—améliorations, \$1,000 ; station de quarantaine de la Grosse-Île—améliorations et réparations aux bâtiments, \$900 ; édifice public de Hochelaga—améliorations, \$1,650 ; Iberville—édifice public, \$5,000 ; édifice de Joliette—améliorations et réparations, etc., \$2,500 ; Lachute—édifice public, \$5,000 ; casernes de Montréal pour corps permanent (à voter de nouveau), \$20,000 ; bureau de poste de Montréal—paiement à U. H. Dandurand de sa commission et de ses dépenses d'achat et de vente de propriété, \$1,500 ; Montréal, édifices militaires—nouveaux magasins, \$10,000 ; Montréal, entrepôt d'examen—Aménager le 3^{me} étage pour la division des messageries, nouvelles chaudières, etc., \$14,000 ; Montréal, édifice du Revenu de l'Intérieur—agrandissements, améliorations et réparations, etc., l'emplacement de l'addition devra être donné par la ville, \$50,000 ; bureau de poste de Montréal—installation du système de tubes pneumatiques entre le bureau de poste général et le nouveau dépôt postal projeté, \$55,000 ; Montréal—emplacement et construction de nouveau dépôt postal, \$75,000 ; Montréal—améliorations au bureau de poste, \$25,000 ; douane de Saint-Régis—améliorations et réparations, \$1,000 ; édifice public de Sherbrooke—améliorations et nouveaux aménagements au bureau de poste, etc., \$2,000 ; Trois-Rivières—salle d'exercices militaires—les autorités municipales devront fournir gratuitement un emplacement convenable, \$10,000 ; Trois-Rivières—bureau de poste—améliorations et nouveaux aménagements au bureau de poste, etc., \$2,000 ; citadelle de Québec—Hangar d'exercices pour l'école d'artillerie (à voter de nouveau), \$10,000 ; Salle d'exercices de Québec—addition au bâtiment, etc., (à voter de nouveau, \$20,000), \$30,000 ; édifices militaires de Québec—grand magasin à l'arsenal national (à voter de nouveau), \$11,000 ; bureau de poste de Québec—installation d'un bureau pour le surintendant du service des courriers sur chemin de fer, \$1,100 ; édifices militaires de Québec—hangar pour l'emmagasinage du gros matériel dans le parc aux boulets, \$1,000 ; observatoire de Québec—réparations et améliorations, \$1,600 ; citadelle de Québec—logement du Gouverneur général—réparations, mobilier, etc., \$3,600 ; bâtiment des immigrants sur la levée Louise et le brise-lames—améliorations et agrandissements, y compris un passage couvert et clôtures avec barrières le long de la voie du chemin de fer, trottoirs, etc., \$10,000 ; agence du ministère de la Marine et des Pêcheries à Québec, sur le quai du Roi—canalisation électrique, etc., pour nouvelles lampes électriques, \$640 ; Québec—hôpital pour le traitement des immigrants atteints du trachoma et autres maladies analogues, \$17,000 ; Québec—nouveaux abris des immigrants sur le brise-lames de la Pointe à Carcy et agrandissements et améliorations des bâtiments actuels, y compris un passage couvert conduisant à ceux de la levée Louise, \$45,000 ; bâtiments des immigrants de Québec, en général, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante-quatre mille cent un dollars et quarante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Barrie, édifice public de—remaniement des installations du bureau de poste et autres améliorations, aussi réparations, \$4,800 ; Brockville, édifice public de—modifications et agrandissements dans le bureau de poste, y compris des installations nouvelles, etc., \$4,500 ; Brantford, édifice public de—modifications et agrandissement dans le bureau de poste, y compris des installations nouvelles, etc., aussi renouvellement de la plomberie par

tout l'édifice, \$4,700 ; Cornwall, édifice public de—réparations, réfections, etc., (à voter de nouveau), \$1,500 ; Chatham, édifice public de—réparations, installations, etc., \$700 ; Chatham, édifice public de—replacer fourneaux et réparer l'appareil de chauffage, \$1,40 ; Chatham—salle d'armes, \$20,000 ; Galt, édifice public de—modifications au bureau de poste, installations, etc., \$2,500 ; Hamilton, salle d'exercices de—agrandissement, \$50,000 ; Kingston, bâtiments militaires de—caserne pour l'artillerie royale canadienne montée (à voter de nouveau), \$25,000 ; Kingston, collège militaire royal—salle d'exercices (à voter de nouveau), \$6,000 ; Kingston, collège militaire royal—logements de domestiques, \$8,000 ; London, bâtiments militaires de—nouveaux magasins, \$10,000 ; London, bâtiments militaires de—magasin (à voter de nouveau), \$3,000 ; London, hôtel des postes de—agrandissement de l'édifice et améliorations, \$20,000 ; North-Bay—édifice public, \$3,000 ; Ottawa, édifice du Parlement—améliorations dans le grand vestibule, réfection de verrières et de fenêtres, etc., \$21,000 ; Ottawa, édifice du Parlement—pour nettoyer et rafraîchir les murs, les plafonds, les sièges, etc., au Sénat, et faire des améliorations aux Communes, \$7,500 ; Ottawa, Imprimerie nationale—pour perfectionner l'installation de l'éclairage électrique, \$3,000 ; Ottawa, Imprimerie nationale—pour remplacer la toiture en bois par une toiture à l'épreuve du feu et ajouter un étage au principal corps de bâtiment et d'autres étages à l'annexe, \$70,000 ; Ottawa, édifices publics d'—améliorations à l'édifice de l'ouest, \$2,500 ; Ottawa, station agronomique d'—laboratoire bactériologique pour le service de quarantaine de bestiaux du département de l'Agriculture—pour rachever le bâtiment, \$600 ; Ottawa, hôtel des postes d'—pour restaurer l'édifice incendié et y ajouter de nouveaux étages, \$80,000 ; Ottawa, édifices publics d'—dépendance—mur de soutènement et clôture le long du chemin des Amoureux, \$10,000 ; Ottawa, édifices publics d'—pavage en face de l'édifice du Parlement, \$3,000 ; Ottawa, édifices publics d'—tiroirs et rouleaux d'acier, tablettes, etc., (à voter de nouveau, \$25,000), \$50,000 ; Ottawa, édifice du Parlement—horloges électriques en communication avec l'observatoire astronomique, \$5,000 ; Ottawa, édifices publics d'—pavage de la rue Wellington, vis-à-vis des édifices, \$28,000 ; Ottawa, édifices départementaux—nouvel ascenseur dans l'édifice de l'ouest—pour l'achever, \$2,600 ; Peterborough, édifice public de—améliorations dans l'hôtel des postes, installations comprises, \$4,000 ; Pembroke, édifice public de—modifications et réparations, \$2,000 ; Port-Colborne, édifice public de—améliorations, y compris des installations, \$1,20 ; Rideau-Hall—réfections et réparations nécessitées par l'incendie du 3 avril 1904, et surcroît de protection contre le feu, \$15,000 ; Sandwich—édifice public, \$10,000 ; Saint-Thomas, édifice public de—modifications, etc., \$1,000 ; Sainte-Catherine—salle d'exercices militaires, \$60,000 ; Simcoe—édifice public, \$10,000 ; Toronto, bâtiments militaires de—remise à voitures, etc., pour la compagnie du génie (à voter de nouveau), \$3,000 ; Toronto—station postal de plus (à voter de nouveau, \$25,000), \$75,000 ; Toronto, hôtel des postes de—installations dans les caves, \$2,300 ; Toronto, bâtiments militaires de—nouveau magasin, \$10,000 ; Toronto, station postale C de—logement pour le concierge, \$1,100 ; Toronto, douane de—part de l'Etat du pavage de l'esplanade en face de la douane, \$3,315 ; Toronto, salle d'exercices de—annexe pour manège, hangar, salle d'armes, etc., (à voter de nouveau), \$20,000 ; Toronto—caserne pour corps permanent, en remplacement de propriété vendue à la ville, \$50,000 ; Toronto, entrepôt de vérification de—modifications et agrandissements, \$20,000 ; Toronto, douane de—modifications et agrandissements, \$25,000 ; Toronto, hôtel des postes de—modifications et agrandissements, y compris ascenseur et installations—solde d'entreprise, 886.47 ; Windsor, édifice public de—améliorations, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba :—Brandon—bureau des terres fédérales—installations, \$1,300 ; Brandon—édifice public—plomberie neuve, nettoyage, etc., \$1,200 ; Brandon—salle d'exercices militaires, \$25,000 ; Selkirk—Edifice public, \$10,000 ; Virden—salle d'exercices militaires, \$10,000 ; Winnipeg, bâtiments militaires de—part de l'Etat dans le coût du pavage de la rue Osborne, \$5,000 ; Winnipeg—dépôts d'immigrants de, \$55,000 ; Winnipeg—terrain pour nouvel hôtel des postes—pour le service

de l'intérêt payable sur la balance du prix d'achat encore due, \$2,100fi pour l'année finissant le 30 juin 1905.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Caserne pour corps permanent (cavalerie Strathcona), (à voter de nouveau, \$10,000), \$40,000 ; Calgary, édifice public de—agrandissement pour les fins de l'hôtel des postes et de l'entrepôt de vérification, \$13,500 ; Calgary—bureau des titres, \$15,000 ; Lethbridge, dépôt d'immigrants de—agrandissement du bâtiment et appareil de chauffage, \$1,000 ; Medicine-Hat—édifice public, \$5,000 ; Moosejaw—édifice public, \$15,000 ; Prince-Albert—édifice public pour fins de bureau de poste, bureau des terres, palais de justice et d'enregistrement, \$30,000 ; Régina, bureau des terres fédérales de—installations, \$2,200 ; Régina, édifices publics de—réparations, améliorations, installations, etc., \$2,000 ; Régina, dépôt d'immigrants de, \$2,300 ; Régina—hôtel des postes, douane, etc., \$10,000 ; Régina, hôtel du gouvernement à—magasin, trottoirs, clôtures, etc., \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt sept mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique :—Ferne—édifice public, \$10,000 ; New-Westminster, édifice public—agrandissement pour le service des affaires indiennes, \$7,000 ; Nanaimo, édifice public—agrandissement—pour achever l'ouvrage, \$5,400 ; Victoria—bureaux des départements de la Marine et des Pêcheries et des Affaires indiennes, dans l'ancien bâtiment de douane—chauffage à l'eau chaude, nettoyage, etc., \$2,000 ; Victoria—bureaux des départements de la Marine et des Menzies, etc., \$700 ; Victoria, édifice public—par de l'Etat dans le coût du pavage de la rue du gouvernement, en face de l'édifice, \$1,000 ; Vancouver, édifice public—installation de tablettes, etc., en acier, dans la cave du bureau de poste, etc., \$1,000 ; Vancouver, édifice public de—part de l'Etat du pavé en bois à être posé sur la rue Pender, entre les rues Burrard et Abbott, \$725 ; Vancouver, édifice public de—montant supplémentaire, \$40,000 ; Williams-Head, poste de quarantaine de—bâtiments de plus et améliorations, réparations, installations, mobilier et divers approvisionnements dont il est besoin dans les anciens bâtiments, aussi réparations au steamer de la quarantaine, \$19,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général:—Construction de salles d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt douze mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Stations fédérales de quarantaine des bestiaux—réparations, etc., (à voter de nouveau, \$3,000), \$8,000 ; édifices publics d'Ottawa—service téléphonique, \$3,000 ; installations, accessoires, etc., de bureaux de postes, \$5,000 ; édifices publics du Yukon—réparations, améliorations, combustible et autres approvisionnements, éclairage, service d'eau, et salaires de concierges—montant supplémentaire voulu, \$76,200, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt neuf dollars et quatre-vingt quinze centins, soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Advocate—pour élargir le quai, \$2,000 ; Amherst-Point—quai, \$3,000 ; Rivière-aux-Pommes—quai, \$3,000 ; Baddeck—quai, \$5,000 ; Barachois—havre, \$1,50 ; Barrington, passe de—pour ôter les roches du chenal, \$2,000 ; Bass-River—réparations au quai, \$1,200 ; Battery-Point—quai, \$2,000 ; Bailey's-Brook—pour achever chenal et ouvrages de protection, \$500 ; baie Saint-Laurent—port de pêche, \$5,500 ; Bear-Cove—brise-lames, \$2,000 ; Beckerton—quai public, \$4,700 ; Belliveau, anse à—réparations au brise-lames, \$600 ; Big-Harbour (Port-Bevis)—pour achever le quai à l'entreprise, \$450 ; Boularderie-Centre—clôtures du quai, \$350 ; Broad-Cove-Marsh—réparations au quai, \$1,000 ; Bretons, anse aux—pour achever le débarcadère, \$1,650 ; Cap-Sable, île du (extrémité est)—entrée du port de pêche, (à voter de nouveau, \$2,200), \$3,000 ; Caribou, île du—protection de fascinage au moyen d'un talus de pierre, etc., (à voter de nouveau), \$1,000 ; Charlos, anse

de-brise-lames, \$5,000 ; Chegoggin—jetée de dérivation, (à voter de nouveau), \$1,400 ; Cheverie—réparations au brise-lames, \$800 ; Clark, havre de—pour enlever des roches du chenal, \$3,000 ; Country-Harbour—enlèvement d'obstacles, \$2,200 ; Cribbins, pointe—réparations au quai, \$1,800 ; Culloden—brise-lames, \$2,000 ; Cunningham, pointe—quai sur la rivire Milford-Haven, \$2,360 ; D'Escousse—réparations au quai, \$900 ; Diable, île du—brise-lames, \$5,200 ; East-Berlin—prolongement du brise-lames, \$1,000 ; Cinq-Iles—réparations au quai, (à voter de nouveau), \$700 ; Freeport—débarcadère—montant qu'il faut de plus \$5,000 ; Français, village—quai, \$2,500 ; Gabarus, havre de—enlèvement de roches, \$2,500 ; Georgeville, quai de—prolongement, (à voter de nouveau), \$500 ; Grande-Rivière—pour améliorer son embouchure, (à voter de nouveau), \$500 ; Grand-Narrows—quai—pour achever son prolongement, \$240 ; Granite-Village—quai d'amarrage, (à voter de nouveau), \$1,000 ; Crosse-Coques—réparations au brise-lames, \$2,000 ; Goélands, île aux—brise-lames, \$2,000 ; Habitants, rivière des—quai, \$5,000 ; Hampton—améliorations et réparations aux ouvrages du havre, et construction du brise-lames de l'est, \$1,200 ; Harbourville—réparations aux ouvrages du port, \$1,000 ; Iona—quai—réparations, \$1,300 ; Irish-Cove—quai—réparations, \$1,000 ; Joggin, mines de—abord de Brise-lames, \$3,000 ; Janvrin, havre de—quai, (à voter de nouveau, \$1,200 ; Jersey-Cove—quai, \$3,000 ; Kingsport—reconstruction de jetée, (à voter de nouveau), \$300 ; L'Ardoise—prolongement du brise-lames jusqu'au rivage, (à voter de nouveau), \$4,000 ; Larry, rivière de—prolongement du brise-lames, \$3,000 ; Litchfield—quai, \$3,000 ; Petit-Ruisseau—réparations au brise-lames, \$2,000 ; Petit-Judique—port de pêche, \$1,000 ; Lockeport—brise-lames—réparations, \$1,000 ; Longue-Pointe—quai, \$2,000 ; Mabou-Point—quai, \$1,000 ; Mahone-Bay—dragage, \$5,000 ; Main-à-Dieu—brise-lames, côté ouest du havre—pour l'achever, \$1,000 ; Malagash—quai, \$4,000 ; Margaretville—brise-lames—revêtement créosoté, \$600 ; Middle-East-Pubnico—quai, \$3,500 ; Mill-Cove—brise-lames, \$5,000 ; Musquodoboit, havre de—pour achever l'abord du quai, (à voter de nouveau), \$300 ; Newellton—réparations au quai, \$1,000 ; Newport-Landing—quai, \$5,500 ; Ogilvie—brise-lames—quai—élargir le bout extérieur, \$2,000 ; Oyster-Pond—protection de la grève, (à voter de nouveau), \$450 ; Parrsboro—agrandissement de la jetée, \$4,000 ; Piper's-Cove—ouvrages de protection, \$1,500 ; Plympton—réparations au brise-lames, \$1,000 ; Porter's-Lake—chenal, (à voter de nouveau, \$2,500), \$4,000 ; Port-Greville—prolongement du brise-lames, (à voter de nouveau), \$12,000 ; Port-Dufferin (Beaver-Harbour)—réparation des ouvrages de port, \$1,000 ; Port-Hawkesbury—quai, montant supplémentaire, \$2,600 ; Port-La-Tour—prolongement du brise-lames, \$5,000 ; Port Lorne—reconstruction et réparation du brise-lames, \$1,000 ; Saulnierville—réparations au brise-lames, \$2,000 ; Shelburne, havre de—dragage, \$4,000 ; Swim's-Point—quai, prolongement, etc., (à voter de nouveau), \$500 ; Sydney, station de quarantaine de—montant qu'il faut de plus pour bâtir un quai neuf, au lieu de réparer le vieux prolongement qui a été presque emporté, \$1,300 ; Tenecape—pour achever le brise-lames, \$1,700 ; Truite, anse à la (Centreville)—brise-lames—pour solder toutes créances de Reid et Archibald relativement à leur contrat du 12 avril 1898, pour la construction d'un prolongement de ce brise-lames, y compris l'intérêt sur les balances impayées, \$389.95 ; Victoria-Beach—quai de pilotis, \$25,000 ; Wallace-Harbour—améliorations et réparations, (à voter de nouveau), \$4,000 ; Arichat-Ouest—brise-lames, (à voter de nouveau, \$1,500 ; Arichat-Ouest—quai, \$3,000 ; Berlin-Ouest—prolongement de brise-lames, \$1,500 ; White-Head—quai, \$4,100 ; Whyccomagh—réparations et améliorations au quai et à l'entrepôt, \$500 ; Wolfville—quai—reconstruction et réparations, \$6,000 ; Yarmouth, havre de—murs de soutènement, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard :—Baie-Fortune—brise-lames—pour réparer dommage causé par tassement, \$500 ; Bay-View—jetée—rupture, etc., \$600 ; Beach-Point—pour élargir le chenal, etc., (à voter de nouveau), \$565 ; Belfast, jetée de—reconstruction du bout à terre, \$1,750 ; Canoe-Cove—brise-lames—pour l'achever.

\$1,000 ; China-Point—jetée—régalage, pilotage de défense, etc., \$600 ; anse McPherson—quai, \$5,000 ; port de Miminigash—prolongement du brise-lames et du revêtement de l'encoiffement à l'extrémité intérieure, \$3,000 ; port de New-London—dragage, etc., \$1,250 ; île Panmure—quai du côté sud de l'île, \$2,000 ; jetée de Port-Selkirk—réparations, \$850 ; port de Harbour—réparations au brise-lames du côté nord de l'entrée, dragage, etc., \$1,750 ; baie Saint-Pierre—brise-lames du côté est de l'entrée du port, \$5,000 ; Savage-Harbour—abateaux, etc., \$2,000 ; Rivière du Sud—Murray-Harbour—réparations au quai, \$1,000 ; port de Summerside—brise-lames—crédit supplémentaire, \$20,000 ; port de Tignish—prolongement du brise-lames du sud, \$2,400 ; Ile au Bois—protection du brise-lames du sud contre l'enfouissement, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Anderson's-Hollow—améliorations aux abords du quai, \$500 ; quai Belliveau—pour terminer les réparations, \$400 ; Bouctouche—chenal à travers la plage, \$3,000 ; Bouctouche—quai—réparations, (à voter de nouveau), \$2,000 ; quai de l'Eglise Brûlée—réparations, \$600 ; Campbellton—débarcadère du bateau-passeur—réparations, \$700 ; Campbellton—prolongement et réparation du quai, pour terminer, \$32,000 ; Campobello (Wilson's-Beach)—pour terminer la reconstruction du brise-lames, \$1,800 ; travaux du port du Cap-Tormentin—améliorations et réparation, \$10,000 ; Chance-Harbour—brise-lames, (montant périmé à voter de nouveau), \$4,000 ; Chatham—cale pour phare flottant, (à voter de nouveau), \$5,000 ; rivière Chockfish—améliorations de l'embouchure, \$1,200 ; Clifton (Stonehaven)—brise-lames—réparations, \$2,500 ; Dalhousie—amélioration du port, \$10,000 ; Durham—quai, \$5,000 ; Edgett's-Landing—quai—réparations à la superstructure, \$3,000 ; quai de Fox-Creek—réparations, \$1,000 ; quai de Lamèque—prolongement de l'ail en retour, \$4,000 ; port de l'Etang—réparations aux abords en chevalets de la tête de la jetée, \$250 ; port de Petite-Rivière-au-Saumon—bâtardeaux pour protéger la plage, \$790 ; port de Miscou—quai, \$5,000 ; Anse-à-la-Vase—brise-lames, \$2,600 ; Petit-Rocher—brise-lames—somme additionnelle, \$10,000 ; Pointe-Wolfé—réparations au mur de protection de la plage, \$500 ; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames, (à voter de nouveau, \$3,000), \$4,000 ; port de Quaco—prolongement de la jetée de l'est et réparations, \$5,000 ; port de Richiboucto—prolongement de la jetée du nord, \$5,000 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires—pour pourvoir à la contribution du gouvernement local, ne devant pas dépasser la moitié du coût primitif des quais qu'il a construits dans les eaux de marée, \$5,000 ; Saint-André—dragage de l'entrée occidentale du port, \$6,000 ; port de Shippegan—quai au terminus du chemin de fer de Caraquet, \$5,000 ; port de Shippegan—travaux de reconstruction et de réparations aux jetées d'entrée, bâatardeaux additionnels, etc., \$8,500 ; port de Tynemouth-Creek—exhaussement de la jetée du côté ouest de l'entrée et réparations aux jetées, (à voter de nouveau), \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général :—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Anse-à-Beaufils—prolongement de la jetée, \$2,000 ; Anse-aux-Gascons—prolongement du quai, etc., \$11,100 ; Anse-du-Cap (Cap-Cove)—brise-lames, \$5,000 ; anse Saint-Jean—pour achever le prolongement de la jetée, \$1,200 ; Baie-des-Pères—lac Témiscamingue—reconstruction du quai à Ville-Marie, y compris le dragage des abords, etc., (à voter de nouveau, \$2,500), \$7,900 ; Berthier (en bas)—réparations à la jetée, \$800 ; Port-au-Bic—quai à la Pointe-à-Côté (montant périmé à voter de nouveau), \$5,000 ; Bonaventure-Est—brise-lames, \$12,300 ; quai de Cacouna—pour achever le prolongement, etc., \$650 ; canton Fabre—lac Témiscamingue—quai, \$2,000 ; Cap-Santé—pour exhausser et réparer le quai, \$2,500 ; brise-lames de Caplan—pour achever les travaux, \$10,100 ; Château-Richer—améliorations du havre, \$6,000 ; Chateauguay—quai, \$1,000 ; quai de Coteau-Landing—pour remplacer la superstructure vermoulue des blocs d'approche par des piliers

en béton, et les longrines en bois des travées en charpente par des poutres d'acier en I, y compris le planchéage à neuf, les garde-fou, etc., \$9,000 ; quai de Dschambault—enlèvement des cailloux du chemin d'approche, \$2,000 ; quai Desjardins, Ile-aux-Allumettes, rivière Outaouais—pour terminer les travaux, \$3,500 ; D'Israëli—débarcadère à la tête du lac Aylmer, \$5,000 ; Douglstown—bloc du large, \$9,400 ; Pointe-Gatineau—réparations au quai et au mur de soutènement immédiatement en amont, \$2,300 ; quai de Georgeville—réfections et réparations, \$1,000 ; Grands-Méchins—brise-lames, \$10,000 ; Petit-Pabos—amélioration du port, \$5,000 ; Grandes-Bergeronnes—pour achever le quai, enlever les cailloux, etc., \$1,500 ; quarantaine de la Grosse-Ile—prolongement du débarcadère jusqu'à l'eau profonde, \$10,000 ; piliers et travées de l'île Bizard—réfections et réparations, \$2,300 ; quai de l'île Verie—réparations à l'extrémité adjacente à la rive, \$800 ; Kamouraska—prolongement de la jetée, (à voter de nouveau), \$1,500 ; lac Labelle—débarcadère, \$1,200 ; lac Mégantic—pour exhausser et réparer la jetée, \$1,200 ; quai de Lanorie—renouvellement du planchéage, \$600 ; L'Anse-à-Giles—quai, (à voter de nouveau), \$1,000 ; Laprairie—brise-glace et mur de protection, autres brise-glaces, etc., \$10,000 ; Lavaltrie—quai de pilotes et dragage, \$8,000 ; Les-Écureuils—prolongement du quai, etc., \$3,200 ; quai de Lotbinière—pour achever les abords, réparer l'ancien bloc, etc., \$4,800 ; quai de Magog—réfections et réparations, \$2,500 ; débarcadère de Magusha—somme additionnelle, (à voter de nouveau), \$2,000 ; Matane—réparations au brise-lames à l'embouchure de la rivière, (à voter de nouveau), \$2,000 ; Mille-Vaches—débarcadère, \$1,000 ; Mistook (Delisle)—pour achever le quai, \$5,000 ; Montmagny—quai sur le bassin, \$7,600 ; chute de Montmorency—mur de revêtement de l'encoffrement le long de l'entrée du port, \$4,000 ; New-Carlisle—prolongement de la jetée, \$10,000 ; brise-lames de New-Richmond—jetée—pour achever les travaux, \$10,000 ; Nicolet—réparer le môle à l'embouchure de la rivire et mur en pierre perdue, \$6,000 ; Notre-Dame-du-Portage—quai—somme additionnelle, \$3,500 ; débarcadère de Paspébiac—pour achever les travaux, \$11,700 ; Peel-Head-Bay (baie de Mississquoi)—quai, \$6,500 ; quai de Percé, sur la plage sud—pilots jointifs, \$1,000 ; port de Petites Bergeronnes—enlèvement de cailloux dans le chenal de la rivière, \$500 ; Pointe-aux-Trembles (en bas)—pour achever le quai donné à l'entreprise, \$27,000 ; Port-Daniel—pour achever le prolongement et les abords du quai, \$17,000 ; Portneuf—quai, \$1,000 ; rivière Maskinongé—dragage, \$6,000 ; rivière Outaouis—quai près de l'embouchure de la rivière du Lièvre, \$5,000 ; rivière Richelieu—dragage à l'île Sainte-Thérèse, \$5,000 ; rivière Saguenay—dragage, \$40,000 ; tributaires de la rivière Saint-Louis—ouvrir une voie fluviale entre Saint-Anicet et Sainte-Barbe, \$15,000 ; quai à la Rivière-à-la-Pipe—prolongement, \$1,000 ; Rivière-du-Lièvre—reconstruction du barrage au Petit-Rapide, \$20,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et améliorations à l'embouchure—somme additionnelle, \$5,000 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations du port—somme additionnelle, \$12,000 ; quai de la Rivière-Ouelle—réparation et améliorations, \$3,000 ; Rivière-Verte—améliorations à l'embouchure de la, \$4,500 ; quai de la Rivière-des-Vases—prolongement, \$800 ; quai de Saint-Alphonse de Bagotville—renouvellement du plancher, etc., \$1,000 ; Saint-Blaise—quai sur la rivière Richelieu, \$3,800 ; Saint-Charles-Borromée—quai, \$1,000 ; quai de Saint-Félicien—réparations, \$600 ; Saint-François, Ile d'Orléans—abords du bloc du large, \$10,000 ; Saint-François-de-Sales—quai avec abords sur la rivière Jésus, \$7,000 ; Saint-Godefroi-de-Nouvelle—pour achever brise-lames, \$15,300 ; Saint-Ignace-de-Loyola—quai sur le Petit-Chenal de l'Ile-du-Pads, \$1,800 ; quai de Saint-Irénée—réparations urgentes, \$1,000 ; Saint-Jean des Chaillons—améliorations du port en face des briqueteries—pour achever les travaux, \$5,000 ; Saint-Jean-Port-Joli—prolongement du quai et addition d'une aile, \$5,000 ; quai de Saint-Jérôme—pour achever les travaux, \$1,000 ; Saint-Michel de Bellechasse—pour compléter les réparations, (à voter de nouveau, \$1,200), \$2,400 ; Saint-Roch des Aulnaies—allonge au quai et réparations, \$2,500 ; Saint-Sulpice—quai, \$7,000 ; Sainte-Anne de la Pocatière—reconstruction de la jetée, (à voter de nouveau, \$2,000), \$4,600 ; Sainte-Anne de Sorel—brise-glaces, \$7,200 ; Sainte-Anne des Monts—port de refuge à l'embouchure

de la Grande Rivière Sainte-Anne, \$5,000 ; Sainte-Anne du Saguenay—prolongement du quai, etc., \$2,500 ; Sainte-Famille, Ile d'Orléans—prolongement de la jetée—pour terminer les travaux, \$13,500 ; Sorel—brise-glace dans le fleuve Saint-Laurent du côté ouest de l'embouchure de la rivière Richelieu, \$3,000 ; Terrebonne—quai, avec abord sur la rivière Jésus, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois mille quatre cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Amherstburg—amélioration du chenal et achat de terrain, \$5,000 ; Barrie—débarcadère et dragage, \$2,500 ; port de Bayfield—réparations à la jetée du nord et dragage, \$3,200 ; Baysville—quai de pilots, \$1,200 ; Beaverton—amélioration du port, \$11,000 ; Belle-Rivière—draguer entrée du chenal, etc., et renouveler les travaux de protection en pilotis jointifs, \$6,500 ; rivière Blanche—amélioration de la, \$7,000 ; Blind-River—dragage et achèvement du quai, (à voter de nouveau, \$1,000, \$7,000 ; quai de Bracebridge—somme additionnelle, \$1,200 ; Bronte—amélioration du port, (à voter de nouveau, \$5,000), \$7,000 ; Burleigh—quai, \$1,200 ; jetées du chenal de Burlington—pour compléter les travaux de réfections et réparations, \$7,000 ; Cap-Croker—débarcadère, \$2,400 ; port de Cobourg—pour compléter les réparations aux jetées, \$3,000 ; port de Colborne (Lakeport)—réparations et réfections au quai—pour terminer les travaux, \$2,500 ; Colchester—améliorations, \$1,200 ; quai de Cumberland—pour achever les travaux, \$1,500 ; Dunnville—draguer le creek Sunfish, \$3,000 ; Echo-Bay—quai, \$5,000 ; quai de Goderich—amélioration du port, (à voter de nouveau, \$6,400), \$15,000 ; quai de Gores-Landing—pour terminer les travaux, \$1,000 ; Grand-Bend—brise-lames—jetée, \$3,400 ; Grande-Rivière—dragage à l'embouchure, etc., \$10,900 ; quai de Haileybury, lac Témiscamingue—allonge, etc., \$3,000 ; port de Hamilton—amélioration du port, \$30,000 ; Hawkesbury—dragage, \$2,500 ; quai de Hilton—réparations, \$600 ; quai de Huntsville—abords, \$500 ; rivière des Sausages—ouvrir un chenal à travers le Coude-du-Diable, \$3,000 ; quai de Leamington—réparations au quai et érection d'un entrepôt, \$4,200 ; Little-Current—amélioration du chenal du nord pour les bateaux à vapeur dans la baie Georgienne—somme additionnelle, \$10,000 ; Mallorytown—débarcadère et dragage, \$3,300 ; baie de Matchedash—amélioration du chenal entre Fesserton et Waubashene, \$12,000 ; port de Meaford—nouveau brise-lames—somme additionnelle, \$10,000 ; quai de McCracken's-Landing—réparations et améliorations, \$900 ; Oliphant—quai, \$1,000 ; port d'Oshawa—dragage et réparation des hangars, \$1,500 ; Ottawa—quai du gouvernement au pied du canal Rideau, \$5,000 ; Owen-Sound—amélioration du port, \$15,000 ; Petewawa—quai, \$6,000 ; Pike-Creek—améliorations à l'embouchure du creek, \$3,150 ; Port-Dover—amélioration du port, (à voter de nouveau), \$10,000 ; Port-Bruce—quai, \$1,000 ; Port-Burwell—amélioration du port, (à voter de nouveau, \$5,000), \$45,000 ; Port-Elgin—dragage, \$2,000 ; Port-Stanley—amélioration du port, \$25,000 ; port de Rondeau—améliorations, \$25,000 ; rivière Saugeen—améliorations à l'embouchure, \$10,000 ; amélioration du Sault Sainte-Marie—compensation à W. H. Plummer, en règlement entier et final de toute réclamation relative au transport à la Couronne du quai dont il était propriétaire, \$7,000 ; rivière Severn—améliorations, \$2,000 ; rivière Severn—enlèvement des obstructions à la chute Macdonald, \$3,400 ; Shrewsbury (Rondeau)—quai de pilots et dragage, \$5,000 ; Stokes-Bay—quai, \$7,50 ; Tenby-Bay, île Saint-Joseph—quai, \$1,500 ; brise-lames de Thessalon—pour terminer les travaux, \$5,500 ; île Thorá, lac Simcoe—amélioration du port, \$660 ; port de Thornbury—dragage, \$3,200 ; Treadwell—quai, \$5,000 ; port de Whitby—dragage, \$10,000 ; port de Warton—dragage, \$9,325, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba :—Arnes—quai sur le lac Winnipeg, \$5,500 ; rivière Fairford—nettoyer le lit de la rivière en aval de la décharge artificielle du lac Manitoba, \$5,000 ; chenal des Carr'ères à l'Étroit, lac Winnipeg—abords du débarcadère et travaux du port, \$1,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1905.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—Old-Man's-River—détournement de la rivière dans son ancien lit à McLeod, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Chilliwack—quai, \$2,000 ; rivière Columbia en aval de Revelstoke—lacs LaFlèche—améliorations au lac du haut, \$5,500 ; rivière Columbia—améliorations, \$10,000 ; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles, \$2,500 ; rivière Kootenay—enlèvement d'obstacles entre la ligne de frontière et Kootenay-Landing, \$1,500 ; Langly—quai, \$2,000 ; Mount-Lehman—quai, \$2,000 ; port de Sydney—pour terminer le brise-lames, \$3,000 ; passage Thetis et de l'île Kuper—pour ouvrir le chenal de Telegraph-Harbour à Clam-Bay, \$6,600, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Nouvel outillage de dragage—provinces maritimes—sommés supplémentaires, (à voter de nouveau), \$50,000 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, \$80,000 ; outillage de dragage du lac Saint-Jean—reconstruction de dragueur, amélioration du remorqueur, etc., \$6,000 ; réparation du dragueur—somme supplémentaire, \$15,000 ; dragage, Ontario et Québec—somme supplémentaire, \$55,000 ; nouvel outillage de dragage, en général, \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Pont de Bryson—reconstruction des piles et des abords—somme supplémentaire, \$5,000 ; pont de la rivière Belly à Lethbridge—travaux de reconstruction—somme supplémentaire destinée à indemniser le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$19,200 ; pont de la rivière Old-Man's, à McLeod—travaux de reconstruction—somme supplémentaire destinée à indemniser le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$23,000 ; pont de la rivière Battle, à Battleford—nouvelles substructures en béton et protection des abords avec pilotis en rangs serrés, \$10,000 ; pour payer le travail fait par des indiens et des métis sur le chemin d'hiver entre le Petit Lac des Esclaves et le Lac-aux-Esturgeons, territoire d'Athabaska, sous la direction du révérend A. Desmarais, \$800 ; pont sur la rivière Assiniboine à Shellmouth, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades:—Rivière Saguenay—jetées et estacades en amont de Chicoutimi, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe—provinces maritimes:—Ligne de télégraphe depuis le Grand-Bras-d'Or jusqu'au Upper-Kempt-Head, île Boularderie, (à voter de nouveau, \$1,000), \$1,50 ; ligne de Mabou, Cheticamp et Meat-Cove—prolongement jusqu'à la baie Saint-Laurent, \$3,000 ; pour le prolongement de la ligne de téléphone, de Chatham à Tracadie, N.-B., (à voter de nouveau), \$2,000 ; pour améliorer le service télégraphique sur l'île du Prince-Edouard, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Pour raccorder l'île-aux-Œufs à la ligne principale, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$1,500 ; amélioration du service des réparations, sur la ligne de la rive nord, \$3,500 ; lignes aériennes de Saint-Hilarion à Sainte-Agnès et à la baie Saint-Paul—rive nord du bas Saint-Laurent, \$2,750 ; pour le règlement de la réclamation de F. C. Bickerdike, réclamation se rattachant à l'entreprise du transport de poteaux télégraphiques, de la rivière Saguenay à divers points de la rive nord du golfe Saint-Laurent, \$3,500 ; baie Saint-Paul—embranchement de Chicoutimi—ligne de ceinture à partir d'un point situé près de Saint-Alexis, à Boileau et Ferland, \$600 ; île-aux-Grues—communication par câble avec la Grosse-Île ou la côte de la rive sud du Saint-Laurent, \$5,900, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Ligne de téléphone de Banff—renouvellements des appareils et prolongement de la ligne, \$1,100 ; Edmonton—ligne de télégraphe d'Athabaska-Landing, (à voter de nouveau, \$2,500), \$3,400 ; poste télé-

graphique de Montagne-des-Bois—Willow-Bunch, prolongement de la ligne, (somme supplémentaire), \$1,400 ; ligne de téléphone—Edmonton à l'agence indienne d'Edmonton, (à voter de nouveau), \$900 ; Victoria—embranchement Andrews—prolongement à Whitford, \$1,400 ; Qu'Appelle—section d'Edmonton—nouveaux bureaux à Humboldt, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Communication télégraphique entre Okanagan-Landing et la mission Kelowna, \$4,500 ; Quesnel—embranchement Barkerville—réparations, \$1,000 ; Ashcroft—embranchement Lilloet—réparations, \$1,000 ; prolongement de la ligne de téléphone Kamloops—Nicola, via Granite-Creek, Princeton, Hedly, Kérémeos et Fairview à Penticton, \$13,500 ; île de Vancouver—ligne de téléphone de l'île Salt-Spring—nouveau prolongement sur l'île Salt-Spring, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent vingt-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gratification équivalant à deux mois de salaire, aux héritiers de feu M. A. Trottier, ci-devant employé au bureau de l'ingénieur des ports et rivières à Montréal, \$120 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, à la veuve de feu J. E. Hardy, ci-devant ingénieur adjoint de l'ingénieur des ports et rivières à Montréal, \$240 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, à la veuve de feu A. Letourmy, ci-devant attaché au personnel des réparations, édifices publics d'Ottawa, \$120 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, à la veuve de feu Wm J. Ferguson, ci-devant attaché au personnel des ingénieurs-mécaniciens, édifices publics d'Ottawa, \$120 ; gratification équivalant à deux mois de salaire, aux représentants de feu Timothy Daly, ingénieur, etc., Ottawa, gratification devant être payée à la personne ou aux personnes que le ministre des Travaux publics désignera, \$124 ; gratification à Fred. L. Eaton, machiniste, blessé par l'explosion d'un réservoir à eau chaude, à l'édifice public de Springfield, N.-E., le 5 octobre 1903, \$1,000 ; bureau de l'architecte en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, (somme supplémentaire), \$10,000 ; levée hydrographique des sources de la rivière Ottawa et de ses tributaires, dans le but de trouver moyen de régler les niveaux des biefs supérieurs de ces cours d'eau, afin de faciliter davantage la navigation, le flottage du bois, etc., (à voter de nouveau, \$5,000), \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille, cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et barrages flottants:—District d'Ottawa—glissoires et barrages flottants, etc.,—réparations et fournitures, \$20,000 ; rivière Gatineau—indemnité à messieurs Gilmour et Hughson pour l'usage de leurs barrages de retenue, etc., aux Cascades au cours de l'exercice clos le 30 juin 1903, (renouvellement de la partie du crédit devenue caduque), \$600 ; rivière Gatineau—remboursement à messieurs Gilmour et Hughson et à la W. C. Edwards Co., Ltd., des sommes payées à Samuel Bingham pour le remboursement des dépenses encourues en 1900 et 1901 pour remettre en position et outiller les barrages flottants, etc., \$2,957.29, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque:—Pour porter les appointements de A. H. Todd, premier commis, à \$2,200 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300 ; somme additionnelle nécessaire pour dépenses casuelles, \$620, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Acte du cens électoral, somme additionnelle nécessaire, \$20,000 ; impressions, reliure et distribution des lois, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—Nouvelle-Ecosse:—Glace-Bay—Edifice public:—Supplément, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Belleville—magasin d'armes, \$20,000 ; Guelph—magasin d'armes, \$20,000 ; Peterborough—magasin d'armes, \$20,000 ; Stratford—magasin d'armes, \$20,000 ; Woodstock, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest :—Saskatoon—édifice public, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse :—Victoria-Beach—supplément nécessaire, \$25,000 ; anse de Harrigan—quai, \$1,200 ; Chezzetcook-Ouest—améliorations, \$3,500 ; Chezzetcook-Est—brise-lames, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Mace's-Bay—quai, \$3,500 ; grande rivière du Saumon—éperon et brise-lames combinés, \$4,300 ; port de Quaco—brise-lames de l'est, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

102.—Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Rivière Chateauguay—agrandissement de son embouchure, (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

103.—Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Port de Toronto—prolongement du brise-lames, \$40,000 ; Port-Stanley—amélioration du port, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département en général—Dépenses casuelles :—Supplément nécessaire pour le soin et le nettoyage des édifices de l'administration, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Milice et Défense :—Pour pourvoir à la promotion de H. W. Brown du rang de commis de 1re classe (secrétaire particulier) à celui de premier commis, détenteur des contrats, à \$2,400 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$850 ; pour pourvoir aux appointements d'un premier commis (omis dans le budget principal), \$1,900 ; pour pourvoir aux appointements de deux nouveaux commis de 2me classe cadette, à \$800 chacun, \$1,600 ; pour pourvoir aux augmentations statutaires de trois messagers (omis dans le budget principal), \$150 ; pour pourvoir aux augmentations statutaires de deux commis de 2me classe cadette (omis dans le budget principal), \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt cinq dollars et quatre-vingt dix centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice :—Solde de l'état-major, corps permanents et milice active, etc., (y compris \$5,000 par année à un chef d'état-major général, et \$1,200 à un adjudant d'état-major, \$21,200 ; appointements et gages, \$3,000 ; levers militaires (service des renseignements), à voter de nouveau, \$2,500, \$19,800 ; exercices annuels, \$100,000 ; biens militaires—entretien, \$5,000 ; construction et réparations, \$113,000 ; vivres et approvisionnements, \$15,000 ; transports, \$5,000 ; habillements, \$80,000 ; matériel de guerre, \$20,000 ; aide aux sociétés de tir et aux corps de musique, etc., \$5,000 ; dépenses casuelles, \$10,000 ; collège militaire Royal, \$7,000 ; bibliothèque, \$1,000 ; pavage des rues en face des casernes, Winnipeg, (à voter de nouveau), \$4,000 ; monument sur le terrain de la Garnison, Annapolis, N.-E., \$5,000 ; monument à Fort-Erié, \$3,000 ; pour ériger des tablettes commémoratives sur le rocher au-dessous de la citadelle, Québec, \$1,250 ; gratification à la veuve de Patrick Gorman, \$60 ; gratification à la veuve du chirurgien lieutenant-colonel R. McLearn, \$1,282.50 ; gratification à la veuve du lieutenant et adjudant J. Graham, \$917.50 ; gratification à la veuve du major titulaire E. W. G. Gardiner, \$1,543.95 ; solde de la gratification au lieutenant-

colonel T. J. Duchesnay, ci-devant O.D.C., Québec, \$931.95 pour l'année finissant le 30 juin 1905.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—Secrétariat d'Etat, F. E. Fallon, pour combler le montant de ses appointements pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille quatre cent douze dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice:—Solde de l'état-major de l'effectif permanent et de la milice active, y compris les suppléments et la solde à partir du 1er juillet 1903, des officiers suivants: Col. D. A. Macdonald, lieutenant-col. J. B. Donaldson, lieutenant-col. Paul Weatherbe et le major G. S. Maunsell, et pour les officiers suivants nommés dans la "division des renseignements": Capt. A. C. Coldwell et capt. W. B. Anderson, à \$1,500 chacun, par année, \$50,000; exercices annuels et tir, habillements et effets militaires, \$150,000; habillements, fourniment et effets militaires, \$80,000; biens militaires, constructions et bâtiments, \$40,000; transport, \$15,000; aide aux sociétés de tir, corps de musique et instituts militaires, \$2,500; dépenses diverses et imprévues, \$5,500; collège militaire Royal du Canada, \$10,500; gratification à la veuve de feu l'archiviste sous-officier Wanless (\$99.20; indemnité au lieutenant-col. J. B. McLean, duc de York, R.C.H., \$1,813, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration:—Nouvelle somme requise pour l'impression des billets fédéraux, \$20,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour départements en général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles pour l'année finissant le 30 juin 1905.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent treize dollars et quatre-vingt-quatorze centins, soit accordée à Sa Majesté pour département du Secrétaire d'Etat:—Pour payer à F. E. Fallon la différence entre le taux de \$2 par jour et la somme qu'il a reçue depuis le 1er juillet jusqu'à la date de sa nomination de commis de seconde classe cadete, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Appointements, \$32,560; dépenses casuelles, \$11,360, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau des examinateurs du service civil:—Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux frais des examens, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission de géologie:—Pour payer à John F. Lyons, concierge, du 1er décembre 1903 au 30 juin 1904, à \$800 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Sénat:—Pour payer aux représentants de feu l'honorable James Dever, son indemnité sessionnelle, \$1,500 ; pour payer aux représentants de feu l'honorable James Reid, son indemnité sessionnelle, \$1,500 ; somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, \$11,000 ; pour faire face aux dépenses des comités spéciaux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédits supplémentaires pour la codification des statuts du Dominion, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de voyage du juge Hodgins, Toronto à Ottawa et retour, pour des fins de législation, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

121. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la bibliothèque de droit du Canada, à Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédits supplémentaires pour la commutation au lieu de la rémission des droits, sur les articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour cinq machines linotype complète, dernier modèle, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Somme additionnelle nécessaire pour la promotion de W. Reid, A. B. Hudson et Wm Kearns au rang de premier commis, à compter du 1er juillet 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère du Commerce:—Pour pourvoir à une partie du traitement du sous-ministre et contrôleur en chef de l'immigration chinoise (omis dans le budget principal), \$200 ; pour les appointements d'un nouveau commis de 2me classe, \$1,200 ; pour les appointements d'un nouveau commis de 3me classe, \$550, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille neuf cent seize dollars et onze centins, soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice:—Somme supplémentaire requise pour dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$20,000 ; pour payer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la rémunération et les frais des sténographes que ce gouvernement a fourni à la Cour Suprême des Territoires, \$3,000 ; pour augmenter l'allocation de retraite de M. le juge Henry, (à voter de nouveau le montant périmé), \$816.11 ; somme additionnelle nécessaire pour la cour de justice et les bureaux à Prince-Albert, \$300 ; pour le traitement d'un juge de la cour de comté pour le district d'Atlin, C.-B., \$2,400 ; pour le traitement d'un juge de la cour de comté pour le comté de Victoria, C.-B., \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour Suprême du Canada:—Pour pourvoir aux appointements de E. R. A. Taschereau, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent six mille trois cent quarante-huit dollars et vingt-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour couvrir des articles imprévus 1902-03 ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-4, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. l'Orateur, informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 163) intitulé: "Acte autorisant le gouvernement du Canada à acheter le chemin de fer *Canada Eastern* et à prendre possession du pont de chemin de fer de Fredericton et St. Mary's".

Bill (No 172) intitulé: "Acte modifiant le tarif des douanes, 1897".

M. l'Orateur soumet à la Chambre,—Rapport des Commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes, lequel est lu comme suit:—

Rapport des commissaires du service intérieur de la Chambre des Communes soumettant certaines résolutions adoptées par eux le 28 avril 1904:—

1. Résolu,—Que la classification actuelle des diverses branches du service de la Chambre des Communes, sauf quelques modifications verbales seulement, telle qu'elle paraît dans la liste du service civil (étant en substance la même que celle adoptée par les commissaires du service intérieur en 1885) soit maintenue et ratifiée; et, aussi, que les diverses divisions et désignations officielles des fonctionnaires de la Chambre soient telles que spécifiées dans le tableau A ci-dessous.

2. Résolu,—(a) Que les fonctions des divers officiers et commis soient les mêmes que celles qu'ils ont remplies ci-avant.

(b) Que l'un des employés de la division des lois soit désigné comme secrétaire de la division des lois, et remplisse, en sus de ses autres travaux, les fonctions qui pourront lui être assignées par le greffier des lois.

(c) Que l'un des traducteurs, dans la division de la traduction, soit désigné comme secrétaire de la division de la traduction, et qu'il remplisse, en sus de ses travaux de traduction, les fonctions qui pourront lui être assignées par le chef des traducteurs.

3. Résolu,—(a) Que le rang et le salaire des membres du personnel actuel seront tels que ceux donnés dans le tableau B modifié,—les dits rang et salaire étant en substance les mêmes que ceux spécifiés dans l'Acte du service civil modifié, de 1903.

(b) Que le grade, les fonctions et le salaire minimum et maximum des futurs titulaires seront tels que ceux donnés dans le dit tableau B.

(c) Que l'emploi de aide-traducteur anglais, dans la division des lois, actuellement occupé par M. H. H. Loucks, soit aboli lors de sa mise à la retraite.

(d) Que les tableaux "A" et "B", avec la résolution qui les adopte, soient déposés sur la Table par l'Orateur pour l'information de la Chambre des Communes.

N. A. BELCOURT, Orateur,

Président de la commission.

TABLEAU "A".

Chambre des Communes—Département du greffier.

1. *Officiers de la Chambre:*

Greffier de la Chambre,
Greffier-adjoint,
Sergent-d'armes,
Adjoint du sergent-d'armes.

2. Division principale :

Greffier du journal anglais,
Greffier des procès-verbaux anglais,
Greffier en chef du journal, des procès-verbaux et des ordres du jour français,
Examineur des bills privés,
Greffier-adjoint du journal anglais et des pétitions,
Greffier-adjoint des procès-verbaux anglais,
Greffier des documents de la session, et du comité mixte des Impressions,
Greffier du comité des Ordres Permanents et du comité des Bills Privés,
Greffier du comité des Débats, et greffier-adjoint des comités des Ordres Permanents et des Bills Privés,
Greffier du comité des Chemins de fer et du comité des Banques et du Commerce,
Greffier des affaires de routine, et des archives,
Greffier du journal français,
Greffier-adjoint du journal français,
Greffier du comité d'Agriculture et de Colonisation,
Greffier du comité des Comptes Publics, et greffier-adjoint des comités des Chemins de fer, et des Banques,
Commis dans le bureau des procès-verbaux anglais.

3. Division des lois :

Greffier des lois,
Greffier-adjoint des lois,
Traducteur anglais et secrétaire de la division des lois,
Aide-traducteur.

4. Division de la traduction française :

Chef des traducteurs,
Traducteur et secrétaire de la division de la traduction,
Sept traducteurs.

5. Division des services divers :

Comptable,
Adjoint du comptable,
Commis de la papeterie, et surintendant de l'impression des documents de la session.
Maître de poste,
Adjoint du maître de poste,
Commis dans le bureau du journal,
Commis dans le bureau de la papeterie,
Gardien de la salle de lecture.

OFFICIERS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—(TABLEAU "B").

Désignation.	Rang.	Salaires actuel, nouvelle règle.		Salaires maximum, nouvelle règle.		Rang du futur titulaire.	Salaires minimum du futur titulaire.		Salaires maximum du futur titulaire.		Observations.	
		\$	c.	\$	c.		\$	c.	\$	c.		
<i>Officiers de la Chambre.</i>												
Greffier de la Chambre.....	3,400	00	3,500	00	3,500	00	4,000	00
Sergent d'armes.....	2,400	00	2,450	00	1,900	00	2,500	00
Greffier-adjoint.....	2,400	00	2,400	00	2,000	00	2,500	00
Adjoint du sergent d'armes.....	1,400	00	1,500	00	1,500	00	1,900	00
<i>Division principale.</i>												
Greffier du journal anglais.....	Commis princip ^l	2,400	00	2,450	00	"	1,500	00	1,900	00
Greffier des procès-verbaux angl.	"	2,400	00	2,450	00	Commis princip ^l	1,900	00	2,500	00
Greffier en chef du journal, des procès-verbaux et des ordres du journal français.....	"	2,400	00	2,450	00	"	1,900	00	2,500	00
Greffier-adjoint des procès-verbaux anglais.....	1re classe.....	1,600	00	1,600	00	2e classe.....	1,200	00	1,500	00
Greffier-adjoint du journal anglais et des pétitions.....	"	1,800	00	1,850	00	"	1,200	00	1,500	00
Greffier des documents de la session, et du comité mixte des impressions.....	"	1,700	00	1,750	00	2e classe cadette.	800	00	1,100	00
Ex-amineur des bills privés.....	Commis princip ^l	2,200	00	2,200	00	1re classe.....	1,500	00	1,900	00
Greffier des comités des ordres permanents, des bills privés, et des privilèges et élections.....	1re classe.....	1,800	00	1,850	00	2e classe.....	1,200	00	1,500	00
Greffier du comité des Débats et greffier-adjoint des comités des ordres permanents et des bills privés.....	"	1,850	00	1,850	00	"	1,200	00	1,500	00
Greffier du comité des chemins de fer et des banques et commerce.	"	1,500	00	1,500	00	"	1,200	00	1,500	00

Greffier des affaires de routine et des archives.....	1,500 00	1,500 00	1,900 00	"	1,200 00	1,500 00	
Greffier-adjoint des affaires de routine et des archives.....	1,400 00	1,400 00	1,500 60	3e classe.....	500 00	700 00	
Greffier du journal français.....	1,100 00	1,200 00	1,500 00	2e classe.....	1,200 00	1,500 00	
Greffier-adjoint du journal français.....	1,100 00	1,200 00	1,500 00	2e classe cadette.....	800 00	1,100 00	
Greffier du comité d'agriculture et de la colonisation.....	1,100 00	1,200 00	1,500 00	"	800 00	1,100 00	
Greffier du comité des comptes publics et greffier-adjoint des comités des chemins de fer et des banques.....	1,100 00	1,200 00	1,500 00	"	800 00	1,100 00	
Commis dans le bureau des procès-verbaux anglais.....	950 00	950 00	1,100 00	"	800 00	1,100 00	A l'avenir, ces emplois ne seront pas nécessairement réunis.
<i>Division des lois.</i>							
Greffier des lois.....	3,200 00	3,300 00	3,500 00	2,400 00	2,800 00	
Adjoint du greffier des lois.....	2,150 00	2,150 00	2,500 00	1re classe.....	1,500 00	1,900 00	Le salaire du greffier des lois devant être augmenté de \$100 par année jusqu'au maximum de \$3,500.
Traducteur et secrétaire de la division des lois.....	1,250 00	1,250 00	1,500 00	2e classe.....	1,200 00	1,500 00	
Aide traducteur.....	1,400 00	1,450 00	1,500 00	Cet emploi sera aboli lors de la retraite du titulaire actuel.
<i>Division de la traduction.</i>							
Chef des traducteurs.....	1,800 00	1,900 00	2,500 00	Commis princip[al]	1,900 00	2,500 00	
Traducteur et secrétaire de la division de la traduction.....	1,800 00	1,850 00	2,200 00	1re classe.....	1,500 00	1,900 00	
Traducteur.....	1,800 00	1,850 00	2,000 00	"	1,500 00	1,900 00	
"	1,400 00	1,500 00	1,900 00	"	1,500 00	1,900 00	
"	1,400 00	1,500 00	1,900 00	"	1,500 00	1,900 00	
"	1,400 00	1,500 00	1,900 00	2e classe.....	1,200 00	1,500 00	
"	1,100 00	1,200 00	1,500 00	"	1,200 00	1,500 00	
"	1,100 00	1,200 00	1,500 00	"	1,200 00	1,500 00	
<i>Division des services divers.</i>							
Comptable.....	2,400 00	2,400 00	2,500 00	Commis princip[al]	1,900 00	2,500 00	
Commis de la papeterie et surintendant de l'impression des documents de la session.....	2,150 00	2,150 00	2,500 00	"	1,900 00	2,500 00	
Adjoint du comptable.....	1,400 00	1,500 00	1,900 00	1re classe.....	1,500 00	1,900 00	
Maire de poste.....	1,400 00	1,500 00	1,900 00	"	1,500 00	1,900 00	
Adjoint du commis de la papeterie et correcteur d'épreuves.....	1,150 00	1,200 00	1,500 00	3e classe.....	500 00	700 00	
Commis dans le bur. de la papeterie et correcteur d'épreuves.....	1,200 00	1,200 00	1,500 00	2e classe.....	1,200 00	1,500 00	
Adjoint du maître de poste.....	1,100 00	1,200 00	1,500 00	2e classe cadette.....	800 00	1,100 00	
Adjoint du maître de poste.....	1,100 00	1,200 00	1,000 00	"	800 00	1,100 00	
Gardienn de la salle de lecture.....	950 00	950 00	1,100 00	"	800 00	1,100 00	

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1904, la somme de \$2,485,409.80 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1905, la somme de \$29,437,891.53 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Macdonald, en conséquence, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1904, la somme de \$2,485,409.80 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1905, la somme de \$29,437,891.53 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois sont adoptées.

M. Macdonald informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 174) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1904 et le 30 juin 1905.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Macdonald fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill N (No 164) du Sénat, intitulé: " Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902 ", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 175) intitulé: "Acte modifiant l'Acte passé à la première session et intitulé : Acte modifiant de nouveau l'Acte pourvoyant au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne".

Bill (No 171) intitulé: "Acte autorisant des subventions à l'effet d'aider à la construction des lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées".

Bill (No 174) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1904 et le 30 juin 1905".

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte modifiant l'Acte de la présente session concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*".

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer urbain d'Edmonton.

Acte concernant la Compagnie de prêt et de placement du Canada, l'Impériale.

Acte concernant l'*Alliance Bank of Canada*.

Acte concernant l'Acte des chemins de fer, 1903.

Acte modifiant le chapitre 61 des Statuts de 1903 concernant les Statuts Révisés du Canada.

Acte pour faire droit à Annie Christman.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal.

Acte modifiant les lois relatives à la naturalisation et aux aubains.

Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Credit Indemnity Company*.

Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Thompson River Improvement Company*.

Acte concernant la Compagnie dite *West Canadian Collieries, Limited*.

Acte modifiant l'Acte de la députation, 1903.

Acte modifiant l'Acte des banques.

Acte concernant certains brevets de la *Canadian Office and School Furniture Company* (à responsabilité limitée).

Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*.

Acte concernant un arbitrage entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte modifiant l'Acte des pêcheries.

Acte concernant l'inspection des grains.

Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.

Acte concernant le versement des sommes accordées à certains chemins de fer à titre de subventions.

Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900.

Acte modifiant le chapitre 68 des Statuts de 1903, concernant les primes sur l'acier et le fer.

- Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903.
 Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le pétrole brut de provenance canadienne.
 Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties, 1903.
 Acte modifiant l'Acte du revenu de l'Intérieur.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.
 Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*.
 Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte du revenu de l'intérieur.
 Acte modifiant l'Acte des douanes.
 Acte autorisant le gouvernement du Canada à acheter le chemin de fer *Canada Eastern* et à prendre possession du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary's.
 Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.
 Acte modifiant l'Acte des postes.
 Acte concernant la milice et la défense du Canada.
 Acte modifiant l'Acte des compagnies, 1902.
 Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.
 Acte modifiant l'Acte passé durant la présente session, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne".

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit :—

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant intitulé:—

" Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1904 et le 30 juin 1905", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du neuvième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de vous dispenser de prolonger votre présence au Parlement après une session qui a duré plus longtemps que je ne m'y attendais lorsque je vous ai adressé la parole le onze mars dernier.

Les termes et conditions d'après lesquels le chemin de fer Transcontinental National sera construit et exploité ayant été enfin déterminés et acceptés, les travaux de construction vont se faire aussi rapidement que les explorations et la localisation de la ligne le permettront.

L'unanimité des opinions exprimées au sujet des changements apportés au tarif est une preuve très satisfaisante que ces modifications sont généralement approuvées.

Les arrangements faits par mes ministres avec le gouvernement du Mexique pour l'établissement de lignes de steamers entre cette république et le Canada, sur l'Atlantique et sur le Pacifique, vont, je l'espère, favoriser dans une large mesure le développement de notre commerce extérieur.

L'augmentation constante de notre revenu a amplement justifié la libéralité des crédits consacrés à l'amélioration de nos rivières et de nos ports et à l'exécution d'autres travaux publics essentiellement avantageux au commerce de notre pays.

Les modifications apportées à la loi de la milice et de la défense du Canada et ayant pour objet de rendre l'effectif plus puissant et plus efficace, seront généralement approuvées, je n'en doute pas.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie d'avoir libéralement pourvu aux frais du service public.

Honorable Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Mes relations officielles avec le Canada touchent à leur fin. Soyez assurés que je suivrai son progrès et son développement futurs avec un vif et constant intérêt, et ferai des vœux pour que, Dieu aidant, la paix et la prospérité dont cet heureux pays est maintenant favorisé, règnent encore longtemps.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le dix-neuf septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au dix-neuf septembre prochain.

INDEX

DU

TRENTE-NEUVIÈME VOLUME

4 EDOUARD VII, 1904

- A**CIER, L' :—Résolution pour que la Chambre prenne en considération le paiement des primes sur certains articles fabriqués avec, 399. En comité; résolution adoptée, 421. Bill présenté; seconde lecture; délibéré et passé, 422. Par le Sénat, 431. S.R., 527.
- ADRESSE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL**, en réponse au discours du trône, 17. Débat sur la dite adresse, 18.
- AGRICULTURE ET DE COLONISATION** :—Premier rapport du comité d', 46. Second rapport, 377. Adopté, 401. Troisième rapport, 407, 408.
- AGRICULTURE** :—Rapport du ministre de l', 36. (*Document sessionnel.*)
- ALASKA, DE L'** :—Correspondance relative à la frontière, 295. (*Document sessionnel.*)
- ALBERTA, THE, RAILWAY AND IRRIGATION COMPANY**, et son fusionnement avec d'autres compagnies, 127. Seconde lecture, 134. En délibéré et passé, 182. Par le Sénat, 222. S.R., 223.
- AMÉLIORATION D'OTTAWA** :—Etat des recettes et dépenses de la Compagnie d', 23. (*Document sessionnel.*)
- AMÉRIQUE, DE L', DU NORD** :—Bill concernant la Compagnie de télégraphe; présenté, 92. Seconde lecture, 100. Troisième lecture, 159.
- ANGLO-AMÉRICAINNE** :—Acte concernant la Compagnie d'assurance; bill présenté, 163. Seconde lecture; référé au comité, 168. En délibéré et passé, 183.
- ANGLO-CANADIENNE, COMPAGNIE** :—Etat des affaires, 31. (*Document sessionnel.*)
- ARBITRAGE, UN, ENTRE SA MAJESTÉ ET LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA** :—Acte concernant; bill présenté, 298. Seconde lecture; rapporté sans amendement et passé, 374. Par le Sénat, 431. S.R., 527.
- ARMSTRONG, JOSEPH E.** :—certificat d'élection, 7. Prend son siège, 14.

- ARTILLERIE :—Avis de motion pour prendre en considération une certaine résolution concernant le directeur général de l', 68. En comité; adopté et renvoyé au bill concernant la milice du Canada, 156.
- ATLANTIQUE AU NORD-OUEST :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Délibéré; troisième lecture; passé, 86.
- ATLANTIQUE, QUÉBEC ET OCCIDENTAL :—Bill à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 54. Seconde lecture, 63. Délibéré; troisième lecture; passé, 85.
- AUBAINS (ET AUX) :—Acte modifiant les Actes relatifs à la naturalisation; bill présenté, 282. Seconde lecture; en comité, 338. Passé, 353. Par le Sénat, 396. S.R., 527.
- AUDITEUR GÉNÉRAL :
- Rapport de l', 36. (*Document sessionnel.*)
- Rejet par le Conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général, 23. (*Document sessionnel.*)
- BANQUES, DES :—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 353. Seconde lecture; en comité et passé, 378. Par le Sénat, 418. S.R., 527.
- BANQUES, DES, CHARTÉES DU CANADA :—Liste des actionnaires, 168. (*Document sessionnel.*)
- BANQUES, LE COMITÉ DES, ET DU COMMERCE :—Premier rapport, 105. Second rapport, 173. Troisième rapport, 263. Quatrième rapport, 282. Cinquième rapport, 291. Sixième rapport, 401.
- BATEAUX À VAPEUR, 1898 :—Acte à l'effet de modifier l'Acte d'inspection des; présenté, 146.
- BATEAUX À VAPEUR, 1898 :—Bill modifiant l'Acte d'inspection des, 41. Seconde lecture; en délibéré, 215. Rapporté, 264. Passé, 265. S.R., 344.
- BELCOURT, HONORABLE ANTOINE NAPOLÉON :—Elu orateur, 10. Adresse à Son Excellence, pour la convocation des Chambres, 11. Réponse, 11.
- BERLIN, WATERLOO AND LAKE HURON RAILWAY COMPANY :—Bill concernant la compagnie dite; présenté, 89. Seconde lecture, 99. Passé, 141. S.R., 342.
- BERNIER, HONORABLE MICHEL, ESDRAS :—Donne sa démission, 4.
- BESSEMER, THE, AND BARRY'S BAY RAILWAY COMPANY, LA CIE DITE :—Bill présenté, 133. Seconde lecture, 141. Passé, 172. Amendé par le Sénat, 238. Amendement adopté, 249. S.R., 343.
- BESTIAUX, 1903, CHEZ LES :—Acte modifiant l'Acte concernant les maladies infectieuses ou contagieuses; bill présenté, 274.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport des bibliothécaires conjoints, 15. Comité mixte des deux Chambres devant aider l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, 22. Premier rapport du comité, 214. Second rapport, 356, 357, 358, 359.

- BIENS-FONDS, 1894** :—Acte modifiant l'Acte des titres de; bill présenté, 341. Seconde lecture; en comité et passé, 432. Par le Sénat, 471. S.R., 528.
- BILLS PRIVÉS** :—Prise en considération immédiate des, 72. Premier rapport du comité, 91. Second rapport, 139. Prolongation du temps pour présenter des bills privés, 154, 179, 196. Quatrième rapport, 209. Cinquième rapport, 232. Sixième rapport, 239. Septième rapport, 279. Huitième rapport, 349.
- BLANCHET, JEAN-BAPTISTE** :—Certificat d'élection, 8. Prend son siège, 10.
- BLAIR, ANDREW GEORGE** :—Donne sa démission comme député, 4.
- BOUNDARY, THE, KAMLOOPS AND CARIBOO CENTRAL RAILWAY COMPANY** :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 89. Seconde lecture, 99. En délibéré; troisième lecture, 136. Par le Sénat, 219.
- BRANTFORD AND HAMILTON RAILWAY COMPANY, THE** :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 68. Seconde lecture; renvoyé au comité, 73. Adopté, 115. Amendements du Sénat adoptés, 229. S.R., 343.
- BRODEUR, HONORABLE LOUIS PHILIPPE** :—Bref pour sa réélection, 5. Certificat d'élection, 6. Prend son siège, 10.
- BRONTE** :—Travaux d'amélioration au port de, 42. (*Document sessionnel*.)
- BRUCE** :—Vacance survenue, 2.
- BUDGET** :
- Budget principal, 23. (*Document sessionnel*.) Message de Son Excellence, 117.
- Budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1905, 365. Estimations supplémentaires additionnelles, 419.
- CAHOONE, EDWARD R.** :—Acte concernant certain brevet de; bill présenté, 218. Seconde lecture, 230. En comité; adopté, 256. S.R., 343.
- CAMPBELLFORD, THE, LAKE ONTARIO AND WESTERN RAILWAY COMPANY** :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 47. Seconde lecture, 63, 236. Lu la seconde fois sur division, 237. Troisième lecture, 110. Par le Sénat, 131. S.R., 223.
- CANADA** :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du; présenté, 89. Seconde lecture, 99. Délibéré et passé, 296. Par le Sénat, 335. S.R., 344.
- CANADA, DU, SUR LA VIE** :—Acte concernant la Compagnie d'assurance; bill présenté, 162. Seconde lecture, 165. Délibéré; passé, 225. Par le Sénat, 361. Bill retiré; honoraires remboursés, 409.
- CANADA EASTERN RAILWAY COMPANY** :—Motion concernant une certaine résolution concernant la, 362. En comité, 404. Adoptée, 406. Bill présenté, 406. Seconde lecture; en comité; adopté avec des amendements, 429. Par le Sénat, 522. S.R., 528.

- CANADA-OUEST, LES CHARBONNAGES DU (WEST CANADIAN COLLIERIES, LIMITED):—Bill présenté, 124. Seconde lecture, 134. Renvoyé au comité pour plus ample considération, 225. En comité, 234, 249, 255. Renvoyé au comité pour plus ample considération, 256. En comité, 287. Ordre rescindé et bill renvoyé au comité, 291. Adopté, 339. Amendements du Sénat adoptés, 375. S.R., 527.
- CANADIAN, THE, ASSESSMENT-POLICY HOLDERS IN THE MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY:—Acte concernant la compagnie dite; bill (du Sénat) présenté, 365. Première lecture, 374. Seconde lecture; en comité et passé, 431. S.R., 528.
- CANADIAN, THE, CREDIT INDEMNITY AND GUARANTEE COMPANY:—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 77. Seconde lecture, 86. En délibéré; passé avec des amendements, 267. Passés par le Sénat avec des amendements, 376. Amendements adoptés, 390. S.R., 527.
- CANADIAN FIRE INSURANCE COMPANY:—Bill concernant la compagnie; présenté, 68. Seconde lecture; référé au comité, 73. Adopté, 115.
- CANADIAN, THE, GENERAL ELECTRIC COMPANY, LIMITED:—Acte concernant certains brevets de la compagnie dite, 168. Adopté, 224. Par le Sénat, 257. S.R., 343.
- CANADIAN, DE LA, OFFICE AND SCHOOL FURNITURE COMPANY, LIMITED:—Acte concernant certains brevets d'invention; bill présenté, 248. Seconde lecture, 258. Passé, 285. Par le Sénat, 424. S.R., 527.
- CANADIAN, THE, TRACTION AND RAILWAY COMPANY, LA COMPAGNIE DITE:—Bill présenté, 124. Seconde lecture, 134. Bill retiré, 314. Honoraires remboursés, 349.
- CANADIEN DU NORD:—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 92. Seconde lecture, 100. Contrat entre Sa Majesté et le ministre des Finances. (*Document sessionnel*), 135. Troisième lecture; bill passé, 171. Par le Sénat, 222. S.R., 223.
- CANADIEN DU PACIFIQUE:—Bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 105. Seconde lecture, 116. En délibéré; passé, 140.
- CANADIEN DU PACIFIQUE:—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Délibéré, troisième lecture; passé, 85.
- CANSO, LA COMPAGNIE DU PONT DU DÉTROIT DE:—Bill présenté, 97. Seconde lecture, 102. Référé; troisième lecture; adopté, 128. Par le Sénat, 219. S.R., 223.
- CASCAPEEDIA, THE, MANUFACTURING AND TRADING COMPANY:—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 54. Seconde lecture, 63. Adopté, 98. Par le Sénat, 131. S.R., 223.
- CEDARS, THE, RAPIDS MANUFACTURING AND POWER COMPANY:—Acte constituant en corporation la compagnie dite; bill présenté, 145. Seconde lecture, 150. En comité, 228, 232. Renvoyé au comité pour plus ample considération, 234. Rapporté et amendé; amendements pris en considération, 286. Bill passé, 287. Amendements adoptés par le Sénat, 313. S.R., 344.
- CENTURY:—Acte concernant la Compagnie d'assurance sur la vie dite; bill présenté, 193. Seconde lecture, 225. En délibéré, 267. Passé, 268. Par le Sénat, 340. S.R., 344.

- CERTIFICATS DES CAPITAINES ET SECONDS DE NAVIRES:—Bill modifiant l'Acte concernant les; présenté, 16. Motion pour seconde lecture; débat ajourné, 202. Reprise du débat, 261. La Chambre se divise, 261-262. Résolu dans la négative, 262.
- CHAMBERS, ERNEST J., GENTILHOMME HUISSIER DE LA VERGE NOIRE:—Présence de la Chambre au Sénat, 2.
- CHAMBRE ajourné du mercredi au vendredi, 155. Du vendredi au mercredi, 168. Du jeudi au mercredi, 179.
- CHAMBRE DES COMMUNES :—Nomination des commissaires (commission interne) devant aider l'Orateur, 16-17. La Chambre devra s'assembler à onze heures a.m., chaque jour, 282.
- CHAUDIÈRE, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE DE LA:—97. Seconde lecture, 102. Passé, 171. Par le Sénat, 251. S.R., 343.
- CHEMINS DE FER ET CANAUX:—Rapport annuel, 89. (*Document sessionnel*.)
- CHEMINS DE FER, LES LIGNES DE:—Résolution pour que la Chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions concernant, 409. En comité, 435-438. Adoptées, 438-442. Bill présenté, 442. Seconde lecture; délibéré et passé, 473. S.R., 527.
- CHEMINS DE FER:—Bill à l'effet de modifier l'Acte des; présenté, 16. Seconde lecture; renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 48. Débat sur motion ajourné, 49.
- CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES:—Premier rapport du comité des, 81. Second rapport, 104. Troisième rapport, 111. Quatrième rapport, 123. Cinquième rapport, 132. Sixième rapport, 137. Septième rapport, 154. Huitième rapport, 167. Neuvième rapport, 170. Dixième et onzième rapports, 188. Douzième rapport, 192. Treizième rapport, 204. Quatorzième rapport, 214. Quinzième rapport, 227. Seizième rapport, 252. Dix-septième rapport, 263. Dix-huitième rapport, 266. Dix-neuvième rapport, 279. Vingtième rapport, 291. Vingt-et-unième rapport, 293. Vingt-deuxième rapport, 314. Vingt-troisième rapport, 349.
- CHEMINS DE FER, 1903 :
- Bill (No 6) modifiant l'Acte des; présenté, 41. Seconde lecture; référé au comité, 202.
- Bill (No 73) modifiant l'Acte des; présenté, 113. Motion pour seconde lecture; débat ajourné, 202. Renvoyé au comité, 236. Adopté, 365. Par le Sénat, 365. S.R., 527.
- Bill (No 88) modifiant l'Acte des; présenté, 130.
- CHICOUTIMI, THE, AND NORTH-EASTERN RAILWAY COMPANY:—Acte constituant en corporation la compagnie dite, 162. Seconde lecture, 165. En délibéré et passé, 225. Par le Sénat, 259. S.R., 343.
- CHRISTMAN, ANNIE:—Bill pour faire droit à, 314. Placé sur l'ordre du jour pour seconde lecture, 337. Seconde lecture; renvoyé au comité, 341. En comité, 359. Passé sur division; preuve retournée au Sénat, 360. S.R., 527.

- CIGARETTES** :—Résolution pour présenter un bill de prohibition, 42. Résolution remise pour seconde lecture, 200. Lue la seconde fois, 210. Bill présenté, 214. Délibéré; amendé, 261.
- CODE, LE, CRIMINEL, 1892** :—Bill (No 3) modifiant; présenté, 92. Seconde lecture; en comité; rapporté avec des amendements et passé, 201. Par le Sénat, 231. S.R., 343.
- CODE CRIMINEL, 1892** :—Acte (No 56) modifiant le; bill présenté, 113. Seconde lecture; rapporté avec des amendements et passé, 201, 202. Par le Sénat, 231. S.R., 343.
- COLLINGWOOD** :—Bill concernant l'hôpital général et de marine de; présenté, 68. Seconde lecture; renvoyé au comité, 73. Bill retiré; frais remboursés, 92. Adopté, 98.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE** :—Bill concernant la Compagnie méridionale de la; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Délibéré; troisième lecture; passé, 85. Par le Sénat, 121.
- COMITÉ MIXTE DES DEUX CHAMBRES** au sujet des Impressions du Parlement, 22. Rapport du Sénat, 30.
- COMITÉS PERMANENTS** :—Motion pour leur formation, 15. Liste des membres qui en font partie, 19-21. Rapport adopté, 21.
- COMMERCE ET DE LA NAVIGATION DU CANADA, TABLEAUX DU** :—23. (*Document sessionnel*.)
- COMMERCE** :—Rapport annuel du département du, 23. (*Document sessionnel*.)
- COMPAGNIES, DES** :—Acte modifiant l'Acte (du Sénat), 418. Première lecture, 420. Motion pour seconde lecture; retirée, 451. Passé, 526. S.R., 528.
- COMPAGNIES, 1902, DES** :—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 113. Seconde lecture; en délibéré, 210, 236, 261. Motion retirée, 377. Seconde lecture; délibéré; adopté avec un amendement, 471. S.R., 527.
- COMPTES PUBLICS DU CANADA** :—23. (*Document sessionnel*.) Premier rapport du comité; adopté, 158.
- CONSTITUTION, LA, LÉGALE DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS DE GRAINES DE SEMENCE** :—Acte concernant; bill présenté, 297.
- COPP, ALBERT J. S., M.P.** :—Soulève une question de privilège et donne des explications au sujet de certains faits personnels, 29.
- CRAWFORD, THE, BAY AND ST. MARY'S RAILWAY COMPANY** :—Acte constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 146. Seconde lecture, 150. Passé, 172. S.R., 342.
- CURTIS, LEWIS E.** :—Acte concernant certains brevets d'invention; bill présenté, 103. Seconde lecture, 115. En délibéré, 147. Passé, 148. Par le Sénat, 259. S.R., 343.
- DAMEN, WILLIAM A.** :—Acte concernant certain brevet de; bill présenté, 133. Seconde lecture, 141. En délibéré; passé, 163. Par le Sénat, avec un amendement, 259. Amendement adopté, 268. S.R., 343.

- DANIEL, JOHN WATERHOUSE :—Certificat d'élection, 9. Prend son siège, 14.
- DAVIS, MICHEL T., D'OTTAWA :—Location d'un certain lopin de terre, 297.
- DÉBATS, COMITÉ DES :—15. Premier rapport; réduction du quorum, 29. La Chambre concoure, 31. Second rapport, 62. Adopté, 84. Troisième rapport, 397. Adopté, 408.
- DÉBITEURS FRAUDULEUX :—Acte modifiant le Code criminel, 1892, concernant la punition des; bill présenté, 127.
- DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des, 23. (*Document sessionnel.*)
- DÉPUTATION, 1903, DE LA :—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 285. Seconde lecture; en comité; rapporté avec des amendements; pris en considération, 374. Adopté, 378. Par le Sénat, 418. S.R., 527.
- DÉPUTÉ DE SON EXCELLENCE, se rendra à la salle des séance du Sénat, 221.
- DOMINION, THE, FIRE INSURANCE COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite, 92. Seconde lecture, 100. En délibéré; passé, 267. Par le Sénat, 289. S.R., 343.
- DONNELLY, JAMES J. :—Certificat d'élection, 10. Prend son siège, 14.
- DOUANE, L'ACTE DES :—Motion pour que la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération une certaine résolution, 420. En comité, 433. Adopté, 434. Bill présenté; lu seconde fois; rapporté et passé, 434. Par le Sénat, 522. S.R., 528.
- La Chambre en comité (Voies et Moyens) pour modifier le tarif des douanes, 442, 443, 444, 445. Résolutions adoptées, 445, 446, 447, 448. Bill présenté; lu la seconde fois; délibéré et passé, 449. Par le Sénat, 471. S.R., 528.
- DROIT, DE :—Bill modifiant l'Acte des pétitions; présenté, 78. Seconde lecture; délibéré; adopté, 114.
- DUNDONALD, COMTE DE :—Document touchant à sa révocation, 266, 279.
- E**CHIQUEUR, DE L' :—Acte concernant la juridiction de la Cour; bill présenté, 234.
- ECHIQUEUR, DE L' :—Bill modifiant l'Acte de la Cour; présenté, 78. Seconde lecture; délibéré; amendé, 115. Motion pour troisième lecture; débat ajourné, 211. Bill renvoyé au comité pour plus ample considération; en délibéré; amendé et passé, 264.
- ECONOMIE, L', INTERNE :—Premier rapport des commissaires de; adopté, 430. Second rapport, 522-525.
- EDMONTON, D' :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer urbain; bill présenté, 162. Seconde lecture, 172. En comité et passé, 272. Par le Sénat avec un amendement, 340. Adopté, 350. S.R., 527.
- EDMONTON AU LAC DES ESCLAVES, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Bill présenté, 97. Seconde lecture, 102. Délibéré; troisième lecture; adopté, 128.

- EDMONTON, THE, ATHABASKA AND MACKENZIE RAILWAY COMPANY:—Bill constituant en corporation la compagnie dite, 68. Seconde lecture; référé au comité, 73. Passé, 272.
- ELECTIONS, DES FÉDÉRALES:—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 285. Seconde lecture; en comité, 353. Rapporte progrès, 374, 399. Amendé, 401. Motion pour troisième lecture; retirée, 410. En comité et passé, 421. Par le Sénat, 431. S.R., 527.
- EMMERSON, HONORABLE HENRY ROBERT:—Certificat d'élection, 6. Prend son siège, 10.
- EPIZOOTIES, 1903:—Acte modifiant l'Acte concernant les, 401. Ordre pour seconde lecture rescindé; bill retiré, 401. La Chambre en comité concernant une certaine résolution, 409. Bill présenté; seconde lecture; en comité; troisième lecture, 423. Passé, 424. Par le Sénat, 434. S.R., 528.
- ÉRIÉ, DU LAC, ET DE LA RIVIÈRE DÉTROT:—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; bill présenté, 161-162. Seconde lecture, 165. En délibéré et passé, 197. S.R., 342.
- ESSEX, D', LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER TERMINAL:—Bill présenté, 124. Seconde lecture, 134. En délibéré et passé, 210. Par le Sénat, 288. S.R., 343.
- EVANTUREL, LIEUT.-COLONEL:—Plainte portée contre lui, 248. (*Document sessionnel.*)
- F**ARMERS, LA, BANK OF CANADA:—Acte constituant en corporation; bill présenté, 218. Seconde lecture, 226. En délibéré; passé, 267. Par le Sénat, 289. S.R., 343.
- FEUILLETON DES ORDRES:—Items retranchés, 409.
- FORT-WILLIAM, DE, DANS LA PROVINCE D'ONTARIO:—Acte concernant le port; présenté, 146.
- FRANÇAIS:—Bill concernant la Compagnie des estacades de la rivière aux; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Adopté, 98. Par le Sénat, 131. S.R., 225.
- G**ARRISON, THE, COMMON:—Document concernant la vente de la propriété dite, 28. Produit en Chambre, 196.
- GALLAGHER, L. L.:—Motion pour production de documents concernant certaines accusations portées contre lui, 26. Document produit, 133.
- GERVAIS, HONORÉ:—Certificat d'élection, 9. Prend son siège, 10.
- GÉOLOGIQUE, DE LA COMMISSION:—Rapport sommaire, 289. (*Document sessionnel.*)
- GEORGIENNE, BAIE:—Demande de correspondance concernant la coupe du bois sur l'île Hope, 27.
- GIRONCOLI, SIEGFRIED:—Acte concernant certains brevets de; présenté, 205. Seconde lecture, 230. En comité; passé, 256. Par le Sénat, 284. S.R., 343.

- GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Ne juge pas à propos de faire connaître les causes de la convocation du présent Parlement, 2. Adresse proposée en réponse au discours du trône, 17. Relevé des mandats du, 23. (*Document sessionnel*.) Envoie ses remerciements, 92.
- GRAINS, DES :—Acte concernant l'inspection; bill présenté, 165. Résolution ajoutée, 194. Seconde lecture, 206; référé à un comité spécial, 207. Emploi d'un sténographe, 214. Rapport présenté (*Appendice No 7*), 293. En comité et amendé, 399. Passé, 400. Par le Sénat, 431. S.R., 527. Seconde lecture; référé, 252.
- GRAINS (DES) DE SEMENCE :—Acte concernant l'inspection et la vente; bill présenté, 194.
- GRAND TRUNK PACIFIC RAILWAY COMPANY :—Message de Son Excellence au sujet des modifications apportés au contrat, 15. (*Document*.) La Chambre en comité pour prendre en considération le dit contrat, 29. Changements projetés dans le contrat, 62. (*Document sessionnel*.) Ordre d'imprimer le document sans délai, 62. Amendement de M. Borden discuté, 75, 98, 100, 102, 104, 106, 107. Rejeté, 109. Résolution ratifiant le contrat; adoptée, 111. S.R., 344.
- GREAT (THE) LAKES AND NORTH-WEST TRANSPORTATION COMPANY :—Acte constituant en corporation la compagnie dite, 162. Seconde lecture, 172. Ordre rescindé; bill retiré; honoraires remboursés, 368.
- GREGORY, LIEUT.-COLONEL R. W. :—Prolongation de commandement, 298. Document produit, 401.
- GREY, DIVISION NORD :—Election contestée, 12.
- GUELPH :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de, 77. Seconde lecture, 86. Passé, 140. S.R., 223.
- GUELPH, THE AND GODERICH RAILWAY COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 78. Seconde lecture, 86. Passé, 141. S.R., 223.
- GUYSBOROUGH :—Siège vacant, 6. John H. Sinclair, écr, élu, 74.
- H**AMILTON, DE, GRIMSBY ET BEAMSVILLE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE :—Bill présenté, 124. Seconde lecture, 133. En délibéré et passé, 197. Bill retiré; honoraires remis, 349.
- HAZARD, HORACE :—Certificat d'élection, 9. Prend son siège, 14.
- HOCHELAGA :—Vacance survenue, 2.
- HOMARD :—Enquête faite sur les conditions des pêcheurs du, 64.
- HOME BANK OF CANADA :—Bill concernant la; présenté, 89. Seconde lecture, 101. En délibéré et passé, 182. Amendement par le Sénat, adopté, 225. S.R., 342.
- HOME BANK OF CANADA :—(Bill 140) concernant la; présenté, 258.
- HUDSON (D') ET DU NORD-OUEST, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE :—Bill présenté, 103. Seconde lecture, 118. En délibéré et passé, 181. Amendement du Sénat, 233. S.R., 344.

HURON ET ONTARIO :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; bill présenté, 218. Seconde lecture, 226. En comité; adopté, 256. Par le Sénat, 289. S.R., 343.

IMMIGRATION :—Agents d'immigration employés par le gouvernement fédéral, 26, 27.

IMPÉRIALE. LA COMPAGNIE DE PRÊT ET PLACEMENT DU CANADA :—Bill présenté, 97. Seconde lecture, 102. Délibéré et passé, 287. S.R., 527.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT, COMITÉ MIXTE :—Premier rapport, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247. Deuxième rapport, 383, 384, 385, 386. Adopté, 408. Troisième rapport, 420. Amendé et adopté, 430.

IMPRIMERIE (DE L') ET DE LA PAPETERIE :—Rapport annuel du département, 130. (*Document sessionnel.*)

INSPECTION, D', GÉNÉRALE :—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 193. Seconde lecture; en comité et passé, 399. Par le Sénat, 431. S.R., 527.

INSTRUMENTS AGRICOLES :—Montant des remises de droits payés, 84. (*Document sessionnel.*)

INTERNATIONAL, THE, BRIDGE COMPANY OF NEW BRUNSWICK :—Présenté, 97. Seconde lecture, 101. En délibéré; troisième lecture; passé, 136. Par le Sénat, 251.

INTÉRIEUR :—Rapport du département de l', 22. (*Document sessionnel.*)

IRENA, TOWNSHIP DE MATHILDA, COMTÉ DE DUNDAS :—Demande de documents au sujet du changement des maîtres de poste à, 151.

JAMES (DE) :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie; présenté, 90. Seconde lecture, 99. Délibéré; troisième lecture; adopté, 128. Amendement du Sénat, adopté, 225. S.R., 343.

KAMOURASKA :—Siège vacant, 5.

KINGSTON, THE, AND DOMINION CENTRAL RAILWAY COMPANY :—Acte constituant en corporation la compagnie dite; bill présenté, 193. Seconde lecture, 226. En comité; adopté, 256. Par le Sénat, avec un amendement, 298. Adopté, 300. S.R., 344.

KOOTENAY, DE :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central; présenté, 89. Seconde lecture, 99. Référé; adopté, 128. S.R., 223.

LAMBTON :—Vacance survenue, 3.

LAPOINTE, ERNEST :—Certificat d'élection, 7. Prend son siège, 10.

LAVERGNE, ARMAND :—Certificat d'élection, 7. Prend son siège, 14.

- LEMIEUX, HONORABLE RODOLPHE :—Bref pour sa réélection, 5. Certificat d'élection, 8. Prend son siège, 10.
- LIÈVRE, THE, AND OTTAWA RAILWAY COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 89. Seconde lecture, 99. Bill retiré; honoraires remboursés, 170.
- M**AIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE :—Acte à l'effet de refondre et modifier les lois sur la; bill présenté, 336. Seconde lecture; amendé, 429. Adopté, 431.
- MALLES, TRANSPORT DES :—Copie de tout contrat passés entre le gouvernement et autres compagnies et corporations, 49.
- MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Adopté, 107.
- MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Concession de fonds de bois accordée dans le, 27.
Concessions forestières accordées, 64.
- MANITOBA ET KEEWATIN :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 92. Seconde lecture, 100. En délibéré et passé, 181.
- MANN, ANDREW WILLIAM :—Acte pour faire droit à, 254. Seconde lecture, 258. Rapporté, 285. Adopté, 286. S.R., 344.
- MARINE ET PÊCHERIES :—Trente-sixième rapport annuel du département de la, 48. (*Document sessionnel*.) Décrets du conseil définissant les fonctions respectives de l'ingénieur en chef du département et du commissaire des phares, 155.
- MATANE :—Copie de la preuve à l'enquête sur la conduite du maître de poste de, 226. Document produit, 259. (*Document sessionnel*.)
- MESURES DU GOUVERNEMENT :—Priorité les mercredis et jeudis après les questions, 205.
- MILICE (DE LA) DU CANADA :—Rapport du département, 155.
- MILICE DU CANADA :—Bill concernant la, présenté, 26. Seconde lecture, 36. Résolutions renvoyées au dit bill, 156. Résolution concernant la solde et les allocations de certains officiers, 156. Adoptée, 157. Résolution au sujet de la nomination d'un officier chargé de faire l'inspection militaire de la milice; adoptée, 157. En comité, bill amendé, 400. Amendements proposés, 402, 403, 404. En comité; adoptés et bill passé, 410. Par le Sénat avec plusieurs amendements, 471. Amendements adoptés, 472. S.R., 528.
- MILICE CANADIENNE :—Pour présenter une résolution concernant la, 32. Progrès rapporté sur le débat, 54.
- MINÉRAI (LE) PLOMBIÈRE DE PROVENANCE CANADIENNE :—Résolution pour former la Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant, 147. Résolution adoptée, 206. Bill présenté, 206. Seconde lecture; en délibéré et passé, 215.
- MINGAN, SEIGNEURIE :—Enquête faite par P. V. Savard, 64.

MINTO :—Résolution pour présenter une adresse à Son Excellence à l'occasion de son prochain départ, 425. Le Sénat concoure, 451.

MONARCH, THE, LIFE INSURANCE COMPANY, LA COMPAGNIE DITE :—Présenté, 104. Seconde lecture, 116. En délibéré et passé, 183. Par le Sénat, avec amendements, 257. Pris en considération; adoptés, 258. S.R., 343.

MOORE, JENNIE DAVIDSON :—Acte pour faire droit à, 255. Seconde lecture, 258. Rapporté; passé, 286. Retourne la preuve au Sénat, 288. S.R., 344.

MONTMAGNY :—Vacance survenue, 3.

MONTREAL (THE) NIPISSING AND GEORGIAN BAY RAILWAY COMPANY :—Acte constituant en corporation la compagnie dite; bill présenté, 162. Seconde lecture, 168. Délibéré; passé, 225. Par le Sénat, 257. S.R., 343.

MONTREAL À OTTAWA ET LA BAIE GEORGIENNE :—Bill concernant la Compagnie du canal de; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Délibéré, 84. Troisième lecture; passé, 85.

MCCREARY, WM F. :—La Chambre s'ajourne comme marque de respect à sa mémoire, 142.

MCDONALD, D. R., ÉCR, M.P. :—Correspondance avec le gouvernement au sujet du soulèvement des métis, 232. (*Document sessionnel.*)

MCLEOD, J.C. :—Rapport sur le canal de la Trent, 62. (*Document sessionnel.*)

MCTAVISH, JUGE :—Rapport sur l'industrie du tabac imprimé sans délai, 368.

NATIONAL TRANSCONTINENTAL :—Acte modifiant l'Acte du chemin de fer; bill présenté, 112. Premier ordre du jour les lundis, mercredis et jeudis, après les questions, 124. Amendement proposé et perdu, 125. Discuté, 127. Seconde lecture sur division; référé, 129. Débat sur troisième lecture, 130, 134, 136, 138, 140, 142, 143, 159, 160. Résolution pour nommer quatre commissaires au lieu de trois, 160. Débat sur troisième lecture, 163, 164, 166, 168. Résolution pour nomination de quatre commissaires au lieu de trois adoptée, 169. Débat sur troisième lecture, 171. Amendements ajoutés, 172. Amendements proposés, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191. Lu la troisième fois et passé, 191. Correspondance par rapport aux explorations faites, 236. Par le Sénat, 273. S.R., 343.

NAVIGATION (LA) DANS LES EAUX CANADIENNES :—Acte modifiant l'Acte concernant; bill présenté, 162. Seconde lecture; en délibéré et passé, 216. Par le Sénat, 266. S.R., 343.

NIPIGON, DE, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Bill présenté, 124. Seconde lecture, 134. En délibéré et passé, 181.

NEW BRUNSWICK, THE, SOUTHERN RAILWAY COMPANYS—Acte concernant la compagnie dite; bill présenté, 270. Seconde lecture, 274. Bill retiré; honoraires remis, 347.

NICOLA, THE, KAMLOOPS AND SIMILKAMEEN COAL AND RAILWAY COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 90. Seconde lecture, 99. En délibéré, 181. Passé, 196. S.R., 342.

NORTHERN, THE, BANK :—Acte concernant la banque dite; bill (du Sénat) présenté, 275. Motion pour seconde lecture, 282. Seconde lecture, 288. Délibéré; passé, 296.

NOVA, THE, SCOTIA PERMANENT BENEFIT SOCIETY AND SAVINGS BANK :—Bill concernant la Compagnie dite; présenté, 47. Seconde lecture, 62. En délibéré et passé avec amendements 182. Par le Sénat, 271. S.R., 343.

OBSERVANCE DU DIMANCHE :—Pétitions pour l', 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62.

OKOTOKS, THE, AND HIGH RIVER LUMBERING AND DEVELOPMENT COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 90. Seconde lecture, 99. En délibéré; passé, 163. Par le Sénat avec un amendement, 289. Adopté, 292. S.R., 344.

ONTARIO, DIVISION NORD :—Election contestée, 13.

ONTARIO :—Dommages causés par les eaux du lac, 28.

ONTARIO (D') LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS :—Bill présenté, 103. Seconde lecture, 115. En délibéré, 182. Passé, 183. S.R., 342.

ORDRES PERMANENTS :—Premier rapport du comité des, 46. Deuxième rapport, 67. Troisième rapport, 71. Quatrième rapport, 77. Cinquième rapport, 88. Sixième rapport, 96. Septième rapport, 103. Huitième rapport, 123. Neuvième rapport, 132. Dixième rapport, 145. Onzième rapport, 154. Douzième rapport, 161. Treizième rapport, 167. Règle 64 suspendue conformément à la recommandation du rapport, 167. Quatorzième rapport, 192. Quinzième rapport, 204. Seizième rapport, 217. Dix-septième rapport, 239. Dix-huitième rapport, 254. Dix-neuvième rapport, 263. Vintième rapport, 270. Vingt-et-unième rapport, 282. Vingt-deuxième rapport, 337.

OTTAWA, D' :—Acte concernant la Compagnie électrique, 162. Seconde lecture, 166. En délibéré, 218, 222. Amendement proposé, 223. Adopté, 224. Renvoyé au comité des Bills Privés, 224. Bill retiré; honoraires remboursés, 248.

OTTAWA, D', BROCKVILLE ET SAINT-LAURENT :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 105. Seconde lecture, 116. En délibéré, 171. Passé, 172.

OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVIÈRE :—Bill présenté, 124. Seconde lecture, 133. En comité; amendé et passé, 229. Par le Sénat, 288. S.R., 343.

OTTAWA, DU NORD ET DE L'OUEST :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'; présenté, 48. Seconde lecture, 63. Délibéré; troisième lecture, passé, 85.

OTTAWA FIRE INSURANCE COMPANY :—Acte concernant la compagnie dite; bill présenté, 193. Seconde lecture, 211. En délibéré; passé, 267. Par le Sénat, 289. S.R., 343.

- PACIFIC, THE, BANK OF CANADA** (bill du Sénat):—Acte concernant la banque dite, 346. Première lecture, 347. Avis suffisants, 368. Inscrit pour seconde lecture, 374. Seconde lecture, 375. En comité et passé, 411. S.R., 527.
- PACIFIQUE, NORD ET D'OMEMICA, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU**:—Bill présenté, 103. Seconde lecture, 115. Passé, 141.
- PARC ET DE L'ILE DE MONTRÉAL, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU**:—Bill présenté, 97. Seconde lecture, 102. Bill retiré; honoraires remboursés, 227.
- PARSONS, HONORABLE C. A.**:—Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à; présenté 48. Seconde lecture, 63. Adopté, 98.
- PÊCHERIES (DES)**:—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 113. Seconde lecture; en comité, 401. Rapporte progrès, 402. Adopté avec amendements, 404. Par le Sénat, 431. S.R., 527.
- PENSIONS ET ALLOCATIONS DE RETRAITE, ETAT DES**:—23. (*Document sessionnel.*)
- PÉTROLE CRÛ DU CANADA**:—Motion pour prendre en considération des résolutions concernant une prime, 377. Son Excellence la recommande, 378. En comité; résolutions adoptées; bill présenté; seconde lecture; rapporté, 424. Passé, 425. Par le Sénat, 434. S.R., 528.
- PILOTAGE, DE**:—Acte à l'effet de modifier l'Acte; présenté, 146. seconde lecture; en comité; rapporté avec des amendements; considéré et passé, 215. Par le Sénat avec plusieurs amendements, 340. Adoptés, 341. S.R., 344.
- PLOMB CONTENU DANS LES MINERAIS PLOMBIFÈRES DE PROVENANCE CANADIENNE**:—Motion pour que la Chambre se forme en comité concernant le paiement de primes sur le, 428. Bill présenté; lu la seconde fois; délibéré et passé, 473. Par le Sénat, 527. S.R., 528.
- POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST POUR 1903, RAPPORT DE LA**:—101. (*Document sessionnel.*)
- POLICE À CHEVAL, RAPPORT DU COMMISSAIRE DE LA**:—26. (*Document sessionnel.*)
- PONTIAC AND INTERPROVINCIAL RAILWAY COMPANY, THE**:—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 68. Seconde lecture; renvoyé au comité, 72. Délibéré; troisième lecture; passé, 86.
- PORT-ARTHUR, DANS LA PROVINCE D'ONTARIO**:—Acte concernant le; présenté, 146. Seconde lecture, 207.
- POSTES, DES**:—Acte modifiant de nouveau l'Acte; bill présenté, 299. Seconde lecture; en comité; amendé, 399. Amendé de nouveau, 409. Passé, 410. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 471. Amendements adoptés, 472. S.R., 528.
- POSTES, RAPPORT DU MAÎTRE GÉNÉRAL DES**:—22. (*Document sessionnel.*)
- PROCLAMATIONS V, VI, VII.**
- PROROGATION, DISCOURS DE**:—528-529.

QUEBEC, DE, AU LAC HURON :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 89. Seconde lecture, 99. En délibéré, 135, 136. Troisième lecture; passé, 136.

QUEEN-EST :—Vacance survenue, 3.

REAL, THE, ESTATE TITLE GUARANTEE AND TRUST COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 68. Seconde lecture; référé au comité, 73. Adopté, 115. Par le Sénat, avec amendements, 257. Pris en considération; adopté, 258. S.R., 343.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :

Poids et mesures, gaz, lumière électrique, 23. (*Document sessionnel.*) Partie II.
Rapport, relevés et statistiques du département, 23. (*Document sessionnel.*) Partie I.

Falsification des substances alimentaires, 79. (*Document sessionnel.*) Partie III.
Résolution concernant des amendements à l'Acte du, 401. En comité, 422.

Résolution adoptée, 423. Considéré de nouveau; bill présenté; seconde lecture; en comité, 428. Passé, 429. Par le Sénat, 434. S.R., 528.

RIO DE JANEIRO :—Acte concernant la Compagnie d'éclairage et de force; bill présenté, 264. Seconde lecture, 268. Délibéré et passé, 287. Par le Sénat, 340. S.R., 344.

RIVET, LOUIS ALFRED ADHÉMAR :—Certificat d'élection, 8. Prend son siège, 14.

ROBERTSON, ELIZA :—Acte (du Sénat) pour faire droit à; bill présenté, 264. Seconde lecture; référé au comité, 274. Retourne la preuve au Sénat, 288. S.R., 344.

ROCKLIFFE, DE, ONT. :—Copie des papiers concernant la mousqueterie; production autorisée; document déposé, 347.

RODGER, ROBERT JAMES McDUFF :—Acte pour faire droit à; présenté, 127. Seconde lecture, 134. Passé, 148.

ROSS, CARABINES :—Documents concernant l'octroi de certain terrain pour la manufacture des, 188. (*Document sessionnel.*)

SANCTION ROYALE :—222-223, 342-344, 527-528.

SAUVAGES :—Etat indiquant les remises d'intérêt faites, 84. (*Document sessionnel.*)

SAUVAGES, DES, RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT :—295.

SASKATCHEWAN :—Etat indiquant le montant dépensé pour améliorer la navigation de la rivière, 27.

SAVARD, M. P. V. :—Demande de document le nommant à une position du gouvernement, 27. Production des documents, 143.

- SCRIPS DES MÉTIS DANS LE MANITOBA ET LES TERRITOIRES :—Demande de correspondance concernant la répartition des, 27.
- SECRETÉAIRE D'ÉTAT, RAPPORT DU :—23. (*Document sessionnel*.) Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département, 41, 42. (*Document sessionnel*.)
- SEDGEWICK, HONORABLE JUGE, se rend à la salle des séances pour sanctionner des bills, 342.
- SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant la prestation des; première lecture, 11.
- SERVICE CIVIL :—Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du, 23. (*Document sessionnel*.) Liste du, 25. (*Document sessionnel*.) Rapport du bureau des examinateurs du service civil pour l'année 1903. (*Document sessionnel*), 130.
- SIMILKAMEEN À KÉRÉMÉOS, DE LA :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; bill présenté, 247. Seconde lecture, 258. Délibéré et passé, 287. Par le Sénat, 340. S.R., 344.
- SINCLAIR, JOHN H., ÉCR :—Certificat d'élection, 78. Prend son siège en Chambre, 78.
- SINISTRES, DES, MARITIMES, DE 1901 :—Acte à l'effet de modifier l'Acte; présenté, 146. Seconde lecture, 265. En délibéré et passé, 266. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 340. S.R., 344.
- SMALL, E. A. :—Acte concernant certain brevet de; bill présenté, 133. Seconde lecture, 141. En délibéré; passé, 163. Par le Sénat, 259. Adoptés, 341-342. S.R., 343.
- SOCIÉTÉ, LA, CANADIENNE DE TIR DES BOUCHES À FEU :—Acte constituant en corporation; présenté, 155. Seconde lecture; en délibéré et passé, 218. Par le Sénat, 259. S.R., 343.
- SPRAGUE, DE :—Bill concernant la Compagnie manufacturière des chutes; présenté, 89. Seconde lecture, 93. En délibéré; rapporté sans amendement; débat sur troisième lecture ajourné, 224, 229. Passé, 234. Par le Sénat, 271. S.R., 343.
- STATUTS REVISÉS DU CANADA :—Acte concernant les unions commerciales, 209. (*Document sessionnel*.) Acte modifiant le chapitre 61 des Statuts de 1903; bill présenté, 299. Seconde lecture; en comité; adopté, 338. Par le Sénat, 365. S.R., 527.
- STEAMERS TRANSATLANTIQUES :—Données thermographiques prises à bord, 26. Conventions intervenues entre le Canada et toutes compagnies quelconques de steamers transatlantiques, 27.
- SUBSIDES :—La Chambre se forme en comité des, 29, 49, 54, 72, 116, 147, 148, 195, 207, 213, 216, 218, 219, 233, 252, 256, 265, 266, 268, 274, 277, 280, 283, 284, 288, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 338, 339, 340, 345, 346, 347, 348, 351, 352, 354, 355, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 371, 372, 376, 379, 380, 381, 382, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 394, 395, 412, 418, 426, 427, 452-471.
- La Chambre concoure, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 474-480, 481-496, 497-521.

- SUBVENTIONS À DES CHEMINS DE FER :—Acte concernant le paiement; bill présenté, 341. Seconde lecture; en comité; amendé et passé, 400. Par le Sénat, 431. S.R., 528.
- SCD DU CANADA, DU :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; bill présenté, 89. Seconde lecture, 99. Délibéré et passé, 296. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 335. Amendements adoptés, 339. S.R., 343.
- SUPRÊME, DES COURS, ET DE L'ÉCHIQUIER :—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 228.
- ST. CLAIR ET ÉRIÉ :—Bill à l'effet de faire revivre et modifier les Actes concernant le canal à navires de; présenté, 47. Seconde lecture, 62. Délibéré; troisième lecture; passé, 85. S.R., 222.
- ST. MAURICE, THE, VALLEY RAILWAY COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 90. Seconde lecture, 99. En délibéré; passé, 181. S.R., 223.
- SAINT-HYACINTHE :—Vacance survenue, 4.
- SAINT-JEAN ET IBERVILLE :—Dommages soufferts par les cultivateurs de, 27.
- T**AYLOR, JAMES E. :—Acte pour faire droit à; bill présenté, 132. Seconde lecture; référé, 136. Passé, 148.
- TÉMISCOUATA, DE :—Acte modifiant l'Acte de la présente session concernant la Compagnie du chemin de fer; bill présenté, 274. Seconde lecture; en comité; adopté, 338. S.R., 527.
- TÉMISCOUATA :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 77. Seconde lecture, 86. Délibéré; troisième lecture; adopté, 128. Amendement du Sénat; adopté, 229. Par le Sénat, 365. S.R., 343.
- TERMINAL DE MONTRÉAL :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; bill présenté, 193. Seconde lecture, 225. Renvoyé au comité, 337. Adopté, 350. Par le Sénat, 396. S.R., 527.
- TERRITOIRES, DES, DU NORD-OUEST :—Acte modifiant l'Acte de représentation; bill présenté, 173. Motion pour seconde lecture; débat ajourné, 211.
- TEMPÉRANCE, DE, DU CANADA :—Acte modifiant l'Acte; bill présenté, 180. Seconde lecture; en comité; passé, 236. Par le Sénat, 284. S.R., 343.
- THOMPSON, THE, RIVER IMPROVEMENT COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 124. Seconde lecture, 133. Délibéré; passé, 235. Par le Sénat, avec amendements, 378. Amendements adoptés, 390-391. S.R., 527.
- THOROLD, THE, AND LAKE ÉRIE RAILWAY COMPANY :—Bill présenté, 97. Seconde lecture, 102. Passé, 171. Par le Sénat, 251. S.R., 343.
- THOROLD :—Acte modifiant l'Acte de la présente session; bill présenté, 293. Seconde lecture; en délibéré et passé, 339. Par le Sénat, 365. S.R., 527.

TILSONBURG, DE, DU LAC ÉRIÉ ET DU PACIFIQUE :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer, 159. Seconde lecture 165. En délibéré 196. Passé 197. Par le Sénat 251. S.R. 343.

TIMAGAMI :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de; bill présenté, 133. Seconde lecture, 141. En délibéré et passé, 197. Amendements du Sénat; adoptés, 280. S.R., 527.

TOBIQUE, DE LA :—Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée; présenté, 84. Seconde lecture, 93. Bill retiré; honoraires remboursés, 124.

TORONTO À HAMILTON, LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Bill présenté, 133. Seconde lecture, 141. En délibéré et passé, 197. S.R., 342.

TRANS-CANADA :—Acte concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 146. Seconde lecture, 159. Rapporté, 266. Passé, 267. Par le Sénat, 289. S.R., 343.

TRAVAIL :—Rapport du département du, 22. (*Document sessionnel.*)

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport annuel du ministre des, 23. (*Document sessionnel.*)

TREADGOLD :—Rapport du Conseil privé, 283.

TRENT :—Rapport de M. McLeod, sur le canal de la vallée de la, 28.

TRIBUNAL :—Sentence arbitrale du, 36. (*Document scssionnel.*)

TRÔNE, DISCOURS DU :—13-14. Motion pour prise en considération, 15. Prise en considération, 17, 22. Adresse adoptée, 22.

UNIONS OUVRIÈRES :—Bill concernant les étiquettes des; présenté, 79. Motion pour seconde lecture déclarée hors d'ordre, 202. Ordre pour seconde lecture rescindé, 221. Motion pour que la Chambre se forme en comité sur certaine résolution concernant les étiquettes; en comité; résolution rapportée et adoptée, 235. Bill présenté, 236.

VANCOUVER ENGINEERING WORKS, LIMITED :—Demande de documents concernant la, 64.

VANCOUVER, THE, ISLAND RAILWAY COMPANY :—Constituant en corporation la compagnie dite; bill présenté, 146. Seconde lecture, 150.

VANCOUVER, VICTORIA ET L'EST :—Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de; présenté, 78. Seconde lecture, 86. Adopté, 106.

VOIES ET MOYENS :—Motion pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, 22, 227, 228, 231. Amendement proposé, 238. Discuté, 248. Rejeté, 249, 250. En comité, 335, 336, 412, 413, 444, 449. Résolution adoptée, 450. Bill modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, présenté, lu la seconde fois; en comité, 450. Adopté, 451. Par le Sénat, 471. De nouveau en comité; résolutions adoptées, 526.

WALKERTON, THE, AND LUCKNOW RAILWAY COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 79. Seconde lecture, 86. Adopté, 159.

WELLAND ET DE LA GRANDE-I, COMPAGNIE DU PONT DE :—Bill présenté, 97. Seconde lecture, 102. Passé, 171.

WESTERN, THE, ASSURANCE COMPANY :—Acte concernant la compagnie dite; bill présenté, 167. Seconde lecture et référé au comité, 168. En délibéré et passé, 183.

WESTMORELAND :—Vacance survenue, 4.

WHITE HORSE, THE, AND ALSEK RAILWAY COMPANY :—Bill constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 68. Seconde lecture; référé au comité, 73. Adopté, 107.

YUKON, DU :—Acte modifiant l'Acte de représentation du Territoire; bill présenté, 173. Motion pour seconde lecture; débat ajourné, 211.

Bill modifiant l'Acte du Territoire; présenté, 84. Seconde lecture; délibéré, 114. Rapporté, 211. Passé, 264. Par le Sénat, avec un amendement, 335. Amendement adopté, 337. S.R., 344.

YUKON :

Enquête sur la concession Treadgold, 26.

Ordonnances du Territoire du Yukon, 25. (*Document sessionnel.*)

Nombre de permis délivrés dans le Territoire, 231. (*Document sessionnel.*)